

***ÉCOLE DOCTORALE 519 SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES.
PERSPECTIVES EUROPÉENNES***

[Dynamiques européennes]

THÈSE présentée par :

Emine AKCADAG

soutenue le : **16 Octobre 2014**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Histoire des relations internationales

**Le potentiel de smart power de l'UE:
Comment penser la puissance européenne ?**

THÈSE dirigée par :

M. ROMER Jean-Christophe

Professeur, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

M. ROCHE Jean-Jacques

Professeur, Université de Paris 2

M. GAUTIER Louis

Professeur, Université de Paris 1

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Mme. WASSENBERG Birte

Professeur, Université de Strasbourg

Remerciements

Que cette page m'offre l'occasion de remercier mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur Jean-Christophe ROMER, qui a fait preuve de patience, d'encouragement à mon égard, et dont l'esprit critique, les conseils et les réflexions m'ont guidé et éclairé tout au long de mon travail.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les diplomates, militaires et universitaires qui ont accepté de m'accorder un entretien, plus spécialement à Monsieur le Professeur Joseph S. NYE, à Monsieur le Professeur Jolyon HOWORTH et à Monsieur le Professeur Bertrand BADIE.

Je remercie également très chaleureusement mes amis, Yasemin DIRIK pour son travail minutieux de relecture et Aslihan TURAN et Hasan OZTURK pour leurs conseils et leur soutien.

Bien entendu, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à ma famille dont le soutien s'est manifesté depuis toujours dans tout le parcours qui m'amène jusqu'ici.

À ma famille :

Atilla, Nese, Esin AKCADAG

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP: Afrique Caraïbes, Pacifique

ACP: Afrique-Caraïbes-Pacifique

ACT: Commandement allié pour la transformation

AED: Agence européenne de défense

AESA: Agence européenne de sécurité aérienne

AFOR: Albania Force

ALENA: Accord de libre-échange nord-américain

AMIS: Mission de l'Union Africaine au Soudan

AMISOM: Mission de l'Union africaine en Somalie

ASEAN: Association des nations de l'Asie du Sud-Est

AWASC: Système de détection et de commandement aéroporté

BCE: Banque centrale européenne

BFA: Brigade franco-allemande

BITD: Base industrielle et technologique de défense

BRIC: Brésil, Russie, Inde et Chine

C4ISR: Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance

CCG: Conseil de coopération du Golfe

CECA: Communauté européenne du charbon et de l'acier

CED: Communauté Européenne de Défense

CEDEAO: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEE: Communauté économique européenne

CIMIC: Coopération Civile-Militaire

CIVCOM: Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises

CMCO: Coordination civilo-militaire

CMPD: Direction de planification et gestion de crises

CMUE: Comité militaire de l'UE

COPS: Comité politique et de sécurité

COREPER: Comité des Représentants permanents

CPCC: Capacité civile de planification et de conduite

CSP: Coopération structurée permanente

DG RELEX: Direction générale des relations extérieures

EADS: European Aeronautic, Defense and Space Company

ECAP: European Capability Action Plan

ECOWAS: Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

EEAS: Service Européen de l'Action Extérieure

EMUE: Etat-major de l'UE

ENISA: Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information

EUAVSEC South Sudan: Mission de sécurisation de l'aéroport au Sud Soudan

EUBAM Libya: Mission européenne d'assistance aux frontières en Libye

EUCAP NESTOR: Action de l'UE pour renforcer les capacités maritimes dans la Corne de l'Afrique

EU-FAST: European First Aid Support Team

EUJUST LEX: Mission européenne de renforcement de l'Etat de droit en Irak

EUJUST: Mission européenne de renforcement de l'Etat de droit

EUMM Georgia: Mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie

EUNAVFOR: Force navale européenne

EUPOL COPPS: Mission de police en Cisjordanie

EURATOM: Communauté européenne de l'énergie atomique

EUROMED: Union Pour la Méditerranée

EUTM Mali: Mission de formation de l'Union européenne au Mali

FED: Fonds européen de développement

FGE: Force de gendarmerie européenne

FIAS: Force internationale d'assistance à la sécurité

FRO: Force de réaction de l'OTAN

GAEO: Groupe Armement de l'Europe occidentale

GATT: Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GEIP: Groupe européen indépendant de programmes

HR: Haut Représentant pour la politique étrangère et de défense de l'Union

IESD: Identité européenne de sécurité et de défense

IFOR: Implementation Force

KFOR: Kosovo Force

LoI: Letter of Intent

MERCOSUR: Marché commun du Sud

MISMA: Mission internationale de soutien au Mali

MONUC: Mission des Nations Unis au Congo

MPUE: Mission de police en Bosnie-Herzégovine

NORDEFCO: Coopération de défense nordique

OAEO: Organisation de l'armement de l'Europe occidentale

OCCAR: Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement

OCDE: Organisation de coopération et du développement

OMC: Organisation mondiale du commerce

ONG: Organisation non gouvernementale

ONU: Organisation des Nations unies

OPEC: Organisation des pays exportateurs de pétrole

OSCE: Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PESC: Politique étrangère et de sécurité commune

PESD: Politique de sécurité et de défense commune

PEV: Politique européenne de voisinage

PIB: Produit Intérieur Brut

POLARM: Groupe politique d'armement

PPA: Parité de pouvoir d'achat

PSDC: Politique de sécurité et de défense commune

PTOM: Pays et Territoires d'outre-Mer

R2P: Responsabilité de protéger

RDC: République démocratique du Congo

RFA: République Fédérale d'Allemagne

SACT: Commandant suprême allié Transformation

SADC: Communauté de développement d'Afrique australe

SCADA: Supervisory Control And Data Acquisition

SEAE: Service européen pour l'action extérieure

SFOR: Stabilization Force

SHAPE: Supreme Headquarters Allied Powers Europe

UA: Union africaine

UE: Union européenne

UEM: Union économique et monétaire

UEO: Union de l'Europe Occidentale

UNODC: l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime

USAID: Agence des États-Unis pour le développement international

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1^{ère} PARTIE. LE CONCEPT DE PUISSANCE ET L’UNION EUROPEENNE

Chapitre I. La puissance: perspectives historiques et théoriques

Chapitre II. L’UE: quelle type de puissance?

Chapitre III. Une Union trop diversifiée pour l’Europe puissance?

Chapitre IV. ‘Europe puissance’ vue d’ailleurs

Conclusion de la première partie

2^{ème} PARTIE. LES MOYENS DE LA PUISSANCE EUROPEENNE EN QUETE DU SMART POWER

Chapitre I. La route longue et difficile devant l’Europe de la Défense

Chapitre II. Combiner “soft power” et “hard power”: exemple de l’approche globale dans la gestion des crises

Chapitre III. L’UE à l’ère du smart power

Conclusion de la deuxième partie

CONCLUSION

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

SOMMAIRE DES FIGURES ET CARTES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Même vingt ans après l'entrée en vigueur du traité de Maastricht (novembre 1993) qui a créé l'Union européenne (UE), le rôle de l'UE dans les relations internationales est toujours source de riches débats conceptuels. Ces débats se sont notamment posés à propos du statut d'«acteur international» de l'UE, même si les traités de Maastricht et de Lisbonne se réfèrent implicitement à un «acteur», avec toute l'indétermination que recouvre ce terme, qui exerce des «actions extérieures»: Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), commerce, coopération financière et technique, etc).¹ Ceci découle de la nature *sui generis* de l'Union qui peut être qualifiée d'entité «postmoderne» sur la scène internationale. Comme l'affirme Franck Petiteville, professeur de science politique à Sciences Po Grenoble: «Parce qu'elle n'est ni un Etat ni une organisation internationale classique [...] et parce que son influence dans l'économie internationale paraît sans commune mesure avec ses capacités diplomatico-militaires, l'UE reste, en tant qu'acteur international, un objet relativement inclassable dans la théorie des relations internationales et suscite de nombreux débats.»²

Plusieurs auteurs ont contribué à ce débat, certains affirmant que l'UE possède la qualité d'être un acteur des relations internationale et ce dès sa création³; d'autres en mettant en avant l'insuffisante autonomie décisionnelle de la Communauté européenne par rapport à ses Etats membres, pour lui reconnaître le statut d'acteur international.⁴ Par le renforcement des institutions européennes et l'accroissement des compétences externes de l'Union au cours du temps, le débat s'est enflammé. James Caporaso et Joseph Jupille, politologues américains, ont élargi la réflexion théorique sur la notion d'acteur international en définissant quatre critères à remplir pour accorder ce statut à l'UE. Ces critères sont suivants: une reconnaissance effective de ce statut par des acteurs tiers sur la scène internationale, une autorité légale à agir dans l'ordre international, une certaine autonomie décisionnelle vis-à-vis de ses parties constituantes et un minimum de cohérence dans la gestion des relations

¹ «Titre V: Dispositions relatives à l'action extérieure de l'Union et dispositions spécifiques concernant la politique étrangère et de sécurité commune» [Version consolidée du Traité sur l'UE]; «Cinquième partie: L'action extérieure de l'Union» [Traité sur le fonctionnement de l'UE]

² Franck PETITEVILLE, «L'Union européenne, acteur international global? Un agenda de recherche», *Revue Internationale et Stratégique*, No.47, Automne 2002, p.151

³ Carol Cosgrove SACKS et al. (eds), *The New International Actors: the United Nations and the European Economic Community*, Londres, MacMillan, 1970; Gunnar SJOSTEDT, *The External Role of the European Community*, Farnborough, Saxon House, 1977

⁴ Marcel MERLE, *Sociologie des relations internationales*, 4e éd., Paris, Dalloz, 1988

extérieures.⁵ Parmi ses quatre critères, le seul qui représente un défi pour l'UE est la cohérence dans ses relations extérieures, puisque l'intergouvernementalisme règne toujours sur la plupart des actions extérieures de l'UE. Néanmoins, force est de constater que ces critères sont des "idéaux types"⁶, vers lesquels l'Union se rapproche tendanciuellement.⁷

Le débat sur le statut de l'Union dans les relations internationales est indissociable de celui sur la puissance, puisqu'un acteur international produit une certaine influence sur la scène internationale. Même si la construction européenne est souvent vue comme un processus de renoncement à la puissance, l'idée d'une "Europe puissance"⁸ qui se substitue à l'impuissance des Etats membres après la Seconde Guerre mondiale est toujours présente parmi les représentants de diverses approches des relations internationales. Le poids économique et commercial de la Communauté économique européenne (CEE) a suscité l'émergence d'une puissance économique européenne. Pour les néo-fonctionnalistes, ce succès dans le domaine économique pourrait s'étendre mécaniquement à d'autres champs politiques par un effet d'engrenage (*spill over*). La CEE possédait donc un grand potentiel en terme de puissance. Cette logique a conduit Johan Galtung de parler d'émergence d'une superpuissance européenne.⁹ En 1973, le directeur de *l'International Institute for Strategic Studies* de Londres, François Duchêne, mettait en exergue le fait que la force militaire avait perdu de son importance du fait de la dissuasion nucléaire et définissait la construction européenne comme un processus visant la création d'une puissance civile. Selon lui, l'Union "démontre l'influence qui pourrait être exercée par une large coopération politique, constituée essentiellement pour exercer des formes civiles de pouvoir".¹⁰

Comme le concept de puissance se trouve au coeur du réalisme, les auteurs de cette Ecole n'ont pas manqué de prendre parti dans le débat. Ils remarquaient que la posture de puissance civile de l'Europe n'était possible du fait de la dépendance stratégique de l'Europe

⁵ James CAPORASO et al., "States, Agency and Rules: the EU in Global Environment Politics", in Carolyn RHODES (ed.), *The European Union in the World Community*, Boulder, Lynne Rienner, 1998

⁶ L'idéal type est un concept sociologique défini par Max Weber. Il s'agit d'une construction intellectuelle dont, par définition, on ne rencontre aucun exemple dans la réalité mais qui fonctionne comme modèle pour comprendre cette réalité.

⁷ Franck PETITEVILLE, *op. cit.*, p.152

⁸ Dans ce travail, le terme "Europe puissance" se réfère à la capacité européenne d'agir sur la scène internationale grâce à la possession de tous les outils de la puissance et à la compétence de les convertir en puissance réelle à travers des politiques communes.

⁹ Johan GALTUNG, *The European Community: A Superpower in the Making*, London, Georges Allen & Unwin, 1973

¹⁰ François DUCHÊNE, "The EC and the uncertainties of interdependence" dans M. KOHNSTAMM et W. HAGER (eds.), *A Nation Writ Large*, London, Macmillan, 1973, p.43

communautaire aux Etats-Unis. Insistant sur le rôle prépondérant de la force militaire et la place primordiale des Etats dans la configuration des rapports internationaux, les réalistes ont souligné que la construction européenne était dépourvue d'une véritable puissance comme le montrait l'incapacité européenne de traiter les grands conflits internationaux des années 1990 (ex-Yougoslavie, Proche-Orient, Grands Lacs).¹¹ Au début des années 1980, Hedley Bull, principal représentant de l'École anglaise, a noté que la notion de puissance civile était une véritable "contradiction dans les termes" car il n'y avait pas de puissance possible sans puissance militaire.¹²

Dans un article publié en 1993, Christopher Hill, professeur à l'Université de Cambridge, a proposé la notion de *capability-expectation gap* afin de conceptualiser le rôle international de l'Union. Selon lui, l'UE est devenue un acteur vers lequel convergent des demandes émanant de pays extérieurs (grâce à ses fonctions de stabilisation régionale et de régulation de l'économie mondiale) et qui, de ce fait, se trouve confrontée au défi du déséquilibre entre ses moyens et ces demandes.¹³ Autrement dit, il existe un écart entre le potentiel d'action internationale de l'UE et les attentes internationales dont elle est investie.

Ian Manners, professeur à l'Université de Kent, a pris part au débat académique par son concept de puissance normative qui est appuyée sur l'exportation ou la diffusion de normes comme la paix, la liberté, la démocratie et les droits de l'homme. Le concept de puissance normative vise à se focaliser sur les composantes substantive et symbolique de la construction européenne au lieu de mettre les institutions ou les politiques européennes en avant avec une vision empirique.¹⁴ La puissance normative diffère de la puissance civile du fait de sa concentration sur la diffusion des normes et l'attraction plutôt que l'économie, la diplomatie et les institutions.

Parmi les divers concepts utilisés pour caractériser le positionnement de l'Union dans les relations internationales, un autre concept qui mérite d'être signalé est la puissance douce (soft power) qui est dû à Joseph Nye, professeur à la Kennedy School of Government de

¹¹ Voir Simon DUKE, *The Elusive Quest for European Security: From EDC to CFSP*, Londres, Macmillan, 1999; Philip GORDON, "Europe's Uncommon Foreign Policy", *International Security*, Vol.22, No.3, 1997; Nicole GNESOTTO, *La puissance et l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999

¹² Hedley BULL, "Civilian Power Europe: A Contradiction in Terms?", *JCMS*, Vol.21, No.2, 1982

¹³ Christopher HILL, "The Capability-Expectations Gap, or Conceptualizing Europe's International Role", *JCMS*, Vol.31, No.3, Septembre 1993, p.315

¹⁴ Ian MANNERS, *Substance and Symbolism: An Anatomy of Cooperation in the New Europe*, Aldershot, Ashgate, 2000, p.27

l'Université Harvard.¹⁵ Bien qu'il existe des ressemblances entre la puissance civile et la puissance douce, la dernière ne s'appuie pas seulement sur des moyens coopératifs pour convaincre les autres, mais sur la capacité d'attraction. Contrairement à la puissance dure (hard power) qui implique la coercition, la puissance douce, résidant dans le pouvoir de cooptation, est la capacité d'obtenir ce qu'on veut par l'attraction, la séduction et la persuasion. Grâce à sa culture, ses valeurs politiques et sa politique étrangère (trois ressources de la puissance douce selon Nye), l'UE représente aujourd'hui le plus proche compétiteur des Etats-Unis en terme de puissance douce.¹⁶

Le lancement de la PESD à partir de 1998-1999, destinée à doter l'UE d'une capacité d'intervention extérieure autonome a posé la question de la pertinence du concept de puissance civile. Pour certains, la PESD signifiait la fin de la puissance civile. Selon Adrian Treacher, chercheur à l'Université de Sussex, "la PESD représentait une opportunité perdue pour l'UE de devenir une nouvelle forme progressiste d'acteur international non militaire, crédible et effectif".¹⁷ Karen Smith, professeur à la London School of Economics and Political Science, estimait qu'"en acquérant une dimension de défense, l'UE renonçait à la puissance civile."¹⁸ Pour d'autres, la juxtaposition de la puissance civile et de la puissance militaire était tout à fait possible. Pour Brian White, professeur à l'Université de Staffordshire, "l'UE demeure essentiellement une puissance civile même si elle joue un rôle significatif en matière de sécurité en Europe et au-delà."¹⁹ Roy Ginsberg, professeur à Skidmore College, remarquait qu'"une puissance civile peut, en dernier ressort, déployer une force militaire pour atteindre un objectif civil."²⁰ André Dumoulin, professeur à l'Université de Liège, notait plus radicalement que la notion de puissance civile est "dépassée" et évoque la constitution d'une puissance d'un genre nouveau, «civilo-militaire».²¹

¹⁵ Le concept de soft power a été proposé par Joseph Nye pour la première fois en 1990 dans son ouvrage intitulé *Bound to Lead: The changing nature of American power*, New York, Basic Books, 1990

¹⁶ Joseph S. NYE, *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York, PublicAffairs, 2004, p.75

¹⁷ Adrian TREACHER, "From Civilian Power to Military Actor: The EU's Resistable Transformation", *European Foreign Affairs Review*, No.9, Issue 1, 2004, p.66

¹⁸ Karen SMITH, "The End of Civilian Power EU: A welcome demise or cause for concern?", *International Spectator*, Vol.35, No.2, April-June 2000, p.16

¹⁹ Brian WHITE, *Understanding European Foreign Policy*, Londres, Macmillan, 2001, p.154

²⁰ Roy GINSBERG, *The European Union in international politics: Baptism by fire*, Maryland, Rowman & Littlefield, 2001, p.274

²¹ André DUMOULIN, "La sémantique de la Stratégie européenne de sécurité: Lignes de forces et lecture idéologique d'un préconcept", *AFRI*, volume VI, 2005, p.640

On retrouve un raisonnement similaire de la part de Manners concernant le statut de puissance normative de l'UE. Selon lui, l'UE risque de choisir une gestion militaire des conflits au lieu de privilégier une approche fondée sur l'exportation de normes pacificatrices et démocratiques.²² Par contre, d'après Nye la puissance militaire peut contribuer à la puissance douce par l'assistance militaire en cas de catastrophe, un programme d'assistance à l'instruction militaire ou d'échanges militaire, etc. La PESD a donc élargi le débat sur le positionnement de l'UE dans les relations internationales. A part le triptyque mentionné (puissance civile, puissance normative et puissance douce), on peut parler d'une longue liste de nouveaux concepts supposés décrire toujours mieux la nature énigmatique de la puissance européenne: puissance tranquille de Tzvetan Todorov²³, puissance éthique de Lisbeth Aggestam²⁴, puissance responsable d'Hartmut Mayer²⁵, puissance transformative de Mark Leonard²⁶, voire puissance métrosexuelle de Parag Khanna²⁷.

Un autre concept qui a plus récemment trouvé sa place dans ce débat est le concept de "smart power"²⁸. Depuis 2007, on témoigne son utilisation dans les discours des fonctionnaires et des politiciens européens.²⁹ Le smart power a été théorisé en 2004 par Suzanne Nossel, directeur exécutif de PEN American Center, dans un article de la revue *Foreign Policy*. Dans cet article, elle souligne que la diplomatie, l'aide internationale, le commerce, et la diffusion des valeurs ont un rôle aussi important que la puissance militaire. Ensuite ce concept a été

²² Ian MANNERS, "Normative Power Europe Reconsidered: Beyond the Crossroads", *Journal of European Public Policy*, Vol. 13, No.2, 2006, p.182-199

²³ Tzvetan TODOROV, *Le nouveau désordre mondial*, Paris, Robert Laffont, 2003

²⁴ Lisbeth AGGESTAM, "Introduction; ethical power Europe?", *International Affairs*, Vol.84, Issue1, January 2008, p.1-11

²⁵ Hartmut MAYER and Henri VOGT, *A Responsible Europe? Ethical Foundations of EU External Affairs*, London, Palgrave Macmillan, 2006

²⁶ Mark LEONARD, «Europe's Transformative Power », *CER Bulletin*, No.40, février-mars 2005

²⁷ Parag KHANNA, "The Metroseual Superpower", *Foreign Policy*, No.143, July 2004

²⁸ Dans l'usage américain de la langue anglaise, le mot "smart" ne signifie pas la pure intelligence. Smart est "un qualificatif adapté à une solution ingénieuse ou astucieuse; il est utilisé pour décrire des personnages rusés ou, tout simplement, débrouillards." (Jacques CHARMELOT, "Le smart power américain, un défi pour l'Europe?", Fondation Robert Schuman, Question d'Europe, No. 127, Mars 2009) C'est pourquoi dans ce travail, on préfère d'utiliser le smart power au lieu de puissance intelligente.

²⁹ "The European Union and the World: A Hard Look at Soft Power", discours du Benita Ferrero-Waldner à l'Université de Columbia le 24 septembre 2007, http://www.euun.europa.eu/articles/en/article_7330_en.htm consulté le 10 Décembre 2013

Discours d'Olli Rehn à l'Université d'Oxford le 1er Mai 2008, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-08-222_en.htm consulté le 10 Décembre 2013

"Smartening the EU's soft power", discours du Hugh Richardson durant un symposium à Tokyo le 16 Mai 2008, <http://www.euin-japan.jp/en/media/speech/speech2008/20080516/010000/> consulté le 10 Décembre 2013

« Ashton calls for the EU's soft power to be smart power too », *New Europe*, 14 Février 2010, <http://www.neurope.eu/article/ashton-calls-eu-s-soft-power-be-smart-power-too> consulté le 10 Décembre 2013

développé par Joseph S. Nye, théoricien du “soft power”, qui a reconnu que le smart power était une combinaison raisonnée de hard et de soft power.

Pour pouvoir comprendre l’émergence du concept de smart power, il convient de rappeler la politique étrangère des Etats-Unis durant les deux mandats (2001-2009) de George W. Bush. La situation chaotique et violente en Irak à la suite de l’intervention militaire américaine dans le cadre de la guerre contre le terrorisme après les événements de 11 septembre 2001 a fait perdre aux Etats-Unis son autorité morale au Proche-Orient et a causé la montée de l’anti-américanisme dans le monde entier. La situation en Irak a montré que, de nos jours, la puissance militaire n’est plus suffisante pour gagner la guerre. Il faut tout d’abord “gagner les coeurs et les esprits” des populations pour obtenir leurs appuis. Par contre, cette guerre, en annulant l’autorité des Etats-Unis, a rendu la puissance douce tout aussi inopérante. Critiqués aussi par ses alliés, les Etats-Unis ont été isolés sur la scène internationale.

Cette situation a incité Joseph Nye à reconsidérer l’importance de la puissance douce et à proposer de combiner effectivement la puissance dure et la puissance douce.³⁰ Il affirme que “le succès des Etats-Unis dépendra de développer une compréhension plus approfondie du rôle de la puissance douce et une meilleur équilibre entre la puissance douce et la puissance dure dans notre politique étrangère.”³¹ En conséquence, le smart power est présenté par l’administration Obama qui a succédé à Bush en janvier 2009 comme la nouvelle doctrine de la diplomatie américaine. Hillary Clinton, secrétaire d’Etat durant le premier mandat d’Obama, a affirmé que “nous devons avoir recours à ce qui a été appelé le smart power, l’ensemble des outils à notre disposition: diplomatiques, économiques, militaires, politiques, légaux, et culturels – il faut choisir le bon outil, ou la bonne combinaison d’outils, la mieux adaptée à chaque situation.”³²

Nye note que la politique d’endiguement qui implique la dissuasion militaire et les considérations idéelles durant la Guerre froide était un exemple réussie du smart power. Il précise que le concept de smart power n’apporte pas une nouveauté en terme de

³⁰ Joseph Nye a mentionné pour la première fois le terme “smart power” dans son ouvrage *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York, Public Affairs, 2004.

³¹ *Ibid.*, p.147

³² “Former Secretary Clinton's Remarks”, US Department of State, <http://www.state.gov/secretary/rm/> consulté le 10 Décembre 2013

comportements de puissance (*power behaviors*).³³ Ce concept apporte plutôt une vision moderne à ces comportements. Comme on l'a déjà indiqué, Nye définit le smart power comme la combinaison effective de la puissance douce et la puissance dure. Il précise que "c'est une approche qui souligne la nécessité d'une armée puissante mais aussi l'investissement dans des alliances, des partenariats et des institutions de tous les niveaux pour accroître l'influence et établir la légitimité de l'action extérieure."³⁴ Il met l'accent sur l'importance d'investir dans le bien public mondial pour assurer l'influence et la légitimité. En partant de la définition de Nye, on peut dire le smart power n'est pas une troisième forme de la puissance, à côté de la puissance douce et la puissance dure. Il est plutôt une nouvelle approche qui précise la méthode pour exercer la puissance, c'est-à-dire, qu'il suggère aux décideurs de choisir le meilleur instrument en fonction du contexte.

On peut reprocher à la définition de Nye d'être dépourvue d'une base analytique. Pourtant, il conviendrait de voir comme une opportunité pour diversifier les recherches académiques sur ce sujet. Par ce travail, on propose une définition alternative selon laquelle le smart power serait défini comme l'usage stratégique de la diplomatie, de l'attraction, de la persuasion, de la coercition et de la projection de puissance d'une manière efficace pour obtenir des résultats en assurant la légitimité politique et sociale. Une telle définition peut ouvrir la voie à une réflexion plus approfondie en nous incitant à poser quelques questions pour mieux comprendre le sujet: quels éléments entrent dans la composition du smart power? Pour que le smart power soit susceptible d'être plus efficace, est-ce que la puissance douce et la puissance dure doivent-elles être développés séparément ou simultanément? Dans quelles conditions serait-il plus susceptible d'utiliser le smart power pour obtenir le meilleur résultat?

Pour pouvoir parler de smart power, il est crucial de choisir le meilleur outil ou la combinaison des outils en tenant compte des aspects positifs et négatifs de chaque outils, mais aussi de mettre en oeuvre une "stratégie smart" pour obtenir les résultats désirés. Puisque les instruments de la puissance n'apportent pas nécessairement ces résultats, il faut élaborer des stratégies pour convertir ces instruments en puissance réelle à l'aide des politiques effectives. Il serait donc utile d'évaluer le smart power comme une méthode qui se concentre sur les

³³ Entretien en ligne avec M. Joseph S. Nye, professeur à la Kennedy School of Government de l'Université Harvard, Cambridge, 11 Janvier 2014

³⁴ Richard ARMITAGE and Joseph NYE, « CSIS Commission on Smart Power – A Smarter, More Secure America », *CSIS – Bipartisan Commission on Smart Power*, 2007, p.5

contextes et les questions qui doivent être abordés pour atteindre les objectifs définis plutôt qu'une nouvelle forme de puissance.

Certains auteurs pensent que le smart power n'est rien d'autre qu'un "soft power 2.0"³⁵, il n'apporte donc pas de nouveauté à la littérature des relations internationales. Bien qu'il ne soit pas une nouvelle forme de puissance et qu'il dépende des instruments de la puissance douce et de la puissance dure, on ne peut pas le qualifier seulement de "soft power 2.0" car le smart power contient le pouvoir de commandement contrairement à la puissance douce qui se base sur le pouvoir de cooptation. Un tel changement ferait perdre à la puissance douce de sa substance. En outre, on peut dire que la nouveauté du smart power découle de son approche intégrée qui nécessite l'analyse des ressources de la puissance, l'analyse de la façon dont la puissance peut être exercée différemment, l'analyse du cadre dans lequel le pouvoir peut mieux être exercé et l'analyse des objectifs qui peuvent être atteints.

Bien que Nye et Nossel mettent les Etats-Unis au centre du concept de smart power, ce concept a déjà dépassé les frontières américaines. Les puissances émergentes comme la Chine et l'Inde ont montré leurs intérêts envers le smart power en augmentant leurs dépenses de défense et leurs aides au développement, en réformant leurs armées et leurs politiques de diplomatie publique. Les discours de l'ancien Commissaire chargée des Relations extérieures Benita Ferrero-Waldner, du Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires Olli Rehn, du directeur de la délégation de la Commission européenne au Japon Hugh Richardson et de Haute représentant Catherine Ashton, et les différents colloques, séminaires et conférences organisés par des centres de recherche et des universités montrent que l'UE ne reste pas indifférente au concept de smart power.³⁶ Selon Ernest Wilson, professeur à

³⁵ Christophe LAYNE, "The unbearable lightness of soft power", in Inderjeet PARMAR et Michael COX, *Soft Power and US Foreign Policy: Theoretical, historical and contemporary perspectives*, New York, Routledge, 2010, p.68; Rubrick BIEGON, "The Banality of Smart Power: Reconstituting US Hegemony after Bush", Paper for British International Studies Association (BISA) Conference, June 2013

³⁶ "The European Union and the World: A Hard Look at Soft Power", discours du Benita Ferrero-Waldner à l'Université de Columbia le 24 septembre 2007, http://www.euun.europa.eu/articles/en/article_7330_en.htm consulté le 10 Décembre 2013

Discours d'Olli Rehn à l'Université d'Oxford le 1er Mai 2008, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-08-222_en.htm consulté le 10 Décembre 2013

"Smartening the EU's soft power", discours du Hugh Richardson durant un symposium à Tokyo le 16 Mai 2008, <http://www.euinjapan.jp/en/media/speech2008/20080516/010000/> consulté le 10 Décembre 2013

« Ashton calls for the EU's soft power to be smart power too », New Europe, 14 Février 2010, <http://www.neurope.eu/article/ashton-calls-eu-s-soft-power-be-smart-power-too> consulté le 10 Décembre 2013

"Smart Power: Towards a New Transatlantic Security Consensus?", Séminaire organisé par Royal United Services Institute, Londres, 9 Novembre 2009

l'Université de Southern California, l'intérêt croissant envers le smart power peut être expliqué d'une part, par la perception des vulnérabilités de la politique étrangère américaine durant le mandat de George W. Bush et de leurs conséquences par tout le monde et d'autre part, par l'importance qu'il y a à créer et à manipuler des connaissances et des informations de nos jours.³⁷

Il serait sans doute dans l'intérêt de l'Union de mettre en oeuvre une stratégie de smart power pour faire entendre sa voix dans un monde où la transition de puissance entre Etats, de l'Occident vers l'Asie et la diffusion de la puissance, des États vers les acteurs non gouvernementaux sont devenues de plus en plus apparentes. Dans ce but, il est essentiel pour l'UE d'acquérir tous les instruments de la puissance dure et de la puissance douce, ainsi que la capacité de les convertir en puissance réelle (pouvoir de commandement ou de cooptation). Bien que l'UE subisse une crise économique et financière depuis 2008, il semble que les efforts déployés pour y faire face ont apporté des résultats. En novembre 2013, l'indicateur du climat économique (*Economic Sentiment Indicator*) a augmenté de 0,9 point dans la zone euro et de 0,4 point dans l'UE.³⁸ Même si elle reste modeste, on peut parler d'une reprise économique dans l'Union. Le commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, Olli Rehn a déclaré: "Nous voyons des signes clairs de redressement économique. Mais la croissance ne remonte que graduellement [...] c'est pourquoi nous ne pouvons crier victoire."³⁹ En outre, l'UE continue d'être la première puissance commerciale du monde.

Concernant la puissance douce, grâce à sa culture, ses valeurs universellement reconnues, sa politique étrangère qui se base sur la multilatéralisme, le pacifisme et le développement durable, ses aides au développement et son sens de la responsabilité globale l'Union jouit d'une certaine puissance douce. Quant à la puissance militaire, elle est loin d'être satisfaisante du fait de manque d'une PSDC bien intégrée, des lacunes capacitaires, industrielles et

"Le smart power: une voie sur l'Europe?", Colloque organisé par la Fondation Robert Schuman et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, Paris, 24 Janvier 2012

"Les stratégies du smart power américain", Colloque organisé par l'Université de Poitiers, Poitiers, 10-11 Octobre 2013

"Europe, A smart power?", Séminaire de recherche organisé par Sciences Po, Paris, 14-15 Mai 2012

³⁷ Ernest WILSON, "Hard Power, Soft Power, Smart Power", *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol.616, 2008, p.110-124

³⁸ "Novembre 2013: le climat économique s'améliore tant dans la zone euro que dans l'Union européenne", Communiqué de presse, Commission européenne, 28 novembre 2013, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-1180_fr.htm consulté le 13 Décembre 2013

³⁹ "Croissance: 'l'Europe ne peut crier victoire' selon Bruxelles", BFMTC, 5 Novembre 2013, <http://www.bfmtv.com/economie/croissance-leurope-ne-peut-crier-victoire-selon-bruxelles-639106.html> consulté le 13 Décembre 2013

opérationnelles, de baisse des budgets de défense, et d'une relation complexe avec l'OTAN. Il est donc primordial pour l'UE d'accorder plus d'importance à la puissance militaire qui est une partie intégrante du smart power.

Comme on a déjà indiqué la puissance militaire européenne est une source de débat parmi un groupe d'auteurs qui voient l'Europe comme un projet de dépassement de la puissance et un autre groupe qui souligne la nécessité d'une capacité militaire européenne pour assurer la crédibilité de l'UE et pour protéger ses valeurs et ses intérêts sur la scène mondiale. La construction européenne est un projet de paix et l'UE croit en la possibilité de l'avènement d'un ordre politique mondial construit autour de règles organisant l'interdépendance entre nations qui n'utiliseraient la force armée qu'en dernier recours. L'Union opte pour une nouvelle gouvernance mondiale qui se base sur le droit international, le multilatéralisme et le développement durable. C'est pour cette raison qu'elle est généralement qualifiée pour la puissance civile, normative ou douce. La régulation des relations internationales par le droit, la diplomatie, l'interdépendance économique est certes un enjeu de puissance, mais cette vision postmoderne n'efface pas les rapports de force. Les relations internationales sont toujours marquées par les menaces et tensions "primitives" et conventionnelles (guerre, terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, etc.) qui prouvent que nous sommes loin de la paix perpétuelle de Kant. Les nombreux exemples d'emploi de la force armée au cours des dernières décennies montrent que même si ses objectifs ont changé, le recours à la force militaire n'a pas disparu, pas plus que sa légalité, dans les relations internationales. Aujourd'hui, il s'agit davantage d'intervenir pour empêcher l'invasion d'un pays par un autre (Irak, 1991) ou de prévenir l'installation voir détruire des bases terroristes dans des Etats politiquement affaiblis (Afghanistan, 2001; Mali, 2013), que d'annexer un pays ou de détruire un ennemi « héréditaire », par exemple.⁴⁰ Dans un tel environnement serait-il possible de parler de substitution du hard power par le soft power ou de la crédibilité d'une politique extérieure qui ne dispose pas, comme ultime argument, du pouvoir de coercition?

La puissance peut être diffusée par des différents canaux, tels que l'influence, la persuasion, la négociation et la coercition. Mais l'accès à tous ces canaux serait sans doute un avantage considérable pour atteindre les objectifs et protéger les intérêts. De plus, une utilisation

⁴⁰ Axelle PIOT, "La force armée est-elle encore utile à la politique étrangère ?", *Lettre de l'IRSEM*, No.4, June 2013

légitime de la force militaire servirait à la puissance douce. A titre d'exemple, les opérations de maintien de la paix contribuent à l'image positive d'un pays.

Depuis son lancement en 1998, la PESD/PSDC a progressé sur les fronts institutionnels, opérationnels, réglementaires, et capacitaires contrairement à des carences. Aujourd'hui l'Union possède l'outil militaire et n'hésite pas de l'utiliser comme le montrent les diverses opérations militaires menées dans les différentes régions du monde. Autrement dit, "alors que «son code génétique» récuse la puissance, tout le cheminement de la construction européenne fait de l'acquisition des formes et des outils de la puissance, de la capacité militaire à la monnaie unique."⁴¹

On peut donc dire que l'Union investit progressivement tous les champs de la puissance, depuis l'économie jusqu'à la politique de défense et possède donc tous les outils de la puissance potentielle. Par contre, la conversion de cette puissance potentielle en puissance réelle dépend de la volonté politique des Etats membres de l'UE, puisque les décisions concernant la PESC/PSDC sont prises à l'unanimité. C'est grâce à cette volonté politique que l'UE lance des opérations de gestion de crises en combinant les instruments civils et militaires. Dans le cadre de la politique étrangère européenne, on voit qu'il y a une volonté d'utiliser la cooptation à long terme (l'aide au développement, les négociations, la diplomatie publique, etc.) et de recourir à la contrainte à court terme (sanctions économiques, intervention militaire, etc.).

Alors la question qui se pose est de savoir si les principaux concepts (puissance civile, puissance normative, puissance douce) inventés pour expliquer le rapport de l'UE à la puissance sont toujours pertinents pour qualifier le mode de positionnement de l'UE sur la scène internationale. En partant de cette question, l'objectif de ce travail est de répondre à la question suivante: peut-on conceptualiser la puissance européenne comme "smart" afin de mieux expliquer les initiatives en PESC et en PSDC aujourd'hui?

⁴¹ Pierre BUHLER, *La puissance au XXI^e siècle: les nouvelles définition du monde*, Paris, CNRS Edition, 2011, p.386

Pour répondre à cette question, il convient de traiter le rôle que l'Union envisage de jouer dans un monde multipolaire qui n'est pas forcément basé sur des rapports équilibrés et coopératifs, puisqu'il déterminera le modèle d'Europe en terme de puissance.

A partir de cette problématique, notre première hypothèse porte sur l'importance de la capacité militaire en tant qu'instrument de coercition. Comme l'UE s'est constituée comme produit et espace de paix, elle ne peut pas rester indifférente ou indemne face à la persistance de la violence et des hostilités dans le monde. C'est pour cette raison que les concepts de puissance civile, normative ou douce (qui refusent l'utilisation de la force militaire comme un acte du pouvoir de contrainte) ne semblent plus pertinents aujourd'hui.

La deuxième hypothèse est relative au rôle des Etats membres pour la mise en place de l'Europe puissance. L'UE possède plus ou moins tous les outils de la puissance et la capacité de les convertir en puissance réelle pour exercer le smart power. Mais ceci nécessite l'existence d'une volonté politique des Etats membres.

Une troisième hypothèse concerne la nécessité d'une PSDC plus intégrée et effective pour exercer le smart power d'une façon efficace. Même si l'Union possède une certaine capacité militaire, celle-ci est loin d'être satisfaisante. Il est primordial de renforcer cette capacité en comblant les lacunes et en renforçant la coopération parmi les Etats membres en la matière.

Quant à la quatrième hypothèse, pour pouvoir parler du smart power, il faut avoir atteint les objectifs fixés auparavant. "Smart" est un adjectif qui décrit le résultat, il ne fournit pas d'indication à propos du processus. Le résultat est donc le principal indicateur qui montre le "smartness" d'une action ou d'une politique.

Afin de mieux comprendre et cerner le sujet, il nous paraît nécessaire de spécifier le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre travail. La présente étude s'inspire plutôt du réalisme libéral, qui reconnaît aussi bien l'insécurité internationale comme donnée fondamentale des relations internationales que la possibilité de promouvoir des coopérations multilatérales fondées sur des valeurs partagées (droits de l'homme, environnement, etc.).⁴² Sans nier l'anarchie internationale découlant des relations mutuelles entre Etats souverains qui ne sont

⁴² Christopher HILL, *The Changing Politics of Foreign Policy*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2003, p.37

pas soumises à un gouvernement commun, il parle de l'existence d'une société internationale qui se base sur un ensemble de caractéristique communes, notamment un consensus sur des règles et des institutions communes régissant leur rapports collectifs. Outre l'importance accordé à la multilatéralisme à travers les partenariats et les institutions internationales, le réalisme libérale se repose sur une compréhension multidimensionnelle de la puissance.⁴³ Bien que cette théorie voie les Etats souverains comme les principaux acteurs des relations internationales, en tant que forme d'une "société internationale"⁴⁴ avancée, l'UE est un sujet de recherche pour les réalistes libéral. Dans le cadre de notre étude, le réalisme libéral nous servira de grille d'analyse pour expliquer la multidimensionnalité et l'effectivité du smart power dans une société mondiale interdépendante, mais qui n'est pas dépourvue des rapports de puissance.

Toutefois, on reconnaît certes l'importance des théories d'intégration, tels que l'intergouvernementalisme libéral (selon lequel les grandes décisions en faveur de l'intégration européenne sont le reflet des préférences des gouvernements nationaux), du néo-fonctionnalisme (qui analyse les efforts pour développer la PESD comme un conséquence logique du processus européen d'intégration car l'effet de spill-over oriente ce processus) et du néo-institutionnalisme (qui explique le développement de la PESC/PESD en se focalisant sur l'impact des institutions européennes) pour expliquer l'émergence de la PESC/PSDC; et aussi de la théorie constructiviste (qui met l'accent sur la construction des structures intersubjectives à partir desquelles sont interprétées les actions des autres acteurs) pour expliquer la puissance normative européenne et l'émergence de la culture stratégique européenne.

Par ailleurs, puisque l'objectif de notre recherche est d'analyser la puissance européenne au XXI^e siècle et qu'une telle analyse passe par des changements politiques et institutionnelles au sein de l'UE, elle ne peut être comprise que dans le temps long. Par exemple, on ne peut pas comprendre la PSDC de 2013 sans remonter à ses origines dans les années 1998-1999. On recourra donc à une double temporalité. D'une part, on étudiera le rôle de l'UE dans les

⁴³ John IKENBERRY and Charles KUPCHAN, "Liberal Realism: The Foundations of a Democratic Foreign Policy", *The National Interests*, Fall 2004, p.41

⁴⁴ Une société internationale (société d'Etats) se crée "quand un groupe d'Etats, conscients de certains intérêts et valeurs communs, forment une société dans le sens où ils conçoivent eux-mêmes être liés par un ensemble commun de règles dans leurs relations avec les autres, et partagent le fonctionnement d'institutions communes." (Hedley BULL, *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, 2nd edition. New York, Columbia University Press, 1977, p.13)

relations internationales sur l'ensemble de la période 1957-2013, c'est-à-dire depuis le signature du traité de Rome qui a créé la CEE jusqu'aujourd'hui. D'autre part, on accordera plus d'attention sur une période plus restreinte- du traité de Maastricht à nos jours- puisqu'en instaurant la PESC et l'UEM, le traité de Maastricht marque un étape décisive pour l'Europe puissance.

L'émergence d'un smart power européen constitue un objet de recherche qui mérite de retenir l'attention. L'analyse des différents instruments de la puissance européenne permet d'examiner l'intégration européenne dans les domaines de l'économie, de la politique étrangère, de la sécurité et de la défense. Elle permet aussi d'observer le reflet des convergences et des divergences parmi les Etats membres sur le rôle de l'UE dans les relations internationales, ainsi que la perception de la puissance européenne dans le monde entier. Elle donne, en outre, la possibilité d'appréhender les transformations internationales qui affectent l'Union et leurs reflets sur les politiques européennes.

En revanche, le concept de smart power n'a suscité qu'un nombre restreint de travaux en Europe. Ceci n'est pas surprenant, puisqu'il est un concept relativement nouveau et qu'il n'existe pas beaucoup plus dans les travaux consacrés à ce sujet aux Etats-Unis où le concept de smart power est né. Le smart power à l'européenne est un objet en construction tant du point de vue pratique que du point théorique. L'objectif de ce travail est donc de contribuer aux travaux existants en proposant une définition alternative, en montrant le lien entre le smart power et les autres formes de puissance, en soulignant les aspects distinctifs du smart power, en démontrant les propriétés qui définissent l'efficacité (smartness) et en mettant en exergue les exemples de la combinaison effective de hard power et de soft power par l'UE.

Concernant la méthodologie, on tente d'utiliser la méthode empirique par le recueil des données et leur analyse en faisant recours aux trois sources différentes. Elles sont, premièrement, issues de recherches dans la littérature scientifique, qui inclut l'étude, à la fois, de sources primaires et secondaires. D'une part, on se basera sur des documents officiels, notamment les traités et les publications des organisations internationales, surtout de l'UE, des rapports de divers organismes, ou encore des résolutions et autres textes des Nations unies.

D'autre part, on aura recours aux travaux et aux études (en anglais ou en français), récentes ou plus anciennes, qui ont été publiés et sont en rapport avec les thématiques abordées dans la thèse. Ceci inclut les éléments recueillis dans des articles de journaux et autres périodiques ou dans des revues et dossiers de presses. Une troisième source d'informations présente, enfin, les entretiens menés avec des responsables politiques, diplomatiques et militaires, ainsi qu'avec des chercheurs. On a tenté de discuter et de présenter toutes les sources concernées d'une manière critique.

Notre recherche s'organise en deux parties dont l'un aborde le concept de puissance dans les relations internationales et tel qu'il peut s'appliquer à la puissance européenne, l'autre est consacrée au smart power européen. La première partie est divisée en quatre chapitres: dans le premier on essaye d'étudier les différentes définition du concept de puissance, les facteurs de la puissance, le rôle de la puissance dans les théories des relations internationales et la typologie de la puissance proposée par Joseph Nye; le deuxième chapitre porte sur le modèle de l'UE en terme de puissance. On aborde la puissance civile, la puissance normative, la puissance douce et la puissance dure comme les modèles de la puissance européenne; le troisième chapitre traite les convergences et les divergences parmi les Etats membres sur des sujets tels que l'élargissement, l'avenir de l'UE et la culture stratégique qui ont un impact direct sur l'Europe puissance; le quatrième chapitre est relatif à la perception de l'Europe puissance par des différents pays et groupements régionaux car l'image de l'UE aux yeux des autres est un indicateur important de la puissance européenne.

Quant à la deuxième partie qui comprend trois chapitres, elle est consacrée aux moyens de la puissance de l'UE à la recherche du smart power. Le premier chapitre de cette partie repose sur l'émergence de la PSDC, les relations entre l'UE et l'OTAN, et la composante militaro-industrielle de la PSDC du fait de leurs liens avec la capacité militaire et le pouvoir de contrainte de l'UE qui est une partie intégrante du smart power. Le deuxième chapitre s'attache à étudier l'approche globale de l'UE dans la gestion des crises comme une exemple de la combinaison harmonieuse et subtile des soft et hard powers. Dans ce but, on traite d'abord la notion de sécurité humaine, ensuite la capacité européenne de gestion des crises à travers les opérations civiles et militaires menées par l'Union et finalement l'approche globale de l'UE. Le dernier chapitre est relative au smart power à l'européenne. Il traite les domaines clés et les améliorations nécessaires pour l'UE en quête du smart power et essaye de

démontrer l'utilisation du smart power par l'UE à partir de deux exemples: les relations de l'UE avec la Chine et la Politique européenne de voisinage envers le sud de la Méditerranée.

PREMIERE PARTIE: LE CONCEPT DE PUISSANCE ET L'UNION EUROPEENNE

Comprendre la notion de smart power nécessite tout d'abord d'étudier le concept de puissance dans les relations internationales et les modèles de puissance attribués à l'UE en considérant sa nature *sui generis*. C'est pour cette raison qu'on essayera d'abord de définir le concept de puissance en se penchant sur des auteurs clés qui ont analysé ce phénomène, ensuite analyser le concept de puissance en théories des relations internationales. Puisque la notion de smart power a été développée par Joseph Nye, on accordera une attention particulière à la typologie de puissance proposée par Nye. D'ailleurs, en tant que deux principaux composants du smart power, il est crucial de bien comprendre la puissance dure et la puissance douce.

Par ailleurs, puisque l'Europe puissance fait inévitablement partie des débats sur le rôle de l'UE dans les relations internationales, il nécessite d'analyser les principaux modèles de puissance (puissance civile, puissance normative, puissance douce et puissance dure) attribués à l'UE pour étudier les caractéristiques de la puissance de l'Union ainsi que ses modes d'actions.

Néanmoins, l'exercice de la puissance, quel que soit son modèle, exige la volonté des Etats membres de l'Union car le mode de décision concernant la PESD, puis la PSDC est fondé sur le consensus des Etats membres. C'est pourquoi il faut savoir s'il y a une volonté politique pour l'Europe puissance. Dans ce but, il serait convenable d'analyser les divergences et les convergences parmi le Etat membres sur des sujets, tels que l'élargissement, l'avenir de l'UE et la culture stratégique, qui ont un rapport avec la puissance européenne et qui peuvent donc donner un avis concernant l'existence ou non d'une telle volonté.

Cependant même l'existence d'une volonté politique ne garantit pas l'obtention des objectifs désirés. Puisque la puissance est fondamentalement relationnelle, elle est une catégorie des perceptions des autres. On exerce la puissance sur un autre acteur pour avoir un comportement donné. La perception de cet acteur doit donc être considérée pour évaluer la puissance exercée. C'est pour cette raison qu'on essayera de voir comment la puissance européenne est perçue de l'extérieure.

CHAPITRE I. La puissance: perspectives historiques et théoriques

La puissance est un concept fondamental et omniprésent en relations internationales. En tant que notion déterminante pour la compréhension de l'agenda international et du comportement des acteurs internationaux, elle constitue l'une des concepts clés pour comprendre les relations internationales. Ce concept est, explicitement ou implicitement, au cœur des différentes théories des relations internationales, surtout de l'Ecole réaliste.

Depuis l'Antiquité, la puissance structure les relations entre les Etats. Ce qu'observe l'historien grec Thucydide dans le contexte particulier de la Grèce antique est l'expression de la puissance dans sa forme à la fois la plus paroxystique et aussi la plus banale, la guerre⁴⁵. Celle-ci a façonné les sociétés humaines depuis des millénaires. La volonté de puissance était le moteur des entreprises impériales qui a donné naissance à la création du premier empire en Mésopotamie, vers 2300 av. J-C. par Sargon d'Akkad. Cette même volonté de puissance a animé les fondateurs des Etats modernes en Europe et leurs héritiers. Toujours par la guerre, au cours des siècles les autres formes d'organisation politique telles que les cités-Etats ou les empires ont été créées. Même si la forme était nouvelle, la volonté de puissance n'a pas changé. Une supériorité technologique et militaire a permis de projeter la puissance, depuis l'Europe, dans le monde entier détruisant les empires archaïques et bâtissant des empires coloniaux. L'ère coloniale est également terminée à la suite de l'apparition de la forme la plus banale de la puissance, la guerre.

La distribution de la puissance qui a émergé des ruines de la Deuxième Guerre mondiale a formé un ordre international basé sur l'équilibre des puissances autour de deux pôles. Afin de ne pas vivre une autre guerre aussi dévastatrice et après l'échec de la SDN, la communauté internationale a décidé d'interdire le recours à l'emploi de la force par l'adoption de la Charte des Nations unies. Les efforts pour la protection des droits de l'homme, la résolution pacifique des différends et la création d'un droit pénal international ont suscité l'évolution du droit international. D'autre part, les Etats n'étaient plus les seuls acteurs qui agissent sur la scène mondiale. L'apparition des organisations internationales et des acteurs non-étatiques ont

⁴⁵ Pierre BUHLER, *op.cit.*, p.25

restructuré les politiques de puissance. Par conséquent, aujourd'hui, on voit une mutation des formes, des enjeux et des facteurs de la puissance.

Afin de bien comprendre cette notion renouvelée, tout d'abord, il est nécessaire d'étudier ce dont il s'agit. Qu'entend-on par le terme "puissance"? Puisqu'il n'y a pas d'unanimité concernant la définition du concept de puissance, il convient de procéder à sa définition d'abord par des approches historique, politique et juridique, ensuite de traiter les différents facteurs de la puissance, et expliquer les formes et les enjeux de la puissance dans le cadre des écoles de pensée.

1. Les ambiguïtés d'un concept et les différentes définitions

Bien que la puissance soit un concept fondamental en relations internationales, paradoxalement, la définition de ce concept ne fait pas l'unanimité dans le monde académique. Kenneth Waltz, fondateur du néorealisme, note que la puissance est un concept clé dans les théories réalistes, pourtant sa définition reste un sujet de controverse⁴⁶. Selon Robert Gilpin, professeur émérite en politique et affaires internationales, la puissance est l'un des concepts les plus gênants (*troublesome*) des relations internationales.⁴⁷ Hannah Arendt, philosophe allemande, affirme qu'"il me paraît assez triste de constater qu'à son stade actuel, la terminologie de notre science politique est incapable de faire nettement la distinction entre divers mots clés tels que « pouvoir » et [...] « puissance » dont chacun se réfère à des phénomènes distincts et différents."⁴⁸

Avant de passer aux différentes définitions et perceptions de puissance, il convient de mettre en avant la différence entre les termes "pouvoir" et "puissance" qui sont parfois utilisés de façon interchangeable dans la littérature des relations internationales. Avec le terme de *power*, l'anglais ne distingue pas où le français par exemple emploie deux mots pour nommer la puissance et le pouvoir. Le pouvoir se définit selon deux dimensions:

⁴⁶ Kenneth N. WALTZ, "Reflections on Theory of International Politics: A Response to My Critics", dans Robert O. KEOHANE (ed.), *Neorealism and Its Critics*, New York, Columbia University Press, 1986, p.333

⁴⁷ Robert GILPIN, *War and Change in World Politics*, New York, Cambridge University Press, 1981, p.13

⁴⁸ Hannah ARENDT, *Du Mensonge à la Violence: Essais de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p.143

- « Power to » qui signifie que l'acteur A a le "pouvoir de" faire quelque chose. Le "pouvoir de" peut être compris comme l'utilisation la plus basique du terme du pouvoir.⁴⁹
- « Power over » qui signifie qu'A a le "pouvoir sur" B de lui faire réaliser l'action X. Le "pouvoir sur" implique le "pouvoir de".⁵⁰

On peut donc dire que le "pouvoir de" qui désigne une capacité durable a un sens plus générale. Sur le plan international, l'attention se porte prioritairement sur les rapports du pouvoir (puissance) entre les Etats, donc c'est le "pouvoir sur" qui prévaut.

Quant à la distinction entre le pouvoir et la puissance, Raymond Aron, philosophe et politiste français, insiste sur la distinction essentielle entre l'ordre interne des collectivités et l'ordre externe des relations entre les Etats ou unités politiques. Dans le premier cas, le pouvoir relève du droit, il exprime l'autorité que peut légitimement exercer l'Etat, et plus particulièrement des organes constitués, dotés d'une fonction, de compétences et des moyens préétablis; d'où la notion de pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.⁵¹

En revanche, l'ordre international est caractérisé par l'absence d'une autorité supranationale apte à régler les différends entre les acteurs, dont les relations relèvent essentiellement du fait et non du droit. Dans un ensemble qui repose sur la pluralité des souverainetés, chaque unité se réserve le droit de faire justice elle-même, en l'absence de norme et de tribunal universellement reconnus. Contrairement au pouvoir, l'exercice de la puissance ne suppose pas nécessairement l'existence de l'autorité ou de la légitimité. Par contre, la puissance peut constituer un élément fondamental de l'exercice du pouvoir⁵².

De la même manière, Pierre Buhler, diplomate de carrière, précise que "l'Etat assure une double fonction essentielle qui fonde sa légitimité: la paix civile à l'intérieur et la sécurité à l'extérieur. Dans son acception contemporaine, la notion de puissance ne porte que sur la seconde de ces dimensions."⁵³ Dans son maître ouvrage, *Politics among Nations*, Hans Morgenthau, juriste et universitaire allemand exilé aux Etats-Unis, affirme que "la politique

⁴⁹ Kaith DOWDING, *Power*, Buckingham, Open University Press, 1996, p.4

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Christian MALIS, "Puissance", dans Thierry de MONTBRIAL et Jean KLEIN, *Dictionnaire de Stratégie*, Paris, PUF, 2008, p.434

⁵² *Ibid.*

⁵³ Pierre BUHLER, *op. cit.*, p.85

internationale est, comme toute politique, une lutte pour le pouvoir. (référence à l'ordre interne, à l'autorité d'un gouvernement sur son peuple) Quelles que soient ses finalités ultimes, le but immédiat est toujours la puissance"⁵⁴ (référence à l'ordre externe des relations entre les Etats).

Quant à la définition de puissance, même si la puissance est un concept central des relations internationales, il n'y a pas d'unanimité sur sa définition entre les historiens, les politologues et les juristes, sous l'impulsion desquels les relations internationales ont tenté d'émerger comme discipline. Les auteurs l'utilisent et l'interprètent à leur manière. La nature complexe de la puissance rend difficile de produire une définition claire et univoque. Tout d'abord, elle relève à la fois des fins et des moyens. Ensuite, puisque les ressources acquises ne sont pas mesurables, il n'est pas toujours facile de relever les caractéristiques de la puissance. De plus, même si un pays possède les moyens de la puissance, s'il ne peut pas réussir à les convertir en politiques effectives, ces moyens resteront en tant que potentiels. Finalement, comme le changement continu dans les systèmes internationaux a des effets sur la nature et la perception de la puissance, il n'est pas possible de produire une définition toujours admise. Avant le développement des technologies de communication et du principe de la primauté du droit, la capacité militaire était la clé de voûte de la puissance. Mais la mondialisation qui a mis en avant l'interdépendance entre les Etats et la capacité économique a bouleversé la place privilégiée des facteurs militaires dans les relations internationales. Ces caractéristiques de la puissance incitent les auteurs à la définir de façons différentes.

1.1.La puissance selon les historiens

Dès le cinquième siècle avant notre ère, l'historien grec Thucydide analyse, à travers son "Histoire de la guerre du Péloponèse", une lutte pour la prédominance entre Athènes et Sparte, et les évolutions, structurations et modes d'action des puissances respectives des deux cités.⁵⁵ Il voit la volonté de puissance comme le facteur structurant des relations entre les pays. Selon lui, les Etats sont perçus en fonction de la puissance et des rapports de force entre eux.

⁵⁴ Hans J. MORGENTHAU, *Politics among Nations, The Struggle for Power and Peace*, 6th Edition, New York, Alfred Knopf, 1985, p.31 et 36

⁵⁵ Barthélémy COURMONT, Valérie NIQUET et Bastien NIVET, "Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux États-Unis, à l'Europe et à la Chine ?", *IRIS*, 2004, p.8

L'historien britannique Edward H. Carr a un rôle primordial dans la réhabilitation de la notion de puissance durant la période de l'entre-deux-guerres. Dans son ouvrage *Twenty Years Crisis: 1919-1939*, il affirme que "la politique est, dans un certain sens, toujours politique de puissance."⁵⁶ Selon lui, bien que la puissance soit un tout indivisible en politique internationale, elle est séparable en «puissance militaire», «puissance économique» et «pouvoir sur l'opinion publique». Autrement dit, l'importance de mettre de son côté l'opinion afin d'exercer pleinement sa puissance et d'assurer les intérêts nationaux a déjà été annoncée par Carr dans les années 1920.

Un autre historien britannique, Paul Kennedy écrit dans son livre best-seller *The Rise and Fall of the Great Powers* que la puissance à l'échelle internationale n'était jamais constante, qu'elle variait en fonction à la fois du taux de croissance économique et des avantages technologiques notamment dans le domaine militaire.⁵⁷ Néanmoins Kennedy souligne que l'économie et la puissance militaire ne peuvent pas évoluer parallèlement: si on consacre trop d'importances aux dépenses militaires, les dépenses économiques des Etats peuvent être affaiblies.

Selon l'historien français Jean Baptiste Duroselle, le pouvoir est "la capacité pour l'Etat de modifier la volonté de groupes ou d'individus inclus dans sa sphère, à l'intérieur, se désigne plutôt, en français par le mot "pouvoir sur"⁵⁸. Pour la puissance, il propose la définition de Raymond Aron: "la capacité d'imposer sa volonté aux autres" et il précise qu'à partir du moment où un Etat existe, il est forcément, si petit soit-il, une puissance, en ce sens qu'il est à même de dissuader les autres de le faire disparaître."⁵⁹ D'après Duroselle, la puissance qu'exerce un Etat, qu'il soit grand, moyen ou petit, dépend strictement des circonstances. On peut donner l'exemple des alliances militaires et des interdépendances économiques entre les Etats.

Pierre Renouvin est un autre historien français qui mérite d'être mentionné surtout grâce à sa notion de "forces profondes". Cette notion décrit les forces qui pèsent sur le cours des

⁵⁶ Edward Hallett CARR, *The Twenty Years Crisis: 1919-1939*, 2nd Edition, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2001, p.46

⁵⁷ Paul KENNEDY, *The Rise and Fall of the Great Powers: Economic Change and Military Conflict from 1500 to 2000*, London, Hyman, 1988, p.537

⁵⁸ Jean-Baptiste DUROSELLE, *Itinéraires: Idées, hommes et nations d'Occident, XIXe-XXe siècles*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1992, p.113

⁵⁹ *Ibid.*, p.114

relations internationales: selon lui, à côté des « *forces matérielles* » – les facteurs géographiques, les conditions démographiques, les forces économiques – figurent les « *forces spirituelles* » ou les « *mentalités collectives* », en particulier le sentiment national, les nationalismes et le sentiment pacifiste⁶⁰. Ces forces profondes sont indissociables des comportements des Etats qui jouent le premier rôle dans les relations internationales qui ne sont qu'une question de rapports de puissance.

Contrairement à l'approche réaliste de la puissance, René Girault et son équipe d'historiens européens ont mis en exergue que la « perception de la puissance » compte tout autant que la puissance elle-même. C'est pour cette raison qu'il faut prendre en compte l'importance des facteurs sociaux, culturels, politiques et subjectifs, au même titre que les facteurs économiques et militaires. La cohésion sociale, la volonté politique d'avoir ou de ne pas avoir une influence à l'extérieur de ses frontières, pèsent lourd dans la balance de la puissance, de même que la représentation de sa propre puissance et de celle des autres.⁶¹ Par exemple, il a fallu du temps pour que les Britanniques comprennent que malgré leur attitude héroïque pendant la Deuxième Guerre mondiale, leur pays n'était plus ce qu'il avait été avant. La perte de leur statut de grande puissance était plus difficile à admettre que pour des nations qui avaient connu la défaite.⁶²

Robert Frank, historien français, souligne que la puissance ne se mesure pas seulement en termes de divisions blindées ou de pouvoir économique. Par exemple, l'Europe a besoin d'un projet, d'une identité et d'une cohésion, si elle veut être une puissance.⁶³

On peut dire que ces définitions du concept de puissance sont les reflets des contextes historiques dont étaient témoins leurs auteurs. A ce titre, Thucydide définit la puissance comme la capacité respective des cités grecques (athénienne et spartiate en particulier) à avoir la suprématie afin de dominer le monde Egéen, tandis que les auteurs de la première moitié du vingtième siècle, comme Carr, ont utilisé ce concept pour définir les capacités et la volonté des États à dominer les autres pour assurer l'optimisation de leur intérêt national. Quant aux

⁶⁰ Pierre RENOUVIN et Jean-Baptiste DUROSELLE, *Introduction à l'Histoire des Relations Internationales*, Paris, Agora, 2007

⁶¹ Robert FRANK, "Penser historiquement les relations internationales", *Annuaire français des relations internationales*, 2003, p.53

⁶² *Ibid.*

⁶³ "L'Euro plus rien comme avant? Les dimensions politiques et culturelles d'un choix historique", *Colloque organisé à l'Assemblée nationale*, Friedrich Ebert Stiftung Büro, Paris, 2 Juillet 1998

historiens français, il ont mis en avant le rôle des circonstances, des différents facteurs et des représentations pour définir la puissance.

1.2. La puissance selon les politistes

Machiavel, parfois considéré comme l'un des précurseurs de la science politique, donne une importance particulière à la notion de puissance, bien qu'il ne la définisse pas de manière concrète. Pour lui, la puissance est l'élément essentiel pour pouvoir gouverner le pays et assurer sa sécurité. Dans son maître ouvrage "Le Prince"⁶⁴, Machiavel précise que le prince sur qui repose la survie de l'Etat doit être doté d'un pouvoir absolu. Pourtant, ce pouvoir ne le libère pas de toute morale, même si Machiavel défend la nature "obligatoirement méchante des hommes" car la liberté accordée au Prince doit être placée au service d'une finalité précise, servant les intérêts de l'Etat.

Il souligne que la puissance militaire est la condition primordiale pour conquérir d'autres territoires, pour assurer la sécurité du pays et mettre sur pied une société harmonieuse et stable. Au chapitre XVIII du Prince, Machiavel signale « qu'il y a deux manières de combattre, l'une par les lois, l'autre par la force: la première est propre aux hommes, la seconde propre aux bêtes; mais comme la première, bien souvent, ne suffit pas, il faut recourir à la seconde »⁶⁵. Par cette représentation imagée, il suggère que le prince doit être à la fois lion et renard. Le lion symbolise la force brutale et le renard représentant l'intelligence et la ruse.

L'ouvrage de Machiavel a beaucoup inspiré les approches sur la puissance au cours du XVIII^e siècle où la puissance a été mesurée par certains facteurs définis comme la population, la territoire, la richesse et la force armée.⁶⁶ Au XIX^e siècle, cette approche a évolué vers celle des "éléments de la puissance nationale" reflétée dans l'ouvrage *Politics Among Nations: the Struggle for Power and Peace* d'Hans Morgenthau, publié en 1948. Il définit la puissance de l'Etat-nation non seulement par la géographie, la population, les ressources naturelles et la force militaire mais aussi par le caractère national, le moral national et l'efficacité de la diplomatie. Morgenthau affirme que "la politique internationale, comme toute politique, est

⁶⁴ Nicolas MACHIAVEL, *Le Prince*, Paris, Le Livre de Poche, 2000

⁶⁵ *Ibid.*, p.84

⁶⁶ Edward V. GULICK, *Europe's Classical Power of Balance*, Norton, The Norton Library, 1955, p.24

une lutte pour la puissance”⁶⁷ et il ajoute qu’“en politique étrangère, un État ne connaît qu’un seul impératif catégorique, un seul critère de raisonnement, un seul principe d’action, l’intérêt national égoïste défini en termes de puissance: quel que soit le but ultime de la politique extérieure d’un État, quels que soient les termes dans lesquels ce but est défini, la recherche de la puissance est toujours son but immédiat”⁶⁸. La puissance est donc pour Morgenthau à la fois une finalité et un moyen. Dans ce cadre, la politique internationale doit être considérée comme un mécanisme permanent et empirique d’ajustement entre les moyens et les objectifs de tous les États, la finalité ultime étant la survie et la préservation.⁶⁹

Cette approche de “puissance en tant que ressources” a cédé sa place à l’approche de “puissance relationnelle” au cours de la dernière moitié du XX^e siècle. En s’inspirant de Max Weber, sociologue et économiste allemand, la plupart des politistes contemporains s’accordent pour admettre que la puissance s’apprécie dans le cadre d’une relation dynamique entre les unités politiques. C’est pourquoi il est nécessaire de traiter le concept weberien de puissance. Max Weber définit la puissance (*Macht*) comme étant “toute chance de faire triompher, au sein d’une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances”⁷⁰. L’utilisation de la puissance conduit à un résultat, mais implique aussi une volonté ou une intention, donc une stratégie d’acteur possédant une rationalité minimale.⁷¹ Pour Weber, en tant que notion relationnelle, la puissance nécessite une interaction spécifique pour pouvoir être exercée. Cette interaction s’exerce par des moyens divers tels que la persuasion, l’incitation, la coercition, les sanctions ou le recours à la force.

Les politistes américains Harold Lasswell et Abraham Kaplan définissent le pouvoir comme un ensemble de relations dans lesquelles “des sanctions sévères sont prévues ou appliquées pour soutenir une politique contre l’opposition”.⁷² La puissance relationnelle explique la puissance par le principe de causalité, c’est-à-dire, le comportement d’un acteur A cause un changement dans le comportement de B.

⁶⁷ Hans J. MORGENTHAU, *op. cit.*, p.29

⁶⁸ Dario BATISTELLA, *Théories des Relations Internationales*, 4^e Edition, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p.134

⁶⁹ Jean Jacques ROCHE, *Théories des Relations Internationales*, 4^e Edition, Paris, Montchrestien, 2001, p.42

⁷⁰ Max WEBER, *Economie et Société*, Tome I, Paris, Plon, 1971, p.95

⁷¹ Stéphane PAQUIN et Dany DESCHENES (dir.), *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Chenelière, 2009, p.29

⁷² Harold D. LASSWELL et Abraham KAPLAN, *Power and Society: A framework for political inquiry*, Yale, Yale University Press, 1950, p.74-75

Robert Dahl est un autre politiste qui met l'accent sur la conception relationnelle de la puissance. Il définit le pouvoir comme la capacité d'une personne A d'obtenir qu'une personne B fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A. Les relations de pouvoir, selon lui, peuvent être vues comme des relations de causalité d'une espèce particulière. La définition la plus générale se formulera ainsi: le pouvoir renvoie à des sous-ensembles de relations entre des unités dépendant, en certaines circonstances, du comportement d'autres unités.⁷³ On peut donc dire qu'il y a pouvoir quand des acteurs causent de quelque façon le comportement d'autres acteurs. Concernant l'approche de puissance relationnelle, Dahl affirme que "malgré l'origine ancienne de l'étude du pouvoir (donc de la puissance), l'étude empirique systématique des relations de pouvoir est remarquablement nouvelle".⁷⁴

Raymond Aron, philosophe, sociologue et politiste français, affirme qu'"au sens le plus général, la puissance est la capacité de faire, produire ou détruire: un explosif a une puissance et, de même, une marée, le vent et un tremblement de terre. La puissance d'une personne ou d'une collectivité n'est pas mesurable rigoureusement en raison même de la diversité des buts qu'elle s'assigne et des moyens qu'elle emploie. [...] La puissance d'un individu est la capacité de faire, mais avant tout, celle d'influencer sur la conduite ou les sentiments des autres individus. J'appelle puissance sur la scène internationale, la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités. En bref, la puissance politique n'est pas absolue mais une relation humaine."⁷⁵

Dans un autre ouvrage, il précise qu'"en tant que concept politique, la puissance désigne un rapport entre les hommes mais comme, simultanément, il désigne un potentiel, non un acte, on peut définir la puissance comme le potentiel que possède un homme ou un groupe d'établir des rapports conformes à ses désirs avec d'autres hommes ou d'autres groupes."⁷⁶ On peut simplifier cette définition en disant que la puissance est la combinaison du potentiel et du passage à l'acte.

⁷³ Robert A. DAHL, "Power", dans David SILLS (ed.), *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol.12, New York, Macmillan Co and Free Press, 1968, p. 407

⁷⁴ *Ibid.*, p.414

⁷⁵ Raymond ARON, *Paix et Guerre entre les Nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, p.16-17

⁷⁶ *Idem*, "Macht, Power, puissance: prose démocratique ou poésie démoniaque?", *Etudes politiques*, 1972, p.176

Aron se distingue de Machiavel et Morgenthau en refusant de voir dans la quête de la puissance l'essence de toute politique, en distinguant politique interne et extérieure, et aussi la puissance comme moyen et la puissance comme fin. Aron critique Morgenthau de ne pas définir la notion de puissance de manière univoque dans le champs des relations internationales et de ne pas clairement distinguer cette notion de la puissance politique dans l'univers intra-étatique (désignée en français par la notion de pouvoir)⁷⁷.

Kalevi J. Holsti, politiste britannique, critique aussi Morgenthau lorsqu'il définit la puissance à la fois comme une fin et comme un moyen qui cause une ambiguïté de sens. Selon Holsti, la puissance est la capacité d'obtenir d'un acteur qu'il fasse quelque chose qu'il n'aurait pas fait spontanément par la promesse de récompense, l'octroi de récompense, la menace de punition et la force.⁷⁸

Kenneth Waltz, politiste américain et fondateur du néoréalisme, définit la puissance comme "l'idée, simple et ancienne, qu'un agent est d'autant plus puissant qu'il affecte les autres plus que ceux-ci ne l'affectent"⁷⁹. La puissance est relative à la position de l'unité dans le système international. Il précise que « la première préoccupation des Etats n'est pas de maximiser leur puissance, mais plutôt de maintenir leur position relative dans le système »⁸⁰.

En partant des travaux de Dahl, Steven Lukes, politiste et sociologue américain, propose une présentation tripartite du pouvoir. La première dimension renvoie à la définition de Dahl qui repose sur le principe d'intentionnalité. A a du pouvoir sur B quand il peut faire faire à B quelque chose que B n'aurait pas fait autrement, B étant conscient que cela vient de l'action de A. A peut utiliser la coercition pour changer la stratégie de B ou la persuasion pour changer la préférence de B. La deuxième dimension repose sur la définition de Peter Bachrach et Morton Baratz qui distinguent puissance intentionnelle et non-intentionnelle. Selon eux, l'attention ne doit pas porter uniquement sur les mécanismes de décisions formels, puisque les décisions peuvent revêtir des sens différents, et que certaines peuvent même ne jamais avoir lieu⁸¹. Il convient donc pour ces deux auteurs d'inclure les « non-décisions » dans l'analyse.

⁷⁷ Raymond ARON, *Paix et Guerre entre les Nations*, op. cit., p.18

⁷⁸ Kalevi J. HOLSTI, "The Concept of Power in the Study of International Relations", *Background*, Vol.7, No.4, February 1964, p.189-190

⁷⁹ Kenneth N. WALTZ, *Man, the State and War*, New York, Columbia University Press, 1959, p. 192

⁸⁰ Idem, *Theory of International Politics*, Reading, Addison Wesley, 1979, p.126

⁸¹ Peter BACHRACH et Morton BARATZ, "Two Faces of Power", *American Political Science Review*, No. 56, 1962, p. 947-952

La deuxième dimension concerne donc la non-décision. A contrôle l'agenda politique de façon qu'il limite le choix de stratégie de B.

La troisième dimension du pouvoir décrite par Steven Lukes renvoie au pouvoir invisible consistant à déterminer les préférences des acteurs. Tout l'art de la puissance persuasive consiste notamment, d'après Lukes, à conditionner les peuples en « conformant leurs perceptions, leurs cognitions et leurs préférences de manière à ce qu'ils acceptent leur rôle dans l'ordre existant des choses, ou bien parce qu'ils ne sont pas capables d'imaginer une alternative à celui-ci, ou bien parce qu'ils le considèrent naturel et interchangeable, ou encore parce qu'ils le pensent divinement ordonné... »⁸² En d'autres termes, A essaye de créer et de façonner les tendances, les perceptions et les préférences de B et B ne se rend pas compte souvent de cette influence. A côté de l'approche « unidimensionnelle béhavioraliste » de Dahl et de l'« approche bidimensionnelle », propre à Bachrach et Baratz, Lukes vise à apporter une troisième dimension qui consiste par le biais du contrôle de l'information, des médias, ou des processus de socialisation, à « gagner son coeur et son esprit »⁸³. Ce qui est également un élément de la « guerre psychologique » dont les effets ont été très limités. (La France en Algérie, les Etats-Unis au Vietnam, etc.) En critiquant la dimension behavioriste des conceptions antérieures et soulignant l'importance des comportements structurés par la société et modelés par la culture et les institutions en terme de puissance, il a contribué à l'émergence de l'approche de « puissance structurelle ».

Une remise en cause similaire de la puissance relationnelle se retrouve chez Stephen Krasner, politiste américain, qui affirme dans *International Regimes*⁸⁴, que le comportement des États est aussi influencé par des normes internationales (juridiques, morales, politiques, etc.), dites ou non dites, institutionalisées ou non.

Susan Strange, politiste britannique et l'une des fondatrices de l'économie politique internationale, distingue puissance relationnelle - la plus traditionnellement étudiée par les analystes des relations internationales - et puissance structurelle. Celle-ci correspond à la possibilité qu'a un acteur d'obliger un autre à agir suivant sa volonté, par la persuasion ou la coercition. Elle correspond à la capacité de fixer les règles du jeu et prend de plus en plus

⁸² Steven LUKES, *Power. A Radical View*, Londres, Palgrave, 1974, p.24

⁸³ *Idem*, « On power and the battle for hearts and minds », *Millennium Journal of International Studies*, Londres, vol. 33, n° 3, 2005, p. 477-495

⁸⁴ Stephen D. KRASNER, *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, 1983

d'importance. En d'autres termes, la puissance structurelle signifie la "capacité de façonner et de déterminer les structures de l'économie politique globale au sein desquelles les autres États, leurs institutions politiques, leurs entreprises économiques et leurs scientifiques et autres expertes doivent opérer".⁸⁵ Selon Strange, elle est la capacité de déterminer la façon dont sont satisfaits quatre besoins sociaux essentiels dans une économie moderne: la sécurité, le savoir, la production, la finance.

Joseph Nye, politiste américain élu comme l'un des dix professeurs les plus influents des relations internationales, expose que la puissance est comme le temps (météo), tout le monde en dépend et en parle, mais peu le comprend. Il définit la puissance comme "la capacité d'atteindre le résultat espéré et d'être en mesure, si cela est nécessaire, de changer le comportement des autres afin d'y arriver".⁸⁶ Pour lui, la puissance ne découle pas nécessairement d'une forte capacité militaire. Pour être puissant, il faut maintenir la capacité de rallier autour de lui la plus grande coalition, de contrôler l'information et de déterminer l'ordre du jour. C'est pourquoi, il est primordial d'acquérir la puissance douce (soft power) qui désigne la capacité d'une nation à influencer les autres par son idéologie, son système de valeurs, sa culture à côté de la puissance dure (puissance militaire et économique).

Dans leur article "*Power in International Politics*"⁸⁷, les politistes américains Michael Barnett et Raymond Duvall proposent de prendre en considération à la fois la puissance relationnelle et la puissance structurelle en soulignant la nécessité de développer une réflexion sur pourquoi, comment et quand certains acteurs ont un « pouvoir sur » les autres. Par conséquent, ils suggèrent quatre formes de puissance: la « puissance compulsive », ou coercitive, qui existe quand des relations d'interaction permettent à un acteur d'exercer un contrôle direct sur un autre, quitte à le menacer pour qu'il change de comportement ou de stratégie; la « puissance institutionnelle » qui se manifeste quand des acteurs exercent un contrôle indirect ou une influence ou tirent un avantage sur d'autres, par le biais d'institutions qu'ils ont mis ensemble sur pied; la « puissance structurelle » qui découle de la position de l'acteur dans la société mondiale et par conséquent de ses propres capacités stratégiques, de ses vulnérabilités et des intérêts qui le lient aux autres; la « puissance productive » qui signifie

⁸⁵ Susan STRANGE, *States and Markets: An Introduction to International Political Economy*, 2e Edition, London, F. Pinter, 1994, p.25

⁸⁶ Joseph S. NYE, *The Paradox of American Power: Why the World's Only Superpower Can't Go it Alone*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p.4

⁸⁷ Michael BARNETT et Raymond DUVALL, "Power in International Politics", *International Organization*, Vol.59, No.1, Winter 2005, p.39-75

la capacité d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs à suggérer et à diffuser des systèmes de pensée, ou à imposer une de ces « machineries conceptuelles » qui fixe la « connaissance partagée » ou qui formate la vision globale de tous les acteurs⁸⁸.

Les points de vue des politistes sur la notion de puissance montre l'évolution de cette notion au cours du temps dans le cadre des changements structurels sur la scène internationale. On voit un passage de la puissance basée sur le territoire, la richesse et l'armée à la "puissance en tant que ressources" avec l'apparition des Etats modernes. Ensuite, on voit un autre passage vers la puissance relationnelle qui met l'accent sur la causalité dans les rapports de puissance et vers la puissance structurelle qui renvoie à la capacité de déterminer la façon dont seront satisfaits les quatre besoins de base d'une économie moderne: sécurité, savoir, production et finances. Les différentes formes de puissance proposées par les politistes sont plus ou moins dérivées de ces approches principales.

1.3. La puissance selon les juristes

Les juristes interprètent et utilisent le concept de puissance dans le cadre de sa relation avec le droit. Dans ce cadre, on peut généralement parler de deux principales approches: le droit comme moyen de puissance et le droit comme facteur limitatif de puissance. Adoptée plutôt par les réalistes, la première approche met le principe de souveraineté des Etats au centre du droit international. Selon Jean Bodin, juriste français, la souveraineté est une puissance absolue s'exerçant sur un territoire et une population. A l'intérieur de ses propres frontières, la souveraineté signifie que l'Etat est l'autorité suprême. A l'extérieur, c'est-à-dire dans ses relations internationales, la souveraineté de l'Etat signifie, non qu'il est supérieur aux autres Etats, mais seulement qu'il n'a d'ordre à recevoir d'aucune autre autorité, Etat ou organisation internationale.

Pour les réalistes, une des plus importantes caractéristiques de cette souveraineté est la possession du "monopole de l'exercice de la violence physique légitime" selon la formule de Max Weber. On peut donc dire qu'en raison de son monopole de la force armée et de la police organisée, le droit international émane nécessairement de l'Etat. L'Etat n'a aucune

⁸⁸ Gérard DUSSOUY, *Les Théories de la Mondialité: Traité de Relations Internationales*, Tome III, Paris, L'Harmattan, 2009, p.134-135

puissance au-dessus de lui, en principe, qui pourrait lui imposer sa volonté. Aucune autorité supérieure dont pourrait émaner le droit international qui régit les relations entre les sujets de ce système juridique. C'est pourquoi, seul l'Etat se limite lui-même. Le droit international est le résultat de la rencontre de volontés de plusieurs États qui acceptent de limiter leur souveraineté pour se lier.

Selon Erich Kaufmann, juriste allemand, l'Etat demeure le fait fondamental et indépassable des relations internationales, quand bien même il demeure soumis à des valeurs objectives qui s'imposent à lui.⁸⁹ Il souligne que seul l'Etat, et non la communauté internationale elle-même, est capable de poser et de faire respecter les principes de justice car la communauté internationale est au fond d'ordre spirituelle.⁹⁰

D'après Carl Schmitt, juriste allemand, «est souverain celui qui décide de la situation exceptionnelle».⁹¹ C'est l'exception qui donne corps à la règle ou, plutôt, qui oblige le titulaire du pouvoir exécutif à prendre une décision dont l'objet est l'existence de l'unité politique et, par voie de conséquence, qui fonde le droit.⁹² La légitimité de la décision ne tient pas à la nature de la norme élaborée (sa cohérence avec une norme supérieure ou son caractère). Dans *Le Gardien de la Constitution*, Schmitt insiste sur l'idée qu'une décision comprend toujours un « élément de décision pure non déductible du contenu d'une norme »⁹³. Dès lors, la légitimité ne dépend que d'une volonté indépendante, celle du décideur: "Ce qui donne sa qualité spécifique au droit est d'abord une décision suprême qui la fonde. Une telle décision n'est pas explicable à partir de règles préexistantes, elle n'est pas juridiquement explicable du tout, c'est grâce à elle, au contraire, que des règles juridiques pourront exister."⁹⁴

Le thème dominant du droit international au XIX^e siècle était la perspective positiviste de la puissance souveraine. Selon cette perspective, le droit international sert à justifier et préserver ce qui a été obtenu par l'exercice de puissance. Par exemple, les travaux de Hugo Grotius, fondateur du droit international, sur la liberté de la mer, publiés dès 1609, sont destinés à

⁸⁹ Emmanuelle JOUANNET, "La communauté internationale vue par les juristes", *AFRI*, Vol. VI, 2005, p.8

⁹⁰ Erich KAUFMANN, « Règles générales du droit de la paix », *RCADI*, Vol. 54, 1935, p.556

⁹¹ Carl SCHMITT, *Théologie politique*, Paris, Gallimard, 1988, p.15

⁹² Frédéric RAMEL, "Carl Schmitt face à Hans Kelsen: la joute se poursuit à l'échelle internationale", *Études internationales*, Vol. 40, No.1, 2009, p.24

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.*

défendre un point de vue sur le droit de la mer favorable aux intérêts des Pays-Bas. Ensuite, dominant les océans, l'Angleterre a imposé un droit de la mer qui conforte son hégémonie et, forte de son avance dans la révolution industrielle. Et puis, le blocus continental établi par Napoléon a façonné des pratiques du commerce international qui ont fini par acquérir force de loi.⁹⁵

Ces exemples montrent que sur le plan juridique, la puissance signifie l'utilisation de la loi pour justifier les résultats souhaités par les Etats puissants et la formulation des règles pour sécuriser les intérêts nationaux. Et il est impossible de nier que le droit international est très souvent utilisé comme un instrument de politique nationale. D'autre part, façonner l'ordre international en exerçant une influence sur le contenu du droit international contribuerait à la puissance structurelle de l'Etat concerné.

Par ailleurs, l'égalité souveraine des Etats comme un principe essentiel du droit international ne signifie pas que la puissance, économique, politique ou militaire, importe peu dans les relations internationales. Bien au contraire, la puissance est une donnée fondamentale des relations internationales. La composition de l'ONU tient d'ailleurs compte de ce facteur. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité n'ont pas la même structure ni les mêmes pouvoirs. D'autre part, en violant l'égalité souveraine des Etats et l'interdiction de l'emploi de la force dans les relations interétatiques, les Etats-Unis sous la présidence George Bush Jr. (2000-2008) a remis en cause les principes du droit international. Jack Goldsmith et Eric Posner, juristes américains, affirment que le droit international n'empêche pas que les Etats se comportent suivant leurs intérêts. Le rôle du droit international est donc limité par les configurations des intérêts étatiques et la distributions de puissance.⁹⁶

De la même manière, Hersch Lauterpacht remarque que le droit international n'existe donc que pour les Etats et non pas les Etats pour le droit international, de telle sorte que l'on ne peut même plus parler de droit international. La soumission complète du droit international à l'évaluation par chaque Etat de ce qu'il considère être les principes de justice comme

⁹⁵ Pierre BÜHLER, *op.cit.*, p.113

⁹⁶ Jack L. GOLDSMITCH et Eric A. POSNER, *The Limits of International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2006

déterminant son action, ramène le droit à n'être que l'expression de la politique extérieure des Etats.⁹⁷

Selon la deuxième approche, le droit international limite l'exercice du droit international. Les juristes qui défendent cette approche insistent sur les limites auto-imposées du droit international plutôt que l'ordre normatif contraignant établi par les Etats souverains. Hugo Grotius, défend que le droit n'est pas toujours le produit d'une volonté. Il y a un droit, indépendant d'une volonté quelconque, qui a une valeur propre par lui-même: c'est le droit naturel et il y a un droit qui dérive d'une volonté: le droit volontaire. Le droit naturel est formé de "principes de la droite raison, qui nous font connaître qu'une action est moralement honnête ou déshonnête selon la convenance ou la disconvenance nécessaire qu'elle a avec la nature raisonnable et sociable de l'homme"⁹⁸. Ces règles se fondent essentiellement sur des principes moraux. Les États sont tenus de reconnaître la primauté du droit naturel sur le droit volontaire.

Hans Kelsen, juriste autrichien, a fondé une école de pensée influente en considérant l'Etat comme l'expression non pas d'une volonté souveraine arbitraire, mais d'un ensemble de normes rattachées à une norme supérieure. Dans cette vision le droit international n'a nul besoin de s'appuyer sur une autorité supérieure, mais reflétant un corps de normes, comporte en lui-même la contrainte.⁹⁹ Il souligne que les États ne sont qu'une catégorie d'acteurs parmi d'autres sur la scène mondiale. Autrement dit, les autres acteurs participent par voie conventionnelle « à la formation et à la transformation de l'ordre international »¹⁰⁰. Cette affirmation est clairement contradictoire à la pensée réaliste qui voit l'Etat comme acteur central des relations internationales.

Selon Georges Scelle, le principe de souveraineté n'est qu'un concept artificiel faussant et perturbant la réalité de la société internationale. La véritable souveraineté appartient à la société internationale et le droit qui s'applique à elle doit être le "droit des gens" au sens littéral.¹⁰¹

⁹⁷ Emmanuelle JOUANNET, *op. cit.*, p.8

⁹⁸ Hugo GROTIUS, *Le droit de la guerre et de la paix*, Vol.I, Paris, Guillaumin et cie, 1867, p.10

⁹⁹ Pierre BÜHLER, *op.cit.*, p.119

¹⁰⁰ Hans KELSEN, « Contribution à la théorie du traité international », dans C. LEBEN, *Hans Kelsen. Écrits français de droit international*, Paris, PUF, 2001, p.130

¹⁰¹ Georges SCELLE, *Précis de droits des gens: principes et systématiques*, Paris, Sirey, 1932

D'après Michel Virally, juriste français, la souveraineté ne se définit pas par déduction à partir d'un principe axiomatique.¹⁰² Elle a un contenu variable qui "dépend de l'état de développement du droit international à un moment donné". En conséquence, il note que "la souveraineté à la fin du XXe siècle [...] n'est pas nécessairement identique à celle du XIX^e siècle ni même celle qui était admise il y a cinquante ans".¹⁰³

Cette approche normativiste a refait son apparition après la Première Guerre mondiale. Un juriste américain Woodrow Wilson est devenu président des Etats-Unis et il a mis en pratique les idées normativistes, au lendemain de la Première Guerre mondiale. Grâce à ses "Quatorze points", il a renforcé le règlement juridique sur le plan international. Pourtant, il a fallu attendre la fin de la Deuxième Guerre mondiale pour que le droit international prenne son essor. Surtout la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU), organisation de sécurité collective qui repose sur l'idée que le droit est au service de la paix, et l'adoption de la Charte des Nations Unies préconisent expressément le développement progressif du droit international et sa codification. Dans le contexte de la Guerre froide, les réalistes ont relégué le droit international à une position inférieure dans les affaires mondiales. Mais à la fin de la Guerre froide, l'ordre normatif a été rétabli dans les relations internationales.

Le champ matériel du droit international n'a cessé de se développer au cours du XX^e siècle. Rares sont aujourd'hui les domaines dans lesquels n'existent pas une convention internationale, bilatérale ou multilatérale. Un corpus juridique international existe évidemment en matière de relations entre Etats, dans le domaine des conflits armés, internationaux ou internes, en matière pénale, ou encore en matière sanitaire. Il couvre également le commerce, les transferts de technologie, le travail ou encore les droits de l'homme et l'environnement; et la liste des matières couvertes est loin d'être complète.

Par ailleurs, même s'il est toujours possible de voir des actes unilatéraux et agressifs de certains Etats, ceux-ci n'empêchent pas l'existence du droit international. Comme le respect au droit international est une condition *sine qua non* pour assurer la paix et la sécurité internationale, les Etats qui agissent en conformité avec le droit international jouissent d'une puissance dite normative.

¹⁰² Michel VIRALLY, "Panorama du droit international contemporain. Cours général de droit international public", *RCADI*, Vol.183, 1983, p.79

¹⁰³ *Ibid.*

En résumé, on peut parler de deux approches juridiques de puissance qui sont le droit comme moyen de puissance et le droit comme facteur limitatif de puissance. La première approche semble être surpassée par la deuxième après la Guerre froide. Aujourd'hui, il est possible d'affirmer que le caractère politique et la faiblesse du droit international n'empêchent pas l'existence du droit international et ne signifient pas qu'il est inutile. Bien que les rapports de puissance soient toujours dominants sur la scène mondiale, le droit international s'est employé à limiter la puissance des États à l'aide des mécanismes de sécurité collective, de l'institutionnalisation de la vie internationale, ou de l'universalisation progressive des droits de l'homme.

2. Les facteurs de la puissance

La puissance ne peut pas être expliquée par un facteur unique ni même principal. Il y a plusieurs facteurs matériels ou immatériels qui contribuent à la formation de la puissance d'un Etat. Le premier facteur matériel est la démographie. Tous les auteurs classiques des relations internationales, de Morgenthau à Aron, ont recensé le facteur démographique comme une des composantes majeures de la puissance.

Jean Bodin, au XVI^e siècle déjà, défendait l'idée selon laquelle la richesse et la force d'une nation reposent sur la quantité et la qualité des individus qui la forment et les encyclopédistes français du XVIII^e siècle – Montesquieu comme Voltaire – associaient la population à la puissance, par le truchement du commerce, de la prospérité et du nombre dans la manoeuvre militaire.¹⁰⁴

Quand on prend en compte les Etats considérés comme puissance ou puissance émergente, il est difficile de contester le postulat de Morgenthau lorsqu'il observe qu'on ne peut certes «considérer un pays comme très puissant parce que sa population est supérieure à celle de la plupart des autres pays, mais il reste vrai qu'aucun pays ne peut rester ou devenir une puissance de premier rang s'il ne fait pas partie des nations les plus peuplées de la Terre»¹⁰⁵. Par contre, depuis les Normands à la création d'Israël, en passant par la situation de la Prusse du début du XVIII^e siècle ou bien la défaite de la Chine devant le Japon au XIX^e siècle, l'histoire montre qu'il n'est pas nécessaire ou suffisant d'être nombreux pour être puissant.

¹⁰⁴ Pierre BUHLER, "Puissance et démographie", *AFRI*, Volume V, 2004, p.4

¹⁰⁵ Hans MORGENTHAU, *op. cit.*, p.142

Dans ce cadre, “on ne peut pas définir la société à partir des masses d’hommes, ni à partir des populations”, constate le démographe Hervé Le Bras et il ajoute: “la véritable richesse réside dans l’organisation sociale, dans l’architecture des liens que les hommes, ces animaux sociaux, parviennent à établir pour vivre ensemble”.¹⁰⁶ Similairement, François Thual, géopolitiste français, affirme que “l’étendue apparaît bien comme un facteur de force, qu’il convient de tempérer par d’autres conditions *sine qua non*. Un pays étendu sera un pays puissant, s’il est encadré, dirigé et géré par un Etat cohérent, solide, avec un projet.”¹⁰⁷ On peut donc dire que la puissance ne dépend pas de la population d’une façon absolue. Toutefois, quand un Etat peut transformer son potentiel démographique en potentiel économique, il peut obtenir une certaine capacité d’interférer dans les affaires du monde.

Le deuxième facteur matériel est la géographie. Depuis toujours, le territoire pèse lourd dans les relations entre les Etats. Même si aujourd’hui les pays ne recourent pas à la guerre pour conquérir ou envahir un territoire, il est possible de voir des disputes territoriales (même pour les îlots) qui causent des tensions parmi les Etats. L’espace géographique est, comme l’observe Aron, “tour à tour milieu, théâtre et enjeu de la politique étrangère”.¹⁰⁸ La géographie façonne souvent la politique étrangère du pays. La relation inévitable entre la géographie et la politique étrangère est résumée par Napoléon qui l’a énoncée sous la forme d’un aphorisme célèbre: “un Etat fait la politique de sa géographie” et par le politiste français André Siegfried: “l’Angleterre est une île entourée d’eau de toute part: ayant dit cela, je crois bien avoir tout dit”¹⁰⁹.

De fait, les implications politiques de la géographie ont donné naissance à la discipline géopolitique. C’était Rudolf Kjellen, professeur suédois, qui a utilisé le terme géopolitique pour la première fois en 1905. Pourtant, en réalité il reprend les éléments de la géographie politique énoncés par le géographe allemand Friedrich Ratzel, que l’on considère comme le père de la *Geopolitik* allemande. Ratzel analyse l’Etat en rapport avec sa géographie, son espace, son milieu; les deux étant en interaction. Parmi les disciples de Friedrich Ratzel, il faut citer le général bavarois Karl Haushofer qui a développé la notion d’“espace vital de vie” inventée par Ratzel et la perception de l’espace dans un but hégémonique. Les géopoliticiens américains comme l’amiral Alfred Mahan et le professeur de science politique Nicholas

¹⁰⁶ Hervé LE BRAS, *L’adieu aux masses: démographie et politique*, Paris, L’aube, 2002, p.87

¹⁰⁷ Pascal BONIFACE, *La puissance internationale*, Paris, Dunod, 1994, p.17

¹⁰⁸ Raymond ARON, *op. cit.*, p.188

¹⁰⁹ Pierre BUHLER, “Puissance et démographie”, p.148

Spykman, et le géographe/géopoliticien britannique Halford Mackinder se sont intéressés aux relations entre le développement technologique des civilisations et la domination de l'espace par les États. Ils ont articulé leurs travaux sur la puissance maritime afin d'assurer le contrôle du commerce et de la périphérie des empires. A partir des années 1970, grâce notamment aux travaux du géographe français Yves Lacoste, la géopolitique qui se concentre sur la construction de l'espace par la politique - avec le rôle des représentations et des imaginaires - a regagné en importance.¹¹⁰

De plus, il y a une liaison directe entre la géographie et un autre facteur matériel de la puissance que sont les ressources naturelles. Les paramètres plus ou moins invariants de la géographie physique comme le climat, le relief, le sol et le sous-sol ont une importance considérable en termes de concentrations et d'activités humaines. Le contrôle des zones géographiques disposant de ressources a toujours représenté un enjeu important au cours de l'histoire. Les grands fleuves comme le Nil et l'Euphrate ont joué un rôle indéniable dans l'émergence des premières grandes civilisations agraires et urbaines de l'histoire. La puissance des cité-Etats phéniciennes s'est fondée sur le commerce du bois. Le contrôle du commerce du poivre a été un instrument dans l'expansion de la puissance portugaise au XVI^e siècle¹¹¹. Depuis la Première Guerre mondiale, le pétrole est un véritable facteur de puissance. Aujourd'hui le pétrole est la clé de voûte pour la production économique et donc la prospérité des pays hautement industrialisés. Tout ceci explique la raison des disputes entre les Etats même pour des petites îles riches en ressources naturelles comme la dispute en 2012 entre la Chine et le Japon pour les îles Senkaku/Diaoyu. D'autre part, puisqu'il y a une répartition inégale des ressources naturelles, certaines zones géographiques deviennent les enjeux de rivalités en raison de la concentration des richesses naturelles dans ces zones. On peut donner l'exemple de la zone Caspienne et du Moyen Orient pour le pétrole.

Les deux autres facteurs matériels de la puissance que sont la capacité militaire et économique, seront traités plus tard, sous le titre de puissance dure (hard power). Le dernier facteur matériel dont il faut parler est la capacité technologique, surtout en terme d'information et de communication. La révolution de l'information et de la communication promet d'être au XXI^e siècle ce que la révolution industrielle était au XIX^e. Les nouvelles

¹¹⁰ Pierre BUHLER, *op. cit.*, p.157

¹¹¹ Gyula CSURGAI, *Les Enjeux Géopolitique des Ressources Naturelles*, Lausanne, L'Age d'Homme, 2006, p.9

technologies de l'information et de la communication, telles que les ordinateurs, les téléphones portables, le courrier électronique et l'Internet, sont utilisées dans presque tous les domaines de la vie (économie, santé, éducation, transport, militaire, etc.) Le réseau Internet crée un ensemble de données numérisées constituant un univers d'information et un milieu de communication que l'on appelle le cyberspace. Puisque tous les secteurs (y compris les secteurs militaires et économiques) sont très dépendants du domaine de cyberspace, cela crée de nouvelles vulnérabilités pour les Etats, qui peuvent être exploités par d'autres Etats ou acteurs non étatiques. Les Etats doivent donc acquérir une certaine puissance dans le domaine du cyberspace afin de pousser les autres à faire quelque chose de contraire à leurs préférences initiales ou stratégiques.

Quant aux facteurs immatériels de la puissance comme la cohésion nationale, le rayonnement culturel et l'influence sur les institutions internationales, ils seront également traités plus tard, sous le titre de puissance douce (soft power).

Par ailleurs, il faut bien souligner que ces facteurs n'apportent pas nécessairement les résultats attendus. Comme Clausewitz dit: "on ne fait pas la guerre avec de l'acier et du cuivre. On fait la guerre avec des armes". Même ces armes ne seront pas suffisantes sans politiques concrètes pour les utiliser effectivement. Si l'Etat ne peut pas réussir à les convertir en politiques effectives, ces facteurs resteront en tant que potentiels. En mettant en exergue le processus de conversion en puissance (*power conversion process*), Joseph Nye constate que le plus important est d'acquérir la capacité de conversion des sources en comportement (*power behavior*) par des différents moyens comme la force, la récompense, l'attraction, etc.

David Baldwin, professeur de Science politique à l'Université de Princeton, défend que le processus de conversion en puissance n'est pas suffisant pour expliquer la puissance et propose la notion de "*policy contingency framework*" qui définit la puissance selon le champ d'application (*scope*), le domaine (*domain*), le poids des facteurs de puissance (*weight*) et le coût (*cost*)¹¹². Le champ d'application fait référence à l'aspect du comportement de B affecté par A. Ceci attire l'attention sur la possibilité que la puissance d'un acteur peut varier d'un sujet à l'autre. Un pays comme Japon peut avoir plus d'influence concernant les sujets économiques par rapport aux sujets militaires. Le domaine de la puissance d'un acteur se réfère au nombre

¹¹² David BALDWIN, "Power and International Relations", in, Walter CARLSNAES, Thomas RISSE and Beth SIMMONS (ed.), *Handbook of International Relations*, London, SAGE, 2013, s.273-297

des autres acteurs soumis à son influence. Ainsi, un État peut avoir une grande influence dans une région du monde, tout en ayant peu ou aucune influence dans d'autres parties du monde. Le domaine de puissance de la Russie d'aujourd'hui est plus petit que celui de l'ex-Union soviétique. Le poids de la puissance d'un acteur se réfère à la probabilité que le comportement de B est affecté par A. Un pays qui ne dispose que de 30% de chances d'atteindre ses objectifs dans les négociations commerciales est moins puissant que celui avec un 90% de chances. Quant au coût, il donne une idée concernant le prix d'un rapport de puissance. Est-il coûteux ou pas pour A d'influencer B? Est-il coûteux ou pas pour B de se conformer aux exigences de A? Si A peut obtenir que B fasse quelque chose qui est coûteux pour B, ceci montre la puissance de A.

3.Le concept de puissance dans les théories des relations internationales

3.1.La puissance dans la théorie réaliste

La puissance et son utilisation conceptuelle sont depuis longtemps associées à l'école de pensée réaliste en relations internationales. Une des piliers analytiques de cette école fait valoir que les Etats recherchent la puissance dans leurs relations avec les autres Etats. La politique internationale est vue comme une lutte pour la quête de puissance.

Plusieurs auteurs font remonter les origines du réalisme classique à l'Antiquité avec "l'Histoire de la guerre du Péloponnèse" de Thucydide, oeuvre écrite au V^e siècle av. J-C. Dans cette oeuvre, les protagonistes des relations internationales de l'époque sont les Etats. Ils sont perçus en fonction du pouvoir et des rapports de force entre eux. L'apport principal de Thucydide concerne surtout l'approche rationnelle avec laquelle il aborde l'histoire et le comportement des acteurs. Pour lui, les acteurs du système international sont rationnels et ils agissent en fonction de la puissance. (voir plus haut)

L'oeuvre de Thucydide revendique une continuité également avec "Le Prince" de Machiavel et avec Hobbes. Hobbes explicite que les hommes sont par nature ambitieux, mauvais et pervers. Tous les peuples, par instinct, recherchent la puissance, désirent dominer les autres. D'après Hobbes, l'état de nature caractérise la situation antérieure à la signature du Pacte

social, à l'époque mythique où les hommes vivaient libres et disposaient du droit de recourir à la force pour se faire justice¹¹³.

Pourtant la théorie réaliste a connu son apogée pendant l'entre-deux-guerres, dominé par l'idéalisme. À l'approche de la Seconde Guerre mondiale, l'historien britannique Edward H. Carr a rédigé un ouvrage qui se veut une critique de la politique étrangère de son pays et il est devenu une référence essentielle du réalisme classique¹¹⁴.

Mais c'est surtout avec les œuvres de Morgenthau, dont *Politics Among Nations: the Struggle for Power and Peace*¹¹⁵ que le réalisme a pris son envol. En formulant sa théorie du "réalisme politique", Morgenthau postule qu'il existe des "lois objectives gouvernant la politique [...], qui ont leurs racines dans la nature humaine, laquelle n'a pas changé depuis que les philosophes grecs ou chinois ont essayé de comprendre"¹¹⁶.

Morgenthau souligne que les États souverains sont les acteurs clés du système international. L'État se montre souverain car aucune règle ne saurait être instituée en dehors de lui. Le système international se caractérise par une structure anarchique, entendue au sens non pas d'un chaos généralisé, mais de l'absence d'autorité supérieure capable de pacifier les relations entre États souverains, de faire prévaloir un droit ou une morale internationale. Comme les humains, les États sont des égoïstes rationnels, engagés dans une rivalité permanente pour le prestige, les ressources, la sécurité, etc.

La politique internationale étant une lutte pour la puissance dans un environnement anarchique, les États disposent de différents moyens pour atteindre leurs buts et défendre leurs intérêts. Les décideurs politiques agissent sur la scène internationale en ayant pour objectif d'augmenter leur puissance, qui est déterminée par leur intérêt national. D'autre part, des hiérarchies existent entre les questions nombreuses qui relèvent de l'agenda international: la sécurité est toujours au sommet, la *high politics* prime sur la *low politics*.

¹¹³ Jean Jacques ROCHE, *op. cit.*, p.23

¹¹⁴ Edward Hallett CARR, *The Twenty Years Crisis; 1919-1939*, 2nd Edition, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2001

¹¹⁵ Hans J. MORGENTHAU, *Politics among Nations, The Struggle for Power and Peace*, 6^e Edition., New York, Alfred Knopf, 1985

¹¹⁶ *Ibid.*, p.4

Concernant la notion de puissance qui est au centre de l'Ecole réaliste, Morgenthau affirme qu'il existe six éléments constitutifs de la puissance nationale: la géographie, les ressources naturelles, la capacité industrielle et le niveau technologique, la capacité militaire, la population, le caractère national. Il a réfléchi aux moyens nécessaires pour accroître la puissance d'un Etat: dissuader les autres Etats de chercher le conflit en créant une force considérable; diviser les ennemis; disposer d'un système de compensation pour préserver l'équilibre entre les puissances.

Il est important de souligner que Morgenthau ne conçoit pas le monde en guerre permanente, mais il pense que les nations sont constamment disposées à recourir à la violence organisée sous la forme de la guerre. Il accepte que la puissance et l'usage de la puissance puissent changer en fonction du temps, mais il soutient que le changement résulte bien plus d'une transformation de l'équilibre des puissances (*balance of power*) que du système international lui-même¹¹⁷.

Jean-Jacques Roche, professeur à l'Université de Panthéon-Assas, met en exergue que la notion « d'équilibre » ne traduit qu'imparfaitement le concept de *balance of power*, qui est défini par Morgenthau comme le mécanisme régulateur des désordres internationaux¹¹⁸. L'équilibre des puissances fait généralement référence à la répartition des capacités entre deux ou plusieurs Etats ou groupes d'Etat. Traditionnellement, cette notion se référait à l'idée d'un équilibre au niveau régional, mais à la suite de la Deuxième Guerre mondiale et à l'avènement de la Guerre froide par la suite, on parle aussi d'un équilibre des puissances sur le plan global. Morgenthau prévoit quatre mécanismes d'équilibre. Le premier est le principe classique des Empires consistant à diviser pour régner. Le second est propre à tous les Etats qui font reposer leur survie sur leurs capacités à se défendre par des mécanismes de dissuasion. Le troisième est le principe de compensation, dont le «concert européen» constitue le meilleur exemple. Enfin, les alliances constituent le quatrième et dernier instrument de cet équilibre. La guerre froide offre un parfait exemple de la politique de l'équilibre de la puissance entre les deux grands protagonistes de ce conflit.

¹¹⁷ Gerard DUSSOUY, *Les théories de l'interétatique: Traité de Relations internationales*, Tome II, Paris, L'Harmattan, 2008, p.70

¹¹⁸ Jean-Jacques ROCHE, *op. cit.*, p.39

Raymond Aron est un autre réaliste qui a travaillé sur le concept de puissance. Comme on l'a déjà mentionné, il définit la puissance comme "la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités"¹¹⁹. Selon Aron, la puissance est un critère vague qui recouvre aussi bien les ressources que les forces et donc il s'attache à dissiper l'équivoque souvent présente chez les théoriciens entre la puissance et la force. Cette distinction a le mérite de souligner le caractère de la puissance comme potentiel, comme capacité. Si la force (militaire, économique, morale, idéologique...) est susceptible au moins d'une évaluation approximative, la puissance cependant n'est pas susceptible d'une mesure absolue, d'une part parce que bien souvent elle ne révèle son ampleur que par son exercice même, d'autre part parce que cet exercice ne se comprend qu'à la lumière d'un contexte déterminé¹²⁰. Il affirme que "la puissance d'une personne ou d'une collectivité n'est pas mesurable rigoureusement en raison même de la diversité des buts qu'elle s'assigne, et des moyens qu'elle emploie. Le fait que les hommes appliquent leur puissance essentiellement à leurs semblables donne au concept, en politique, sa signification authentique. La puissance d'un individu est la capacité de faire, mais, avant tout, celle d'influer sur la conduite ou les sentiments des autres individus"¹²¹.

Aron établit trois éléments fondamentaux de la puissance: l'espace qu'occupent les unités politiques; les ressources et matériaux disponibles et le savoir qui permet de les transformer en armes, le nombre des hommes et l'art de les transformer en soldats; la capacité d'action collective. Par contre, il semble que la notion de puissance telle qu'Aron l'avait définie, en se basant sur les guerres interétatiques, a considérablement changé après la Guerre froide. Les nouvelles technologies de l'armement, surtout de l'aviation a écarté l'importance de l'espace territorial. Concernant les ressources et matériaux disponibles, la technique de la guérilla a permis aux Vietnamiens et aux Algériens de déterminer une issue politique en leur faveur face aux armées américaine et française. Même si l'action collective est un élément toujours valable, du fait de sa nature abstraite, elle ne permet pas de mesurer précisément la puissance.

L'érosion de la puissance américaine durant la guerre du Vietnam, l'importance de gagner "les coeurs et les esprits" du peuple ciblé, l'importance accrue des liens transnationaux et le rôle grandissant des organisations internationales a engendré la remise en cause du réalisme dans les années 60. Selon Paul Viotti et Mark Kauppi, la reformulation de la pensée réaliste

¹¹⁹ Raymond ARON, *op. cit.*, p.58

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*, p.16-17

par les néoréalistes s'articule principalement autour des thèmes suivants: la définition de la puissance des Etats, l'équilibre des puissance, les relations entre interdépendance, hégémonie et paix¹²². De plus, le déroulement de la Guerre froide a mis en cause la capacité des approches classiques à expliquer de façon satisfaisante pourquoi les Etats montrent un comportement similaire dans leur politique étrangère malgré leurs systèmes politiques différents et leurs idéologies divergentes, des variables privilégiées par les réalistes¹²³.

L'ouvrage *Theory of International Politics* de Kenneth Waltz, publié en 1979 constitue la pierre angulaire du néoréalisme¹²⁴. Waltz récupère certaines notions du réalisme classique et innove en proposant de considérer davantage le rôle du système international dans le comportement des Etats. Il accepte que les Etats continuent d'être les acteurs principaux du système, même si les affaires intérieures des Etats n'aurait que peu d'incidence sur le fonctionnement du système.

De plus, Waltz croit que la structure du système conditionne à la fois le comportement des acteurs et le processus qui transforme ces actions en résultats. En tant que structure préexistante aux Etats, c'est l'anarchie qui est la cause de leur insécurité. Cette insécurité incite les Etats à accumuler des moyens militaires et cette situation cause le dilemme de la sécurité qui signifie que l'amélioration de la sécurité d'un Etat diminue mécaniquement celle des autres.

Quant à la puissance, la définition néoréaliste de la puissance de l'Etat est plus large que celle des réalistes. Elle l'associe non seulement aux capacités militaires et politiques, mais aussi à l'importance des ressources économique et technologique de l'Etat. Waltz la définit comme «l'idée, simple et ancienne, qu'un agent est d'autant plus puissant qu'il affecte les autres plus que ceux-ci ne l'affectent»¹²⁵. Il défend que la puissance s'exerce par des pressions militaires, mais aussi par le biais de sanctions économiques. La puissance demeure l'outil privilégié dans la conduite des affaires internationales et l'équilibre de la puissance constitue aussi, pour les néoréalistes, le principal mécanisme qui maintient l'ordre et la stabilité dans le système. Dans le système international où les Etats essayent de maintenir leurs positions, l'équilibre des

¹²² Paul R. VIOTTO and Mark V. KAUPPI, *International Relations Theory: Realism, Pluralism, Globalism and Beyond*, New Jersey, Prentice Hall, 1998, p. 183

¹²³ Alex MACLEOD (ed.), *Relations Internationales: Théories et concepts*, Quebec, Athena, 2008, p.285

¹²⁴ Kenneth N. WALTZ, *Theory of International Politics*, Reading, Addison Wesley, 1979

¹²⁵ *Idem*, *Man, the State and War*, p. 192

puissances constitue un outil pour s'allier contre l'Etat le plus puissant, afin de diminuer l'écart relatif de puissance qui les sépare. Le système anarchique du *self-help* amène les acteurs à adopter un tel comportement, et à écarter le comportement opposé qui consiste en une stratégie de *bandwagoning* (ralliement) à l'égard de la puissance dominante¹²⁶. On peut dire qu'à cause du dilemme de la sécurité, les Etats cherchent à assurer leur propre sécurité et non seulement à maximiser leur puissance.

Robert Gilpin, auteur du livre *The Political Economy of International Relations* (1987)¹²⁷, a développé une approche réaliste basée sur l'Economie politique internationale. Cette approche prend acte de l'interdépendance mondiale croissante à laquelle sont de plus en plus confrontés les Etats et leurs économies nationales respectives. Néanmoins, pour Gilpin, cette interdépendance ne remet pas en cause le rôle central de l'Etat dans l'arène internationale.

Dans son ouvrage de 1981 (*War and Change in World Politics*), Gilpin aborde la grande question non résolue par Waltz: l'explication des changements du système international.¹²⁸ Il pense que le premier facteur de ce changement est la guerre qui résulte de la volonté de maximiser leurs intérêts. Deuxièmement, le déclin des grandes puissances peuvent susciter des changements du système international. Gilpin propose quatre étapes pour expliquer l'évolution des grandes puissances. La première est une phase d'expansion où la grande puissance parvient à créer un surplus économique. Elle mobilise cet excédent au profit de sa politique étrangère. La deuxième est une phase de consolidation où la grande puissance profite de ses acquis. Dès que l'Etat hégémonique doit faire face à l'émergence de nouvelles, il franchit une étape, celle du défi. Enfin, la quatrième étape est celle du déclin qui se déroule soit de manière violente, soit de façon pacifique. D'après Gilpin, le déclin de la puissance hégémonique est porteuse de risques et de conflits dans le système international. Cette affirmation peut être interprétée comme une auto-justification par la menace.

D'après John Mearsheimer, réaliste offensif¹²⁹, les grandes puissances se comportent de façon agressive, non par volonté de domination, mais parce qu'elles cherchent plus de puissance en

¹²⁶ Dario BATISTELLA, *op. cit.*, p.158

¹²⁷ Robert GILPIN, *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987

¹²⁸ *Idem*, *War and Change in World Politics*, Cambridge, CUP, 1981

¹²⁹ Selon ce courant de pensée qui est un variant du réalisme, l'anarchie internationale qui règne sur la scène mondiale conduit les Etats à l'expansion. Autrement dit, l'accent est mis sur le potentiel conflictuel du système international.

vue de maximiser leur chance de survie. Il souligne qu'il ne suffit pas à un Etat d'être économiquement développé pour devenir une grande puissance. Il faut que l'appareil d'Etat puisse gérer cette richesse et susciter une adhésion populaire autour de nouveaux objectifs de politique étrangère. La puissance est donc avant tout la manifestation d'une volonté.¹³⁰

En résumé, on peut dire que l'école réaliste fait valoir que les Etats recherchent la puissance dans leurs relations avec les autres Etats. La politique internationale est vue comme une lutte pour la quête de puissance. Les analyses réalistes qui met l'accent sur le caractère anarchique des relations internationales, a conduit à doter la puissance à la fois d'une image négative et d'un rôle central pour toute analyse ou compréhension des relations internationales.

3.2.La puissance dans la théorie libérale

A l'instar du réalisme classique, il faut remonter dans le passé pour découvrir les racines de l'approche libérale des relations internationales. Si le libéralisme s'inspire des idées des premiers penseurs grecs de la démocratie, tels Platon et Aristote, il se distingue de ces dernières en appréhendant l'individu, non pas comme un « animal politique » apte à vivre en société, mais comme un être libre de tout lien social et apolitique. Pour les libéraux l'état de nature antérieur aux sociétés organisées est loin d'être une jungle où l'homme est un loup pour l'homme. Ils l'imaginent comme un état dans lequel les hommes vivent libres, égaux et en harmonie relative.

Les adeptes de l'approche libérale en relations internationales sont les premiers à reconnaître que “la dimension internationale du libéralisme n'a pas été autre chose que la projection à l'échelle mondiale de la philosophie libérale développé par les Lumières.”¹³¹ Emmanuel Kant dans son ouvrage “Projet de paix perpétuelle”, publié en 1795, énonce les principes qui meneront les hommes à établir une paix perpétuelle sur Terre et non pas simplement à cesser temporairement les hostilités.¹³² (Cette idée n'est pas exclusivement kantienne, d'autres l'ont eu avant comme l'abbé de Saint-Pierre et Jean-Jacques Rousseau.) Ce projet, qui a inspiré les fondateurs de la Société des Nations et les pays signataires du Pacte Briand-Kellog qui a placé la guerre hors-la-loi.

¹³⁰ Jean-Jacques ROCHE, *op. cit.*, p.87

¹³¹ Stanley HOFFMAN, “The Crisis of International Liberalism”, *Foreign Policy*, No.98, printemps 1995, p.160

¹³² Emmanuel KANT, *Projet de paix perpétuel*, Paris, Bréal, 2002

Bien que diversifiée dans ces théories politiques, la tradition libérale repose sur un socle d'idées communes. Tout d'abord, elle soutient que les individus et leurs représentants (les Etats, les organisations internationales, les ONG, etc) sont les acteurs centraux des relations internationales. Par conséquent, l'analyse des rapports internationaux n'est pas uniquement stato-centrée, car elle prend en considération la pluralité des acteurs qui y participent. Toutefois, la tradition libérale accepte que le système international soit anarchique. Deuxièmement, cette anarchie est limitée grâce au développement du droit international et des organisations internationales qui contribuent au règlement des conflits et au renforcement de la coopération entre Etats. Troisièmement, elle prévoit une intervention minimale de l'Etat et un maximum d'indépendance pour la sphère privée.

D'autre part, l'idéal libéral de la paix démocratique, qui soutient que les démocraties ne se font pas la guerre, a ses racines dans l'ouvrage de Kant. Le triomphe de la Raison et de la démocratie à l'échelle mondiale donc signifiera la fin des guerres et l'instauration d'une paix universelle durable. Cet idéal a considérablement influencé les principes wilsoniens qui proposent de pacifier le monde à l'aide des institutions universelles et du libre-échange au lieu des alliances militaires.

Quant au libéralisme économique, il cherche avant tout à privilégier la liberté de marché et à faire de l'Etat un simple complément à cet objectif. Pour l'un des premiers tenants de ce courant de pensée, Adam Smith, l'Etat coercitif et l'état de Hobbes sont transcendés lorsque les citoyens se comportent en individus interdépendants¹³³. Pour ces libéraux, la paix internationale est possible parce que le coût élevé des guerres conduit les Etats à reconsidérer l'option d'un conflit armé. De plus, la poursuite du gain et l'accroissement des richesses accélère la coopération entre les Etats.

Le réalisme libéral peut être considéré, de prime abord, comme une contradiction dans les termes, mais en réalité, il se trouve à l'intersection du réalisme et du libéralisme. Le réalisme libéral ne nie pas l'existence d'une anarchie internationale, pourtant il défend que les Etats peuvent vivre ensemble en paix grâce à la coopération qui va de pair avec la compétition sur la scène mondiale. L'Etat qui est l'unique source de légitimité politique se situe au coeur du réalisme libéral, mais les aspirations d'une société civile et d'une économie-monde occupent

¹³³Alex MACLEOD, *op. cit.*, p.248

également une place privilégiée dans cette représentation.¹³⁴ Contrairement à l'opinion courante, les réalistes ne méprisent pas le droit international et le réalisme n'est pas nécessairement une théorie amoraliste qui réduit le droit international à un instrument des grandes puissances qui agissent dans un contexte anarchique. Les réalistes prennent la moralité en compte: Carr refuse tout "divorce entre les sphères de la politique et de la moralité", Kennan note qu'"il ne peut pas y avoir de séparation entre le moral et le pratique".¹³⁵ Reinhold Niebuhr remarque que "les Etats ne peuvent pas suivre leurs intérêts sans prétendre de le faire conformément à un système de valeurs."¹³⁶

John Herz, qui se décrit comme un réaliste libéral, affirme qu'"il n'y a pas d'opposition de fond entre le réalisme et l'idéalisme". Il est donc possible de combiner le réalisme et l'idéalisme afin de dépasser le dilemme de sécurité et d'établir un monde plus pacifique. Herz appelle cette combinaison le "libéralisme réaliste (*realist liberalism*)" qui signifie d'être équidistant d'un réalisme très strict et d'un idéalisme utopique.¹³⁷ C'est-à-dire, l'homme doit être conscient de sa nature conflictuelle et agressive et faire des efforts pour créer un système pacifique dans lequel le recours à la force est largement limité et les valeurs libérales sont privilégiées. D'après Herz, le succès des pays européens à établir une Union basée sur la confiance et la collaboration en faisant disparaître la probabilité de la guerre parmi ses membres est une bonne exemple pour montrer l'application pratique du réalisme libéral.¹³⁸

Raymond Aron dont la position diffère du réalisme classique anglo-américain peut être considéré comme un réaliste libéral. Il ne reconnaît pas la suprématie de la politique extérieure sur la politique intérieure et souligne l'importance des rapports sociaux, de l'idéologie et des valeurs.¹³⁹ Il insiste aussi sur le rôle du système économique mondial. Il ne sera donc pas possible de dire qu'Aron s'inscrit plus ou moins dans une perspective libérale. Il se distingue du réalisme tragique de Weber qui recommande l'égoïsme à l'homme d'Etat

¹³⁴ Jean Jacques ROCHE, *op. cit.*, p.60

¹³⁵ Jean-Baptiste Jeangène VILMER, "Pour un réalisme libéral en relations internationales", *Commentaire*, No.141, Printemps 2013, p.14

¹³⁶ Reinhold NIEBUHR, "1954. Conference on international politics", in N. GUILHOT (ed.), *The Invention of International Relations Theory*, New York, Columbia University Press, 2011, p.269

¹³⁷ Christian HACKE and Jana PUGLIERIN, "John H. Herz: Balancing Utopia and Reality", *International Relations*, Vol.21, No.3, September 2007, p.373

¹³⁸ John H. HERZ, "The Security Dilemma in International Relations: Background and Present Problems", *International Relations*, Vol.17, No.4, December 2003, p.416

¹³⁹ Jean-Baptiste Jeangène VILMER, *op. cit.*, p.15

évoluant dans un milieu d'insolubles dilemmes moraux.¹⁴⁰ Autrement dit, le réalisme libéral s'appuie indéniablement sur l'égoïsme des acteurs et le stato-centrisme (partie réaliste), toutefois il défend aussi des valeurs fondamentales comme les droits de l'homme.

Les réalistes libéraux donne une importance particulière à l'ordre pour protéger les intérêts des Etats dans un monde assez compétitif. Autrement dit, le réalisme libéral ne voit pas le monde comme une arène où les Etats se combattraient jusqu'à la mort, mais comme une "société anarchique" fondée sur l'ambivalence.¹⁴¹ Le concept de "société internationale" qui symbolise "le consensus entre Etats qui partagent des intérêts communs et se lient les uns aux autres par des normes et des institutions"¹⁴² est donc le point commun entre l'Ecole anglaise et le réalisme libéral. Prof. Jean Jacques Roche souligne que le réalisme libéral s'efforce de théoriser la nature des liens établis entre les Etats à partir de l'idée d'une "gouvernance globale" qui se base sur les normes internationalement reconnues.¹⁴³ Selon Hedley Bull, l'un des chefs de file de l'Ecole anglaise, l'existence de grandes puissances reconnues prouve l'existence d'une société internationale car la reconnaissance des droits et des obligations de grandes puissances atteste justement d'une volonté d'instaurer un ordre international stable. Il défend un consensus pour le contrôle d'armement et la constitution d'un concert de grandes puissances nucléaires pour l'évolution de cet ordre international.

A part Herz et Aron, parmi les réalistes libéraux, on peut citer Stanley Hoffman qui rejette à la fois un réalisme très strict et un libéralisme utopique. Selon lui, les réalistes doivent reconsidérer l'importance de la moralité dans les relations internationales et les libéraux doivent cesser à défendre une vision de l'ordre mondial qui ne correspond pas à la réalité.¹⁴⁴ "Etre libéral, affirme Hoffmann, signifie seulement croire que l'homme et la société sont susceptibles de progrès, limite et réversible, et qu'il est possible de bâtir des institutions fondées sur le consentement, destinées à rendre la société plus humaine, plus juste et à améliorer le sort des citoyens."¹⁴⁵ En partant de cette analyse, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer note qu "être réaliste libéral, c'est y croire tout en tenant compte des contraintes du réel et de

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.16

¹⁴¹ Jean Jacques ROCHE, *op. cit.*, p.60

¹⁴² Hedley BULL, *The Anarchical Society*, New York, Columbia University Press, 1977, p.74

¹⁴³ Jean Jacques ROCHE, *op. cit.*, p.62

¹⁴⁴ Stanley HOFFMAN, *Duties Beyond Borders: On the Limits and Possibilities of Ethical International Politics*, New York, Syracuse University Press, 1981, p.2

¹⁴⁵ Stanley HOFFMANN, *Une morale pour les monstres froids*, Paris, Seuil, 1982, p.18

la faisabilité de ce qu'on propose.”¹⁴⁶ Autrement dit, pour les réalistes libéraux, même si l'emploi de la force armée doit être strictement limitée, une intervention militaire pour les valeurs fondamentales (par exemple une intervention humanitaire) peut être possible, si les conséquences probables d'une telle intervention semblent répondre aux attentes (la partie réaliste).

Le réalisme libéral se base sur une compréhension multidimensionnelle de la puissance, c'est-à-dire, bien que la force militaire continue d'être un élément important de la puissance sur la scène mondiale, elle n'est plus suffisante pour atteindre les objectifs et protéger les intérêts nationaux. Le concept de smart power semble pertinent pour illustrer cette multidimensionnalité.

Si on revient à l'Ecole anglaise, Barry Buzan qui tente de renouveler le programme de recherche de l'École anglaise à la fin de la guerre froide postule que l'existence d'un système international constitue le préalable à l'émergence d'une société internationale¹⁴⁷. Ce système international renvoie à la politique de puissance des États. Le débat entourant la définition du concept de puissance en relations internationales est donc repris par Buzan. Il propose une nouvelle typologie de la puissance autour de quatre conceptions: la puissance attributive, relationnelle, de contrôle et structurelle¹⁴⁸. La *puissance attributive* renvoie à la capacité des unités d'effectuer des tâches spécifiques selon les attributs respectifs qu'elles possèdent. La *puissance relationnelle* fait allusion à la distribution de la puissance parmi les unités du système. La *puissance de contrôle* elle fait référence à la capacité d'un acteur de modifier le comportement d'un autre acteur. Enfin, la *puissance structurelle* s'impose aux acteurs indépendamment de leur volonté car elle est induite par le système ou la structure internationale, alors que les puissances dites attributive, relationnelle et de contrôle se concentrent sur la capacité de l'acteur.

Ensuite, c'est Susan Strange qui approfondira davantage le concept de la puissance. Elle la définit comme “la capacité de façonner et de déterminer les structures de l'économie politique globale au sein desquelles les autres États, leurs institutions politiques, leurs entreprises

¹⁴⁶ Jean-Baptiste Jeangène VILMER, *op. cit.*, p.18

¹⁴⁷ Barry BUZAN, « From International System to International Society. Structural Realism and Regime Theory Meet English School », *International Organization*, Vol. 47, No. 3, summer 1993, p. 331

¹⁴⁸ *Idem*, “The Theory and Practice of Power in International Relations: Past and Future”, dans J. V. CIPRUT (ed.), *The Art of the Feud: Reconceptualizing International Relations*, Westport, Praeger, 2000, p.47-66.

économiques, leurs scientifiques et autres experts doivent opérer.”¹⁴⁹ Ces structures, d’après Strange, sont au nombre de quatre: il y a la *structure de sécurité*, au sein de laquelle la puissance consiste en la capacité de protéger quelqu’un contre les menaces dont il fait l’objet et en la capacité à menacer la sécurité de quelqu’un; la *structure financière*, relative à la capacité à offrir, refuser, ou demander du crédit; la *structure de production*, qui désigne la capacité à déterminer le lieu, le moyen, et le contenu des activités afin d’assurer la prospérité; la *structure du savoir*, au sein de laquelle la puissance consiste en la capacité à influencer les idées et les croyances socialement légitimes et en la capacité à contrôler l’accès au moyen de stockage et de communications¹⁵⁰. Selon elle, les Etats-Unis restent l’acteur dont la puissance structurelle est la plus élevée: pour ce qui est de la structure de sécurité, ils détiennent la force militaire par excellence, en ce qui concerne la structure de production, ils restent le premier PNB au monde; dans le domaine de la structure financière, le dollar reste la devise internationale de référence; quant à la structure des savoirs, il suffit de regarder le nombre de prix de Nobel et de brevets américains pour se rendre compte de la capacité d’innovation ou d’attraction des cerveaux des Etats-Unis.

D’autre part, il convient de s’arrêter sur l’institutionnalisme néolibérale (le transnationalisme), un autre courant de la pensée libérale, qui met en exergue le changement de nature de la puissance dans les relations internationales. Au début des années soixante-dix, Robert O. Keohane et Joseph Nye se sont intéressé aux mécanismes d’interdépendance qui, à leurs yeux, constituaient la transformation la plus notoire de la vie internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dans un ouvrage publié en 1972, *Transnational Relations and World Politics*¹⁵¹, Keohane et Nye ont analysé les conséquences de la mise en contact permanente, non plus seulement des nations, mais aussi des économies et des sociétés du fait des changements de l’environnement international. L’importance accordée à l’information, au commerce international, aux flux financiers et à la libre circulation des hommes et des idées ont met en question la validité de l’intérêt national qui s’exprimait à travers l’intérêt général incarné dans les seules structures du pouvoir de l’Etat. Les relations entre nations ne peuvent donc plus se résumer aux seules relations diplomatico-stratégiques. Les interactions économiques, sociales et culturelles doivent désormais être prises en compte à côté des relations politiques, toujours centrées sur le pouvoir et la sécurité.

¹⁴⁹ Susan STRANGE, *op. cit.*, p.24

¹⁵⁰ *Ibid.*, p.139

¹⁵¹ Robert O. KEOHANE et Joseph S. NYE, *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1972

Dans un deuxième ouvrage, publié en 1977, *Power and Interdependence*¹⁵², les mêmes auteurs ont développé le concept d'« *interdépendance complexe* ». Ce concept se caractérise par un niveau élevé d'interactions entre les individus, les sociétés et les Etats. Les multiples et fréquentes relations qu'entretiennent ces acteurs permettent de reconnaître une telle interdépendance. Les décisions et actions des uns ont un impact sur les actions et décisions des autres dans le système international. Concernant la nouvelle politique mondiale qui se forme par l'interdépendance complexe, selon Keohane et Nye il est important de tenir compte de trois caractéristiques: l'existence de trois sortes d'acteurs (gouvernementaux, sub-étatiques et non-étatiques); l'absence de hiérarchie entre les différents domaines de la politique mondiale (secteurs stratégique-militaire, économique, énergétique, écologique, démographique, etc); la diminution du rôle de la force militaire¹⁵³.

Cette interdépendance apporte la sensibilité et la vulnérabilité aux comportements d'autrui. La «*sensibilité*» désigne la vitesse et l'ampleur d'un changement induit par un premier Etat dans un second pays¹⁵⁴. La «*vulnérabilité*» signifie les possibilités offertes à l'acteur B pour résister au changement provoqué par l'acteur A¹⁵⁵. Ils donnent l'exemple du marché pétrolier pour souligner la différence entre les deux phénomènes: deux Etats dépendant pour 35 % de leur consommation d'énergie d'importations de pétrole sont également sensibles à l'augmentation du prix du pétrole, mais celui des deux qui peut à moindre coût remplacer une partie de ses importations par davantage de sources énergétiques produites en interne est moins vulnérable.

Ils soulignent que la notion de puissance n'est pas totalement remise en cause mais est envisagée en termes de « contrôle sur les résultats » (*control over outcomes*). De plus, l'attractivité du recours à la violence à des buts politiques diminue au fur et à mesure qu'augmente la coopération entre les Etats ainsi que l'interdépendance. Ces nouvelles caractéristiques des relations internationales découlant de la mondialisation a incité Joseph Nye à redéfinir le concept de puissance à l'aide de trois formes de puissance: *hard*, *soft* et *smart power* qui seront analysées plus tard sous le titre « la redéfinition de la puissance par Joseph S. Nye ». (voir plus loin)

¹⁵² *Idem*, *Power and Interdependence: World Politics in Transition*, Boston, Little Brown, 1977

¹⁵³ Dario BATISTELLA, *op. cit.*, p.227

¹⁵⁴ Robert O. KEOHANE et Joseph S. NYE, *Power and Interdependence*, p.12

¹⁵⁵ *Ibid.*, p.13

En résumé, on peut dire que les libéraux, reconnaissant la primauté de l'État, voient la sécurité comme un dérivatif de la paix plutôt que de la puissance. L'école libérale insiste sur les vertus de l'ordre économique, démocratique, institutionnel et la paix. Cette école souligne la multiplicité d'acteurs dans le système international et l'importance des dimensions non militaires de la puissance.

3.3. La place de la puissance dans les autres théories

A la fin des années 1980, le débat entre les néoréalistes et les néolibéraux s'est essouffé en raison d'un rapprochement entre les deux courants de pensée, mais aussi à cause de la situation internationale qui est en train de changer à la fin de Guerre froide. C'est dans ce contexte qu'émerge le constructivisme. Il ne s'agit pas d'une théorie en tant que telle, mais plutôt d'une perspective analytique fondée à partir des autres disciplines des sciences sociales. C'est avec les écrits de Nicholas Onuf, *Worlds of Our Own Making: The Strange Career of Constructivism*¹⁵⁶ et d'Alexandre Wendt *Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics*¹⁵⁷, que le constructivisme est entré en relations internationales.

Appliqué aux relations internationales, le constructivisme, se concentre de façon générale sur ce que John Searle, philosophe américain, a appelé les "faits sociaux"¹⁵⁸, c'est-à-dire les objets qui, tels l'argent, la souveraineté, les droits, n'ont pas de réalité matérielle mais n'existent que parce qu'un ensemble de personnes croient et disent qu'ils existent et agissent en conséquence.¹⁵⁹ Le constructivisme estime que l'environnement international dans lequel les Etats interagissent est simultanément matériel et social. A cet égard, "les règles et les normes jouent un rôle essentiel pour guider le comportement des acteurs internationaux et structurer la vie internationale en général."¹⁶⁰ De la même manière, Martha Finnemore estime que "la politique mondiale est déterminée moins par une structure objective de rapports de

¹⁵⁶ Nicholas ONUF, "Worlds of Our Own Making: The Strange Career of Constructivism" dans Donald J. PUCHALA (ed.), *Visions of International Relations*, University of South Carolina Press, 1989

¹⁵⁷ Alexandre WENDT, "Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics", *International Organization*, Vol. 46, No. 2, 1992

¹⁵⁸ John SEARLE, *The Construction of Social Reality*, New York, The Free Press, 1995

¹⁵⁹ Dario BATISTELLA, *op. cit.*, p.334

¹⁶⁰ Cecelia LYNCH et Audie KLOTZ, "Le constructivisme dans la théorie des relations internationales", *Critique Internationale*, No.2, Hiver 1999, p.52

force matériel que par une structure cognitive composée des idées, croyances, valeurs, normes et institutions partagées inter-subjectivement par les acteurs.”¹⁶¹

La question de l'identité joue un rôle central dans le dilemme de la sécurité. D'après les constructivistes, les bases matérielles signifient peu de chose sans le contexte dans lequel elles prennent forme. Les Etats-Unis ne perçoivent pas le renforcement de l'arsenal de l'Israel comme une menace, car ce sont deux pays alliés qui ont des intérêts internationaux convergents. A l'inverse, la perspective d'un arsenal nucléaire en Iran constitue une menace pour les Etats-Unis.

D'après Richard Ashley, les néoréalistes définissent la puissance comme une capacité qui peut être distribué, possédé et utilisé contre les autres pays¹⁶². Selon eux, la puissance existe indépendamment des acteurs, donc il n'y a aucune référence à la puissance sociale ni à la “puissance sur opinion”. Par contre, selon Ashley, un acteur doit d'abord être reconnu comme une puissance par les autres et pour cela, il doit pouvoir influencer les structures auxquelles les autres accordent de l'importance¹⁶³.

Selon les constructivistes, on ne peut pas analyser les structures comme l'anarchie sans les mettre en lien avec l'acteur et l'action. L'anarchie résulte donc de ce que les Etats font d'une telle structure. C'est le contexte social dans lequel les acteurs évoluent qui donne un sens aux structures. Par exemple, l'équilibre de la puissance n'est pas totalement indépendante des acteurs. Les Etats qui participent à l'équilibre de la puissance le rédefinissent et le réinterprètent sans cesse.¹⁶⁴

Alexandre Wendt affirme que “personne ne nie que les Etats agissent sur la base des intérêts tels qu'ils les perçoivent, ni même que ces intérêts soient souvent égoïstes.”¹⁶⁵ Pourtant selon lui, les intérêts des Etats dépendent non pas de la configuration objective des rapports de force matériels, mais des identités des Etats. Chez Wendt, l'intérêt national qui guide le

¹⁶¹ Dario BATISTELLA, *op. cit.*, p.335

¹⁶² Richard K. ASHLEY, “The Poverty of Neorealism”, *International Organization*, Vol.38, No.2, Spring 1984, p.244

¹⁶³ *Ibid.*, 259

¹⁶⁴ Steve SMITH and John BAYLIS, *The Globalization of World Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p.259

¹⁶⁵ Alexandre WENDT, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p.113-114

comportement d'un Etat est intégré (*embedded*) dans les normes et valeurs qui façonnent ses identités.¹⁶⁶

D'autre part, Wendt montre que "le système du *self-help* et la politique de puissance ne s'appuient pas logiquement ou causalement sur l'anarchie et que si [...] nous nous retrouvons dans un monde *self-help*, cela est dû aux processus et non pas à la structure. La structure n'a pas d'existence ni de pouvoir causal en dehors du processus. Le *self-help* et la politique de puissance sont des institutions, plutôt que des caractéristiques essentielles de l'anarchie. L'anarchie est ce que les Etats en font."¹⁶⁷

Dans le cadre du concept de puissance, il convient également de parler de la théorie marxiste qui met l'accent sur les facteurs économiques dans l'organisation des rapports internationaux et explique les conflits par la lutte de classe. Le marxisme est un concept politique, sociologique et économique fondé sur les idées de Karl Marx et dans une moindre mesure de Friedrich Engels. Pour les marxistes, ce sont les classes, et non pas les Etats des réalistes, ni les individus des libéraux, qui constituent l'unité d'analyse fondamentale. Les classes, dont la lutte constitue le moteur de l'histoire, entretiennent entre elles des relations qui s'expliquent par la place qui est la leur au sein du mode de production, composé des forces de production et des rapports de production.¹⁶⁸

Selon Marx, le mode de production prédominant au XIX^e siècle est le mode de production capitaliste, au sein duquel s'opposent les deux classes principales que sont la bourgeoisie, qui détient les moyens de production et le prolétariat, qui détient sa seule force de travail. Puisque l'Etat est l'instrument de la classe bourgeoise pour défendre ses intérêts, la politique étrangère d'un Etat reflète donc les intérêts de la classe dominante. Par conséquent, il y a un état de lutte permanent entre les pays capitalistes du fait des intérêts qui se croisent.¹⁶⁹ D'après Marx, le meilleur exemple de cet état de lutte permanent est les guerres coloniales.

En relations internationales, le concept clé de la théorie marxiste qui est amorcée par Engels après la mort de Marx et surtout développée par Lenine est la notion d'impérialisme qui vise précisément à penser le rôle de la politique étrangère dans le cadre du processus du capital.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p.350

¹⁶⁷ Alexandre WENDT, *op.cit.*, p.392

¹⁶⁸ Dario BATTISTELLA, *op. cit.*, p.257

¹⁶⁹ *Ibid.*, p.258

Lénine affirme que “l’impérialisme arrive à un stade de développement où s’est affirmée la domination des monopoles et du capital financier, où l’exportation des capitaux a acquis une importance de premier plan, où le partage du monde a commencé entre les trusts internationaux et où s’est achevé le partage de tout le territoire du globe entre les plus grands pays capitalistes”.¹⁷⁰ Les Etats recourent inévitablement aux armes afin de tirer le plus grand comme le prouve la Première Guerre mondiale qui était une guerre pour un “nouveau partage d’un monde déjà partagé”, la redistribution des colonies, des zones d’influence, du capital financier, etc.¹⁷¹

Après le processus de décolonisation, à partir des années 1960, les relations entre économies développées capitalistes et économies sous-développées du Tiers Monde sont devenues la principale préoccupation des marxistes. Ils expliquent le “développement du sous-développement”¹⁷² ou la “croissance sans développement”¹⁷³ par la dépendance de la périphérie par rapport au centre dans le domaine commercial, financier, technologique et social.

Par ailleurs, l’approche marxiste a développé le concept d’hégémonie. Prof. Jean Jacques Roche souligne que les approches hégémoniques ont été introduites dans le cadre des relations internationales par deux voies.¹⁷⁴ Tout d’abord, les travaux de Keohane, puis de Gilpin, de Nye et de Susan Strange ont présenté le concept d’hégémonie par le biais de l’économie et de la théorie des régimes pour penser le changement des critères de la puissance. L’autre voie s’appuie aux travaux d’Antonio Gramsci dont l’objectif est d’expliquer la continuité des structures sociales dominantes par lesquelles les nations les plus puissantes définissent un ordre international favorable à leurs intérêts.

Selon Gramsci, l’hégémonie est basée sur la combinaison de la force et du consensus, de la puissance et de la culture; ce qui crée un leadership intellectuel et moral du groupe social dominant, fondamental pour expliquer la stabilité du système.¹⁷⁵ Il met en exergue la capacité de résistance du capitalisme grâce à la réorganisation des modes de vie, de production et de

¹⁷⁰ Vladimir LENINE, *L’Impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Paris, Le Temps de Cerises, 2001, p.159

¹⁷¹ *Ibid.*, p.36

¹⁷² André Gunder FRANK, “The Development of Underdevelopment”, *Monthly Review*, Vol.18, No.3, avril 1966, p.17-31

¹⁷³ Samir AMIN, *L’Accumulation à l’échelle mondiale*, Paris, Anthropos, 1970

¹⁷⁴ Jean Jacques ROCHE, *op. cit.*, p.193

¹⁷⁵ Antonio GRAMSCI, *Guerre de mouvement et guerre de position*, Paris, La Fabrique, 2011, p.234

consommation, la diffusion de nouveaux modèles de vie et de comportement. A travers tout cela, la puissance dominante peut réussir à construire et à consolider le consensus des nations dominées ou subordonnées. Sur cette base, dans les années trente, Gramsci a prévu l'émergence de l'hégémonie américaine de l'après-guerre en Europe et dans le monde.

Robert Cox, professeur de science politique à l'Université de York, a le mérite de relancer l'approche gramscienne au début des années 1980. Selon lui, l'Etat hégémonique construit son "bloc historique" par la combinaison de forces matérielles, culturelles, sociales et politiques, afin d'assurer la stabilité internationale.¹⁷⁶ Ce bloc exerce une influence culturelle, communicationnelle et technologique en tant que soft power. Cox conteste l'idée que la puissance américaine est en déclin depuis les années 1970 en attirant l'attention sur sa puissance structurelle.¹⁷⁷ Il est possible de voir la source de cette idée dans les travaux de Gramsci. Selon Gramsci, le pouvoir de la classe dominante ne repose pas simplement sur la coercition ou la menace, mais également sur sa capacité à étendre son pouvoir idéologique par l'intermédiaire d'un ensemble d'institutions, que ce soit le système d'éducation ou encore l'Eglise.¹⁷⁸ D'après Cox, l'élite américaine construit, depuis 1945, un ordre hégémonique. Cette classe a imposé au monde les normes de l'ordre souhaité dans des termes universels. L'hégémonie américaine n'est pas une simple relation impériale, mais plutôt un "leadership par consentement"¹⁷⁹. Par exemple, les organisations internationales comme l'ONU, la Banque mondiale, le FMI ou le GATT deviennent des organes de diffusion des intérêts de la puissance dominante.

En résumé, selon les constructivistes, les conflits entre Etats ne dépendent pas exclusivement de leur position géographique ou de leur puissance mais aussi de leurs identités respectives. En mettant l'accent sur la lutte de classe, la théorie marxiste souligne que ce sont les intérêts des pays capitalistes qui façonnent les rapports de puissance. La dépendance de la périphérie par rapport au centre dans le domaine commercial, financier, technologique et social constitue un facteur de puissance pour le centre. L'hégémonie vue comme un stade de développement du capitalisme par les marxistes, apporte une capacité de créer des normes internationales et

¹⁷⁶ Gérard DUSSOUY, *op. cit.*, p.288

¹⁷⁷ Alex MACLEOD, *op. cit.*, p.34

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ Paquin STEPHAN, « L'économie politique internationale et la mondialisation », in Stéphan PAQUIN et Dany DESCHÊNES, *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Chenelière éducation, 2009, p. 35

de les faire respecter, et une prédominance dans les domaines économique, technologique et militaire à l'acteur qui la possède.

4. La redéfinition de la puissance par Joseph S. Nye

En tant que fondateur, avec Robert Keohane, de l'institutionnalisme néolibéral en relations internationales, on a déjà parlé des travaux de Joseph Nye sur la notion de puissance dans le cadre du concept d'interdépendance complexe sous le titre "la puissance dans la théorie libérale". Pourtant, la plus grande contribution de Nye aux travaux sur la puissance consiste dans la définition des trois formes de puissance que sont les *hard*, *soft* et *smart power*.

Joseph Nye expose que la puissance est comme l'amour: quelque chose qu'on ne peut ni définir, ni mesurer, mais réel. Pour la définition, il propose "la capacité de produire le résultat que l'on veut, mais aussi la capacité d'influencer le comportement des autres pour obtenir le résultat désiré"¹⁸⁰. Pour cela, il y a plusieurs moyens à utiliser: exercer des pressions par la menace, donner une récompense, coopérer, etc.

Contre la tendance générale d'expliquer la puissance avec les ressources de puissance, Nye souligne qu'il ne faut pas réduire la définition de puissance aux ressources car la possession de ces ressources n'apporte pas nécessairement les résultats attendus. Les Etats-Unis étaient sans doute plus puissants que le Vietnam, mais ils ont perdu la guerre. Le plus important est d'acquérir la capacité de conversion des sources en comportement (*power behavior*) par des différents moyens comme la force, la récompense, l'attraction, etc.

Nye imagine la politique internationale actuelle comme une partie d'échecs en trois dimensions. Il est possible de gagner ce jeu si on joue horizontalement aussi bien que verticalement. La plus haute partie de l'échiquier est celle des relations militaires traditionnelles inter-étatique où l'hégémonie américaine existe encore. Toutefois, dans la partie centrale qui implique les relations économiques internationales, les Etats-Unis doivent coopérer avec les autres acteurs majeurs comme l'UE, le Japon, la Chine, etc. Dans cette partie, la distribution des puissances est multipolaire. Enfin, dans la partie la plus basse de

¹⁸⁰ Joseph S. NYE, *The Future of Power*, New York, PublicAffairs, 2011, p.5

l'échiquier qui a une nature transnationale se trouvent les problèmes de terrorisme, les crimes internationaux, le changement du climat, etc. La puissance est largement dispersée et désordonnée entre les Etats et les organisations non-étatiques dans cette partie. D'après Nye, il serait faux de s'intéresser seulement aux sujets militaires car le jeu est en trois dimensions.

Selon lui, dans ce système international, il y a trois manières d'agir sur la puissance d'un Etat: il y a la puissance coercitive qui agit avec des menaces (le pouvoir militaire et stratégique), la puissance économique (les sanctions, les paiements, les aides au développement) et enfin la puissance d'attraction et de cooptation.

4.1.La puissance dure (Hard power)

La puissance dure est la capacité d'influencer le comportement d'autres acteurs par la contrainte, la coercition, voire par la violence. Ces éléments regroupent essentiellement les moyens économiques et militaires. Il est important de souligner que Nye n'identifie pas la puissance dure à la seule puissance militaire, mais à la coercition. La ligne de clivage entre la puissance dure et douce ne serait donc pas le recours à la force, mais le passage de l'attraction à la coercition.

A la fin de la Guerre froide, certains analystes ont proclamé que la géopolitique est remplacée par la géoéconomie¹⁸¹ et désormais la puissance économique serait la clé du succès dans les affaires internationales. "Les carottes" ont donc commencé à devenir plus importantes que "les bâtons". Dans le monde politique, le débat concernant la primauté de la puissance économique sur la puissance militaire continue depuis longtemps. Selon les marxistes, le pouvoir se base sur l'économie et les institutions politiques sont une simple superstructure. De manière similaire, le courant économique libéral du 19^{ème} siècle défend que l'interdépendance croissante entre commerce et finance rendrait la guerre obsolète. Néanmoins, les réalistes

¹⁸¹ Voir Edward LUTTWAK, "From Geopolitics to Geo-economics: Logic of Conflict, Grammar of Commerce", *The National Interest*, No. 20, 1990, p. 17-24; Matthew SPARKE, "From Geopolitics to Geoeconomics: Transnational State Effects in the Borderlands", *Geopolitics*, Vol.3, Issue 2, 1998, p.62-98; Pascal LOROT, "La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales" dans *Annuaire français de relations internationales 2000*, Serge SUR and Anne DULPHY (eds.), Bruxelles, Bruylant, 2000, p.116; Pascal LOROT, "De la Géopolitique à la Géoéconomie", *Géoéconomie*, No.50, Mars 2009, p.9-19

attirent l'attention sur le fait que la Grande-Bretagne et l'Allemagne aient été des partenaires commerciaux majeurs en 1914, n'a pas empêché la guerre¹⁸².

Quant à Joseph Nye, il affirme qu'il n'est pas possible d'arriver à une conclusion car la puissance militaire et la puissance économique peuvent tous les deux être utiles à obtenir l'attitude souhaitée: l'intervention militaire, la menace d'usage de la force, la guerre ainsi que les sanctions économiques, l'embargo et le blocus, surtout maritime. De plus, la puissance militaire nécessite une économie florissante. Cependant, le fait que la puissance économique l'emporte ou pas sur la puissance militaire dépend du contexte; par exemple la puissance militaire ne peut pas combattre l'instabilité financière ou la crise budgétaire. D'autre part, la puissance économique peut déboucher tout aussi bien sur la puissance douce que sur la puissance militaire. Une économie florissante permet non seulement de financer une armée conséquente mais peut entraîner d'autres pays sur la même voie. La puissance douce de l'Europe à la fin de la Guerre froide est alimentée par son modèle de réussite économique.

4.1.1. La puissance économique

La puissance économique peut être définie comme la capacité de contrôler ou d'influencer les comportements des autres par l'utilisation politiquement motivée des instruments économiques.¹⁸³ Une autre définition repose sur la résistance aux contrôles ou influences externes qui se basent sur la vulnérabilité économique de l'acteur concerné.¹⁸⁴ La puissance économique est mesurée par certains indicateurs: le PIB, les ressources humaines, le taux d'inflation et de chômage, le taux de change, les réserves de change, la place dans le commerce international, la dimension du marché, les investissements directs étrangers, le niveau de technologie, le rang et le poids relatif dans certaines productions d'importance stratégique, etc. Par exemple, la Chine dont le PIB s'est chiffré en 2011 à 11 300 milliards de dollars, la population est d'environ 1,34 milliards d'habitants, le taux de croissance a atteint 9.2 % en 2011, l'exportation s'est élevée à 1 904 milliards de dollars; les réserves en dollars ont dépassé 3 000 milliards de dollars et la Chine est donc devenue la deuxième puissance économique mondiale après les Etats-Unis (sans l'UE dans son ensemble)¹⁸⁵.

¹⁸² Joseph S. NYE, *The Future of Power*, op. cit., p.51

¹⁸³ *Ibid.*, p.51-52

¹⁸⁴ *Ibid*

¹⁸⁵ The World Factbook, CIA, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ch.html> consulté le 20 Novembre 2012

De nos jours, la puissance économique ne peut pas être traitée sans référence à l'interdépendance économique. L'interdépendance économique entre les nations s'est fortement accrue depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle avec l'accélération du processus de mondialisation de l'économie et la disparition progressive des barrières internationales. Par conséquent, aujourd'hui, devenir une puissance économique nécessite de former une interdépendance afin d'obtenir des gains communs et de créer des asymétries qui assurera une place plus avantageuse sur la scène mondiale. L'interdépendance comprend la sensibilité (coûts des effets de la dépendance mutuelle) à court terme de la vulnérabilité (coûts relatifs d'un changement structurel dans le système de l'interdépendance) à long terme. Par exemple, la faillite de la banque Lehman Brothers (New York) a eu des conséquences sur les autres marchés du fait de leurs sensibilités. Dans le système d'interdépendance économique internationale, la sensibilité est presque inévitable, donc les pays les moins vulnérables aux changements structurels de ce système bénéficieraient d'une certaine puissance sur le plan économique¹⁸⁶. Par exemple, les Etats-Unis étaient sensibles mais pas vulnérables face à la crise économique asiatique de 1998.

Un des meilleurs exemples qui illustre l'interdépendance économique est la situation entre les Etats-Unis et la Chine. Il est vrai que la Chine peut menacer les Etats-Unis de vendre ses réserves de dollars. Mais cela réduirait la valeur de ses réserves du fait de la baisse du dollar et diminuerait la demande américaine des produits chinois. Il en résulterait pertes d'emploi et instabilité sociale en Chine. Autrement dit, la Chine souffrirait aussi des conséquences de sa propre attitude.

L'un des instruments les plus visibles de la puissance économique et donc de la puissance dure est la sanction économique. Une sanction économique est l'intervention directe d'un ou de plusieurs Etats qui vise à faire subir à un pays des dommages économiques pour le forcer à modifier sa politique.¹⁸⁷ Les moyens utilisés sont économiques, mais l'enjeu et l'objectif de cette intervention sont politiques. L'image de la "carotte" et du "bâton" souvent utilisé pour expliquer la pratique de l'arme économique dans les relations internationales. "La carotte" signifie les mesures strictement positives et incitatives, et "le bâton" s'agit de l'adoption de

¹⁸⁶ Joseph S. NYE, *The Future of Power*, op. cit., p.55

¹⁸⁷ "Sanctions économiques", Institut de Recherche sur la Résolution Non-Violente des Conflits, <http://www.ircn.org/NonViolence/Lexique/4.Strategie/Items/30.htm>, consulté le 20 Novembre 2012

sanctions économiques. Ces mesures sont en général prises pour orienter la politique ou tout simplement le comportement d'un pays dans un sens donné.

Il existe deux types de sanctions économiques: les sanctions positives (avantageuses pour ceux qui en bénéficient) et les sanctions négatives (pénibles pour ceux qui en sont victimes). Les sanctions positives se retrouvent sous formes d'octroi de la "clause de la nation la plus favorisée", d'aide économiques, de garanties d'investissement, etc. Les sanctions négatives impliquent quant à elles le boycott, l'embargo, la discrimination tarifaire, l'instauration de quotas, le gel des avoirs, la suspension de l'aide, le désinvestissement, etc. Par principe, David Baldwin distingue dans des sanctions négatives deux types de mesures susceptibles d'être prise: les mesures commerciales et les mesures financières¹⁸⁸. Les sanctions commerciales regroupent l'embargo, l'interdiction d'exporter vers le pays ciblé et le boycott des produits du pays considéré. Quant aux sanctions financières, elles incluent des mesures de gels des avoirs comprenant la saisie des avoirs ou l'interdiction de tout retrait de dépôt bancaires ou d'avoirs financiers du pays.

Par exemple, lors de la crise du Golfe entre 1990-1991, le Conseil de sécurité a décidé d'exercer des sanctions économiques à l'encontre de l'Irak sous la forme d'un embargo et d'un boycott total couvrant les domaines financier, pétrolier, alimentaire, industriel et militaire. On a décidé de geler les avoirs koweïtiens et irakiens détenus à l'étranger et les participations financières des deux pays dans les entreprises occidentales pour l'objectif d'empêcher l'accaparement des 100 milliards de dollars de participations koweïtiennes par l'Irak¹⁸⁹. Ainsi, l'objectif de l'ONU était d'obtenir un changement de la politique d'Irak.

Néanmoins, il faut souligner que les objectifs des sanctions économiques peuvent être divers:

- Destabiliser le gouvernement du pays cible: les Etats-Unis contre le Nicaragua (1981-1990) pour destabiliser le régime sandiniste;
- Changer la nature du régime du pays cible: l'ONU contre l'Afrique du sud (1962 jusqu'à la fin du régime de l'Apartheid) pour mettre fin au régime ségrégationniste;
- Affaiblir le potentiel militaire du pays cible: les Etats-Unis contre le Brésil (1978-1981) pour arrêter les ambitions nucléaires du Brésil;

¹⁸⁸ David A. BALDWIN, *Economic Statecraft*, Princeton University Press, 1985, p. 41

¹⁸⁹ Marie Hélène LABBE, *L'arme économique dans les relations internationales*, Paris, PUF, 1994, p. 81-83

- Combattre le trafic de drogue ou le terrorisme: les Etats-Unis contre la Bolivie (1979-1982) et Haïti (1987-1990);
- Faire respecter les droits de l'homme: les Etats-Unis et l'UE contre la Chine en 1989 suite aux événements de Tienanmen;
- Imposer à un gouvernement la tenue d'élections libres et/ou un retour au fonctionnement démocratique: les Etats-Unis et l'ONU contre Haïti (1993-1994) pour rétablir J. B. Aristide dans ses fonctions;
- Arrêter une guerre civile: les Etats-Unis et le Royaume-Uni contre la Somalie (1988), etc.

Même si les sanctions économiques sont couramment utilisées depuis longtemps pour des différents objectifs, leur efficacité est un sujet de discussion. Il leur est souvent reproché de ne pas pouvoir atteindre les effets escomptés et de ne pas changer les comportements politiques des leaders des pays concernés. Pourtant, elles nuisent aux conditions de vie de la population de la cible. Ces populations manquent souvent de produits alimentaires, de médicaments, de soins de base et autres. Cette situation met en question la moralité des sanctions économiques comme les instruments politiques¹⁹⁰.

De plus, ces sanctions ont non seulement des effets sur les pays cibles mais aussi sur les pays qui ont des relations commerciales et financières privilégiées avec eux. Lors du boycott pétrolier contre l'Irak au début des années 90, les pays qui achetaient du pétrole et faisaient du commerce avec l'Irak - comme la Jordanie et la Turquie - ont été influencé très négativement. A cause de ce boycott qui a duré douze ans, les pertes de la Turquie ont été estimées à peu près à 100 milliards de dollars.¹⁹¹

Depuis la fin de la guerre froide, les rapports de forces entre les puissances s'articulent pour la plupart du temps autour d'enjeux économiques et les pays ne s'abstiennent pas d'utiliser leurs puissances économiques comme une arme. A part les sanctions, le blocus et l'embargo, on peut donner l'exemple de l'agressivité commerciale de la Chine et l'arme économique du gaz de la Russie. Nicolas Mazzucchi, géoéconomiste/directeur de *Polemos Consulting*, souligne que "rarement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le concept de guerre économique

¹⁹⁰ Chantal de Jonge OUDRAAT, "Economic Sanctions and International Peace and Security", dans [Chester A. CROCKER](#), [Fen Osler HAMPSON](#) and [Pamela AALL](#) (ed.), *Leashing the Dogs of War*, Washington, US Institute of Peace Press, 2007, p.335

¹⁹¹ Ilhan SAGSEN, "Turkey-Iraq Relations and Water on Sectoral Basis", *Ortadogu Analiz*, Vol.3, No.36, December 2011, p.61

n'aura connu un tel engouement".¹⁹² La guerre économique est "l'expression majeure des rapports de force non militaires. Rapports de nature directe dans le temps de guerre et indirecte dans le temps de paix. La survie d'un pays ou d'un peuple tout comme la recherche, la préservation et l'accroissement de puissance en sont les principaux éléments déclencheurs".¹⁹³ Elle s'inscrit dans un contexte de conflit entre nations sous la forme d'actions de violence économiques: l'embargo, le boycott, des mesures de contingentement en sont des exemples parmi d'autres. Les armes économiques sont mises au service d'un projet politique, le plus souvent l'affaiblissement d'une cible.¹⁹⁴ Bien qu'aujourd'hui la guerre économique soit fréquente, sa légitimité est une source de discussion car c'est le peuple qui souffre le plus des guerres économiques.

4.1.2. La puissance militaire

La notion de puissance militaire est sans doute la composante la plus traditionnelle de la puissance d'une nation. Les forces armées qui ont la mission d'assurer la sécurité de l'État, la défense de ses intérêts et la protection de ses populations et territoires vis-à-vis d'une menace extérieure sont l'élément essentiel de cette puissance. Elles peuvent également mener des missions de maintien de la paix, dans un cadre international et participer à la mise en œuvre d'autres politiques publiques. La capacité de projection (l'ensemble des interventions conduites hors des frontières d'un Etat) est un élément clé de la puissance d'un Etat dans les relations internationales.

A partir des années 1950, l'une des plus grandes controverses stratégiques a vu le jour avec l'apparition des armes nucléaires. Néanmoins, l'âge nucléaire n'a pas fait disparaître l'utilisation des forces conventionnelles, puisque l'arme nucléaire est considérée comme une arme de dissuasion visant à empêcher toute attaque majeure, qui serait sanctionnée par l'utilisation de cette arme.

A partir des années 1990, la révolution dans les affaires militaires fondée sur les progrès technologiques en matière d'information et de communication est devenue un des sujets les plus discutés des relations internationales. Le concept de révolution dans les affaires militaires

¹⁹²Nicolas MAZZUCCHI, "Alliance militaire et guerre économique: le cas de l'OTAN", *Perspective Stratégique*, p.29

¹⁹³ Christian HARBULOT, *La machine de guerre économique*, Paris, Economica, 1992, p.53

¹⁹⁴ Jean-Marc HUISSOUD et Frédéric MUNIER (dir.), *La guerre économique*, Paris, PUF, 2009, p.4

est à l'origine un concept soviétique imprégné de marxisme orthodoxe, associant les mutations techno-scientifique et militaire au bouleversement socio-politique qui modifie les forces morales des soldats, et donc les rapports de forces face à la menace de mort.¹⁹⁵ Quant à la représentation américaine de la *Revolution in Military Affairs* (RMA), elle insiste sur d'une part la croissance de la précision des approvisionnement et des frappes, d'autre part à des succès opérationnels par la tactique, grâce à la dominance informationnelle par l'observation par satellites, l'emploi d'avions furtifs et gestion économique de l'information et de la logistique, pour qualifier la mutation en cours.¹⁹⁶ Après la dislocation de l'URSS, les théoriciens ont affirmé quatre caractéristiques pour expliquer la RMA: il faut désormais penser le monde sans des acteurs fixes ayant des intérêts linéaires; le rôle essentiel des stratégies est de préciser les conditions initiales des perturbations pour les maîtriser à un stade précoce; on peut parler du retour de Sun Zi, c'est-à-dire, une définition mantique de l'art de la guerre qui permet l'intervention préemptive et la victoire sans combats; la guerre de la connaissance a remplacé la guerre de manoeuvre.¹⁹⁷

La révolution dans les affaires militaires est donc principalement le produit de la généralisation des armes guidées à haute précision, des systèmes d'informatisation du champ de bataille (C4I– *Command, Control, Communication, Computers, Intelligence*) et même de la *cyberwar* pour contrôler les réseaux informatiques¹⁹⁸. Parallèlement à ce changement, les plates-formes traditionnelles ont perdu de l'importance et les armes qui nécessitent de moins en moins la présence humaine ont commencé à être utilisées plus fréquemment. Par exemple, les technologies furtives ont profondément perturbé l'univers de l'aviation. De plus, à part l'aviation et les hélicoptères de nouvelle génération (F-22, Eurofighter, Rafale, Commanche et Tigre), cette technologie s'applique également aux engins de reconnaissance (Predator et Global Hawks) ainsi qu'aux missiles de croisière et aux navires¹⁹⁹.

En raison de l'utilisation, pour la première fois de manière large, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la guerre du Golfe de 1990-1991 est reconnue comme un tournant dans la conduite de la guerre. L'intervention militaire de l'OTAN au

¹⁹⁵ Alain JOXE, "Révolution dans les affaires militaires", dans Thierry de MONTBRIAL et Jean KLEIN, *Dictionnaire de Stratégie*, Paris, Presses Universitaires de la France, 2000, p.448

¹⁹⁶ *Ibid.*, p.449

¹⁹⁷ *Ibid.*, p.450

¹⁹⁸ Laurent HENNINGER, "La révolution militaire: quelques éléments historiographiques", *Mots. Les langages du politique*, No.73, 2003, p.90

¹⁹⁹ Charles-Philippe DAVID, *Repenser la sécurité: nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Québec, Editions Fides, 2002, p.122

Kosovo en 1999 est présentée comme une deuxième étape dans ce processus grâce aux avancées significatives dans la recherche, le traitement, la transmission des informations et la précision des frappes²⁰⁰.

La révolution dans les affaires militaires a aussi transformé la nature de la guerre. Le risque d'affrontement direct entre les grandes puissances est certainement à son niveau le plus faible aujourd'hui. C'est l'une des raisons pour lesquelles la guerre asymétrique est prédominante en ce début de XXI^e siècle. Les guerres asymétriques englobent notamment le terrorisme ou la guérilla. L'asymétrie découle d'une rupture dans la nature des combats menés par les protagonistes. Ensuite, elle entend transférer le conflit du champ de bataille vers Internet, les médias, les manifestations de rue, les Nations unies et autres théâtres de la lutte psychologique et politique²⁰¹. Avant l'ère de la guerre asymétrique, le militaire était le principal garant de la sécurité. Désormais, face aux principaux défis (terrorisme international, insurrections prolongées, conflits internes dans des Etats affaiblis ou « faillis »), l'élément militaire est important mais plus dominant.

Par ailleurs, au XXI^e siècle, la plupart des « guerres » sont internes plutôt qu'entre Etats, et de nombreux combattants ne portent pas d'uniforme. Le recours à la guerre et à la force armée est donc en déclin mais il n'a pas disparu. En fait, la force adopte de nouvelles formes. Les théoriciens militaires parlent aujourd'hui d'une « quatrième génération de guerre » qui parfois n'a ni de champs de bataille ni de front²⁰².

La première génération de guerres modernes reposait sur la masse humaine disposée en lignes et en colonnes au lendemain de la Révolution française. La deuxième génération qui reposait sur une puissance de feu a abouti à la Seconde Guerre mondiale; sa devise était que l'artillerie conquiert et l'infanterie occupe. La troisième génération implique la capacité de manoeuvre comme les tactiques de Blitzkrieg de l'armée allemande qui lui permit de défaire les tanks français et britanniques dans la conquête de la France en 1940²⁰³.

²⁰⁰ Philippe BRAILLARD et Gianluca MASPOLI, «La révolution dans les affaires militaires paradigmes: stratégies, limites et illusions», *AFRI*, Vol. 3, Janvier 2002, p.638-639

²⁰¹ Steven METZ, «La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident», *Politique Etrangère*, Vol.68, No.1, 2003, p.40

²⁰² William LIND, Keith NIGHTENGAL, John F. SCHMIDT, Joseph W. SUTTON, Gary I. WILSON, «The Changing Face of War: Into the Fourth Generation», *Marine Corps Gazette*, October 1989, p.22-26

²⁰³ Joseph NYE, «Le pouvoir militaire est-il obsolète?», *Project Syndicate*, 11 Janvier 2010, <http://www.project-syndicate.org/commentary/is-military-power-becoming-obsolete-/french#7E0DEOqvXuUhXUre.99> consulté le 20 Novembre 2012

La quatrième génération de guerre s'inspire des tactiques des guerres, des guérillas, des techniques insurrectionnelles léninistes ainsi que des vieilles méthodes terroristes associées aux conflits de troisième génération et perfectionnés depuis le XIX^e siècle.²⁰⁴ Jusqu'à présent la victoire dépendait plutôt des armes, toutefois, de nos jours, la bataille ne se gagne pas nécessairement en tuant le plus de personnes. On voit l'apparition des bombes électroniques dont les impulsions électromagnétiques peuvent paralyser les systèmes d'information et d'infrastructure d'une région ou d'une nation. On témoigne aujourd'hui de l'émergence d'une guerre informatique. En outre, l'apparition d'engins sans pilotes permet d'envisager une guerre où personne ne serait tué du côté ami et l'impossibilité industrielle de riposter causerait la défaite de l'ennemi.

Aujourd'hui, quand on parle de la puissance militaire, on pense le plus souvent les instruments qui sont utilisés pour combattre ou pour menacer de combattre, c'est-à-dire les soldats, les tanks, les avions, les navires ou autres. On se souvient de la fameuse phrase de Napoléon: « Dieu est du côté des gros bataillons » et de Mirabeau: « On peut tout faire avec des baïonnettes sauf s'asseoir dessus ». Mao Tsé Toung soutenait que le pouvoir est au bout du fusil²⁰⁵. Pourtant, la puissance militaire inclut aussi la création des alliances, les formations, les échanges, les exercices communs, les participations à des réunions multilatérales, les soutiens aux exportations d'armement, les animations de réseaux d'officiers de liaison, les relations avec les attachés de défense, etc. De plus, la comparaison des ressources et des capacités (la population, le budget de défense, l'infrastructure militaire, l'industrie de défense et l'inventaire militaire) entre les forces opposées n'est plus suffisante pour mesurer la puissance militaire. Les analystes prennent en considération les facteurs qui affectent la capacité de conversion comme la stratégie, la doctrine, la formation, l'organisation et la capacité d'innovation.

Par ailleurs, de nos jours, le droit international limite strictement l'usage de la force militaire. Aujourd'hui, on peut parler d'une éthique croissante de l'antimilitarisme notamment dans des pays démocratiques. Même si cette éthique n'empêche pas le recours à la force, elle fait un choix politiquement risqué pour les leaders. Par exemple, l'intervention unilatérale des Etats-

²⁰⁴ Charles-Philippe DAVID, *op. cit.*, p.112

²⁰⁵ Joseph S. NYE, *The Future of Power*, *op. cit.*, p.55

Unis en Irak durant le mandat de George W. Bush a causé une vraie perte de prestige pour les Etats-Unis et engendré l'antiaméricanisme dans le monde d'entier.

En résumé, on peut dire qu'aujourd'hui, il est de plus en plus difficile ou trop coûteux pour les Etats de recourir à la force militaire. Mais le fait que le pouvoir militaire ne soit pas toujours suffisant dans certaines situations ne veut pas dire qu'il a perdu sa capacité à structurer les attentes et à formuler des calculs politiques. De plus, la puissance militaire n'est pas utilisée seulement pour faire la guerre ou faire face aux menaces mais aussi pour mettre en oeuvre une diplomatie coercitive, participer aux opérations humanitaires et de maintien de la paix, et offrir de l'assistance (l'aide militaire en cas de catastrophe, le programme d'aide à l'instruction militaire, le programme d'échanges militaire). Elle restera donc un composant essentiel de la puissance dans les relations internationales.

4.2.La puissance douce (Soft power)

Le concept de puissance douce est apparue pour la première fois en mars 1990 dans l'article "*The misleading metaphor of decline*" de Joseph Nye.²⁰⁶ Il répondait aux thèses «déclinistes» de l'époque, présentées par Paul Kennedy à propos des Etats-Unis. Ensuite, il a conceptualisé la puissance douce dans son livre "*Bound to Lead: The changing nature of American power*" où il cherche à trouver des solutions pour faire en sorte que les Etats-Unis continuent d'être la première puissance mondiale.²⁰⁷ C'est dans cette perspective, qu'il opère la distinction entre la puissance dure et la puissance douce. Pour Nye, en plus de sa capacité économique et militaire, les Etats-Unis doivent avoir la capacité d'influence, par la promotion de ses valeurs et par son pouvoir attractif afin de maintenir sa suprématie sur le reste du monde. Après le succès de ce terme dans les années 1990, Nye a publié un autre livre intitulé "*Soft Power: The means to success in world politics*" en 2004 pour réactualiser ses idées par rapport aux évolutions contemporaines.

Il faut souligner qu'en 1939, Edward Hallett Carr, réaliste britannique, opérait déjà une distinction similaire des pouvoirs dans le contexte international. Il séparait, pour sa part, le pouvoir militaire, le pouvoir économique et le pouvoir sur l'opinion et il annonçait que mettre de son côté l'opinion est essentiel pour exercer pleinement sa puissance. En 1959, dans leur

²⁰⁶ Joseph NYE, "The Misleading Metaphor of Decline", *The Atlantic Monthly*, March 1990

²⁰⁷ *Idem*, *Bound to Lead: The changing nature of American power*, New York, Basic Books, 1991

célèbre ouvrage “*Five Bases of Power*”, Bertram Raven et John French ont tenté d’identifier les bases du pouvoir social: le pouvoir de récompense, le pouvoir de coercition, le pouvoir de légitimité, le pouvoir de référence et le pouvoir d’expertise.²⁰⁸ La puissance douce est une sorte de pouvoir de référence qui touche une caractéristique personnelle qui porte les gens à vouloir imiter la personne admirée en mettant l’accent sur l’identification et l’attraction. En effet, l’origine du concept de puissance douce peut même être trouvée chez Sun Tzu et Confucius. Sun Tzu (544–496 av. J.-C.), général et stratège militaire chinois, défendait l’importance de gagner une bataille sans combat. Le philosophe et penseur chinois Confucius (551- 479 av. J.-C.) croyait que les dirigeants devaient avoir l’allégeance du peuple par le vertu et non par la force. Il ne serait donc pas faux de dire que Joseph Nye propose de renouveler et d’affiner une terminologie déjà latente.

Nye définit la puissance douce comme “la capacité d’avoir ce qu’on veut par l’attraction plutôt que par la coercition ou des paiements.”²⁰⁹ Il souligne que “quand nos politiques sont vues comme légitimes aux yeux d’autres, notre puissance douce est améliorée. Ainsi, la puissance douce réside dans le pouvoir de cooptation, dans le faire en sorte que les autres acteurs des relations internationales prennent des décisions qui vont en votre faveur”.²¹⁰ Ce type de pouvoir se différencie d’autres types de pouvoir qui reposent sur des encouragements (la carotte) ou des menaces (le bâton).

Nye précise qu’il n’y a pas de contradiction entre le réalisme et la puissance douce et que cette dernière n’est pas une forme d’idéalisme ni de libéralisme. Néanmoins, ce concept reflète certaines caractéristiques de l’approche transnationale développée par Joseph Nye et Robert Keohane dans les années 1970. Par exemple, l’existence de plusieurs sortes d’acteurs, notamment sub-étatiques et non étatiques, est reprise dans le concept de puissance douce. Ces acteurs peuvent aussi bénéficier de ce pouvoir de cooptation. Dans l’approche transnationale, les auteurs défendent également que la force militaire est de moins en moins adéquate pour atteindre les objectifs de la politique étrangère. En parallèle, dans son livre “*Soft Power: The means to success in world politics*”, Nye souligne que de nos jours, la puissance dure doit être complétée par la puissance douce pour obtenir le meilleur résultat.²¹¹

²⁰⁸ John FRENCH and Bertram RAVEN, “The bases of social power” in D. CARTWRIGHT and A. ZANDER (eds.), *Group dynamics*, New York, Harper and Row, 1960, p. 607-623

²⁰⁹ Joseph S. NYE, *Soft Power*, op. cit., p. 5

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ *Ibid.*, p.9

La compréhension populaire du concept de puissance douce inclut un sens étroit et un sens large. Au sens étroit, la puissance douce est semblable à l'influence culturelle. Il est possible de voir cette approche dans les travaux de l'historien britannique Niall Ferguson, du journaliste allemand Josef Joffe et de la majorité des universitaires chinois²¹². Quant au sens large, la puissance douce est synonyme d'une capacité non-militaire qui inclut le poids diplomatique, culturel et économique.

Selon Nye, les principales sources de la puissance douce sont la culture (le rayonnement), les valeurs politiques (la légitimité morale) et la politique étrangère (pour rentabiliser les deux premiers en termes d'alliances et de soutien). Mais elle repose également sur d'autres sources intangibles telles que: l'image ou la réputation positive d'un État, son prestige (souvent ses performances économiques ou militaires), ses capacités de communication, le degré d'ouverture de sa société, l'exemplarité de son comportement, son rayonnement scientifique et technologique, mais aussi de sa place au sein des institutions internationales lui permettant de contrôler l'ordre du jour de ses débats. Il est important de souligner que même si la puissance douce se base majoritairement sur les sources intangibles, les sources tangibles comme la force armée et la puissance économique peuvent contribuer à la puissance douce d'un pays. Par exemple, grâce à sa puissance économique, l'Union est vue comme un modèle d'intégration par les autres acteurs régionaux. De plus, l'aide militaire en cas de catastrophe, le programme d'aide à l'instruction militaire et le programme d'échanges militaire ont un impact positif sur la puissance douce.

Dans le schéma des vecteurs de la puissance douce, la culture est souvent présentée comme la source la plus évidente d'influence auprès des nations étrangères. Chez Nye, la culture se définit comme l'ensemble des valeurs et pratiques qui créent du sens pour une société²¹³. Communément, une distinction est faite entre haute culture et culture populaire, bien que les deux soient en égale mesure de porter la puissance douce. Si la puissance douce des Etats-Unis découle majoritairement du succès de leur culture populaire (de McDonald's à Nike en passant par Hollywood et Michael Jordan), la Chine est un bon exemple de puissance douce

²¹² Voir Niall FERGUSON, "Think Again: Power", *Foreign Policy*, No.134, January/February 2003, p.21; Josef JOFFE, "The Perils of Soft Power", *New York Times Magazine*, May 14, 2006; Bonnie GLASER and Melissa MURPHY, "Soft Power with Chinese Characteristics" in Carola MCGIFFERT (ed.), *Chinese Soft Power and Its Implication for the United States: Competition and Cooperation in the Developing World*, Report of the CSIS Smart Power Initiative, Center for Strategic and International Studies, Washington, 2009

²¹³ Joseph S. NYE, *Soft Power*, *op.cit.*, p.11

produite à partir de composantes de culture traditionnelle, celle de sa coutume culinaire, de ses arts martiaux ou de ses philosophes. Puisqu'aujourd'hui les valeurs comme la liberté de pensée ou d'expression, la propriété privée, la libre entreprise, la tolérance sont communément partagées, les pays qui ne les respectent pas obtiennent une image négative aux yeux des peuples étrangers. En outre, les politiques étrangères pacifiques, multilatérales et coopératives assurent aux pays concernés une certaine légitimité sur la scène internationale. Il faut bien souligner que la légitimité est l'élément central de la puissance douce. Cette dernière fonctionne au fur et à mesure que les objectifs et les politiques d'un acteur soient perçus comme légitime. On peut donner comme exemple la politique extérieure de la Chine qui est fondée sur cinq principes appelés « principes de la coexistence pacifique » énoncés en 1954. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures, l'égalité et la réciprocité des avantages font gagner en légitimité à la Chine sur la scène mondiale.

Le succès de la puissance douce dépend de la réputation de l'acteur au sein de la communauté ainsi que du flux d'informations entre les acteurs. C'est pourquoi, la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication a facilité la mise en oeuvre des stratégies de puissance douce. La culture populaire et les médias sont régulièrement identifiés comme des sources de puissance douce, au même titre que la diffusion d'une langue nationale. Prenant en compte cette réalité, les Etats et les organisations internationales tentent d'utiliser les nouvelles formes de communication favorisées par l'Internet comme les blogs, les chatrooms, les sites web et les applications de média social, en plus des diffusions sur les chaînes télévisées et les stations de radio en langues locales comme *BBC World* (Angleterre), la RFI (France) et *Deutsche Welle* (Allemagne).

Les médias traditionnels et le média social sont également important pour les campagnes de la diplomatie publique qui est le moyen de déploiement de la puissance douce. La diplomatie publique peut être définie comme la tentative de gérer l'environnement international à l'aide du contact avec un public étranger²¹⁴. Ce terme a été utilisé pour la première fois par Edmund Gullion, un diplomate états-unien, en 1965 lors de la fondation du Centre Edouard Murray à l'Ecole Fletcher de droit et de diplomatie de l'Université Tuft. Selon lui, la diplomatie publique est une action politique visant à « influencer les attitudes des publics » à l'étranger

²¹⁴ Nicholas J. CULL, *Public Diplomacy: Lessons from the Past*, Los Angeles, Figueroa Press, 2009, p.12

dans un sens favorable à la politique étrangère; une diplomatie qui s'adresse directement aux opinions publiques; une aide à la circulation internationale des informations et des idées; une « interaction » des groupes privés et des intérêts dans d'autres pays.²¹⁵ Pour cet objectif, on peut utiliser divers instruments comme les médias traditionnels ou sociaux émettant dans leur langue, les relations culturelles et les réseaux humains créés à travers les programmes de mobilités, les conférences, les colloques, les expositions, les bourses, les contacts des ONG, des universités, des institutions non étatiques, etc. Puisque la diplomatie publique vise à de bonnes relations à long terme, elle crée un environnement favorable aux politiques gouvernementales.

Par ailleurs, il est important de distinguer les ressources et les comportements de la puissance douce (*soft power behaviors*). En d'autres termes, avoir les moyens de la puissance n'est pas la même chose qu'être puissant car les mêmes ressources peuvent produire différents types de comportement. Par exemple, les forces armées peuvent être utilisées à la fois pour faire la guerre et pour participer aux opérations humanitaires. L'obtention des forces armées ne garantissent pas la possession de la puissance douce; ce sont les comportements de l'acteur qui montrent la forme de sa puissance. Selon Nye, le comportement de la puissance douce repose sur l'établissement de l'agenda, l'attraction et la persuasion. Mais bien évidemment, la perception de la cible est déterminante pour l'obtention de la puissance douce.

Quant à la conversion des sources de puissance douce en résultats, compte tenu de la grande variété de sources, il faut tout d'abord définir des stratégies pour obtenir le meilleur résultat, c'est-à-dire qu'il faut bien choisir les outils à utiliser, le groupe à cibler et le comportement à préférer selon le contexte. Par exemple, les programmes incitatifs (les bourses, les stages, les visites, les échanges académiques) pour les étudiants étrangers auront un impact positif sur la puissance douce puisqu'ils engendrent la sympathie et la gratitude ou bien l'admiration auprès de ces étudiants qui seront les leaders d'opinion, élites et décideurs politiques de demain.

La puissance douce n'est ni une évolution ni un remplaçant de la puissance dure. Elle est une autre forme de puissance. Cependant, Nye précise que la puissance, douce et dure, sont liées car elles sont les deux aspects de la capacité d'obtenir un résultat recherché et d'altérer les comportements des autres. La différence entre les deux est une question de degré en terme de

²¹⁵ "What is Public Diplomacy?", The Edward R. Morrow Center of Public Diplomacy, <http://fletcher.tufts.edu/murrow/public-diplomacy.html> consulté le 30 Septembre 2012

comportement et de source. Les sources de la puissance douce sont associées à la cooptation et celles de la puissance dure au commandement. Toutefois, cette relation est loin d'être parfaite. Par exemple, un pays peut influencer les autres grâce aux mythes concernant l'invincibilité de son armée et la capacité militaire peut être utilisée pour établir des institutions qui seront considérées comme légitime. Une économie puissante est nécessaire pour suivre la politique de la carotte et du bâton, mais aussi pour attirer les autres.

Figure 1. Comportements et sources de la puissance

	Hard	Soft
Spectre de comportement	coercion incitation ← Command	établir l'agenda attraction → Co-opt
Sources les plus probables	Force Païement Sanction	Institutions Valeurs Politique Culture

Source: Joseph S. NYE, *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York, PublicAffairs, 2004, p.8

D'autre part, c'est le contexte qui précise la rentabilité des sources de puissance. En termes de puissance dure, un tank est très efficace pour gagner une bataille dans le désert, mais il est inutile dans un marais ou une jungle. Les films d'Hollywood peuvent obtenir beaucoup de succès auprès des Brésiliens et des Chinois. Néanmoins, les mêmes films auront un effet opposé en Arabie Saoudite ou au Pakistan. La proximité géographique, la similarité culturelle, les relations historiques et les liens économiques influenceraient le déploiement de la puissance douce d'un pays à l'autre. Il est donc essentiel, pour l'évaluation de toute sorte de puissance, de savoir intégrer le contexte.

Il est important de souligner que la puissance douce n'est pas un instrument utilisé en dernier recours, lorsque la puissance dure ne fonctionne plus. Elle est une forme indépendante de puissance. C'est pour cette raison que l'influence politique d'un pays peut être plus grande que sa capacité économique et militaire. Par exemple, au cours des deux dernières décennies, la Norvège qui n'est pas une grande puissance sur le plan militaire, a obtenu une image

positive sur la scène internationale grâce à sa participation aux négociations de paix aux Philippines, aux Balkans, en Colombie, au Guatemala, au Sri Lanka et en Moyen Orient, sa contribution aux opérations de maintien de la paix et ses aides aux développements²¹⁶.

La puissance douce n'est pas une théorie en relations internationales, d'ailleurs ce n'est pas du tout considéré comme tel par Joseph Nye. Elle est plutôt un outil conceptuel permettant de mieux agir sur la scène internationale. De plus, elle est agrégative puisqu'il s'appuie sur de nouvelles formes de puissance. Son principal agrégat au XXI^{ème} siècle est la cyber puissance. Comme prouve le rôle joué par Facebook lors du « Printemps arabe », la cyber puissance est la puissance “médiante” de toutes les autres et notamment de la puissance douce²¹⁷. Cette puissance virtuelle renforce de façon considérable la puissance douce en rendant possible sa diffusion dans le monde entier par les agents eux-mêmes. Toutefois, la cyber puissance est aussi un nouveau défi à relever pour les grandes puissances du fait de sa nature complexe et incontrôlable.

Comme la puissance douce est relative, intangible, basée sur le contexte et elle se nourrit des sources diverses, il est difficile de la mesurer et de la contrôler. Nye énumère une série d'exemples comme mesures approximatives de la puissance douce²¹⁸:

Les immigrants étrangers	Les lauréats du prix Nobel
Les demandes d’asile	L’espérance de vie
Les étudiants internationaux	Les aides humanitaires
Les touristes	Le nombre d'internautes
La vente de livre et de musique	Le budget pour la diplomatie publique
Les sports populaires	

La Rand Corporation propose aussi des indicateurs similaires à ceux de Nye pour mesurer la puissance douce: l'innovation technologique, l'aide internationale, le commerce, les étudiants

²¹⁶ *Ibid.*, p.9

²¹⁷ Pierre-William FREGONESE, “L'évolution du soft power sur l'échiquier de la puissance”, *IHEI*, No.1, Avril 2012, p.4

²¹⁸ Joseph S. NYE, *Soft Power*, *op. cit.*, p.7-8

étrangers, la diffusion de la langue nationale, la popularité des films et de la musique. D'autre part, selon la Rand Corporation, en tant qu'indicateur subjectif, la réponse à la question "En dehors de votre propre pays, dans quel autre pays voudriez-vous vivre?" peut donner une idée concernant la puissance douce des pays.²¹⁹

Sans doute, il est important de réaliser des enquêtes et des sondages pour voir la perception d'un pays aux yeux d'un peuple étranger et donc l'efficacité des actions de la puissance douce. Pourtant l'efficacité de ces sondages pour mesurer la puissance douce est discutable car le choix d'échantillon a un impact direct sur les résultats. Bien que les mesures de la puissance douce soient basées sur les sondages de l'opinion publique, en 2007 l'*Institute for Government and Monocle* a développé une gamme d'outils statistique pour mesurer la puissance douce des pays par différents indicateurs. En tenant compte des trois sources fondamentales de Nye, l'*Institute for Government and Monocle* tente d'évaluer la puissance douce des pays selon cinq catégories: culture (le nombre annuel de touristes, la diffusion de la langue nationale, le nombre de sites classés au patrimoine mondiale de l'UNESCO), gouvernement (l'attractivité des valeurs politiques et des institutions), diplomatie (l'aide au développement, le rôle dans les organisations multinationales, les missions culturelles à l'étranger), éducation (le nombre d'étudiants étrangers, la qualité des universités, les publications académiques), affaires et innovation (l'attractivité du modèle économique, l'innovation, la corruption et la compétitivité). Quant aux résultats de ce travail (2011), les Etats-Unis sont la première puissance douce et la France est en troisième position après l'Angleterre²²⁰. Même si du fait de la nature subjective de la puissance douce, la fiabilité de ces résultats est discutable, ce travail est important pour le développement des travaux consacrés à la mesure de la puissance douce.

Bien que le concept de puissance douce se soit répandu dans le monde universitaire et politique, il est aussi devenu la cible de plusieurs critiques. La première raison des critiques est le manque d'énoncé d'une théorie complète à suivre. Certains auteurs pensent que ce manque incite la communauté académique à mal interpréter ce concept²²¹. Une théorie complète de la puissance douce a dû stipuler les variables dépendantes et indépendantes, et

²¹⁹ Gregory TREVERTON et Seth JONES, "Measuring National Power", *Rand Corporation*, 2005, p.17

²²⁰ Jonathan MCCLORY, "The New Persuaders II: a 2011 Global Ranking of Soft Power", *Institute for Government*, 2011, p.15

²²¹ Matthew KROENIG, Melissa MCADAM et Steven WEBER, "Taking Soft Power Seriously", *Comparative Strategy*, Vol.29, Issue 5, 2010, p.414

expliquer la façon dont ces variables sont liées par des mécanismes causaux. Nye parle de variables indépendantes comme la culture, les valeurs et les politique ainsi que de variables dépendantes comme le succès d'un pays dans l'atteinte de ses objectifs de politique étrangère. Par contre, il ne précise pas les mécanismes qui lient ces deux variables. Par exemple, comment la campagne de diplomatie publique des Etats-Unis l'aide pour gagner les esprits et les coeurs? Plus largement, comment la puissance douce aide un pays à façonner les résultats internationaux à son propre avantage?²²²

Brantly Womack, professeur de science politique dans l'Université de Virginia, prétend que le concept de puissance douce souffre d'une ambiguïté analytique²²³. Selon lui, il faut traiter les trois types du comportement de puissance douce (l'attention, l'attraction et la persuasion) séparément et plus en détail. L'attention s'ensuit la concentration des capacités et des sources. Bien que certains acteurs arrivent à attirer l'attention, ils ne peuvent pas affecter les autres à cause de leur manque de capacité. La deuxième dimension, l'attraction, est basée sur le jugement individuel formé par les intérêts des destinataires. Ce qui est une menace pour quelqu'un peut être vue comme une opportunité par un autre. La troisième dimension, la persuasion, est un concept complètement interactif qui sert à assurer la conformité sans recourir à la coercition ni à la sanction. L'attention et l'attraction sont des conditions préalables à la persuasion. La persuasion dépend du caractère de l'acteur, la perception de la cible et la qualité de l'argument. En prenant en compte le fait que ces trois dimensions n'ont pas une relation directe et sans condition avec la puissance douce, elles doivent être traitées séparément et plus soigneusement.

En parallèle à la critique de Womack, Zaki Laidi souligne que l'attractivité est un concept très ambivalent. Selon lui, il y a une grande naïveté chez certains auteurs, y compris Nye, à penser l'attractivité en dehors de toute référence à un rapport de forces où la coercition joue pourtant un rôle essentiel²²⁴. Si l'UE est amenée à adopter des normes comptables (*International Financial Reporting Standards*) beaucoup plus proches du modèle anglo-américain que du modèle continental, ce n'est pas parce que les premières seraient par enchantement plus attractives, mais parce qu'elles auront été définies par des acteurs privés, nettement plus

²²² *Ibid.*

²²³ Brantly WOMACK, "Dancing Alone: A Hard Look at Soft Power", *The Asia-Pacific Journal*, 2005, <http://www.japanfocus.org/-Brantly-Womack/1975> consulté le 20 Octobre 2012

²²⁴ Zaki LAIDI, *La norme sans la force*, Paris, Sciences Po, 2008, p.39

sensibles aux impératifs de la financiarisation des économies qu'au souci de prévenir une conception moins volatile de la comptabilité²²⁵.

En outre, le concept de puissance douce n'a pas été soumis à un examen empirique. Pourquoi ce concept est important? Les pays culturellement, politiquement ou économiquement attractifs arrivent-ils à obtenir ce qu'ils veulent? Puisque le but de Nye est de développer ce concept et n'est pas de tester ce genre d'hypothèses, le concept de puissance douce est dépourvu d'une base empirique²²⁶.

Selon Ying Fan, professeur à l'Université de Northampton, le concept de puissance douce de Nye qui se base sur l'affectation et la persuasion est trop simpliste et irréaliste car les sentiments humains sont compliqués et souvent ambivalents²²⁷. En d'autres termes, l'amour et l'haine peuvent coexister en même temps. Il est donc possible d'admirer quelques valeurs d'un pays et de détester les autres. Par exemple, les chinois peuvent apprécier la démocratie et la liberté d'expression aux Etats-Unis, par contre ils détestent la politique américaine envers le Taiwan.

Ensuite, quand il s'agit de discuter du pouvoir, nombre de personnes ont tendance à confondre les sources qui peuvent produire un comportement avec le comportement réel lui-même. C'est ce qu'on appelle le « *vehicle fallacy* ». Il est commis par ceux qui croient que « le pouvoir doit signifier tout ce qui entre en vigueur lorsque le pouvoir est activé »²²⁸. C'est une assimilation du déploiement des sources avec le résultat désiré. Pourtant, avoir les moyens de la puissance n'est pas la même chose qu'être puissant car les mêmes sources peuvent produire différents types de comportement. Par exemple, les valeurs morales peuvent être utilisées pour persuader quelqu'un (puissance douce) ou faire pression sur lui (puissance dure). Alors, il est nécessaire de distinguer les sources et les devises de puissance. La devise de puissance est une propriété de sources et d'activités. D'après Alexander Vuving, maître de conférence à l'Université de Tulane aux Etats-Unis, la puissance douce est un pouvoir d'attraction et les devises de cette attraction sont la bienveillance, la brillance et la beauté²²⁹.

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ Matthew KROENIG, Melissa MCADAM et Steven WEBER, *op. cit.*, p.414

²²⁷ Ying FAN, "Soft Power: Power of attraction or confusion?", *Place Branding and Public Diplomacy*, Vol.4, No.2, 2008, p.150

²²⁸ Steven LUKES, "Power and the Battle for Hearts and Minds", *op.cit.*, p.478

²²⁹ Alexander VUVING, "How Soft Power Works", Papier présenté au colloque annuel d'American Political Science Association, "Soft Power and Smart Power", Toronto, 3 Septembre 2009

Selon Niall Ferguson, historien américain, la puissance douce est trop douce pour être une forme de puissance. “Les puissances essayent toujours de légitimer leur *realpolitik* avec les valeurs altruistes, par contre ils n’hésitent pas à recourir à la puissance dure pour atteindre leurs objectifs. Il ne serait donc pas faux de dire que la puissance douce est simplement le gant de velours qui couvre la poigne de fer.”²³⁰ De la même manière, Neal Rosendorf, chercheur à l’*USC Center on Public Diplomacy*, définit la puissance douce comme un loup déguisé en mouton.²³¹ D’après Javier Noya, chercheur dans l’*Elcano Royal Institute for International and Strategic Studies*, “la puissance douce n’est pas un type de puissance car toutes les sources de puissance, y compris la capacité militaire, peuvent être douce dans la mesure où elles sont perçues comme légitimes. On peut donner l’exemple de l’aide humanitaire.”²³²

Edward Lock, professeur dans l’Université de Victoria, prétend que Nye fait l’amalgame entre la forme relationnelle et structurelle de la puissance quand il explique le concept de puissance douce²³³. Tout d’abord Nye suggère que la puissance douce peut être utilisée pour changer les valeurs et les principes défendus par les autres. Il donne l’exemple de l’efficacité potentielle des films américains qui promeuvent la démocratie et l’Etat de droit en Chine. Par ailleurs, Nye met en exergue le fait que les principes comme la démocratie qui signifie, selon la célèbre formule du président américain Abraham Lincoln, le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple, peuvent aider un pays à attirer les autres si ces principes sont acceptés comme légitimes. Sur ce point, le problème c’est qu’il y a deux illustrations de la puissance douce qui renvoient en effet aux différentes formes de puissance. Dans le premier cas, il y a un acteur qui exerce la puissance en changeant les valeurs des autres, donc il y a une relation entre deux acteurs. Dans le deuxième cas, on se réfère à la forme structurelle de la puissance car la puissance est exercée par les structures sociales à l’aide des normes et des valeurs partagés. Ceci ouvre la voie à “*vehicle fallacy*”, puisqu’il décrit la puissance douce comme quelque chose qui puisse être maintenue par un agent.

D’autre part, il semble que Nye voie les structures sociales comme quelque chose qui puisse être possédé par un acteur particulier quand il parle des valeurs universelles des Etats-Unis en

²³⁰ Niall FERGUSON, “Power”, *Foreign Policy*, Vol.134, 2003, p.18-24

²³¹ Neal ROSENDORF, “Social and cultural globalization”, dans *Governance in a Globalizing World*, Joseph NYE et John DONAHUE (ed.), Brookings Institution, Washington, 2000, p.127

²³² Javier NOYA, “The symbolic power of nations”, *Place Branding*, Vol.2, No.1, Septembre 2005, p.66

²³³ Edward LOCK, “Soft Power and Strategy” dans Inderjeet PARMAR and Michael COX (ed.), *Soft Power and US Foreign Policy*, New York, Routledge, 2010, p.34-35

tant que source de la puissance douce. Par contre, même si les structures sociales sont produites par les agents, elles sont ontologiquement indépendantes de ces agents. Nye oublie donc que ces structures sont les biens d'une société plutôt que des sources appartenant aux acteurs individuels. La confusion entre la puissance relationnelle et structurelle limite donc la conceptualisation de la puissance douce.

Finalement, Nye a été critiqué pour avoir imposé une lecture des relations internationales qu'à travers le prisme américain et de mettre les Etats-Unis au centre du concept de puissance douce. Cette critique nous renvoie au concept de "néo-isolationnisme" défini par Morgenthau comme l'attitude qui consiste à utiliser la puissance dont on dispose pour imposer sa volonté, aveuglément, sans tenir compte des justes revendications de ses alliés ou de ses adversaires.²³⁴ Jean-Baptiste Duroselle souligne que "ce n'est plus l'isolationnisme de 1930 qui refusait de s'occuper du reste du monde, c'est une attitude plus dangereuse encore, qui rejette la négociation, le compromis, la diplomatie traditionnelle pour transformer la politique en une sorte de croisade dans laquelle les Américains représentent par définition la Vérité".²³⁵ Le néo-isolationnisme américain (croire que les Etats-Unis sont la seule grande puissance occidentale qui possède une longue tradition en termes de culture et de valeurs), autrement dit l'incapacité américaine à prendre en compte la rationalité (culture, valeurs, etc...) de l'autre, empêcherait que les Etats-Unis constituent la meilleure exemple pour expliquer la puissance douce.

Néanmoins, si ce concept est en premier lieu destiné aux décideurs américains des décennies passées pour qu'ils adaptent leur politique étrangère aux enjeux mondiaux, il s'avère évolutif puisqu'il s'applique aussi aux nouveaux acteurs de la scène internationale. En effet, cette forme de puissance n'est plus seulement l'apanage des Etats. De nouveaux acteurs internationaux, comme les firmes multinationales avec la publicité, les organisations non-gouvernementales et leurs tracts ou vidéos postées sur Internet, ou encore les réseaux terroristes et leurs messages télévisés l'emploient aujourd'hui fréquemment.

²³⁴ Hans J. MORGENTHAU, *In Defense of the National Interest*, Lanham, University Press Of America, 1982

²³⁵ Jean-Baptiste DUROSELLE, "La politique étrangère des États-Unis", *Revue française de science politique*, No.3, 1952, p. 610-617

4.3. Le Smart Power

Pour pouvoir comprendre l'émergence du concept de smart power, il faut prendre en considération la politique étrangère du président George W. Bush. Durant ses deux mandats (2001-2009), la politique étrangère américaine a été exprimée par l'activisme militaire et l'unilateralisme. L'administration de Bush a été convaincue que la puissance dure était suffisante pour atteindre les objectifs nationaux. En conséquence, la dépense militaire s'est élevée à 500 milliards de dollars, quand le budget total du Ministère des Affaires étrangères était 36 milliards de dollars.²³⁶

L'intervention américaine en Irak, en mars 2003, dans le cadre de la guerre contre le terrorisme menée par l'administration de Bush après les attentats de 11 Septembre 2001, s'est transformée en une occupation violente, chaotique, et terriblement coûteuse pour les Etats-Unis. Outre les pertes humaines, elle a ponctionné quelques 600 milliards de dollars du Trésor américain, et les projections des économistes parlent d'une addition finale de plus de 2 000 milliards²³⁷. La guerre en Irak a également fait perdre à l'Amérique son autorité morale, notamment au Proche-Orient, où son rôle d'arbitre et protecteur, a toujours été considéré comme nécessaire au règlement des conflits et à la stabilisation de cette zone complexe.²³⁸

Cette guerre, en annulant l'autorité des Etats-Unis, a rendu la puissance douce tout aussi inopérante. L'image de cette grande démocratie a été érodée en dépit des efforts des campagnes de diplomatie publique. A la suite de la guerre d'Irak, les sondages ont montré une chute spectaculaire de la popularité des Etats-Unis, même dans des pays tels que l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, dont les gouvernements avaient apporté leur soutien à la guerre. A part l'Europe, l'image des Etats-Unis a significativement reculé dans de nombreuses régions du monde. En 2003, au Brésil l'opinion favorable pour les Etats-Unis était 34%. En Turquie, alliée des Etats-Unis et membre de l'OTAN, seulement 9% des personnes interrogées avaient une perception favorable des Etats-Unis²³⁹. La situation était encore plus catastrophique auprès des pays musulmans dont le soutien est nécessaire pour traquer les terroristes, l'argent

²³⁶ Joseph S. NYE, "The US can reclaim Soft Power", *Los Angeles Times*, 21 Janvier 2009

²³⁷ Jacques CHARMELOT, "Le smart power américain, une défi pour l'Europe", *Fondation Robert Schuman*, Question d'Europe, No.127, 9 Février 2009, p.2

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ "Anti-Americanism: Causes and Characteristics", *Pew Research Center*, 10 Décembre 2003, <http://www.pewglobal.org/2003/12/10/anti-americanism-causes-and-characteristics/> consulté le 10 Novembre 2012

sale et les armes dangereuses. Selon les peuples de quatre pays européens (Grèce, Espagne, Finlande et Suède), les Etats-Unis étaient la plus grande menace pour la stabilité internationale et même plus menaçante que l'Iran et la Corée du Nord²⁴⁰. Les résultats de l'étude *Transatlantic Trends* du German Marshall Fund sur l'opinion des Européens à propos des relations entre les Etats-Unis et l'UE montre l'amélioration considérable de l'image américaine aux yeux des Européens depuis 2009.²⁴¹

Cette situation a incité Joseph Nye à reconsidérer l'importance de la puissance douce et de mettre en avant une politique étrangère qui se base sur le smart power. «L'antiaméricanisme a progressé au cours des deux dernières années [...] et le recrutement terroriste a augmenté dans le monde islamique. Nous sommes en train de perdre notre soft power et notre capacité d'attirer les autres... Nous devons cesser de gaspiller notre soft power et apprendre à le combiner avec notre puissance hard, pour être capables de répondre aux défis.»²⁴² dit Nye et il ajoute que «le smart power est une combinaison plus sûre, et peut être même une martingale gagnante, réunissant la force des armes et celle des principes.»²⁴³

Considéré comme l'un des plus ardents défenseurs du concept de smart power, Joseph Nye n'est cependant pas son créateur. Le concept a été introduit en 2004 dans la revue *Foreign Affairs* par Suzanne Nossel, ancienne conseillère à la mission des États-Unis auprès de l'ONU sous Bill Clinton. En analysant le contexte post-11 septembre 2001 marqué par une série de décisions unilatérales prises par l'administration Bush, Nossel met en avant une nouvelle approche du libéralisme internationaliste: «à la différence des conservateurs, qui ont recours au pouvoir militaire comme outil principal de la politique étrangère, les internationalistes libéraux considèrent le commerce, la diplomatie, l'aide au développement et la diffusion des valeurs américaines comme étant aussi importants que la puissance militaire»²⁴⁴. Le concept de smart power est ainsi né en réaction à la politique étrangère de Bush et se traduit, pour Nossel, par une prise de conscience «que l'engagement des États-Unis n'est pas toujours la meilleure méthode: les intérêts américains sont mieux défendus en impliquant d'autres forces

²⁴⁰ «Public Opinion in the European Union», *Eurobarometer 60*, Autumn 2003, p.78, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb60/eb60_rapport_standard_en.pdf consulté le 10 Novembre 2012

²⁴¹ Transatlantic Trends, <http://trends.gmfus.org/transatlantic-trends/> consulté le 10 Novembre 2012

²⁴² Joseph S. NYE, «Ignoring Soft Power», *Chicago Tribune*, 16 Mai 2004

²⁴³ *Idem*, *The Future of Power*, op. cit., p.23

²⁴⁴ Suzanne NOSSEL, «Smart Power», *Foreign Affairs*, Vol. 83, No. 2, Mars/Avril 2004, p.131

au service des objectifs des États-Unis, à travers des alliances, les institutions internationales, une diplomatie prudente, et la puissance des valeurs.”²⁴⁵

Toutefois, il faut souligner que le smart power n’est pas une posture complètement nouvelle dans l’histoire des États-Unis. On peut donner l’exemple de l’aide du président Harry Truman à la reconstruction de l’Europe et du Japon tout en construisant des alliances militaires (OTAN) et des organisations économiques et politiques (ASEAN) contre la menace soviétique. Durant la crise de Berlin (1961) puis celle des missiles de Cuba (1962), John F. Kennedy avait utilisé la menace militaire, l’activité diplomatique et des initiatives telles que le *Peace Corps* ou l’Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) en même temps²⁴⁶.

Le concept de smart power est cependant devenu populaire après la publication du rapport du *Center for Strategic and International Studies* (CSIS) intitulé “*A Smarter, More Secure America*” par une commission dirigée par Joseph Nye et Richard Armitage, ancien secrétaire d’Etat adjoint. Ce rapport préconise qu’en prenant en compte l’effet néfaste de la guerre contre le terrorisme sur l’image des Etats-Unis, il est nécessaire de suivre une stratégie « plus smart » (*smarter power strategy*) focalisée sur le « bien commun mondial »²⁴⁷ (*global good*)²⁴⁸. Le smart power y est défini comme le moyen de développer une stratégie intégrée, une base de ressources ainsi qu’un ensemble d’instruments afin d’atteindre les objectifs de l’Amérique, en puisant à la fois dans le hard et le soft power. Cette approche met l’accent sur la nécessité d’un instrument militaire fort, mais aussi d’investissements lourds dans les alliances, partenariats et institutions, à tous les niveaux, afin d’étendre l’influence de Washington et d’établir la légitimité de l’action américaine.

²⁴⁵ Anna DIMITROVA, “Y-a-t-il une doctrine Obama en matière de politique étrangère?”, *L’Europe en Formation*, No.360, Février 2011, p.31

²⁴⁶ Benoit RICHARD, “Les Etats-Unis à l’ère du Smart Power”, *Science Humaines*, 15 Juin 2011, http://www.scienceshumaines.com/les-etats-unis-a-l-ere-du-smart-power_fr_23518.html consulté le 10 Novembre 2012

²⁴⁷ Le terme “global good” désigne des enjeux cruciaux à l’échelle de la planète pour le maintien et l’amélioration de la vie humaine: l’environnement, l’eau, la santé, la biodiversité, la sécurité, etc. Il est l’extension de la notion de “problèmes globaux de l’humanité” affirmés par le leader soviétique Brejnev. Ces problèmes comprenaient la pollution, les maladies contagieuses et la dégradation de la biodiversité. (Voir le discours de Brejnev au cours du XXV^{ème} Congrès du Partie communiste le 24 Février 1976, http://www.larouchepub.com/eiw/public/1976/eirv03n09-19760229/eirv03n09-19760229_025-excerpts_from_brezhnev_speech_at.pdf consulté le 10 Novembre 2012

²⁴⁸ Richard ARMITAGE and Joseph NYE, « CSIS Commission on Smart Power – A Smarter, More Secure America », *CSIS – Bipartisan Commission on Smart Power*, 2007, http://csis.org/fi/les/media/csis/pubs/071106_csissmartpowerreport.pdf consulté le 11 Novembre 2012

Le rapport définit cinq objectifs au sein de la nouvelle stratégie du smart power. Le premier tient à une approche multilatérale dans la gestion des crises mondiales par le renforcement des alliances et des partenariats entre les États-Unis et les autres pays dans le monde. Le deuxième objectif est focalisé sur la promotion du développement économique international, qui permettrait aux États-Unis d'aligner leurs propres intérêts sur les « aspirations des peuples dans le monde ». En troisième lieu, intervient un outil bien connu dans la pratique de la politique étrangère américaine, celui de la diplomatie publique. Les deux derniers objectifs sont la promotion de l'économie de marché, et de l'innovation technologique pour assurer la sécurité énergétique des États-Unis et leur rôle de leader dans les efforts de la communauté internationale visant à diminuer l'impact négatif du changement climatique.

Le président américain Barack Obama, successeur de George W. Bush, semble avoir pris en compte qu'il ne serait pas possible de faire face aux menaces internationales qui deviennent de plus en plus sophistiquée, uniquement par des moyens militaires car sa politique étrangère relève pour beaucoup, de la mise en œuvre du smart power: promotion du multilatéralisme, tentative de dialogue avec l'Iran, prise en compte des épidémies et du changement climatique, etc. Mais tout d'abord, ce sont les discours d'Obama qui montrent sa préférence de smart power en tant que stratégie de politique étrangère. Par exemple, pendant son discours au *Woodrow Wilson Center* en 2007, il a affirmé la nécessité d'intégrer tous les aspects de la puissance américaine et l'importance de la capacité civile²⁴⁹. Durant son célèbre discours au Caire, il a dit: "Je suis venu ici au Caire en quête d'un nouveau départ pour les États-Unis et les musulmans du monde entier, un départ fondé sur l'intérêt mutuel et le respect mutuel, et reposant sur la proposition vraie que l'Amérique et l'islam ne s'excluent pas et qu'ils n'ont pas lieu de se faire concurrence. Bien au contraire, l'Amérique et l'islam se recoupent et se nourrissent de principes communs, à savoir la justice et le progrès, la tolérance et la dignité de chaque être humain. [...] l'Amérique n'est pas - et ne sera jamais - en guerre contre l'islam."²⁵⁰

Par contre, c'était sa secrétaire d'Etat, Hillary Clinton qui a premièrement utilisé le terme de smart power: "nous devons avoir recours à ce qui a été appelé 'le smart power, l'ensemble des outils à notre disposition: diplomatiques, économiques, militaires, politiques, légaux, et culturels – il faut choisir le bon outil, ou la bonne combinaison d'outils, la mieux adaptée à

²⁴⁹ Barack OBAMA, "Speech at Woodrow Wilson Center", Washington, 1 Août 2007, p.3, www.cfr.org/publication/13974 consulté le 12 Novembre 2012

²⁵⁰ "Le discours de Barack Obama au Caire", *Les Echos*, 4 Juin 2009

chaque situation”²⁵¹. Pour pouvoir mettre en place la politique de smart power, Clinton a favorisé une réforme des institutions de l’État, traditionnellement dominées par le Département de la Défense, qui possédait un budget colossal, afin de renforcer le rôle des institutions dites « civiles », notamment le Département d’État et l’USAID.²⁵² Les grandes orientations stratégiques de cette réforme ont été définies en janvier 2010 dans la première *Quadrennial Diplomacy and Development Review* (QDDR) intitulée “*Leading through Civilian Power*”: “La QDDR n’est pas juste une revue. Elle définit comment conduire la diplomatie et le développement de façon à ce que les deux se coordonnent, se complètent et se renforcent mutuellement [...]. La gestion des enjeux globaux nécessite de plus en plus une stratégie commune basée sur une approche holistique de la puissance civile”²⁵³. D’autre part, l’administration d’Obama a presque doublé le budget de l’assistance étrangère et augmenté le budget de l’Initiative de Stabilisation Civile²⁵⁴. En plus de mettre en oeuvre une diplomatie publique active, les Etats-Unis ont accéléré l’utilisation de la « *eDiplomacy* », concept utilisé pour désigner la convergence de la technologie et de la diplomatie, comme une forme nouvelle et novatrice pour atteindre les objectifs de la politique étrangère. La *eDiplomacy* se traduit (réseaux sociaux, réseaux professionnels, blogs, wikis, portails interactifs, etc.) d’une part, et par la mobilisation des « personnes » derrière ces outils, d’autre part. Pour Hillary Clinton, l’utilisation de ce double potentiel « outils » et « acteur », est l’Art de Gouverner au 21e siècle, the « *21st Century Statecraft* »²⁵⁵.

Concernant le président Obama, Joseph Nye affirme “Je le confirme: c’est un président soft power! Le premier de l’histoire des États-Unis depuis Kennedy, certainement. L’effet Obama, c’est que dès son élection, avant même d’avoir prononcé une parole, les États-Unis étaient à nouveau attrayants pour la majorité de l’humanité!”²⁵⁶. Cependant, l’attractivité du soft power, comme le souligne Nye, est indissociable de l’efficacité du hard power: “L’un sans l’autre ne mène pas très loin dans le monde actuel. Obama l’a bien compris, comme en

²⁵¹ Jacques CHARMELOT, *op. cit.*, p.1

²⁵² Anna DIMITROVA, *op. cit.*, p.33

²⁵³ Hillary CLINTON, « Leading Through Civilian Power: Redefining American Diplomacy and Development », *Foreign Affairs*, Novembre/Decembre 2010

²⁵⁴ Anna DIMITROVA, *op. cit.*, p.33

²⁵⁵ Nabil El MABROUKI, “Smart power: une vision renouvelée du pouvoir”, *Economia*, Octobre 2012, <http://economia.ma/fr/numero-14/e-revue/smart-power-une-vision-renouvelee-du-pouvoir> consulte le 12 Novembre 2012

²⁵⁶ « Le temps du “smart power” », entretien avec Joseph Nye, *Politique étrangère*, No. 129, Automne 2010

témoigne sa doctrine de sécurité: plus qu'un président soft power, il est le président du "smart power", de cette subtile combinaison alliant soft et hard power."²⁵⁷

On peut donc dire qu'après sa prise du pouvoir, Obama a tenté de mettre en oeuvre une politique étrangère basée sur le smart power en essayant d'établir une balance entre les trois "D" –défense, diplomatie, développement- qui a été majoritairement ignorée durant le mandat de Bush. Ceci signifie aussi le remplacement de Robert Kagan par Joseph Nye comme le principal théoricien de la politique étrangère américaine.

Si on revient au concept de smart power, il faut préciser qu'à la différence de la puissance douce, le smart power est un concept évaluatif et aussi descriptif. Il est nécessaire de combiner les sources de la puissance dure et douce par des stratégies efficaces. Le problème de la conversion de puissance se trouve au milieu du concept de smart power car même si un pays maintient à la fois les sources de la puissance dure et de la puissance douce, il ne peut pas nécessairement obtenir le résultat qu'il souhaite sans convertir ses sources en stratégie. Cette stratégie doit impliquer les objectifs, les sources, les tactiques pour utiliser les sources efficacement et les résultats possibles. Nye précise qu'une "stratégie smart" doit pouvoir répondre aux cinq questions suivantes²⁵⁸: Quels sont les objectifs ou les résultats préférés? (Puisqu'il n'est pas possible d'obtenir tout ce que l'on veut, il est important de préciser les priorités) Quelles sont les sources disponibles et dans quels contextes? (En plus d'avoir un inventaire exact et complet des sources, il est nécessaire de bien analyser leur utilité dans différentes conditions) Quelles sont les positions et les préférences des cibles de "tentatives d'influence" ? (Il faut bien connaître les perceptions, les tentatives et les points de vue des cibles pour pouvoir déterminer la stratégie à suivre) Quelles sortes de comportement sont plus susceptibles de réussir? (Il faut pouvoir choisir le meilleur comportement de puissance qui apportera le résultat souhaité) Quelle est la probabilité de succès? (Il est important de ne pas tomber dans l'excès d'optimisme car de temps en temps il n'est pas possible d'obtenir les résultats souhaités à court terme.)

En parallèle, d'après Ernest Wilson, doyen de la faculté de communication à l'Université de Southern California, le smart power doit être construit sur quatre éléments essentiels: la "cible" sur laquelle on essaye d'exercer sa puissance (connaître les attributs de la population

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ Joseph S. NYE, *The Future of Power*, op. cit., p.208-209

ou la région ciblée), une solide “connaissance de soi” (bien comprendre ses propres objectifs et ses capacités), connaître “le contexte global et régional” dans lequel l’action sera menée et “les instruments” à déployer ou à combiner.²⁵⁹ De la même façon, le général chinois du VI^e siècle av J-C Sun Tzu souligne, dans son ouvrage célèbre “L’Art de la guerre”, que gagner ou perdre une guerre ne se fait pas par hasard. C’est une question de méthode et de stratégie. De bons principes stratégiques conduisent à la victoire, il est donc important de les étudier.²⁶⁰ Il est important de bien préciser les objectifs en fonction d’une bonne connaissance de tous les paramètres pour avoir la victoire.

En d’autres termes, le smart power implique une connaissance des points forts et faibles de tous les instruments que l’acteur utilisera pour exercer la puissance: qu’est-ce qu’on peut attendre de nos forces armées ou des médias ou bien de notre programme d’échange, etc. De plus, il faut savoir quand utiliser quel type de puissance pour atteindre les objectifs nationaux. Il est aussi important de savoir comment combiner les éléments de la puissance coercitive avec ceux de la puissance douce pour obtenir les résultats désirés.

L’intervention américaine en Libye, l’opération militaire américaine au Pakistan du 1^{er} mai 2011 conduisant à la mort d’Oussama Ben Laden, ainsi que le retrait des troupes américaines d’Afghanistan annoncé par Obama le 22 juin 2011 (dans le but de transférer progressivement le pouvoir au gouvernement local), sont autant d’exemples de cette stratégie de smart power²⁶¹. Si on examine le cas de l’intervention en Libye dans le cadre de la stratégie de smart power, tout d’abord on peut dire que l’objectif des Etats-Unis était d’arrêter le massacre des rebelles opposés au régime du colonel Kadhafi par les troupes de Kadhafi et d’installer un régime pro-américain. (Même si l’initiative était franco-britannique, il faut tenir compte la stratégie du président Obama de “*leading from behind*”.) Deuxièmement, au lieu d’intervenir unilatéralement, les Etats-Unis ont préféré agir avec la coalition dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Troisièmement, les Etats-Unis ont donné le message qu’ils sont à côté du peuple réprimé par le régime de Kadhafi dans un moment où le “Printemps arabe” était le sujet principal de l’agenda international. Quatrièmement, puisque les forces de Kadhafi ont continué les bombardements contre les opposants malgré les demandes internationales pour un cessez-le-feu, les Etats-Unis ont recouru à la force militaire

²⁵⁹ Ernest WILSON, “Hard Power, Soft Power, Smart Power”, *The ANNALS*, No.616, March 2008, p.115

²⁶⁰ Sun TZU, *L’art de la guerre*, Paris, Flammarion, 1999

²⁶¹ Anna DIMITROVA, “Libye, Ben Ladin, Afghanistan: la doctrine d’Obama en débat”, *IRIS*, 20 Juillet 2010

avec les autres pays de la coalition (puissance dure). D'autre part, après l'intervention, l'Amérique a aidé le gouvernement libyen nouvellement créé pour la reconstruction et le contrôle des milices malgré la mort de son ambassadeur à Benghazi (puissance douce). Finalement, concernant le succès de l'intervention, les Etats-Unis ont obtenu le changement de régime en Libye. Pourtant le souvenir d'un George Bush déclarant sa victoire trop tôt en 2003 après la chute de Saddam Hussein incite à la prudence. D'ailleurs, les manifestations pour protester contre la diffusion de la vidéo anti-islam cause officielle de la mort de l'ambassadeur américain ont montré que la transition et la reconstruction du pays sera difficile.

Quant aux critiques adressées au smart power, puisqu'il est un concept relativement nouveau, il n'y a pas encore beaucoup de recherches sur ce concept et les critiques sont donc limitées. Selon Rubrick Biegon, chercheur à l'Université de Kent, le concept de smart power est entièrement "banal" car il représente une tentative de normaliser la politique étrangère américaine après les mandats de Georges W. Bush et il essaye de faire regagner la légitimité à l'hégémonie américaine.²⁶² Geraldo Zahran et Leonardo Ramos, chercheurs à l'Université de Cambridge, affirment que le concept de smart power est une articulation limitée car l'intelligence ne peut pas être attribuée à un être insensible (*non-sentient beings*), seulement les stratégies peuvent être "smart", puisqu'elles sont évaluées en conformité avec les objectifs à atteindre.²⁶³ Selon Christopher Layne, le smart power n'est pas plus qu'un "soft power 2.0", un "*catchy term*" pour décrire les politiques internationalistes libérales qui avaient conduit les Etats-Unis durant la Seconde Guerre mondiale.²⁶⁴ Finalement Paul Cammack, professeur à l'Université de Hong Kong, note que l'objectif du smart power est de rétablir le leadership américain. Il ne prévoit pas une coopération multilatérale avec les partenaires. Par conséquent, il est une supposition sans fondement.²⁶⁵

En partant des définitions de Nossal et de Nye, on peut définir le smart power comme l'usage stratégique de la diplomatie, de l'attraction, de la persuasion, du renforcement des capacités et

²⁶² Rubrick BIEGON, "The Banality of Smart Power", *British International Studies Association Conference*, June 2013, p.2

²⁶³ Geraldo ZAHARAN et Leonardo RAMOS, "From hegemony to soft power: implications of a conceptual change", in *Soft Power and US Foreign Policy: Theoretical, historical and contemporary perspectives*, Inderjeet PARMAR et Michael COX, New York, Routledge, 2010, p.25

²⁶⁴ Christophe LAYNE, "The unbearable lightness of soft power", in Inderjeet PARMAR et Michael COX, *Soft Power and US Foreign Policy: Theoretical, historical and contemporary perspectives*, New York, Routledge, 2010, p.68

²⁶⁵ Paul CAMMACK, "Smart Power and US Leadership", *49th Parallel*, Issue 22, Autumn 2008, p.15

de la projection de puissance d'une manière rentable pour obtenir les résultats désirés en assurant la légitimité politique et sociale. Bien que le concept de smart power soit apparu aux Etats-Unis, il a franchi les frontières américaines en peu de temps. D'ailleurs, voir ce concept comme un instrument qui sert à la continuation du leadership américain dans le monde lui ferait perdre sa puissance explicative. Aujourd'hui, à part les Etats-Unis, les pays européens et les puissances émergentes tentent de suivre une stratégie de smart power. Par exemple, le refus de l'interventionnisme, la défense du multilatéralisme et la recherche de la multipolarité sont devenus les instruments d'une sorte de smart power chinois. Elle a accepté de régler dans un cadre multilatéral, les disputes territoriales qu'elle entretient avec plusieurs pays d'Asie du Sud-Est en mer de Chine méridionale, en plus d'avoir été l'instigatrice en 2003 des pourparlers à six sur le programme nucléaire nord-coréen. Néanmoins, la Chine n'a pas hésité à envoyer ses patrouilleurs dans les eaux de Senkaku, îles contrôlées par le Japon mais également revendiquées par la Chine. Les politiques et les pratiques européennes dans le cadre de la stratégie de smart power seront décrites en détail dans la deuxième partie.

Pour conclure ce chapitre, on peut affirmer que la puissance est l'un des concepts les plus centraux et aussi problématiques des relations internationales. Puisque les auteurs de différents courants de pensée la définissent et l'utilisent à leurs manières, il n'y a pas d'unanimité sur la définition de la puissance. La réflexion en relations internationales sur le concept de puissance s'est focalisée sur l'Etat dans sa relation avec d'autres Etats.

La puissance n'est pas une notion stable, les événements internationaux, les changements structurels sur la scène internationale et les développements technologiques ont une influence directe sur les enjeux et les facteurs de la puissance. Les développements technologiques ont diminué l'importance des effectifs pour les forces armées, l'interdépendance économique entre les Etats ont affaibli la possibilité du recours à la force armée, la maîtrise sur le cyberspace est devenue un facteur de la puissance.

Pour analyser le concept de puissance, on recourt en général à trois approches principales: puissance en tant que ressources, puissance relationnelle et puissance structurelle. Certains auteurs réduisent la puissance à la possession des ressources comme la population, la capacité militaire, la puissance économique, une culture répandue, des dispositions morales, etc. Toutefois, comme le souligne Steven Lukes, Joseph Nye et David Baldwin, les ressources ne garantissent pas l'obtention des résultats désirés. Sans la mise en oeuvre des politiques

effectives pour convertir ces ressources en puissance réelle, elles seront restées en tant que potentiel. La puissance relationnelle donne lieu à une sorte d'obligation où un acteur oblige un autre de moindre envergure, à un certain comportement par divers moyens comme la persuasion, l'incitation, la coercition ou le recours à la force. Quant à la puissance structurelle, elle désigne la puissance d'influencer indirectement des structures de l'économie politique internationale dans le cadre duquel les acteurs doivent agir et se développer. Par exemple, les États-Unis, via le Fonds Monétaire International, ont imposé une libéralisation des flux de capitaux et une déréglementation du système bancaire à certains pays d'Amérique latine.

En tenant compte de ces trois approches et des définitions proposées par les différents auteurs, on peut proposer la définition suivante: la puissance est la capacité de convertir les ressources matérielles et immatérielles de la puissance en résultat espéré à l'aide des moyens qui vont des plus pacifiques au plus violents; de déterminer les structures économiques, juridiques et sociales sur le plan international; et de façonner les opinions publiques étrangères qui ont un impact direct sur les politiques de leurs gouvernements. Il est donc important pour un Etat de fixer l'agenda politique de façon qu'il limite le choix stratégique des autres et de contrôler l'information et le processus de socialisation afin de gagner "les coeurs et les esprits".

Finalement, on peut dire que parmi les modèles de puissance proposées par Nye, c'est le smart power qui semble être la plus pertinente aujourd'hui, puisqu'il met en exergue la nécessité d'une force militaire, d'une économie florissante, d'une certaine place au sein des organisations internationales, d'une culture répandue mais aussi d'investissement dans les alliances, les partenariats et les institutions. Le smart power qui privilégie le choix des moyens de puissance les mieux adaptés à chaque situation est en liason à la fois avec la puissance relationnelle et la puissance structurelle.

A la lumière des différentes définitions et évaluations du concept de puissance dans les relations internationales et la typologie de puissance de Nye qu'on a traité jusqu'ici, on peut passer à l'analyse du modèle européenne en terme de puissance. Le deuxième chapitre portera donc sur le sens de la puissance européenne.

CHAPITRE II. L'UE: Quelle type de puissance?

Commencée par la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1952, la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) en 1957, la construction européenne a permis aux pays européens dévastés par la Seconde Guerre mondiale d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de l'Europe. Mais le processus de construction était loin d'être facile et rapide. Il a fallu attendre la décennie 1990 pour pouvoir parler de l'émergence d'une union, en sens spécifique du terme.

La fin de l'ordre bipolaire a impliqué le début d'une nouvelle ère pour les relations internationales. L'environnement mondial ayant changé, les principaux acteurs internationaux ont dû s'adapter à la nouvelle situation politique et économique. Ainsi, l'UE a-t-elle aussi été conduite à redéfinir son rôle sur la scène mondiale, dans la perspective de devenir un véritable acteur global. Du point de vue économique, l'UE est devenue la première puissance commerciale et économique mondiale. Sur le plan politique, en revanche, elle a éprouvé des difficultés à trouver son identité sur la scène mondiale et à définir son rôle et son cadre d'activité dans la gestion des relations internationales. Les pays membres ont donc senti la nécessité de compléter un acquis principalement économique par une unification politique et ils ont créé la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) en signant le traité de Maastricht en 1992.

Avant cette date, le débat sur la véritable nature de la construction européenne oscillait entre Johan Galtung²⁶⁶ qui soutenait que l'Europe cherchait à établir un super-État et, par là, déployait des efforts dans le but de recréer une superpuissance; et François Duchêne²⁶⁷ qui concevait la construction européenne- en matière de relations internationales- comme un processus visant la création d'une puissance civile. Au début des années 1980, en prenant part à ce débat, Hedley Bull²⁶⁸ a prétendu qu'il n'y avait pas de puissance possible sans puissance militaire. Après la signature du traité de Maastricht, cette fois, c'est Christopher Hill²⁶⁹ qui a

²⁶⁶ Johan GALTUNG, *The European Community: A Superpower in the Making*, London, Georges Allen & Unwin, 1973

²⁶⁷ François DUCHÊNE, "The EC and the uncertainties of interdependence" dans M. Kohnstamm et W. Hager (eds.), *A Nation Writ Large*, London, Macmillan, 1973

²⁶⁸ Hedley BULL, "Civilian Power Europe: A Contradiction in Terms?", *JCMS*, Vol.21, No.2, 1982

²⁶⁹ Christopher HILL, "The Capability-Expectations Gap, or Conceptualizing Europe's International Role", *JCMS*, Vol.31, No.3, Septembre 1993

ouvert la voie à une nouvelle interrogation et il s'est attaché avant tout à prendre au sérieux la Communauté européenne de l'époque. Il a envisagé l'Europe comme un contrepoids aux Etats-Unis après l'effondrement de l'URSS²⁷⁰. Le débat académique a rebondi avec le concept de "puissance normative" d'Ian Manners qui suggère que l'Union ne représente ni une puissance civile ni une puissance militaire "mais une puissance normative caractérisée par des principes communs"²⁷¹, et le concept de "puissance douce" (soft power) de Joseph Nye qui correspond à la capacité de convaincre et de persuader les autres États sans recourir à la force ou à la menace. Aujourd'hui, 20 ans après la signature du traité de Maastricht, on voit que le débat sur la nature de la puissance européenne est encore ouvert du fait de la construction *sui generis* de l'Union.

Puisqu'elle n'est ni un État ni une organisation internationale classique, l'UE a une nature *sui generis* sur la scène mondiale. Robert Cooper, diplomate britannique et conseiller du Service Européen pour l'Action Extérieure, la qualifie d'entité "postmoderne" parce qu'elle entend rompre avec la logique "moderne": celle qui naît avec les traités de Westphalie et culmine dans le principe des nationalités au lendemain de la Première Guerre mondiale²⁷². La logique "moderne", c'est celle des Etats-nations, imposant leur souveraineté à un territoire, regroupant plus ou moins un peuple, en tous cas une nation. Cooper notait que l'objectif de l'UE n'était pas de construire un "super Etat-nation". Les Européens s'efforcent plutôt de créer une interdépendance de plus en plus contraignante entre des Etats-nations, les amenant ainsi à renoncer progressivement à nombre d'attributs classiques de leur souveraineté au profit d'un système de relations stables et régulées par le contrôle mutuel et par le droit²⁷³. Il est possible d'appréhender cette nature spécifique de l'UE à travers le prisme de la notion de puissance.

Même si elle n'est pas un Etat, l'Union possède les ressources physiques de la puissance (territoire, démographie, économie) et ainsi que les ressources immatérielles telles que la capacité d'innovation et l'avance technologique, l'influence, la force de conviction, l'attractivité, etc. Comme mentionné ci-dessus, les auteurs qui ont participé au débat sur la nature de la puissance européenne ont généralement accentué les ressources immatérielles.

²⁷⁰ *Ibid.*, p.315

²⁷¹ Ian MANNERS, "Normative Power Europe: A Contradiction in Terms?", *COPRI Working Papers*, No.38, 2000, p.29

²⁷² Robert COOPER, *The Breaking of Nations: Order and Chaos in the 21st Century*, New York, Atlantic Monthly Press, 2004, p.26-44

²⁷³ Bernard ADAM, *Europe, Puissance tranquille?*, Bruxelles, GRIP, 2006, p.18

Pourtant, au fur et à mesure que la PESD se développe, les débats sur les ressorts de la puissance européenne, en particulier sur les leviers classiques de la puissance comme l'unité de commandement et la capacité de faire la guerre, s'enflamment. Ces débats sont revenus à l'ordre du jour surtout après la parution de *Of Paradise and Power* par Robert Kagan²⁷⁴, politologue néoconservateur qui oppose la "force" américaine relevant du Mars et faisant une lecture hobbesienne, et la "faiblesse" européenne-ayant les traits de Venus, de l'idéalisme kantien et de la défense du droit, arme classique des faibles. D'après Kagan, les Américains se chargent, pour l'essentiel, de la phase de combat, puis les Européens déploient des forces pour le maintien de la paix. Dans ce partage des tâches: les Américains "préparent le repas" puis les Européens "font la vaisselle", métaphore qui indique combien l'analyse de Kagan est ancrée dans une représentation culturelle des rôles masculins et féminins, avec tous les sous-entendus et les stéréotypes que cela comporte.

Certains Européens comme Eric Remacle, ont vivement contesté la vision de Kagan en l'accusant d'oublier notamment l'interventionnisme récurrent de la France et de la Grande-Bretagne dans leurs « prés carrés » africains, ainsi que les nombreux soldats européens tombés dans les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix à travers le monde.²⁷⁵ Selon lui, Kagan frappe par son simplisme dans la définition de la puissance, qui se ramènerait à l'emploi de la force brute.

Bertrand Badie, professeur à l'IEP de Paris, a répondu à Kagan, dans son ouvrage "L'impuissance de la puissance" où il analyse le décalage entre les croyances de ceux qui vantent les bienfaits de la puissance militaire et la réalité d'aujourd'hui. Après la fin de la bipolarité, Badie estime que "la puissance devient facteur de désordre [...]. L'hégémonie est aujourd'hui source d'instabilité: plus la puissance se montre et plus elle mobilise contre elle [...]. Les Etats-Unis sont au centre du paradoxe: jamais un Etat n'a, dans l'Histoire, accumulé autant de ressources de puissance: jamais pourtant, il ne s'est révélé aussi peu capable de maîtriser les enjeux auxquels il doit faire face."²⁷⁶

Pascal Venesson, professeur de science politique, chaire "Sécurité en Europe" à l'Institut Universitaire Européen, mentionne que "la grande stratégie de l'Europe ne récuse pas

²⁷⁴ Robert KAGAN, *Of Paradise and Power*, New York, Vintage, 2004

²⁷⁵ Eric REMACLE, "Propos sceptiques sur la stratégie européenne de sécurité", *La Revue Nouvelle*, No.5, Mai 2004, p.57

²⁷⁶ Bertrand BADIE, *L'impuissance de la puissance*, Paris, Fayard, 2004, p.119

l'emploi de la force armée, même si elle ne définit pas toujours de manière cohérente sa conception de la puissance militaire et ne clarifie pas la relation entre la puissance militaire et d'autres formes de puissance.²⁷⁷

Tzvetan Todorov, essayiste et historien français, constate que “les Européens refusent d'avoir à choisir entre les machos qui roulent les mécaniques et valeurs prétendument efféminés; ils veulent aller au-delà de cette opposition factice et se donner les moyens de défendre le mode de vie qu'ils ont choisi.”²⁷⁸

En partant de ces opinions, on peut dire que la puissance militaire est toujours valable en tant qu'instrument de la puissance, toutefois cette puissance à elle seule n'est pas suffisant pour faire face aux menaces contemporaines de plus en plus diverses. C'est pour cette raison que l'Union se présente comme une puissance qui préfère utiliser avant tout des outils civils (politiques, économiques, commerciaux, diplomatique). Par contre, ceci ne doit pas être interprété comme un manque de puissance militaire. L'évolution de la PESC montre que l'UE dispose d'une puissance militaire, pour l'utiliser “en dernier recours”. En tenant compte de cette évolution, il serait convenable de traiter la puissance militaire à côté du “triolet” de la puissance européenne afin de tester la validité de ces concepts.

1. Une puissance civile

1.1. Qu'est-ce que la puissance civile?

C'est au début des années 1970 que François Duchêne, historien et collaborateur de Jean Monnet, a forgé l'expression de “puissance civile” européenne. Le concept de puissance civile a été premièrement utilisé dans la littérature des relations internationales pour décrire le Japon et l'Allemagne qui n'avaient pas investi dans la capacité militaire et s'étaient développés sur le plan économique après la Seconde Guerre mondiale.

Dans les années 70, la question de l'influence européenne dans le monde était déjà posée. Johan Galtung, le politologue norvégien, percevait la construction européenne comme

²⁷⁷ Pascal VENESSON, “Les États-Unis et l'Europe face à la guerre: perceptions et divergences dans l'emploi de la force armée”, *Études internationales*, Vol. 36, No. 4, 2005, p.545

²⁷⁸ Tzvetan TODOROV, *op.cit.*, p.83

l'émergence d'une superpuissance²⁷⁹. Il considèrait que l'Europe possédait déjà deux attributs de puissance: l'idéologie à travers le rayonnement des idées et de la culture et la rémunération grâce à la redistribution des biens.²⁸⁰ Un autre attribut nécessaire pour devenir une superpuissance était d'ordre punitif qui correspondait à l'ensemble des éléments militaires visant l'expression de la force. "L'Union ne détient pas encore ce troisième attribut, mais elle l'aura bientôt", prédisait Galtung²⁸¹. En outre, l'auteur remarquait que ce qui constitue véritablement l'essence de la puissance, c'est de rendre dépendant. Si un État réussi à entretenir une relation de subordination, sous forme de dépendance politique, économique et culturelle, avec d'autres États, il acquérira la puissance sur la scène mondiale.

Prenant le contre-pied de cette analyse, Duchêne pensait que la Communauté européenne ne pourrait pas devenir une puissance militaire. Elle aurait vocation par contre, à pacifier les relations internationales en exerçant et en diffusant des formes civiles d'action et d'influence. L'Europe influencerait le monde, mais son influence serait différente de celle des Etats-nations classiques. Pour pouvoir exercer cette influence, elle doit choisir la voie à suivre et trois options étaient possibles: superpuissance, neutralité et puissance civile. Duchêne avait une préférence pour la puissance civile car le rôle de l'Europe dans le monde était de civiliser le système international grâce à des moyens non militaires. Bien qu'il n'ait pas développé plus en détail sa vision, il a mis en évidence deux caractéristiques principales d'une puissance civile: l'absence de la capacité militaire et la présence sur la scène mondiale grâce à son importance économique et financière²⁸². Selon Duchêne, la CEE possédait déjà ces deux caractéristiques.

En soulignant l'importance de suivre une politique étrangère qui favorise la démocratie, les droits de l'homme, le développement économique et la coopération internationale, il mentionnait que la CEE devait être une puissance au service de la diffusion des standards civils et démocratiques²⁸³. Sinon, elle pourrait être victime des politiques unilatéralistes des pays militairement puissants.

²⁷⁹ Johan GALTUNG, *The European Community: A Superpower in the Making*, London, Georges Allen & Unwin, 1973

²⁸⁰ Frédéric RAMEL, « L'Union européenne au regard du Kosovo: un Sisyphe à la puissance étriquée », *Stratégique*, Vol. 74-75, Février-Mars 1999, p.77

²⁸¹ *Ibid.*,

²⁸² François DUCHÊNE, *op. cit.*, p.19

²⁸³ *Ibid.*, p.20

En tenant compte de la crise pétrolière de 1973 qui a montré l'impossibilité de l'utilisation de force militaire sur l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEC), Duchêne a prétendu que la puissance militaire n'était pas une condition *sine qua non* pour la CEE. En outre, il écrivait que devenir une grande puissance militaire était la seule chose que l'Europe ne pouvait pas accomplir. Selon lui, même si l'Europe était fédérée et dotée d'une dissuasion nucléaire contrôlée par un président européen, il ne serait pas possible d'avoir une véritable cohésion politique à cause des ambitions des pays membres pour acquérir plus de puissance²⁸⁴. Il anticipait que l'action internationale de la Communauté devait refléter les propres "caractéristiques profondes" de puissance économique et de puissance militaire.

La définition de Kenneth J. Twitchett n'était pas très différente de celle de Duchêne: la préférence pour le règlement pacifique des conflits et la volonté d'utiliser un cadre multilatéral contraignant pour organiser le système international. D'après Twitchett, la puissance civile est la capacité d'exercer une certaine influence sur les Etats, les organisations internationales et les sociétés transnationales par la diplomatie, l'économie et le droit²⁸⁵.

1.2. Les discussions autour du concept de puissance civile

Au début des années 1980, c'est un article de Hedley Bull qui a relancé la discussion sur le concept de puissance civile. Pour Bull, parler de puissance civile est une contradiction dans les termes car il n'y a pas de puissance possible sans puissance militaire.²⁸⁶ A cette époque, l'Europe était redevenue un enjeu sensible de la compétition Est-Ouest à travers le déploiement des euromissiles. C'est pourquoi Bull a plaidé pour une puissance militaire européenne capable de prévenir un retrait américain et autosuffisante en matière de sécurité et de défense. Selon lui, suite à la sérieuse divergence d'intérêt entre les deux rives de l'Atlantique et la nécessité de garantir la sécurité du continent, la capacité militaire européenne est devenue une condition *sine qua non* pour la CEE.

Bull a ensuite posé plusieurs conditions à une véritable stratégie européenne pour envisager un "pilier européen de l'Alliance". Premièrement, l'Europe occidentale devrait posséder un

²⁸⁴ François DUCHÊNE, « Europe's role in world peace » dans Richard Mayne (ed.), *Europe tomorrow. Sixteen Europeans look ahead*, Royal Institute for International Affairs, Fontana, Londres, 1972, p.37-38

²⁸⁵ Strelis STAVRIDIS, "Why the Militarising of the European Union is Strengthening the Concept of a Civilian Power Europe", *Robert Schuman Center Working Paper*, No.17, 2001, p.6

²⁸⁶ Hedley BULL, *op. cit.*, p.149

minimum de forces de dissuasion nucléaires qui lui soient propres. Deuxièmement, elle devrait promouvoir qualitativement et quantitativement ses forces conventionnelles. Troisièmement, l'Allemagne de l'Ouest devrait jouer un plus grand rôle en matière de sécurité. Quatrièmement, la France devrait rester fidèle à l'approche gaullienne. Cinquièmement, le Royaume-Uni devait changer de politique. Sixièmement, il faudrait être très attentif aux réactions des superpuissances. Enfin, les Européens de l'Ouest devaient développer une forme appropriée d'unité politique et stratégique²⁸⁷. Selon Bull, la mise en oeuvre d'une telle stratégie était indispensable pour la CEE afin de trouver sa place dans un environnement stratégique où les puissances militaires se règnent car la puissance civile serait inefficace dans un tel environnement.

Bull n'était pas le seul universitaire qui a contesté la validité de ce concept durant les années 80. Certains ont attiré l'attention sur le manque d'un dispositif en terme de sécurité, surtout le manque d'un mécanisme de gestion des crises²⁸⁸. D'autres ont accentué l'importance du système international sur la validité du concept. Panayiotis Ifestos, professeur à l'Université de Panteon, a conclu que les turbulences pendant les années 70 et la première moitié des années 80 ont mis en doute cette approche²⁸⁹.

A la fin du système bipolaire, ce concept a été repris par Christopher Hill, professeur à l'Université de Cambridge, qui s'est opposé aux propos de Bull et s'est attaché avant tout à prendre au sérieux l'UE en identifiant les domaines où elle peut être une puissance comme les fonctions de stabilisation régionale en Europe de l'Ouest et de régulation de l'économie mondiale. L'UE est donc devenue un acteur vers lequel convergent des demandes émanant de pays extérieurs et qui, de ce fait, se trouve confrontée au défi du déséquilibre entre ses moyens et ces demandes.²⁹⁰ Il dénomme cette situation *capability-expectations gap*. Parmi les *expectations*, Hill énumère la stabilisation de l'Europe de l'Ouest, la gestion du commerce international, l'amélioration des relations entre le Nord et le Sud, être une deuxième voix occidentale dans la diplomatie internationale, remplacer l'URSS afin de promouvoir l'équilibre de la puissance, assurer le pacifisme régional, l'intervention en situation de crises, la médiation pour gérer les conflits et être le superviseur adjoint de l'économie mondiale.

²⁸⁷ *Ibid.*, p.163

²⁸⁸ Alfred PIJPERS, *The Twelve Out-of-Area: A Civilian Power in an Uncivil World?* dans A. PIJPERS et al. (eds), *European Political Cooperation in the 1980s*, Martinus Nijhoff, Dordrecht, 1988, p.157

²⁸⁹ Panayiotis IFESTOS, *European Political Cooperation: Towards a Framework of Supranational Diplomacy?*, Gower, Aldershot, 1987, 68

²⁹⁰ Christopher HILL, *op. cit.*, p.315

Pourtant ces *expectations* constituent des défis pour la capacité de l'UE en terme d'*ability to agree, resources* et *instruments*. Même si l'Union possède les moyens de la puissance surtout après la mise en oeuvre de la PESD, elle doit aussi posséder les institutions pour les mobiliser et le mécanisme de décision pour les commander. L'incapacité à résoudre la crise yougoslave et d'assurer la stabilité dans l'Europe de l'Est pendant les années 90 et le retard de l'UE pour intervenir au Darfour au début des années 2000 ont bien montré ce *capability-expectations gap*.

Dans son état actuel, l'Union se situerait donc dans une phase de mobilisation croissante de ses capacités internationales, mais à un niveau qui resterait encore très en deçà des attentes dont elle est investie à l'échelle internationale, d'où la notion de *gap*. Selon Frank Petiteville, professeur à l'IEP de Grenoble, le principal avantage de cette approche est d'être dynamique et évolutif car Hill précise que le concept de *capability-expectations gap* est en effet un « concept-étalon », qui vise à mesurer un écart (entre le potentiel d'action internationale de l'UE et les attentes internationales), écart susceptible d'évoluer au cours du temps²⁹¹.

Pendant les années 90, une autre discussion, principalement entre Hanns W. Maull et Karen Smith, a vu le jour autour du questionnement de la militarisation de l'UE. Le politologue Hanns Maull a repris le concept de puissance civile afin de souligner le caractère nouveau de la notion de puissance dans des pays comme l'Allemagne ou le Japon, dépourvus d'ambition militaires et donnant la priorité à la prévention civile des conflits. Maull a formalisé le concept de puissance civile autour de trois critères: la primauté accordée à la coopération avec les tiers dans la poursuite de ses objectifs internationaux; la focalisation sur les moyens économiques et diplomatiques, la puissance militaire n'ayant qu'un caractère résiduel; et la volonté de promouvoir des structures supranationales pour gérer les problèmes internationaux.²⁹² Selon lui, le concept de puissance civile qui se repose sur les outils diplomatiques plus que sur des mesures coercitives, façonne le comportement de l'Union sur la scène mondiale.²⁹³

Contrairement à Duchêne, Maull pense que la principale caractéristique d'une puissance civile n'est pas son incapacité en terme militaire mais son objectif de transformer l'anarchie

²⁹¹ Franck PETITEVILLE, "L'Union Européenne, Acteur International "Global"?", *op. cit.*, p.154

²⁹² Hanns W. MAULL, « Germany and Japan: The New Civilian Powers », *Foreign Affairs*, vol. 69, No. 5, hiver 1991, p. 92

²⁹³ *Ibid.*, p.104

dans les relations internationales en civilité (*civility*) et d'obtenir ainsi un monde moins violent. De plus, elle doit montrer cet objectif à travers de sa politique étrangère, sa définition de valeur et ses leviers de la puissance. Selon Maull, ce concept n'exclut pas totalement l'usage de la force militaire pour défendre les principes de la puissance civile s'il n'y a pas d'autre moyen. L'usage de la force peut être nécessaire pour assurer la mise en oeuvre et le respect de certaines valeurs et aussi la crédibilité. Toutefois, cet usage doit être collectif et légitime. L'obtention d'une certaine capacité militaire suite à l'établissement de la PESC ne doit pas être interprété comme si l'UE n'étant plus une puissance civile. En donnant l'exemple de la participation allemande à l'intervention militaire au Kosovo, Maull souligne que puisque cette intervention a eu lieu pour des raisons humanitaires, l'Allemagne continue d'être une puissance civile et non-militaire.

Chez Richard Whitman, professeur à l'Université de Kent, l'obtention de la capacité militaire n'est pas suffisant pour valider ou invalider la notion de puissance civile européenne²⁹⁴. Les opérations humanitaires et celles de maintien de la paix prouvent que l'UE privilégie encore la puissance civile et limite ses aspirations militaires.

Quant à Karen Smith²⁹⁵, professeur à la London School of Economics and Political Science, elle prend une position entièrement opposée à celle de Maull. Tout d'abord Smith fait une distinction entre "exercer la puissance civile" et "être la puissance civile". Le premier met l'accent sur les moyens (les instruments politiques) utilisés par les acteurs afin d'avoir de l'influence sur les autres acteurs. Elle mentionne qu'il y a deux sortes de moyens: civils et militaires, mais il n'est pas toujours facile de préciser les limites de ces moyens. Par exemple, les forces de maintien de la paix sont généralement considérées comme des instruments civils. Par contre, que ces forces soient armées ou pas, elles sont des troupes qui sont entraînées pour tuer, ainsi, elles ne sont pas civiles.

Quant à "être la puissance civile", sa définition comprend l'objectif de l'acteur, l'usage de la persuasion et son processus de formation de la politique étrangère à côté des moyens utilisés. Smith pense que la définition de Maull accentue les moyens civils plutôt que les objectifs qui doivent être atteints. De plus, elle lui reproche de définir ces objectifs de façon ambiguë. En

²⁹⁴ Richard WHITMAN, "The Fall and Rise of Civilian Power Europe?", Australian National University, *National Europe Center Paper* No.16, 2002, p.19m

²⁹⁵ Karen SMITH, *op. cit.*, p.11-28

outre, selon Smith, on ne peut pas prétendre qu'un acteur utilisera seulement des instruments civils parce qu'il est une puissance civile. Ces instruments peuvent être utilisés d'une manière coercitive. Par exemple, la sanction est un des instruments politiques.

En laissant de côté toutes ces ambiguïtés et difficultés, Smith propose de définir l'idéal-type de puissance civile comme un acteur qui utilise des moyens civils de persuasion, essaye d'atteindre des objectifs civils et possède un processus d'élaboration de la politique étrangère soumis au contrôle démocratique. L'opposé de cet idéal-type est la puissance militaire qui utilise des moyens militaires, compte sur la coercition, essaye d'atteindre des objectifs militaires et ne possède pas de processus d'élaboration de la politique étrangère soumise au contrôle démocratique. On peut nommer la Corée du Nord, l'Irak de Saddam et l'Allemagne d'Hitler pour l'idéal-type de puissance militaire. Les pays européens neutres (l'Autriche, la Finlande, l'Irlande, la Suède et la Suisse) sont les plus proches de l'idéal-type de puissance civile. L'auteur met l'accent sur le mot proche (*closest*) car puisque ces pays ont déjà participé à des opérations de l'ONU, Smith ne les accepte pas comme des vraies puissances civiles. En bref, elle défend que parallèlement au développement de la PESC et de la PESD qui ouvrent la porte à des interventions militaires sous le drapeau européen, l'UE a perdu son statut de puissance civile et s'est transformée en puissance diplomatico-militaire classique.

Pour conclure, si l'on reste fidèle à la définition de Duchêne, on ne peut pas dire que l'UE est toujours une puissance civile car l'absence de capacité militaire n'est plus valable aujourd'hui. Les développements dans le cadre de la PESD (les missions de Petersberg, le Headline Goal, les groupements tactiques, les opérations de gestion de crise, etc.) montrent cette réalité. Mais avant d'arriver à la conclusion finale, il faut répondre à la question suivante: est-ce que les développements militaires ont vraiment fait perdre à l'UE son statut de puissance civile comme le dit Karen Smith? Sans doute, une puissance civile ne doit pas utiliser la force unilatéralement ou préventivement en transgressant les règles du droit international. Néanmoins, force est de constater que la capacité militaire est indispensable pour défendre les territoires, assurer la dissuasion et mener des opérations en faveur de la paix. Donc, le point essentiel sur ce sujet doit être l'objectif de la puissance qui recourt à la force militaire plutôt que sa possession de la capacité militaire.

On peut donc affirmer que Bull avait raison de souligner l'importance de la capacité militaire. Toutefois, il ne faut pas regarder le monde contemporain d'une perspective purement militaire

ce qui nous inciterait de ne pas pouvoir associer la puissance aux instruments civils et de voir la puissance civile comme une contradiction dans les termes. Si l'on va plus loin, le concept de *capacity-expectation gap* de Hill démontre que les moyens matériels ou immatériels ne sont pas suffisants pour acquérir la puissance, il faut posséder aussi des institutions actives et un mécanisme de prise de décision effectif. Sinon le fossé qui s'élargit ébranlera l'image positive et la crédibilité de l'UE en tant que puissance civile.

Dans le système international d'aujourd'hui, les opérations de maintien et de rétablissement de la paix sont devenus des instruments primordiaux pour des fins civiles et humanitaire. Maull souligne aussi qu'une intervention peut être mise en oeuvre pour des raisons humanitaires. Cependant il ne désigne pas les limites d'une telle intervention, c'est-à-dire qu'il ne précise ni les situations qui peuvent engendrer une intervention ni les conditions d'une intervention légitime. D'ailleurs, ce problème constitue aujourd'hui l'un des sujets les plus discutés dans le domaine des relations internationales.

2. Une puissance normative

2.1. La définition de puissance normative par Ian Manners

L'idée de la puissance normative n'est pas nouvelle. Edward Hallett Carr avait déjà fait une distinction entre la puissance économique, puissance militaire et puissance sur l'opinion (*power over opinion*). Duchêne s'est également intéressé à la puissance normative de l'UE comme une idée-force. Il a fallu toutefois attendre jusqu'aux années 2000, pour que le concept de puissance normative européenne domine les débats sur la conceptualisation de l'UE en tant qu'acteur international, parallèlement à la montée en puissance du paradigme constructiviste en relations internationales.

Bien que la puissance civile possède les éléments normatifs, Ian Manners, professeur à l'Université de Kent, a proposé le concept de puissance normative afin de faire une reclassification de la puissance européenne en s'éloignant de l'empirisme de la puissance civile. Ian Manners part d'une définition donnée quelques années plus tôt par Robert Rosencrance, selon qui, l'Europe est une puissance normative plutôt qu'empirique, c'est-à-dire, elle préfère la fixation des standards mondiaux par rapport à la conquête ou à la

domination physique²⁹⁶. Manners pense que les notions de puissance civile et de puissance militaire se focalisent trop sur l'aspect étatique de l'Union. En revanche, le concept de puissance normative vise à se focaliser sur les composantes substantive et symbolique de la construction européenne au lieu de mettre les institutions ou les politiques européennes en avant avec une vision empirique²⁹⁷. La principale différence entre la puissance normative et la puissance civile, c'est que la puissance normative se concentre sur la diffusion des normes et l'attraction plutôt que l'économie, la diplomatie et les institutions.

Selon lui, la combinaison du contexte historique, du caractère hybride des institutions et de la construction juridique incite l'Union à privilégier les normes et les principes universels. Cette volonté de promouvoir des normes post-Westphaliennes différencie l'Union des autres acteurs internationaux et constitue la principale source de sa puissance. Manners identifie cinq principales normes: la paix, la liberté, la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit et quatre normes secondaires: la solidarité sociale, le rejet de la discrimination, le développement durable et la bonne gouvernance. A part cette distinction, il attire l'attention sur cinq domaines différents de critères normatifs: l'économie, la société, l'environnement, les conflits et la politique²⁹⁸.

Les normes économiques européennes se caractérisent généralement par une référence à la solidarité- la croyance dans une économie de marché sociale caractérisée par une redistribution des revenus, une intervention de l'Etat et un capitalisme des parties prenantes. Les normes européennes en matière sociale se caractérisent elles aussi par une référence à la solidarité - la croyance dans un modèle social européen qui englobe la législation sociale, le bien-être social et les investissements en faveur de l'infrastructure sociale. Les normes européennes en matière d'environnement se caractérisent par un engagement en faveur du développement durable - une tentative de réconciliation entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Les normes conflictuelle se caractérisent par un engagement en faveur d'une paix durable – moyennant la prise en compte, à la fois des causes structurelles et des symptômes violents du conflit et implication d'importantes mesures politiques d'aide au développement. Quant aux normes politiques européennes, elles se caractérisent par une

²⁹⁶ Robert ROSENCRANCE, "The European Union: A New Type of International Actor" dans Jan Zielonka (ed.), *Paradox of European Foreign Policy*, La Haye, Kluwer Law International, 1988, p.15-23

²⁹⁷ Ian MANNERS, *Substance and Symbolism*, op.cit., p.27

²⁹⁸ Ian MANNERS, "L'identité Internationale de l'UE" dans Bernard ADAM (ed.), *Europe, Puissance Tranquille?*, Bruxelles, Editions Complexe, 2006, p.35-39

supranationalité cosmopolitique- la croyance dans une politique en faveur des droits des femmes, l'exercice commun de la souveraineté et le droit international.

Le traité sur l'Union européenne confirme l'attachement de l'Union aux principes mentionnés par Manners. Le préambule du traité souligne l'attachement aux principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit. Conformément à l'article G du traité, la Communauté a pour mission de promouvoir un développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement, un haut degré de convergence des performances économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau et de la qualité de vie, la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les États membres²⁹⁹. En outre, lors d'un entretien en 2007, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso donne l'exemple de l'abolition de la peine de mort dans des pays candidats à l'UE et dit que "nous sommes l'une des plus importantes puissances normatives du monde".³⁰⁰

Pour une puissance normative, il est crucial d'avoir la capacité de diffuser ses normes. Manners parle de six paramètres qui déterminent le mode de diffusion de la norme de l'UE.³⁰¹ La diffusion des normes par contagion (les idées telle que la création d'une autorité supérieure commune ou la monnaie unique sont considérées dans d'autres régions du monde), par information (s'effectue par référence à une série de communications stratégiques comme la Stratégie européenne de sécurité de 2003), par transfert (concerne la transmission de normes lorsque l'UE est impliquée dans le transfert de biens mobiliers et immobiliers comme une aide humanitaire), diffusion procédurale (s'effectue grâce à l'institutionnalisation des relations entre l'UE et des tierces parties, impliquant un partenariat politique comme l'accord d'association conclu avec la Turquie), diffusion directe (requiert la présence physique de l'UE dans des États tiers et des organisations internationales, on peut retenir le rôle des délégations de la Commission) et filtre culturel (basé sur l'interaction entre la construction des connaissances et la création de l'identité politique et sociale des sujets à qui la diffusion des

²⁹⁹ Traité sur l'Union européenne, Journal Officiel, No. C191, 29 Juillet 1992
eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html consulté le 10 Août 2012

³⁰⁰ John Peterson interviews the European Commission President, EUCONSENT, 17 Juillet 2007, www.eu-consent.net/library/BARROSO-transcript.pdf consulté le 10 Août 2012

³⁰¹ Ian MANNERS, "L'identité Internationale de l'UE", *op. cit.*, p.45-46

normes s'adresse. On peut donner l'exemple des difficultés de la diffusion des normes relatives aux droits humains et démocratiques en Chine et en Russie).

2.2. La norme sans la force ?

Tous les exemples indiqués ci-dessus montrent que les normes occupent une place fondamentale au sein de l'Union et l'UE a une certaine capacité à diffuser ses normes. En partant de cette perspective, Zaki Laïdi, directeur de recherche au Centre d'études européennes de Sciences Po, prétend que l'Europe ne peut pas devenir une grande puissance car tout d'abord, elle n'est pas un Etat et il n'existe pas un peuple européen. Deuxièmement même si l'UE se dote d'une force militaire, il est peu probable qu'elle devienne un jour une grande puissance car contrairement aux Etats nations, l'UE ne constitue pas un demos, et n'a donc pas vocation à penser sa sécurité et sa survie comme les Etats nations qui la constituent. Enfin, l'Europe s'est créée contre la guerre et le point commun qui lie les Européens, c'est la réticence à user de la force. En d'autres termes, les Européens n'aspireraient pas à la puissance au sens traditionnel du terme car « ils ne se vivent pas et ne se voient pas comme les garants ultimes de leur sécurité »³⁰². Cependant, le fait qu'elle ne soit pas une puissance au sens classique du terme n'empêche pas l'Union de "faire puissance" par la force de ses normes.³⁰³

Laïdi attire l'attention sur la similarité entre la norme et la puissance en matière de recherche d'une contrainte. La puissance tend à pousser un acteur à faire ce qu'autrement il ne ferait pas. La norme s'efforce d'obtenir son consentement préalable sur la base d'un principe simple: une fois admise, la norme devient imposable à tous, y compris au plus puissant.³⁰⁴ Mais contrairement à la puissance, les normes apportent une certaine légitimité. L'UE est donc à la recherche d'un système où les règles soient légitimes et respectées. Le meilleur exemple qui illustre cette recherche est la politique d'élargissement européenne. Conformément aux critères formulés par le Conseil européen lors du sommet de Copenhague en 1993, les nouveaux pays doivent mettre en place des institutions stables garantissant l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection; une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et

³⁰² Zaki LAIDI, *op.cit.*, p.28

³⁰³ *Ibid.*, p.42

³⁰⁴ *Ibid.*, p.74

aux forces du marché intérieur de l'Union; la capacité d'assumer les obligations [d'adhésion à l'UE], et notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire.³⁰⁵

De plus, Laïdi pense que l'Union cherche à étendre ses normes au-delà de ses frontières, sur la base d'un rapport de forces et par le biais de règles stables et contraignantes. L'UE a déjà réussi à mettre en oeuvre des lois applicables sur son territoire en s'imposant donc aux acteurs qui y opèrent. Par exemple, tous les acteurs, européens ou étrangers, opérant dans le marché unique sont soumis à un droit de plus en plus uniforme, ce qui lui donne un poids considérable. On peut également donner l'exemple du droit de la concurrence, et surtout le contrôle communautaire des concentrations. La puissance normative de l'Union s'exerce aussi hors de ses frontières. La construction des politiques communautaires anticipe souvent la règle de droit international. Par exemple, même si les règles de sécurité pour les transports maritimes, qui ont été mises en place au niveau communautaire, s'inspirent des conventions internationales, elles visent également un renforcement de leurs dispositions³⁰⁶.

La thèse centrale de Laïdi est que l'Europe affiche, par rapport aux Etats-Unis et aux autres puissances souveraines dans le monde, une nette préférence pour la norme plutôt que pour la force. Selon lui, la capacité de l'Europe à diffuser ses normes de référence à l'échelle internationale serait ainsi constitutive d'une puissance normative basée sur la croyance en la force socialisatrice du commerce et la défense de valeurs sociales non marchandes, construite contre la *Realpolitik* et la traditionnelle politique de puissance. Laïdi souligne que le recours à la norme est pour l'Europe plus qu'un choix. C'est une nécessité qui trouve sa source dans le caractère normatif de la construction européenne. En faisant une analyse similaire, Manners estime que la puissance militaire « érodera » la puissance normative de l'Europe car elle l'incitera à déployer sa force militaire pour la crédibiliser en privilégiant le court terme (la solution militaire) sur le long terme³⁰⁷.

³⁰⁵ Critères d'adhésion (Critère de Copenhague), Europa, http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/accession_criteria_copenhagen_fr.htm consulté le 10 Août 2012

³⁰⁶ Laurent COHEN-TANUGI, "L'influence Normative Internationale de l'Union Européenne: Une Ambition Entravée", *IFRI*, No.40, Mars 2002, p.19-20

³⁰⁷ Ian MANNERS, "Normative Power Europe reconsidered", CIDEL Workshop, Oslo, 23-24 Octobre 2004, p.7

2.3. Les critiques apportées au concept de puissance normative

Concernant la méfiance de Manners et de Laïdi à l'encontre de la capacité militaire, le scepticisme de Hedley Bull à l'égard de la notion de puissance civile peut être ici transposé à la notion de puissance normative. Bien que la puissance militaire ait perdu sa prédominance après la Guerre froide, elle est toujours un élément significatif du système international. La puissance normative qui sous-estime la capacité militaire n'est pas plus que la puissance civile, en mesure de relever les défis de la puissance tout court. Pour être plus concret, la puissance normative européenne n'est d'aucune utilité à la résolution du conflit israélo-palestinien, à la gestion du dossier nucléaire iranien ou à la lutte contre Al-Qaida en Afghanistan et ailleurs. Elle n'est ni un mode alternatif de la puissance ni une solution de rechange par rapport à celle-ci. D'ailleurs, au cours de temps, Manners a adopté une approche plus modérée concernant la puissance militaire: "la puissance normative et la puissance militaire ne sont pas nécessairement inconciliable"³⁰⁸.

Helene Sjursen, chercheur à l'Université d'Oslo, souligne l'ambiguïté des caractéristiques spécifiques du concept de puissance normative. Si on accepte que la puissance est la capacité d'obliger l'autre à faire ce dont il se serait autrement abstenu, le concept de puissance normative est une contradiction dans les termes, reprenant la formule de Bull car la puissance fait allusion à la coercion et la norme fait allusion à la légitimité.³⁰⁹ Pour éviter cette contradiction, il faut bien définir les critères et les indicateurs du concept dans un cadre théorique précis. Par exemple, il est nécessaire de bien désigner les critères qui légitiment une action dans le système international.

Adrian Hyde-Price qui apporte une critique néoréaliste prétend que l'UE ne peut être ni une vraie puissance normative ni une vraie puissance économique parce que les grands pays européens comme l'Allemagne, l'Angleterre et la France continuent à privilégier leurs propres politiques étrangères. Ceci incite l'UE à rester un acteur multilatéral atypique qui sert seulement aux intérêts collectifs des pays membres qui sont contradictoires³¹⁰. De plus, selon lui, la puissance normative qui est un concept idéaliste-libéral néglige les dynamiques de la

³⁰⁸ Thomas DIEZ et Ian MANNERS, "Reflecting on Normative Power Europe" dans F. BERENSKOETTER et M.J. WILLIAMS (ed.), *Power in World Politics*, London, Routledge, 2007, p.187

³⁰⁹ Helene SJURSEN, "What Kind of Power?", *Journal of European Public Policy*, Vol.13, No.2, 2006, p.178

³¹⁰ Adrian HYDE-PRICE, "Normative Power Europe: a Realist Critique", *Journal of European Public Policy*, Vol.13, No.2, Mars 2006, p.231

puissance économique et militaire. Par contre, l'influence de l'Union est basée sur son poids économique, la peur d'exclusion de ses marchés et la promesse de l'intégration en son sein.

Samir Amin et Ali El Kenz soulignent que les efforts de l'UE consacrés à la démocratisation et la libéralisation politique dans la région méditerranéenne ne sont pas éthiques. Ces efforts sont des tentatives calculées pour obliger les pays de la région à adopter des politiques économiques néolibérales qui servent les intérêts économiques de l'UE³¹¹. Les réformes concernant la libéralisation économique, la privatisation et la dérégulation sont privilégiées par l'Union par rapport à la promotion de la démocratie, la protection des droits de l'homme, le respect des principes fondamentaux, etc.

Chez Laïdi, la politique européenne de voisinage (PEV) est l'espace naturel, pour l'UE, de l'exportation de sa puissance normative. Par contre, selon Martine Tomassetti, les politiques de voisinage de l'UE forgent de fortes asymétries: c'est l'Europe qui dicte ses normes et les diffuse en imposant par exemple une « européanisation de la Méditerranée », cependant il n'est question de « re-méditerranéiser l'Europe » pour que cette dernière n'apparaisse plus comme une puissance d'imposition³¹².

D'après Tuomas Forsberg, directeur du Finnish Institute of International Affairs à Helsinki, dans le débat sur la puissance normative, on a utilisé au moins cinq critères de définition: l'identité normative, les intérêts normatifs, agir conformément aux normes, utiliser les moyens normatifs de la puissance et cibler des objectifs normatifs³¹³. Toutefois, l'identité normative n'est pas un critère concret. Selon quels critères il faut définir et évaluer l'identité? Il est possible de dire que l'UE a des intérêts normatifs (donner de l'importance à la dimension sociale de ses politiques commerciales, mettre en avant les droits de l'homme au sein de l'Organisation Internationale du Travail, etc). Par contre, l'UE donne plus d'importance à ses intérêts économiques, surtout concernant ses relations avec la Russie et la Chine. De plus, l'UE utilise plus fréquemment les instruments économiques comme moyen de la puissance. On peut dire que l'Union agit conformément aux normes internationales, mais

³¹¹ Samir AMIN et Ali El KENZ, *Europe and the Arab World: Patterns and Prospects for the New Relationship*, New York, Zed Books, 2005, p.97

³¹² Martine TOMASSETTI, « De l'invention de la Méditerranée à la construction de l'euroméditerranée », dans Bernard Paranke, Corinne Grenier et Nadine Levratto (dir.), *L'Euroméditerranée: de l'espace géographique aux modes de coordination socioéconomiques*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.64

³¹³ Tuomas FORSBERG, "Normative Power Europe, Once Again: A Conceptual Analysis of an Ideal Type", *JCMS*, Vol.49, No.6, 2011, p.1191

ceci n'est pas sans exception. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a reproché à l'UE de violer les principes du commerce international en interdisant l'importation de produits provenant d'animaux traités à l'hormone de croissance. Quant aux objectifs normatifs, l'incapacité de l'Union à diffuser ses normes et ses valeurs aux pays arabes par la politique méditerranéenne a déjà montré les limites de ces objectifs. En tenant compte de tous ces arguments, Forsberg suggère de voir la puissance normative comme un type idéal dont l'UE est plus proche que les autres acteurs, car le type idéal est une construction intellectuelle qui permet d'extraire de la réalité empirique³¹⁴.

En résumé, de nos jours, tous les acteurs souhaitent que les normes reconnues à l'échelle mondiale soient les plus proches de leurs intérêts, ou de leur vision puisqu'il devient difficile de se protéger par les moyens classiques. Puisque les normes occupent une place importante dans la régulation des affaires internationales, la préférence des normes et des principes universels fait gagner à l'Union un certain poids sur la scène mondiale. C'est pourquoi l'Union cherche à étendre ses normes au-delà de ses frontières. Pourtant la question qui se pose est alors la suivante: cette puissance normative peut-elle reléguer la puissance économique au second plan? Pour répondre à cette question, il serait convenable de réfléchir sur la politique méditerranéenne de l'Union, perçue comme un reflet de la puissance normative européenne par certains auteurs. Cette politique a déjà fait l'objet de nombreuses critiques à cause de son caractère unilatéral, asymétrique, inadapté et complexe. A part la critique de Samir Amin et Ali El Kenz sur les efforts calculés de l'UE pour obliger les pays de la région à adopter des politiques économiques néolibérales qui servent les intérêts économique de l'Union, les bouleversements au Sud de la mer Méditerranéenne durant le "printemps arabe" ont encore une fois mis en évidence l'échec de la politique méditerranéenne de l'UE.

En tenant compte de la méfiance de Manners et de Laidi envers la capacité militaire, une deuxième question se pose: La puissance militaire doit-elle nécessairement être opposée à la puissance normative. Si la voix diplomatique ou les sanctions économiques ne fonctionnent pas pour arrêter les actes d'un pays "autoritaire" qui viole les principes et les normes les plus fondamentaux, que doit faire l'Europe? Si elle ne peut pas faire face à ce défi et ne réussit pas protéger les normes et les valeurs qu'elle défend, est-ce qu'on peut toujours parler de

³¹⁴ *Ibid*, p.1199

l'exemplarité européenne en matière de protection et de diffusion des normes? De plus, l'enthousiasme autour de la puissance normative de l'Europe présente le risque d'éluder la nécessité de l'Europe de la Défense, d'une construction militaire qui ouvrirait la voie à l'approfondissement de l'Europe politique.

En outre, le discours sur la capacité européenne de régulation de la globalisation est aujourd'hui beaucoup moins enchanté qu'il y a quelques années à cause de la crise économique et financière. En matière de développement, elle reste attachée au paradigme de la "lutte contre la pauvreté" prôné depuis le début des années 2000 par la Banque mondiale, respecté à la lettre les prescriptions du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et du développement (OCDE) et a intégré les Objectifs du millénaire comme tous les acteurs de la Communauté du développement³¹⁵. Quant à l'environnement, supposé être le domaine que l'influence politique de l'Europe est de loin la plus forte et la plus structurante sur l'organisation des relations internationales, la puissance normative européenne n'a visiblement pas été suffisante lors du sommet de Copenhague lorsqu'il s'est agi de convaincre la Chine, les Etats-Unis et les autres pays de suivre "l'exemplarité européenne en matière de maîtrise du changement."³¹⁶

Pour conclure, on peut affirmer que la capacité militaire de l'UE ne constitue pas un obstacle devant sa puissance normative car elle n'utilise pas sa capacité militaire unilatéralement et agressivement. Sa nette préférence pour la norme plutôt que pour la force et sa capacité à diffuser ses normes de référence à l'échelle internationale prouve que l'Union jouit d'une puissance normative. Néanmoins, les pratiques dans le cadre de la PEV ou de la politique méditerranéenne ne coïncident pas toujours avec les normes de préférence et ceci constitue donc une limite pour la puissance normative de l'UE.

3. Une puissance douce (soft power)

Selon Joseph Nye, de nos jours, la puissance d'un Etat ou d'un groupe d'Etats se caractérise de plus en plus par sa capacité d'influence, par la promotion de ses valeurs et par son pouvoir attractif, et non plus exclusivement par ses moyens militaires. La puissance douce vise à convaincre plutôt qu'à imposer, à dialoguer plutôt que contraindre, et à attirer plutôt que

³¹⁵ Franck PETITEVILLE, *op.cit.*, p.111

³¹⁶ *Ibid.*

persuader. “Quand on obtient que les autres admirent nos idéaux et veulent ce que nous voulont, on n’a pas besoin de recourir à la politique de la carotte ou du bâton pour les attirer dans notre direction. La séduction est toujours plus effective que la coercition” dit Nye et ajoute: “l’Europe qui detient les principales sources (la culture, les valeurs politiques et la politique étrangère) de la puissance douce est la première concurrente des Etats-Unis en la matière”³¹⁷.

3.1.Les sources de la puissance douce de l’UE

3.1.1. Sa culture

Grâce à son art, sa littérature, sa musique, son mode de vie et sa cuisine, l’UE constitue un pôle d’attraction dans le monde entier. L’attractivité culturelle de l’Europe est la première source qui nourrit sa puissance douce. Pris individuellement, la majorité des pays membres de l’UE possède des atouts culturels qui les distinguent des autres pays du monde. Par exemple, la moitié des langues les plus parlées dans le monde sont des langues européennes: l’espagnol et le français. La France utilise l’Alliance Française pour canaliser ses actions de puissance douce, pendant que les Italiens, les Espagnols et les Allemands, sont engagés dans une diffusion active de leur culture via des organisations comme les Instituts Dante, Cervantes et Goethe. Mais la question est de savoir si l’Union qui abrite certaines des nations les plus créatives et les plus attractives de la planète, possède ou non la puissance douce dans son ensemble.

De la Grèce antique à nos jours, l’histoire a déterminé l’évolution du savoir, des institutions, des mentalités et des priorités en Europe et accumulé un « héritage de l’Europe ». Celui-ci revient à un ensemble d’éléments culturels que, selon Rudolf Rezsöházy, sociologue et historien hongrois, « nous pouvons considérer comme le fondement de notre identité »³¹⁸. Découlant d’une histoire commune (l’Empire romain, le christianisme, la philosophie des Lumières, la révolution industrielle, les guerres mondiales), cet héritage contribue à la création d’une culture commune. Néanmoins, malgré cet héritage commun, l’Union présente des diversités culturelles: il est possible d’opposer les pays de langues germaniques et anglo-

³¹⁷ Joseph NYE, *Soft Power, op. cit.*, p. 5 et 75

³¹⁸ Rudolf REZSOHAZY, *Emergence des valeurs communes aux Européens à travers l’histoire*, Paris, L’Harmattan, 2012, p. 10

saxonnes du nord de l'Europe, à ceux de langues latines et romanes du sud. Ensuite, si l'UE est majoritairement chrétienne, elle se partage entre catholiques, protestants et orthodoxes. Mais cette diversité ne constitue pas un obstacle pour la puissance douce de l'UE; bien au contraire sa puissance douce découle tout d'abord de sa capacité d'inclure les pays qui ont des langues, des religions, des modes de vie et des intérêts différents.

“Ce qui est important dans la culture européenne, résume Edgar Morin, ce ne sont pas seulement les idées maîtresses (christianisme, humanisme, raison, science), ce sont ces idées et leurs contraires. Le génie européen n'est pas seulement dans la pluralité et dans le changement, il est dans le dialogue des pluralités qui produit le changement.[...] Autrement dit, ce qui importe dans la vie et le devenir de la culture européenne, c'est la rencontre fécondante des diversités, des antagonismes, des concurrences, des complémentarités, c'est-à-dire leur dialogique”³¹⁹. Le mot dialogique signifie que deux ou plusieurs logiques différentes sont liées en une unité de façon complexe sans que la dualité se perde dans l'unité.

L'Europe est un espace contrasté, où les cultures locales se côtoient. Même si Hamlet, Don Quichotte, Faust et Don Juan appartiennent aux différentes nations européennes, ils sont une part de l'esprit européen. Paul Valéry souligne que “l'Europe est assez petite pour être parcourue en un temps très court [...] Elle est assez grande pour contenir tous les climats, assez diverse pour présenter les cultures et les terrains les plus variés”³²⁰. Edgar Morin appelle cette diversité un “univers de petits compartiments culturels”, univers qui renferme une “extraordinaire variété de micro-cultures provinciales, fruit de la texture micro-ethnique de l'Europe.”³²¹

Bien que l'Europe ait contribué à la diffusion de la notion de la personne humaine et l'idéal de justice qui doivent au christianisme et à l'humanisme, il faut se rendre compte que l'Europe a aussi donné naissance à des tyrannies, à des monarchies absolues et à des régimes totalitaires. Arnold Toynbee a averti que “certains Européens sont peut-être assez naïfs pour penser que notre mode de vie européen se caractérise par un attachement sans précédent au bien, au vrai et au beau, à la liberté, à la justice et à l'humanité”³²². Néanmoins, en surpassant ses

³¹⁹ Edgar MORIN, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1987, p.149-150

³²⁰ Paul VALÉRY, *La Crise de l'Esprit*, Variété I, Paris, Gallimard, 1924, p.40

³²¹ Edgar MORIN, *op. cit.*, p.76-77

³²² Arnold TOYNBEE, lors de la Table ronde de l'Europe, Archive du Conseil de l'Europe, Procès-verbal de la Table Ronde, Octobre 1953, p.23

ambitions impériales et totalitaires, les pays européens ont créé l'UE, un espace de paix, de prospérité et de liberté, en se basant à la fois sur l'héritage commun et la pluralité. Aujourd'hui, le processus de la construction européenne peut être considéré comme l'histoire la plus impressionnante de l'Europe qui est appréciée et vue comme un modèle par les autres nations.

Il convient de préciser que la culture est entrée pleinement dans le domaine de l'action européenne avec le traité de Maastricht. La politique culturelle commune ne tend pas à l'harmonisation des identités culturelles des États membres, mais au contraire à la conservation de leur diversité. L'article 3 du traité sur l'UE précise, en effet, que l'Union respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen.³²³ L'article 167 du traité sur le fonctionnement de l'UE déclare que l'Union contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun.³²⁴ Pour agir dans le secteur culturel, l'Union s'était donc dotée, dès 1992, de programmes de financement particuliers. Ces programmes ont été remplacés à partir de l'année 2000 par le programme cadre Culture 2000, instrument financier qui permettait d'accorder des subventions à des projets de coopération culturelle dans les domaines artistiques et culturels.³²⁵ Aujourd'hui c'est le programme Culture 2007 qui assure un financement pour développer la coopération culturelle transnationale entre opérateurs culturels issus des pays de l'UE ou des pays tiers. (Islande, Norvège et Liechtenstein; pays candidats bénéficiant d'une stratégie de préadhésion; pays des Balkans occidentaux)³²⁶

En tant que partie de la culture, la culture populaire doit être considérée comme une source de la puissance douce. Elle représente une forme de culture dont la principale caractéristique est d'être produite et appréciée par le plus grand nombre, à l'opposé d'une culture élitiste qui ne toucherait qu'une partie aisée et instruite de la population³²⁷. Dans notre monde globalisé,

³²³ Version consolidée du traité sur l'UE, Journal Officiel C83/15, 30 Mars 2010, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0047:020:fr:PDF> consulté le 20 Septembre 2012

³²⁴ Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'UE, Journal officiel C83/49, 30 Mars 2010, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0047:0200:FR:PDF> consulté le 20 Septembre 2012

³²⁵ Programme Culture 2000, http://europa.eu/legislation_summaries/culture/129006_fr.htm consulté le 20 Septembre 2012

³²⁶ Programme Culture (2007-2013), http://europa.eu/legislation_summaries/culture/129016_fr.htm consulté le 20 Septembre 2012

³²⁷ John STOREY, *Cultural Theory and Popular Culture: An Introduction*, Essex, Pearson Education, 2006, p.4-5

l'attractivité et la popularité de sa musique, ses films, son football et ses marques de vêtement contribuent à la puissance douce de l'UE. Toutefois, puisqu'il y a une dominance de la culture populaire américaine, l'UE doit pouvoir concurrencer les Etats-Unis. Catherine Lalumière, ancienne secrétaire générale du Conseil de l'Europe, déclarait en 1990 devant les ministres responsables de la culture: "Si notre jeunesse, peu à peu s'uniformise, porte des blue-jeans, mange des hamburgers, boit du coca-cola, lit les mêmes bandes dessinées, écoute les mêmes disques, regarde les mêmes programmes standardisés à la télé, en un mot subit une culture de masse qui n'est pas la nôtre, il y aura un appauvrissement de la culture européenne."³²⁸

Dans son ouvrage "Mainstream", fruit d'une enquête menée dans trente pays, Frédéric Martel, écrivain et journaliste français, constate que l'Union est la partie perdante de cette concurrence. Il dit qu'"aujourd'hui, les grandes compagnies américaines de divertissement, comme Disney, savent produire ce qui plaît à tout le monde, aux deux sens du terme. C'est une «diversité standardisée». À de rares exceptions près, comme Cuba ou la Corée du Nord, le cinéma et la musique américaines dominant, et finissent par diffuser des valeurs communes."³²⁹ La part de marché de l'Europe, dans les exportations mondiales de films, de programmes télé et de musique diminue depuis une décennie, au rythme de 8% par an, là où les Américains progressent au rythme de 10% par an. Elle reste globalement numéro deux mondial, mais demeure en baisse. Selon Martel, les désavantages de l'Europe sont nombreux; d'abord son éclatement en marchés nationaux, car même si on considère statistiquement l'Europe comme un seul marché intérieur, dans la sphère culturelle, il y a 27 marchés nationaux « qui dialoguent peu entre eux »³³⁰. De plus, la définition européenne de la culture historique et patrimoniale, élitiste souvent, anti-mainstream aussi, n'est pas en harmonie avec le temps de la mondialisation et le temps numérique³³¹. Tous ceux-ci montrent que l'Union a de la difficulté à convertir ses sources de la puissance douce en résultats comportementaux (*behavioural outcomes*). L'UE doit donc apprendre à s'adresser à tout le monde par ses produits culturels, pour pouvoir concurrencer les Etats-Unis et renforcer sa puissance douce. Pour cet objectif, l'Union doit cibler les jeunes, éviter de mettre en avant une hiérarchie culturelle trop rigide, sophistiquée et faite de distinctions, assurer le dialogue culturel parmi ses membres.

³²⁸ Allocution de Catherine LALUMIERE dans le Rapport de la conférence de Palerme, 1990, p.23

³²⁹ "Culture: cette culture qui plaît à tout le monde", *Le Figaro*, 26 Mars 2010, <http://www.lefigaro.fr/culture/2010/03/26/03004-20100326ARTFIG00696-cette-culture-qui-plait-a-tout-le-monde-.php> consulté le 20 Septembre 2012

³³⁰ Frédéric MARTEL, *Mainstream*, Paris, Flammarion, 2010, p.364

³³¹ *Ibid.*

Sans doute, l'attractivité de la culture populaire est un facteur important pour influencer positivement les autres nations. Pourtant, Joseph Nye souligne que l'effectivité d'une source de la puissance dépend du contexte, donc il ne faut pas directement associer les éléments de la culture populaire à la puissance douce. Il a été prétendu que le leader de Corée du Nord, Kim Jong II, aimait la pizza et les films américains, mais ceci ne l'a pas incité à développer de bonnes relations avec les Etats-Unis en renonçant à son programme nucléaire.

3.1.2.Ses valeurs politiques

Une autre source de la puissance douce réside dans les valeurs politiques. Les origines des valeurs politiques interiorisées par l'Union peuvent être trouvées dans l'héritage historique européen. La place de la personne, de l'amour, de la justice, de la fraternité est judéo-chrétienne. Rome a donné le droit à l'Etat de droit. Le Moyen Âge a concilié foi et raison, donné l'esprit d'indépendance et d'autonomie aux villes et rouvert le chemin de la démocratie entamée à Athènes. La réforme a imposé le pluralisme, la coexistence des contraires consacrée en 1648 (Traité de Westphalie) et confirmée par la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En parallèle, les Lumières ont fondé la liberté, l'épanouissement individuel, le libre arbitre et les droits de l'homme. La poursuite du chemin démocratique a mené alors à la souveraineté du peuple, à l'égalité des droits, à la démocratie représentative et à la participation.

Jeremy Rifkin retrouve l'esprit de la paix perpétuelle de Kant dans le projet européen qui "est inspiré par un universalisme, montrant clairement qu'il ne se concentre pas sur un peuple, sur un territoire ou une nation, mais qu'il s'intéresse à l'ensemble du genre humain et à la planète sur laquelle nous vivons. [...] un engagement à respecter la diversité humaine, à encourager la réciprocité, à défendre les droits de l'homme et de la nature, à favoriser la qualité de la vie, à rechercher un développement durable, à libérer l'esprit humain pour que chacun puisse s'accomplir pleinement, à instaurer la paix éternelle et à nourrir une conscience globale."³³²

Les valeurs de l'UE ont été affirmées pour la première fois par le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht en 1992 et complété par le traité d'Amsterdam (1997). Elles ont été par la suite confirmées et complétées par la Charte des droits fondamentaux de l'Union

³³² Jeremy RIFKIN, *The European Dream*, NewYork, Penguin, 2004, p.381-388

européenne (2000): “L’Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d’égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l’État de droit”³³³.

Le préambule du Traité établissant une Constitution pour l’Europe a précisé que les valeurs universelles, nées d’une Europe consciente de son patrimoine spirituel et moral, sont les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine ainsi que la liberté, la démocratie, l’égalité et l’Etat de droit traduits ou complétés par la dignité humaine et la solidarité et par le respect des droits de l’homme et de ceux des minorités.³³⁴ Ceci et “l’Union dans la diversité” caractérisent la société européenne par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l’égalité des genres.

Finalement, en parallèle à la Constitution, le traité de Lisbonne a précisé les valeurs de l’Union, à savoir le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l’égalité, l’état de droit, le respect des droits de l’homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Elles sont dites communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l’égalité entre les femmes et les hommes³³⁵.

Les pratiques qui se basent sur ces valeurs intériorisés par l’UE comme l’abolition de la peine de mort, les droits des homosexuels et le rôle de la société civile renforcent la puissance douce de l’Union en lui assurant une image positive au sein des autres sociétés.

3.1.3.Sa politique étrangère

La troisième source de la puissance douce est la politique étrangère; au fur et à mesure que cette politique dispose d’une autorité morale qui légitime ses actes et son statut. Dans l’esprit de Robert Kagan, la vision du monde des Etats-Unis est inspirée d’anarchie hobbesienne, c’est-à-dire, le monde vu par l’Amérique ressemblerait à un espace anarchique dominé par

³³³ “Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne”, Journal Officiel des Communautés Européennes, 2000/C, 364/01, 18 Décembre 2000, http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf consulté le 20 Septembre 2012

³³⁴ “Traité établissant une Constitution pour l’Europe”, Journal Officiel de l’Union européenne, 2004/C, 310/01, 16 Décembre 2004, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2004:310:0001:0002:FR:PDF> consulté le 21 Septembre 2012

³³⁵ “Traité de Lisbonne”, Journal Officiel de l’Union européenne, 2007/C 306/01, 17 Décembre 2007, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2007:306:SOM:FR:HTML> consulte le 21 Septembre 2012

l'état de nature et par le principe de la guerre de "tous contre tous"³³⁶. Par contre, inspirée par les principes de Kant, l'UE croit en la possibilité de l'avènement d'un ordre politique mondial construit autour de règles organisant l'interdépendance entre nations.

La primauté du droit international est un sujet qui diffère de l'approche hobbesienne et kantienne. Bien que les Etats-Unis n'hésitent pas à recourir à la force unilatérale et à suivre une politique étrangère agressive, le droit international est au coeur des valeurs et de l'identité politique de l'Europe. La spécificité européenne dans ce domaine découle de l'affirmation croissante aux Etats-Unis de la primauté du droit national sur le droit international *versus* l'affirmation européenne de l'inséparabilité des notions d'Etat de droit et de primauté du droit international.³³⁷ Comme l'écrit Emmanuel Decaux, professeur de droit à l'université Paris II: "Pour les Européens, la notion d'Etat de droit est inséparable de la primauté du droit international et de l'existence de garanties collectives, à l'instar des systèmes mis en place progressivement depuis cinquante ans à 25 dans le cadre de l'Union européenne et à 47 dans celui du Conseil de l'Europe. Faute d'une telle expérience supranationale, les Etats-Unis ont sans doute cédé à la pente naturelle de la toute-puissance hégémonique: faire du droit international un prolongement du droit interne."³³⁸

Puisque la consolidation de l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international figurent parmi les priorités des relations extérieures, l'Union a fortement soutenu la création de la Cour pénale internationale et l'entrée en vigueur de son statut de Rome (1er juillet 2002). Le mandat de la Cour est de juger les individus ayant commis un génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes d'agression.

En outre, la Stratégie européenne de sécurité publiée en 2003 met l'accent sur la coopération internationale, le multilatéralisme et la gouvernance globale. Ce texte précise la responsabilité à assumer, en vue de la sécurité internationale et de la construction d'un monde meilleur avec priorité au traitement pacifique des différends et l'assistance aux autres pays vers la démocratie et le développement. L'UE met donc en oeuvre une politique étrangère conforme

³³⁶ Robert KAGAN, *op. cit.*, p. 15

³³⁷ Thierry CHOPIN, "L'Europe est-elle porteuse de valeurs sur la scène internationale?", *Fondation Robert Schuman*, Supplément à la Lettre No.206, Avril 2005

³³⁸ Emmanuel DECAUX, « Valeurs démocratiques communes et divergences culturelles », *Questions Internationales*, Paris, La documentation française, No. 9, septembre-octobre 2004, p. 35

à ces valeurs. Elle agit en tant que défenseur du renforcement des régimes internationaux multilatéraux: le passage du GATT à l'OMC, l'engagement au sein des conférences de l'ONU de Durban, de Monterrey, de Johannesburg, l'identification politique aux principes de la sécurité collective et du monopole de l'autorisation au recours à la force, et également le soutien du système de l'ONU dans son ensemble. Elle soutient activement les accords régionaux: MERCOSUR, Communauté andine, ASEAN, ECOWAS, SADC, etc³³⁹.

L'Union est aussi très active sur les questions d'environnement, puisqu'elle défend le "bien public mondial". Elle s'est impliquée dans la négociation du protocole de Kyoto en 1997, pour lutter contre l'effet de serre. A présent, elle se bat pour la négociation d'un régime universel destiné à prendre le relais du protocole de Kyoto après son expiration en 2012. Au-delà du réchauffement climatique, l'UE promeut aussi la conservation des ressources de la mer dans ses accords de pêche avec les pays tiers, ainsi que des régimes de certification du bois pour empêcher la contrebande de bois précieux et lutter contre la déforestation³⁴⁰. Tous ces exemples mettent en exergue la capacité européenne d'établir l'agenda international qui est accepté par Joseph Nye comme un comportement de puissance (*power behaviour*) qui sert à façonner les préférences des autres.

Concernant l'assistance aux autres pays vers la démocratie et le développement, l'UE met en oeuvre des programmes pour l'indépendance des médias, la liberté d'expression, le renforcement du rôle des ONG, l'observation des élections, etc. L'Union - Etats membres et institutions européennes confondus - fournit environ 55 % du total mondial de l'aide publique au développement, ce qui en fait de loin le premier bailleur de fonds aux pays en développement³⁴¹. Pour la période 2007-2013, l'UE a budgété 50 milliards d'euros d'assistance extérieure: aide au développement, aide humanitaire, instrument de préadhésion, instrument de voisinage, instrument de stabilité, etc.

³³⁹ Le MERCOSUR est une communauté économique qui regroupe plusieurs pays de l'Amérique du Sud. La Communauté andine est un processus d'intégration régional composé de la Bolivie, la Colombie, l'Equateur et le Pérou.

L'ASEAN est une organisation politique, économique et culturelle regroupant dix pays d'Asie du Sud-Est. L'ECOWAS est une organisation intergouvernementale ouest-africaine créé pour construire une union économique et monétaire ouest-africaine.

La SADC est une organisation qui vise à promouvoir le développement économique de l'Afrique australe.

³⁴⁰ Maxime LEFEBVRE, *L'Union européenne peut-elle devenir une grande puissance?*, Paris, Reflexeurope, 2012, p.107

³⁴¹ Union Européenne, Développement et Coopération, http://europa.eu/pol/dev/index_fr.htm consulté le 12 Septembre 2012

Joseph Nye souligne qu'à part la culture, les valeurs politiques et la politique étrangère, il y a d'autres sources de la puissance douce. Les sources économiques peuvent produire à la fois la puissance dure et la puissance douce. Grâce à sa puissance économique, l'Union est vue comme un modèle d'intégration par les autres acteurs régionaux. Beaucoup de gens admirent l'approche économique européenne qui permet aux gouvernements de jouer un certain rôle pour assurer le bon fonctionnement³⁴². De plus, l'Union possède des grandes entreprises compétitives et connues dans le monde entier: L'Oreal (France), Siemens (Allemagne), Unilever (Pays Bas-Angleterre), Nokia (Finlande), Delonghi (Italie)...etc. Cette puissance économique est une des raisons qui incite les autres pays européens à candidater à l'UE.

La puissance militaire peut également contribuer à la puissance douce par l'aide militaire en cas de catastrophe, le programme d'aide à l'instruction militaire, le programme d'échanges militaire...etc. On peut donner l'exemple de l'opération *EUTM Somalia* lancée en avril 2010 afin d'exercer une mission de formation militaire en Somalie, en vue de contribuer au renforcement du gouvernement fédéral de transition et des institutions de Somalie. La mission *EUSEC RD Congo*, déployée en République démocratique du Congo depuis juin 2005, témoigne de l'engagement continu de l'UE aux côtés des Congolais pour la réforme de leur armées.

3.2.Les limites de la puissance douce européenne

Bien que l'UE possède les sources et les instruments de la puissance douce, certains facteurs limitent cette puissance. Tout d'abord, certaines actions et discours politiques qui ne s'associent pas aux valeurs défendues par l'UE ont un impact négatif sur la puissance douce de l'Union. Même si l'UE défend le système politique démocratique, elle est souvent critiquée à cause du déficit démocratique dont elle souffre. Le déficit démocratique est utilisé pour faire valoir que l'Union et ses instances souffrent d'un manque de légitimité démocratique et qu'elles semblent inaccessibles au citoyen du fait de la complexité de leur fonctionnement.³⁴³ Un autre facteur, ce sont les discours racistes de certaines minorités européennes. Par exemple, le Parlement européen avait levé l'immunité parlementaire de l'élus du Front national, Bruno Gollnisch, qui fait l'objet d'une procédure judiciaire pour incitation à la haine raciale en

³⁴² Joseph NYE, *Soft Power*, op. cit., p.80

³⁴³ "Déficit démocratique", Europa, http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/democratic_deficit_fr.htm consulté le 12 Septembre 2012

France. Suite à la signature d'un accord qui vise la participation des fonctionnaires turcs, avec leurs homologues de l'UE, à l'établissement des règlements et l'implantation de la politique Européenne en septembre 2011, Geert Wilders, Président du Parti de droite pour la démocratie et la liberté (troisième plus important parti néerlandais), a affirmé que "de cet accord, il apparaît que la Commission Européenne a perdu la tête en laissant entrer le cheval de Troie islamique à l'élaboration des lois européennes"³⁴⁴. Ces types de discours nuisent aux efforts européens qui valorisent la pluralisme, la non-discrimination et la tolérance.

D'autre part, la politique européenne de voisinage et le dialogue méditerranéen sont généralement évoquées comme un instrument de la puissance douce et de la diplomatie publique européenne, mais elles n'ont pas donné les résultats attendus jusqu'ici. La déclaration de Barcelone (1995) qui vise à établir un partenariat global entre l'UE et douze pays du Sud de la Méditerranée, évoque la culture, le dialogue et les échanges humains comme éléments essentiels du rapprochement et de la compréhension pour une meilleure perception mutuelle entre les peuples à l'aide du Programme Euromed Heritage et d'Euromed Audiovisual. Afin de favoriser les recherches et les travaux scientifiques entre les pays partenaires, l'UE a mis en oeuvre Euromesco (le réseau d'instituts de politique étrangère dans la région) et le Forum Euromed des Instituts Economiques. Les projets qui ciblent les jeunes (Euromed Youth Action) et les entrepreneurs (Euromed Economic Network of Chambers of Commerce) ont été réalisés.

Même si toutes ces activités ont le potentiel de servir à la diplomatie publique européenne, elles sont influencées négativement par l'échec du processus de Barcelona. Le partenariat euro-méditerranéen qui est le seul forum (à l'exception des Nations Unies) au sein duquel les parties en conflit au Proche-Orient se réunissent régulièrement autour d'une table et discutent des questions de sécurité est un résultat important.³⁴⁵ Pourtant le manque de confiance et de sentiment d'appartenance de la part des membres méridionaux ont masqué le succès de ce partenariat. Depuis la création du PEM, on n'a pas enregistré de progrès concrets dans la coopération. Une des causes de l'échec du processus sont les divers conflits qui dominent les relations entre les partenaires, surtout à cause du conflit moyen-oriental, toujours non résolu.

³⁴⁴ "Turquie dans l'UE; un Accord signé discrètement", *Les moutons enragés*, 6 Octobre 2011, <http://lesmoutonsenrages.fr/2011/10/06/turquie-dans-l%E2%80%99ue-un-accord-sign%C3%A9-discr%C3%A9tement/> consulte le 22 Septembre 2012

³⁴⁵ Stefan BROCZA, "L'échec de la politique méditerranéenne de l'UE", *Horizon et Débat*, No.51, Décembre 2011, <http://www.horizons-et-debats.ch/index.php?id=3065> consulte le 22 Septembre 2012

En outre, il est reproché à l'Union d'établir une relation asymétrique avec ses partenaires. Tomassetti Martine constate que "c'est l'Europe qui dicte ses normes et les diffusent en imposant par exemple une "européanisation de la Méditerranée", mais à aucun moment il n'est question de "re-méditerranéiser l'Europe" pour que cette dernière n'apparaisse plus comme une puissance d'imposition"³⁴⁶.

Bjorne Hettne et Frederick Soderbaum attire l'attention sur l'importance de prendre en considération les objectifs de la puissance outre les moyens de la puissance. Selon eux, l'UE peut apparaître comme un soft power et se refuse à utiliser des moyens coercitifs, tout en recherchant des objectifs impérialistes (*soft imperialism*).³⁴⁷ Il faut donc privilégier le principe dialogique et veiller la symétrie durant les négociations au lieu d'essayer d'imposer ses règles.

La politique européenne de voisinage (PEV) a été développée en 2004³⁴⁸, dans le but d'éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie et ses voisins et de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité régionale. L'élément central de cette politique repose sur les plans d'action PEV bilatéraux approuvés mutuellement par l'UE et chaque partenaire. Ceux-ci définissent un programme de réformes économiques et politiques avec des priorités à court et moyen terme. D'autre part, le Conseil européen a précisé que le développement des relations avec les pays concernés dépendrait de leur volonté de respecter les valeurs communes dans le domaine de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme.

Les mécanismes de la différenciation et de la conditionnalité, même s'ils peuvent être considérés comme un élément d'efficacité, d'émulation et de compétition, ils ne sont toutefois pas sans risque sur la cohérence et la crédibilité d'ensemble de la PEV ainsi que sur les synergies régionales. En outre, l'UE n'envoie pas de signal net sur les finalités de la PEV et ce manque d'orientations clairement dessinées amoindrit la portée du message délivré et en brouille la réception.³⁴⁹ La plupart des pays tiers font montrer des sentiments de perplexité et de doute qui se conjuguent à des réserves de fond. Par exemple, les cas de l'Ukraine et de la

³⁴⁶ Tomassetti MARTINE, "De l'invention de la Méditerranée à la construction de l'euro-méditerranée", dans Bernard PARANQUE, *op.cit.*, p.64

³⁴⁷ Hettne BJÖRN and Fredrik SÖDERBAUM, "Civilian Power or Soft Imperialism: The EU as a Global Actor and the Role of Interregionalism", *European Foreign Affairs Review*, vol 10, no. 4, 2005, p. 535-552.

³⁴⁸ La politique européenne de voisinage s'applique aux pays du Caucase méridional: Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Moldavie, Georgie, Ukraine et aux partenaires Euro-méditerranéen: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie et Tunisie.

³⁴⁹ Yves VEYRIER, "L'Union européenne et ses relations de voisinage", Avis et Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental, République Française, 2009, p.20

Moldavie montrent les difficultés paradoxales entre « l'attraction de l'aimant européen » et une situation de marginalité perçue.³⁵⁰ L'UE peut être un facteur de changement interne comme l'a souligné la révolution Orange de 2004 en Ukraine marquant le « choix européen » d'une partie de l'élite ukrainienne. Néanmoins, le cas Moldave illustre que la situation d'« entre-deux » est aussi particulièrement délicate et défavorable³⁵¹.

Concernant la politique d'élargissement, on a dit qu'elle donne des résultats plutôt satisfaisants. Néanmoins, le cas turc est exemplaire d'un paradoxe. Bien que l'UE est loin d'offrir une perspective claire d'intégration à la Turquie, elle n'hésite pas de lui imposer ses normes. La prédominance du discours du « partenariat privilégié » parmi certaines élites européennes renforce indirectement le camp nationaliste et l'euroscepticisme en Turquie³⁵².

Pour ne pas perdre sa crédibilité et son prestige, les actions de l'Union doivent être en conformité avec les valeurs et les principes qu'elle défend. Par exemple, depuis quelques temps, l'UE est en train d'étudier la levée de l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine, décidée en 1989 après la répression sanglante de la place Tienanmen. En début d'année 2011, l'Espagne, qui a obtenu de Pékin une assistance de six milliards d'euros, a officiellement demandé la levée de cet embargo mais la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suède y sont toujours opposés³⁵³. Si l'UE se met d'accord pour lever l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine où le bilan des droits de l'homme reste toujours mauvais afin de ne pas perdre les avantages commerciaux et économiques, ceci influencerait négativement la crédibilité de l'Union.

Un document officieux intitulé “*Enhancing the EU's Public Diplomacy: Better visibility and efficiency in EU's foreign actions*” présenté par la Grèce au Comité Politique et de Sécurité en 2010 constate que “la perception de l'UE par les populations locales et l'appréciation de ses rôles [...] n'est pas proportionnelle à la ressource politique et financière fournie par l'Union”³⁵⁴. A part cette constatation, le récent sondage de Pew Research Center démontre

³⁵⁰ Mathieu PETITHOMME, “Quelle Politique de Voisinage pour l'Union européenne”, *Politique européenne*, No.28, Février 2009, p.171

³⁵¹ *Ibid.*

³⁵² Cautrès BRUNO et Monceau NICOLAS, « Une résistance à l'Europe inattendue. L'euroscepticisme en Turquie », *Revue internationale de politique comparée*, Vol 15, No. 4, p. 573-87

³⁵³ “Chine-UE: Un sommet sous tension”, Deutch Welle, 20 Septembre 2012, <http://www.dw.de/dw/article/0,,16252017,00.html> consulte le 23 Septembre 2012

³⁵⁴ “Shoring up the EU's Public Diplomacy in CSDP”, *European Security Review*, ISIS Europe, No.52, November 2010, p.1

que la tendance de l'opinion publique à l'égard de la perception de l'UE est à la baisse à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union³⁵⁵. Similairement, selon le dernier sondage de *BBC World Service Poll*, les opinions positives pour l'UE ont fortement diminué (de % 56 à % 48) au cours de l'année 2012³⁵⁶. Il est donc nécessaire pour l'Union de réviser sa stratégie de la diplomatie publique. On ne doit pas oublier que le plus important n'est pas ce que l'on dit mais ce que le public ciblé entend. Il conviendrait d'utiliser des messages différents pour chaque public et éviter une approche "taille unique". A l'aide des enquêtes et des recherches thématiques, il faut suivre la perception de l'Union dans des pays concernés car on ne peut pas observer les résultats des actions de diplomatie publique à court terme.

En résumé, on peut dire que même si l'UE possède les sources nécessaires pour être une vraie puissance douce, les échecs politiques limitent sa capacité à convertir ces sources en résultats comportementaux. Afin de renforcer sa puissance douce, l'UE doit éviter de mettre en avant une hiérarchie culturelle trop rigide, sophistiquée et faite de distinctions, assurer le dialogue culturel parmi ses membres et tenir en compte la culture populaire pour cibler les jeunes. Il faut que les actions, les politiques et les discours de l'Union s'associent aux valeurs et principes défendus par l'UE afin d'assurer l'exemplarité et l'attractivité de l'Union.

4. Une puissance dure (hard power)

Puisque la puissance dure est basée sur la coercition, elle est engendrée par la puissance militaire et économique. La puissance économique peut servir à la fois à la puissance dure à l'aide des sanctions et à la puissance douce à l'aide des aides au développement et l'interdépendance économique. Elle sera donc traitée dans le cadre de la puissance dure mais aussi dans celui de la puissance douce.

³⁵⁵ "Global Opinion of Obama Slips, International Policies Faulted, Pew Research Center", 13 Juin 2012
<http://www.pewglobal.org/2012/06/13/chapter-4-rating-countries-and-institutions/> consulté le 24 September 2012

³⁵⁶ "Views of Europe Slide Sharply in Global Poll, While Views of China Improve", *BBC World Service Poll*, May 10, 2012,
http://www.globescan.com/images/images/pressreleases/bbc2012_country_ratings/2012_bbc_country%20rating%20final%20080512. Consulté le 25 Septembre 2012

4.1. Toujours un géant en terme d'économie?

4.1.1. La puissance économique et commerciale de l'UE

Comme on l'a indiqué dans le premier chapitre, certains indicateurs contribuent à mesurer la puissance économique: la ressource humaine, le PIB, le taux d'inflation et de chômage, le taux de change, les réserves de change, la place dans le commerce international, la dimension du marché, les investissements directs étrangers, le niveau de technologie, le rang et le poids relatif dans certaines productions d'importance stratégique, etc.

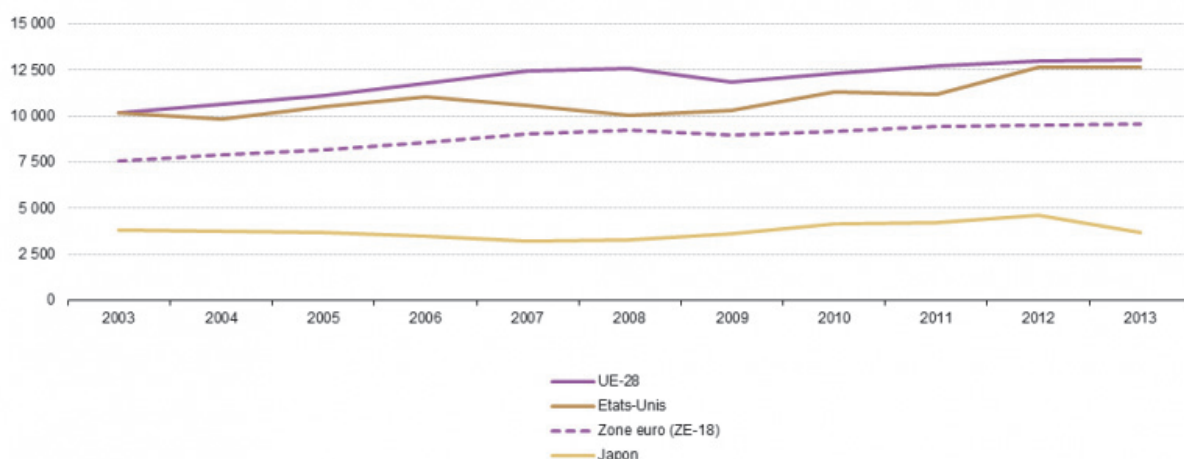
Dans ce cadre, la population de l'UE-27 était estimée à 502,5 millions d'habitants (soit à peu près 8% de la population mondiale) en janvier 2011³⁵⁷. En se classant derrière respectivement la Chine et l'Inde, elle est le plus peuplé des pôles de la Triade (UE, Etats-Unis, Japon). L'Union est donc un des marchés de consommation les plus importants et attractifs de la planète. Concernant la population active qui assure une force de travail nécessaire à l'activité de production, elle constitue plus de la moitié de la population totale de l'Union.

Le PIB est la mesure la plus fréquemment utilisée pour évaluer la taille globale d'une économie, alors que des indicateurs dérivés tels que le PIB par habitant – par exemple, en euros ou corrigé des différences de niveaux de prix – sont fréquemment utilisés pour effectuer une comparaison des niveaux de vie ou pour suivre le processus de convergence dans l'Union. L'UE est la première zone économique mondiale avec un PIB de 17 30 milliards de dollars, en parité de taux de change nominal, soit 23,12 % du PIB mondial en 2013³⁵⁸.

³⁵⁷“UE: 502,5 millions d'habitants au 1er janvier”, Eurostat, 28 Juillet 2011, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-28072011-AP/FR/3-28072011-AP-FR.PDF consulté le 10 Septembre 2012

³⁵⁸ La Banque Mondiale, Données 2013, <http://donnees.banquemondiale.org/region/EUU> consulté le 10 Septembre 2012

Figure 2: PIB aux prix courants du marché de 2003 à 2013, en milliards d'euros



Source: Europe in figures, Eurostat Yearbook 2013, p.38

Contrairement au Japon et aux Etats-Unis qui présentent une courbe avec des hauts et des bas depuis l'an 2000, l'UE offre l'image d'une croissance du PIB quasi régulière de 2003 à 2013, sauf l'année 2009. En utilisant la méthode de parité de pouvoir d'achat (PPA), le PIB de l'Union (15 650 milliards de dollars) est supérieur à celui des Etats-Unis (15 290 milliards de dollars en 2011)³⁵⁹.

Figure 3: Indicateurs macroéconomiques de l'UE (2013)

Population (million)	505,6
PIB nominal (milliard \$)	17.512
PIB par habitant en PPA (\$)	34.341
Services (% PIB)	74.4
Agriculture (% PIB)	1,5
Industrie (% PIB)	24
Taux de croissance du PIB réel	0,1
Inflation (%)	1,5
Taux de chômage (%)	10,7
Dette publique par rapport au PIB (%)	92,5

Source: CIA Factbook, Fonds monétaire international, Eurostat (2014)

³⁵⁹ CIA World Factbook, European Union, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ee.html> consulté le 12 Septembre 2012

Son statut d'union économique et monétaire constitue la principale source de la puissance économique de l'Union. D'après Bela Balassa, économiste hongrois, l'intégration économique se fait par étapes: "la zone de libre-échange" qui correspond à une suppression des droits de douanes et des limitations quantitatives d'importations entre les pays membres; "l'union douanière" qui est une zone de libre-échange dotée d'un tarif extérieur commun; "le marché commun", une union douanière où les facteurs de production peuvent circuler sans entraves d'un pays à l'autre; "l'union économique" est un marché commun marqué par l'harmonisation des politiques économiques des différents États-membres; "l'union économique et monétaire" qui est la phase ultime de l'intégration visant une mise en place de politiques communes, mais aussi la création d'une zone de parités fixes entre les membres et éventuellement la création d'une monnaie commune ³⁶⁰.

L'UE est en phase ultime d'intégration économique avec la création d'une monnaie commune. Les Etats membres se sont dotés de règles communes en matière monétaire et budgétaire en prenant en compte leur interdépendance et les effets croisés de leurs politiques en matière économique. Sur le plan monétaire, la mise en place de l'Union économique et monétaire (UEM), initiée par le Traité de Maastricht en décembre 1991, a conduit à la création de la zone euro en 1999. La nouvelle devise européenne "euro" a été introduite le 1er Janvier 1999 et la transition des monnaies nationales à l'euro pour les onze pays membres de la première zone euro s'est échelonnée sur un peu plus de trois ans, de 1999 à 2002. L'existence d'une monnaie unique facilite les échanges, les comparaisons de prix et supprime les coûts liés aux opérations et au risque de change. L'adoption de l'euro a donc favorisé l'intégration du marché des capitaux et contribué à attirer des investissements extérieurs.

La politique monétaire des Etats membres de la zone euro est confiée à la Banque centrale européenne (BCE). Ses missions sont la mise en œuvre de la politique monétaire, la conduite des opérations de change, la gestion des réserves officielles des pays membres de la zone euro et la promotion du bon fonctionnement des systèmes de paiement (fonction de surveillance financière). Le principal instrument de la BCE est le pilotage des taux d'intérêt à court terme au travers desquels elle peut influencer sur le niveau de l'inflation, du crédit et de

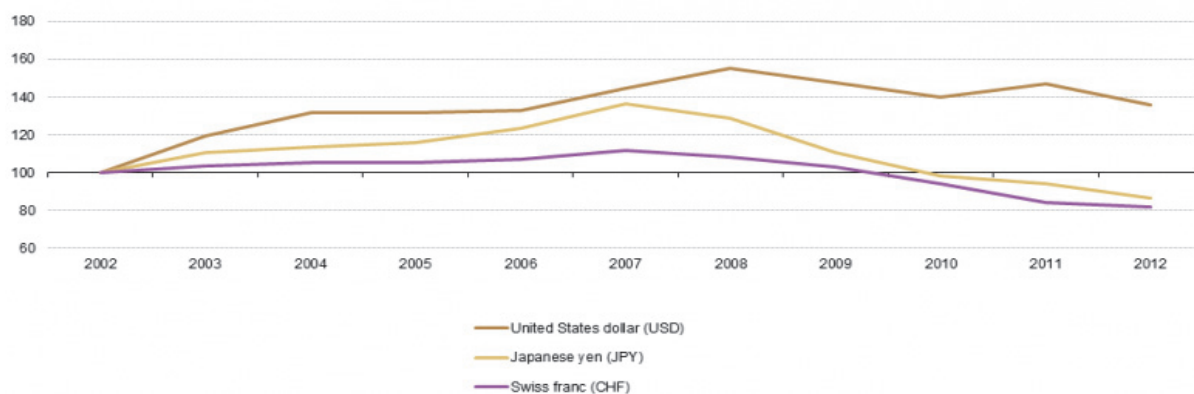
³⁶⁰ Bela BALASSA, *The Theory of Economic Integration*, London, Allen & Unwin, 1962, p.7

l'activité. Si elle souhaite modifier la parité de l'euro, la BCE peut aussi être amenée à utiliser ses réserves de change.

Les réserves de change sont des avoirs en devises étrangères détenues par une banque centrale. Elles sont généralement sous la forme de bons et obligations du Trésor d'États étrangers, ce qui permet à ces réserves de rapporter un intérêt. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la monnaie de réserve la plus traditionnelle est le dollar. L'Union possède 1 356 milliards de dollars comme réserve de change³⁶¹. Depuis 1999, l'euro est devenu la seconde monnaie de réserve mondiale. Au 31 mars 2011 l'euro constituait 26,6 % des réserves de change allouées dans le monde³⁶².

Le taux de change qui constitue un autre indicateur économique est le cours d'une devise par rapport à une autre, c'est-à-dire, la parité d'une monnaie. Il est déterminé par l'offre et la demande de chacune des deux monnaies. Par exemple, en 2012 le taux de change de l'euro en dollar est plus ou moins 1,30.

Figure 4: Taux de change du dollar, du franc suisse et du yen contre l'euro (2002=100)



Source: Europe in figures, Eurostat Yearbook 2013, p.71

En matière budgétaire, l'UEM impose aux Etats membres de la zone euro, des règles de limitation du déficit et de la dette publique, formalisées dans le Pacte de Stabilité et de Croissance, défini en 1997. Ce Pacte fixe trois règles principales: le déficit public doit rester inférieur à 3%; la dette publique doit être contenue en dessous de 60%; les Etats doivent viser

³⁶¹ International Monetary Fund, International Reserves and Foreign Currency Liquidity, <http://www.imf.org/external/np/sta/ir/IRProcessWeb/data/ECB/eng/CURecb.HTM> consulté le 12 Septembre 2012

³⁶² *Ibid.*

l'équilibre budgétaire à moyen terme.³⁶³ Il y a deux principales procédures de contrôle afin d'assurer le respect au Pacte de stabilité: une surveillance multilatérale préventive et une procédure pour déficit excessif (en cas de non-respect des règles du Pacte de stabilité, le Conseil émet des recommandations et prend éventuellement des sanctions sous forme d'amende pouvant aller de 0,2 à 0,5 % du PIB). Pourtant, les résultats décevants de certains Etats membres montrent que les procédures de contrôle n'ont pas été assez efficaces. La procédure pour déficit excessif a déjà été engagée, notamment contre la France, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal, mais elle n'a jamais été menée à son terme.³⁶⁴ A cause de la crise financière débutant 2008, la plupart des Etats membres ont dérogé à la règle selon laquelle les déficits des Etats membres ne doivent pas dépasser 3 % de leur PIB. Ceci a profondément changé la situation et a ouvert la voie à un nouveau mécanisme budgétaire.

Quant au commerce, l'Union, qui intervient pour près de 20% dans le total des importations et des exportations dans le monde, est la première puissance commerciale mondiale. Avec 14,16% des exportations et 16,80% des importations, elle demeure le deuxième exportateur et le premier importateur.³⁶⁵

Figure 5: Commerce extérieure de l'UE (Commission européenne, 2014)

	Exportation de l'UE vers	Mn euro
	Hors UE-28	1,686,421
1	Etats-Unis	292.461
2	Chine	143.872
3	Suisse	133.369
4	Russie	123.358
5	Turquie	75.286
6	Japon	55.528

	Importation dans l'UE de	Mn euro
	Hors UE-28	1.793.999
1	Chine	291.105
2	Russie	214.186
3	Etats-Unis	205.762
4	Suisse	104.928
5	Norvège	100.799
6	Japon	64.477

³⁶³ Pacte de Stabilité et de Croissance, 1997,

http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/sgp/index_fr.htm consulté le 12 Septembre 2012

³⁶⁴ Jean-François JAMET, "La gouvernance économique de l'Union européenne: controverses et pistes de réformes", *Fondation Robert Schuman*, Questions d'Europe No.67, 9 Juillet 2007

³⁶⁵ CIA World Factbook, European Union, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ee.html> consulté le 12 Septembre 2012

En 2009, les exportations vers les États-Unis ont représenté plus de 18% du commerce total de l'UE³⁶⁶. Les États-Unis demeurent toujours le premier client de l'UE. La Chine a cependant supplanté les États-Unis en 2009 en devenant le principal fournisseur de l'UE. Durant la période 2000-2009, la Chine est passée du 3ème au 1er rang des pays importateurs de l'UE. Elle a multiplié ses exportations vers l'UE par quatre et ses importations de l'UE par trois³⁶⁷. L'Union achète et vend essentiellement des produits manufacturés: ceux-ci représentent 90% de ses exportations et environ les trois quarts de ses importations. Parmi eux, les machines et les matériels de transport comptent à eux seuls pour plus de 41% des exportations et plus de 28 % des importations³⁶⁸. L'énergie et les produits chimiques viennent en seconde position.

En outre, l'Union a développé des politiques communes en matière d'industrie et de recherche. Elle dépense 50 milliards d'euros pour la recherche sur la période 2007-2013, et elle soutient les réseaux transeuropéens de transports et d'énergie³⁶⁹. Des projets industriels communs ont vu le jour dans les domaines aéronautique (création d'Airbus en 1970, naissance d'*European Aeronautic Defence and Space Company* en 2000), spatial (Arianespace), nucléaire (accélérateur de particules du CERN, réacteur thermonucléaire expérimental ITER).

Quant aux investissements directs étrangers qui sont les mouvements internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger et/ou d'exercer le contrôle sur la gestion d'une entreprise étrangère, l'UE est le premier pôle mondial pour les investissements directs étrangers. Après une chute en 2010, les investissements directs étrangers entre l'Union et les pays tiers ont plus que doublé en 2011. De l'Europe vers l'étranger, quelque 370 milliards d'euros ont été investis en 2011. Les États-Unis restent la principale destination avec 111 milliards d'euros investis³⁷⁰. Viennent ensuite les centres financiers offshore (59 milliards), la Suisse (32 milliards), le Brésil (28 milliards), la Chine (18 milliards), puis le Canada et l'Inde (12 milliards chacun). Les investissements de l'étranger vers l'UE27 ont également marqué une forte hausse en 2011, à

³⁶⁶ Parlement européen, "Union européenne, Puissance Commerciale", http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_6.2.1.pdf consulté le 14 Septembre 2012

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ *Ibid.*

³⁶⁹ Maxime LEFEBVRE, *op.cit.*, p.87

³⁷⁰ Eurostat, Communiqué de presse, 13 Juin 2012, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/2-13062012-BP/FR/2-13062012-BP-FR.PDF consulté le 12 Septembre 2012

225 milliards d'euros contre seulement 104 en 2010³⁷¹. La moitié d'entre eux provenait des États-Unis (115 milliards), suivis de la Suisse (34 milliards), des centres financiers offshores (16 milliards), du Canada (7 milliards), de Hong Kong (6 milliards) puis du Japon et du Brésil (5 milliards chacun)³⁷².

De plus, grâce à sa politique de la concurrence, l'UE possède un impact important pour des entreprises de pays tiers. Par exemple, la Commission a interdit la fusion de *General Electric* avec *Honeywell Bull* en 2001, et elle a obligé l'entreprise américaine Microsoft, par plusieurs procédures lancées dans les années 2000, à ne pas abuser de sa position dominante sur le marché. L'entreprise a été ainsi obligée de ne plus lier son système d'exploitation Windows au logiciel Media player ou au navigateur Internet Explorer. La libéralisation progressive du secteur de l'énergie a aussi des implications pour le géant russe Gazprom, obligé de se conformer sur le marché européen à la règle de séparation entre les activités de production et de distribution d'énergie.

4.1.2. Les principaux instruments de la puissance économique

Les deux principaux instruments de la puissance économique (sanctions et aides au développement) sont couramment utilisés par l'UE. L'Union - Etats membres et institutions européennes confondus - fournit environ 55 % du total mondial de l'aide publique au développement, ce qui en fait de loin le premier bailleur de fonds aux pays en développement. En 2010, l'UE a consacré 53,8 milliards d'euros à l'aide au développement, soit 4,5 milliards de plus qu'en 2009³⁷³. La politique européenne de développement remonte au tout début de la construction européenne à la fin des années 1950, avec la mise en place du premier Fonds européen de développement (FED) et la conclusion en 1963 de la Convention de Yaoundé. Le principal objectif des aides au développement est l'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable.

L'aide communautaire au développement passe principalement par trois canaux: le FED qui bénéficie aux 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP); les programmes géographiques en faveur des pays de la Méditerranée (MEDA), de l'Asie et de l'Amérique

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ Union Européenne, Développement et Coopération, http://europa.eu/pol/dev/index_fr.htm consulté le 12 Septembre 2012

latine (PVD-ALA), de l'Afrique du Sud (PERD), de certains des nouveaux États indépendants de l'ex-URSS et des Balkans (TACIS et CARDS); les lignes budgétaires thématiques qui concernent le cofinancement des activités mises en oeuvre par les ONG, etc.

Ces fonds et programmes offrent à l'UE une vaste panoplie d'instruments au service de stratégies adaptées à la situation particulière de chaque pays bénéficiaire, en vertu du principe de partenariat. L'Europe a ainsi progressivement forgé un modèle intégré de développement dont le meilleur exemple est l'accord ACP-UE de Cotonou, qui repose sur trois piliers indissociables: le dialogue politique, les échanges commerciaux, la coopération au développement.

En plus de contribuer au développement économique des pays destinataires, ces aides servent les objectifs de la politique étrangère de l'UE du fait de la conditionnalité des aides. Pour pouvoir bénéficier de l'aide européen, les Etats concernés doivent manifester une réelle volonté de garantir le respect de la démocratie, des droits humains, de l'égalité homme-femme, et de soutenir la société civile. Il y a aussi des mesures en matière de « bonne gouvernance » et de réformes institutionnelles qui, derrière un jargon technique et administratif, indiquent les comportements économiques attendus des pays bénéficiaires (libéralisation, transparence des marchés, soutien au secteur privé, etc.)³⁷⁴.

D'autre part, les aides au développement contribuent à la puissance douce de l'Union. En plus d'acquérir un poids politique afin de mieux faire entendre sa voix et d'affirmer sa différence sur la scène mondiale, l'Union obtient aussi une image positive aux yeux des autres peuples en tant qu'acteur responsable en matière de développement.

Quant aux sanctions économiques, elles peuvent être définies comme des restrictions discriminatoires de l'importation ou de l'exportation de marchandises, de technologie, de capital ou de services vis-à-vis d'un pays ou d'un groupe de pays dans le but d'inciter, pour des raisons politiques, les destinataires des sanctions à un certain comportement³⁷⁵. Même si l'efficacité de ces sanctions est sujette à débat, elles sont couramment utilisées par l'UE comme un composant de la politique du bâton. Par exemple, en 2011 l'UE a infligé des

³⁷⁴Laurent DELCOURT, "Aide au développement de l'Union européenne: Perspective critique", *Alternatives Sud*, No.15, Février 2008, <http://www.cetri.be/spip.php?article667&lang=fr> consulté le 13 Septembre 2012

³⁷⁵ "Sanctions économiques: arme miracle ou échec?", *Center for Security Studies*, ETH Zurich, Politique de sécurité: analyses du CSS, No.83, Novembre 2010, p.2

sanctions à Laurent Gbagbo et à ses proches, de manière à le contraindre à céder le pouvoir à Alassane Ouattara, considéré par la communauté internationale comme le vainqueur légitime de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 en Côte d'Ivoire. Les sanctions comprenaient l'interdiction de visas vers l'Europe et le gel de leurs avoirs européens, ainsi que le gel des avoirs de onze entités économiques liées au gouvernement de Gbagbo. Après le départ de Gbagbo du pouvoir au 11 Avril 2011, ces sanctions ont été levées. En outre, l'Union impose depuis deux ans des sanctions bancaires et pétrolières contre l'Iran afin de punir son programme nucléaire.

4.1.3. Les limites de cette puissance

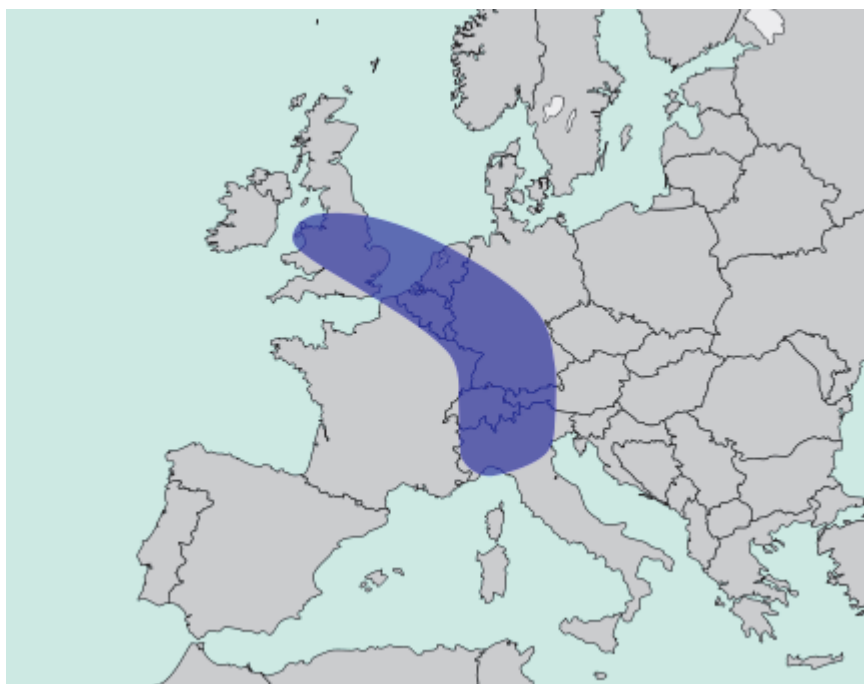
Même si les indicateurs ci-dessus démontrent la puissance de l'UE sur le plan économique, cette puissance n'est pas sans limite. Tout d'abord, plus que dans le reste du monde industrialisé, l'Union souffre d'un vieillissement démographique rapide, du fait d'une natalité faible et de l'allongement de l'espérance de vie. Les conséquences à terme en sont nombreuses: augmentation des dépenses de santé, financement problématique des retraites, affaiblissement des capacités d'innovation et de la consommation. Ce vieillissement démographique peut donc influencer négativement l'attractivité et le dynamisme de l'Union, concurrencée par les marchés émergents d'Asie.

Deuxièmement, malgré le marché unique, l'UE ne forme pas un tout homogène. Il y a en effet des pays riches et moins riches au sein de l'Union. La richesse économique de l'Europe se concentre depuis le Moyen Âge dans une “banane bleue” (selon le terme inventé par le géographe Roger Brunet en 1989)³⁷⁶ qui relie le bassin londonien au Milanais en passant par l'axe rhénan et la Suisse. Il faut inclure dans cette Europe riche la Bassin parisien et le Bassin lyonnais, qui sont contigus à la banane ainsi que l'Europe du Nord. L'Europe moins riche se trouve à l'Est de l'ancien rideau de fer même si certains nouveaux Etats membres, massivement aidés par les fonds structurels, rejoignent aujourd'hui à la moyenne de l'UE³⁷⁷.

³⁷⁶ Roger BRUNET, *Les villes «européennes»*, Paris, Datar, 1989

³⁷⁷ Maxime LEFEBVRE, *op.cit.*, p.84

Carte 1: La banane bleue de Roger Brunet



Source: Wikipédia

D'autre part, il y a une divergence sur les politiques économiques au niveau national. La zone euro étant hétérogène, l'élaboration de politiques au niveau national est, pour nombre de décisions économiques, la méthode la plus efficace. Toutefois, les politiques nationales "ne sauraient être décidées isolément dès lors que leurs effets se propagent rapidement à toute la zone euro; elles doivent donc tenir pleinement compte du fait qu'elles s'inscrivent dans une union monétaire"³⁷⁸.

Troisièmement, bien que l'Union soit la première zone économique mondiale avec un PIB de 17 550 milliards de dollars, le PIB par habitant en PPA s'est élevé à seulement 31 197 \$ dans l'Union, contre 48 665 \$ aux États-Unis en 2011³⁷⁹. C'est-à-dire un habitant des États-Unis dispose d'un pouvoir d'achat supérieur à celui d'un habitant de l'UE. Pierre Verluise, chercheur associé à l'Observatoire de géopolitique de la Chaire Raoul-Dandurand, souligne que "l'Union à 27 s'avère une étrange puissance économique et commerciale. Si son PIB est plus élevé que celui des États-Unis et du Japon, c'est d'abord parce qu'elle est plus peuplée.

³⁷⁸ "Vers une véritable Union Economique et Monétaire", Rapport présenté par Herman Van Rompuy, Conseil Européen, Bruxelles, 26 Juin 2012, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/131278.pdf consulté le 10 Septembre 2012

³⁷⁹ La Banque Mondiale, Données 2011, <http://donnees.banquemondiale.org/region/EUU> consulté le 10 Septembre 2012

L'étude de son PIB par habitant démontre que les habitants de l'UE sont de manière relative "les pauvres de la Triade"³⁸⁰.

Quatrièmement, en 2008, l'UE a réalisé 65% de son commerce en intra-communautaire. Autrement dit, la première puissance commerciale mondiale réalise seulement 35% de son commerce avec le reste du monde. Dans ce cadre, "l'UE ne compte qu'une seule véritable puissance commerciale exportatrice extra-communautaire: l'Allemagne. La performance de ce pays ne peut suffire à cacher la réalité de l'ensemble: la balance extra-communautaire de l'UE est systématiquement déficitaire" dit Verluise³⁸¹.

Cinquièmement, l'UE est loin de l'objectif des 3 % du PIB consacrés aux dépenses de recherche-développement, fixé par les stratégies de Lisbonne et Europe 2020³⁸². Elle se situe à 2 %, alors que les États-Unis et le Japon sont à 3 %. Mais le plus important est l'existence d'une disparité parmi les membres à propos des efforts d'innovation: l'Europe du Nord se trouve dans la fourchette haute (de 2,5 % en Allemagne à 3,6% en Suède); l'Europe du Sud et de l'Est est à la traîne (1 % ou moins); la France et le Royaume-Uni se classent dans une situation intermédiaire (2%)³⁸³.

Finalement, la crise économique et financière débutée en 2008 constitue une véritable limite à la puissance économique. Puisque cette crise a profondément bousculé l'économie de l'UE, sans entrer dans les détails, il conviendrait de la traiter brièvement.

4.1.4. La crise économique et financière de 2008

Les premiers symptômes de la crise se sont manifestés en août 2007 aux États-Unis; à l'automne 2008 elle a atteint son apogée non seulement aux États-Unis, mais aussi en Europe, en Asie et dans d'autres pays du monde. A cette époque, la BCE a mis toute son énergie pour limiter l'inflation, mais cette politique portait en elle des effets négatifs qui, pour les

³⁸⁰ Pierre VERLUISE, "L'Union européenne: Quelle puissance économique et commerciale?", *La Revue Géopolitique*, Chronique Européenne, Juillet 2011, p.5

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² Suite à l'échec de la stratégie de Lisbonne décidé en 2000, qui devait faire de l'UE "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde jusqu'en 2010", l'UE a élaboré pour la période 2010-2020 une nouvelle stratégie "Europe 2020". Cette stratégie vise une économie intelligente, durable et inclusive. Elle fixe des objectifs ambitieux à atteindre jusqu'en 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie.

³⁸³ Maxime LEFEBVRE, *op.cit.*, p.86

gouvernements, étouffaient le potentiel de croissance de la zone euro. Les taux d'intérêt élevé ont contribué aussi à maintenir un Euro fort en pénalisant les exportations européennes³⁸⁴. Vers la mi-septembre 2008, la quatrième grande banque américaine *Lehman Brothers* ayant une histoire de 150 ans, a fait faillite et les bourses se sont donc écroulées. Ceci a incité la BCE à se lancer dans une série d'opérations de refinancement pour les banques, en débloquant 125 milliards d'euros en une semaine et à baisser ses taux³⁸⁵.

Même si tout d'abord chaque pays a décidé par lui-même de la manière de lutter contre la crise, un discours envisageant une réponse institutionnelle a émergé assez rapidement en Europe. Les ministres de l'économie et des finances des États membres réunis au Conseil de l'ECOFIN³⁸⁶, ont convenu de garantir les dépôts de leurs citoyens à hauteur de 50 000 €; certains pays comme l'Irlande, l'Allemagne, l'Autriche et le Danemark ont annoncé leur intention de garantir jusqu'à 100 % des dépôts³⁸⁷. Pour sa part, la Commission Européenne a eu la prétention d'élever le plafond des dépôts garantis de 50 000 à 100 000 €, en assurant de cette manière la garantie d'environ 90% de tous les dépôts³⁸⁸.

Au cours du temps, les divergences parmi les membres sur les mesures à prendre sont devenues plus apparentes. Tandis que Paris défendait une politique de relance, Berlin refusait toute réponse européenne. En tant que première puissance économique de l'UE, l'Allemagne ne souhaitait pas financer la relance des Vingt-Sept, ni faire des dépenses qu'elle juge inefficaces.

Puisque les déficits publics sont généralement financés par l'emprunt étatique, entre la fin de l'année 2008 et le milieu de l'année 2009, la crise de la finance privée s'est convertie en gonflement de la dette publique et en crise sociale.

³⁸⁴ "2008-2010: L'Union européenne face à la crise", Toute L'Europe, voir

<http://www.touteleurope.eu/fr/actions/economie/politique-economique/presentation/dossier-la-crise-mondiale-et-l-europe/2008-2010-l-union-europeenne-face-a-la-crise.html>

³⁸⁵ *Ibid.*

³⁸⁶ Le Conseil Affaires économiques et financières, aussi appelé Conseil ECOFIN, correspond à la formation du Conseil réunissant les ministres chargés de l'économie et des finances des vingt sept États membres, la Commission européenne et la Banque Centrale Européenne

³⁸⁷ Emilia GUEORGUIEVA, "L'économie de l'Union Européenne pendant la crise financière mondiale", Conférence Mondiale Jean Monnet: L'Europe des réalisations dans un monde en mutation, Bruxelles, 24-25 Novembre 2008, p.4

³⁸⁸ *Ibid.*

Vers la fin de l'année 2009, cette fois, c'est la crise grecque qui a bousculé l'Europe et la question budgétaire s'est imposée comme une véritable nouvelle crise européenne. La crise de la dette publique grecque a éclaté du fait de l'inquiétude des créanciers de la Grèce concernant la capacité du pays à rembourser sa dette publique ainsi que de payer les intérêts de cette dette. L'affaire a éclaté réellement lorsque l'agence de notation Fitch a abaissé la note de la Grèce en dessous du niveau A, une première pour un pays européen. L'Irlande, l'Espagne et le Portugal ont commencé à donner eux aussi des signes de faiblesse. Tandis que les Etats se sont accordés sur le principe d'une aide à la Grèce, l'Allemagne a bloqué tout engagement précis en se rendant compte de l'hostilité de son opinion publique au sauvetage grec. Mais suite aux pressions, l'Allemagne a fini par se rallier à l'idée, mais a obtenu que le FMI y soit associé, ce qui écarte l'idée d'une réponse purement européenne. Comme la situation a continué de s'aggraver, tous les Etats européens se sont engagés résolument vers l'austérité au cours de l'année 2010.

Puisque la crise budgétaire a touché également d'autres Etats membres, bien que de manière moins forte et différée, un certain nombre de mesures ont été prises par l'Union. Par exemple, l'UE a élaboré pour la période 2010-2020 une nouvelle stratégie "Europe 2020" qui fixe cinq objectifs ambitieux à atteindre jusqu'en 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie. Ces objectifs sont les suivants: l'emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans; l'investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement; la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables et l'augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique; l'abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %; la réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale³⁸⁹.

³⁸⁹ Europe 2020, Commission européenne, voir http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm consulté le 13 Septembre 2012

Figure 6: Indicateurs “Europe 2020”

UNITÉ		PÉRIODE DE RÉFÉRENCE						OBJECTIF	TABLE	
		2005	2007	2008	2009	2010	2011			
75 % de la population entre 20-64 ans devra avoir un emploi										
Taux d'emploi pour la tranche d'âge 20-64 ans	% de la population entre 20-64 ans	68.0	69.9	70.3	69.0	68.6	68.6	75		
3% du PIB devra être consacrée à la R&D										
Dépense intérieure brute de R&D (DIRD)	% du PIB	1.83(§)	1.85(§)	1.92(§)	2.01(§)	2(§)	(:)	3		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 1990 Accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie pour atteindre 20% 20% d'accroissement dans l'efficacité énergétique										
Émissions de gaz à effet de serre - année de base 1990	Indice 1990 = 100	92	91	89	83	85	(:)	80		
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	%	(:)	9.9	10.5	11.7	12.5	(:)	20		
Consommation d'énergie primaire	1 000 tonnes équivalent pétrole	1704354	1686155	1683452	1596185	1646839	(:)	1474000		
Le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation devra être inférieur à 10% et au moins 40% des 30-34 ans devront avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent										
Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation	% de la population entre 18-24 ans	15.8	15.1	14.9	14.4	14.1	13.5	10 ⁽ⁱ⁾		
Niveau de scolarité supérieur par sexe pour la tranche d'âge 30-34 ans	% de la population entre 30-34 ans	28.0	30.0	31.0	32.2	33.5	34.6	40 ⁽ⁱ⁾		
La pauvreté devra être réduite en s'attachant à ce qu'au moins 20 millions de personnes cessent d'être confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale										
Personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ⁽¹⁾	1 000 personnes	123892(§)	119301	115186	113767	115716	(:)	(:)		

Source: Eurostat, 2013

De plus, suite aux graves crises budgétaires qu'ont connu la Grèce, l'Irlande et le Portugal, les Etats de la zone euro ont décidé de mettre en place le Mécanisme européen de stabilité financière (MESF), destiné à aider les Etats en difficulté à se refinancer³⁹⁰. Le 2 mars 2012, 25 des 27 États membres de l'Union ont signé le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, plus connu sous le nom de pacte budgétaire européen qui est entré en vigueur le

³⁹⁰ MESF est un programme de financement d'urgence tributaire des fonds levés sur les marchés financiers et garantis par la Commission européenne par l'utilisation du budget de l'UE. Il fonctionne sous la supervision de la Commission et vise à préserver la stabilité financière de l'Union en fournissant une assistance financières aux Etats membres de l'UE en difficulté économique.

1er janvier 2013. Le traité prévoit l'institution d'une règle d'or budgétaire nationale³⁹¹ et des possibilités de sanctions venant de la Cour de justice. L'objectif de ce texte est donc de limiter le déficit dans les budgets nationaux, afin d'éviter des déséquilibres aux sein de l'Union européenne.

Un nouvel instrument appelé le “semestre européen” permet, depuis 2011, aux Etats membres de comparer et d'évaluer mutuellement leurs programmes économiques, sous le patronage de la Commission européenne. Le semestre européen est une période de coordination des politiques structurelles, macroéconomiques et budgétaires des États membres, se déroulant chaque année pendant six mois. Il vise à permettre aux États membres de tenir compte des orientations de l'UE à un stade précoce de l'élaboration de leurs budgets nationaux et d'autres politiques économiques.³⁹²

Un autre mécanisme qui vise à gérer les crises financières au sein de la zone euro est le Mécanisme européen de stabilité qui est entré en vigueur le 27 septembre 2012. Il remplacera après une période de transition le Fonds européen de stabilité financière - doté d'une capacité de 440 milliards d'euros, ces fonds commun de créances sont approuvés en mai 2010 afin de préserver la stabilité financière en Europe en fournissant une assistance financière aux États de la zone euro en difficulté économique- ainsi que le MESF. Ces deux dispositifs temporaires avaient été mis en place en urgence en 2010 pour venir en aide à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal et ils ont pris fin le 1er juillet 2013. Représentant 500 milliards d'euros, le nouveau mécanisme vise à recapitaliser directement les banques et acheter des obligations sur le marché secondaire.

D'autre part, un certain nombre de propositions institutionnelles a vu le jour afin de ne pas vivre encore une fois ce genre de crise: certains ministres des Finances souhaitent une agence de notation européenne; Olli Rehn, commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, propose un Fonds monétaire européen; la Belgique suggère quant à elle une agence européenne de la dette, etc.

³⁹¹Cette règle pose le principe de l'équilibre ou de l'excédent des budgets des administrations publiques. Conformément à la règle d'or, la limite du déficit structurel autorisé est portée de 1 % à 0,5 %, avec l'objectif à moyen terme et pour chaque pays d'œuvrer à assurer une convergence rapide vers son objectif à moyen terme respectif.

³⁹² “Gouvernance économique”, Commission européenne, http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/priorities/economic-governance/index_fr.htm consulté le 13 Septembre 2012

Un autre progrès important est l'accord final auquel sont parvenus les législateurs sur la directive relative aux systèmes de garantie des dépôts et la directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances en décembre 2013.³⁹³

Durant le Conseil européen qui s'est tenu le 19-20 décembre 2013, on a mis en exergue encore une fois la nécessité de continuer à renforcer la coordination des politiques économiques afin d'assurer à la fois la convergence au sein de l'UEM et des niveaux de croissance durable plus élevés.³⁹⁴ Le Conseil a précisé que “dans ce contexte, il est indispensable de faciliter et soutenir les réformes des États membres dans des domaines qui revêtent une importance capitale pour la croissance, la compétitivité et l'emploi et qui sont essentiels pour le bon fonctionnement de l'UEM dans son ensemble. Des partenariats reposant sur un système d'arrangements contractuels arrêtés d'un commun accord et de mécanismes de solidarité associés contribueraient à favoriser et appuyer des politiques saines avant qu'un pays ne soit confronté à de graves difficultés économiques.”³⁹⁵

En résumé, comme aux Etats Unis, la crise est arrivée en Europe via les banques. Au départ, l'action s'est donc naturellement concentrée sur elles, d'abord par l'injection d'urgence de liquidités par les banques centrales, puis par la garantie de dépôts par les Etats, et ensuite par de vastes opérations de recapitalisation. Mais au cours du temps, la crise bancaire est devenue la crise de dette et cette situation a obligé les Etats à faire des avancements significatifs en matière de la gouvernance économique et financière à l'échelon européen.

Aujourd'hui, il existe des opinions différentes concernant l'effet de la crise sur la puissance économique européenne. D'un côté, on voit des déclarations sur la fin de l'euro et l'écclatement de la zone euro³⁹⁶. De l'autre côté, il y a des opinions plus optimistes comme l'accélération de l'intégration européenne³⁹⁷. Selon les défenseurs de cette opinion, la relance de la construction européenne s'est souvent faite dans des périodes difficiles (la fin de la Seconde Guerre mondiale, crise économique des années 1990, etc.). L'Union peut donc tirer

³⁹³ Pour plus en détail voir “Gestion de crise”, Commission européenne, http://ec.europa.eu/internal_market/bank/crisis_management/index_fr.htm consulté le 30 décembre 2013

³⁹⁴ Conclusion de Conseil européenne du 19-20 décembre 2013, Bruxelles, EUCO 217/13, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-1140_fr.htm?locale=fr

³⁹⁵ *Ibid.*

³⁹⁶ Voir “Pour la Finlande, la fin de la zone euro est possible”, *20 Minutes*, 17 Aout 2012; “Bayrou: la fin de l'euro est possible”, *Le Figaro*, 20 Mai 2012; “Pour Sapir, nous sommes près de la fin de l'Euro”, *Marianne*, 19 Septembre 2011

³⁹⁷ Cyrille LACHEVRE, “Le combat de la BCE pour plus de gouvernance européenne”, *Le Figaro*, 2 Juin 2011

les leçons nécessaires de cette crise pour mettre en place un mécanisme ambitieux renforçant le fédéralisme et la solidarité entre ces membres. Pablo de Benavides Orgaz, consul général d'Espagne à Istanbul, affirme que "l'économie de l'UE a déjà commencé à donner des signes de stabilisation et si les pays membres peuvent surmonter l'absence du leadership au sein de l'Union, cette crise peut être dépassée plus facilement."³⁹⁸

Toutefois, il ne serait pas faux d'affirmer qu'une crise prolongée de la dette souveraine serait dommageable à la confiance dans un contexte de défaillances et de déséquilibres économiques, financiers et budgétaires. Aujourd'hui, l'économie de l'UE accuse un sérieux ralentissement. Dans de nombreux pays européens, on voit un système bancaire affaibli, des finances publiques mal en point et un taux de chômage élevé. Tous ces facteurs affaiblissent la puissance économique de l'UE. La prolongation de cette crise pourrait donc entraîner des conséquences graves pour la puissance économique de l'Union car l'affirmation de l'UE comme une puissance économique est avant tout liée à son développement respectif dans les conditions d'une forte concurrence avec l'économie des États-Unis, du Japon et, dernièrement, des États du groupe BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine).

Il ne faut pas oublier que le poids économique est l'un des composants principaux de la puissance dure, puisqu'il donne la possibilité d'influencer le comportement d'autres États par des sanctions économiques, la conditionnalité de l'accès aux marchés de l'UE, le recours au bâton et à la carotte en matière d'aide au développement, etc. Plus le poids économique de l'UE augmente, plus sa capacité de contraindre les dirigeants du pays ciblé à un changement de comportement s'accroît.

4.2. Toujours un nain en terme de force militaire?

4.2.1. Les débats sur la puissance militaire européenne

La puissance, en termes réaliste, correspond, en grande partie, à la possession de ressources matérielles militaires. Les réalistes ont donc longtemps raillé la capacité de l'UE à se doter des véritables outils de la puissance militaire, notamment une politique de défense. La mise en

³⁹⁸Entretien avec M. Pablo de Benavides Orgaz, consul générale d'Espagne à Istanbul, Istanbul, 20 Novembre 2013

oeuvre de la PESD n'a pas vraiment changé la situation. Cette fois, l'effectivité de cette politique a été mise en question, puisqu'il y a une tendance à comparer la capacité militaire de l'UE avec celle des Etats-Unis considérés comme la seule superpuissance militaire et que l'Union dispose de capacités nettement plus limitées par rapport à ce pays. Selon Robert Kagan, déjà cité, le primat accordé par les Européens au droit international est le reflet de la "faiblesse" capacitaire de l'Union et de leur incapacité à prendre en charge une part des responsabilités collectives que suppose le statut d'acteur international de premier plan. "Comme la capacité d'entreprendre des actions militaires unilatérales leur fait défaut [...] pour les européens, l'appel au droit international est concrètement très payant et ne coûte pas cher."³⁹⁹ dit Kagan. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères français de 1997 à 2002, considère que "seule la réhabilitation d'une approche réaliste, portée par l'action des grands Etats-nations, est de nature à préparer les Européens à la bagarre multipolaire qui s'annonce"⁴⁰⁰. Dans son ouvrage "*Défense européenne, la grande illusion*", Jean-Dominique Merchet, journaliste à Libération, affirme que la défense européenne est une illusion. Pour que l'Europe parvienne à se doter des instruments de la puissance et donc de la guerre, il faudrait qu'elle change de nature, qu'elle se refonde sur d'autres bases philosophiques⁴⁰¹.

De l'autre côté, en se basant sur l'évaluation de la notion de puissance au cours du temps, certains auteurs et universitaires ont mis en avant le fait qu'il faut traiter la puissance militaire européenne en tenant compte de cette évaluation. Bertrand Badie estime que "la puissance devient facteur de désordre [...]. L'hégémonie est aujourd'hui source d'instabilité: plus la puissance se montre et plus elle mobilise contre elle [...]. Les Etats-Unis sont au centre du paradoxe: jamais un Etat n'a, dans l'Histoire, accumulé autant de ressources de puissance: jamais pourtant il s'est révélé aussi peu capable de maîtriser les enjeux auxquels il doit faire face."⁴⁰² Jeremy Rifkin, économiste et conseiller politique américain, constate que de nos jours, l'idée de la défense territoriale a été changée au profit de l'idée de l'intervention humanitaire et de gestion de crise⁴⁰³. Selon Pascal Vennesson, même si en Europe, il n'y a pas une seule façon de faire la guerre, les pays européens convergent vers une doctrine qui met en avant la gestion de crise et les opérations de maintien de la paix⁴⁰⁴. Timothy Edmunds,

³⁹⁹ Robert KAGAN, *La puissance et la faiblesse*, Paris, Plon, 2003, p. 65

⁴⁰⁰ Mxime LEFEBVRE, *op.cit.*, p.76

⁴⁰¹ Jean-Dominique MERCHET, *Défense Européenne, La Grande Illusion*, Paris, Larousse, 2009, p.8

⁴⁰² Bertrand BADIE, *op. cit.*, p.119

⁴⁰³ Jeremy RIFKIN, *op. cit.*, p.303

⁴⁰⁴ Pascal VENNESSON et al., "Is There a European Way of War?: Role Conceptions, Organizational Frames, and the Utility of Force", *Armed Forces and Society*, Vol.35, No.4, 2009, p.640

professeur de sécurité internationale à l'Université de Bristol, souligne que les rôles traditionnels des forces armées ont été réinterprétés pour répondre aux conflits civils et à l'instabilité régionale. En Europe, la dissolution violente de la Yougoslavie a mis en question la nature des forces armées ainsi que ses rôles durant la guerre civile⁴⁰⁵. Il faut toutefois préciser que durant la guerre de Yougoslavie, l'UE ne disposait pas de la PESD, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas d'outil militaire nécessaire.

Par ailleurs, pour certains, la PESD marque l'affirmation de l'Europe politique, puisque les moyens militaires sont indispensables pour pouvoir mettre en oeuvre une politique étrangère commune crédible et continuer à se situer parmi les acteurs majeurs de la scène mondiale⁴⁰⁶. L'un des premiers universitaires qui a affirmé la nécessité d'une puissance militaire européenne était Hedley Bull⁴⁰⁷. Selon lui, l'Union ne serait pas une vraie puissance sans la force militaire car sa puissance civile est inefficace dans un monde où règne toujours la puissance militaire. Nicole Gnesotto considère que "l'histoire de la PESC est en effet celle d'une « success story »: en un peu plus de dix ans, l'Union européenne s'est dotée d'une légitimité, d'une capacité opérationnelle, d'une chaîne décisionnelle et, surtout, d'une expérience concrète en matière de gestion des crises extérieures"⁴⁰⁸.

Pour d'autres, elle signifie la perte pour l'Union de sa qualité de puissance civile qui constituait son principal atout dans les relations internationales⁴⁰⁹. Lily Feldman souligne que la "paix stable" constitue la principale source de la légitimité européenne sur la scène mondiale. Donc, il ne faut pas opter pour la capacité militaire qui peut nuire à cette légitimité. Karen Smith défend que, parallèlement au développement de la PESC et de la PESD qui ouvre la porte à des interventions militaires sous le drapeau européen, l'UE a perdu son statut de puissance civile et s'est transformée en puissance diplomatico-militaire classique.

⁴⁰⁵ Timothy EDMUNDS, "What are armed forces for? The changing nature of military roles in Europe", *International Affairs*, Vol.82, No.1, 2006, p.1063

⁴⁰⁶ Voir Nicole GNESOTTO, *L'Europe et la puissance*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998; D. ALLEN et M. SMITH, « The European Union's Security Presence: Barrier, Facilitator, or Manager? » in RHODES C. (dir.), *The European Union in the World Community*, Boulder, Westview Press, 1998; John MCCORMICK, "The European Superpower", Jean Monnet/Robert Schuman Paper Series, Vol.5, No.8, April 2005

⁴⁰⁷ Hedley BULL, "Civilian Power Europe: A Contradiction in Terms?" *JCMS*, Vol.21, No.2, 1982

⁴⁰⁸ Nicole GNESOTTO (dir.), *La Politique de sécurité et de défense de l'UE: Les cinq premières années (1999-2004)*, Paris, EUISS, 2004, s.20

⁴⁰⁹ Voir Lily FELDMAN, "Reconciliation and External Diplomacy" in BANCHOFF Thomas et SMITH Michell (dir.), *Legitimacy and the European Union*, Londres, Routledge, 1998; D. LONG, "Multilateralism in the CFSP" in HOLLAND M. (dir.), *Common Foreign and Security Policy: The Record and the Reforms*, Londres, Pinter, 1997; Karen SMITH, "The End of Civilian Power EU: a welcome demise or cause for concern?", *International Spectator*, Vol.35, No.2, April-June 2000, p.11-28

Quand les pays membres ont décidé de doter l'Union d'une politique de défense, cette fois, l'idée d'une défense européenne commune a généré un intense débat entre les États membres sur la façon de répondre à cet objectif politique. Puisque traditionnellement, on distingue des groupes de pays qui comptent avec leur politique étrangère, soit dans le camps des européenistes (la France, l'Allemagne, la Belgique), soit dans celui des atlantistes (l'Angleterre, les Pays-Bas, le Portugal, les pays d'Europe de l'Est) ou soit des neutres (l'Irlande, la Suède, l'Autriche et la Finlande). Ce débat peut être expliqué par les intérêts et les préférences différents des pays membres. Tous ces débats montrent que la mise en place de la PESD n'a donc pas été aisée, même aujourd'hui, certains membres cherchent à améliorer la capacité militaire de l'Union malgré la réticence des autres.

4.2.2. La mise en oeuvre de la PESD

La politique de sécurité et de défense a longtemps été considérée par les États membres de l'Union comme un domaine réservé de l'État-nation. Instituée par le traité de Bruxelles de 1948, modifié en 1954, l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) a longtemps été la seule organisation européenne compétente en matière de défense. La première tentative européenne dans le domaine de la défense était le projet de Communauté Européenne de Défense en vue de créer une armée européenne, avec des institutions supranationales, placées sous la supervision du commandant en chef de l'OTAN. Mais sa non-ratification par la France en 1954 a mis fin à cette tentative. Il a fallu attendre le traité de Maastricht (1992) pour que les questions de défense soient introduites dans un traité.

Le Titre V du traité de Maastricht a institué une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), en laissant aux États membres la mission de définir et de construire une Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)⁴¹⁰. Une avancée importante dans cette direction a été effectuée peu après la signature du traité de Maastricht, par l'adoption des missions de Petersberg. Il s'agit des missions humanitaires ou d'évacuation des ressortissants; des missions de maintien de la paix; des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

⁴¹⁰ Traité sur l'Union européenne, Journal officiel n° C 191 du 29 juillet 1992, <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html> consulté le 12 Septembre 2012

Ensuite, l'article J.7 du traité d'Amsterdam, signé le 2 Octobre 1997, a précisé que "la politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire à une défense commune, si le Conseil européen en décide ainsi."⁴¹¹ Mais le véritable tournant dans la constitution de l'Europe de la défense était le sommet franco-britannique de Saint-Malo de décembre 1998 car en se déclarant favorable à la mise en place de capacité de défense au sein de l'UE, sans remettre en cause la solidité de l'Alliance, l'Angleterre demeure partie prenante du processus européen⁴¹².

Lors du Conseil européen de Cologne de juin 1999, les pays membres ont décidé de doter l'Union, des capacités et des instruments appropriés pour qu'elle puisse remplir pleinement sa mission en matière de prévention des conflits et de gestion des crises⁴¹³. C'est le Conseil européen d'Helsinki du décembre 1999 qui a décidé de mettre en place une politique de défense commune ainsi que des capacités de défense évaluées à 60.000 hommes projetables dans un délai de 60 jours pour 2003⁴¹⁴. La création d'un poste de Haut représentant confié à Javier Solana, qui venait de quitter le poste de Secrétaire Général de l'OTAN, a concrétisé les premiers pas de la PESD. Le Conseil européen de Nice de décembre 2000 a adopté le catalogue des capacités militaires de l'Union et a mis en place les structures politiques et militaires avec le Comité politique et de sécurité, le Comité militaire de l'UE et l'état-major de l'UE⁴¹⁵.

Par ailleurs, la lecture des documents officiels et les déclarations des représentants des gouvernements montrent la référence permanente à l'OTAN lors de l'évaluation de la PESD en insistant sur la nécessité des liens forts avec l'Alliance atlantique. Les pays membres de l'UE étaient toujours à la recherche d'une coopération étroite avec l'OTAN. Les arrangements "Berlin plus", adoptés le 17 mars 2003, sont le résultat le plus visible de cette recherche. Dans le domaine de la gestion des crises, ces arrangements donnent à l'UE un accès aux moyens et capacités collectifs de l'OTAN pour des opérations dirigées par l'Union⁴¹⁶. Ils permettent à

⁴¹¹Traité d'Amsterdam, Journal officiel n° C 340 du 10 Novembre 1997

<http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html> consulté le 12 Septembre 2012

⁴¹² Maartje RUTTEN, "De Saint Malo à Nice: les textes fondateurs de la défense européenne", *Cahiers de Chaillot*, No.47, Mai 2001, p.8-9

⁴¹³ *Ibid.*, p.44-45

⁴¹⁴ *Ibid.*, p.88-89

⁴¹⁵ *Ibid.*, p.183

⁴¹⁶ Antonio MISSIROLI, "De Copenhague à Bruxelles: les textes fondamentaux de la défense européenne", *Cahiers de Chaillot*, No.67, Décembre 2003, p.48

l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée.

Quant au traité de Lisbonne signé en 2007⁴¹⁷, tout d'abord il a renommé la PESD en "politique de sécurité et de défense commune (PSDC)". Il a apporté la fusion du Commissaire aux Relations Extérieures de la Commission et du Haut Représentant pour la PESD en un seul et unique Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HR). Le HR n'est pas seulement à la tête du Conseil des Affaires étrangères et le représentant de l'UE sur la scène internationale, mais il est aussi le vice-président de la Commission européenne. Il est, de ce fait, un pont entre le Conseil et la Commission. Le HR a obtenu une équipe diplomatique via le Service Européen pour l'Action Extérieur (SEAE), qui sera composé de fonctionnaires du Conseil de l'UE et de la Commission, secondés par le personnel diplomatique des États membres. De plus, la PESD s'est étendue aux missions de désarmement, de conseil et d'assistance en matière militaire, de prévention des conflits et de stabilisation à la fin des conflits. Enfin, le traité prévoit deux autres amendements dans le cadre de la PESC, à savoir, la "clause de défense mutuelle"⁴¹⁸ - qui oblige les États membres à protéger tout autre État membre en cas d'attaque militaire - et la "clause de solidarité mutuelle" - qui vise à renforcer la coopération entre les missions diplomatiques nationales et les délégations de l'UE, et assurer la protection de tout État membre soumis à des attaques terroristes ou à des catastrophes naturelles.

4.2.3. Les instruments militaires de l'UE

Bien que l'UE ait investi le champ militaire en vue de contribuer à crédibiliser son rôle dans la politique internationale, pour pouvoir qualifier un acteur d'une puissance militaire, il faut faire référence à quelques instruments militaires comme l'effectif du personnel militaire, la dépense militaire, la déployabilité, le niveau de technologie, les opérations militaires, etc.

A la fin de la Guerre froide, les armées des pays européens, à l'exception des armées britanniques et françaises étaient dans l'incapacité de mener des interventions extérieures. Les pays ont donc été obligés dans un premier temps de professionnaliser leurs armées et de les

⁴¹⁷Traité de Lisbonne, Journal officiel n° C 306 du 17 décembre 2007, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2007:306:SOM:FR:HTML> consulté le 12 Septembre 2012

⁴¹⁸ Le traité de Lisbonne s'est substitué au traité de Bruxelles de 1948 qui a tombé en désuétude.

reconstruire suivant un modèle entièrement nouveau basé sur la mobilité, la projection et l'interopérabilité. De plus, les forces avaient des difficultés en termes de déploiement. Bien que "l'ensemble des pays de l'Union ait environ 1,55 million de militaires, ils ne peuvent en déployer qu'environ 10 à 15 %."⁴¹⁹ Ce problème de déployabilité trouve son origine dans des problèmes de mobilité et de logistique. L'Union manque de moyens pour assurer le transport des troupes et des équipements vers des théâtres lointains, et leur soutien logistique.

Depuis la fin de la Guerre froide, l'effort de défense des Européens s'est réduit en raison de la disparition d'une menace directe, et ce malgré le défi que représentent les nouvelles missions de sécurité collective. Alors que les dépenses militaires dans le monde ne cessent d'augmenter, l'Europe désarme. Les Européens ne consacrent, en moyenne à leur défense, que 1% de leur PIB. La France et l'Angleterre font figure d'exception, avec près de 1,7 %⁴²⁰. Au total, les pays de l'UE ont consacré 186 milliards d'euros pour la défense, soit moins de la moitié de ce que dépensent les Etats-Unis, pourtant moins peuplés et un peu moins riches en PNB⁴²¹.

A la suite de l'échec de la mise en oeuvre des Helsinki Headline Goals, le 22 Novembre 2004 les ministres de la Défense ont décidé de doter l'Union, à l'échéance 2007, d'une force de réaction rapide, 13 groupes de combat interarmées (Groupements tactiques 1500 ou Battle Group). Ces groupements tactiques qui se forment de 1500 soldats chacun doivent donc être prêts à être déployés dans un délai de 15 jours.

Sans lien institutionnel avec la PSDC, les Euroforces sont dédiées aux missions dites de Petersberg et ont vocation à intervenir aux côtés de l'Union européenne, de l'OTAN ou de toute autre organisation ou coalition multinationale. Les quatre pays membres (Espagne, France, Italie et Portugal) ont créé ces forces, constituées d'une composante terrestre, l'Eurofor, et d'une composante maritime, l'Euromarfor.

Le Corps européen ou *Eurocorps* est une force multinationale constituée d'unités militaires provenant de cinq États européens: Allemagne, France, Belgique, Espagne, Luxembourg. Il

⁴¹⁹ Nicole GNESOTTO (dir.), *La politique de sécurité et de défense de l'UE*, op. cit., p. 104

⁴²⁰ "Crise de la dette: quel effort pour la défense ?", *Le Monde*, 06 Décembre 2011, http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/12/06/crise-de-la-dette-quel-effort-pour-ladefense_1614008_3232.html consulté le 17 Septembre 2012 consulté le 12 Septembre 2012

⁴²¹ *Ibid.*

dispose d'un État-major permanent basé à Strasbourg et constitue un réservoir de forces qui peut être utilisé pour des missions relevant de l'Alliance atlantique ou menées sous l'autorité de l'UE.

La Force de gendarmerie européenne, déclarée opérationnelle en juillet 2006, regroupe les forces de police à statut militaire de six pays: Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal et Roumanie. Cette force est capable d'effectuer des mesures de police sur des théâtres d'opération extérieure sous commandement militaire ou sous autorité civile. Elle peut intervenir lors des différentes phases d'une crise (militaire, de transition, sur un théâtre stabilisé, à titre de prévention) et possède une capacité initiale de réaction rapide comprenant 800 hommes environ, déployables dans un délai de 30 jours⁴²².

Force est de constater que ces efforts sont importants pour devenir un producteur autonome de sécurité, même si son action et ses moyens sont encore modestes. Les principaux problèmes à l'encontre d'une véritable puissance militaire ainsi qu'une politique de défense plus intégrée sont la procédure décisionnelle, la baisse des budgets de la défense dans l'Union, la maîtrise de l'espace et de l'information, les impasses capacitaires des armées européennes en matière de projection, surtout le transport aérien stratégique, la situation au regard des programmes d'armement qui est peu réjouissante et le bilan des opérations qui demeure encore limité. Tous ces problèmes, les lacunes capacitaires, opérationnelles et industrielles, ainsi que le développement de la PESD et les relations entre l'UE et l'OTAN seront discutés plus en détail en deuxième partie de la thèse.

En résumé, on peut affirmer que l'Union est bien consciente de l'impossibilité d'être Vénus (pour reprendre la formule de Robert Kagan) dans un monde westphalien. C'est pour cette raison qu'elle a développé la PESD qui est basée sur "un équilibre dynamique entre son action diplomatique et de coopération, d'un côté, et, de l'autre, sur un certain degré de recours à la force – même si celui-ci est différent par rapport aux autres acteurs et ne se traduit que dans une mesure limitée par des moyens militaires, dans le cadre des missions de Petersberg."⁴²³ On peut qualifier l'UE d'un nain militaire à cause de ses lacunes capacitaires et institutionnelles mais pas du fait de son choix de ne pas suivre la façon américaine de faire la

⁴²² La Force de gendarmerie européenne, <http://www.eurogendfor.org/> consulté le 15 Septembre 2012

⁴²³ Mario TELO, "Le modèle européenne d'acteur international: aspects institutionnels" in M. DONY et L. S. ROSSI (ed.), *Démocratie, cohérence et transparence. Vers une constitutionnalisation de l'Union européenne ?*, Bruxelles : Editions de l'Université Libre de Bruxelles, 2008, p.222

guerre. L'expérience et la mémoire de deux guerres dévastatrices ont contribué à donner à l'Union une lecture particulière des relations internationales, et à éloigner les tentations impériales. Pourtant, cela n'efface pas la nécessité d'acquérir certains savoir-faire militaires comme les opérations de maintien de la paix et les interventions humanitaires.

Pour conclure ce chapitre, on peut dire que quand on met en perspective la situation du monde, le jeu des autres puissances et les interactions qui se développent entre les Etats, l'UE apparaît dans une situation tout à fait paradoxale. Puisqu'elle n'est pas un Etat, elle ne peut pas prétendre à la puissance au sens classique; et en même temps, elle existe sur la scène internationale en tant qu'acteur international, défend des valeurs et des intérêts, et exerce une influence qui souvent confine à la puissance.

Même si la nature de la puissance de l'UE suscite des débats dans le monde académique et politique, ceux-ci n'empêchent pas l'Union d'investir tous les champs de la puissance depuis l'économie et le commerce jusqu'à la politique étrangère et même la défense. Il faut souligner qu'aujourd'hui l'UE est la première puissance économique et commerciale. Elle possède une certaine puissance normative qui sert à affirmer des préférences sociales dans la mondialisation. Elle maintient une capacité militaire qui rend possible les opérations civiles et militaires dans les différentes régions du monde malgré l'existence des lacunes capacitaires et institutionnelles. Elle a également une certaine capacité d'influence par la promotion des valeurs et par le pouvoir attractif.

Selon la définition de François Duchêne, étant coopérative en vue de solutions internationales et contractuelles dans la façon de les réaliser, la puissance civile est essentiellement économique et non militaire⁴²⁴. On ne peut donc pas décrire l'UE en tant que puissance civile. Tandis que l'objet de la PESD n'est pas d'assurer la défense du territoire européen, qui continue à relever des politiques nationales et de l'OTAN, elle permet à l'Union d'exercer une puissance militaire, même si le but est de prévenir ou de résoudre les crises ou bien de maintenir la paix. L'incapacité de l'UE à imposer sa volonté, au sein de ses frontières comme en dehors, par son influence normative empêche également de qualifier l'Union comme une puissance normative. En outre, du fait de son recours à la coercition par les instruments économiques ou militaires, il n'est pas possible de dire que l'Union soit seulement une

⁴²⁴ François DUCHÊNE, *op. cit.*, p.19

puissance douce. Finalement, le manque de volonté politique pour mettre en oeuvre une politique européenne de défense bien intégrée, ainsi que les lacunes capacitaires et institutionnelles s'opposent à la caractérisation de l'Union comme une puissance dure malgré sa puissance économique.

Toutefois, étant donné que l'Union présente à la fois les caractéristiques de la puissance dure et de la puissance douce, il serait pertinent pour elle de combiner habilement l'une et l'autre. Mais, pour atteindre cet objectif, les pays membres de l'UE qui divergent sur les questions relatives à l'"Europe puissance", doivent montrer une certaine volonté afin d'assurer la conversion de puissance (*power conversion*). Le prochain chapitre examinera donc d'abord les divergences et les convergences entre les pays européens en matière d'élargissement, d'avenir politique et de culture stratégique. Ensuite, la perception de la puissance européenne par les autres acteurs sera traité.

CHAPITRE III. Une Union trop diversifiée pour l'Europe puissance?

Dans la littérature, il y a une diversité d'ouvrages et d'articles qui définisse l'UE comme une entité géographique, une entité culturelle, un projet européen, une communauté économique ou même une communauté de sécurité⁴²⁵. Mais en pratique, c'est la perception de l'Union par les Etats membres qui est le facteur déterminant en la matière, puisque ce sont eux qui donneront à l'Union un sens, la structureront, désigneront son avenir et sa place sur la scène mondiale. Si un Etat membre perçoit l'UE comme une communauté purement économique, il préférerait élargir autant que possible les frontières de l'Union, souvent au détriment d'une intégration politique. Si un membre pense que l'UE doit aussi agir en tant que communauté de sécurité, il défendrait le développement d'une culture stratégique commune et la mise en

⁴²⁵Georges NICOLAS (ed.), *Pour un langage géographique*, Avignon et Lausanne, Brouillons Dupont 20, 1996; Edgar MORIN, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1987; Serge STOLF, "Espace géographique et espace culturel: le de europa de Enea Silvio Piccolomini", *Camena*, No.14, Novembre 2012; Pierre FAUCHON, "Les frontières de l'Europe", Rapport d'information au nom de la commission des affaires européennes, Sénat, No.528, Juin 2010; Marloes BEERS and Jenny RAFLIK (ed.), *Cultures nationales et identité communautaire. Un défi pour l'Europe?*, Euroclio, Peter Lang, 2010; Thierry CHOPIN, *L'héritage du fédéralisme : Etats-Unis / Europe*, Fondation Robert Schuman, 2002; André LIEBICH et Basil GERMOND, *Construire l'Europe*, Paris, PUF, 2008; Lucien FEBVRE, *L'Europe. Genèse d'une civilisation*, Paris, Perrin, 1999; Mark LEONARD, *Why Europe will run the 21st Century*, New York, Public Affairs, 2005; Christian LEQUESNE and Yves SUREL (ed.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004; Karl DEUTSCH et al., *Political Community and the North Atlantic Area*, Princeton University Press, 1957; Beverly CRAWFORD (ed.), *The future of European security*, Berkeley, University of California, 1992

oeuvre d'une PESD plus intégrée. Ces perceptions diverses sont l'une des principales raisons des convergences et divergences au sein de l'UE aujourd'hui.

Avant de passer aux divergences découlant des différences de perception de l'UE, il convient de citer les clivages historiques. Les premières divergences européennes dont on voit les résultats de nos jours, sont apparues au XVIII^e siècle. Les pays d'Europe occidentale ont connu un processus d'industrialisation et ont contribué plus ou moins directement à l'expansion de l'Europe en dehors de ses frontières, alors que l'Europe de l'Est (la Hongrie et la Pologne) s'est consacrée à la production de céréales et d'autres matières premières en mettant en place de grandes propriétés seigneuriales.⁴²⁶ Ce clivage est/ouest est devenu plus profond avec l'ordre bipolaire à la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'Europe pauvre se situe à l'Est de l'ancien rideau de fer même si certains pays de l'Est, aidés par les fonds structurels, atteignent aujourd'hui la moyenne de l'UE.⁴²⁷

Toutefois, il faut ajouter que l'historien hongrois Jeno Szucs a tenté de démontrer qu'il n'existe pas deux, mais trois Europes différentes qui sont celle de l'Ouest, celle de l'Est et celle du Centre-Est.⁴²⁸ La première est au coeur de l'Occident dont le niveau de vie est plus élevé et la civilisation a une dimension universelle. La deuxième est la Russie qui est le prolongement asiatique de l'Europe et possède une identité eurasienne. L'entre-deux se trouve la troisième Europe (la Hongrie, la Pologne et la Bohême) qui a subi au cours des siècles influences occidentales et orientales. Ces influences sont à l'origine du caractère discontinu des Etats du fait des divergences ethniques, linguistiques et culturelles. En Europe orientale, l'intégration nationale a pu être promue plus tard par rapport à l'Europe occidentale du fait de la domination des empires.

Par ailleurs, l'Europe est traversée par une opposition structurelle forte et ancienne entre le centre et la périphérie⁴²⁹. Le centre se distingue par sa force démographique, sa prospérité, la concentration des activités de commandement et la maîtrise technologique. Une dorsale qui va du nord-ouest de l'Angleterre au centre de l'Italie en passant par le Benelux, l'Allemagne, le

⁴²⁶ Yann RICHARD, « La crise européenne. Un regard de géographe », *EchoGéo*, Avril 2012, <http://echogeo.revues.org/13043> consulté le 10 Février 2013

⁴²⁷ Maxime LEFEBVRE, *op.cit.*, p.84

⁴²⁸ Jeno SZUCS, *Les trois Europes*, Paris, Harmattan, 1985

⁴²⁹ Gilles VAN HAMME, "Les inégalités de développement territorial", dans C. DIDELON, Y. RICHARD et G. VAN HAMME, *Le territoire européen*, Paris, PUF, 2011, p. 67-94

nord et l'est de la France et la Suisse constitue les frontières du centre.⁴³⁰ A l'inverse, les périphéries européennes (Irlande, péninsule ibérique, sud de l'Italie, Balkans) se caractérisent par des densités de populations et d'activités plus basses, une spécialisation dans des activités agricoles et industrielles à plus faible valeur ajoutée.⁴³¹

A part ces clivages historiques, on voit aujourd'hui d'autres divergences parmi les membres. Par exemple, le clivage porte sur les frontières ultimes de l'Europe. Les candidatures de la Turquie, de la Macédoine, du Monténégro et de la Serbie ont été acceptées et les pays des Balkans occidentaux ont reçu une « perspective européenne ». Par contre, certains pays freinent les nouveaux élargissements (en particulier le bloc franco-allemand) quand d'autres pays désirent ouvrir des perspectives d'adhésion à l'est de l'Europe (Ukraine, Moldavie, pays du Caucase). C'est le cas de la Grande Bretagne, de la Suède ou des pays de l'Est qui souhaitent faire entrer leurs voisins.⁴³²

Il existe également une diversité de vue sur l'avenir de l'Europe entre les États «proeuropéens» (France, Allemagne, Europe du Sud) et les pays «eurosceptiques» (Royaume-Uni, pays scandinaves, voire certains pays de l'Est). De plus, on peut distinguer les “grands pays” qui ont un certain poids sur la prise de décision au sein de l'UE et les “petits pays” qui essayent de faire entendre leurs voix et de défendre leurs intérêts face aux “grands pays”.

En terme de culture stratégique, c'est-à-dire les facteurs culturels qui influencent les choix stratégiques des décideurs en matière de la politique de sécurité, qui est un sujet important pour l'avenir de la PESD, il existe une division entre les pays européenistes, atlantistes et neutres.

Dans ce chapitre, on essayera de développer les convergences et divergences en matière d'élargissement, d'avenir européen et de culture stratégique qui sont les domaines clés pour l'Europe puissance. Afin de concrétiser le sujet, on donnera comme exemple les trois grands moments de la convergence et divergence européenne: la guerre d'Afghanistan, la guerre d'Irak et le débat autour de la constitution européenne.

⁴³⁰ Yann RICHARD, *op. cit.*

⁴³¹ *Ibid.*

⁴³² Maxime LEFEBVRE, « Réenchanter le rêve européen? », *Politique étrangère*, No.4, Hiver 2011, p.753

1. La diversité et l'uniformité au sein de l'UE

1.1. Divergences et convergences en matière d'élargissement

La politique d'élargissement est au cœur du projet européen qui a pour objectif d'assurer la paix, la stabilité et la prospérité en Europe. Cette politique encourage «tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 [du traité de Lisbonne] et s'engage à les promouvoir»⁴³³ à adhérer à l'Union. Cette précision met donc en exergue deux critères: l'un géographique, l'autre politique. À part ces deux critères, il faut que le candidat remplisse les critères d'éligibilité approuvés par le Conseil européen lors du sommet de Copenhague en juin 1993 qui sont l'existence des institutions garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection; l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union; la capacité à assumer les obligations découlant de l'appartenance à l'Union⁴³⁴.

Si on revient aux deux premiers critères posés par le TUE, l'article 2 de ce traité désigne les valeurs que tous les États membres et tout pays européen souhaitant devenir membre doivent respecter: «l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes»⁴³⁵. Pourtant, aucune définition géographique de ce que l'on entendait par Europe n'est donnée dès le début de la construction européenne. Ce manque de définition des limites géographiques de l'UE semble ainsi constituer un problème depuis la demande d'adhésion de la Turquie, puisque seulement 3% de son territoire se trouve en Europe (la Thrace orientale).

Les limites de l'Europe au Nord, à l'Ouest et au Sud ne posent pas trop de problèmes aux

⁴³³ Traité sur l'Union européenne, Journal officiel de l'UE, C83, 30 Mars 2010, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0013:0046:fr:PDF> consulté le 26 Février 2013

⁴³⁴ «Conclusion de la Présidence», Conseil européen de Copenhague, SN 180/1/93, 21-22 Juin 1993, http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_europeennes/Conclusions_CE/copenhague_juin1993.pdf consulté le 26 Février 2013

⁴³⁵ Traité sur l'Union européenne, Journal officiel de l'UE, C83, 30 Mars 2010, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0013:0046:fr:PDF> consulté le 26 Février 2013

géographes et aux historiens car l'Europe est clairement délimitée par plusieurs frontières maritimes: l'Océan Arctique au Nord, l'Océan Atlantique à l'Ouest et la Mer Méditerranée au Sud. Par contre, la limite entre l'Asie et l'Europe est une source de débat.

La première fois que le terme « Europe » est mentionné dans les écrits pour désigner un continent, c'est au VII^e siècle avant J.C. par Hésiode dans sa *Théogonie*, qui est la généalogie des dieux du mythe olympien⁴³⁶. Depuis l'année 500 avant J.C., sa signification comprend toutes les terres au Nord du Péloponnèse. Avec la civilisation grecque, on voit le développement d'une vision globale du monde et une division du monde en continents. Les géographes grecs considèrent alors que l'Europe et l'Asie sont séparées par la Mer Noire et que cette limite se prolonge par le fleuve Tanaïs (l'actuel Don en Russie)⁴³⁷. Les Romains, au IV^e siècle après J.C., attribuent ce terme à un tout petit territoire bien délimité puisqu'il s'agit d'une circonscription territoriale de l'Empire romain: un diocèse de la Thrace.⁴³⁸

L'Europe comme entité culturelle consciente d'elle-même, différente d'autres entités culturelles (l'Asie, l'Islam, Byzance), est née au Moyen Age, tandis que le concept a été inventé dans l'Antiquité.⁴³⁹ Avec la christianisation de l'Europe et la nécessité de la défendre, l'idée d'Europe acquiert progressivement une signification religieuse et politique qui l'oppose aux autres continents. Vers la fin du XVII^e siècle, Vassili Tatichtchev, historien et géographe à la Cour du tsar Pierre le Grand, pour répondre au projet du tsar de faire la Russie une puissance européenne, a proposé de fixer les limites de l'Europe aux Monts Oural et le long du fleuve Oural jusqu'à la Mer Caspienne.⁴⁴⁰ Cette délimitation russe a influencé les manuels de géographie du monde entier, bien que le géographe Elisée Reclus ait critiqué le fait de se référer à l'Oural pour séparer l'Europe et l'Asie, et que s'en tenir, « [...] aux limites administratives qu'il plaît au gouvernement russe de tracer entre ses immenses possessions européennes et asiatiques... c'est se conformer à ses caprices. »⁴⁴¹ Pourtant, il n'est pas possible de trouver une définition physique acceptée par tout le monde. C'est pourquoi on

⁴³⁶ Jean-Baptiste DUROSELLE, *L'Europe. Histoire de ses peuples*, Paris, Perrin, 1990, p.19

⁴³⁷ Thibault COURCELLE, "Les limites de l'Europe", Cafés Géographiques, 4 Novembre 2009, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1789 consulté le 26 Février 2013

⁴³⁸ *Ibid.*

⁴³⁹ Elie BARNAVI et Paul GOOSSENS (ed.), *Les frontières de l'Europe*, Bruxelles, Edition de Boeck, 2001, p.26

⁴⁴⁰ Sylvain ALLEMAND, René Eric DAGORN, Olivier VILACA, *La Géographie Contemporaine*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2005, p.62

⁴⁴¹ Elisée RECLUS, « Chapitre II: L'Europe, I. Limites », dans *Nouvelle géographie universelle, la Terre et les hommes*, Tome I, Paris, Editions Hachette, 1876, p.10-11

peut dire que la seule géographie ne suffit pas à définir l'Europe. En soulignant la difficulté d'une délimitation géographique, l'historien Jean-Baptiste Duroselle mentionne que les limites orientales de l'Europe restent arbitraires et on peut même discuter de ses limites occidentales du fait de certaines îles. Il dit que "l'Europe étant une construction de l'esprit humain à partir d'une réalité géographique mal délimitée, il y a là, depuis que les hommes y réfléchissent, une immense variété d'Europes."⁴⁴²

La question des limites territoriales de l'UE n'a jamais été tranchée dans les traités qui la constituent. Le philosophe et politologue Pierre Hassner relève ce manque, en disant qu'"il semble bien que l'Europe de la construction européenne soit condamnée à rester ambiguë par rapport à la géographie, qu'elle ne puisse se penser sans frontières mais que ces frontières soient condamnées à rester mouvantes et contradictoires"⁴⁴³. Mais il faut remarquer que le Conseil de l'Europe a été amené à se poser la question de la délimitation de l'Europe durant la dislocation de l'URSS. Le Conseil de l'Europe a précisé deux critères pour pouvoir y adhérer: la géographie (le territoire national doit être situé « en totalité ou en partie » sur le continent européen dont la frontière orientale est définie par l'Oural); la culture (il doit exister des « liens étroits » avec la culture européenne) et un critère subsidiaire qui est la volonté (dans le cas où les deux autres critères ne fourniraient pas une réponse suffisamment claire, il faut tenir compte de la volonté d'être considéré comme un État européen).⁴⁴⁴

Par conséquent, aujourd'hui le cadre européen le plus large est celui du Conseil de l'Europe, rassemblant 47 pays, y compris la Turquie et la Russie. Néanmoins, ce critère géographique du Conseil de l'Europe semble peu précis et peu significatif puisqu'il se réfère à la ligne d'Oural inventée par le géographe russe Tatichtchev afin de répondre au projet du tsar d'européaniser la Russie. Le critère « culturel » ne semble pas non plus être, à lui seul, un critère convaincant de délimitation de l'Europe car la notion de « culture européenne » n'est pas assez claire et consensuelle. Quant à l'Organisation de Sécurité et de Coopération Européenne (OSCE), elle est la seule organisation européenne à vocation généraliste accueillant la totalité des Etats du continent européen. Mais comme elle inclut pratiquement tous les pays d'une large moitié de tout l'hémisphère nord (incluant tous les anciennes

⁴⁴² Jean-Baptiste DUROSELLE, *L'idée d'Europe dans l'Histoire*, Paris, Denoël, 1965, p. 25

⁴⁴³ Pierre HASSNER, "Ni sang ni sol? Crise de l'Europe et dialectique de la territorialité", *Cultures et Conflits*, No.21-22, 1996, p.115

⁴⁴⁴ Pierre FAUCHON, "Les frontières de l'Europe", Rapport d'information au nom de la commission des affaires européennes, Sénat, No.528, Juin 2010

républiques de l'URSS), la désignation européenne de l'organisation est aujourd'hui contestée.

Puisqu'il n'y a pas de consensus sur les frontières externes de l'Union, les considérations historiques, culturelles et politiques donnent de la substance aux débats concernant les nouveaux candidats, surtout la Turquie. L'histoire commune des peuples européens (l'Empire romain, le christianisme, la philosophie des Lumières, la révolution industrielle, les guerres mondiales) forge une identité et culture européenne. Quant aux valeurs politiques, "l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit"⁴⁴⁵. Pour les six nouvelles vagues d'adhésion ni la culture ni la géographie de l'UE n'a été remis en cause⁴⁴⁶. Mais la perspective d'adhésion de la Turquie a engendré des débats concernant les frontières et la culture de l'Union du fait de la position géographique de la Turquie et la religion de son peuple.

En fait, le cas de la Turquie constitue un problème complexe. Bien qu'une partie limitée du territoire de la Turquie se trouve en Europe, cette partie inclut la principale ville du pays. L'histoire de l'Empire ottoman, auquel la République turque a succédé, n'est pas séparable de l'histoire européenne et de ce fait les liens culturels entre la Turquie et l'Europe sont profonds. Elle est musulmane, mais elle a aussi une tradition laïque et l'Europe n'est pas composée que de Chrétiens (la Bosnie, l'Albanie et le Kosovo étant des pays à majorité musulmane). Même si la Turquie n'appartient pas au monde judéo-chrétien, elle fait partie des institutions occidentales. Ces caractéristiques de la Turquie suscitent une divergence parmi les membres de l'Union. Alors que la France, l'Allemagne et l'Autriche expriment une position hostile envers l'adhésion turque, la Grande Bretagne et les pays d'Europe Centrale et Orientale sont plutôt favorables. Sans entrer dans les détails, on peut dire que les considérations de politiques intérieures des pays membres rendent ce sujet encore plus sensible et plus complexe.

⁴⁴⁵ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne", Journal Officiel des Communautés Européennes, 2000/C, 364/01, 18 Décembre 2000, http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf consulté le 20 Septembre 2012

⁴⁴⁶ 1er élargissement: Royaume-Uni, Irlande, Danemark (1973)

2ème et 3ème élargissements: Grèce, Espagne, Portugal (1981 et 1986)

4ème élargissement: Autriche, Suède, Finlande (1995)

5ème élargissement: Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie (2004)

6ème élargissement: Bulgarie, Roumanie (2007)

Au-delà de la question turque, la question des frontières de l'UE à l'Est est aussi posée. Plusieurs Etats membres (Grande Bretagne, Suède, les pays de l'Europe de l'Est) sont favorables à l'ouverture d'une "perspective européenne" pour les pays de l'ancienne URSS situés à l'est du continent: Ukraine, Moldavie et pays du Caucase.

Concernant les pays des Balkans occidentaux, le principe de l'entrée dans l'UE est acté et l'adhésion sera une question de temps. La Croatie est devenue membre le 1er Juillet 2013. La Macédoine a reçu le statut de pays candidat en 2005, le Monténégro en 2010 et la Serbie en 2012. Néanmoins, après la Croatie, il semble que le processus d'élargissement se ralentira en raison de multiples difficultés. Ses divisions internes entre Bosno-Serbes, Bosno-Croates et Bosno-Musulmans constituent un vrai handicap pour la Bosnie. La Macédoine est elle aussi divisée entre sa majorité slavo-macédonienne et sa minorité albanophone. De plus, la Grèce bloque l'ouverture de négociations en prétendant que le nom de « Macédoine » appartient de manière exclusive au patrimoine hellénique. La Serbie refuse de renoncer à son ancienne province : le Kosovo, devenu indépendant en 2008. Tous ces problèmes montrent que les limites géographiques ne sont pas les seules difficultés devant l'élargissement de l'UE.

Néanmoins, selon les résultats de l'Eurobaromètre No. 257 de 2009, environ trois-quarts des Européens pensent que les élargissements en 2004 et en 2007 n'ont pas seulement contribué à la modernisation et du développement des pays concernés, mais aussi augmenté le rôle global de l'UE (73%).⁴⁴⁷ D'après la majorité des personnes interrogées, il faut tenir compte de la liberté, des valeurs démocratiques et des affaires économiques pour les élargissements futurs. L'immigration, les affaires religieuses/culturelles et la population sont des facteurs secondaires.⁴⁴⁸

Si l'Union souhaite créer une zone de sécurité et de paix à son entourage, elle ne peut pas rester indifférente à ces problèmes et fermer ses portes aux nouveaux candidats. Mais cette réalité n'empêche pas que la question de l'élargissement constitue un sujet de divergence parmi les Etats membres. D'un côté, il y a le camp franco-allemand auquel on peut ajouter l'Italie, le Benelux, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, désireux de s'en tenir à la politique de voisinage à l'Est et de l'autre côté, il y a le camp britannico-polono-suédois

⁴⁴⁷ "Views on European Union Enlargement", *Flash Eurobarometer Series*, No.257, February 2009, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_257_en.pdf consulté le 26 Février 2013

⁴⁴⁸ *Ibid.*

favorable à de nouvelles perspectives d'élargissement.⁴⁴⁹ Cette situation montre que les Etats membres auront du mal à s'accorder sur des frontières définitives qui satisfassent tout le monde. C'est dans ce contexte que l'UE a présenté en mai 2004 la politique européenne de voisinage. Cette politique affiche alors un double objectif: ne pas créer un nouveau « rideau de fer » entre l'UE et ses nouveaux voisins et ne pas offrir la perspective d'élargissement à ses périphéries. La politique européenne de voisinage ambitionne donc de définir les relations avec trois nouveaux voisins de l'Est (Biélorussie, Moldavie, Ukraine, puis, en 2005, les trois pays du Caucase-Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) et dix pays du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie).

L'UE doit pouvoir gérer la diversité de ses périphéries à l'est et au sud en évitant l'exclusion et la marginalisation (soit par la promesse d'adhésion, soit par des relations privilégiées avec ses voisins, soit par la PEV). De plus, c'est la nature du projet politique européen qui déterminera les nouveaux élargissements. Si les pays membres qui souhaitent avoir une "Europe espace", s'organisant comme une zone de paix et de stabilité, stimule son économie par la formation d'un vaste marché unique régulé par des politiques communes, alors la promesse d'adhésion à tous les pays des Balkans occidentaux et d'Europe orientale paraît pertinente. Pour ceux qui optent pour une "Europe puissance", il est nécessaire de tenir compte à la fois de l'approfondissement de l'UE qui consiste à renforcer les institutions et politiques communes pour accroître les solidarités et l'intégration européennes, et la "capacité d'intégration"⁴⁵⁰ de l'UE qui se mesure à la faculté de l'UE d'accueillir de nouveaux membres tout en continuant à fonctionner de manière efficace. S'agissant d'un concept fonctionnel et non géographique, la capacité d'intégration de l'UE est déterminée par le développement de ses politiques et institutions et par la transformation des candidats en États membres bien préparés.⁴⁵¹

Aujourd'hui, en terme de niveau d'intégration au sein de l'UE, on ne voit pas une Union

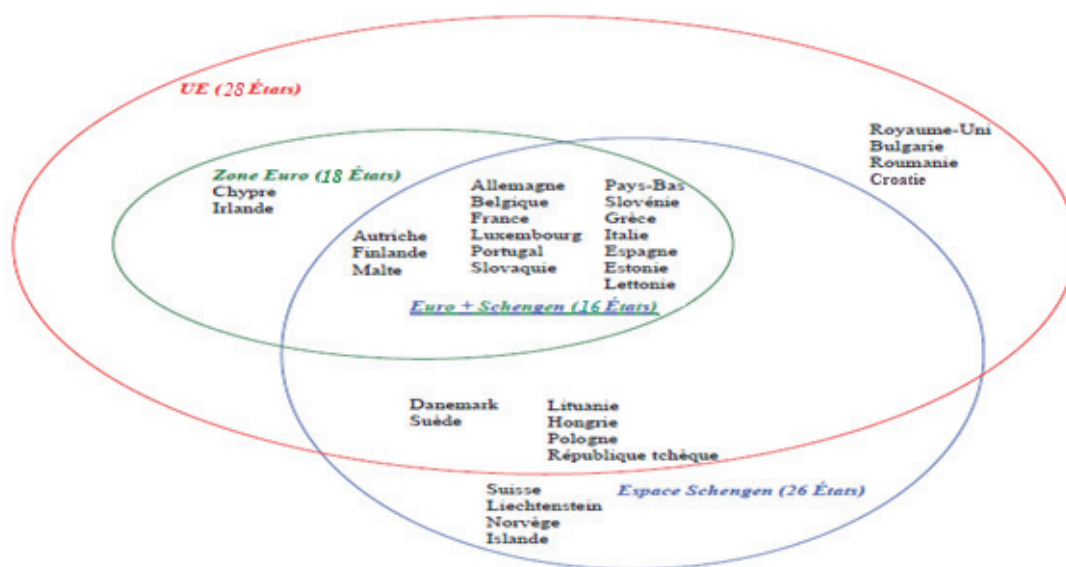
⁴⁴⁹ Maxime LEFEBVRE, (Prof. Serge Sur), "Union européenne: la fédération d'Etats-nations entre préférences nationales, jeux de puissance et coopération institutionnelle", Thèse de doctorat, Département de Science politique, Université Panthéon-Assas, Février 2012, p.59

⁴⁵⁰ Lors du Conseil européen à Bruxelles le 14 et 15 décembre 2006, on a précisé que la stratégie pour l'élargissement fondée sur la consolidation, la conditionnalité et la communication, conjuguées à la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres, constitue la base d'un consensus renouvelé sur l'élargissement (Conseil européen de Bruxelles, Conclusion de la présidence, 16879/1/06, 12 Février 2007, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/92224.pdf consulté le 26 Février 2013

⁴⁵¹ "Quelle capacité d'intégration pour l'UE?", La Documentation Française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/elargissement-union-europeenne/capacite-integration.shtml> consulté le 26 Février 2013

homogène. La succession de traités et d'élargissement a abouti aux différents niveaux d'intégration que le schéma de “cercles concentriques” synthétise.

Figure 7: Une Union en cercles concentriques



Source: Axel PONIATOWSKI, “Les frontières de l'Union européenne ou les Etats-Unis d'Europe”, Cahier d'IRSEM, Janvier 2011-Hors série, p.6

Ce schéma met en exergue le fait que l'Union est constituée par des Etats ayant atteint différents niveaux d'intégration et de relations communes. Si l'Union continue à s'élargir, ces cercles s'élargiront également de façon inévitable. Il serait donc plus difficile de créer une union plus approfondie. Ceci ne signifie évidemment pas que l'Union doit définitivement fermer ses portes aux nouveaux membres, par contre, il faut bien considérer les aspects négatifs d'un élargissement. D'ailleurs même si les processus d'adhésion se poursuivent, la volonté politique des Etats membres semble avoir été affaiblie après l'adhésion de la Croatie en juillet 2013.

Par ailleurs, cette hétérogénéité incite les Européens à reconsidérer l'Europe à plusieurs vitesses comme mode d'intégration. Selon ce mode, chaque pays aurait la possibilité de choisir le rythme d'intégration qui irait mieux à ses traditions, ses intérêts et ses aspirations. Les Etats européens qui souhaitent avancer dans leur union ne seraient pas freinés par les

retardataires. L'Europe à plusieurs vitesses a déjà joué un rôle important dans le processus d'intégration communautaire: l'euro et l'espace Schengen figurent parmi les symboles de la construction européenne; le traité de Prüm en matière de coopération policière, etc.

1.2.Divergences et convergences en matière d'avenir européen: Europe fédérale ou intergouvernementale

En tant qu'association *sui generis*, l'UE possède une architecture institutionnelle originale qui est en partie supranationale et en partie intergouvernementale. Contrairement à la Communauté économique européenne, l'«Union européenne» qui est instituée par le traité de Maastricht a permis la juxtaposition de trois champs de compétences, les 3 piliers: les Communautés européennes, la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité (la PESC) et la coopération en matière d'affaires intérieures et de justice. Ces trois piliers se différencient par leurs procédures de décisions ainsi que par le rôle qu'y jouent les institutions communautaires.

Composé des Communautés européennes (Communauté économique européenne, CECA, Euratom), le premier pilier inclut de nombreux champs de compétences comme la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux; agriculture; fiscalité et rapprochement des législations; politique économique et monétaire; politique commerciale commune; politique sociale; immigration, etc. Les communautés européennes sont les organisations supranationales, c'est-à-dire les politiques du premier pilier sont régies par le mode de décision communautaire impliquant une proposition de la Commission européenne, une décision du Conseil de l'Union européenne et avec une intervention du Parlement européen, le respect du droit communautaire étant assuré par la Cour de justice des Communautés Européennes. Les deuxième et troisième piliers relèvent de la méthode dite «intergouvernementale» qui repose sur une logique de coopération politique où le droit d'initiative de la Commission est soit partagé soit limité. Le Parlement européen est simplement consulté et la Cour de justice n'intervient que de manière partielle.

Le traité de Lisbonne qui est entré en vigueur en 2009 a mis fin à ce système en piliers en conférant une personnalité juridique unique à l'UE. Ainsi, les décisions ont commencé à être prises selon la procédure législative ordinaire qui confère le même poids au Parlement

européen et au Conseil de l'Union sur un large éventail de domaines⁴⁵². La grande majorité des lois européennes sont adoptées conjointement par le Parlement européen et le Conseil. La Commission envoie sa proposition au Parlement et au Conseil. Cependant, la méthode intergouvernementale est toujours appliquée à la politique étrangère et de sécurité commune.

Conformément à l'article 3 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), "l'Union poursuit ses objectifs [...] en fonction des compétences qui lui sont attribuées dans les traités"⁴⁵³. Le principe d'attribution régit donc la délimitation des compétences de l'Union. L'article 2 du TFUE précise que ces compétences peuvent se distinguer en fonctions des « missions » à atteindre:

- les compétences exclusives (article 3 du TFUE): l'UE est la seule à pouvoir légiférer et adopter des actes contraignants dans ces domaines. Le rôle des États membres se limite donc seulement à appliquer ces actes, sauf si l'Union les autorise à adopter eux-mêmes certains actes. Par exemple; l'union douanière, l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur, la politique monétaire pour les membres de l'Eurogroupe, la politique commerciale commune, etc⁴⁵⁴.

- les compétences partagées (article 4 du TFUE): l'UE et les États membres sont habilités à adopter des actes contraignants dans ces domaines. Cependant, les États membres ne peuvent exercer leur compétence que dans la mesure où l'UE n'a pas ou a décidé de ne pas exercer la sienne. Par exemple; le marché intérieur, la politique agricole, la politique environnementale, l'espace de liberté, de sécurité et de justice, etc⁴⁵⁵.

- les compétences d'appui (article 6 du TFUE): l'UE ne peut intervenir que pour soutenir, coordonner ou compléter l'action des États membres. Elle ne dispose donc pas de pouvoir législatif dans ces domaines et ne peut pas interférer dans l'exercice de ces compétences réservées aux États membres. Par exemple; la politique industrielle, la politique touristique, la politique culturelle, etc⁴⁵⁶.

⁴⁵² Le traité de Lisbonne a apporté une nouvelle règle de vote au Conseil en introduisant un système fondé sur le principe de la double majorité d'États et de population. La majorité qualifiée ne pourra être atteinte que si elle représente au moins 55% des États de l'Union et 65% de la population européenne. Au sein du Parlement, les pays membres ont un nombre de députés à peu près proportionnel à leur population. Quant à la Commission, à partir du 1er novembre 2014, elle serait composée d'un nombre de membres correspondant aux 2/3 du nombre d'États membres.

⁴⁵³ Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, Journal officiel de l'UE, C 115, 9 Mai 2008, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0001:01:fr:HTML> consulté le 10 Février 2013

⁴⁵⁴ *Ibid.*

⁴⁵⁵ *Ibid.*

⁴⁵⁶ *Ibid.*

Concernant la PESC, l'UE possède une compétence pour tous les domaines liés à la PESC. Le président du Conseil européen et du Haut représentant, entre autres, contribuent à la mise en œuvre de cette politique. Toutefois, en aucun cas, l'UE ne peut adopter d'actes législatifs dans ce domaine.⁴⁵⁷

Bien que le traité de Lisbonne soit un traité réformateur et semble renforcer la structure communautaire, il est loin de satisfaire les défenseurs du fédéralisme qui voient l'UE comme un projet politique. La principale différence entre une Europe fédérale et une Europe intergouvernementale est son mode de gouvernance. Il ne suffit pas que l'Union dispose de compétences propres ou partagées, il faut aussi qu'elle ait les moyens de les exercer. C'est-à-dire elle doit disposer d'organes fédéraux qui soient indépendants des États dans leur sphère de compétence et particulièrement qui décident à la majorité. En s'appuyant sur les mêmes normes de base, le fédéralisme a l'objectif de garder la diversité des Européens dans une union qui garantit les identités nationales, régionales et locales en harmonie avec la nécessaire interdépendance et l'affirmation de l'identité européenne⁴⁵⁸. La fédéralisation de l'UE se caractérise par une imbrication des administrations nationales et communautaires. Le principe de subsidiarité qui vise à déterminer le niveau d'intervention le plus pertinent dans les domaines de compétences partagées entre l'UE et les États membres, est le moteur de cette fédéralisation.

La crise économique à laquelle l'Union essaye de faire face depuis 2008 a enflammé les débats sur l'avenir de l'UE. Les défenseurs du fédéralisme prétendent que l'intergouvernemental a conduit à la crise actuelle, puisque les politiques économiques et budgétaires sont restés du domaine souverain, étant simplement « coordonnées » sous l'aimable « surveillance des pairs »⁴⁵⁹. Selon eux, l'Europe fédérale est primordiale pour sortir de la crise et renforcer la puissance économique de l'Union.

Puisque l'Europe a été ruinée et dévastée par la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction économique était la priorité des Européens au lendemain de la guerre. C'est pourquoi les premières organisations communautaires se sont organisées autour d'initiatives économiques.

⁴⁵⁷ Traité sur l'Union européenne, Journal officiel de l'UE, C 83, 30 Mars 2010, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ%3AC%3A2010%3A083%3ASOM%3AFR%3AHTML> consulté le 10 Février 2013

⁴⁵⁸ Dusan SIDJANSKI, "L'approche fédérative de l'UE ou la quête d'un fédéralisme européen inédit?" *Notre Europe*, Etudes et Recherche, No.14, Juillet 2001

⁴⁵⁹ Jean QUATREMER, "Petite leçon de fédéralisme à l'usage de Nicolas Sarkozy", *Libération*, 25 Juillet 2011

La CECA, créée en 1952, visait à mettre en commun la production franco-allemande de charbon et d'acier.⁴⁶⁰ La principale raison de ce choix n'était pas purement économique, mais aussi politique, car ces deux matières premières étaient à la base de l'industrie et de la puissance de ces deux pays. Après l'échec de la création de la Communauté européenne de défense (CED) à la suite du rejet de l'Assemblée française en 1954, pour continuer l'intégration européenne, les six pays membres (la RFA, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas) se sont lancés dans le domaine économique. Ainsi, les pays membres ont signé en mars 1957 les «traités de Rome», le premier instituait une Communauté économique européenne (CEE) et le second une Communauté européenne de l'énergie atomique, plus connue sous le nom d'Euratom.⁴⁶¹

Le premier débat qui a opposé les intergouvernementalistes et les fédéralistes a causé l'échec des plans Fouchet (novembre 1961 et janvier 1962) en raison d'une divergence fondamentale de conception entre la France – qui sous la présidence du général de Gaulle se montre hostile à toute évolution supranationale - et ses partenaires notamment du Benelux⁴⁶². Ensuite, à partir de 1965, la France est entrée en conflit avec la Commission européenne, présidée par Walter Hallstein (1958-1967). Le général de Gaulle était contre aux réformes institutionnelles de la CEE, surtout aux modalités de droit de vote et de financement de la Politique agricole commune. Par conséquent, la France a mis en œuvre une politique de blocage et elle a cessé sa participation à l'activité et au fonctionnement des Communautés de juillet 1965 à janvier 1966.

L'Acte unique européen, signée en 1986, constitue une autre étape importante sur la voie de la politique économique commune. Cet acte présentait trois perspectives: parachever le marché unique, élargir les compétences de la CEE et assurer un meilleur fonctionnement des institutions européennes.⁴⁶³ Le marché unique a été créé le 1er Janvier 1993 par l'extension de la liberté de circuler aux capitaux et aux hommes et par la suppression des derniers obstacles à la circulation des biens. Lancée par le Traité de Maastricht en 1991, l'Union Economique et Monétaire (UEM) a été mise en place en trois étapes: renforcement de la

⁴⁶⁰ Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Paris, 18 Avril 1951, http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11951K/tif/TRAITES_1951_CECA_1_FR_0001.pdf consulté le 10 Février 2013

⁴⁶¹ Marie-Thérèse BITSCH, *Histoire de la construction européenne*, Paris, Editions Complexe, 2003, p.188

⁴⁶² *Ibid.*, p.260-275

⁴⁶³ L'Acte unique européen, 28 Février 1986, http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/treaties/treaties_singleact_fr.htm consulté le 10 Février 2013

coopération monétaire (1991-1994), création de l'Institut monétaire européen (1994-1999) et entrée en vigueur de l'euro à compter de 1999. Ainsi, en 1999, la zone euro a été créée par onze pays: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, rejoints par la Grèce en 2001, par la Slovénie en 2007, par Chypre et Malte en 2008, par la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011 et la Lettonie en 2014. Leur politique monétaire n'est donc plus du ressort des autorités nationales mais relève d'une autorité supranationale, la Banque centrale européenne (BCE), qui est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique économique et monétaire de l'UE.

Par ailleurs, bénéficiant d'un statut particulier (*opt-out*), la Grande Bretagne et le Danemark n'ont pas adopté l'euro. La Suède ne bénéficie pas d'une telle clause d'« *opt-out* » mais n'a pas souhaité rejoindre la zone euro, même si elle respecte les critères de convergence. Les *opt-out* qui semblent constituer des obstacles à un éventuel fédéralisme ont deux fonctions au niveau national: ils créent d'une part l'image d'une unité nationale malgré des désaccords politiques qui persistent dans d'autres domaines⁴⁶⁴. D'autre part, les *opt-out* présentent la souveraineté comme un capital immuable. Ils permettent de penser l'État comme une entité qui maintient l'autorité politico-légale absolue sur sa population, son territoire et sa monnaie⁴⁶⁵. A part ces trois pays, la Bulgarie, la République tchèque, la Lettonie, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie ne font pas partie de la zone euro. Il n'est donc pas possible de parler d'une homogénéité au sein de l'UE dans le cadre de la politique économique et budgétaire.

Les Européens se montrent partagés en ce qui concerne l'appréciation du meilleur niveau de décision, en commun au sein de l'UE, ou par le gouvernement national, dans un certain nombre de domaines.⁴⁶⁶ On note cependant un renforcement, d'ampleur variable selon les domaines, du niveau européen au détriment du niveau national dans plusieurs domaines. Une majorité des répondants à un sondage eurobaromètre affirment que les décisions devraient être prises en commun au sein de l'Union dans les douze secteurs suivants: la lutte contre le terrorisme, la recherche scientifique et technologique, la protection de l'environnement, la défense et la politique étrangère, l'énergie, le soutien aux régions qui ont des difficultés

⁴⁶⁴ Sabine SAURUGGER, "Théoriser l'Etat dans l'Union européenne ou la souveraineté au concert", *Jus Politicum*, No.8, Septembre 2012

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ « L'opinion publique dans l'UE », Eurobarometre Standard, No. 72, Février 2010, p.221
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb72/eb72_vol1_fr.pdf consulté le 10 Février 2013

économiques, l'immigration, la lutte contre l'insécurité, la concurrence, la lutte contre l'inflation, l'économie, l'agriculture et la pêche.⁴⁶⁷ Mais dans les six domaines restants en revanche, une majorité de répondants estiment que les décisions devraient être prises par le gouvernement national: les retraites, les impôts, la sécurité sociale, la santé et le système éducatif.⁴⁶⁸ Si on compare ces résultats avec ceux des précédents Eurobaromètres, on constate que le nombre des Européens qui estiment que les décisions devraient être prises en commun au niveau européen a augmenté.⁴⁶⁹ Les hausses sont plus marquées en matière d'économie et de lutte contre l'inflation.

La crise économique qui fait souffrir l'Europe depuis 2008 a de nouveau engendré un débat opposant l'intergouvernementalisme et le fédéralisme. Selon les défenseurs du fédéralisme, il est la seule voie possible non seulement pour sortir de la crise, mais aussi pour agir en tant qu'acteur majeur de la scène mondiale. Ils défendent que "la Commission doit devenir un véritable gouvernement européen responsable devant le Parlement européen qui lui est élu au suffrage universel direct".⁴⁷⁰ La notion de partage ou de mise en commun de la souveraineté, qui fonde le principe de la construction européenne, "ne peut trouver d'écho si la souveraineté parlementaire continue d'être perçue comme un dogme absolu et indivisible. Aucun des gouvernements qui ont présenté la candidature britannique à l'entrée dans la CEE [...] n'a abordé le problème".⁴⁷¹

L'intergouvernementalisme permet aux pays de la zone euro de mener leurs propres politiques sans se préoccuper des répercussions sur ses partenaires. La France s'est concentrée sur la perpétuation de sa politique redistributive. L'Allemagne a cherché à développer sa compétitivité et ses excédents à l'égard de l'étranger, y compris vis-à-vis de ses partenaires européens. L'Espagne s'est appuyée sur les bas taux d'intérêt générés par la confiance des marchés envers la zone euro, pour se livrer à un développement spéculatif de son marché

⁴⁶⁷ *Ibid.*

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p.222

⁴⁶⁹ « Values of Europeans », Standard Eurobarometer, No.69, November 2008, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb69/eb69_values_en.pdf ; "Public opinion in the EU", Standard Eurobarometer, No.70, June 2010, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb70/eb70_full_en.pdf consulté le 11 Février 2013

⁴⁷⁰ "Les Jeunes Européens-France rejettent la vision intergouvernementale de Nicolas Sarkozy", *Le Taurillon*, 2 Décembre 2011, <http://www.taurillon.org/Les-Jeunes-Europeens-France-rejettent-la-vision-intergouvernementale.04661> consulté le 10 Février 2013

⁴⁷¹ Pauline SCHNAPPER, *La Grande-Bretagne et l'Europe. Legrand malentendu*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p.54

immobilier.⁴⁷² Quant à la Grèce, elle a falsifié ses comptes publics tout en bénéficiant de taux d'intérêts subventionnés par l'euro.

L'incident grec a révélé les déséquilibres internes d'une zone de plus en plus hétérogène. Il existe deux sous-ensembles formés au cours des années dans la zone euro: l'un, centré sur la production et l'exportation, et qui affiche, hors période de crise, des excédents budgétaires, regroupe l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande; l'autre, plus axé sur la consommation, et connaissant des déficits de la balance des paiements courants comme l'Espagne, l'Italie, la Grèce et certains pays de l'Europe du l'Est.⁴⁷³

L'un des principaux problèmes est l'absence d'un véritable budget fédéral européen car le budget communautaire destiné à subventionner la politique agricole commune et les fonds structurels ne représentent que 1 % du PIB de l'UE. Dans le domaine budgétaire, l'échec du Pacte de stabilité et de croissance fondée sur une logique intergouvernementale et une coordination souple entre pays de la zone euro, a montré la nécessité d'une intégration visant à placer les politiques nationales dans un cadre budgétaire commun. En conséquence, une partie des pays membres, surtout l'Allemagne, a opté pour un renforcement du fédéralisme budgétaire (proposition d'une règle d'or interdisant les déficits et d'un mécanisme de surveillance des budgets plus important, etc.).⁴⁷⁴ Un pas a été franchi en ce sens avec l'adoption du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union lors du Conseil européen des 1^{er} et 2 mars 2012. Même si le Royaume-Uni et la République tchèque ne l'ont pas signé, le traité est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Ce traité vise à contraindre les Etats de la zone euro à financer leurs dépenses par leurs recettes et donc à limiter le recours à l'emprunt.

La question de la mise en place d'une union bancaire afin de coordonner et de contrôler au niveau de l'Union européenne l'activité bancaire est également étudiée. L'UE vise à construire une union bancaire en trois étapes: supervision unique, gestion commune des crises et instauration d'une garantie des dépôts européens. Qualifiée d'« *accord historique* » par Michel Barnier, le Commissaire européen chargé des services financiers, la mission de

⁴⁷²Denise FLOUZAT et Osmont d'AMILLY, "L'avenir de la zone euro: questions et hypothèses", *Politique Etrangère*, Mars 2010, p.507

⁴⁷³ *Ibid.*

⁴⁷⁴ "Les grands étapes de la construction européenne", Strasbourg l'Européenne, http://www.strasbourg-europe.eu/les-grandes-etapes-de-la-construction-europeenne,35562_fr.html?DisablePublicationWorkflow=1 consulté le 10 Février 2013

supervision bancaire confiée à la Banque Centrale Européenne représente une étape substantielle dans l'assainissement du secteur financier européen.⁴⁷⁵

Il faut souligner que les gouvernements français, allemand et italien qui suivaient une approche intergouvernementaliste entre 2009-2011 ont changé de direction vers le communautarisme après 2011. A part ces trois pays, la Belgique et les Pays-Bas ont commencé à mettre en avant l'importance de renforcer le communautarisme dans le cadre de la politique économique commune. On peut donc parler d'une volonté politique, même si elle est limitée, pour une intégration plus approfondie qui aurait des répercussions sur l'Europe puissance. Pourtant, un revirement architectural au sein de l'UE ne semble pas réalisable à court ou moyen terme.

1.3.Divergences et convergences en matière de culture stratégique

Désireux de savoir “comment les hommes peuvent apprendre à agir ensemble en vue d'éliminer la guerre comme institution sociale”⁴⁷⁶, Karl Deutsch part du constat qu'en certains endroits du monde il existe des communautés politiques au sein desquelles la guerre et l'attente de la guerre ont été éliminées. Ces communautés politiques, il les appelle “communautés de sécurité”.⁴⁷⁷ Pour Deutsch, «[u]ne communauté de sécurité est un groupe de personnes “intégrés”. Par intégration, nous entendons l'obtention, au sein d'un territoire, d'un “sens de la communauté” et d'institutions et de pratiques suffisamment fortes et diffusées pour assurer, pendant un ‘long moment’, des attentes de ‘changement pacifique’ parmi sa population»⁴⁷⁸. Il distingue deux formes de communautés de sécurité: la forme « unifiée » issue d'un processus de fusion entre des entités politiques auparavant indépendantes, où ce sont donc les citoyens entre eux qui entretiennent des attentes de changement pacifique, et la forme « pluraliste » entre plusieurs entités politiques sans gouvernement commun⁴⁷⁹.

⁴⁷⁵ Henri SPITEZKI, “Union bancaire européenne: quelles ombres au tableau?”, *La Revue géopolitique*, 27 Janvier 2013, <http://www.diploweb.com/Union-bancaire-europeenne-queelles.html#nb2> consulté le 30 Janvier 2013

⁴⁷⁶ Karl DEUTSCH, *The Analysis of International Relations*, 3e édition, New Jersey, Prentice-Hall, 1988, p.3

⁴⁷⁷ La notion de communauté de sécurité est apparue au début de la guerre froide, élaborée d'abord par Richard W. VAN WAGENEN dans son *Research in the International Organization Field*, Université de Princeton, Center for Research on World Political Institutions, 1952

⁴⁷⁸ Karl DEUTSCH et al., *Political Community and the North Atlantic Area*, Princeton, Princeton University Press, 1957, p.5

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p.5-6

Karl Deutsch mentionnait que la zone de l'Atlantique Nord, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord avaient déjà bien avancé en direction d'une "communauté de sécurité", et tentaient de poursuivre et de renforcer ce processus⁴⁸⁰. Grâce à la résolution pacifique des différends franco-allemands, l'UE est devenue un exemple de communauté de sécurité.

Emmanuel Adler a repris le terme de « communauté de sécurité pluraliste » pour analyser la situation en Europe après la fin de la guerre froide⁴⁸¹. Il le définit comme « une région transnationale formée d'États souverains dont les peuples entretiennent des attentes raisonnables de changement pacifique »⁴⁸². L'intégration profonde depuis la Seconde Guerre mondiale, le refus de recourir à la force militaire pour résoudre les différends et le développement d'une zone de paix autour de l'Union font de l'UE une communauté de sécurité pluraliste.⁴⁸³

Aujourd'hui, puisque la conjoncture internationale est bien différente de celle des années 1990, l'identification d'une culture stratégique commune est devenue indispensable pour la survie d'une communauté de sécurité. Les travaux sur la culture stratégique offrent des éléments d'analyse intéressants pour comprendre les choix des acteurs de la sécurité.

Le concept de culture stratégique est apparu en 1977 dans une étude de Jack Snyder, chercheur à la Rand Corporation. Dans *The Soviet Strategic Culture: Implications for Limited Nuclear Options*, il définit la culture stratégique de la manière suivante: « La somme totale des idéaux, réponses émotionnelles conditionnées, et modèles de comportements habituels que les membres d'une communauté nationale stratégique ont acquis au travers de l'instruction ou de l'imitation... »⁴⁸⁴. Selon Snyder, l'histoire, les institutions politiques et la situation stratégique d'un pays produisent « une combinaison unique de croyances stratégiques et un type de comportement stratégique unique fondé sur ces croyances »⁴⁸⁵. Bien que ce concept ait été utilisé pour la première fois par Snyder, il est possible de trouver des

⁴⁸⁰ Ian GAMBLES, « Une paix durable en Europe centrale », *Cahiers de Chaillot*, No. 20, Octobre 1995, p.1

⁴⁸¹ Emanuel ADLER, « Europe's new security order: a pluralistic security community », in Beverly CRAWFORD (ed.), *The future of European security*, Berkeley, University of California, 1992, p.287-326

⁴⁸² *Idem*, « Imagined (security) communities: cognitive regions in international relations », *Millennium: Journal of International Studies*, Vol. 26, No. 2, June 1997, p. 249-277

⁴⁸³ Vincent LAPORTE, « The European Union-an Expanding Security Community? », *EU Diplomacy Papers*, College of Europe, June 2012, p.4-5

⁴⁸⁴ Christophe WASINSKI, « La culture stratégique: évaluation d'un concept et de ses ramifications en relations internationales », *Cahiers du RMES*, Vol. III, No.1, Été 2006, p. 124

⁴⁸⁵ *Ibid.*

arguments concernant les influences culturelles sur la stratégie dans des œuvres classiques. Par exemple, Clausewitz caractérise la guerre qui est la continuation de la politique par d'autres moyens, comme un test des « forces morales et physiques ».⁴⁸⁶

Selon Colin Gray, professeur de relations internationales et d'études stratégiques à l'université de Reading en Angleterre, «les idées, attitudes, traditions, façons de penser et méthodes préférées, durables et transmises socialement, sont plus ou moins propres à une communauté de sécurité géographiquement définie, ayant une expérience historique unique »⁴⁸⁷.

D'après Christoph Meyer, professeur au King's College, la culture stratégique est un « ensemble de normes dérivées à partir d'une identité, d'idées et de modèles de comportements, socialement transmis et partagé entre les acteurs et les groupes sociaux les plus influents à l'intérieur d'une communauté politique, aidant à formuler une série d'options pour la réalisation des buts de sécurité et de défense de la communauté. »⁴⁸⁸ Meyer affirme que la culture stratégique implique des normes concernant⁴⁸⁹:

- Les buts acceptables de recours à la force, qui peuvent aller d'une conception stricte de la légitime défense à une vision extensive de la préservation d'intérêts ou de valeurs;
- La manière dont la force doit être utilisée (en dernier recours, avec le maximum de retenue et en minimisant les risques; ou à l'inverse, sans restriction);
- Les relations avec des partenaires dans le domaine de la défense (neutralité, alliances ou liens spéciaux);
- Les modalités d'autorisation juridique du recours à la force, aux niveaux national et international.

Suivant l'approche culturaliste, Bruno Colson, professeur à l'université de Namur (Belgique), explique que le concept de culture stratégique «sous-entend généralement que les Etats ont des préférences stratégiques dominantes, enracinées dans leurs expériences formatives et influencées dans une certaine mesure par les caractéristiques philosophiques, politiques, culturelles, cognitives de l'Etat et de ses élites. Les variables non- historiques ou "objectives",

⁴⁸⁶ Raymond ARON, *Penser la guerre, Clausewitz*, Tome 1, Paris, Editions Gallimard, 1976

⁴⁸⁷ Colin S. GRAY, « Strategic Culture as Context: The First Generation of Theory Strikes Back », *Review of International Studies*, Vol. 25, 1999, p. 51

⁴⁸⁸ Christoph O. MEYER, *The Quest for a European Strategic Culture*, New York, Palgrave MacMillan, 2006, p.20

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p.22-23

telles que la technologie, la polarité du rapport de force ou les capacités matérielles relatives sont d'importance secondaire".⁴⁹⁰

En se basant sur ces différentes définitions, il est possible de dire que la culture stratégique dont l'origine se situe dans l'histoire, la géographie et les institutions politiques, est un système de valeurs, de préférences, de visions et de pratiques qui se manifeste à travers des langages et des modèles de comportement cohérents en ce qui concerne la politique de sécurité et de défense. D'autre part, l'opinion publique est une partie importante du milieu idéationnel qui définit la culture stratégique. L'attitude allemande durant la guerre d'Irak et l'intervention en Libye a été très influencée par l'opinion publique qui est majoritairement réticente aux opérations militaires. Un sondage réalisé début décembre 2002 a montré que 71% des Allemands refusaient une participation de leur pays à une guerre contre l'Irak.⁴⁹¹ L'esprit pacifiste continue encore d'influencer le peuple allemand « encore habité par le traumatisme consécutif aux deux Guerres mondiales et à la déchirure du pays pendant la Guerre froide »⁴⁹².

La culture stratégique rassemble des idées relatives à l'activité stratégique. Cela peut aller de la conception la plus large: préférences relatives aux politiques de sécurité et défense; à la plus étroite: croyances en ce qui concerne l'objectif politique de la guerre et la méthode la plus efficace pour l'atteindre⁴⁹³. Par exemple, Stephen Rosen, professeur à l'Université de Harvard, considère que la culture stratégique oriente les choix portant sur « le comportement militaire international, particulièrement relatif aux décisions d'entrer en guerre, les préférences pour des modes de confrontation offensif, expansionniste ou défensif et le niveau de pertes acceptable »⁴⁹⁴.

L'apport majeur de la culture stratégique est de montrer que différents pays pensent et agissent de manières différentes dans le domaine stratégique au sein d'une communauté ou

⁴⁹⁰ Bruno COLSON, « Culture stratégique », dans Thierry MONTBRIAL, Jean KLEIN (dir.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 150

⁴⁹¹ "Les opinions publiques contre la guerre", RFI, 9 Janvier 2003

http://www.rfi.fr/actufr/articles/037/article_19189.asp consulté le 24 Janvier 2013

⁴⁹² Corinne DELOY, « Elections législatives en Allemagne 22 septembre 2002, LaCDU/CSU et le SPD désormais au coude à coude dans les sondages », <http://www.robert-schuman.org/oe/allemagne/default2.htm> consulté le 25 Janvier 2013

⁴⁹³ Ytzhak KLEIN, « A Theory of Strategic Culture », *Comparative Strategy*, Vol. 10, No.1, January 1991, p. 3-23

⁴⁹⁴ Stephen P. ROSEN, « Military Effectiveness: Why Society Matters », *International Security*, vol. 19, No. 4, Spring 1995

d'une alliance. C'est pourquoi, il est important de regarder la culture stratégique de l'UE qui est en difficulté de développer une politique de sécurité intégrée et donc de construire "l'Europe puissance". La formation d'une culture européenne commune est une condition nécessaire à l'affirmation internationale de l'Union et plus précisément au renforcement d'une PESD efficace. Cette idée se trouve également affirmée au niveau institutionnel européen. Ainsi, un rapport présenté à l'Assemblée de l'UEO en juin 2003 préconise le développement d'une « culture de sécurité et de défense dans la PESD »⁴⁹⁵. La Stratégie européenne de sécurité, adoptée en décembre 2003 mentionne la nécessité d'élaborer une « culture stratégique », propre à favoriser une action dynamique de l'Union dans la gestion des crises et la prévention des conflits.⁴⁹⁶

Per Martinsen, chercheur au Fafo Institute for Applied International Studies, note qu'« une culture stratégique européenne définie comme les idées, aspirations et types de comportement partagés par les acteurs impliqués dans les activités relatives aux politiques de sécurité et défense européennes. »⁴⁹⁷ Similairement, d'après Christoph Meyer, "les idées, normes et types de comportement partagés par les acteurs et les opinions impliqués dans la poursuite des politiques de sécurité et défense européennes"⁴⁹⁸ constituent la culture stratégique de l'UE. Pour Alessia Biava, chercheur à l'Institut Européen de l'Université de Genève, "lorsque l'on se réfère à l'UE et à son action au sein de la PESD, on peut considérer la culture stratégique comme un ensemble de visions et d'attentes partagées, d'idées communes ainsi que de schémas de comportements cohérents qui caractérisent l'utilisation de ses moyens civils et militaires pour des objectifs politiques liés à la sécurité".⁴⁹⁹

La culture stratégique de l'UE se différencie de celle des Etats dans son contenu, dans la mesure où elle ne concernerait pas principalement le recours à la force militaire. De plus, en terme de mode de formation, elle est également différente de celle des Etats car l'Union n'est

⁴⁹⁵ WEU Assembly, *Developing a security and defence culture in the ESDP*, Report submitted on behalf of the Committee for Parliamentary and Public Relations by Mrs Katseli, Rapporteur, Document A/1816, 49th Session, 3 June 2003

⁴⁹⁶ Conseil européen, *Stratégie européenne de sécurité*, Bruxelles, Décembre 2003, p.39

⁴⁹⁷ Per M. MARTINSEN, *The European Security and Defence Policy (ESDP): a Strategic Culture in the Making?*, Paper prepared for the ECPR Conference Section 17 Europe and Global Security, Marburg, 18-21 September 2003, p. 5-6

⁴⁹⁸ Christoph O. MEYER, "Theorising European Strategic Culture: Between Convergence and the Persistence of National Diversity", *CEPS Working Document*, No. 204, June 2004, p. 4

⁴⁹⁹ Alessia BIAVA, « La culture stratégique de l'Union européenne dans le domaine de la sortie des crises et des conflits: un cadre de référence » dans in CHETAIL, Vincent, VAN DER POEL, Cédric, RAMEL, Sylvie, SCHWOK, René, *Prévention, gestion et sortie des conflits*, Genève, IEUG/Collection Euryopa, 2006, p.5

ni un État ni une organisation internationale. De plus, en tenant compte de l'existence d'une histoire commune, il est possible de dire que la culture de l'UE est plutôt le résultat de l'adhésion à des normes et « valeurs », qui ne sont d'ailleurs pas proprement européennes mais sont en partie considérées comme universelles.⁵⁰⁰

La culture stratégique de l'UE a largement influencé de l'expérience historique de deux guerres mondiales ainsi que le climat politique et les modèles idéologiques de la Guerre froide. On peut aussi dire que les Européens ont construit leurs conceptions stratégiques sur une base « clausewitzienne », c'est-à-dire ils pensent que le pouvoir politique doit rester maître du jeu militaire non pour régler les plans de bataille, mais pour décider ou non de la bataille. A l'opposé, les Etats-Unis n'ont conservé qu'un aspect des conceptions clausewitziennes- le principe de la montée aux extrêmes- en rejetant un autre de ses principes, celui de la continuité de l'action politique dans la guerre.⁵⁰¹

Concernant l'origine de la culture stratégique européenne, Christoph Meyer propose trois facteurs⁵⁰²: une convergence des cultures nationales provoquée par l'évolution de la perception des menaces, depuis la fin de la Guerre froide; l'émergence d'une conception commune de la sécurité et plus particulièrement du recours à la force, forgée par l'expérience des conflits récents (Bosnie, Kosovo, Afghanistan et Irak); l'effet des processus de « socialisation » à l'œuvre au sein des nouvelles institutions de la PESD.

Chaque pays membre de l'UE a une culture stratégique propre, forgée par son histoire et sa géographie. L'Union rassemble donc vingt-sept visions nationales différentes. Par exemple, les « normes » culturelles concernant le rôle de la force militaire et l'emploi de cette force diffèrent d'un pays à l'autre⁵⁰³: l'usage de la force militaire en dernier recours en cas de légitime défense, accompagnée d'un fort sentiment pacifiste et anti-militariste dans la société (Allemagne, Italie); une vision de l'emploi de la force comme instrument normal de préservation des intérêts nationaux ou de l'ordre international, dans le respect du droit (France, Grande-Bretagne, mais aussi Pologne); un rejet de l'emploi de la force militaire mais

⁵⁰⁰ Jean-Jacques PATRY, Nicole VILBOUX et Philippe GROS, «L'élaboration d'une culture stratégique européenne dans le domaine aérospatial», *Fondation pour la Recherche Stratégique*, No.11, 2010, p.77

⁵⁰¹ Jean Christophe ROMER, « L'Union européenne face aux crises internationales: débuts et développements de la PESD et de la PESD », dans M. T. BITSCH (dir), *50 ans de traité de Rome 1957-2007*, Stuttgart, F. Steiner Vlg, 2009, p. 264

⁵⁰² Jean-Jacques PATRY, Nicole VILBOUX et Philippe GROS, *op. cit.*, p.79

⁵⁰³ *Ibid.*, p.81

une volonté de contribuer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU (Autriche, Irlande). De plus, c'est la culture stratégique qui explique la réticence de l'Allemagne à envoyer des troupes à l'étranger, de la difficulté de la Pologne à avoir confiance en ses partenaires européens, de l'attachement de l'Angleterre aux Etats-Unis et de l'objectif français de jouer un rôle autonome sur la scène internationale⁵⁰⁴.

Jolyon Howorth, professeur de science politique et de relations internationales à l'Université de Bath, affirme qu'au sein de l'UE, il y a six types de divergences en matière de culture stratégique: allié/neutre, Atlantiste/Européaniste, projection de la puissance professionnelle/défense territoriale basée sur la conscription, nucléaire/non-nucléaire, instruments militaires/instruments civils, grands Etats/petits Etats, fournisseurs d'armes/clients⁵⁰⁵.

Il n'est pas possible, dans le cadre de ce travail, d'entreprendre une recherche détaillée sur la divergence des cultures stratégiques nationales. Il s'agit plutôt d'illustrer la diversité en terme de culture stratégique parmi quelques pays emblématiques. Ayant l'objectif de garder son rang et sa puissance sur la scène mondiale, la France est un des pays moteurs de l'intégration européenne. La France pousse l'Europe à s'affirmer comme puissance sur la scène internationale, y compris à travers les moyens militaires et les interventions à l'étranger au lieu de s'appuyer toujours sur l'OTAN. L'autre pays moteur de l'intégration européenne, l'Allemagne est dans une demande de "fusion identitaire".⁵⁰⁶ L'Allemagne a évolué dans un sens favorable à une sécurité et une défense communes, en insistant sur la dimension civile de la PESD. Selon la vision allemande, la puissance européenne doit d'abord être civile et économique et porter les intérêts économiques allemands. Quant à la Grande Bretagne, elle était d'abord réticente à se lier à l'Europe continentale mais elle a voulu éviter que l'Europe s'unisse sans elle. Aujourd'hui, même si elle est un pays membre, elle est peu intéressée à une Europe puissance et préfère préserver sa relation spéciale avec Washington, alors qu'elle est avec la France la seule à pouvoir penser une Europe puissance. La Pologne a longtemps suivi une politique pro-américaine, mais prenant en compte l'échec américain à l'Iraq et en Afghanistan, depuis l'élection des libéraux de Donald Tusk, elle a commencé à soutenir le

⁵⁰⁴ Christoph O. MEYER, "European Defence: Why Institutional Socialisation is Not Enough?", *Oxford Journal on Good Governance*, Vol.2, No.1, 2005, p.51

⁵⁰⁵ Jolyon HOWORTH, "The CESDP and the Forging of a European Security Culture", *Politique Européenne*, Vol.4, No.8, 2002, p.90

⁵⁰⁶ Maxime LEFEBVRE, *op. cit.*, p.47

renforcement de la PSDC.

On peut dire que les diversités parmi les pays européens en terme de culture stratégique sont apparues durant et après la Seconde Guerre mondiale. Peu après la guerre, l'Europe s'est divisée entre l'Est et l'Ouest autour de l'URSS et des Etats-Unis. Cette division peut aider à expliquer les différences de vue entre la "Vieille Europe" et la "Nouvelle Europe".⁵⁰⁷ La plupart des pays de la Nouvelle Europe a été soumise à l'hégémonie directe de l'URSS. C'est pourquoi les pays ex-communistes voient les Etats-Unis ainsi que l'OTAN comme le garant de leurs libertés et de leurs sécurités plus que l'UE.

Concernant l'intégration européenne en termes de sécurité et de défense, on peut parler d'une divergence entre les pays européenistes, atlantistes et neutres. Les pays européenistes comme l'Allemagne, la France et la Belgique optent pour une politique de sécurité et de défense plus intégrée et plus autonome par rapport à l'OTAN. Les pays atlantistes comme l'Angleterre, les Pays-Bas et les pays de l'Est donnent une importance particulière à leurs relations avec les Etats-Unis et ils préfèrent laisser la défense de l'Europe à l'OTAN. Bien que l'Espagne et l'Italie préfèrent pour la plupart du temps suivre des politiques atlantistes, ce choix est plus conjoncturel que structurel. Les pays neutres qui ne sont pas intégrés à l'Alliance atlantique sont l'Autriche, l'Irlande, la Suède, la Finlande et la Malte.

Les réponses à la question « quel serait le facteur le plus important affectant la puissance et l'influence d'un pays et d'un groupe de pays dans le monde » qui a été incluse dans l'Eurobaromètre 71 de 2009 montrent la divergence en matière de culture stratégique. Le peuple qui place la puissance militaire au plus fort pourcentage est celui de Chypre (23%); à l'opposé se trouvent les Suédois, avec 3%.⁵⁰⁸

Contrairement à ces divergences, la mise en œuvre de la PCSD et les opérations menées prouvent qu'il y a un consensus sur une certaine culture stratégique européenne. Cette culture découle tout d'abord des valeurs communes: « la démocratie, l'État de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité

⁵⁰⁷ Cette distinction a été faite pour la première fois par le Secrétaire de la Défense des Etats-Unis Donald Rumsfeld en janvier 2003 en se référant aux pays de l'Europe de l'Est qui soutiennent la guerre d'Irak et à la France et à l'Allemagne qui sont contre cette guerre.

⁵⁰⁸ "Public opinion in the EU", Standard Eurobarometer, No.72, October-November 2009, p.10, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb72/eb72_vol2_en.pdf consulté le 20 Janvier 2013

humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international ».⁵⁰⁹ Deuxièmement, de par son histoire, l'Union a une vision particulière de la place de la force armée dans la sécurité, comme le rappelait Javier Solana: "Elle s'est nourrie d'un traumatisme profond face aux excès et aux dérives de la puissance militaire, elle s'est épanouie pendant des décennies dans la conviction que des processus d'intégration multiples, entre les différentes nations européennes, étaient la meilleure formule possible pour assurer la stabilité et la sécurité de chacune d'entre elles".⁵¹⁰ Troisièmement, l'Union n'a pas d'objectif expansionniste, impérialiste ou hégémonique. Elle souhaite construire un environnement de sécurité dans son entourage. Comme le dit l'ancien ministre allemand Egon Bahr: "l'Europe ne menace personne, [elle] recherche la stabilité; l'Europe n'a pas d'ennemi, ni d'aspirations territoriales".⁵¹¹

Le développement d'une culture stratégique au niveau européen découle de la synergie entre des forces partant du haut (approche *top-down*) et d'autres poussant du bas (approche *bottom-up*)⁵¹². On peut classer les institutions européennes dans la première catégorie. La vision des gouvernements nationaux, les prises de position des opinions publiques nationales et les opérations sur le terrain rentrent, par contre, dans la deuxième catégorie.

Bien que la PESD reste du domaine intergouvernemental, elle ne fonctionne pas totalement sur une logique de négociations diplomatiques traditionnelle, du fait de la création d'instances permanentes de préparation des politiques à Bruxelles. Même au sein d'organes intergouvernementaux (Comité politique et de sécurité, CMUE), constitués de représentants des États membres, les interactions constantes et la logique de travail typique de l'UE contribuent à produire un discours «européen». Au niveau institutionnel, la Stratégie européenne de sécurité, un document intergouvernemental adopté par le Conseil européen de décembre 2003 a une importance particulière en terme de culture stratégique européenne. En soulignant que "face à ces nouvelles menaces, c'est à l'étranger que se situera souvent la première ligne de défense", elle encourage une approche inclusive, à travers la prévention et

⁵⁰⁹ Traité de Lisbonne, C 306/10, 17 Décembre 2007, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2007:306:0010:0041:FR:PDF> consulté le 20 Janvier 2013

⁵¹⁰ Frédéric RAMEL, « L'Union européenne et la sortie des conflits armés: des actions au service d'une culture stratégique », dans Maximos ALGISAKIS (ed.), *Europe et sortie des conflits*, Genève, Institut Européen de l'Université de Genève, 2005, p. 50

⁵¹¹ Jean-Jacques PATRY, Nicole VILBOUX et Philippe GROS, *op. cit.*, p.89

⁵¹² Alessia BIAVA, "L'émergence d'une culture stratégique européenne dans le cadre de la PESD", Contribution présentée dans le cadre de la 6eme conférence biennale de l'ECSA-Canada, 19-20 Mai 2006, p.5

la gestion des crises et des conflits, ainsi qu'à travers la mobilisation de tous les moyens nécessaires dans les situations postérieures aux crises.⁵¹³

Pour la deuxième catégorie, il convient de traiter des trois pays moteurs (Allemagne, France et Grande Bretagne) initiateurs de presque toute avancée européenne en matière de sécurité et de défense. L'analyse des documents officiels des Ministères français, allemand et britannique de la défense montre une certaine convergence concernant la perception des risques et des menaces depuis la fin de la Guerre froide. Tout d'abord, la notion de sécurité s'est élargie pour inclure, outre la dimension militaire, les sphères économique, sociale et environnementale. Les nouvelles menaces comme le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive et le crime organisé sont substituées aux anciennes.⁵¹⁴ De plus, les documents des Ministères de la défense soulignent la nécessité d'un engagement global, fondé sur les moyens militaires mais aussi civils. En outre, concernant les modalités d'engagement sur le terrain, on peut parler d'une approche inclusive, car elles impliquent à la fois la gestion de crise et la stabilisation post-conflit. En ce qui concerne les troupes, les Ministères de la défense soulignent la nécessité de former des forces spécialisées, flexibles, interopérables et interarmées⁵¹⁵.

Quant à l'opinion publique, selon les résultats de l'Eurobaromètre No.72 de 2009, trois quarts des européens considèrent que l'Union est indispensable pour répondre aux défis (changement climatique, terrorisme) du monde.⁵¹⁶ En outre, les résultats de Transatlantic Trends 2013 montrent que 80% des Européens sont opposés à la notion de "war for justice".⁵¹⁷ Les taux d'approbation de la PSDC varient entre 68% et 79% pour la période 1992-2013.⁵¹⁸

En résumé, même s'il y a une diversité en matière de culture stratégique, une vision de la

⁵¹³ *Ibid.*, p.11-12

⁵¹⁴ Voir "Le Livre Blanc d'Allemagne" publié en 2006, http://merln.ndu.edu/whitepapers/Germany2006_Livre_blanc_Resume.pdf consulté le 20 Janvier 2013

"Le Livre Blanc de France" publié en 2008, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/2LIVREBLANC_DEF.pdf consulté le 20 Janvier 2013

"A Strong Britain in an Age of Uncertainty: The National Security Strategy", UK Defence White Paper, 2010, http://www.direct.gov.uk/prod_consum_dg/groups/dg_digitalassets/@dg/@en/documents/digitalasset/dg_191639.pdf consulté le 20 Janvier 2013

⁵¹⁵ *Ibid.*

⁵¹⁶ Eurobarometer 72, Public opinion in the EU, Vol.2, October-November 2009, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb72/eb72_vol2_en.pdf consulté le 21 Janvier 2013

⁵¹⁷ Transatlantic Trends, Topline Data 2013, The German Marshall Fund, <http://trends.gmfus.org/files/2013/09/TT-TOPLINE-DATA.pdf> consulté le 21 Janvier 2013

⁵¹⁸ Olivier de FRANCE, « What EU citizens think about European defence », *EU-ISS*, Brief Issue, No.43, November 2013, p.1

sécurité et de la place de la force militaire commence effectivement à se consolider au sein de l'Union. Les institutions européennes, la vision des gouvernements nationaux et les prises de position des opinions publiques nationales contribuent à la construction d'une culture stratégique européenne qui prendra sans doute un certain temps. Mais le développement de cette culture serait un atout considérable pour l'Europe puissance, puisqu'elle précise les perceptions de la menace, les sensibilités en terme de sécurité, les façons de faire face aux défis et menaces, et les critères pour utiliser la force militaire.

2. Les grands moments de la divergence et de la convergence européenne

2.1. La guerre d'Afghanistan: le facteur de l'OTAN

La grande audace des attaques du 11 septembre 2001 contre les États-Unis ont amené l'OTAN à invoquer l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord, pour la première fois dans son histoire. Cet article stipule que si un des membres de l'Alliance est attaqué, les autres doivent se porter à sa défense. Même si les États-Unis ont refusé l'article 5 et demandé l'application de l'article 4 selon lequel les parties se consulteront chaque fois que, de l'avis de l'une d'elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée, ils étaient d'accord pour appuyer l'attaque américaine contre Al-Qaïda. Cette guerre qui s'inscrivait dans la guerre contre le terrorisme déclarée par les États-Unis avait pour but de capturer Osama Ben Laden, détruire l'organisation Al-Qaïda, et renverser le régime Taliban qui hébergeait cette organisation.

Avant de passer à la guerre d'Afghanistan, il convient de rappeler brièvement l'histoire politique de l'Afghanistan.⁵¹⁹ L'Afghanistan n'a pas connu d'ordre interne depuis l'intervention soviétique en 1979. Afin de faire face à cette intervention, les États-Unis ont soutenu et armé *moudjahidines* (résistants afghans) radicaux provenant d'autres pays musulmans qui sont contre le régime communiste.⁵²⁰ Quand les soviétiques ont évacué le pays, en prenant le pouvoir en Afghanistan, les *moudjahidines* ont commencé à se battre entre eux et un état de chaos a régné dans le pays. A partir de 1995, une branche extrémiste de l'Islam sunnite, « les Talibans », financée et conseillée par les États-Unis avec le soutien des

⁵¹⁹ Ce sous-chapitre est inspiré du chapitre intitulé "La guerre d'Afghanistan (2001)" du mémoire non publié d'Emine AKCADAG, (Prof. Jean-Christophe Romer), "Analyse des vues européennes et américaines sur la lutte contre le terrorisme entre 2001-2003", IHEE, Université de Strasbourg, 2009, p.64-68

⁵²⁰ Olivier ROY, « Afghanistan: les raisons d'un conflit interminable », *Cultures et Conflits*, No.1, Hiver 1990

partis politiques islamiques pakistanais a émergé⁵²¹. En accédant au pouvoir en 1996, les Talibans ont instauré un régime fondé sur une interprétation stricte de l'Islam.

Quant à Al-Qaïda, elle est née de l'organisation *moudjahidines* de résistance et a été fondée par Ben Laden en 1988 avec le soutien du gouvernement américain qui déployait dans cette période une politique interventionniste dans tous les pays « menacés » par le communisme.⁵²² Vers la fin de l'occupation soviétique, beaucoup de *moudjahidines* ont voulu étendre leurs opérations pour inclure les luttes islamistes dans d'autres régions du monde, Al-Qaïda était l'une de celles-ci.

Après le départ des troupes soviétiques en 1989, une période de conflit entre le pouvoir communiste et les *moudjahidines* s'est installée en Afghanistan. En avril 1992, le président pro-soviétique Najibullah a démissionné et une république islamique a été proclamée. En profitant de cette opportunité, les Taliban, étudiants en religion des écoles coraniques du Pakistan, ont pénétré en Afghanistan avec le soutien de l'armée pakistanaise. Après seulement quatre années de la proclamation de la république islamique, les Talibans ont instauré une dictature fondamentaliste à Kaboul. Ben Laden ayant lié sa cause à celle des Talibans, a fait du pays une terre d'asile et de formation au terrorisme.⁵²³

Deux jours après les attentats, le 13 Septembre 2001, le président des États-Unis Georges W. Bush a demandé au régime des Talibans l'extradition hors d'Afghanistan du chef d'Al-Qaïda Ben Laden, désigné comme principal responsable des attentats du 11 Septembre. Mais cette demande a été refusée par l'Afghanistan. Par conséquent, les Etats-Unis ont débuté l'opération «Liberté immuable» en s'appuyant sur la résolution 1368 (12 septembre 2001) du Conseil de sécurité qui reconnaissait le «droit inhérent à la légitime défense».⁵²⁴

L'administration américaine a réussi à réunir autour des Etats-Unis une vaste coalition. Dans un premier temps, Washington a demandé et obtenu le concours des Européens sur le plan policier, ce qui s'est traduit par de nombreuses interpellations dans toute une série de pays,

⁵²¹ Michèle POULAIN, "Les Attentats du 11 Septembre et Leurs Suites: Quelques Points de Repères", *AFDI*, Paris, 2002, p.27

⁵²² *Ibid.*

⁵²³ *Ibid.*, p.28

⁵²⁴ S/RES 1368 (2001) sur la situation en Afghanistan, 20 décembre 2001, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1386\(2001\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1386(2001)) consulté le 20 Janvier 2013

ainsi que dans le domaine financier.⁵²⁵ Néanmoins, sur le plan militaire aucune participation directe n'était demandée, seule la Grande-Bretagne a fourni le concours de ses forces spéciales et ses sous-marins lanceurs de missiles de croisière ont participé aux bombardements en Afghanistan.⁵²⁶ Le président Bush a mentionné la France, l'Allemagne, l'Australie et le Canada comme ayant fait l'objet de demandes spécifiques. Elles ont toutes accepté, mais dans un cadre bilatéral⁵²⁷. Donc, on peut parler d'une convergence européenne et transatlantique concernant le déclenchement de la guerre en Afghanistan.

La phase initiale de la guerre en Afghanistan a évolué beaucoup plus rapidement. Kaboul est tombé le 13 novembre et le régime des talibans a été détruit. A la fin de la guerre, en adoptant la résolution 1386 le 20 décembre 2001, le Conseil de sécurité a approuvé la création de la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité (FIAS) dont l'objectif est de contribuer à la stabilisation de la paix et de la sécurité dans le pays. Le but principal de la FIAS était d'aider l'Autorité de transition afghane, en instaurant un environnement sûr à Kaboul et dans ses environs, et en soutenant la reconstruction de l'Afghanistan. Initialement, la direction de la FIAS a été assurée par des pays volontaires avec une rotation de six mois : le Royaume-Uni, Turquie, l'Allemagne et les Pays-Bas, avec le soutien de l'OTAN. Depuis le 11 août 2003, l'OTAN soutient et dirige la FIAS.

Parmi les pays européens, ce sont l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Suède qui ont participé à la FIAS pour contribuer à la protection du peuple afghan, au renforcement des capacités des forces de sécurité afghanes, à la lutte contre l'insurrection talibane et au développement politique et économique de l'Afghanistan. La contribution des grands pays européens était notamment considérable.⁵²⁸ Le contingent britannique est le deuxième en nombre, après celui des États-Unis, au sein de la FIAS. La majorité des troupes britanniques faisant partie de la FIAS sont des unités de combat au sol et ils mènent la lutte antidrogue et dirigent l'équipe provinciale de reconstruction d'Helmand. Les Pays-Bas ont particulièrement contribué à la reconstruction et au développement en Afghanistan. A part son rôle important sur le plan diplomatique, l'Allemagne a été un des principaux fournisseurs de personnel

⁵²⁵ François HEISBOURG, *Hyperterrorisme: la nouvelle guerre*, Paris, Odile Jacob, 2001, p.58

⁵²⁶ *Ibid.*

⁵²⁷ *Ibid.*

⁵²⁸ Marcus PISTOR, "L'engagement de l'Europe en Afghanistan", *Voltaire*, Février 2008, <http://www.voltairenet.org/article155074.html> consulté le 13 Février 2013

militaire et d'aide au développement en Afghanistan. Près de 65.000 soldats français ont été déployés depuis fin 2001 en Afghanistan. La France a joué aussi un rôle important dans le maintien de la sécurité de l'Aéroport international de Kaboul. L'Italie a dépensé environ 36 millions d'euros pour l'aide au développement en Afghanistan depuis 2005, alors que l'Espagne en a consacré environ 226 millions depuis 2006.⁵²⁹ En 2008, l'Eurocorps a servi comme chef d'état-major au quartier général de la FIAS.

De plus, lors de la Conférence de Londres, en 2006, l'UE et ses pays membres se sont engagés à investir une somme supplémentaire de 2,4 milliards de dollars pour aider à la reconstruction de l'Afghanistan au cours des prochaines années.⁵³⁰ En 2007, la Commission européenne a adopté un nouveau document de stratégie d'aide à l'Afghanistan pour 2007 à 2013, qui dit que "le principe directeur pour l'octroi de l'aide est de privilégier le recours aux structures gouvernementales pour mettre en œuvre des programmes d'aide et fournir un appui soutenu aux programmes nationaux existants".⁵³¹

Pourtant, il est important de noter que le nombre de morts, la durée du déploiement ainsi que les objectifs de la guerre, dont bien peu ont été atteints, ont entraîné la chute de la popularité de l'opération auprès des peuples européens. Le rapport intitulé "Afghanistan: expliquer à l'opinion publique les raisons d'une guerre" qui a été publié par l'Assemblée de l'UEO en 2010 a mis sous les yeux que la plupart des Européens sont favorable au retrait immédiat de ses soldats d'Afghanistan.⁵³² Un tiers du peuple britannique n'est pas convaincue que la mission du Royaume-Uni en Afghanistan est réalisable et donc demande le retrait immédiat de ses soldats. Quant à l'Allemagne, la majorité de la population est fondamentalement opposée à l'opération et demande le retrait des forces allemandes d'Afghanistan. Les Pays-Bas avaient démontré que l'engagement en Afghanistan peut avoir un coût politique. "La décision de proroger le mandat de la mission néerlandaise participant à la FIAS a entraîné la chute du gouvernement."⁵³³ La position du peuple française n'est pas nettement indiquée dans le rapport de l'Assemblée de l'UEO. Il note toutefois que la majorité des Français est

⁵²⁹ "L'Italie et l'Espagne baissent leur aide à Afghanistan", *Reuters France*, 28 Juillet 2012, <http://fr.reuters.com/article/idFRL6E8IS1BU20120728> consulté le 13 Février 2013

⁵³⁰ Viladimir CIROVSKI et Marcus PISTOR, "L'Afghanistan: Engagement de l'Europe", Service d'Information et de Recherche Parlementaire, Canada, No. 2007-31-F, 2007, p.4

⁵³¹ Commission européenne, Document de stratégie: République islamique d'Afghanistan, 2007-2013, p.19, http://ec.europa.eu/external_relations/afghanistan/csp/07_13_fr.pdf consulté le 13 Février 2013

⁵³² « Afghanistan: Expliquer à l'opinion publique les raisons d'une guerre », Assemblée de l'UEO, Cinquante-huitième session, Document C/2070, 18 mai 2010

⁵³³ *Ibid.*, p.11

favorable au retrait. Concernant l'Italie, les sondages indiquent que plus de 58 % des Italiens sont hostiles à la poursuite de la participation à ce qui apparaît davantage comme une guerre qu'une mission de maintien de la paix. Frappée par l'attentat terroriste de la gare de Madrid (2004), l'opinion publique espagnole paraît relativement favorable à la participation du contingent espagnol à la FIAS. Le 17 février 2010, le Parlement a approuvé sans débat l'envoi supplémentaire de 511 militaires.

A la fin de 2014, les dernières troupes de l'OTAN qui sont encore présentes sur le sol afghan quitteront le pays. Pourtant la mission de la FIAS ne sera pas complètement terminée. Réunis à Bruxelles, les 9 et 10 octobre 2012, les ministres de la défense des 28 pays membres de l'OTAN et de leurs 22 partenaires au sein de la FIAS ont précisé les grandes lignes de la mission de l'Alliance en Afghanistan après 2014. Cette mission comprendra "formation, conseil et soutien" à l'armée et la police afghanes et regroupera de 10 000 à 20 000 hommes, selon les estimations de l'Alliance⁵³⁴. Les militaires qui en feront partie seront considérés comme « *non combattants* » et ne s'occuperont « *en principe* » ni de la lutte contre le terrorisme, ni de contre-insurrection, ni de la répression du trafic de drogue⁵³⁵. Outre les membres de l'OTAN, six pays (Australie, Finlande, Géorgie, Nouvelle-Zélande, Suède et Ukraine) ont annoncé leur intention d'appuyer la mission sous réserve de la signature de l'accord entre les Etats-Unis et le gouvernement afghan.

En somme, en tant que conséquence de la guerre contre le terrorisme déclenchée par les Etats-Unis à la suite des attentats de 11 Septembre 2001, la guerre d'Afghanistan était un reflet de la convergence européenne sur l'invocation de l'article 5 de l'OTAN. Autrement dit, cette convergence a été assurée par le facteur de l'OTAN.

2.2.La guerre d'Irak: avec les Etats-Unis ou contre les Etats-Unis?

La guerre d'Irak déclenchée par George W. Bush en 2003 a suscité l'une des divergences les plus concrètes au sein de l'UE.⁵³⁶ Après les attentats du 11 Septembre 2001, puisque Al-Qaïda

⁵³⁴ "L'OTAN fixe sa mission en Afghanistan après le retrait de 2014", *Le Monde*, 11 Octobre 2012, http://www.lemonde.fr/international/article/2012/10/11/l-otan-fixe-sa-mission-en-afghanistan-apres-le-retrait-de-2014_1773816_3210.html consulté le 15 Février 2013

⁵³⁵ *Ibid.*

⁵³⁶ Ce sous-chapitre est inspiré du chapitre intitulé "La guerre d'Irak (2003)" du mémoire non publié d'Emine AKCADAG, (Prof. Jean-Christophe Romer), "Analyse des vues européennes et américaines sur la lutte contre le terrorisme entre 2001-2003", IHEE, Université de Strasbourg, 2009, p.75-85

est une organisation composée majoritairement de gens qui sont originaires du Proche-Orient, les yeux du monde se sont tournés vers cette région. Le Proche-Orient était réputé être “une région dysfonctionnelle qui a besoin d’une thérapie de choc”, selon les mots d’un conseiller du président Bush en janvier 2002.⁵³⁷ Le président américain Bush a expliqué ses arguments pour déclarer la guerre à l’Irak dans son discours à la nation du 17 mars 2003: « Le régime irakien continue à posséder et dissimuler certaines des armes les plus mortelles jamais conçues [...] Il a aidé, entraîné et hébergé des terroristes, y compris des agents d’Al-Qaïda »⁵³⁸. Donc, il était nécessaire de prendre des mesures afin de s’assurer que Saddam Hussein ne les utiliserait pas contre les Etats-Unis ou leurs alliés ni ne les mettrait à la disposition des organisations terroristes internationales. En mettant en avant la sponsorship du terrorisme par le régime autoritaire de Bagdad, l’administration américaine défendait le recours à la force contre l’Irak dans le cadre du « guerre contre le terrorisme ».

Après la deuxième guerre du Golfe, l’ONU avait imposé à l’Irak l’élimination de ses armes de destruction massive. Les premières inspections ont débuté en juin 1991. Après une interruption de quatre ans, l’Irak a accepté le retour inconditionnel des inspecteurs en désarmement des Nations unies en 2002. Pour la continuité des inspections, les États-Unis souhaitent adopter une nouvelle résolution qui donnerait la possibilité de recourir à la force militaire en cas d’un manque de collaboration des autorités irakiennes. Par conséquent, le Conseil de sécurité a adopté à l’unanimité la résolution 1441 en novembre 2002 qui donne à l’Irak une dernière possibilité d’éliminer ses armes de destruction massive avant de faire face à de «sérieuses conséquences».⁵³⁹ L’Irak disposait de « 30 jours pour faire une déclaration précise, actualisée et complète de tous les aspects de ses programmes... »⁵⁴⁰

Saddam Hussein a accepté cette résolution sans condition et l’Irak a remis à l’ONU une déclaration sur ses programmes à vocation militaire. Par contre, les Etats-Unis n’étaient toujours pas satisfaits de la situation. Le congrès de l’opposition irakienne, réuni à Londres en décembre 2002 avec le soutien de Washington, a adopté une déclaration politique appelant l’Irak à se transformer en un Etat fédéral démocratique, libéré de ses armes de destruction

⁵³⁷ Bruno TERTRAIS, *La guerre sans fin*, Paris, Seuil, 2004, p.52

⁵³⁸ Le discours du président Bush du 17 mai 2003, www.monde-diplomatique.fr/cahier/irak/a9941 consulté le 21 Janvier 2013

⁵³⁹ S/Rés 1441 (2002) du 8 novembre 2002, [www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1441\(2002\)](http://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1441(2002)) consulté le 22 Janvier 2013

⁵⁴⁰ *Ibid.*

massive⁵⁴¹. Deux jours plus tard, Colin Powell, secrétaire d'Etat américain a déclaré que « la déclaration irakienne utilise peut-être le langage de la résolution 1441, mais ne répond en rien aux exigences de cette résolution. »⁵⁴² Mais d'une autre côté, le chef des inspecteurs de l'ONU, Hans Blix, reprochait à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis de ne pas procurer assez de renseignements sur les sites irakiens dont ils pensaient qu'ils abritaient des armes de destruction massive.⁵⁴³

Concernant les discours américains qui défendaient le recours à la force contre l'Irak, en janvier 2003, Dominique de Villepin, ministre français des Affaires Etrangères a déclaré que « Rien ne justifie de rompre le fil des inspections ni d'envisager l'action militaire »⁵⁴⁴ à l'issue d'une réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur le terrorisme. Selon le chancelier allemand Gerhard Schroeder, l'adoption d'une deuxième résolution par l'ONU était nécessaire avant une éventuelle intervention militaire contre l'Irak. A la suite de ces déclarations, le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld a reproché à l'Allemagne et à la France et a prétendu qu'elles ne représentaient plus que « la vieille Europe ». Cette phrase de Rumsfeld soulignait déjà le divorce européen sur la guerre d'Irak. D'une côté, il y avait la « vieille Europe » dont l'Allemagne et la France, puissances traditionnelles du Vieux continent opposées à la guerre en Irak, seraient les piliers et de l'autre côté, il y avait la « nouvelle Europe » composée par les pays d'Europe de l'Est, nouveaux alliés de l'OTAN acquis aux vues de Washington envers l'Irak. On peut donc dire que la guerre d'Irak a engendré non seulement une divergence transatlantique mais aussi une divergence européenne.

2.2.1. Les partisans de la guerre

L'Etat européen qui a le plus soutenu la politique américaine face à l'Irak était le Royaume-Uni. Le premier ministre Tony Blair se basait sur les mêmes arguments que ceux avancés par les Etats-Unis afin de légitimer l'intervention en Irak. « Les renseignements sont clairs: Saddam Hussein continue de penser que son programme d'armes de destruction massive est indispensable, à la fois pour réprimer en interne et pour aggraver à l'extérieur... » disait Tony

⁵⁴¹ « Chronologie du monde arabe », *Le Monde Diplomatique*, 1 Janvier 2007

⁵⁴² Catherine GOUESSET, « Chronologie de la guerre d'Irak », *L'express*, 16 janvier 2009

⁵⁴³ *Ibid.*

⁵⁴⁴ *Ibid.*

Blair lors de son discours en février 2003.⁵⁴⁵ Donc, pour le Royaume-Uni, la possession des ADM et la mission de délivrer un peuple d'une dictature rendaient nécessaire une intervention militaire en Irak. Le document intitulé "*A Vision for Irak and the Iraki people*" publié par le gouvernement britannique en mars 2003 annonçait la volonté du Royaume-Uni pour aider et soutenir les Irakiens après la chute du régime⁵⁴⁶.

A part ses raisons officielles, il est impossible de nier ses relations privilégiées avec les Etats-Unis grâce à sa culture, sa langue et son histoire. Pendant la guerre contre le terrorisme, le Royaume-Uni a montré encore une fois l'importance qu'il donnait à ses relations avec l'Amérique. Selon le journaliste Jean-Michel Demetz, «Si Blair a réussi à tenir le premier rôle – au sujet de la guerre contre le terrorisme –, c'est parce qu'il ne s'est jamais départi d'une solidarité sans faille avec Washington. Car, il a compris, dès son accession au pouvoir, que cette loyauté anglo-saxonne était la condition nécessaire pour peser sur la superpuissance d'outre-Atlantique. Question de confiance.»⁵⁴⁷

Comme le Royaume-Uni, l'Espagne a rapidement rejoint la coalition conduite par les Etats-Unis. Ceci peut être expliqué par l'effort du premier ministre Jose Maria Aznar pour adopter une ligne de conduite offensive contre l'ETA⁵⁴⁸. D'autre part, en coopération avec le Royaume-Uni et l'Italie, l'Espagne désirait proposer une alternative au puissant axe franco-allemand vu comme voulant faire de l'Europe une « forteresse Europe ».⁵⁴⁹ Quant aux intérêts économiques, puisque l'Espagne a beaucoup investi en Amérique latine, en prenant en compte l'influence américaine sur cette zone, elle devait avoir de bonnes relations avec les Etats-Unis.

Quant à l'Italie, puisque la population italienne était majoritairement opposée à la guerre et que le Vatican n'a pas donné son accord pour cette guerre, le gouvernement italien a hésité à prendre place à côté des Etats-Unis. Mais au début de l'année 2003, elle a commencé à soutenir les arguments américains plus explicitement. Puisque l'opération militaire n'était pas sous le commandement des Nations unies, l'Italie n'a pas envoyé des soldats spécifiquement

⁵⁴⁵ Le discours de Tony Blair du 25 février 2003, www.publications.parliament.uk/pa/cm200203/cmhansrd/vo030225/debtext/30225-05.htm consulté le 23 Janvier 2013

⁵⁴⁶ "A Vision for Irak and the Iraki people", www.globalsecurity.org/wmd/library/news/Irak/2003/Irak-030316-usia04.htm consulté le 23 Janvier 2013

⁵⁴⁷ Jean-Michel DEMETZ, « Blair chef de guerre », *L'express*, 29 Novembre 2001

⁵⁴⁸ Paul M. HEYWOOD, « Desperately seeking influence: Spain and the war in Irak », *European Political Science*, Vol.3, No.1, Fall 2003, pp.35-40.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 37

pour se battre en Irak. Cependant, elle a proposé à la coalition l'utilisation de ses bases militaires et la contribution aux missions humanitaires pour qualifier au statut « allié et non belligérant »⁵⁵⁰.

On peut dire que la principale raison qui a incité le gouvernement de Silvio Berlusconi à soutenir Washington était d'acquérir une meilleure position au sein de la hiérarchie des puissances internationales en tant qu'alliée des Etats-Unis. En outre, pendant la reconstruction en Irak, elle pourrait profiter de la mine d'or économique, elle pourrait « exporter en Irak des biens et des services pour une valeur de 2 milliards d'euros par an »⁵⁵¹.

D'autre part, Tony Blair, Jose Maria Aznar, Silvio Berlusconi étaient parmi les dirigeants qui ont signé le 30 janvier 2003 une Lettre dans laquelle les dirigeants de 8 pays d'Europe appelaient à l'unité avec les Etats-Unis face à l'Irak⁵⁵². Cette Lettre, connu sous le nom de « Lettre des 8 », soulignait la nécessité d'une unité entre Européens et Américains en rappelant les valeurs communes partagées par ces pays et leur coopération permanente en matière de sécurité. Elle assimilait le gouvernement irakien aux mouvements terroristes qui ont été les auteurs des attentats du 11 septembre 2001.⁵⁵³

Une semaine plus tard, le 6 février 2003, les ministres des Affaires étrangères d'Albanie, de Bulgarie, de Croatie, d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, de Macédoine, de Roumanie, de Slovaquie et de Slovénie, les pays qualifiés « groupe de Vilnius » ont fait une déclaration dans laquelle ils apportaient leur soutien aux Etats-Unis pour combattre un pays qui maintient des liens avec des terroristes. Ils appelaient également le Conseil de sécurité de l'ONU à « prendre les mesures nécessaires » afin de faire en sorte que l'Irak ne soit plus une menace.⁵⁵⁴ Toutefois, on sait que cette lettre a été dictée par un lobbyiste du Pentagone, Bruce Jackson, lors d'une réception à l'ambassade de Slovaquie à Washington.⁵⁵⁵

On peut expliquer ce soutien des pays de l'Europe de l'Est par le désir d'être sous le parapluie

⁵⁵⁰ Gaëlle BRIGUET, "Grands Etats européens dans la guerre d'Irak", *Euryopa*, UNIGE, 2005, p. 42

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 43

⁵⁵² Ces 8 dirigeants sont: Vaclav Havel (République Tchèque), Jose Maria Aznar (Espagne), José-Manuel Duro Barroso (Portugal), Silvio Berlusconi (Italie), Tony Blair (Grande-Bretagne), Peter Medgyessy (Hongrie), Leszek Miller (Pologne), Anders Fogh Rasmussen (Danemark)

⁵⁵³ Pour la Lettre des 8, voir www.grip.org/bdg/g2026.html consulté le 23 Janvier 2013

⁵⁵⁴ Pour la déclaration des pays du groupe de Vilnius, voir www.novinite.com/view_news.php?id=19022 consulté le 23 Janvier 2013

⁵⁵⁵ Thomas SCHREIBER, "Le rêve américain de la nouvelle Europe", *Le Monde Diplomatique*, Mai 2004

américain contre le danger russe. En tant que pays ex-communistes, ils pensent que seuls les Etats-Unis peuvent assurer leur sécurité en cas d'une agression russe, c'est pourquoi, ils sont toujours plus atlantistes. Pierre Verluise, spécialiste de géopolitique, attire l'attention sur le lien entre l'adhésion de ces pays effective ou promise à l'OTAN et leur manifestation de soutien à la politique de Bush contre Saddam Hussein⁵⁵⁶. A part la Hongrie, la République Tchèque et la Pologne qui étaient membres de l'OTAN depuis 1999, tous les autres pays qui appartenaient au groupe de Vilnius sont devenus membres de l'OTAN en 2004.

Les réactions n'ont pas tardé à se faire sentir à la suite de la publication de ces deux textes. Le 14 février 2003, lors d'une réunion du Conseil de sécurité, Dominique de Villepin a noté que « premièrement, l'option des inspections n'a pas été conduite jusqu'à son terme et peut apporter une réponse efficace à l'impératif du désarmement de l'Irak; deuxièmement, c'est qu'un usage de la force serait si lourd de conséquences pour les hommes, pour la région et pour la stabilité internationale qu'il ne saurait être envisagé qu'en dernière extrémité [...] Il y a ceux qui pensent que dans leur principe, les inspections ne peuvent avoir aucune efficacité. Mais je rappelle que c'est le fondement même de la résolution 1441 et que les inspections donnent des résultats. On peut les juger insuffisantes mais elles sont là. Il y a ceux qui croient que la poursuite du processus d'inspection serait une sorte de manœuvre de retardement visant à empêcher une intervention militaire. Cela pose naturellement la question du temps imparti à l'Irak [...] L'option de la guerre peut apparaître a priori la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut construire la paix. Et ne nous voilons pas la face: cela sera long et difficile, car il faudra préserver l'unité de l'Irak, rétablir de manière durable la stabilité dans un pays et une région durement affectés par l'intrusion de la force »⁵⁵⁷. Cette déclaration du Ministre des Affaires étrangères français, vue comme l'une des plus importantes déclarations des opposants au conflit en Irak au début de l'année 2003, explique d'une façon claire les arguments des pays ayant refusé la politique des Etats-Unis.

Par ailleurs, la coalition qui planifiait d'attaquer l'Irak espérait encore le soutien des Nations Unies. Par conséquent, le 24 février 2003, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Espagne ont

⁵⁵⁶ Pierre VERLUISE, "Chronologie des élargissements de l'UE et de l'OTAN", *Diploweb*, 24 avril 2004, www.diploweb.com/ue/chronologieelargissements.htm consulté le 23 Janvier 2013

⁵⁵⁷ Le discours de Dominique de Villepin du 14 février 2003, <http://2villepin.free.fr/index.php/2007/02/14/305-discours-de-dominique-de-villepin-a-l-onu-le-14-fevrier-2003> consulté le 23 Janvier 2013

présenté au Conseil de sécurité un nouveau projet de résolution.⁵⁵⁸ Ce projet affirmait que la résolution 1441 donnait une dernière chance à l'Irak et ce pays n'a pas apporté toutes les informations qu'on lui demandait, l'Irak aurait ainsi violé la résolution. Donc, le Conseil de sécurité devrait agir pour assurer la sécurité internationale. Mais comme les opposants à la guerre se sont directement opposés à une telle résolution, elle n'a pas été soumise au vote en vue d'éviter un veto français et/ou russe.

2.2.2.L'axe du refus

La France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg ont constitué un front commun pendant la crise irakienne. Lors de l'anniversaire du traité de l'Elysée en janvier 2003, la France et l'Allemagne ont remontré leur position commune en adoptant une déclaration commune qui affirmait que ces deux pays "veilleront à adopter des positions communes dans les instances internationales, y compris le Conseil de Sécurité, et à définir des stratégies concertées à l'égard des pays tiers, tout particulièrement dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune"⁵⁵⁹.

Le 10 février 2003, la France, la Russie et l'Allemagne, toutes trois opposées à un conflit en Irak ont adopté une déclaration qui affirmait que les inspections en Irak ont déjà apporté des résultats, qu'elles doivent se poursuivre et être renforcées⁵⁶⁰. Selon ces trois pays, il fallait assurer le désarmement en privilégiant la diplomatie et la coopération avec l'Irak et envisager l'utilisation de la force militaire comme un dernier recours. En effectuant une nouvelle déclaration le 5 mars 2003, ces trois pays ont réaffirmé leur intention de voir l'Irak être désarmé par des moyens pacifiques et ils ont demandé à Bagdad plus de coopération pour terminer rapidement les inspections.⁵⁶¹ De plus, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, la France et la Russie affirmaient que « dans ce contexte, nous ne laisserons pas passer un projet de résolution qui autoriserait le recours à la force.»⁵⁶²

La première raison qui a poussé les pays concernés à refuser la guerre contre l'Irak était la

⁵⁵⁸ Voir le texte entier de ce projet de résolution sur <http://www.annuairestrategique.info/donnees.asp> consulté le 23 Janvier 2013

⁵⁵⁹ La déclaration commune franco-allemande, 22 Janvier 2003, www.diplomatie.gouv.fr consulté le 24 Janvier 2013

⁵⁶⁰ Gaëlle BRIGUET, *op. cit.*, p.13

⁵⁶¹ Déclaration tripartite franco-allemande-russe, 5 Mars 2003, http://www.leforum.de/artman/publish/cat_index_64.shtml consulté le 24 Janvier 2013

⁵⁶² *Ibid.*

possibilité que cette guerre fait de l'Irak « laïc » une nouvelle base du terrorisme islamiste, surtout si des armées étrangères occupent son territoire. C'est d'ailleurs ce que pensait, déjà, le président Bush père en 1991.⁵⁶³

Quant aux raisons qui auraient pu inciter la France à avoir le comportement qu'elle a eu, on voit d'abord des raisons d'ordre économique et concernant notamment le pétrole irakien. D'après le journaliste Georges Dupuy, la France s'intéresse au pétrole irakien depuis près de 80 ans et que les relations entre ces deux pays avaient toujours été cordiales jusqu'en 1990⁵⁶⁴. Les compagnies Total et Elf étaient toujours implantées en Irak, malgré les sanctions infligées à l'Irak par l'ONU. Par ailleurs, depuis la mise en œuvre du programme onusien *Pétrole contre nourriture* en 1997, la France avait été le premier fournisseur de l'Irak lui apportant, par exemple, à peu près 14% de ses importations en 2001 et ceci avait rapporté à l'économie française près de 660 millions de dollars en 2001⁵⁶⁵.

D'autre part, depuis le lancement de la PESD, la France essayait d'éviter l'influence américaine sur l'UE en matière de la sécurité et de défense et de développer une PESD plus autonome. On peut donc arguer qu'en faisant front commun avec l'Allemagne contre la politique américaine, la France voulait montrer que sous le leadership franco-allemand, l'Union pourrait agir sans les Etats-Unis, même contre les Etats-Unis.

Quant à l'Allemagne, ce pays a été un acteur prépondérant des deux Guerres mondiales qui ont dévasté l'Europe. La culpabilisation découlant de ces drames a depuis pesé et influence encore beaucoup cet Etat.⁵⁶⁶ Celle-ci est la principale raison de la phobie de la guerre et du désir de pacifisme auprès de la majorité du peuple allemand. Un sondage réalisé avant la guerre a montré que 71 % des Allemands refusaient une participation de leur pays à une guerre contre l'Irak.⁵⁶⁷ Les déclarations contre la possibilité d'une future guerre en Irak ont significativement contribué à la réélection de Gerhard Schröder en 2002.⁵⁶⁸ En outre, comme la France, elle voulait avoir une Union plus puissante et indépendante des politiques américaines.

⁵⁶³ Jean Christophe ROMER, *op.cit.*, p.261

⁵⁶⁴ Georges DUPUY, « Un Monde de brut », *L'Express*, 13 février 2003

⁵⁶⁵ *Ibid.*

⁵⁶⁶ Gaëlle BRIGUET, *op. cit.*, p.28

⁵⁶⁷ « Les opinions publiques contre la guerre », *RFI*, 9 Janvier 2003, http://www.rfi.fr/actufr/articles/037/article_19189.asp consulté le 25 Janvier 2013

⁵⁶⁸ Corinne DELOY, *op. cit.*

En somme, on peut constater que la guerre d'Irak a causé un des plus grands divorces entre les pays membres dans l'histoire de l'UE et à côté des intérêts nationaux, les cultures stratégiques nationales étaient des éléments déterminants de cette divergence. Mais elle a ouvert aussi les voies nouvelles à la construction d'une Europe de la défense. A l'initiative du Premier ministre belge, Guy Verhofstadt, le 29 avril 2003, la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg se sont réunis à Tervuren afin d'appliquer le système des coopérations renforcées à la défense. Le texte adopté à l'issue du sommet soulignait la nécessité d'entreprendre les démarches requises en vue d'établir, pour l'année 2004 au plus tard, un quartier général multinational déployable pour des opérations conjointes.⁵⁶⁹ Ce document, adopté par les quatre pays, est pourtant soumis à la convention européenne de Rhodes (9 mai 2003) et discuté au Conseil de Thessalonique (20-21 Juin 2003).⁵⁷⁰ L'idée d'une cellule de planification opérationnelle a été confirmée par le Conseil européen de Bruxelles du 12 décembre 2003.⁵⁷¹ Ces développements montrent la prise de conscience de la nécessité d'Europe de la défense indépendante des Etats-Unis.

Par ailleurs, selon l'Eurobaromètre 151 de 2004, 68% des Européens pensent que l'intervention militaire en Irak n'a pas pu être justifiée et la majorité des Européens ne veulent pas que les Etats-Unis assurent la sécurité des Irakiens pendant la période de la reconstruction.⁵⁷²

2.3.Le débat autour de la Constitution européenne

La difficulté de faire fonctionner une Europe à 25 avec les mêmes règles que pour une Europe à 15 et la volonté de regrouper tous les traités sous un texte unique ont incité les pays membres à élaborer une constitution européenne. La déclaration finale du sommet européen de Laeken en décembre 2001 a défini un mandat pour la Convention chargée de préparer un traité pour l'Europe élargie⁵⁷³. Présidée par Valéry Giscard d'Estaing, la Convention était composée de 105 membres représentant le Parlement européen, la Commission européenne, les parlements nationaux des quinze États membres et des treize pays

⁵⁶⁹ "De Copenhague à Bruxelles. Les textes fondamentaux de la défense européenne", Vol. IV, *Cahiers de Chaillot*, No.7, Décembre 2003, p.78-80

⁵⁷⁰ Jean Christophe ROMER, *op. cit.*, p.261

⁵⁷¹ "De Copenhague à Bruxelles"..., *op. cit.*, p.291-292

⁵⁷² « Irak and Peace in the World », Flash Eurobarometer, No.151, November 2003, p.5-12, http://www.libertysecurity.org/IMG/pdf/fl151_iraq_full_report.pdf consulté le 14 Février 2013

⁵⁷³ Déclaration de Laeken sur l'avenir de l'Union européenne, 15 Décembre 2001, <http://european-convention.eu.int/pdf/lknfr.pdf> consulté le 14 Février 2013

candidats. Réunie le 28 février 2002, la Convention a achevé ses travaux le 18 juillet 2003. Parmi ses propositions, il y avait la répartition des compétences entre l'Union et les États membres, la définition des tâches respectives des institutions européennes, l'accroissement de la cohérence et l'efficacité de l'action extérieure de l'Union et le renforcement de la légitimité démocratique de l'Union⁵⁷⁴.

Ces propositions ont été prises en considération durant la conférence intergouvernementale, chargée entre octobre 2003 et le printemps 2004, d'approuver les réformes à réaliser. Un projet de Constitution européenne a été adopté par les chefs d'États et de gouvernement lors du Conseil européen de Bruxelles le 18 juin 2004 et signé par eux à Rome le 29 octobre 2004. Mais sa ratification par tous les États membres selon les voies référendaire ou parlementaire était nécessaire pour son entrée en vigueur, prévue pour le 1er novembre 2006.

Pourtant, à la suite du refus français et néerlandais, le traité établissant une Constitution pour l'Europe⁵⁷⁵ est devenu caduc. Ce résultat a été plutôt lié aux considérations de politique intérieure, notamment à un mécontentement envers les élites politiques en France et aux Pays-Bas⁵⁷⁶. De plus, le « non » français a été un non au chômage et à l'insécurité sociale, un non à l'ultralibéralisme économique, un non à l'Union européenne élargie.⁵⁷⁷ Le mécontentement face à l'introduction de l'euro et la réticence concernant l'entrée de la Turquie dans l'Union sont les principales causes des néerlandais qui ont dit «non» à la Constitution européenne, selon une enquête publiée en mai 2005.⁵⁷⁸

En réunissant les traités de Rome, de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice, le traité établissant une Constitution pour l'Europe visait à instituer une entité européenne unique, l'Union européenne. Elle aurait été dotée de la personnalité juridique, ce qui lui assurerait un statut propre ainsi qu'une reconnaissance sur la scène internationale. Il établissait précisément les

⁵⁷⁴ Les résultats de la Convention européenne, 18 Juillet 2003,

http://europa.eu/scadplus/european_convention/introduction_fr.htm consulté le 14 Février 2013

⁵⁷⁵ Les termes Traité établissant une Constitution pour l'Europe semblent avoir été choisis avec soin du fait d'éviter le mécontentement de certains pays membres car l'idée de constitution définie au sens strict du terme est à l'opposé de la culture anglo-saxonne.

⁵⁷⁶ Franck PREVEL, "Le non au traité constitutionnel européen", *EchoGéo*, Mai 2005, p.18,

<http://echogeo.revues.org/11112?file=1> consulté le 14 Février 2013

⁵⁷⁷ Eddy FOUGIER, Le « non » français à la Constitution européenne – Référendum du 29 mai 2005: radiographie d'un rejet, *Futuribles*, No.318, avril 2006, p. 31-45

⁵⁷⁸ "Turquie et euro moteurs du non aux Pays-Bas", *La Libre*, 19 Mai 2005

<http://www.lalibre.be/actu/international/article/220962/turquie-et-euro-moteurs-du-non-aux-pays-bas.html> consulté le 14 Février 2013

valeurs communes sur lesquelles se fonde l'Union, ainsi que ses objectifs⁵⁷⁹. De plus, il procédait à une véritable répartition des compétences entre les pays membres et l'Union. Cette dernière jouirait de l'exclusivité des prérogatives dans un ensemble de domaines clairement identifiés (politique monétaire pour les Etats membres de la zone euro, politique commerciale, union douanière...). Dans d'autres secteurs, les compétences seraient partagées (marché intérieur, agriculture, transports, environnement...). Enfin, l'Union pourrait intervenir en complément des Etats pour certaines politiques (industrie, santé, éducation, sport...)⁵⁸⁰. Le principe de subsidiarité, qui contribue à réguler l'exercice des compétences, acquerrait une force constitutionnelle. En outre, ce traité visait à créer la poste de ministre des Affaires étrangères qui occuperait également la poste du vice-Président de la Commission européenne.

Quant aux institutions européennes, le nombre de sièges au Parlement européen avait été fixé à 750, avec un seuil minimum de 6 sièges pour les plus petits Etats membres (Chypre, Estonie, Luxembourg, Malte) et maximum de 96 pour les plus grands. Le Conseil européen deviendrait une institution à part entière avec l'élection d'un président pour 2 ans et demi, avec un mandat renouvelable une fois. La Commission serait composée d'un commissaire par Etat membre jusqu'en 2014, puis d'un nombre correspondant aux 2/3 du nombre d'Etats membres, choisis sur la base d'une rotation entre les pays. Elle prévoyait un système de vote à «double majorité» : pour être adopté, un texte devrait désormais recueillir l'assentiment de la moitié des pays réunissant le trois cinquièmes de la population de l'Union⁵⁸¹. De plus, toute minorité de blocage devrait être composée d'au moins quatre Etats. Ainsi une dizaine de coalitions possibles (par exemple Allemagne, France, Grande-Bretagne ou Allemagne, Grande-Bretagne, Pologne) bien que réunissant plus de 35% de la population totale ne pourront empêcher l'adoption d'un texte car elles ne comportent pas le nombre minimum d'Etat requis.⁵⁸² Il faut noter que la majorité des changements visés par le traité établissant une Constitution pour l'Europe a été réalisée par le traité de Lisbonne, à part la création du poste de ministre des Affaires étrangères.

⁵⁷⁹ “Traité établissant une Constitution pour l'Europe”, Journal Officiel de l'UE, C 310/01, 16 Décembre 2004, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2004:310:SOM:fr:HTML> consulté le 14 Février 2013

⁵⁸⁰ *Ibid.*

⁵⁸¹ *Ibid.*

⁵⁸² Etienne de PONCIS, “La Constitution européenne en vingt-cinq clés”, <http://www.diploweb.com/forum/poncins.htm> consulté le 14 Février 2013

Il est important de souligner que d'après l'Eurobaromètre 159 de 2004, la majorité des Européens pensaient que l'Union devait adopter une constitution et les Etats membres devaient faire des concessions en cas de nécessité pour ne pas bloquer l'adoption de la constitution.⁵⁸³ Pour 67% des Européens, cette constitution était vitale pour le fonctionnement des institutions européennes. Pourtant la préparation du texte du traité établissant une Constitution pour l'Europe était loin d'être un processus de convergence. Le discours de Tony Blair, prononcé après la remise officielle du projet de Constitution au Conseil européen le 20 Juin 2003, concernant la position britannique envers le projet de la constitution européenne était une des preuves du divorce au sein de l'Union: "Il est important de savoir que nous avons fixé nos lignes rouges et que nous nous y tiendrons".⁵⁸⁴ Ces lignes rouges comprenaient la limitation du champ de la majorité qualifiée au Conseil, l'approche intergouvernementale de la PESC, la non-application de la majorité qualifiée dans les domaines de procédures pénales, de politique sociale et budgétaire.

A part l'attitude rigide de la Grande-Bretagne, le système du vote, l'extension du champ de la majorité qualifiée, la composition de la Commission et du Parlement, la procédure budgétaire, la présidence de l'UE et la PESD constituaient les principaux points de divergence entre les membres.

Le vote à la double majorité a été admis par une grande partie des Etats membres. Alors que certains pays comme l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ont déclaré soutenir les seuils fixés par la Convention (50% des Etats, 60% de la population), d'autres comme l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, le Portugal, la République tchèque ont opté pour la parité entre les deux critères, 50-50 ou 60-60⁵⁸⁵. Seule la Pologne, qui souhaitait retenir le système de pondération des voix prévu dans le traité de Nice, s'est déclarée opposée à la double majorité.

Plusieurs Etats (Allemagne, Belgique, Finlande, Grèce, Italie, Luxembourg) étaient favorables à une extension du champ de la majorité qualifiée, notamment pour la PESC. Mais certains ont exprimé des réserves concernant le passage à la majorité qualifiée pour la fiscalité

⁵⁸³ « The Future European Constitution », Flash Eurobarometer, No.159, February 2004, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl159_fut_const.pdf consulté le 14 Février 2013

⁵⁸⁴ Anand MENON, "Le Royaume-Uni et le traité constitutionnel européen: le pilotage par l'arrière", *Notre Europe*, Etudes et Recherches, No.31, Janvier 2004, p.37

⁵⁸⁵ "Les comptes rendus de missions sur le projet de Constitution européenne", Rapport d'Information, Assemblée Nationale, No.1476, 3 Mars 2004

(Estonie, République tchèque, Irlande, Luxembourg, Royaume-Uni, Suède), les perspectives financières (Hongrie, Pays-Bas, Royaume-Uni), l'harmonisation du droit pénal (Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni) et le domaine social (Suède)⁵⁸⁶.

Concernant la composition de la Commission, l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande, l'Italie et le Luxembourg ont soutenu le principe du compromis proposé par la Convention, mais une majorité, surtout les “petits pays” se sont exprimés en faveur du maintien d'un commissaire de plein exercice par Etat. Quant à la composition du Parlement européen, plusieurs pays ont soutenu l'élévation du seuil minimum des députés. La référence à l'héritage chrétien était une autre source de divergence, puisque la Belgique, l'Estonie, la Grèce, la Lettonie et la Suède se sont déclarés opposés à une telle référence et que la Pologne et le Portugal l'ont soutenue⁵⁸⁷.

A propos de la procédure budgétaire, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, la Lettonie et le Grand-Bretagne se sont déclarés favorables à l'application de la codécision, alors que l'Allemagne et l'Italie ont défendu le renforcement du rôle du Parlement européen⁵⁸⁸.

Quant à la présidence de l'UE, l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne prévoyaient l'élection d'un président de l'Union par le Conseil européen, pour une période de deux ans et demi ou de cinq ans. Ce président aurait les mêmes fonctions que la présidence actuelle, c'est à dire organiser et préparer les travaux du Conseil européen et proposer les grandes orientations de la politique de l'Union⁵⁸⁹. Toutefois, les “petits pays” qui craignent qu'une présidence de longue durée puisse nuire à leur représentativité ont soutenu de maintenir la rotation semestrielle de la présidence du Conseil européen.

En matière de défense, malgré la mise en avant de l'importance des relations avec l'OTAN, il y avait un soutien général en faveur des avancées proposées par la Constitution, incluant la possibilité d'une coopération structurée. Dans sa conférence de presse du 22 novembre 2002 à Prague, à l'occasion du sommet de l'OTAN, le président de la République française, Jacques Chirac a affirmé que: « Nous proposons notamment d'inscrire les principes de solidarité et de sécurité commune parmi les principes fondamentaux du futur traité d'Union européenne. Nous

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p.13-14

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p.14

⁵⁸⁸ *Ibid.*

⁵⁸⁹ “Débats et contributions des pays”, dans le dossier du “Projet de Constitution européenne en 2004”, La Documentation Française, 01 Octobre 2007, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000112-le-projet-de-constitution-europeenne-en-2004/debats-et-contributions-des-pays> consulté le 15 Février 2013

proposons d'inscrire notre démarche dans la perspective d'une Union européenne de sécurité et de défense. C'est une proposition commune, le terme lui-même d'ailleurs vient d'une proposition de nos amis allemands. Nous proposons d'introduire dans le futur traité des coopérations renforcées dans le domaine de la défense. Nous proposons de favoriser le développement d'une vraie politique européenne de l'armement. Et, enfin, nous proposons de réaliser en commun des objectifs européens de capacités. Voilà ce qu'est notre proposition en ce qui concerne la politique de sécurité et défense »⁵⁹⁰.

Malgré le consensus général pour des avancées en matière de défense, l'absence de contrôle parlementaire sur la PESD était une source de débat car selon quelques pays, le parlement européen devait être impliqué dans le contrôle de la PESD. Pourtant, en soulignant le rôle des parlements nationaux qui votent les budgets de défense et décident de l'envoi de troupes, une majorité préférait continuer de laisser ce contrôle aux parlements nationaux⁵⁹¹. On ne peut pas dissocier ce débat de la guerre américaine contre l'Irak qui avait déjà suscité une divergence de vue parmi les Européens.

La divergence entre les défenseurs de l'intergouvernementalisme et du fédéralisme s'est montrée pendant les travaux de préparation de la Constitution. Le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Malte, les Pays-Bas et la majorité de pays de l'Europe de l'Est ont affirmé leurs réticences envers l'Europe fédérale, quand l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie et le Luxembourg étaient partisans d'une intégration plus poussée.

Le Premier ministre anglais Tony Blair dans un discours à Varsovie le 30 mai 2003 a exposé sa conception de l'Europe: "D'abord, nous voulons une union de Nations, pas un super-Etat fédéral, et cette vision est partagée par la majorité des pays et des peuples en Europe. Un super-Etat fédéral n'aurait pas l'efficacité ou la légitimité pour répondre au défi global."⁵⁹²

Dans une contribution commune polono-britannique sur "L'avenir de l'Europe: rapprocher l'Europe de ses citoyens" du 2 novembre 2001, Tony Blair et Leszek Miller, Premier ministre de Pologne, affirmaient qu'"il n'est ni possible ni souhaitable d'instaurer une répartition

⁵⁹⁰ Conférence de presse de Jacques Chirac, Président de la République, Prague, le 22 novembre 2002, <http://discours.vie-publique.fr/notices/027000311.html> consulté le 15 Février 2013

⁵⁹¹ "Débats et contributions des pays", dans le dossier du "Projet de Constitution européenne en 2004", La Documentation Française, 01 Octobre 2007, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000112-le-projet-de-constitution-europeenne-en-2004/debats-et-contributions-des-pays> consulté le 15 Février 2013

⁵⁹² *Ibid.*

définitive des compétences entre l'Union européenne et ses Etats membres. Cela risque en effet de brider le développement futur de l'Union. Ce qui est en revanche souhaitable, c'est de déterminer les matières qui devraient de préférence relever du niveau communautaire et celles qui devraient relever du niveau national, ainsi que d'améliorer les mécanismes permettant de mettre ces principes en œuvre".⁵⁹³

Par ailleurs, bien que l'Allemagne et la France souhaitent renforcer les politiques communautaires, ceci n'empêchait pas l'existence de divergences entre ces deux pays. En ce qui concerne la PAC, l'Allemagne, soutenue par la Grande-Bretagne, la Suède, les Pays-Bas et le Danemark voulaient que la révision à mi-parcours du plan de financement de la PAC pour la période 1999-2006, soit l'occasion d'amorcer les négociations sur l'avenir de la PAC en tenant compte de l'élargissement de l'UE à partir de 2004⁵⁹⁴. Par contre, Jacques Chirac a insisté pour que la PAC "continue à évoluer pour mieux prendre en compte les impératif du développement rural et de la qualité des produits".⁵⁹⁵

En résumé, des divergences liées aux différences de vue, d'objectif et d'intérêt au sein de l'Union se sont montrées pendant le processus de préparation du traité établissant une Constitution pour l'Europe. Même si les pays membres ont réussi à se mettre d'accord sur un texte à l'aide de l'option "opt-out", il a été rejeté par les Français et les Néerlandais lors du référendum.

Pour terminer ce chapitre, on peut dire que l'UE a un certain poids sur la scène internationale et exerce une influence qui souvent confine à la puissance, même si elle est encore constituée de puissances westphaliennes. En assurant la convergence en son sein pour mettre en œuvre des politiques communes et l'intégration économique, l'UE est devenue une grande puissance agricole, industrielle et commerciale qui regroupe 27 États. L'Union jouit aussi d'une puissance douce et normative, même si elles ne sont pas sans limite. Cette situation prouve que l'Union n'est pas simplement une entité géographique, ni une entité culturelle, ni une communauté économique, ni une communauté de sécurité. Elle est la combinaison de tous

⁵⁹³ "L'avenir de l'Europe: rapprocher l'Europe de ses citoyens: une contribution polono-britannique", 2 Novembre 2001, http://ec.europa.eu/archives/futurum/documents/speech/sp021101_fr.pdf consulté le 15 Février 2013

⁵⁹⁴ Hans STARK, "Convergences et divergences franco-allemands sur l'Europe: Où va-t-on?", *Revue des questions allemandes*, No. 2, 2002, p.49

⁵⁹⁵ "Chirac fait de la défense le prochain Grand chantier de l'Europe", *Le Monde*, 7 Mars 2002

ceux-ci. Pourtant elle n'a toujours pas pu assurer l'intégration politique qui est une condition *sine qua non* pour atteindre l'Europe puissance. L'un des principaux problèmes qui mettent en difficulté une intégration plus poussée ainsi que l'Europe puissance est la divergence parmi les membres sur des différents sujets tels que l'élargissement, l'avenir politique et la culture stratégique. La guerre d'Irak et les débats autour de la constitution européenne ont rappelé que l'UE est encore une collection de réalités nationales, d'espaces aux dynamiques politiques, économiques et sociales propres.

Néanmoins, l'intégration qui a fait de grands progrès et les politiques communes qui ont été mises en œuvre depuis les années 1990 montrent que la convergence sur des questions clés n'est pas impossible. Mais elle prendra sans doute un certain temps et nécessitera probablement un facteur extérieur qui incitera l'Union à s'organiser comme durant la guerre d'Afghanistan ou l'initiative du "noyau dur"⁵⁹⁶ européen comme avant-garde de l'Union politique et locomotive de l'intégration.

Puisque l'exercice de la puissance nécessite une certaine volonté de la part des Etats membres de l'UE, on a essayé d'analyser les divergences et les convergences au sein de l'UE sur des sujets qui ont implicitement ou explicitement un lien avec l'Europe puissance. Dans le prochain chapitre, il sera question de la perception de la puissance européenne par les différents pays et groupements régionaux car la perception est le principal indice pour comprendre la puissance relationnelle de l'UE et la capacité européenne de convertir ses instruments en puissance réelle.

CHAPITRE IV. "Europe puissance" vue d'ailleurs

La perception des autres joue un rôle central dans l'interprétation de la puissance. La perception façonne et donne du sens aux différents concepts. En matière de perception, il y a deux pôles: pôle émetteur, celui qui émet l'image et pôle récepteur, celui qui la reçoit. Le pôle émetteur n'est pas toujours entièrement maître de la qualité de la réception de l'image par le pôle récepteur car cette image est souvent structurée par la propre compréhension ou les besoins du pôle récepteur. Par exemple, "ce qui apparaît, vu du Nord, comme des missions de

⁵⁹⁶ La notion de noyau dur désigne un groupe restreint de pays capables et désireux de mettre en œuvre une coopération renforcée.

maintien de la paix et de sauvetage humanitaire se ressent, vu du Sud, comme un déploiement de la puissance.”⁵⁹⁷

Par ailleurs, la politique étrangère d’un pays, le modèle économique et social, le poids macroéconomique ou l’influence culturelle sont autant de facteurs qui influencent l’image d’un pays aux yeux des autres. Cette image conditionne en grande partie le cadre et la qualité des relations, mais aussi la perception de puissance d’un Etat sur la scène mondiale. Un Etat peut être doté de tous les moyens (personel, chars, avions de combat, sous-marins, missiles balistiques, armes nucléaires, etc.) pour être considéré comme une puissance militaire, pourtant il est possible que les autres ne le perçoivent pas comme tel pour une raison quelconque. Par conséquent, ce qui compte, ce n’est pas la force en elle-même mais la façon dont elle est perçue, signifiée ou indiquée comme le précise Robert Jervis, chercheur en relations internationales à l’Université de Columbia.⁵⁹⁸ De la même façon, un pays peut avoir une culture riche et attirante qui peut contribuer à sa puissance douce, si elle était reconnue par les autres. Sinon elle ne serait qu’un atout potentiel.

En ce qui concerne l’Union, ses membres peuvent voir l’UE comme une puissance normative, une puissance douce ou une puissance économique. Pourtant, si cette auto-identification n’est pas partagée par les autres acteurs de la communauté internationale, elle resterait sans fondement. De plus, à cause de cette différence de vue, l’Union peut être critiquée de faire preuve d’une approche eurocentrique et elle peut perdre de sa crédibilité et de sa popularité. C’est pourquoi, il est important d’étudier la perception de l’UE par les autres acteurs. De plus, comprendre les perceptions et les points de vue des autres peut donner des indications sur les politiques à suivre et servir de base pour améliorer son image, ainsi que renforcer sa puissance dure ou/et sa puissance douce. En prenant en compte le lien entre la perception et la puissance, il est indispensable de s’intéresser à l’image de l’“Europe puissance” vue de l’extérieur. Ce chapitre est donc consacré à la perception de l’Europe en tant que puissance dans différents pays et au sein des groupements régionaux extra-européens.

⁵⁹⁷Louis GAUTIER, *Face à la guerre*, Paris, La Table Ronde, 2006, p.325

⁵⁹⁸Robert JERVIS, *The Logic of Images in International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1970, p.18

1.L'Union perçue de l'extérieur

1.1.L'UE vue des Etats-Unis

Pour les Européens, la relation transatlantique est plus qu'un partenariat, c'est une véritable alliance. La CECA et les États-Unis entretiennent des relations diplomatiques depuis 1953. Mais c'est en novembre 1990 que cette coopération a été formalisée pour la première fois par la Déclaration transatlantique.⁵⁹⁹ Depuis décembre 1995, ces relations se fondent sur le Nouvel agenda transatlantique.⁶⁰⁰ La première avait pour objectif de consolider les valeurs communes dans un contexte de changement après la dislocation de l'URSS. La deuxième visait à renforcer la coopération dans les domaines de promotion de la paix et de la stabilité, de la démocratie et du développement, de répondre aux défis globaux et de développer les relations économiques. Cette coopération a ouvert la voie la signature de nombreux accords sectoriels et la création de plusieurs structures de dialogue.

Les vagues d'immigration successives des pays d'Europe ont beaucoup contribué à la richesse et à la diversité de la société américaine. C'est pourquoi, aujourd'hui les Européens et les Américains partagent des valeurs communes, telles que la démocratie, les droits de l'homme, la liberté d'expression, la laïcité, etc. Pourtant Bruno Tertrais, chercheur spécialiste des relations internationales à la Fondation pour la Recherche Stratégique et au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, attire l'attention sur des différences culturelles profondes comme la religion, le rapport à la violence (peine de mort, port d'arme etc.), la conception du droit et de l'ordre international ou encore celle du rôle social de l'Etat (la liberté individuelle américaine versus sécurité matérielle européenne).⁶⁰¹ Mais il ajoute que « cette dualité caractérisant l'ensemble occidental transatlantique devrait être désormais perçue comme une richesse: Il n'est pas malsain que l'Europe et les Etats-Unis soient perçus comme deux versions de l'occident. Il est plutôt bon de présenter certaines divergences au reste du monde. »⁶⁰²

⁵⁹⁹Transatlantic Declaration on EU-US Relations, Novembre 1990, http://eeas.europa.eu/us/docs/trans_declaration_90_en.pdf consulté le 24 Avril 2013

⁶⁰⁰The New Transatlantic Agenda, 1995, http://eeas.europa.eu/us/docs/new_transatlantic_agenda_en.pdf consulté le 24 Avril 2013

⁶⁰¹Bruno TERTRAIS, "Europe/Etats-Unis: Valeurs communes ou divorce culturel", No. 36, *Note de la Fondation Robert Schuman*, Octobre 2006, p.24-37

⁶⁰²*Ibid.*, p.76-77

Quant aux relations économiques, l'UE et les Etats-Unis sont chacun le premier partenaire commercial de l'autre (si on considère l'ensemble des biens et des services) et représentent la relation commerciale bilatérale la plus importante du monde: à eux deux, ils totalisent 40 % du commerce mondial.⁶⁰³ Les échanges commerciaux se sont élevés à 444 milliards d'euros en 2012. Selon les statistiques de la Commission européenne, l'UE a exporté vers les Etats-Unis pour 260 milliards d'euros de marchandises alors que les Etats-Unis en ont exporté en Europe pour 184 milliards d'euros.⁶⁰⁴ Même si les barrières douanières relativement basses pour les échanges transatlantiques, les deux parties ont engagé en 2013 les négociations en vue de conclure un accord de libre échange pour renforcer leurs économies. Au-delà du commerce, les investissements directs internationaux occupent une place considérable dans les relations économiques transatlantiques. Les flux d'investissements de l'UE vers les Etats-Unis en 2010 étaient 20,9 milliards d'euros et les flux d'investissements des Etats-Unis vers l'UE en 2010 étaient 44,9 milliards d'euros.⁶⁰⁵ A titre indicatif, les investissements chinois en Europe était 3,1 milliards d'euros en 2011 et vice-versa était 17,8 milliards d'euros dans la même année.⁶⁰⁶

Il n'est donc pas étonnant que les Américains s'inquiètent des répercussions que pourrait avoir la crise qui secoue la zone euro sur l'économie américaine. Puisque les pays de la zone euro sont les plus grands investisseurs aux Etats-Unis, sans les investissements européens il serait plus difficile pour les Etats-Unis de trouver le capital nécessaire pour les nouveaux projets et les autres affaires économiques. En outre, en tant que premier partenaire commercial des Etats-Unis, la difficulté de l'Union d'acheter les produits américains aura des effets néfastes sur les exportateurs américains. Afin d'endiguer les potentiels effets néfastes de cette crise outre-Atlantique, le président américain a pris plusieurs contacts avec ses homologues européens, les incitant à adopter d'urgence un « plan immédiat »⁶⁰⁷. Pourtant, même si le président Obama a dit que "les Etats-Unis sont prêts pour aider les Européens à résoudre cette crise", il n'a manifesté aucune volonté d'aider financièrement l'Europe. Washington n'a

⁶⁰³«L'UE et les Etats-Unis: Des partenaires mondiaux, des responsabilités mondiales», Commission Européenne, Bruxelles, 2011, http://eeas.europa.eu/us/docs/infopack_06_fr.pdf consulté le 23 Avril 2013

⁶⁰⁴«UE et États-Unis visent une zone de libre-échange en 2015», *Le Figaro*, 13 Février 2013

⁶⁰⁵L'UE et les États-Unis adoptent un programme pour un climat d'investissement ouvert et stable, Commission européenne, Communiqué de presse, 10 Avril 2012, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-356_fr.htm consulté le 25 Avril 2013

⁶⁰⁶ «Les relations de l'UE avec la Chine», Commission européenne, 19 Septembre 2012, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-12-684_fr.htm consulté le 29 Avril 2013

⁶⁰⁷ Crise en zone euro: Obama multiplie les contacts, veut un "plan immédiat", *L'Express*, 7 Juin 2012, http://www.lexpress.fr/actualites/1/actualite/crise-en-zone-euro-obama-multiplie-les-contacts-veut-un-plan-immediat_1123540.html consulté le 25 Avril 2013

rien promis d'autre que de "continuer à soutenir un rôle constructif" du FMI dans la gestion de la crise.⁶⁰⁸

Par ailleurs, les deux côtés ont des relations particulières en matière de sécurité et de défense et l'OTAN constitue la pierre angulaire de la coopération transatlantique en la matière. Même après le lancement de la PESD, l'OTAN est restée au coeur des débats sur la sécurité européenne. Après une période d'hésitation et d'hostilité que reflètent notamment les trois "D" de Madeleine Albright concernant les relations UE-OTAN (pas de découplage, pas de discrimination, pas de duplication)⁶⁰⁹, les Etats-Unis ne se sont pas opposés à l'existence d'organismes de défense européens qui pourraient contribuer à l'améliorer des capacités militaires de l'UE dans le contexte des menaces de l'après Guerre froide. L'UE a mis en place une consultation régulière et des mécanismes de coopération militaire avec l'OTAN lui permettant d'utiliser les moyens communs de cette dernière tout en assurant une sécurité transatlantique améliorée et une autonomie de décision mutuelle. Les relations entre l'Union et l'OTAN ont été formalisées dans les accords «Berlin Plus» en 2003 qui envisage «l'accès aisé de l'Union européenne [...] aux moyens et capacités collectifs de l'Alliance, pour des opérations auxquelles l'Alliance dans son ensemble n'est pas engagée»⁶¹⁰. Toutefois, cet accès est sous le contrôle du SACEUR.

Néanmoins, puisque les Américains perçoivent les Européens comme étant introvertis et divisés entre eux, ils ne voient pas l'Union comme une puissance en terme militaire. Selon les Etats-Unis, en l'absence d'une politique de défense et de sécurité commune et de moyens militaires adéquats, l'UE ne pourra exercer qu'une puissance douce, ce qui continuera de traduire une relation déséquilibrée avec les Etats-Unis⁶¹¹. Selon Roger Kangas, professeur à l'Université de Défense nationale des Etats-Unis, "la puissance économique de l'Union est incontestable. Elle est certes un des outils les plus efficaces de diffusion du «hard power». Mais sans le volet militaire on ne peut pas parler d'une "puissance" au sens

⁶⁰⁸«Crise de la dette: les Etats-Unis frileux à l'idée d'aider l'Europe», *Le Point*, 07 Décembre 2011, http://www.lepoint.fr/economie/crise-de-la-dette-les-etats-unis-frileux-a-l-idee-d-aider-l-europe-07-12-2011-1404745_28.php consulté le 27 Avril 2013

⁶⁰⁹ Madeleine ALBRIGHT, "The right balance will secure NATO's future", *Financial Times*, 7 December 1998

⁶¹⁰ Déclaration du sommet de Washington, 23-24 Avril 1999, OTAN Communiqué de presse, <http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm> consulté le 25 Avril 2013

⁶¹¹«Les perceptions américaines de l'Union Européenne», Compte rendu de la Conférence, Université de Johns Hopkins, Washington D.C., lundi 4- mardi 5 juin 2007, p.14

spécifique du terme.”⁶¹² En outre, la question du rôle de l’Union en tant qu’acteur diplomatique se pose. Les divergences intra-européennes concernant certaines questions sont assez visibles pour les Américains. Ceci notamment en ce qui concerne des questions telles que la Russie, la Chine, la politique de sécurité énergétique.⁶¹³

Quant aux autres sujets qui constituent des problèmes préoccupants entre les deux rives de l’Atlantique, on voit tout d’abord le partage du fardeau qui est une question récurrente depuis 1973. Il existe des disparités en matière de dépenses de défense et de capacité militaire entre les Alliés européens, d’une part, et entre les Alliés européens et les Etats-Unis, d’autre part. « L’année dernière (2011), seuls deux des Alliés européens ont consacré plus de 2 % de leur produit intérieur brut à la défense. Quatre y ont consacré moins de 1 % » et « c’est inquiétant. Et les chiffres révèlent une autre tendance inquiétante. Depuis 1991, la part hors États-Unis du montant total des dépenses de défense de l’OTAN est tombée de 35 % à 23 % » a expliqué le Secrétaire général de l’OTAN, Anders Fogh Rasmussen.⁶¹⁴ Aujourd’hui, la contribution américaine se situe autour de 73% des dépenses totales de l’OTAN (24% pour l’Europe en incluant la Turquie) et les Européens sont accusés d’être des « passagers clandestins » par Washington, c’est-à-dire de bénéficier de la sécurité collective sans y contribuer proportionnellement.⁶¹⁵ De plus, la crise économique a eu de profondes répercussions sur les dépenses de défense. Par rapport à 2009, les dépenses de défense totales des Alliés ont reculé en 2011 de plus de 56 milliards de dollars en termes réels.⁶¹⁶

A part le problème du partage du fardeau, la méthode américaine de lutte contre le terrorisme, la protection des droits de l’Homme et les émissions de gaz à effet de serre constituent les autres sujets de discussions entre les deux parties. Graham Watson, président de l’Alliance des démocrates et des libéraux pour l’Europe, a affirmé: “Nous devons amener les Etats-Unis à parler de la torture, des prisons secrètes, des restitutions extraordinaires. Ils doivent aussi reconnaître le problème des 2 millions de réfugiés irakiens”.⁶¹⁷ Les députés européens ont de

⁶¹² Entretien avec M. Roger Kangas, professeur à l’Université de Défense nationale des Etats-Unis, Istanbul, 16 Juillet 2013

⁶¹³ *Ibid.*, p.3

⁶¹⁴ “Pourquoi nous devons investir dans la défense”, OTAN, 13 Novembre 2012, http://www.nato.int/cps/fr/SID-82E9437E-7A9563E9/natolive/news_91256.htm?selectedLocale=fr consulté le 27 Avril 2013

⁶¹⁵ Frédéric MERAND, “Partager le fardeau: l’enjeu du sommet de l’OTAN”, Slate, 19 Novembre 2010, <http://blog.slate.fr/europe-27etc/2113/partager-le-fardeau-l%E2%80%99enjeu-du-sommet-de-l%E2%80%99otan/> consulté le 27 Avril 2013

⁶¹⁶ “Pourquoi nous devons investir dans la défense”, OTAN, 13 Novembre 2012, http://www.nato.int/cps/fr/SID-82E9437E-7A9563E9/natolive/news_91256.htm?selectedLocale=fr consulté le 27 Avril 2013

⁶¹⁷ “Relations UE/Etats-Unis: points de convergences, points de divergences”, Parlement Européen, 30 Avril

nouveau appelé plusieurs fois à la “fermeture du centre de détention de Guantánamo”.⁶¹⁸ De plus, les Etats-Unis sont les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde et contrairement à l’Europe, ils n’ont toujours pas montré une véritable volonté pour réduire leurs émissions en signant le protocole de Kyoto. Les Européens ont demandé plusieurs fois aux Etats-Unis de reconsidérer leur position et de s’impliquer dans les négociations en vue de créer un nouveau système d’échanges d’émissions après 2012.

Malgré l’existence de ces problèmes, on peut dire que l’image de l’UE est plutôt positive aux yeux des Américains. Selon un sondage réalisé par *World Public Opinion* in 2006, 53% des Américains pensent que l’UE a un impact constructif. Une enquête conduite par *German Marshall Fund* en Mars 2011 démontre que 83% des Américains trouvent le leadership européen sur les affaires mondiales désirable.⁶¹⁹ Une autre enquête conduite par la même organisation en 2012 montre que deux tiers des Américains et des Européens estiment avoir des valeurs et des intérêts communs, des chiffres stables depuis quatre ans.⁶²⁰ L’UE est vue favorablement par 57% des Américains (l’Allemagne, pays qu’ils apprécient le plus, recueille 67% d’opinions positives).⁶²¹

Enfin, il serait convenable d’ajouter la remarque du Prof. Serge Sur qui souligne que l’identité de l’Europe demeure ambiguë aux yeux des Américains. “La référence est tantôt à l’UE, tantôt à ses membres, et notamment à la France, la Grande-Bretagne, et l’Allemagne. Il est également tentant d’assimiler la relation États-Unis/UE à la relation États-Unis/Grande-Bretagne, et d’ériger cette dernière en relation modèle entre Européens et Américains.”⁶²² De la même façon, Anne Deysine, professeur à l’Université de Paris X-Nanterre, affirme qu’“il n’y a pas une seule Europe pour les Américains. Selon le contexte et le domaine, il y a plusieurs visions et configurations d’Europe pour Washington comme l’Europe tangible/hard Europe et l’Europe des valeurs/soft Europe. Concernant le premier axe, il s’agit de l’Europe

2007, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+IM-PRESS+20070430STO06128+0+DOC+XML+V0//FR> consulte le 27 Avril 2013

⁶¹⁸ *Ibid.*

⁶¹⁹ Yannis STIVACHTIS, “American Perceptions of the European Union and Its Role in World Affairs”, *Review of European Studies*, Vol.4, No.3, July 2012, p.73

⁶²⁰ “Poll of 9 Major Nations Finds All, including U.S., Reject World System Dominated by Single Power in Favor of Multipolarity”, *World Public Opinion*, 12 June 2006, http://www.worldpublicopinion.org/pipa/articles/views_on_countriesregions_bt/208.php?lb=brusc&pnt=208&nid=&id= consulté le 28 Avril 2012

⁶²¹ Transatlantic Trends, German Marshall Fund, 2012, http://trends.gmfus.org/files/2012/09/TT-2012_complete_web.pdf consulté le 28 Avril 2012

⁶²² “Les perceptions américaines de l’Union Européenne”, Compte rendu de la Conférence, Université de Johns Hopkins, Washington D.C., 4- 5 juin 2007, p.14

militaire, l'Europe diplomatique, l'Europe nucléaire et l'Europe économique. Le deuxième axe met en avant les valeurs qui différencient l'Europe des États-Unis comme la pauvreté et le succès au sein de la société, la réduction des écarts structurels entre les régions par la politique régionale et la lutte contre le changement climatique. Le gouvernement américain utilise la configuration qui lui sert selon le sujet.”⁶²³

1.2.Perspective russe

Les relations entre la Russie et l'UE se caractérisent tout d'abord par une incertitude dans leur auto-définition: l'eupéanité de la Russie constitue toujours une source de débat, quant à l'UE, il n'existe pas de consensus sur les frontières de l'Union.⁶²⁴ L'eupéanité de la Russie est l'objet de discussions depuis XVIIIe siècle, comme on l'a vu plus haut. Sur demande de Pierre le Grand, le géographe Vassili Tatitchchev a tracé la frontière le long du fleuve et des Monts Oural, choix visant non pas tant à exclure ce qui se trouvait à l'est de cette limite qu'à inclure tout ce qui se trouvait à l'ouest dans la civilisation européenne, synonyme alors de modernité (jusqu'alors, les Européens plaçaient Moscou en Asie).⁶²⁵

Deuxièmement, la Russie est loin des standards européens dans le domaine de la culture politique. Il est toujours possible de voir en Russie les traces du régime autocratique, même si le président et les membres de la Douma sont élus au suffrage universel direct. Les méthodes policières du régime affectent négativement la participation citoyenne. La population se désintéresse des institutions, le taux d'abstention lors des élections est assez élevé. Il existe plusieurs problèmes en matière d'Etat de droit, de transparence et d'indépendance de la justice.

Néanmoins, la Russie est un acteur non négligeable de la sécurité européenne du fait de son influence sur les pays de l'Europe de l'Est, de l'Asie centrale et du Caucase, ses relations avec l'OTAN, son “arme énergétique”, son rôle dans la lutte contre le terrorisme et l'oblast de Kaliningrad, territoire russe aux frontières de l'UE.

⁶²³ Anne DEYSINE, “L'Europe vue de Washington, IHEDN, Paris, 12 Avril 2010, <http://www.ihedn.fr/?q=content/leurope-vue-de-washington> consulté le 4 Mai 2013

⁶²⁴ Céline BAYOU, “Russie-Europe: un regard empreint de méfiance”, *Géopolitique*, 15 Octobre 2010, <http://www.diploweb.com/Russie-Europe-un-regard-empreint.html> consulté le 4 Mai 2013

⁶²⁵ *Ibid.*

L'Accord de partenariat et de coopération, acte fondateur des relations entre la Russie et l'UE, a été signé en juin 1994 et entré en vigueur le 1^{er} décembre 1997. Ayant pour objectif de renforcer la coopération dans les domaines politiques, économiques et culturels, il instituait un cadre pour le dialogue politique.⁶²⁶ L'objectif principal était d'instaurer une zone de libre échange entre la Communauté et la Russie et de soutenir l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce. En 1999, l'Union a adopté une stratégie commune à l'égard de la Russie qui visait à mettre en place un véritable « partenariat stratégique entre l'Union et la Russie ».⁶²⁷

Après la dislocation du bloc soviétique, l'UE a mis en place, en décembre 1991, un instrument financier d'assistance technique destiné aux pays de la nouvelle Communauté des États indépendants (CEI). Ce programme, dénommé TACIS (*Technical Assistance to the Commonwealth of Independent States*), avait pour objectif de soutenir la transition vers l'économie de marché et d'encourager la démocratie et l'État de droit dans les pays bénéficiaires. Entre 1991 et 2006, plus de 7,3 milliards d'euros ont été mis à la disposition du programme TACIS. La Russie a été le principal bénéficiaire de ce programme puisqu'elle a reçu environ 40 % de l'ensemble de l'enveloppe.⁶²⁸

Il est important de noter que « la relation UE-Russie est fondée sur un partenariat spécifique et n'a donc pas besoin d'une PEV qui, de fait, ravalerait la Russie au même niveau que, par exemple, la Moldavie. »⁶²⁹ Lors du Sommet de Saint-Petersbourg, en mai 2003, l'Union et la Russie ont adopté une déclaration visant à renforcer leur coopération avec l'objectif de créer à terme quatre « espaces communs » : un « espace économique commun » ; un « espace commun de liberté, de sécurité et de justice » ; un « espace de coopération dans le domaine de la sécurité extérieure » et un « espace commun de recherche et d'éducation incluant les

⁶²⁶ Accords de partenariat et de coopération (APC) : Russie, Europe orientale, Caucase méridional et Asie centrale, 1994, http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/eastern_europe_and_central_asia/r17002_fr.htm consulté le 4 Mai 2013

⁶²⁷ Stratégie commune de l'Union européenne, du 4 juin 1999, à l'égard de la Russie, *Journal officiel*, No. L 157 du 24/06/1999, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31999E0414:FR:HTML> consulté le 4 Mai 2013

⁶²⁸ Yves POZZO di BORGO, « Union Européenne-Russie: quelles relations? », Rapport d'information, No. 307, SENAT, Session ordinaire de 2006-2007, <http://www.senat.fr/rap/r06-307/r06-3074.html> consulté le 5 Mai 2013

⁶²⁹ Jean Christophe ROMER, « La politique du voisinage est-elle l'étranger proche de l'UE? Des voisins en commun », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, No.97-98, Janvier 2010, p.30

aspects culturels ». ⁶³⁰ Le sommet de Moscou de mai 2005 a adopté des feuilles de route pour objectif de faciliter la mise en œuvre des quatre espaces communs. ⁶³¹

Lors du sommet de Khanty-Mansiysk en 2008, les négociations ont repris entre l'UE et la Russie pour conclure un nouvel accord afin de fixer un cadre plus complet pour les relations en incluant des engagements importants et juridiquement contraignants dans tous les domaines du partenariat: dialogue politique, liberté, sécurité et justice, coopération économique, recherche, éducation et culture, commerce, investissement et énergie. ⁶³²

L'UE a publié le document stratégique 2007-2013 qui établit le cadre stratégique pour la coopération entre les deux parties. ⁶³³ L'Union entend continuer le partenariat avec la Russie sur la base des quatre espaces communs. L'espace économique commun a pour objectif d'établir un marché ouvert et intégré entre l'UE et la Russie qui nécessite de promouvoir les échanges commerciaux et de faciliter la libre-circulation des marchandises et des services; de garantir la sécurité énergétique et la stabilité des prix; d'améliorer les flux de transport avec la Russie. La création d'un espace commun de liberté, de sécurité et de justice vise à faciliter la circulation des personnes entre l'UE et la Russie. Les accords sur les procédures en matière de visa et dans le domaine de la gestion des migrations, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée constitue les autres domaines importants de la coopération. A propos de la coopération dans le domaine de la sécurité extérieure, il vise à renforcer leur coopération dans cinq domaines prioritaires: le dialogue sur les questions internationales, la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération des armes de destruction massive, la gestion des crises et la protection civile. La Russie est invitée à participer aux différents programmes de l'UE dans le domaine de la recherche et de l'éducation.

A part la création des quatre espaces communs, la stabilité géopolitique de la région (contribuer à la résolution des conflits, notamment les conflits « gelés » de Transnistrie,

⁶³⁰Sommet de Saint-Petersbourg, 9937/03 (Presse 154), Bruxelles, le 31 mai 2003, www.consilium.europa.eu/uedocs/NewsWord/fr/er/76095.doc consulté le 5 Mai 2013

⁶³¹Sommet de Moscou, IP/05/522, Bruxelles, le 3 mai 2005, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-05-522_fr.htm consulté le 5 Mai 2013

⁶³²Déclaration commune du sommet UE-Russie concernant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord UE-Russie, 11214/08 (Presse 192), Khanty-Mansiysk, le 27 juin 2008, http://www.eu2008.si/fr/News_and_Documents/download_docs/June/0627_eu_RUS-izjava.pdf consulté le 6 Mai 2013

⁶³³Document stratégique 2007-2013, Fédération de Russie, http://www.eas.europa.eu/russia/docs/2007-2013_fr.pdf consulté le 6 Mai 2013

Abkhazie, Ossétie du Sud et Nagorno-Karabakh) et le développement de la région de Kaliningrad sont les autres objectifs stratégiques. L'instrument européen de voisinage et de partenariat est le principal instrument financier pour soutenir la mise en œuvre du partenariat stratégique avec la Russie.⁶³⁴

Quant au commerce et à la coopération économique, l'Union est le premier partenaire économique de la Russie et cette dernière est le troisième partenaire commercial de l'UE. Même si le commerce de biens entre l'UE et la Russie a connu une baisse considérable en 2009, il s'est redressé en 2010 et 2011. L'exportation de l'UE vers la Russie a chuté, passant de 105 milliards d'euros en 2008 à 66 milliards d'euros en 2009, puis sont remontées à 86 milliards d'euros en 2010 et à 108 milliards d'euros en 2011.⁶³⁵ L'exportation de l'UE vers la Russie était 199 milliards d'euros et l'importation était 91 milliards d'euros en 2011. En 2010, les investissements de l'UE en Russie étaient estimés à 120 milliards d'euros, un chiffre supérieur au cumul de la valeur des investissements étrangers en Chine et en Inde.⁶³⁶ De plus, en 2012 la Russie a rejoint l'Organisation mondiale du commerce après 18 ans de négociations. Puisque la Russie sera désormais soumise aux règles et des obligations multilatérales dans ses échanges, cette adhésion est particulièrement importante pour l'UE. «Cette adhésion va faciliter les investissements et les échanges, aider à accélérer la modernisation de l'économie russe et offrir aux entreprises aussi bien russes qu'européennes de nombreux débouchés commerciaux. Je ne doute pas que la Russie respectera les règles et normes commerciales internationales auxquelles elle a souscrit.»⁶³⁷ a affirmé le commissaire européen au commerce, Karel De Gucht.

La Russie est le plus important fournisseur de produits énergétiques, répondant à plus de 29 % des besoins de pétrole et de gaz de l'UE.⁶³⁸ Le dialogue énergétique est donc central dans les échanges économiques russo-européens du fait de l'interdépendance en la matière car la Russie est aussi dépendante de l'UE qui absorbe 60% de ses exportations énergétiques, ainsi

⁶³⁴*Ibid.*

⁶³⁵Eurostat, Communiqué de Presse, STAT/12/188, 19 Décembre 2012, http://europa.eu/rapid/press-release_STAT-12-188_en.htm?locale=FR consulté le 6 Mai 2013

⁶³⁶Relations UE-Russie et questions internationales à l'ordre du jour du sommet de Saint-Petersbourg, SEAE, http://eeas.europa.eu/top_stories/2012/010612_eu_russia_fr.htm consulté le 6 Mai 2013

⁶³⁷L'UE se félicite de l'adhésion de la Russie à l'OMC après 18 ans de négociations, Communiqué de presse, Commission européenne, Bruxelles, 22 Août 2012? http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-906_fr.htm consulté le 6 Mai 2013

⁶³⁸Relations UE-Russie et questions internationales à l'ordre du jour du sommet de Saint-Petersbourg, SEAE, http://eeas.europa.eu/top_stories/2012/010612_eu_russia_fr.htm consulté le 6 Mai 2013

que des investissements et technologies européens pour exploiter ces ressources.

Bien que l'UE soit le partenaire principal de la Russie, la crise économique européenne a influencé négativement l'image de l'Union en tant que puissance économique. "La crise de l'Euro est bien plus profonde qu'une simple crise de la dette. L'Euro a été créé pour des raisons politiques et sans prendre en compte le niveau technologique des pays, l'harmonisation du marché du travail, l'intégration politique et une langue commune. On aurait dû être davantage pragmatique. Quand la crise est survenue, les réponses ont été inadaptées. L'UE n'est pas une vraie Fédération et en a tous les inconvénients sans en avoir les avantages."⁶³⁹ a-t-il déclaré le président russe Vladimir Poutine lors de la rencontre avec les membres du Club de discussion international «Valdaï» à Moscou, le 25 octobre 2012. D'une façon similaire, le politologue russe Fiodor Loukianov affirme que "la Russie a totalement rejeté la vision de ses relations avec l'Europe qu'elle avait durant les années 1990 ou même 2000. La Russie disait: « Oui, nous nous dirigeons vers vous, donnez-nous un peu de temps ». Aujourd'hui Moscou déclare: « Nous ne voyons pas pourquoi nous devons suivre votre exemple. L'Europe est actuellement en mauvais état, et le modèle européen est loin d'être le seul modèle à suivre »⁶⁴⁰. Tous ces commentaires montrent que l'UE perd de sa puissance douce, même si elle reste une puissance économique aux yeux des Russes du fait de son interdépendance économique avec la Russie.

Concernant la sécurité internationale, les références russes sont celles de l'OTAN et de l'OSCE à cause d'un manque de volonté dans le domaine de la PCSD. Il y a nombreux document officiels qui mentionnent plusieurs domaines de coopération potentielle (lutte contre la piraterie, le terrorisme, la prolifération, etc.), mais ils ne réussissent pas à déboucher sur des actions concrètes car l'unanimité est difficile trouver à 27.⁶⁴¹ L'UE et la Russie essayent de renforcer leurs coopérations sur les dossiers politiques internationaux, qu'il s'agisse de résoudre des conflits, tels que ceux qui touchent le Moyen-Orient, l'Afghanistan, les Balkans occidentaux et le Soudan, de lutter contre le terrorisme ou d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive.

⁶³⁹Arnauld Leclercq, "Russie-UE: la tectonique des plaques", *Géopolitique*, Avril-Mai-Juin 2013, p.54

⁶⁴⁰Sergei SOUMLENNY, "La Russie et l'Europe ne parlent pas la même langue", *La Russie d'Aujourd'hui*, 14 Décembre 2012, http://larussiedaujourd'hui.fr/articles/2012/12/14/la_russie_et_leurope_ne_parlent_pas_la_meme_langue_20977.html consulté le 5 Mai 2013

⁶⁴¹Jean-Christophe ROMER, "Regard russe sur l'Europe de la défense", dans *L'Europe de la défense post-Lisbonne*, Jean-Paul PERRUCHE, Etudes de l'IRSEM, No.11, 2011, p.247-248

En ce qui concerne les problèmes clés des relations bilatérales, on voit tout d’abord l’intention russe d’utiliser son énergie comme un instrument de puissance. Dans le cadre de contentieux sur la fixation du prix de l’énergie, elle n’a pas hésité à couper l’approvisionnement en gaz vers l’Ukraine en 2006 et en 2009, et en pétrole vers la Biélorussie en 2007 et en 2010. Ces exemples ont suscité la méfiance auprès de l’Union à propos de sécurité de son approvisionnement énergétique.

Deuxièmement, la Russie interprète l’élargissement de l’OTAN vers l’Est comme une menace potentielle. L’adhésion des pays baltes et dans un moindre mesure de l’Albanie et de la Croatie a suscité des réactions chez les Russes, mais le Kremlin est surtout préoccupé de la promesse d’adhésion faite par l’OTAN à l’Ukraine et à la Géorgie. Chez les Russes, l’extension de l’OTAN et de l’UE accentue le sentiment d’être exclu de l’Europe. Pour les Russes, le fait que l’UE renforce sa composante politico-militaire en mettant en oeuvre la PESD était un pas souhaitable puisqu’il réduira le rôle de l’OTAN en Europe. Par conséquent, la continuation de la dépendance européenne à l’OTAN en matière de sécurité est perçue comme un signe de faiblesse par le Kremlin, tout comme la désunion entre les Etats membres.

Troisièmement, l’enclave de Kaliningrad continue d’être une source de discussion entre la Russie et l’UE. Kaliningrad est un petit territoire russe coincé entre la Pologne et la Lituanie depuis l’élargissement aux pays d’Europe centrale et orientale. Du fait de sa position stratégique, la Russie tente d’utiliser Kaliningrad comme une arme diplomatique. En réponse au projet d’un bouclier anti-missile européen, le Kremlin a agité la menace d’y implanter des missiles de type Iskander et elle a activé son système d’alerte antimissile à Kaliningrad en novembre 2011.

Quatrièmement, la thématique du régime des visas constitue un problème de longue date. Les citoyens se déplaçant entre la Russie et l’UE sont toujours obligés d’avoir un visa, même pour des voyages touristiques de courte durée. Plusieurs Etats de l’Union exigent que les ressortissants russes se présentent en personne au consulat. En réponse, en 2012 les autorités russes ont commencé à demander des preuves de fonds aux citoyens de l’UE avant de délivrer un visa. En arguant du nombre élevé de la détention du “passeport du service” russe, l’UE n’accepte pas de supprimer les visas. La diplomatie russe a riposté en menaçant d’obliger de nouveau les équipages des compagnies aériennes d’obtenir des visas, en bloquant les

équipes européens arrivant en Russie dans les aéroports.⁶⁴² L'ambassadeur de Russie auprès de l'UE Vladimir Tchijov a déclaré l'intention de signer un nouvel accord prévoyant une simplification du processus de délivrance de visas jusqu'à la fin de 2013.⁶⁴³

Cinquièmement, le programme nucléaire d'Iran et la crise en Syrie sont des autres problèmes qui constituent depuis longtemps des sujets de discorde pour Moscou et Bruxelles. La Russie reconnaît la légitimité du régime du président Bachar el-Assad et insiste sur la résolution du conflit via des négociations avec le gouvernement existant, tandis que l'UE tient à accorder au moins un appui moral à l'opposition.⁶⁴⁴ En juillet 2012 la Russie et la Chine ont mis leur veto pour la troisième fois au Conseil de sécurité de l'ONU à une résolution qui prévoyait de renforcer les sanctions contre le régime d'Assad. Quant au programme nucléaire iranien, Moscou refuse d'imposer des sanctions qui ciblent le secteur énergétique et financier de l'Iran, même si elle ne souhaite pas plus que ses partenaires du "groupe 5+1"⁶⁴⁵ de voir une Iran détenir l'arme nucléaire. En même temps l'UE et les Etats-Unis ont besoin de la Russie pour mener à bien les négociations.

Finalement, aux yeux des Européens, la situation des droits de l'homme en Russie est un problème préoccupant. Selon les organisations internationales pour les droits de l'homme, la torture de personnes sous la garde de la police, des brimades au sein de l'armée et des violations des droit de l'enfant sont très répandues en Russie.⁶⁴⁶ D'après *Amnesty International*, les minorités ethniques sont victimes de discrimination et de racisme.⁶⁴⁷ Selon les résultats d'une enquête réalisée par le fonds russe Opinion publique, la plupart des Russes (63%) considèrent que les droits de l'homme ne sont pas respectés dans leur pays.⁶⁴⁸ De plus, beaucoup en Europe considèrent que la Russie a amorcé un retour à l'autoritarisme en

⁶⁴²Sergei SOUMLENNY, *op. cit.*

⁶⁴³«Visas Russie/UE: le nouvel accord n'est pas prêt», La Voix de la Russie, 18 Mars 2013, http://french.ruvr.ru/2013_03_18/Visas-Russi-UE-le-nouvel-accord-n-est-pas-prepare/ consulté le 5 Mai 2013

⁶⁴⁴Sergei SOUMLENNY, *op. cit.*

⁶⁴⁵ Les pays du groupe 5+1 sont les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et la Grande-Bretagne, plus l'Allemagne.

⁶⁴⁶«Chechnya: Research Shows Widespread and Systematic Use of Torture», Human Rights Watch, 13 November 2006, <http://www.hrw.org/en/news/2006/11/12/chechnya-research-shows-widespread-and-systematic-use-torture> consulté le 5 Mai 2013; «Enfants et droits humains», Amnesty International, <http://www.amnesty.org/fr/children> consulté le 5 Mai 2013

⁶⁴⁷Kristina LIBBY, «Ethnic Conflict», in *Human Rights in Russia and the Former Soviet Republics*, Adriana NOWAKOWSKI (ed.), Denver, University of Denver Press, 2007, p.22-29

⁶⁴⁸«Russie: les droits de l'homme pas respectés», Rianovosti, 28 Mars 2013, <http://fr.rian.ru/society/20130328/197925520.html> consulté le 6 Mai 2013

tournant le dos aux avancées politiques précédentes.⁶⁴⁹ La Cour européenne de droits de l'homme a condamné la Russie à plusieurs reprises pour le non respect des droits de l'homme. Pour négocier un accord sur l'exemption de ses deux grands gazoducs transfrontaliers des règles de concurrence européennes, le Parlement européen a posé la condition du respect aux droits de l'homme et de la démocratie en décembre 2012.⁶⁵⁰

On peut dire que tous ces problèmes jettent du froid dans les relations entre l'Union et la Russie. Arkady Moshes, directeur du programme de recherche sur la Russie à l'Institut Finlandais de Relations Internationales, dit que "l'UE a depuis longtemps cessé d'être vue par les Russes à travers le prisme du partenariat. Ils pensent que l'UE vise à obtenir des concessions unilatérales de la Russie dans les domaines politiques et économiques."⁶⁵¹

Par ailleurs, Fatih Ozbay, maître de conférences spécialisé sur la Russie, à l'Université technique d'Istanbul, attire l'attention sur un autre aspect de la relation bilatérale. Il indique que "la Russie ne voit pas l'Union comme un ensemble. Aux yeux du Kremlin, il y a au moins trois groupes au sein de l'UE: les pays de l'Europe de l'Est, les puissances majeures et l'Allemagne. La Russie ne perçoit pas les pays de l'Europe de l'Est comme des membres à part entière. Elle donne de l'importance à ses relations avec la Grande-Bretagne et la France, puissances majeures de l'UE. Quant à l'Allemagne, la Russie entretient des relations étroites avec ce pays qui peuvent être qualifiées de « stratégiques ». Pour la Russie, l'Allemagne est une porte d'entrée en Europe grâce à sa situation géographique et un partenaire de la modernisation de l'économie russe."⁶⁵²

Enfin, afin de donner un avis sur la perception du peuple russe envers l'UE, il convient de regarder les résultats de quelques enquêtes d'opinion récente. Selon les résultats d'un sondage réalisé par le Centre d'Analyses Yuri Levada de Moscou en décembre 2006, la plupart des Russes (71%) ne se considèrent pas comme Européens et presque la moitié pense que l'UE est

⁶⁴⁹Jean-Dominique GIULIANI, "Union européenne-Russie: Je t'aime moi non plus", *Géoéconomie*, No.43, Avril 2007, p.6

⁶⁵⁰"Sommet UE-Russie: les accords suspendus au respect des droits de l'homme", Radio France Internationale, 21 Décembre 2012, <http://www.rfi.fr/europe/20121221-sommet-ue-russie-accords-respect-droits-homme-poutine-bruxelles> consulté le 5 Mai 2013

⁶⁵¹Arkady MOSHES, "EU-Russia relations: unfortunate continuity", *Fondation Robert Schuman*, European Issues, No.129, 24 Février 2009, p.6

⁶⁵²Entretien avec M. Fatih OZBAY, maître de conférences spécialisé sur la Russie à l'Université technique d'Istanbul, Istanbul, 7 Mai 2013

une menace potentielle pour l'indépendance financière et industrielle de la Russie.⁶⁵³ Mais un tiers pense qu'il faut renforcer les relations de voisinage à long terme. En outre, les résultats de l'enquête conduite par *BBC World Service* en 2012 montrent que 42% des Russes ont une vision positive envers l'UE.⁶⁵⁴ Ces résultats mettent sous les yeux les limites de la puissance douce de l'Union. De plus, il convient d'ajouter que "tant par son passé que par sa taille, la Russie ne saurait se concevoir que comme un interlocuteur égal de l'UE dans son ensemble plus que comme un potentiel candidat."⁶⁵⁵

1.3.L'UE vue de Chine

La prévision de Napoléon Bonaparte qui avait dit que "quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera" semble se justifier aujourd'hui. Sa croissance économique (un taux de croissance d'environ 10% depuis 2003), sa puissance démographique (1 344 130 000 milliard d'habitants), son développement militaire et sa puissance douce font de la Chine un acteur non négligable des relations internationales.

Les relations diplomatiques entre la CEE et la Chine ont été établies en 1975 et se sont progressivement renforcées au fil des années à travers des dialogues bilatéraux. Les premières préoccupations de l'Europe étaient économiques et visaient à développer une relation équilibrée avec ce partenaire majeur. Par conséquent, les deux parties ont d'abord conclu un accord de coopération commerciale en 1978 qui a été remplacé par un accord de coopération et de commerce en 1985.⁶⁵⁶ A partir de 2003, les relations UE-Chine se sont significativement développées à la suite du lancement d'un partenariat global qui comprend les questions de politique étrangère et de sécurité, et aussi les enjeux globaux comme le changement climatique ou la gouvernance économique internationale. Ce partenariat reconnaît la Chine comme puissance politique incontournable pour l'UE. Cela a permis la mise en place de plus de cinquante dialogues thématiques bilatéraux organisés autour de 3 piliers: le dialogue de haut niveau sur l'économie et le commerce; le dialogue stratégique et, plus

⁶⁵³Maria ORDZHONIKIDZE, "La Russie et l'Occident, une enquête d'opinion", *Géoéconomie*, No.43, Avril 2007, p.7

⁶⁵⁴"Views of Europe Slide Sharply in Global Poll, While Views of China Improve", *BBC World Poll*, 11 Mai 2012, p.26

http://www.worldpublicopinion.org/pipa/pdf/may12/BBCEvals_May12_rpt.pdf consulté le 6 Mai 2013

⁶⁵⁵ Jean-Christophe ROMER, "Regard russe sur l'Europe de la défense", *op. cit.*, p.248

⁶⁵⁶ Accord de coopération économique et commerciale, Conseil européen, 16 Septembre 1985, http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/asia/r14206_fr.htm consulté le 29 Mars 2013

récemment, le dialogue de haut niveau entre les peuples.⁶⁵⁷

Les relations économiques et commerciales constituent la pierre angulaire des rapports entre la Chine et l'UE. Depuis l'établissement de relations économiques en 1978, le volume échangé a atteint 428.7 milliards d'euros en 2011.⁶⁵⁸ L'accroissement des flux commerciaux et financiers a établi un lien d'interdépendance entre les deux parties. L'UE est le premier partenaire commercial de la Chine, et celle-ci en est le deuxième. L'Europe est une des cinq premières sources d'investissement étranger direct en Chine (17,8 milliards d'euros en 2011). Les investissements chinois en Europe ont rapidement augmenté depuis la crise de 2008 et ont attendu à 3,1 milliards d'euros en 2011.⁶⁵⁹

Même s'il y a une interdépendance économique et commerciale entre la Chine et l'Union, il faut constater qu'il existe quelques sujets qui peuvent perturber les relations comme la question de l'embargo sur les armes, des droits de l'homme, du Tibet, ou des procédures antidumping.

L'Union a décidé d'imposer un embargo sur les armes en 1989 en réaction à la répression de la manifestation de la place Tien An Men pour inciter la Chine à démocratiser son régime. La Chine demande depuis longtemps à l'UE de lever cet embargo qu'elle considère comme un reliquat anachronique de la guerre froide⁶⁶⁰. La France, l'Allemagne et l'Espagne expriment une position favorable à la levée de l'embargo quand les pays scandinaves, l'Autriche, le Royaume-Uni et l'Irlande s'opposent à cette levée en mettant en avant les progrès insuffisants dans le domaine des droits de l'homme. Mais il ne serait pas faux de dire que c'est l'opposition américaine qui incite les Etats européens de maintenir l'embargo. A la fin de sa tournée européenne à Bruxelles, le 5 avril 2005, le secrétaire d'État adjoint états-unien, Robert Zoellick, a mis en garde l'Union contre les conséquences d'une levée de l'embargo par ces mots: « Ce serait un sérieux recul pour les relations transatlantiques, [...]. Supposez que des armes européennes tuent des soldats américains, ce ne serait pas bon pour notre

⁶⁵⁷«La relation UE-Chine», Représentation permanente de la France au près de l'UE, <http://www.rpfrance.eu/Les-relations-UE-Chine.html> consulté le 29 Mars 2013

⁶⁵⁸«Facts and figures on EU-China trade», European Commission, September 2012, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2009/september/tradoc_144591.pdf consulté le 29 Mars 2013

⁶⁵⁹«Les relations de l'UE avec la Chine», Commission européenne, 19 Septembre 2012, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-12-684_fr.htm consulté le 29 Mars 2013

⁶⁶⁰Mathieu REMOND, «Ventes d'armes à la Chine: la fin de l'embargo européen ?», *Politique Etrangère*, No.2, Été 2008, p.308

coopération ».⁶⁶¹ L'embargo est toujours en place malgré les efforts diplomatiques de la Chine.

La question de la répression chinoise au Tibet est un autre sujet de discussion. Le Tibet, occupé par la Chine depuis octobre 1950, a connu de nombreux soulèvements jusqu'aujourd'hui. Et les manifestations ont souvent été violemment réprimées par l'armée chinoise en suscitant des réactions de la part de la communauté internationale. L'Union continue d'évoquer la question tibétaine auprès du gouvernement chinois dans le cadre du dialogue bilatéral UE-Chine sur les droits de l'homme. Mais la situation globale des droits de l'homme en Chine ne s'est pas améliorée pas et dans le cas du Tibet, elle s'est même dégradée.⁶⁶²

Concernant la prolifération nucléaire, les Européens cherchent à coopérer avec la Chine pour arrêter les programmes nucléaires irakiens et nord-coréens. Bien que la Chine, comme la Russie, ne souhaite pas voir un Iran qui se dote de l'arme nucléaire, elle ne supporte pas les sanctions imposées par l'Union à l'Iran en affirmant que ces sanctions intensifient la confrontation. En outre, les Européens ont reproché à la Chine de ne pas agir immédiatement contre la Corée du Nord après son lancement de missile balistique en mars 2012. Puisque la Corée du Nord dépend de la Chine pour la majorité de ses approvisionnements en énergie et nourriture, l'UE demande à Pekin d'imposer des sanctions sur Pyongyang pour l'inciter à renoncer à son programme nucléaire.

Le terme de dumping désigne des pratiques commerciales contraires à l'esprit de concurrence. La procédure antidumping est un des principaux outils utilisés par l'UE pour réguler les importations et protéger son marché sur la base des règles du commerce international. En février 2012, la Commission européenne a ouvert une enquête antidumping sur les importations de vitrage solaire en provenance de Chine. Cette procédure fait suite à la plainte d'un groupement d'entreprises européennes présentes dans le secteur qui ont fourni des éléments faisant état «d'effets négatifs substantiels sur la situation financière du secteur» en Europe résultant de ces avantages accordés aux fabricants chinois.⁶⁶³ Par ailleurs, Bruxelles

⁶⁶¹ «Washington met en garde l'Europe contre la levée de l'embargo imposé à la Chine», *Le Monde*, 6 Avril 2005

⁶⁶² Proposition de résolution européenne relative à la nomination d'un représentant spécial de l'UE pour le Tibet, SENAT, No.787, Session ordinaire 2011-2012, 28 Septembre 2012, <http://www.senat.fr/leg/ppr11-787.html> consulté le 29 Mars 2013

⁶⁶³«L'UE lance une enquête antidumping contre les fabricants chinois», *Le Temps*, 6 Septembre 2012

n'a toujours pas consenti à octroyer à la Chine le statut d'«économie de marché», revendiqué par Pékin, car cela rendrait plus compliquées les procédures antidumping.

Malgré l'existence de ces problèmes qui peuvent limiter une relation plus étroite entre les deux parties, les économies d'UE et de Chine sont de plus en plus interdépendantes. C'est pourquoi, la crise de la dette européenne préoccupe autant le gouvernement chinois. Les difficultés de l'Europe ont déjà pesé sur les exportations chinoises et la hausse du PIB de la Chine a ralenti tout au long de l'année 2011. Le premier ministre Wen Jiabao a déclaré que « La Chine est prête à participer davantage à la recherche d'une solution à la crise de la dette en Europe ».⁶⁶⁴ Les dirigeants chinois ont indiqué à plusieurs reprises leur volonté de participer au Fonds européen de stabilité financière puis au Mécanisme européen de stabilité.

Les experts chinois soulignent que leurs perceptions n'ont pas changé de manière significative avec la crise, ou, qu'en tout état de cause, «elles ne seront pas fondamentalement influencées par des développements jugés momentanés».⁶⁶⁵ Comme l'affirme un diplomate chinois, «nous voyons toujours l'UE comme un grand projet d'intégration car il s'agit d'une expérience sans précédent dans l'Histoire».⁶⁶⁶ Selon les chinois, «la priorité politique pour les Européens devrait être celle d'une plus grande productivité et d'une meilleure compétitivité au cours des prochaines années. L'Europe a toujours la capacité de créer un cadre institutionnel renforcé et une meilleure assise économique pour surmonter ses problèmes actuels; dans le sens indiqué, par exemple, par l'approfondissement de la coopération franco-allemande en matière d'harmonisation de l'assiette fiscale des entreprises françaises et allemandes.»⁶⁶⁷

Il faut y ajouter que le maintien de l'euro et son développement comme monnaie de réserve internationale est largement dans l'intérêt de la Chine car il fera un contrepoids au rôle international du dollar. Zhou Xiaochuan, le gouverneur de la banque centrale chinoise a déjà déclaré que la Chine ne réduira pas la proportion de l'Euro dans ses réserves nationales.⁶⁶⁸ La perception chinoise que l'euro «est essentiel pour la pérennité et l'approfondissement du

⁶⁶⁴« Dette: la Chine prête à participer plus », *Le Figaro*, 14 Février 2012

⁶⁶⁵Karine Lisbonne-de VERGERON, *L'Europe vue de Chine et d'Inde depuis la crise: nouvelles perspectives des grands émergents asiatiques*, Paris, Fondation Robert Schuman, 2012, p.27

⁶⁶⁶*Ibid.*

⁶⁶⁷*Ibid.*, p.28

⁶⁶⁸ Justin VAISSE and Susi DENNISON, *European Foreign Policy Scorecard 2013*, European Council on Foreign Relations, January 2013, p.32

marché unique”, qu’ils considèrent comme “central au maintien de la prospérité de l’Europe”.⁶⁶⁹ Pourtant, selon le sinologue et le politologue français Jean Luc Domenach, les élites chinoises sont conscientes des incertitudes sur l’avenir économique et politique du continent européen, mais comme la Chine a besoin de l’UE pour vendre ses produits, elle semble avoir une vision plutôt optimiste pour l’avenir de l’Union.⁶⁷⁰

En outre, la difficulté de sortir de la crise est perçue comme l’émergence de la désunité au sein de l’UE par les élites chinoises. L’ancien chef de la mission de la Chine auprès de l’UE Ding Yuanhong affirme que les leaders européens se jugent les uns les autres pour avoir suivi de mauvaises politiques au lieu de chercher une solution efficace tous ensemble.⁶⁷¹ Le commentaire du professeur Shi Chenxia en la matière est à considérer: “la divergence au sein de l’Union sur la solution pour sortir de la crise signifie que l’UE ne peut toujours pas parler d’une seule voix et ceci empêche qu’elle joue un rôle important sur la scène mondiale. C’est pourquoi, l’Union ne peut pas être qualifiée de grande puissance”.⁶⁷²

Puisque la Chine désire un monde multipolaire, elle souhaite voir une Europe unie et puissante vis-à-vis des Etats-Unis. C’est pourquoi elle souligne qu’il y a généralement moins de zones de friction entre la Chine et l’Europe, par rapport à ses relations avec les Etats-Unis. Pour un expert chinois, “les difficultés perceptibles dans certains domaines à coordonner les intérêts sino-européens, comme en Afrique ou au Moyen-Orient, peuvent, en pratique, être “surmontées par la négociation et la compréhension de nos ambitions respectives”.⁶⁷³ De plus, Pékin prétend que l’UE et la Chine partagent des visions communes pour restructurer le système international en le multipolarisant.⁶⁷⁴

En terme militaire, bien que la Chine accepte que l’Union fasse des efforts pour mettre en oeuvre une politique de sécurité et de défense commune, cette politique est toujours incomplète à cause de sa nature intergouvernementale.⁶⁷⁵ Certains universitaires chinois

⁶⁶⁹Karine Lisbonne-de VERGERON, *op. cit.*, p.29

⁶⁷⁰Jean Luc DOMENACH, “L’Europe vue de Pékin”, IHEDN, Paris, 29 Mars 2010, <http://www.ihedn.fr/?q=category/multimedia/lundis-de-lihedn&page=2> consulté le 29 Mars 2013

⁶⁷¹Eva SCHILLING, “When the rising dragon sees fading stars: China’s view of the European Union”, *CEPS Special Report*, No.73, November 2012, p.3

⁶⁷²*Ibid*, p.4

⁶⁷³Karine Lisbonne-de VERGERON, *op.cit.*, p.68

⁶⁷⁴Liqun ZHU, “Chinese perceptions of the EU and the China-European relationship”, in David SHAMBAUGH, Eberhard SANDSCHNEIDER and Zhou HONG (eds.), *China-Europe Relations: perceptions, policies and prospects*, New York, Routledge, 2007, p.154-156

⁶⁷⁵Dingli SHEN, “Why China sees the EU as a counterweight to America”, *Europe’s World*, Autumn 2008, p.51

affirment que “l’UE est politiquement divisée et militairement faible. En terme économique, elle peut être un géant, mais cela ne nous fait pas peur car on sait que l’UE a besoin de la Chine plus que la Chine a besoin de l’Europe.”⁶⁷⁶ Selon l’opinion générale des universitaires chinois, “la PESD est un moyen pour fixer la faiblesse de l’Union en matière de sécurité et elle ne signifie pas l’abandon de la philosophie civile. L’UE est une puissance civile qui a une capacité militaire limitée.”⁶⁷⁷

En somme, l’Union reste le partenaire économique clé de la Chine et les Chinois voient la monnaie unique comme l’un des plus grands succès de l’Europe et comme un élément central de son développement. Les Chinois pensent que l’Europe traverse une période de transition et qu’elle peut gérer cette période en renforçant son cadre institutionnel. Même si Pékin souhaite voir une Union qui peut faire contrepoids aux Etats-Unis, elle la perçoit comme une puissance économique plutôt qu’une puissance dure.

1.4.Perspective africaine

Longtemps la coopération entre l’UE et les pays d’Afrique a été considérée comme un modèle de partenariat entre le Nord et le Sud, grâce à un cadre institutionnel permanent et paritaire, ainsi que des mécanismes d’échanges spécifiques. Outre les relations entre l’UE et les Etats africains qui se basent sur les accords de coopération dans différents domaines, les relations bilatérales entre certains Etats membres et leurs anciennes colonies augmentent le volume des échanges entre le deux continents.

L’aide au développement était longtemps le sujet dominant des relations avec l’Afrique. Puisque les pays européens qui ont signé le traité de Rome en 1957 possédaient des territoires en dehors du continent européen, ce traité instituait un régime d’association des pays et des territoires d’outre-mer pour lier ces entités à l’Europe: l’Association des Pays et Territoires d’outre-Mer (PTOM).⁶⁷⁸ L’article 132 du traité de Rome stipule que “chaque pays ou territoire applique à ses échanges commerciaux avec les États membres et les autres pays et territoires le régime qu’il applique à l’État européen avec lequel il entretient des relations particulières”

⁶⁷⁶*Ibid.*

⁶⁷⁷*Ibid.*, p.15

⁶⁷⁸Traité instituant la Communauté économique européenne, Rome, 1957, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:11957E/TXT:FR:PDF> consulté le 10 Mai 2013

et que “les États membres contribuent aux investissements que demande le développement progressif de ces pays et territoires.”⁶⁷⁹ Si l’Association PTOM avait permis la création du premier Fonds de Développement pour les Pays et Territoires d’Outre-Mer (FED), ce n’est cependant qu’avec les Conventions de Yaoundé que la contraction économique a vu véritablement le jour.⁶⁸⁰ Les deux Conventions de Yaoundé I en 1963 et Yaoundé II en 1969 ont abouti à la mise en place de structures paritaires entre la CEE et les Etats africains. Les domaines d’interventions concernaient le commerce et la coopération financière et technique. Les financements étaient accordés pour des projets relatifs au développement des infrastructures économiques et sociales, à l’issue de la décolonisation.

La signature de la première Convention de Lomé en 1975 par 9 Etats européens et 46 Pays d’Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) a fait entrer le système de partenariat dans une autre dimension en intégrant certains membres du Commonwealth après l’adhésion du Royaume-Uni.⁶⁸¹ La coopération économique était l’objectif principal de Lomé I, Lomé II (1979) et Lomé III (1984).⁶⁸² Avec la quatrième Convention de Lomé, en 1989, sont apparus les questions des droits de l’homme et la coopération politique.⁶⁸³ La révision de Lomé IV à mi-parcours a renforcé l’exigence du respect des droits de l’homme et des principes de la démocratie et l’Etat de droit. Les Conventions de Lomé ont instauré un cadre institutionnel et un large volet économique en faisant reposer la coopération sur un triptyque institutionnel. Le Conseil des ministres, assisté par le Comité des ambassadeurs, et l’Assemblée paritaire constituaient les éléments originaux du système. Après la révision de Lomé IV, le montant du FED a été élevé à 13.151 milliards d’euros.⁶⁸⁴

En 2000 un nouvel accord de partenariat entre l’UE et l’ACP a été signé à Cotonou, pour une durée de 20 ans. Doté d’un protocole financier de 13.5 milliards d’euros pour la première

⁶⁷⁹*Ibid.*

⁶⁸⁰Convention de Yaoundé I, 1963, <http://www.acp.int/node/150> consulté le 10 Mai 2013; Convention de Yaoundé II, 1969, <http://aei.pitt.edu/35497/> consulté le 10 Mai 2013

⁶⁸¹Convention de Lomé I, 1975,

http://www.eurostudium.uniroma1.it/documenti/cooperazione/Lome_convention.pdf consulté le 12 Mai 2013

⁶⁸² Convention de Lomé II, 1979, <http://aei.pitt.edu/4216/> consulté le 12 Mai 2013; Convention de Lomé III, 1984 <http://aei.pitt.edu/4492/> consulté le 12 Mai 2013

⁶⁸³Convention de Lomé IV, 1995,

http://www.caricom.org/jsp/community_organs/epa_unit/Cotonou_Agreement_&_Lome4_lome4.pdf consulté le 12 Mai 2013

⁶⁸⁴Projet de Rapport, Commission du contrôle budgétaire, Parlement européen, 1999/2004, 25 Mai 2000, p.10, www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do%3FpubRef%3D-//EP//NONSGML%2BREPORT%2BA5-2000 consulté le 10 Mai 2013

période de 5 ans⁶⁸⁵, l'Accord a instauré un nouveau type de partenariat: « le système des préférences non réciproques sera remplacé par des accords de libre-échange, dits “accords de partenariat économique” conclus entre l'UE et les pays ACP regroupés au sein des blocs régionaux, pour tenir compte de leurs intérêts particuliers et de leurs différences, selon leur localisation géographique et leur développement. »⁶⁸⁶ De plus, l'importance accordée au dialogue politique régulier, aux politiques de consolidation de la paix, de prévention et de résolution des conflits, à la promotion des droits de l'homme, aux principes démocratiques basés sur l'État de droit, de la gestion transparente et responsable des affaires publiques montrent la dimension politique renforcée de cet accord.

La stratégie de l'UE pour l'Afrique, adoptée en décembre 2005, est un cadre d'action qui précie les priorités de l'UE dans ses relations avec les pays africains.⁶⁸⁷ Ce texte a le but d'attirer l'attention sur les divers défis dans les domaines du commerce, de l'aide au développement, de la sécurité, de la migration et de l'agriculture qui doivent être relevés pour le développement durable de l'Afrique. A la suite du sommet UE-Afrique en décembre 2007 à Lisbonne, le nouveau partenariat stratégique Afrique-UE dont le plan d'action est articulé autour de huit partenariats stratégiques Afrique-UE a été adopté: paix et sécurité; gouvernance démocratique et droits de l'homme; commerce, intégration régionale et infrastructures; développement; énergie; changement climatique; migration, mobilité et emploi; sciences, société de l'information et l'espace.⁶⁸⁸ Le FED pour la période 2008-2013 prévoit une enveloppe budgétaire de 22,682 milliards d'euros.⁶⁸⁹

En même temps, l'UE a amélioré ses relations avec plusieurs sous-régions d'Afrique: Afrique du Nord (processus euro-méditerranéen et politique de voisinage), Afrique australe (South African Development Community, SADC), Afrique de l'Ouest (Communauté économique des

⁶⁸⁵ Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autres part, Cotonou, 23 Juin 2000, http://www.droit-afrique.com/images/textes/Afrique/Afrique_Accords_de_Cotonou_ACP_UE.pdf consulté le 10 Mai 2013

⁶⁸⁶ Emilie BACONNIER, “Les Accords de Cotonou”, *Inter-Réseaux*, No.24, p.1-2

⁶⁸⁷ La stratégie de l'UE pour l'Afrique: vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique, Commission des Communautés Européenne, SEC (2005) 1255, Bruxelles, 12 Novembre 2005, http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/COMM_PDF_COM_2005_0489_F_FR_ACTE.pdf consulté le 12 Mai 2013

⁶⁸⁸ Le partenariat stratégique Afrique-Unio européenne, Conseil de l'UE, 2007, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/librairie/PDF/FR-africa-inter08.pdf consulté le 13 Mai 2013

⁶⁸⁹ Fiche d'information, Cadre stratégique de l'UE sur les Droits de l'Homme et la Démocratie, 25 Juin 2012, http://eeas.europa.eu/delegations/togo/press_corner/all_news/news/2012/20120625_fr.htm consulté le 13 Mai 2013

Etats de l'Afrique de l'Ouest) et Afrique de l'Est (Intergovernmental Authority for Development).

L'Afrique a certes renforcé ses relations économiques avec d'autres acteurs au cours du temps, l'UE reste cependant le premier partenaire commercial de ce continent. Le volume des échanges entre l'UE et les pays africains était 297,143 milliards d'euro en 2011.⁶⁹⁰ Même si le commerce de biens de l'UE avec l'Afrique a connu une forte baisse en 2009, après six années de croissance continue, en 2010, les exportations ont augmenté à 90 milliards d'euros, les importations ont atteint à 96 milliards d'euros.⁶⁹¹ En 2012, l'importation européenne des pays africains s'est élevée à 93,578 milliards d'euros, quand l'exportation était 79,649 milliards d'euros.⁶⁹² Parmi les pays africains, l'Afrique du Sud, l'Algérie et l'Égypte sont les principaux partenaires commerciaux de l'UE. Grâce à ses liens commerciaux avec l'Afrique, l'Union est le principal marché d'exportation des produits africains aujourd'hui. Ainsi, quelque 85 % des exportations africaines de coton, de fruits et de légumes sont absorbées par l'Union. En outre, l'Union a alloué 746,4 millions d'euros pour projets d'infrastructures en Afrique.⁶⁹³

D'autre part, bien que l'Union essaye de sortir de la crise, les efforts des Africains de l'Est pour une intégration régionale montrent que le modèle européen reste une source d'inspiration. La Communauté d'Afrique de l'Est qui regroupe le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda tentent d'harmoniser les règles et les droits de douane et favoriser la libre circulation de la main-d'œuvre, du capital, des biens et des services parmi les Etats-membres. Les principaux politiciens africains ont déjà exprimé leurs sympathies pour le modèle européen.⁶⁹⁴

Par ailleurs, en terme de sécurité, il existe une coopération étroite entre l'Union et les pays africains. L'Afrique constitue une zone d'intérêt prioritaire pour la PSDC avec des opérations en République démocratique du Congo, au Tchad/République Centrafricaine, au Soudan, en

⁶⁹⁰ African ACP Countries, EU Bilateral Trade and Trade with World, 26 Avril 2013, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/january/tradoc_147192.pdf consulté le 13 Mai 2013

⁶⁹¹ "Sommet UE-Afrique Relance du commerce extérieur de l'UE27 avec l'Afrique au cours des neuf premiers mois de 2010 L'Afrique représente 9% des échanges commerciaux de l'UE27", Eurostat, STAT/10/178, 26 Novembre 2010, http://europa.eu/rapid/press-release_STAT-10-178_fr.htm consulté le 12 Mai 2013

⁶⁹² African ACP Countries, EU Bilateral Trade and Trade with World, 26 Avril 2013, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/january/tradoc_147192.pdf consulté le 12 Mai 2013

⁶⁹³ "Stratégie commune AfriqueUE: principaux faits", Commission européenne, Bruxelles, 23 Avril 2013, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-367_fr.htm consulté le 12 Mai 2013

⁶⁹⁴ Daniela SICURELLI, "Regional partners?", in S. LUCARELLI and L. FIORAMONTI (eds.), *External perceptions of the European Union as a global actor*, London, Routledge, 2010, p.186

Somalie, en Guinée-Bissau, au Mali et en Libye. Les contributions supplémentaires volontaires des États membres à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique est une évolution positive. La facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a financé quatre opérations de paix africaines: la mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS, plus de 300 millions d'euros); la mission de l'UA en Somalie (AMISOM, 15,5 millions d'euros); la FOMUC en République centrafricaine (23,4 millions d'euros) et la mission de l'UA aux Comores (AMISEC, 5 millions d'euros).⁶⁹⁵ L'UE tente d'aider l'Afrique pour lutter contre les conflits internes, l'enracinement du terrorisme et le développement du crime organisé.

Quant aux principaux défis pour les relations, on voit tout d'abord la politique commerciale de l'UE envers les pays africains. La question de l'accès aux marchés a une importance vitale pour l'Afrique. L'étroitesse des marchés africains et la nécessité pour le continent de se tourner vers les marchés d'exportation en vue d'appuyer les dynamiques de croissance et de diversifier les structures productives expliquent cette importance.⁶⁹⁶ Pourtant, les barrières douanières et les normes difficiles à atteindre constituent des défis majeurs pour l'accès des pays africains aux marchés européens. D'autre part, les subventions reçues par les agricultures des pays européens des subventions suscitent à des ruptures des conditions d'une concurrence loyale entre l'Europe et l'Afrique.

Sylvain Touati, coordinateur du programme Afrique subsaharienne de l'IFRI, souligne que “la coopération commerciale a des résultats très mitigés, malgré les accords de Lomé et de Cotonou censés donner une priorité aux produits africains vers l'Europe et vice versa: la part du continent africain dans le commerce extérieur de l'Europe chute inexorablement. A cela deux raisons: d'une part, les termes de ces accords ne sont peut-être pas assez favorables aux pays africains, d'autre part ils ne leur ont pas permis de s'inscrire dans le processus de mondialisation, en tout cas le rythme d'industrialisation et de développement du reste du monde.”⁶⁹⁷

⁶⁹⁵“Partenariat UE-Afrique pour la paix et la sécurité”, Europaid, Commission européenne, http://ec.europa.eu/europeaid/what/development-policies/intervention-areas/peace-and-security/africa-eu-peace-security-partnership_fr.htm consulté le 13 Mai 2013

⁶⁹⁶ Hakim Ben HAMMOUDA et al., “Exclure Afrique des marchés? Evaluation de l'accès aux marchés pour les pays africains”, CAPC, No.8, Septembre 2004, p.20

⁶⁹⁷Sylvain TOUATI, “Commerce, développement, défense... l'Etat des relations Afrique – Europe”, *Toute l'Europe*, 29 Juillet 2010, <http://www.touteurope.eu/fr/actions/economie/commerce-exterieur/analyses-et-opinions/analyses-vue-detaillee/afficher/fiche/4558/t/43967/from/2296/breve/sylvain-touati-commerce-developpement-defense-letat-des-relations-afrique-europe.html?cHash=9441044442> consulté le 14 Mai 2013

L'UE a déjà déclaré son intention de conclure des accords de libre-échange avec la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne, mais ceci a suscité la peur que les industries africaines naissantes ne soient pas en mesure de faire face à cette nouvelle concurrence. Cet inconvénient peut engendrer chez les africains, la perception d'un néocolonialisme. De plus, il est reproché à l'UE de maintenir les économies africaines dans une situation de rente, alors que la Chine offre un partenariat qui va de pair avec le développement de l'industrie et le transfert de technologies pour permettre la création d'emplois en Afrique.⁶⁹⁸

La conditionnalité démocratique en matière d'aide au développement constitue un des problèmes majeurs pour les relations entre l'UE et l'Afrique. La crédibilité de cette conditionnalité politique est depuis longtemps questionnée par les africains. Karen Elizabeth Smith, professeur à London School of Economics and Politics, a écrit que "dans les années 90 une baisse des aides au Kenya, Soudan, Togo et Zaïre qui se sont vus appliquer la clause de suspension suite à des violations des droits de l'homme. D'autres pays comme l'Afrique du Sud, le Burkina Faso et la Zambie ont vu leur aide augmenter traduisant une évaluation positive de leur situation politique. De telles évaluations restent pourtant ambiguës, voire même erronées."⁶⁹⁹ Andris Zimelis, professeur à l'Université d'Illinois, note qu'"en Côte d'Ivoire, où un coup d'Etat a eu lieu, l'attitude n'a pas été de suspendre l'aide mais d'observer les élections et le rétablissement de la démocratie, malgré une dégradation importante de la situation."⁷⁰⁰ Ce «double standard» de l'Union suscite chez les Africains un sentiment négatif que l'UE n'a pas de considération pour l'Afrique.

La conditionnalité démocratique est souvent vue par les africains comme une ingérence dans leurs affaires intérieures. Sylvain Touati note que "l'UE a beaucoup été critiquée par les Etats africains ces dernières années pour son attitude "paternaliste" et son ingérence dans les affaires intérieures. [...] Avec l'arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, Brésil, Turquie, Corée, Iran, pays du golfe...), qui investissent sans s'ingérer dans les affaires des Etats, les

⁶⁹⁸«La Chine: la première partenaire commerciale de l'Afrique en 2010», Ouestaf, 18 Février 2011, http://www.ouestaf.com/La-Chine-premier-partenaire-commercial-de-l-Afrique-en-2010_a3485.html consulté le 14 Mai 2013

⁶⁹⁹Karen Elizabeth SMITH, "The use of political conditionality in the EU's relations with third countries: How effective ?", *ECSA International Conference*, Seattle, June 1997, p.53

⁷⁰⁰Piera SCIAMA, "L' aide au développement et l'apprentissage démocratique dans les ACP", Octobre 2012, <http://www.nouvelle-europe.eu/l-aide-au-developpement-et-l-apprentissage-democratique-dans-les-ACP> consulté le 14 Mai 2013

"Andris ZIMELIS, "Conditionality and the EU-ACP partnership: a misguided approach to development ?", *Australian Journal of Political Science*, Vol.46, No.3, August 2011, p.389-406,

pays africains incitent clairement l'UE à revoir sa politique”.⁷⁰¹

L’immigration illégale des africains vers les pays européens constitue un autre défi important. En voyant l’immigration illégale comme une menace à sa sécurité, l’UE suit une politique migratoire qui s’appuie essentiellement sur la lutte contre l’afflux de clandestins et renforce la surveillance de ses frontières maritimes avec l’Afrique. Mais cette politique semble ignorer le nombre d’embarcations, naufrages, décès, personnes disparues et les autres problèmes humanitaires.

René N’Guettia Kouassi, directeur du Département des Affaires économiques au sein de l’Union africaine, affirme que “la jeunesse africaine et la société civile africaine ont du mal à comprendre l’attitude de l’Europe à l’égard de l’Afrique dans la gestion de certains dossiers. Au nombre de ceux-ci, figurent principalement ceux liés à l’immigration, à la délivrance des visas, à l’accueil des étudiants africains dans les universités européennes, à la juridiction universelle, à la conditionnalité de l’aide au respect des droits de l’homme et des vertus de la démocratie, au «soutien» apporté à certains régimes et à la politique européenne du «deux poids deux mesures».”⁷⁰²

Concernant les opérations européennes en Afrique, elles sont généralement perçues d’une façon positive par les leaders et les fonctionnaires des pays membres de l’Union africaine (UA).⁷⁰³ Bien que l’UE soit souvent reprochée de ne pas agir décisivement et rapidement pour mener une opération civile ou militaire, elle est décrite comme partenaire préférentiel grâce à son engagement de longue date dans la résolution des conflits en Afrique. Créée en 2003 pour soutenir la paix et la sécurité sur le continent africain dans le cadre du partenariat UE-Afrique, la Facilité de Paix par l’Afrique (APF) a une importance significative pour l’UA. L’APF dont les activités s’articulent autour du renforcement des capacités, des opérations de soutien à la paix et de la mise en place d’un mécanisme de réponse précoce, donne aux pays africains la possibilité de défendre leurs propres intérêts en matière de sécurité. Sans l’assistance financière de l’UE, à travers l’APF, l’UA ferait face aux difficultés à financer ses opérations

⁷⁰¹Sylvain TOUATI, *op. cit.*

⁷⁰²René N’Guettia KOUASSI, “Why Cooperation between Africa and Europe is inevitable and indispensable for the two Continents?”, *The Bulletin*, Vol.4, No.1, March 2011, p.8

⁷⁰³ Lorenzo FIORAMONTI, “African perception of the European Union: Assessing the work of the EU in the field of democracy promotion and peacekeeping”, *IDEA*, 2009, p.7

envers le Soudan et la Somalie.⁷⁰⁴

Un sondage d'opinion publique réalisé en 2008 par l'Université de Canterbury montre que la majorité du peuple sud-africain voit l'UE comme un acteur important en terme de commerce et de promotion de la démocratie et des droits de l'homme.⁷⁰⁵ D'après les Kényans, l'Union joue un rôle important dans les opérations de maintien de la paix et dans la promotion de la démocratie. La plupart des répondants se réfèrent au rôle joué par l'Union dans la région des Grands Lacs et en Somalie.⁷⁰⁶ On peut donc dire que le rôle de l'Union en tant qu'acteur de sécurité est perçu de façon plutôt positive par les pays africains. Les contributions européennes aux missions de l'Union africaine, surtout son support financier, sont appréciées par les africains.⁷⁰⁷

Selon l'enquête réalisée par *BBC World Service* en 2012, le Ghana, le Kenya et le Nigeria voient plutôt positif l'influence de l'UE sur les affaires mondiales. Pourtant, les vues se sont fortement détériorées au Ghana, où les notes positives ont diminué de 26 points (à 48%). Au Nigeria et au Kenya, les attitudes défavorables ont significativement augmenté.⁷⁰⁸ Les raisons principales de cette situation sont la crise économique durable et l'intervention militaire des pays européens en Libye.

L'Union est vue comme une puissance protectionniste et paternaliste du fait de son manque d'intention de compromettre et respecter les intérêts africains. Elle est perçue comme un négociateur ardent qui est à la recherche de son propre intérêt et qui utilise la coercition comme un instrument de politique extérieure. En prenant en compte tout ce qui est expliqué jusqu'ici, on peut dire que même si l'UE n'est pas perçue comme une puissance néocolonialiste, sa puissance douce et normative est limitée sur le continent africain. Tandis qu'il y a certains défis entre l'Afrique et l'Europe sur le plan économique et commercial, l'UE

⁷⁰⁴ Siegmund SCHMIDT, "Soft Power or Neo-colonialist Power? African perception of the EU", *Review of European Studies*, Vol.4, No.3, 2012, p.107

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p.9

⁷⁰⁶ *Ibid.*

⁷⁰⁷ Daniela SICURELLI, "Regional partners?", in S. LUCARELLI and L. FIORAMONTI (eds.), *External perceptions of the European Union as a global actor*, London, Routledge, 2010, 185-186

⁷⁰⁸ "Views of Europe Slide Sharply in Global Poll, While Views of China Improve", BBC World Poll, 11 Mai 2012, p.26, http://www.worldpublicopinion.org/pipa/pdf/may12/BBCEvals_May12_rpt.pdf consulté le 14 Mai 2013

est toujours vue comme une puissance économique.

1.5.L'UE et le monde arabe

En se trouvant au carrefour de l'Europe et de l'Asie, le Proche Orient constitue une région stratégique. Pourtant, les relations que les États européens entretiennent avec les États arabes diffèrent d'un pays à l'autre du fait des liens historiques et économiques. Quant à l'UE, elle a établi des relations avec les pays du Proche-Orient à l'aide de la PEV (Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie), de l'Union pour la Méditerranée (Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie et Ligue Arabe) et de la coopération avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG) incluant Arabie saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats arabes unis et Qatar.

Le processus de Barcelone, lancé en 1995 peut être considéré comme le premier pas considérable pour un partenariat entre l'Europe et le Proche Orient en vue de soutenir la sécurité de cette région. Il incluait l'Algérie, l'Autorité palestinienne, la Chypre, l'Égypte, l'Israël, la Jordanie, le Liban, la Malte, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. Outre ce processus, en 2004, l'UE a proposé un partenariat stratégique aux pays de la Méditerranée (y compris la Libye), aux pays du Conseil de coopération du Golfe, à l'Iran, au Yémen et à l'Irak. Cette proposition peut être interprétée comme une réponse à l'initiative américaine du «Grand Moyen-Orient» présentée au Groupe des Huit en janvier 2004. La même année l'UE a lancé la politique européenne de voisinage (PEV) qui compte aujourd'hui l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la République de Moldavie, l'Autorité palestinienne, la Syrie⁷⁰⁹, la Tunisie et l'Ukraine. Dans le cadre de la PEV, les pays arabes concernés bénéficient de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat dont le budget total s'est élevé à 12 milliards d'euros pour la période 2007-2013.

L'échec du processus de Barcelone à cause des désaccords et des conflits entre les États membres a conduit le président français Nicolas Sarkozy de proposer le projet d'Union pour la Méditerranée en 2008 afin de relancer l'intégration euro-méditerranéenne. Ce nouveau projet a pour objectif d'ajouter du dynamisme à la PEV et au partenariat oriental⁷¹⁰ dans les

⁷⁰⁹ La participation de la Syrie est actuellement *suspendue* en raison de la situation politique dans le pays.

⁷¹⁰ Le Partenariat oriental est un accord d'association que l'UE a conclu avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et la Biélorussie, lancé en mai 2009.

domaines politiques, économiques, environnementaux et de sécurité collective. L'Union pour la Méditerranée tente de mettre en oeuvre des initiatives comme le projet palestinien d'usine de dessalement d'eau de mer pour Gaza afin de sécuriser l'approvisionnement en eau, les projets d'énergie renouvelable en apportant de l'assistance technique et financière, de transport terrestre et maritime, et de mobilité des étudiants.⁷¹¹ On peut dire que pour les pays concernés, l'Europe exerce à la fois l'attraction et la répulsion. L'image négative découle du passé colonial, mais aussi du comportement souvent xénophobe des Européens vis-à-vis des émigrés maghrébins.⁷¹² Pourtant, le poids économique de l'UE constitue sa principale source d'attraction aux yeux des Etats membres de l'UPM.

L'Union a établi des relations bilatérales avec les pays du CCG par l'accord de coopération conclu en 1988 afin de renforcer la stabilité de la région et de favoriser les relations économiques et politiques.⁷¹³ En donnant la priorité aux domaines des technologies de l'information et de la communication, de la sûreté nucléaire, des énergies propres et de la recherche, les deux parties ont décidé de mettre en œuvre un programme d'action conjoint pour la période 2010-2013 afin de renforcer la coopération mutuelle. Le CCG est le cinquième marché d'exportation de l'UE (pour un montant de 75 milliards d'euros en 2011), alors que l'Union est son premier partenaire commercial, avec des échanges commerciaux de 130 milliards d'euros.⁷¹⁴ Les négociations pour un accord de libre-échange prévu dans l'accord de 1988 ont commencé en 1991, même s'ils ont été suspendus plusieurs fois.

En outre, le Proche et Moyen-Orient qui concentre 63 % des réserves mondiales de pétrole et 35 % des réserves de gaz joue un rôle central dans les questions pétrolières et gazières européennes.⁷¹⁵ L'Europe importe environ 3 millions de barils par jour en provenance du Golfe persique, soit 45 % de ses importations pétrolières. En retour, l'Union est le premier partenaire commercial de l'Arabie Saoudite, du Koweït et des Émirats Arabes Unis (30 à 40 % de leurs importations).⁷¹⁶

⁷¹¹«Une nouvelle ère s'ouvre pour l'Union pour la Méditerranée», *Le Monde*, 13 Septembre 2011, http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/13/avec-le-printemps-arabe-une-nouvelle-ere-s-ouvre-pour-l-union-pour-la-meditteranee_1571158_3232.html consulté le 22 Mai 2013

⁷¹² Aomar BAGHZOUZ, «Du processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée: regards croisés sur les relations euro-maghrébines», *L'Année du Maghreb*, No.V, 2009, p.519

⁷¹³«Relations de l'UE avec le Conseil de coopération du Golfe», http://eeas.europa.eu/gulf_cooperation/index_fr.htm consulté le 22 Mai 2013

⁷¹⁴*Ibid.*

⁷¹⁵ Christophe REVEILLARD, «La politique de l'Union européenne au Moyen Orient», *Géostratégique*, No.8, juillet 2005, p.66

⁷¹⁶«Politique européenne de l'énergie», <http://www.senat.fr/rap/r05-259/r05-2595.html> consulté le 22 Mai 2013

Par ailleurs, l'UE est un acteur actif en terme de sécurité régionale. Afin de résoudre le conflit israélo-palestinien, l'UE a mis en oeuvre le processus de paix au Moyen-Orient en proposant de créer deux États, dont un État palestinien indépendant, démocratique et viable, entretenant de bonnes relations avec Israël et les pays voisins. A cette fin, elle a mené une série d'activités et fourni une aide aux efforts de construction d'un État palestinien. En outre, l'UE apporte son soutien à la continuité des négociations de paix entre Israël et la Syrie, mais aussi entre Israël et le Liban.

L'Union a mis en place des opérations civiles en Irak et en Palestine: l'opération Eujat Lex-Irak qui a été menée en 2005 afin de renforcer la primauté du droit et assurer le respect des droits de l'homme en Irak. L'opération EUBAM Rafah - Palestine pour surveiller le point de passage de Rafah (Gaza) conformément à l'accord conclu entre Israël et la Palestine sur les déplacements et l'accès et l'opération EUPOL COPPS pour aider l'Autorité palestinienne à renforcer les institutions du futur État de Palestine dans les domaines du maintien de l'ordre et de la justice pénale ont été menés en 2005 par l'UE. Pourtant ces opérations sont peu connues par les peuples. Ali Semir, chercheur irakien à l'Université de Gazi (Turquie), souligne que "par rapport aux Etats-Unis, l'UE a une image positive chez les irakiens. Mais elle n'est pas perçue comme une puissance. Aux yeux des irakiens, ce sont la Grande Bretagne et l'Allemagne qui peuvent être qualifiées de puissance. Ces deux pays connaissent bien le contexte socio-culturel de l'Irak et ceci contribue au développement des relations."⁷¹⁷

L'Union voit le projet nucléaire de l'Iran comme une menace pour la stabilité du monde arabe et donc pour les intérêts européens. L'Union a décidé d'imposer un embargo sur le pétrole iranien en raison de l'absence de progrès sur la question du nucléaire. "Il est important que les responsables iraniens comprennent la détermination de la communauté internationale, et que nous continuerons à intensifier la pression économique, dans le cas où l'Iran continuait à ne pas se montrer coopératif concernant son programme nucléaire", a déclaré William Hague, ministre britannique des Affaires étrangères.⁷¹⁸ Bien que le programme nucléaire de l'Iran soit une source d'inquiétude pour l'UE, ce sont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, les trois pays européens (E3) du groupe 5+1 (E3 + Etats-Unis, Russie, Chine), qui ont pris

⁷¹⁷ Entretien avec M. Ali SEMIR, chercheur à l'Université de Gazi, Ankara, 15 Avril 2013

⁷¹⁸ "Moyen-Orient: l'Union européenne durcit ses sanctions contre l'Iran et la Syrie", *Toute l'Europe*, 27 Juin 2012, <http://www.touteleurope.eu/fr/actions/relations-externes/politique-etrangere-et-de-defense/actualite/actualites-vue-detaillee/afficher/fiche/5946/t/44237/from/2382/breve/moyen-orient-lunion-europeenne-durcit-ses-sanctions-contre-liran-et-la-syrie.html?cHash=36994e566d> consulté le 21 Mai 2013

l'initiative pour un règlement pacifique au programme nucléaire iranien. L'E3 informent régulièrement les autres membres de l'UE par l'intermédiaire du Comité politique et de sécurité. Mais ils les consultaient seulement sur les questions qui ont un impact sur l'ensemble de l'UE comme des sanctions.⁷¹⁹ Par conséquent, un certain nombre d'États membres de l'UE étaient initialement méfiants à l'initiative de l'E3. Les préoccupations n'ont pas complètement disparu après la participation de Solana à cette initiative en devant son porte-parole en 2004. Le mandat de la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne pour négocier une résolution au nom de l'Union avait été interrogé par l'Italie, l'Espagne et le Portugal.⁷²⁰ Les préoccupations semblent être écartées après la nomination de Catherine Ashton en tant que Haute représentante, puisqu'elle joue activement le rôle du négociateur en chef dans les pourparlers nucléaires.

De plus, les violences des autorités syriennes contre le peuple syrien a conduit l'Union à adopter une série de mesures restrictives qui comprennent un embargo sur les armes et sur le pétrole contre la Syrie. En mars 2011, un conflit armé issu d'un mouvement de contestation du gouvernement syrien dans le cadre du Printemps arabe a commencé en Syrie. Au printemps 2013, on estimait à plus de 80.000 personnes, le nombre de tués en Syrie, pour près de la moitié des civils.⁷²¹ Selon l'ONU, le nombre de personnes déplacées s'est élevé à 4,2 millions en Syrie et plus de 1,4 million de Syriens ont fui à l'étranger notamment au Liban, en Jordanie et en Turquie.⁷²² En tenant compte de l'aggravation rapide de la crise humanitaire en Syrie, la Commission européenne a annoncé en mai 2013 qu'elle accordera une aide supplémentaire de 65 millions d'euros.⁷²³ Malgré les sanctions et les soutiens financiers, selon l'opinion publique syrienne, l'UE n'est pas suffisamment active face à la situation en Syrie. Ali Ozturkmen, porte-parole du "Mouvement turkmène syrien", attire l'attention sur l'image européenne qui s'est dégradée durant la guerre civile syrienne. Il note que "l'image européenne était plutôt positive chez les syriens avant la récente guerre civile. Le peuple

⁷¹⁹ Oliver MEIER, "European efforts to solve the conflict over Iran's nuclear programme: How has the European Union performed?", *EU Non-Proliferation Consortium*, No.27, February 2013, p.4

⁷²⁰ Olivier MEIER, "European efforts to solve the conflict over Iran's nuclear programme: How has the European Union performed?", *SIPRI, Non-Proliferation Papers*, No. 27, February 2013, p.4

⁷²¹ "Syrie: la crise humanitaire s'aggrave", *L'Express*, 13 Mai 2013

⁷²² http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-orient/syrie-la-crise-humanitaire-s-aggrave_1248348.html consulté le 21 Mai 2013

⁷²³ *Ibid.*

⁷²³ "Crise en Syrie: l'UE renforce son aide humanitaire d'urgence pour faire face aux besoins sans cesse croissants", IP/13/416, 12 Mai 2013, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-416_fr.htm consulté le 21 Mai 2013

syrien a été déçu par l'attitude européenne envers cette crise car les Européens n'ont pas soutenu les Syriens qui luttent pour leurs droits. L'UE a considérablement perdu de sa puissance douce en Syrie.»⁷²⁴

Le Proche et le Moyen Orient est une zone complexe et vulnérable à cause de nombreuses difficultés liées au radicalisme religieux, au conflit israélo-palestinien, à la mosaïque ethnique, aux ressources naturelles attractives, à la prolifération nucléaire, à l'augmentation de la population jeune, urbanisée et au chômage, etc. Cette situation rend nécessaire de suivre des politiques délicates et d'éviter une approche à « taille unique ». Pourtant, le rôle de l'UE dans la démocratisation du monde arabe est souvent critiqué à cause de sa politique à “double standard”. L'Union contribue à maintenir certains régimes autoritaires au pouvoir (comme l'Arabie saoudite), tandis qu'elle suit une approche plus sévère envers les autres (comme la Syrie).

En outre, la PEV peut être perçue par les autres membres comme a un instrument de partenariat économique qui veille aux intérêts de l'Union et comme un cordon sécuritaire autour de l'Europe souvent au détriment des peuples.⁷²⁵ Emad Gad, professeur à l'Université de Swinburne, note que “les arabes se sentent traités de manière condescendante par l'Union et ceci augmente la popularité des nouveaux acteurs comme la Chine au sein des peuples arabes.”⁷²⁶ Quant à l'Union pour la Méditerranée, elle est peu populaire dans le monde arabe car elle est « perçue comme un moyen pour l'Union d'imposer Israël dans une région dont cet Etat s'exclut lui-même par sa rhétorique et ses actions politiques. »⁷²⁷

La conditionnalité des aides au développement de l'UE est une autre source de mécontentement pour les Arabes. Les critères pour recevoir de l'aide sont les élections équitables, la lutte contre la corruption, l'ouverture commerciale et la protection des investissements. Mais les Arabes soulignent que “parmi les peuples européens et arabes, il y a une différence de vue sur la démocratie. Il n'y a pas une seule approche de la démocratie au

⁷²⁴ Entretien avec M. Ali Ozturkmen, porte-parole du "Mouvement turkmène syrien", Ankara, 20 Mai 2013

⁷²⁵ “Les revolutions arabes: et apres?”, MEDEA, 24 Février 2011, <http://www.medeabe.be/2011/02/les-revolutions-arabes-et-apres/> consulté le 22 Mai 2013

⁷²⁶ Elisabeth JOHANSSON-NOGUES, *op.cit.*, p.11

⁷²⁷ “Les revolutions arabes: et apres?”, MEDEA, 24 Février 2011, <http://www.medeabe.be/2011/02/les-revolutions-arabes-et-apres/> consulté le 22 Mai 2013

Moyen-Orient et son sens diffère d'un pays à l'autre. C'est une question de culture."⁷²⁸ Il faut que l'Union donne tout d'abord de l'importance à la protection des droits de l'homme au lieu de la démocratie dont l'établissement prendra un certain temps et nécessite l'amélioration des conditions économiques et sociales. Sihem Bensedrine, journaliste tunisien, affirme que "ce que nous voulons, c'est vivre en paix. Nous ne voulons pas que quelqu'un nous impose un modèle de démocratie car la démocratie tunisienne sera établie par les Tunisiens".⁷²⁹ Selon les enquêtes d'opinion réalisées à des dates différentes, 76% des Marocains, 74% des Jordaniens et 80% des Egyptiens sont contre l'imposition des valeurs occidentales.⁷³⁰ D'autre part, puisque l'UE tolère les violations des droits de l'homme et du droit international par Israël, elle perd de sa crédibilité aux yeux des arabes.⁷³¹

De plus, l'incapacité européenne d'agir rapidement et efficacement vis-a-vis du Printemps arabe qui a secoué le monde arabe avec les révoltes et les révolutions était un signe de faiblesse pour la puissance politique de l'UE. Cette faiblesse renvoie toujours à cette remarque que l'Europe est un géant économique et un nain politique. Bien que l'UE ait alloué une somme considérable pour répondre aux besoins humanitaires et soutenir la transition démocratique et qu'elle a entamé une refonte de sa politique de voisinage, la nouvelle PEV semble confronter à certaines incertitudes à cause la crise européenne et la difficulté des États membres à agir de concert.

Par ailleurs, quelques diplomates et universitaires arabes soulignent qu'"un des facteurs principaux qui nuit à l'image de l'UE en tant que puissance véritable est sa dépendance envers les Etats-Unis en terme militaire et son incapacité d'agir sans l'Amérique".⁷³² En résumé, on peut dire que l'Union est perçue comme une puissance purement économique et sa puissance normative et douce est plutôt limitée dans le monde arabe.

2. L'Union vue par des groupements régionaux extra-européens

Du fait de leurs poids considérable dans les relations internationales, il faut prendre en compte la perception de l'UE dans les différentes organisations régionales. En considérant

⁷²⁸Michelle PACE, "Perceptions from Egypt and Palestine on the EU's role and impact democracy building in the Middle East", *IDEA*, 15 Novembre 2009, p.9

⁷²⁹Elisabeth JOHANSSON-NOGUES, *op.cit.*, p.9

⁷³⁰*Ibid.*

⁷³¹Michelle PACE, *op.cit.*, p.9

⁷³²Denis MACSHANE, "Europe needs to speak with one voice", *The Independent*, 29 June 2008

qu'elles sont assez nombreuses, il serait convenable de choisir quelques organisations économiques régionales les plus représentatives, considérant que l'UE est l'exemple le plus abouti de l'intégration économique régionale. On traitera donc l'ALENA, le MERCOSUR et l'ASEAN, trois organisations économiques de différentes régions.

2.1.L'ALENA

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est un traité, signé le 12 Août 1992 et entré en vigueur le 1er Janvier 1994, qui crée une zone de libre-échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Cet accord est l'extension de l'Accord de libre-échange canado-américain. Les objectifs de l'ALENA sont d'éliminer les barrières douanières et faciliter les échanges transfrontaliers des biens et des services; d'assurer les conditions d'une concurrence équitable dans la zone de libre-échange; d'augmenter substantiellement les occasions d'investissement au sein des trois pays membres; d'adopter des procédures efficaces de mise en œuvre d'administration conjointe et de résolution des litiges; et d'approfondir la coopération trilatérale.⁷³³

L'ALENA, regroupant trois pays d'importance inégale par leurs superficies, par leurs populations et leurs économies, peut être considéré comme une réponse au traité de Maastricht (1992) qui a ouvert la voie à l'instauration d'une union économique et monétaire. Afin de continuer d'être un important pôle économique et de définir les règles du jeu du commerce international, les États-Unis qui ont lancé les négociations pour créer un marché commun à l'intérieur de la zone en supprimant progressivement les obstacles au libre-échange de biens et de services. Quant aux deux autres pays, le Canada voulait réduire sa dépendance aux Etats-Unis et trouver d'autres partenaires commerciaux. Le Mexique était à la recherche des investissements lui permettant de développer l'emploi sur son territoire.⁷³⁴ Pour le Canada et le Mexique, l'ALENA était un moyen important pour se protéger contre la montée du protectionnisme aux États-Unis.⁷³⁵ En outre, le gouvernement canadien a voulu profiter d'une éventuelle ouverture des marchés latino-américains, une région qu'il avait longtemps négligée.

⁷³³Le texte intégral de l'ALENA, <http://www.nafta-sec-alena.org/en/view.aspx?x=343&mtpiID=122> consulté le 22 Avril 2013

⁷³⁴“L'Accord de Libre-Echange Nord-Américain: Genèse, résultats et perspectives”, Acte du colloque organisé au Sénat, 7 Novembre 1996, p.13

⁷³⁵Tim KENNISH, “NAFTA and Investment—A Canadian Perspective”, in Seymour J. RUBIN and Dean Alexander (ed.), *NAFTA and Investment*, La Haye, Kluwer Law International, 1995, p.1-35

Il faut souligner que l'ALENA n'est pas une institution mais un traité. Cependant, il est composé d'une commission de libre échange, laquelle composée des ministres des pays parties. Cette commission veille à la bonne application du traité et participe au règlement des différends. Elle joue donc le rôle de l'organe politique. L'ALENA est aussi composé de comités et groupes de travail qui permettent surtout le dialogue et un approfondissement sur le libre échange et son application. Enfin, l'ALENA dispose d'un secrétariat qui s'occupe de l'administration des mécanismes de règlement des différends.

Selon Robert A. Pastor, ancien conseiller américain à la sécurité nationale, l'ALENA n'est pas réellement un partenariat trilatéral mais plutôt un double accord bilatéral, des Etats-Unis avec leurs voisins.⁷³⁶ En tant que puissance prépondérante, les Etats-Unis ne souhaitent pas construire une communauté nord américaine pour ne pas perdre sa souveraineté nationale en matière de politiques économiques. Puisque les Etats-Unis n'envisagent pas la création d'institutions supranationales comme celles de l'UE, ceci limite l'exportation du modèle européen, ainsi que sa puissance douce.

L'ALENA forme un marché considérablement puissant grâce à 444,1 millions de consommateurs et un PIB d'environ 17 milliards d'euros. Les exportations de marchandises du Canada vers les Etats-Unis ont été multipliées par trois entre 1992-2008 et celle du Mexique vers les Etats-Unis par 4,5.⁷³⁷

Outre son rôle économique, l'ALENA a pour vocation de mettre fin au passage de la frontière par les clandestins. L'incontrôlable immigration du Mexique aux Etats-Unis est un sujet important pour les relations entre ces deux pays. Environ 400.000 Mexicains passent illégalement la frontière chaque année.⁷³⁸ Les événements du 11 septembre 2001 ont constitué un recul majeur dans les efforts destinés à définir une nouvelle relation en matière de migration. Dans ce cadre, le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), créé en 2005 par les trois gouvernements était un pas important pour renforcer la coopération hors du domaine économique. Selon le gouvernement du Canada, « le PSP offre un cadre souple pour le dialogue, la détermination des priorités, la collaboration et l'intervention dans

⁷³⁶Robert A. PASTOR, "NAFTA is not enough: Step toward a North American Community", in *The Future of North American Integration*, Peter HAKIM and Robert E. LITAN (ed.), Washington, Brookings Institution Press, 2002, p.89

⁷³⁷Christian DEBLOCK, "L'ALENA, Tremplin ou trappe?", *Cahier de recherche – CEIM*, Mars 2010, p.8

⁷³⁸Andres ROZENTAL, "Pour un espace nord-américain", *Politique Américaine*, No.2, Été-Automne 2005, p.122

des domaines liés à la sécurité, à la prospérité et à la qualité de vie des Canadiens, des Américains et des Mexicains »⁷³⁹

Puisque l'ALENA, contrairement à l'UE, est un projet régional unidimensionnel traitant exclusivement de sujets économiques, il serait convenable de regarder les relations économiques entre les pays concernés et l'UE pour pouvoir comprendre l'importance de ces pays pour l'Union et vice versa. Les pays partis de l'ALENA sont des partenaires économiques importants de l'Union. On a déjà dit que l'UE et les Etats-Unis sont chacun le premier partenaire commercial de l'autre (si on considère l'ensemble des biens et des services) et représentent la relation commerciale bilatérale la plus importante du monde: à eux deux, ils totalisent presque 40 % du commerce mondial.⁷⁴⁰ Le Canada est l'un des plus proches et des plus anciens partenaires de l'Union. Les relations qui ont été purement économique dans les années 1950 se sont transformé en une alliance stratégique dans le temps. Le Canada est le 11ème plus important partenaire commercial de l'UE; il comptait pour 1,6 % de son commerce extérieur en 2010.⁷⁴¹ Quant au Mexique, il est le premier pays d'Amérique latine à avoir signé en 1997 un accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération avec l'UE. Entré en vigueur en 2000, cet accord couvre le dialogue politique, les relations commerciales et la coopération. L'UE est le deuxième plus grand marché d'exportation du Mexique.

Ces relations privilégiées expliquent pourquoi les pays de l'ALENA voient l'Union comme une puissance économique. En ce qui concerne l'image que l'UE véhicule au sein de l'ALENA, c'est l'image d'une intégration régionale réussie qui offre des opportunités économiques. Dans ce cadre, il est important de souligner que les négociations afin de mettre en place une zone de libre échange entre les Etats-Unis et l'UE continuent. Ces négociations peuvent aboutir, à partir de 2015, à la plus vaste zone de libre-échange de la planète, soit le tiers des échanges mondiaux et la moitié du PIB mondial. En mars 2013, le Mexique a déclaré officiellement son souhait de prendre part à cet accord.⁷⁴²

⁷³⁹« A propos du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité », Canada, 2005, <http://www.spp-psp.gc.ca/overview/about-fr.aspx> consulté le 23 Avril 2013

⁷⁴⁰« L'UE et les Etats-Unis: Des partenaires mondiaux, des responsabilités mondiales », Commission Européenne, Bruxelles, 2011, http://eeas.europa.eu/us/docs/infopack_06_fr.pdf consulté le 23 Avril 2013

⁷⁴¹Commerce extérieur, Délégation de l'UE au Canada, http://eeas.europa.eu/delegations/canada/eu_canada/trade_relation/index_fr.htm consulté le 23 Avril 2013

⁷⁴²« México busca participar en el acuerdo comercial EU-Europa », El Financiero, 13 Mars 2013

2.2. LE MERCOSUR

Puisqu'aujourd'hui le MERCOSUR⁷⁴³ (Marché commun du Sud) regroupe la quasi-totalité du continent sud-américain (soit membre permanent soit membre associé), il convient de traiter cette organisation dans le cadre de la perception de l'UE par les pays latino-américains.⁷⁴⁴

Le MERCOSUR qui est une zone d'intégration régionale rassemblant différents pays d'Amérique du Sud représente le 3ème marché intégré au monde après l'UE et l'ALENA. Il a été créé en 1991 par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay avec la signature du traité d'Asuncion.⁷⁴⁵ Il semble se construire par référence à un modèle européen institutionnel et réglementaire, même si la similitude est très élémentaire.⁷⁴⁶ Les objectifs prévus étaient d'assurer la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production, la création d'un tarif extérieur commun, le rapprochement des politiques économiques et l'harmonisation des législations entre les membres. Conformément à ses objectifs, le MERCOSUR, étant une zone de libre-échange à ses débuts, a évolué en 1995 vers une coopération beaucoup plus poussée que l'ALENA pour devenir une union douanière partielle avec des tarifs extérieurs communs relativement harmonisés. Sur le plan commercial, le MERCOSUR a rapidement doublé les exportations à l'intérieur de ses frontières en obtenant une hausse de 11,1% à 20,5% entre 1991 et 1995.⁷⁴⁷

L'autre réussite importante du MERCOSUR est la prévention des coups d'Etat militaire nourrie par le nationalisme.⁷⁴⁸ Dans cet objectif, les conventions d'intégration prévoyaient

⁷⁴³ MERCOSUL pour le Brésil

⁷⁴⁴ Même si le Mexique est un pays latino-américain, puisqu'il se trouve en Amérique du Nord, il a été traité sous le titre d'"ALENA".

⁷⁴⁵ Le texte intégral du traité d'Asuncion, 26 Mars 1991, http://datd.eclac.cl/controversias/Normativas/MERCOSUR/Ingles/Treaty_of_Asuncion.pdf consulté le 23 Avril 2013

⁷⁴⁶ Bernard YVARS, "Convergences et divergences du processus d'intégration régionale du MERCOSUR", *Working Papers in Economic and Social Integration*, Université de Bordeaux, 2006, <http://yvars.u-bordeaux4.fr/art1.pdf> consulté le 23 Avril 2013

⁷⁴⁷ Sam LAIRD, "MERCOSUR: Objectives and Achievements", *Proceedings of Third Annual World Bank Conference on Development in Latin America and the Caribbean on "Trade: Towards Open Regionalism"*, The World Bank, Washington D.C., June 29 - July 1, 1997

⁷⁴⁸ Durant la période 1970-1985, presque la totalité des Etats d'Amérique Latine sont gouvernés par des dictatures militaires anticommunistes invoquant plus ou moins ouvertement la doctrine de la "sécurité nationale". Cette doctrine qui avait été affirmée par le président américain Harry Truman en 1947 pour faire face à l'avance communiste, ont devenu l'idéologie qui légitime les forces armées du continent sud-américain. Les Etats qui ont appliqué cette doctrine (Brésil, Argentine, Uruguay, Pérou, Chili...) ont tenté de lutter contre toute forme de subversion, de renforcer une relation de dépendance avec les Etats-Unis et d'utiliser la force militaire afin d'assurer la sécurité nationale.

d'éliminer les noyaux de conflits régionaux (notamment à travers une coopération nucléaire entre l'Argentine et le Brésil).⁷⁴⁹ La promotion et la défense de la démocratie est la condition *sine qua non* pour devenir membre du bloc. Ainsi, le refus catégorique de l'Argentine et du Brésil d'accepter un régime dictatorial au sein du bloc a significativement contribué à empêcher deux coups d'État au Paraguay (en 1998 et en 2000).⁷⁵⁰ Le protocole d'Ushuaia du 24 juillet 1998 a donné à cet ensemble une portée politique, prévoyant l'exclusion d'un pays du bloc en cas de rupture de l'ordre démocratique.⁷⁵¹ D'autre part, les Protocoles de Colonia (17 Janvier 1994), de Buenos Aires (5 août 1994) et de Montevideo (15 décembre 1997) ont complété les textes fondateurs du MERCOSUR, visant à protéger les investissements intra et extrarégionaux ainsi qu'à libéraliser les services.

Les relations entre l'UE et les pays de l'Amérique latine ont commencé à développer au milieu des années 1980 à la suite de l'adhésion de l'Espagne à l'UE. La CEE a signé en 1983 des accords de coopération avec les pays andins et en 1985 avec l'Amérique centrale. L'Espagne dont la proximité culturelle et linguistique avec les pays d'Amérique latine constitue un atout pour le développement des relations, était le principal promoteur de ces accords. Depuis la création du MERCOSUR, l'Union a encouragé son développement. En 1992, moins d'un an après sa création, la Commission a signé un accord d'aide technique et institutionnelle avec le MERCOSUR pour la mise en place de ses structures. En 1995, l'UE et le MERCOSUR ont signé un accord-cadre interrégional de coopération, qui est entré en vigueur en 1999.⁷⁵² En 2000, les deux parties ont commencé à négocier un accord d'association fondé sur trois piliers: le dialogue politique, la coopération et le commerce.

Par la Déclaration de Cuzco (Pérou) du 8 décembre 2004, le MERCOSUR a annoncé son intention d'intégration progressive dans une union politique et économique de toute l'Amérique du Sud, l'Union des Nations sud-américaines qui prévoit une fusion du MERCOSUR avec la Communauté andine (Colombie, Équateur, Pérou et Bolivie) et

⁷⁴⁹ Axel GASTAMBIDE, "La CAN et le MERCOSUR: bilan et perspectives", *Bulletin de l'Institut français d'études andines*, 2001, Vol. 30, No. 2, p. 238

⁷⁵⁰ Francesco DUINA, *The social construction of free trade: The European Union, NAFTA, and Mercosur*, Princeton, Princeton Univ Press, 2006, p.32

⁷⁵¹ Andrés MALAMUD, "Mercosur Turns 15: Between Rising Rhetoric and Declining Achievement", *Cambridge Review of International Affairs*, Vol. 18, No. 3, October 2005, p.422

⁷⁵² Accord-cadre interrégional de coopération CE-MERCOSUR, 22 Mars 1999, http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/latin_america/r14013_fr.htm consulté le 5 Avril 2013

l'intégration du Chili, du Guyana et du Suriname.⁷⁵³ Par conséquent, l'Équateur, la Colombie et le Venezuela sont devenus membres associés. Le MERCOSUR a gagné en importance puisque le Venezuela est devenu membre entier en juillet 2012 et que les négociations pour celle de l'Équateur sont en cours.

En août 2007, l'Union a publié le « Document de Stratégie Régionale 2007-2013 ».⁷⁵⁴ Ce document dresse un bilan de la situation économique, politique, sociale et environnementale du Mercosur, et propose un plan d'action pour la période concernée, en vue de parvenir à la signature d'un accord d'association. Il prévoit 50 millions d'euros pour soutenir les projets mis en œuvre dans trois domaines prioritaires: le renforcement institutionnel du MERCOSUR; le soutien à la préparation de la mise en œuvre du futur accord d'association; la participation renforcée de la société civile au processus d'intégration du MERCOSUR. L'UE a également élaboré des documents de stratégie par pays, lesquels sont relayés par des aides budgétaires, dites bilatérales. Seuls les acteurs du pays concerné sont éligibles pour l'obtention des subventions bilatérales mises en place par Bruxelles. Ainsi, les Etats membres du MERCOSUR bénéficient d'une troisième source de financement dans le cadre de cette ligne budgétaire⁷⁵⁵. En 2008, lors du sommet UE-MERCOSUR de Lima, les deux parties ont signé l'accord visant à étendre les relations à trois nouveaux domaines: la science et les technologies, les infrastructures et les énergies renouvelables.⁷⁵⁶

Les deux parties ont renoué officiellement, en mai 2010, leurs négociations qui traînaient depuis une décennie et avaient été interrompues en 2004, en vue d'un accord commercial de libre-échange. Les négociations étaient rompues à cause de la crainte européenne d'une trop forte concurrence des produits agricoles et d'élevage du MERCOSUR et de la peur des membres du MERCOSUR d'être envahis par les produits industriels européens.⁷⁵⁷

Quant aux relations économiques, le MERCOSUR constitue un vaste marché, doté d'un fort

⁷⁵³«Cusco Declaration on the South American Community of NationsThird South American Presidential Summit», Cusco, 8 December 2004 <http://www.comunidadandina.org/ingles/documentos/documents/cusco8-12-04.htm> consulté le 5 Avril 2013

⁷⁵⁴« Document de Stratégie Régionale 2007-2013 », Commission européenne, E/2007/1417, 12 Juillet 2007 http://eeas.europa.eu/la/rsp/07_13_fr.pdf consulté le 6 Avril 2013

⁷⁵⁵Country cooperation with Latin america, http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/country-cooperation/index_fr.htm consulté le 5 Avril 2013

⁷⁵⁶MERCOSUR-EU Troika Summit, Lima, 9541/1/08 REV 1, Conseil de l'UE, 17 Mai 2008, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/er/100459.pdf consulté le 6 Avril 2013

⁷⁵⁷«L'UE et le Mercosur relancent leurs négociations sur un accord de libre-échange», *Le Monde*, 17 Mai 2010

potentiel de croissance. Le PIB total de la région a atteint 1 300 milliards d'euros et le taux de croissance se situe en moyenne entre 4 et 6 % pour le Brésil et entre 6 et 9 % pour l'Argentine⁷⁵⁸. Il est un partenaire de plus en plus important pour l'UE. En termes d'exportations de l'UE, le MERCOSUR se situe au niveau de l'Inde et devance le Canada et la Corée. Jusqu'à la crise économique de 2008, les exportations de l'UE vers le MERCOSUR ont augmenté de plus de 15 % par an.⁷⁵⁹ Les investissements de l'UE dans le MERCOSUR ont atteint à plus de 165 milliards d'euros, plus que les investissements combinés de l'UE en Chine, en Inde et en Russie⁷⁶⁰.

En outre, dans le cadre du document de stratégie pays 2007-2013, un montant total de 61 millions d'euros a été versé au Brésil afin de renforcer les relations bilatérales et de promouvoir l'environnement. Quant à l'Argentine, l'UE consacrera 65 millions d'euros aux secteurs d'éducation, de compétitivité économique et de renforcement des relations bilatérales. L'Union contribue à la modernisation et à la décentralisation de l'État vénézuélien et de ses institutions et la diversification de l'économie du pays. D'autre part, l'UE est le deuxième partenaire commercial du Chili (15,4 % du total des échanges bilatéraux du pays) et sa principale source d'investissement direct étranger: 37 % du total des investissements réalisés entre 1974 et 2010.⁷⁶¹

Pourtant les relations entre l'Union et les pays latino-américains ne sont pas sans obstacles. Après la crise économique, l'UE semble perdre de son importance en tant que partenaire traditionnel. Même si les exportations et les importations entre les deux entités continuent à s'élever, leurs proportions dans le volume global des échanges commerciaux du MERCOSUR ne cesse de diminuer depuis 2007.⁷⁶² De plus, le partenariat stratégique signé entre l'UE et le Brésil a suscité la méfiance des autres Etats membres, principalement de l'Argentine. La décision de l'UE de ne pas reprendre les négociations avec le MERCOSUR en vue d'un accord de libre échange tant que le Paraguay ne serait pas pleinement réintégré a provoqué

⁷⁵⁸«Le commissaire européen au commerce, Karel De Gucht, se rend en Argentine et au Brésil pour discuter des négociations sur le commerce UE-Mercosur», Communiqué de presse, IP/10/1118, Bruxelles, le 13 septembre 2010, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-10-1118_fr.htm?locale=FR consulté le 5 Avril 2013

⁷⁵⁹ *Ibid.*

⁷⁶⁰ *Ibid.*

⁷⁶¹République du Chili, EEAS, http://eeas.europa.eu/chile/index_fr.htm consulté le 5 Avril 2013

⁷⁶²«UE-Mercosur: négociations en cours», Bibliothèque du Parlement européen, 10 Janvier 2013, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2013/130422/LDM_BRI\(2013\)130422_REV1_Fp df](http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2013/130422/LDM_BRI(2013)130422_REV1_Fp df) consulté le 5 Avril 2013

des réactions chez les autres membres.⁷⁶³ D'autre part, l'UE a porté plainte contre l'Argentine auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce du fait des diverses mesures protectionnistes prises par l'Argentine.

Toutefois, ces obstacles ne semblent pas sérieusement influencer l'image de l'UE aux yeux des pays latino-américains. Tout d'abord, les pays du MERCOSUR voient l'UE comme un modèle d'intégration régionale à imiter. Par exemple, le MERCOSUR a déjà créé son parlement qui siège à Montevideo (Uruguay) en 2007 et montré son intention d'évoluer vers une organisation communautaire. Comme le Parlement européen, celui du MERCOSUR n'a qu'un pouvoir de proposition et de contrôle. En outre, en prenant la PEV comme exemple, il a fait la démarche pour resserrer les liens avec la Bolivie, la Colombie et le Pérou afin de renforcer la stabilité et la sécurité régionale.

Malgré la crise économique, les pays du MERCOSUR continuent à percevoir l'Union comme une puissance économique et cherchent à renforcer les relations économiques et commerciales avec elle.⁷⁶⁴ Néanmoins, l'image de l'UE en tant que marché protectionniste est assez commune parmi les hommes politiques et les hommes d'affaires des pays sud-américains. Les critiques ciblent surtout les subventions agricoles et les barrières commerciales non tarifaires qui sont considérées comme des facteurs nuisibles au commerce international et aux marchés émergents.⁷⁶⁵ Le président brésilien Lula da Silva décrit l'Union comme "grande puissance agricole protectionniste"⁷⁶⁶. Son homologue vénézuélien Hugo Chavez souligne que "la vache européenne moyenne reçoit une subvention de 2 dollars par jour"⁷⁶⁷.

Par ailleurs, comme la Chine, le MERCOSUR (surtout le Brésil) voit l'Union comme un partenaire important pour assurer un monde multipolaire. Bien que la politique étrangère brésilienne ait été orientée vers les Etats-Unis durant le XX^e siècle, le projet MERCOSUR a en effet poussé le Brésil dans la direction de l'Europe. Les problèmes entre les États-Unis et le

⁷⁶³Le Paraguay a été suspendu du MERCOSUR en juin 2012 après la destitution du président Fernando Lugo qui a été accusé par le parlement d'avoir mal rempli ses fonctions.

⁷⁶⁴Elena LAZAROU, "The EU seen from Brazil: Changing Perceptions in a time of Crisis", *European Energy Policy Observatory*, 24 November 2011, http://www.ekem.gr/index.php?option=com_content&view=article&id=1395:the-eu-seen-from-brazil-changing-perceptions-in-a-time-of-crisis-&catid=168:2011-04-20-15-03-44&Itemid=291 consulté le 6 Avril 2013

⁷⁶⁵Sonia LUCARELLI and Lorenzo FIORAMONTI, "Have you heard of the EU? An analysis of global images of the European Union" *GARNET Policy Brief*, No.7, September 2008, p.4

⁷⁶⁶*Ibid.*

⁷⁶⁷*Ibid.*

MERCOSUR et les relations solides du MERCOSUR avec l'UE ont été des facteurs cruciaux qui ont poussé le Brésil vers l'UE.⁷⁶⁸ Par contre, l'enquête faite par *BBC World Service* en 2012 montre que la perception de l'UE est de loin positive notamment au Chili et au Pérou.

Le rôle de l'UE dans la promotion du multilatéralisme, son potentiel à façonner l'ordre mondial multipolaire, ainsi que sa volonté à façonner les nouveaux «paradigmes de sécurité», sont autant d'éléments qui contribuent à consolider une perception de l'UE comme un “*fairer actor*”.⁷⁶⁹ Il ne serait pas faux de dire que l'importance accordée par l'Union à la conception “grotienne” et à la puissance douce dans les affaires mondiales façonne son image aux yeux des pays latino-américains.

Selon Maria Garcia, chercheur à l'Université de Canterbury, il est possible de voir la puissance transformative (avec les termes de Mark Leonard) de l'UE dans le cadre de ses relations avec l'Amérique latine.⁷⁷⁰ L'Union a utilisé la conditionnalité politique au sein des traités conclus avec les pays du sud-américains afin de promouvoir la démocratie et assurer le respect aux droits de l'Homme. De plus, le projet de l'intégration européenne constitue une source d'inspiration pour les autres groupements régionaux comme le MERCOSUR.

2.3.L'ASEAN

L'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) constitue le seul accord d'intégration régionale qui existe en Asie orientale. Fondée en 1967 par les cinq pays majeurs de la zone (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), l'ASEAN était à l'origine un accord d'assistance politique et militaire visant à préserver les pays de la zone de l'influence des forces communistes. En ce sens, sa création répondait aux vœux de l'administration américaine qui tenait sous une tutelle étroite cette partie du Sud asiatique en plein conflit Vietnamien.

Après la Guerre froide, l'Association s'est orientée vers une intégration économique, surtout par la constitution de la zone de libre échange. L'entrée du Brunei Darussalam (1984), du Vietnam (1995), puis du Laos et de la Birmanie (Myanmar) (1997) et enfin du Cambodge

⁷⁶⁸Andy KLOM, “Mercosur and Brazil: a European perspective”, *International Affairs*, Vol.79, No.2, p.356

⁷⁶⁹Sonia LUCARELLI, “The External Image of the European Union”, *Garnet Working Paper*, No.17, 2007, p.97

⁷⁷⁰Maria GARCIA, “The European Union and Latin America: Transformative power Europe versus the realities of economic interests”, *Cambridge Review of International Affairs*, iFirst, 2012, p.1-20

(1999) a renforcé le poids démographique et économique de l'ASEAN. Les dix nations qui la composent ont une superficie de 4.435 670 km², une population totale de 598 millions d'habitants, et un PIB cumulé de 1,859 milliard de dollars⁷⁷¹. La crise financière de 1997-1998 qui a éclaté au sein de cette zone, a encore incité les pays membres d'améliorer la coopération financière et monétaire. Ce processus accéléré a suscité la création de l'"ASEAN+3" par la participation de la Chine, du Japon et de la Corée du Sud.

L'Union a noué des relations directes avec l'ASEAN dès sa fondation. En 1980, les deux parties ont conclu le premier accord de coopération. Cet accord-cadre fixait les objectifs de la coopération commerciale et économique ainsi que de la coopération au développement⁷⁷². Chaque année, un Comité de coopération conjoint tient normalement une réunion annuelle dans le cadre de cet accord. Pourtant, à part l'aide au développement octroyé par la Communauté à la plupart des nations de la zone, les questions économiques et commerciales étaient mineures. L'ASEAN jouissait du statut de la "nation la plus favorisée" dans ses échanges avec l'Union. Le dialogue économique a commencé en 1985 avec la première rencontre des ministres de l'Économie. En 1996, la Réunion Asie-Europe (ASEM) qui est un processus informel de dialogue et de coopération qu'on peut voir d'autres exemples avec d'autres organisations régionales, a été mis en oeuvre. Le dialogue ASEM vise à renforcer les relations politiques, économiques et culturelles entre les deux régions.⁷⁷³ En octobre 1997, le Parlement européen a adopté une communication de la Commission qui soulignait la nécessité d'une coopération qui englobe les sujets tels que les droits de l'homme, les médias, les droits des travailleurs et les drogues.

En 2000, les deux entités ont signé un accord de coopération renforcé: l'Initiative commerciale transrégionale UE-ASEAN (TREATI). Cet accord stipule un cadre renforcé pour la définition et la mise en œuvre de dispositions visant à éliminer tous les obstacles au

⁷⁷¹"ASEAN Community in Figures 2011", ASEAN Secreteriat, Jakarta, April 2012, p.1, <http://www.asean.org/resources/publications/asean-publications/item/asean-community-in-figures-acif-2011-3> consulté le 11 Avril 2013

⁷⁷²"L'ASEAN et les autres pays d'Asie du Sud-Est", Parlement européen, Fiche technique, 2004 http://www.europarl.europa.eu/facts_2004/6_3_12_fr.htm consulté le 11 Avril 2013

⁷⁷³Depuis 1996, les Sommets de l'ASEM ont été organisées tous les deux ans et réunissent 51 partenaires, dont les 27 pays de l'Union européenne, la Commission européenne, les pays de l'ASEAN, l'ASEAN en tant qu'organisation régionale, l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, et la Russie.

développement des échanges commerciaux entre les deux zones⁷⁷⁴. En 2003, afin de redynamiser les relations, les deux parties ont signé le document du Nouveau partenariat avec l'Asie du Sud-Est qui visait imprimer un nouvel élan aux échanges régionaux et aux relations en matière d'investissement; poursuivre le soutien accordé au développement des pays les moins prospères; intensifier le dialogue et la coopération dans les domaines stratégiques spécifiques⁷⁷⁵. Les relations de l'Union avec l'ASEAN ont continué de se développer en 2007. Au cours de la réunion des Ministres des Affaires étrangères UE-ASEAN à Nuremberg en mars 2007, une déclaration sur un partenariat élargi a été adoptée afin de développer les relations économiques et commerciaux, améliorer la coopération dans les domaines de la sécurité maritime, de la sécurité énergétique, de la gestion de crise, des droits de l'homme et de la non-prolifération des armes de destruction massive⁷⁷⁶. En 2012, l'Union a adhéré au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Il s'agit d'un pacte de non-agression et de coopération entre les membres de l'ASEAN et leurs partenaires.

Aujourd'hui l'ASEAN est le troisième partenaire commercial de l'Union après les Etats-Unis et la Chine. En 2013, le volume du commerce entre deux parties a dépassé 170 milliards d'euros.⁷⁷⁷ La même année, le commerce UE-ASEAN représentait 5.2% du total des échanges de l'Europe. Les exportations de l'ASEAN en direction de l'UE représentent 15% de leur total.⁷⁷⁸ En outre, l'Union est de loin le plus grand investisseur dans les pays de l'ASEAN. Les entreprises européennes ont investi une moyenne annuelle de 9,1 milliards d'euros entre 2000-2009⁷⁷⁹. Les négociations pour la zone de libre-échange entre l'UE et le Singapour ont été terminées en décembre 2012. Les négociations avec la Malaisie, la Thaïlande et le Viêtnam sont toujours en cours.

A part ces relations économiques considérables, en terme de sécurité, l'ASEAN est un

⁷⁷⁴ 157ème réunion ministérielle UE-ASEAN - déclaration conjointe des coprésidents, Conseil de l'Union européenne, C/05/50, Bruxelles, 10 Mars 2005, http://europa.eu/rapid/press-release_PRES-05-50_fr.htm?locale=FR consulté le 12 Avril 2013

⁷⁷⁵ Communication de la Commission pour un nouveau partenariat avec l'Asie du Sud – Est, COM(2003) 399, 2003, http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/asia/r14211_fr.htm consulté le 12 Avril 2013

⁷⁷⁶ Déclaration de Nuremberg sur un partenariat renforcé UE-ASEAN, Conseil de l'Union européenne, C/07/54, 15 Mars 2007, <http://presseeuropa.fr/press-releases/declaration-de-nuremberg-sur-un-partenariat-renforce-ue-asean> consulté le 3 Avril 2013

⁷⁷⁷ European Union, Trade in goods with ASEAN, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc_113471.pdf consulté le 12 Avril 2013

⁷⁷⁸ "EU trade relations with ASEAN", EU-ASEAN Fact Sheet, European Commission, 7 May 2008, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2008/may/tradoc_138792.pdf consulté le 13 Avril 2013

⁷⁷⁹ *Ibid.*

partenaire important pour l'UE qui souhaite jouer un plus grand rôle en Asie. Elle est aussi l'organisation participante au forum régional de l'ASEAN (FRA) qui le premier grand forum multilatéral de la région Asie-Pacifique consacré aux consultations sur les questions de sécurité depuis 1993. L'Union aide les pays de l'ASEAN pour faire face aux menaces de sécurité non-traditionnelles comme le terrorisme, le pauvreté et l'écart entre les plus développés et moins développés. L'UE a annoncé qu'elle soutiendra le nouveau gouvernement du Myanmar pour progresser dans le développement social et économique du pays, en suspendant les mesures restrictives imposées au gouvernement (à l'exception de l'embargo sur les armes) et en consacrant une enveloppe de 150 millions d'euros pour 2012 et 2013.⁷⁸⁰

Hors ASEAN, le Timor-Oriental est un autre pays bénéficiaire de l'aide au développement. Même après avoir obtenu son indépendance de l'Indonésie en 2002 à la suite d'une longue lutte, le Timor-Oriental n'a pas pu assurer la stabilité politique. C'est pourquoi, la Commission européenne a associé le Timor-Oriental à une initiative pilote destinée aux pays en situation de fragilité et y a consacré une enveloppe totale de 81 millions d'euros pour 2008-2013.⁷⁸¹ Tous les projets européens au Timor-Oriental abordent aussi les sujets tels que l'égalité des sexes, la défense des droits de l'homme, de l'enfant et des peuples indigènes, la protection de l'environnement et la lutte contre le VIH/sida⁷⁸². De plus, après les attentats de Bali, l'UE et l'ASEAN a signé la Déclaration conjointe sur la coopération dans la lutte contre le terrorisme en 2003 pour renforcer leur coopération en terme de sécurité. En outre, l'UE a mis en oeuvre une mission de surveillance à Aceh (Indonésie) en Août 2005 afin de veiller à la mise en oeuvre de certains aspects de l'accord de paix signé entre le gouvernement indonésien et le mouvement pour Aceh libre à Helsinki en août 2005. La mission s'est achevée avec succès en mai 2012.

Il est vraisemblable que ces relations économiques importantes influencent l'image de l'UE au sein de l'ASEAN. Les personnes interrogées (en Malaisie, au Viêt Nam, au Singapour, aux Philippines et en Thaïlande) dans le cadre du projet "*The EU in the Eyes of Asia*" mené par le Centre national de recherche sur l'Europe de l'Université de Canterbury associent l'Union à la

⁷⁸⁰«L'Union européenne et la Birmanie/le Myanmar – Un nouveau chapitre dans les relations bilatérales», Fiche d'information, Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, 5 Mars 2013

⁷⁸¹«Timor-oriental», Développement et Coopération-Europeaid, Commission européenne, http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/country-cooperation/east-timor/timor-leste_fr.htm consulté le 13 Avril 2013

⁷⁸²*Ibid.*

puissance économique du fait de la population, l'extension géographique, le leadership industriel et la monnaie unique.⁷⁸³ Surtout l'Euro et l'abolition des contrôles aux frontières intérieures attirent l'attention des asiatiques. En outre, les personnes interrogées affirment que l'UE peut consister un modèle d'intégration régionale pour l'ASEAN⁷⁸⁴. Pour l'élite politique philippine, en tant que première communauté économique du monde, l'Union est un véritable modèle pour l'ASEAN. Un homme d'affaires malaisien dit que l'ASEAN doit suivre les pas de l'UE et créer sa propre union. D'ailleurs les dix membres de l'ASEAN ont déjà exprimé leur volonté de former une communauté économique à l'horizon 2015 en mettant l'accent sur la libre circulation des biens et services, la mobilité des investissements et les mouvements de capitaux.⁷⁸⁵

Pourtant, les élites politiques interrogées voient l'intégration européenne comme un processus incomplet. Selon eux, sans la création d'une Europe fédérale, l'Union ne peut pas devenir une grande puissance, rivale des Etats-Unis.⁷⁸⁶ L'expression la plus visible de l'inachèvement du projet européen est le manque d'une véritable politique étrangère commune. Un industriel philippin souligne que "durant le conflit entre la Russie et la Georgie, Nicolas Sarkozy a visité Moscou en tant que président de la France, pas de l'UE."⁷⁸⁷ Alors que c'était bien à ce titre qu'il y était.

Concernant la capacité militaire européenne, les élites des Etats membres de l'ASEAN partagent l'idée que l'Union ne peut pas être considérée comme une puissance militaire. Un homme d'affaires singapourien affirme que "l'UE est trop diversifiée pour être une puissance militaire."⁷⁸⁸ Certains notent que le Royaume-Uni ne se voit pas comme une partie intégrante de l'Union et que l'Union est toujours dans le sillage des Etats-Unis en terme militaire.⁷⁸⁹ Autrement dit, les efforts de l'UE en matière de sécurité régionale ou globale semblent insuffisants aux yeux de l'ASEAN car malgré le développement de la PSDC, les membres de l'ASEAN ne perçoivent pas l'Union comme un acteur de sécurité et encore moins comme une

⁷⁸³Martin HOLLAND and Natalia CHABAN, "Perspectives on the role of the EU: a study of Asian Stakeholders' opinions from six countries", *International Institute for Democracy and Electoral Assistance*, 2010, p.6

⁷⁸⁴Clara PORTELA, "The perception of the European Union in Southeast Asia", *Asia Europe Journal*, Vol.8, 2010, p.151

⁷⁸⁵Kensuke TANAKA, "Intégration régionale en Asie du Sud-Est: le renforcement de la coopération macroéconomique permet d'atténuer les risques", OECD, Repères, No.90, Février 2009

⁷⁸⁶Clara PORTELA, *op. cit.*, p.152

⁷⁸⁷*Ibid.*

⁷⁸⁸Kensuke TANAKA, *op.cit.*, p.7

⁷⁸⁹Clara PORTELA, *op. cit.*, p.152

puissance militaire⁷⁹⁰.

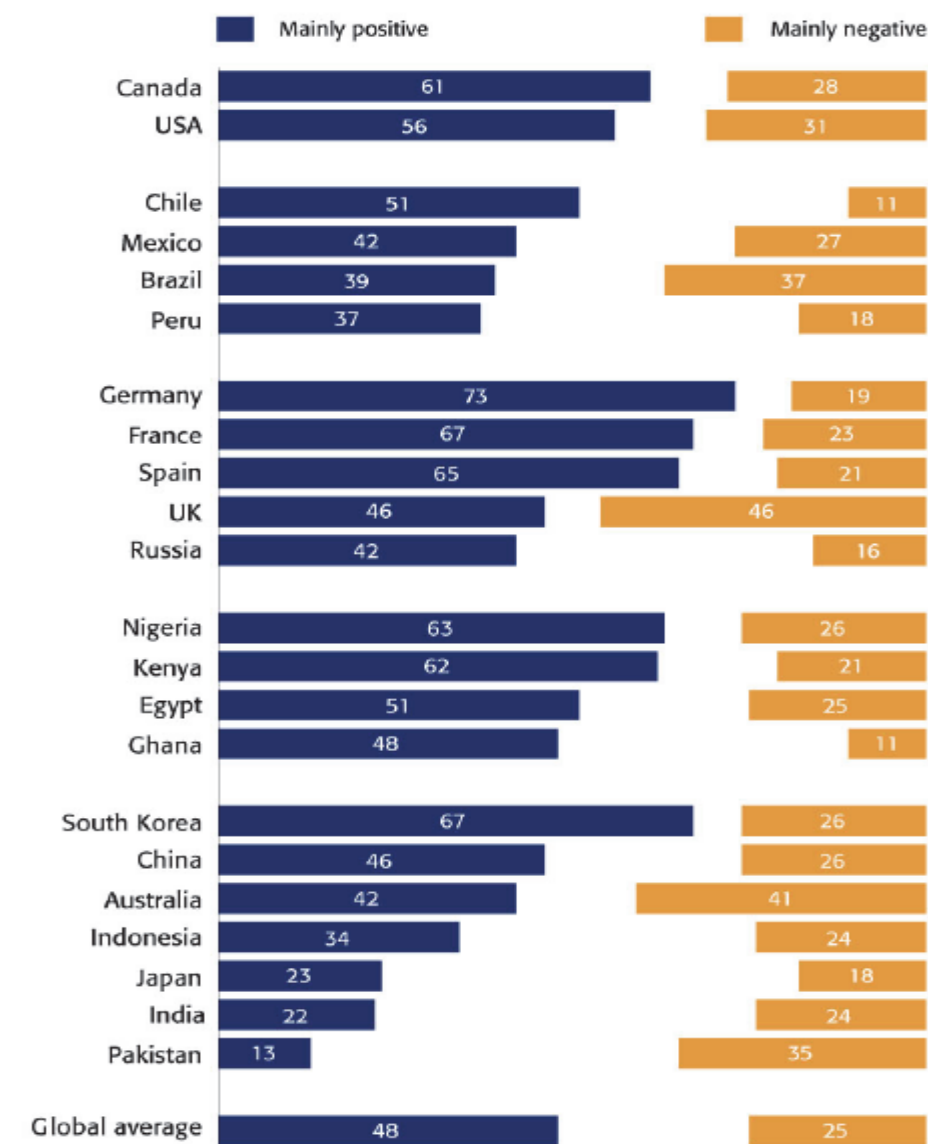
Selon des universitaires asiatiques, l'Union joue un rôle plus limité pour la sécurité traditionnelle de l'Asie du Sud et son rôle dans la modification des mécanismes de la gouvernance globale est plus limité que les Etats-Unis car ces derniers ont la capacité de changer les règles du jeu.⁷⁹¹ C'est pourquoi, la sécurité humaine semble fournir une certaine base afin d'assurer une coopération entre l'UE et l'Asie du sud-est sur les questions de sécurité.

En somme, aux yeux des peuples des Etats membres de l'ASEAN, l'Union est une puissance commerciale et une puissance douce, mais elle a peu de capacité en termes de politique étrangère et de sécurité. Ceci incite l'UE à suivre pour la plupart du temps le leadership américain.

⁷⁹⁰Yeo Lay HWE, "The EU as a Security Actor in Southeast Asia", in *Security Politics in Asia and Europe*, Wilhelm HOFMEISTER (ed.), Singapore, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2010, p.21

⁷⁹¹May-Britt U. STUMBAUM (ed.), "Asian views of the European Union as a security actor: perspectives from China and India", Freie Universitat, Berlin, September 2012, p.8

Figure 8: La perception de l'influence européenne dans le monde



Source: BBC World Service Poll,

http://www.globescan.com/images/images/pressreleases/bbc2012_country_ratings/2012_bbc_country_rating%20final%20080512.pdf (accès 15 Avril 2013)

Pour conclure ce chapitre, on peut dire qu'au cours des dernières années, l'image d'une union "unique, émergente et post moderne" et de son modèle de développement économique a commencé à laisser sa place à une vision plus réaliste et critique. Ce changement de perception est souvent lié à des facteurs exogènes et endogènes. Parmi les facteurs exogènes, on peut citer la suprématie militaire des Etats-Unis, les liens militaires entre les Etats-Unis et certains pays, l'émergence de nouvelles puissances économiques, la concurrence entre les

acteurs en matière de puissance douce, les dynamiques locales, etc. Quant aux facteurs endogènes, on peut mentionner la faiblesse de la PESD, la crise de la zone euro, l'incapacité à parler d'une seule voix, la conditionnalité politique, etc. Tous ces facteurs conditionnent la perception de l'Europe puissance dans le monde.

Toutefois, même si cette perception diffère d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, l'UE est généralement perçue comme un leader mondial en terme économique malgré la crise de la zone euro. L'Union est considérée impuissante en terme militaire à cause de son incapacité de mettre en oeuvre une politique de sécurité intégrée et donc d'agir sur la scène mondiale, bien qu'elle soit vue aussi comme un acteur important en terme de maintien de la paix et de reconstruction d'après-conflit. Grâce à son modèle d'intégration régionale et son aide au développement considérable, la puissance douce de l'UE est visible en Afrique, en Asie du sud et en Amérique latine. En ce qui concerne la puissance normative de l'UE, elle reste limitée surtout en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient à cause de la conditionnalité politique et les politiques européennes de "deux poids deux mesures".

En s'appuyant sur ces perceptions, on peut donc dire que l'Union qui utilise ses différents moyens de la puissance, est plus ou moins perçue comme une puissance sur la scène internationale. Mais les questions qui se posent sont de savoir si ces instruments sont suffisants pour exercer le smart power, comment l'UE peut-elle combiner la puissance dure et la puissance douce de façon effective et quelle est la voie à suivre pour mettre en oeuvre une stratégie smart. On essayera de répondre à ces questions dans la deuxième partie du travail.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La puissance est l'un des concepts le plus centraux et aussi problématique des relations internationales. Il n'est pas possible de trouver une définition qui satisfasse tous les représentants de différents courants de pensée. De plus, en tant que notion dynamique, elle évolue à la suite des événements internationaux, des changements structurel et des développements technologiques.

La capacité militaire en soi qui hier était le premier facteur de la puissance, n'emmène plus nécessairement la puissance dans le monde actuel. Aujourd'hui il est important d'acquérir la capacité de contrôler les réseaux de communication, de maîtriser la connaissance, de diffuser

sa culture et ses valeurs, d'établir un agenda international et de maîtriser la technologie. En outre, puisque les ressources ne garantissent pas l'obtention des résultats désirés, il faut pouvoir les convertir en puissance réelle à l'aide des politiques effectives.

Quant au rapport de l'UE à la puissance, du fait de la nature *sui generis* de l'Union, ce sont les Etats membres qui déterminent la Politique étrangère et de sécurité commune et les initiatives extérieures qui ont une influence directe sur la puissance de l'UE. C'est pour cette raison que les divergences parmi les Etats membres sur des sujets tels que l'élargissement, l'avenir politique et la culture stratégique limitent la création de l'Europe puissance.

Néanmoins, il est indéniable que l'UE est une grande puissance économique et commerciale. Elle possède également la puissance normative qui sert à affirmer des préférences sociales au sein de la mondialisation. Son attractivité culturelle, ses valeurs internationalisés, sa politique étrangère qui se basent sur des valeurs largement reconnues, sa préférence pour les moyens pacifiques de règlement des différends, sa place importante au sein des organisations régionales, son aide considérable au développement, et sa capacité technologique rendent possible d'appeler l'UE une puissance douce malgré certaines limites.

Pourtant, l'échec de l'Union à mettre en oeuvre une politique de défense intégrée et efficace limite considérablement sa crédibilité et son image sur la scène internationale. Bien que la perception de la puissance européenne diffère d'un pays à l'autre, d'une façon générale, on peut dire que malgré l'existence des avancées en matière de PSDC et des opérations de gestion de crise lancées avec succès, l'UE est perçue comme impuissante en terme militaire. Il semble donc nécessaire que, tout d'abord, elle renforce sa capacité militaire et ensuite la combine avec les autres moyens de la puissance pour agir de manière plus décisive et effective sur la scène mondiale. Cette question des moyens et de l'exercice de la puissance fera l'objet de la deuxième partie qui est consacrée au smart power de l'UE.

DEUXIEME PARTIE: LES MOYENS DE LA PUISSANCE EUROPEENNE EN QUETE DU SMART POWER

La modification du système international par la mondialisation a changé la perception de la puissance qui s'est construite sur les capacités militaires. Les interdépendances économiques et les relations transnationales ont rendu le recours à la force militaire plus difficile dans les relations internationales, bien qu'il soit loin de disparaître. Du fait de l'apparition de nouvelles menaces contre la sécurité nationale et internationale, l'usage de la force armée a changé de forme. Les conflits régionaux, la déliquescence de l'Etat, le terrorisme et les crimes organisés rendent nécessaire d'acquérir une certaine capacité militaire qui doit être complétée par des moyens civils pour y faire face. C'est pour cette raison que, de nos jours, le concept de smart power qui désigne la combinaison effective de la puissance dure et douce a gagné en importance.

Le smart power a déjà été présenté par l'administration Obama durant son premier mandat comme la nouvelle matrice de la diplomatie américaine.⁷⁹² Les puissances émergentes comme la Chine et l'Inde ont aussi montré leur intérêt envers le smart power par leur actions sur le plan militaire, diplomatique et culturel. Il est donc dans l'intérêt des Européens de mettre en oeuvre une stratégie de smart power en vue de faire entendre leur voix aux côtés des Etats-Unis et des puissances émergentes.

En s'appuyant sur la perception européenne des pays tiers qui avait été détaillée dans le quatrième chapitre de la première partie, on peut dire que l'Union jouit d'une puissance économique et douce malgré certaines limites. Par contre, l'incapacité européenne à répondre aux crises dans l'environnement proche de l'Europe a montré que l'UE doit accorder de l'importance à la capacité militaire et renforcer sa politique de sécurité et de défense. Il existe un décalage considérable entre l'augmentation de la demande extérieure et la capacité européenne (*capability-expectations gap*). Tandis que l'ONU, l'Union africaine, l'OSCE et l'OTAN font appel aux capacités de gestion de crises de l'Union, cette dernière a la difficulté de répondre rapidement et effectivement à ces appels. De plus, bien que "la spécificité de l'Union dépend beaucoup du fait qu'elle accorde durablement la préférence aux instruments

⁷⁹² Discours de Hillary Clinton devant le Sénat américain en 2009, <http://www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=99290981> consulté le 2 Juin 2013

relevant du soft power”⁷⁹³, l’UE doit posséder toute la gamme des moyens d’action, y compris une forte puissance militaire afin d’“assumer sa part dans la responsabilité de la sécurité internationale et de la construction d’un monde meilleur”⁷⁹⁴.

Dans ce cadre, la nécessité de combiner de façon équilibrée le pouvoir d’attraction et la puissance militaire a été l’une des conclusions des débats menés autour de la Convention sur l’avenir de l’Europe.⁷⁹⁵ Lors de son discours à l’Université d’Oxford le 1er mai 2008, Olli Rehn, commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, a parlé de l’importance du smart power pour l’Union afin d’atteindre ses objectifs.⁷⁹⁶ Lors de la conférence de Munich sur la sécurité en 2010, Catherine Ashton, la Haute représentante de l’UE, a insisté sur la nécessité de combiner les instruments militaires, civils et diplomatique en disant qu’il n’est pas toujours possible de faire face aux problèmes sur la scène internationale en utilisant uniquement des moyens diplomatiques.⁷⁹⁷ On peut donc dire que l’Union a commencé à accorder plus d’importance au smart power. En partant de ce constat, la deuxième partie de la thèse sera consacrée à l’émergence de l’Europe de la défense, la définition des moyens militaires de l’UE, la combinaison effective des moyens militaires et civils et les lacunes à combler en la matière pour pouvoir mettre en oeuvre une stratégie de smart power.

CHAPITRE I. La route longue et difficile devant l’Europe de la défense

Il conviendrait tout d’abord de préciser que l’objectif de ce chapitre est de rappeler les étapes de la mise en place de l’Europe de la défense qui est un vecteur important de l’Europe politique. Le sujet a en effet déjà été largement traité par de nombreux auteurs et chercheurs. Toutefois, il est important d’aborder l’Europe de la défense pour pouvoir bien analyser la puissance militaire de l’UE en tant qu’un composant du smart power. Ce rappel est donc nécessaire pour la cohérence de la démonstration d’ensemble.

L’acquisition d’une capacité de défense significative est une des principales conditions de la

⁷⁹³ Alvaro de VASCONCELOS (dir.), *Quelle Défense Européenne en 2020*, Paris, Institut d’Etudes de Sécurité, 2010, p.19

⁷⁹⁴ Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne de sécurité, Bruxelles, 12 Décembre 2003, <http://consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf> consulté le 2 Juin 2013

⁷⁹⁵ Alvaro de VASCONCELOS, *op. cit.*, p.19

⁷⁹⁶ Discours d’Olli Rehn à l’Université d’Oxford le 1er Mai 2008, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-08-222_en.htm consulté le 2 Juin 2013

⁷⁹⁷ « Ashton calls for the EU’s soft power to be smart power too », New Europe, 14 Février 2010, <http://www.neurope.eu/article/ashton-calls-eu-s-soft-power-be-smart-power-too> consulté le 2 Juin 2013

puissance militaire. De nos jours, en plus de pouvoir répondre à une agression armée ou d'assurer la dissuasion, cette capacité doit inclure le pouvoir de faire face à de nouveaux types de conflits, parfois éloignés du théâtre national et aux nouvelles menaces qui ont une dimension transnationale comme le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les crimes organisés, le cyber-attaque, etc. Puisque les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix ou des missions humanitaires ont gagné en importance dans le nouvel environnement de sécurité, les États qui souhaitent jouer un certain rôle sur la scène internationale d'aujourd'hui doivent donc pouvoir contribuer aux opérations de gestion des crises, aux missions multinationales de lutte contre le terrorisme ou assumer les responsabilités découlant des alliances ou des traités.

Concernant l'UE, il est important de souligner que le but premier de l'Europe de la défense n'est pas la défense de l'Europe. L'Union est dépourvue d'une clause de défense collective comparable à l'article 5 du Traité de l'Atlantique-Nord. La défense collective reste garantie par l'OTAN. Mais l'Europe de la défense comprend la gestion des crises à l'extérieur de l'Union, par les « missions de Petersberg ». En partant de ce constat, on peut dire qu'afin d'être le garant ultime de sa propre sécurité (avec les termes de Zaki Laidi), le principal objectif de l'UE doit être « la défense européenne » qui signifie la défense de l'Europe, par les Européens, pour les Européens, au sens territorial du terme. Mais puisqu'il ne sera pas facile pour les pays européens de renoncer à la protection du parapluie américain, il faut tout d'abord mettre en œuvre l'Europe de la défense qui peut conduire vers une défense européenne dans l'avenir.

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la défense du continent européen n'était pas prioritaire pour les pères de la construction européenne car la sécurité du continent était assurée par l'OTAN. Les premières tentatives européennes dans le domaine de la défense ont commencé sous l'impulsion des États-Unis. Mais suite à l'échec du projet de la Communauté européenne de défense en 1954, la construction européenne a pris une dimension plutôt économique. C'est depuis 1998 que l'UE est engagée dans la construction d'une politique européenne commune de sécurité et de défense. En partant des grandes étapes de la construction de la défense européenne, on peut constater que les avancées en la matière sont plutôt les résultats des crises qui se déroulent dans l'environnement proche de l'Union. Les initiatives pour renforcer la PESD (les institutions, les unités militaires, la coopération en matière d'armement, etc.) se développent généralement sous la contrainte d'un contexte

international troublé au sein duquel il s'agit de formuler des solutions visant à pallier les insuffisances mises en avant par la crise. On peut donner l'exemple du développement de la PESD à la fin des guerres de Bosnie, de Kosovo, d'Irak et de Libye qui ont montré l'échec des Européens à agir militairement. En conséquence, même s'il n'est pas possible de nier les avancées en matière de défense sur le plan européen, l'Europe de la défense progresse très lentement.

Un autre facteur qui détermine le développement de l'Europe de la défense est le rôle de l'OTAN. La construction d'une défense européenne s'est faite en coopération avec l'OTAN et en respectant les engagements des États membres pris auprès de cette dernière. Les deux organisations se sont inévitablement rapprochées, puisqu'une majorité des États membres de l'UE sont en même temps membres de l'OTAN. Les arrangements dits de « Berlin Plus », adoptés en 2003, ont constitué une avancée significative dans la coopération UE-OTAN en permettant à l'Union d'avoir accès aux moyens de l'OTAN afin de mener une intervention lorsque l'Alliance en tant que telle, n'était pas engagée. Néanmoins, les relations sont loin d'être impeccables du fait des limites d'ordre autant opérationnel qu'économique. Sur le plan opérationnel, des accords de "Berlin plus" n'apportent pas de solution, puisque l'OTAN et l'UE se retrouvent souvent engagés sur les mêmes terrains et que le différend turco-chypriote⁷⁹⁸ rend souvent la coopération entre deux organisations difficile. Au niveau économique, les États-Unis reprochent souvent aux Européens de ne pas assumer leurs parts du fardeau. En outre, les pays atlantistes au sein de l'UE qui continuent de privilégier l'OTAN à la défense européenne et les États-Unis qui ne souhaitent pas voir une PESD concurrente à l'OTAN ralentissent l'Europe de la défense.

Concernant la formation de l'Europe de la défense, le troisième point qui nécessite d'être traité est la composante militaro-industrielle. Tout d'abord, la coopération en matière d'armement est devenue une nécessité du fait de l'augmentation des dépenses pour moderniser les forces armées, de la hausse des coûts de développement des systèmes d'armes complexes, du nombre croissant d'opérations de gestion des crises et du déclin des budgets de défense. Or, cette coopération renforce explicitement l'Europe de la défense. Deuxièmement, la dimension industrielle est un facteur contributif et constitutif de l'Europe de la défense. La baisse des budgets nationaux et l'écart de compétitivité entre les entreprises européennes et

⁷⁹⁸ Pour plus de détails concernant le différend turco-chypriote voir les pages 277-278.

américaines ont conduit les acteurs politiques et industriels européens à reconfigurer le secteur industriel de la défense afin de constituer des groupes européens capables de concurrencer les entreprises américaines. Ces réorganisations industrielles, qui visent à compléter l'offre de produit, sont cruciales pour l'objectif de créer un marché européen des équipements de défense. C'est pour cette raison qu'il est primordial de mettre en oeuvre une politique industrielle de défense européenne en définissant les besoins militaires communes, en harmonisant les réglementations nationales, en assurant la sécurité des approvisionnements et en établissant des règles communes pour les exportations vers les pays tiers.

Il est donc nécessaire de détailler ces trois points pour bien comprendre le développement de l'Europe de la défense ainsi que les lacunes à pallier et les difficultés à franchir. Mais auparavant il convient de rappeler le déroulement de plusieurs crises auxquelles l'UE a été confrontée, crises qui ont pu servir d'accélérateurs de l'élaboration d'une politique de défense. Puisque la capacité militaire constitue l'un des éléments essentiels de la puissance dure, l'Union doit se doter d'une politique de défense bien intégrée afin d'exercer le smart power. D'ailleurs, selon Joseph Nye, la dimension militaire du smart power constitue un handicap significatif pour l'Union.⁷⁹⁹

1. Les accélérateurs de l'Europe de la défense: les crises

Durant la Guerre froide, la menace soviétique était la raison principale des premières tentatives de la défense européenne sous la houlette des Etats-Unis. Après la dislocation de l'URSS, ce sont les crises internationales qui sont devenues les éléments moteurs des initiatives en matière de défense européenne. Cela confirme Jean Monnet qui disait: "L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises"⁸⁰⁰.

1.1. Les premières tentatives de la défense européenne contre la menace soviétique

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les Européens, épuisés économiquement, diplomatiquement et militairement, ont découvert la fin de leur hégémonie sur les affaires internationales. Mais les deux principales menaces du nouvel environnement international, la

⁷⁹⁹ Entretien en ligne avec M. Joseph S. Nye, professeur à la Kennedy School of Government de l'Université Harvard, 11 Janvier 2014

⁸⁰⁰ Jean MONNET, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976

menace soviétique et la résurgence du militarisme allemand ont incité les Etats européens à commencer à penser leur sécurité. Le traité de Dunkerque d'assistance mutuelle signé par les ministres des Affaires étrangères français et britannique le 4 mars 1947 était donc le produit de ces préoccupations.⁸⁰¹ Suite au blocus de Berlin entre le 8 juin 1948 et le 23 mai 1949 et au coup de Prague de février 1948, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg se sont joints au traité de Dunkerque pour signer le traité de Bruxelles, le 17 mars 1948.⁸⁰² Donnant naissance à l'Union occidentale, ce traité visait une coopération économique, sociale et culturelle et une assistance militaire automatique entre les cinq membres en cas d'agression armée en Europe.

Toutefois, constatant leur impuissance dans le domaine militaire, ces cinq pays ont demandé l'aide américaine pour assurer leur défense et les négociations transatlantiques qui conduiront à la création du traité de l'Alliance Atlantique. Ainsi, les Etats-Unis, le Canada, la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni ont signé le traité de l'Alliance Atlantique le 4 avril 1949.⁸⁰³ Elle constitue une alliance défensive de durée illimitée qui garantit aux Etats membres une assistance en cas d'agression extérieure. L'article 5 du traité stipule que « Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles [...] assistera la partie ou les parties ainsi attaquées par tous les moyens à leur disposition y compris par l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord ».⁸⁰⁴ Ceci signifie que le traité ne prévoit pas de clause d'assistance militaire automatique, mais un engagement crédible d'une aide par tous les moyens jugés nécessaires, y compris l'emploi de la force.

Lorsque, le 25 juin 1950, la Corée du Nord a envahi celle du Sud, les Européens et les Nord-Américains sont convaincus qu'ils font face à la répétition générale d'une offensive décisive

⁸⁰¹Le traité d'alliance et d'assistance mutuelle, Dunkerque, 4 Mars 1947, http://www.cvce.eu/obj/trait%C3%A9_d_alliance_et_d_assistance_mutuelle_entre_la_france_et_le_royaume_uni_dunkerque_4_mars_1947-fr-1fb9f4b5-64e2-4337-bc78-db7e1978de09.html consulté le 3 Juin 2013

⁸⁰²Le traité de collaboration économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, Bruxelles, 17 Mars 1948, http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_17072.htm consulté le 3 Juin 2013

⁸⁰³Le traité d'Atlantique Nord, Washington, 4 April 1949, http://www.nato.int/nato_static/assets/pdf/stock_publications/20120822_nato_treaty_fr_light_2009.pdf consulté le 3 Juin 2013

⁸⁰⁴*Ibid.*

de l'Armée rouge contre l'Europe occidentale.⁸⁰⁵ La guerre de Corée a incité Washington à reconstituer une armée allemande pour renforcer le théâtre européen. Lors du Conseil de l'Alliance qui s'est réuni à New York du 16 au 19 septembre 1950, Dean Acheson, Secrétaire d'Etat américain de 1949 à 1953, a proposé la création de dix divisions allemandes. En refusant de voir renaître une armée allemande, le gouvernement français dirigé par René Pleven et sous l'impulsion de Jean Monnet a présenté un projet pour la création d'une « Communauté Européenne de Défense (CED) » le 24 octobre 1950. L'objectif de ce projet était la création d'une armée européenne rattachée à des institutions politiques de l'Europe unie.⁸⁰⁶ Même si les pays membres de la CECA ont signé le traité instituant la CED le 27 mai 1952⁸⁰⁷, inquiète de la perspective d'un réarmement allemand, d'une perte de souveraineté et surtout de l'interdiction pour elle de détenir un armement nucléaire de l'inachèvement de l'armement nucléaire, l'Assemblée nationale française a refusé la ratification du Traité.⁸⁰⁸

L'échec de la CED a eu des répercussions importantes pour le projet d'Europe de la défense. Celui-ci a été abandonné durant plusieurs décennies et la défense du continent européen a été placée sous la responsabilité de l'OTAN. Pourtant, puisque la reconstitution de l'armée allemande était urgente pour les Alliés à cause du durcissement des relations entre les deux blocs, le traité de Bruxelles a donné naissance à l'Union de l'Europe occidentale, avec l'intégration de la République Fédérale d'Allemagne (RFA) et de l'Italie, à la suite des accords de Paris signé le 23 Octobre 1954.⁸⁰⁹ Même si l'article 5 du traité renforce les garanties collectives d'une façon plus contraignante que celui du traité de l'Atlantique Nord, le Protocole numéro 2 du traité souligne que la mise en oeuvre de cette clause est renvoyée à l'OTAN.⁸¹⁰ L'organisation s'appuyait sur quatre institutions, mises en place les 6-7 mai 1955: à côté du Conseil des ministres des Affaires étrangères déjà existant, une Assemblée parlementaire consultative, une Agence de Maitrise des Armements et un Comité permanent des Armements.

⁸⁰⁵ Voir Jean-Christophe ROMER (dir.), *L'Europe et l'OTAN face aux défis des élargissement de 1952 et 1954*, Bruxelles, Bruylant, 2005

⁸⁰⁶ André DUMOULIN et Eric REMACLE, *L'Union de l'Europe occidentale: Phénix de la défense européenne*, Bruxelles, Bruylant, 1998, p.25

⁸⁰⁷ Traité instituant la Communauté européenne de défense, Paris, 27 mai 1952, <http://mjp.univ-perp.fr/europe/1952ced6.htm> consulté le 6 Juin 2013

⁸⁰⁸ Dominique MONGIN, *La bombe atomique française 1945-1958*, Bruxelles, Bruylant, 1997

⁸⁰⁹ L'Union de l'Europe occidentale, Accords de Paris, 23 Octobre 1954, <http://mjp.univ-perp.fr/defense/ueoparis.htm> consulté le 6 Juin 2013

⁸¹⁰ Laurent HOTTIAUX et Joanna LIPONSKA-LABEROU, *La politique européenne de défense*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.27

De plus, le chancelier allemand Adenauer a accepté de se soumettre à certaines conditions sous le couvert de l'UEO, afin de reconstituer une armée dans le cadre de l'OTAN: il ne devait pas exister d'autres forces armées allemandes que celles dédiées au système de sécurité occidental, soit 12 divisions, 1300 avions et vaisseaux maritimes légers.⁸¹¹ La RFA a officiellement adhéré à l'OTAN le 6 mai 1955.

L'entrée de l'Allemagne dans l'UEO puis dans l'OTAN a incité l'URSS à créer le Pacte de Varsovie par le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle signé le 14 mai 1955 par la plupart des Etats du bloc communiste, à l'exception de la Yougoslavie.⁸¹² Le but de l'URSS était d'organiser une alliance militaire afin de faire contrepoids à l'OTAN. Différence notable avec l'OTAN, les forces militaires n'ont pas été intégrées, à l'exception de la défense aérienne.⁸¹³

Après l'échec de la CED, l'intégration européenne est restée axée sur l'économie en évitant d'aborder la question de l'Europe politique. Au mois de février 1961, lors du Sommet européen de Paris, les chefs d'État et de gouvernement des Six ont décidé de créer une commission chargée d'étudier les problèmes concernant la coopération politique européenne.⁸¹⁴ Les négociations se sont déroulées sous la présidence du chef de la délégation française, Christian Fouchet. Le plan Fouchet visait à la mise en place de coopérations dans le domaine de la diplomatie, de la défense et de la culture. Il prévoyait que les décisions relevant de ces domaines seront prises à l'unanimité. Ce projet qui ne convenait pas aux pays de la CEE autres que la France a échoué. Le projet de Fouchet a confirmé la divergence entre les défenseurs d'une Europe intergouvernementale et ceux d'une Europe fédérale.⁸¹⁵ Quand le général de Gaulle soutenait une Europe intergouvernementale, le Premier ministre belge, Paul-Henri Spaak, disait: « L'Europe sera supranationale ou ne sera pas ».⁸¹⁶

⁸¹¹ Maurice VAISSE, « L'Europe sans défense: du blocus de Berlin à Sarajevo », *L'Histoire*, No.198, Avril 1996 p.48-55

⁸¹² Le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, Varsovie, 14 Mai 1955, <http://www.fordham.edu/halsall/mod/1955warsawpact.html> consulté le 7 Juin 2013

⁸¹³ Laurent HOTTIAUX et Joanna LIPONSKA-LABEROU, *La politique européenne de défense*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.27

⁸¹⁴ Sommet européen de Paris, 10-11 Février 1961, http://aei.pitt.edu/1463/1/paris_1961.pdf consulté le 7 Juin 2013

⁸¹⁵ Marie-Thérèse BITSCH, *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Bruxelles, Editions Complexe, 2004, p.271

⁸¹⁶ Laurent HOTTIAUX et Joanna LIPONSKA-LABEROU, *op.cit.*, p.29

L'échec de ce projet a poussé de Gaulle à intensifier le partenariat franco-allemand en vue de jeter les bases d'une coopération militaire avec la signature du traité de l'Élysée en 1963. Ce traité prévoyait dans le secteur militaire des rencontres trimestrielles entre les ministres de la Défense et les chefs d'état-major et une harmonisation des conceptions stratégiques.⁸¹⁷

L'affaiblissement des débats intra-européens et l'accès au pouvoir de Georges Pompidou en France a rendu possible le lancement de la Coopération politique européenne. Ébauchée par les rapports Davignon en 1970 et en 1973, il s'agissait d'harmoniser les positions nationales en vue de défendre des positions communes et, éventuellement, de mener des actions communes.⁸¹⁸

L'idée d'une identité européenne de défense, qui pourrait se constituer dans le cadre de la Coopération politique européenne, autour du couple franco-allemand a été relancée dans les années 1980. Le Conseil ministériel de l'UEO s'est réuni une première fois à Rome le 12 juin 1984, puis à nouveau le 26 octobre de la même année. La Déclaration de Rome qui en résulte a été adoptée le 27 octobre 1984. Les pays membres ont décidé d'« utiliser plus pleinement les institutions de l'UEO et d'adapter les institutions existantes »⁸¹⁹. Elle a souligné « l'importance de l'Assemblée de l'UEO qui, en tant que seul organe parlementaire habilité par traité à débattre des questions de défense, (avait) vocation à jouer un rôle grandissant »⁸²⁰. Mais il a fallu attendre les manœuvres franco-allemands « Moineau hardi » de septembre 1987 qui vont déboucher 2 ans plus tard à la mise en place de ce que l'on peut considérer comme le premier outil militaire européen: la brigade franco-allemande. Par ailleurs, il faut souligner qu'en s'appuyant sur ses relations privilégiées avec les États-Unis, la Grande-Bretagne soutenait la primauté de l'OTAN quant aux problèmes relatifs à la sécurité et à la défense en Europe.

⁸¹⁷Traité de l'Élysée, Paris, 22 Janvier 1963, <http://www.elysee50.de/Traite-de-l-Elysee-22-janvier-1963,0029.html> consulté le 7 Juin 2013

⁸¹⁸Rapport sur les problèmes de l'unification politique, Luxembourg, 27 Octobre 1970, <http://mjp.univ-perp.fr/europe/docue1970davignon.htm>; Deuxième rapport sur la coopération politique européenne en matière de politique étrangère, Copenhague, 23 Juillet 1973, <http://mjp.univ-perp.fr/europe/docue1973copenhague.htm> consulté le 7 Juin 2013

⁸¹⁹Déclaration des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UEO, Rome, 27 Octobre 1984, http://www.cvce.eu/obj/declaration_by_the_weu_foreign_and_defence_ministers_rome_27_october_1984-en-c44c134c-aca3-45d1-9e0b-04d4d9974ddf.html consulté le 7 Juin 2013

⁸²⁰*Ibid.*

1.2. La crise yougoslave et la relance de l'UEO

La chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 qui symbolise la fin de la Guerre froide a fait repenser les États européens à leurs rôles en matière de sécurité et de défense de leur continent. Puisque la menace soviétique avait disparu, la nécessité d'obtenir la protection des États-Unis n'était plus si forte, les Européens pouvaient prendre en main leur propre sécurité. De plus, alors que le paradigme de la sécurité durant la Guerre froide a changé, les pays de la Communauté devaient répondre aux défis nouveaux qui se profilaient à l'est et au sud du continent. La guerre qui a éclaté en Yougoslavie en 1991 a mis en évidence que la guerre n'avait pas définitivement quitté le continent européen.⁸²¹

Après la mort de Tito en mai 1980, les tensions entre les diverses entités de la Fédération yougoslave avaient déjà commencé à apparaître. Ces tensions découlant de l'escalade des nationalismes se sont enflammées après la fin de l'ordre bipolaire et ont causé la guerre de Yougoslavie en juin 1991 opposant les Serbes aux Croates et aux Slovènes, puis aux Bosniaques et Kosovars. À cette époque, le secrétaire d'État des États-Unis, James Baker, a déclaré que Washington ne souhaitait pas se mêler de cette affaire qui est strictement européenne.⁸²² Quant aux Européens, même si la France envisageait l'envoi des soldats sur le terrain, l'Allemagne et la Grande-Bretagne se sont montrées réticentes, marquant l'échec d'une coopération au niveau européen. Par conséquent, l'UEO a officiellement déclaré le 29 octobre 1991 que « les conditions ne sont pas réunies pour une intervention de l'UEO en Yougoslavie ».⁸²³ Pourtant, la diplomatie préventive européenne a pu obtenir un cessez-le-feu et un règlement de l'affrontement entre la Slovénie et la Serbie.⁸²⁴

L'ONU est restée en dehors de cette crise jusqu'au 25 septembre 1991, moment où le Conseil de sécurité a adopté la résolution 713 sur le soutien au processus de paix dans le cadre de la conférence de la CEE sur la Yougoslavie.⁸²⁵ Suivant la proposition de cette conférence de réaliser un embargo sur toutes les livraisons d'armement et d'équipements militaires à la Yougoslavie, l'ONU a dû prendre en charge la crise yougoslave. Le Conseil de sécurité a

⁸²¹Nicole GNESOTTO, "Lessons of Yugoslavia", *Cahiers de Chaillot*, No.14, Mars 1994, p.14

⁸²²Jean-Christophe ROMER, "Face aux crises internationales", *op. cit.*, p.248

⁸²³Jean-François GUILHAUDIS, "Les institutions de sécurité (ONU, OTAN, UEO, CSCE, PESCE) face à la crise de l'ex-Yougoslavie", *Cahiers du CEDSI*, No. 17, p. 54

⁸²⁴Jean-Christophe ROMER, "Face aux crises internationales", *op. cit.*, p.249

⁸²⁵ Drazen PETROVIC et Luigi CONDORELLI, "L'ONU et la crise yougoslave", *Annuaire Français de Droit International*, Vol.38, No.38, 1992, p.33

imposé un embargo sur les armes en Yougoslavie et déployé 14 000 Casques bleus en février 1992 en Croatie. Puisque la crise s'est aggravée après la déclaration d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, l'ONU a déployé un millier de Casques bleus chargés d'interposition, de reconstruction et d'assistance aux convois humanitaires. L'UEO a été cantonnée à un rôle d'exécution de l'embargo décrété par les Nations Unies sur les armes contre la République Fédérale de Yougoslavie.⁸²⁶

Mais puisque les attaques serbes contre la Bosnie-Herzégovine n'ont pas cessé, l'OTAN s'est engagée dans la guerre en Bosnie pour soutenir l'ONU en vue d'appliquer les sanctions économiques, l'embargo sur les ventes d'armes et la zone d'exclusion aérienne. La guerre en Bosnie a pris fin à la suite de la campagne aérienne de douze jours menée par l'OTAN (30 Août-20 Septembre 1995). Les accords de Dayton signé le 14 décembre 1995 à Paris prévoyaient la partition de la Bosnie-Herzégovine entre la Fédération de Bosnie-Herzégovine (Fédération croato-musulmane) et la République serbe de Bosnie, et le déploiement d'une force de paix multinationale, IFOR (*Implementation Force*).⁸²⁷ Succédant à la FORPRONU, l'IFOR est une force opérationnelle de l'OTAN chargée de maintenir la paix en Bosnie-Herzégovine. En décembre 1996, elle a été remplacée par la SFOR (*Stabilization Force*) dont l'objectif était d'instaurer des conditions de sûreté et de sécurité et de contribuer à la reconstruction civile et politique.

L'échec de la résolution par les Européens d'une affaire strictement européenne a relancé la problématique d'une défense européenne commune. Les douze États membres ont décidé de créer un embryon de défense commune dans le cadre du traité de Maastricht qui sera signé le 7 février 1992. Lors de la période de préparation, le rôle de l'UEO a été une source de divergence parmi les membres. Quand la France et l'Allemagne souhaitaient que l'UEO soit « le bras armé de l'UE », le Royaume-Uni défendait la mise en place « d'un pilier européen de l'Alliance atlantique ».⁸²⁸ Il est possible de voir le reflet de la divergence entre les atlantistes et les pro-européens dans l'article J4 du traité Maastricht, selon lequel « la politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'UE, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait

⁸²⁶Simon DUKE, *The elusive quest for European Security: From EDC to CFSP*, Bakingstoke, Macmillan, 2000, p. 213-219

⁸²⁷Accords de Daytons, Paris, 14 Décembre 1995,

<http://www1.umn.edu/humanrts/icty/dayton/daytonaccord.html> consulté le 8 Juin 2013

⁸²⁸Bernard CASSEN, "L'introuvable défense européenne", *Le Monde diplomatique*, juin 1999

conduire, le moment venu, à une défense commune ».⁸²⁹ De même, la déclaration annexée au traité fait référence à l'UEO à la fois comme « composante de défense de l'UE » et « moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique ».⁸³⁰ Désormais, l'UEO a été chargée « d'élaborer et de mettre en œuvre les décisions et actions de l'UE qui ont des implications en matière de défense. »⁸³¹

Le sommet de Petersberg (Allemagne), réuni le 19 juin 1992 avec la participation des anciens pays du pacte de Varsovie comme associés-partenaires, est une pierre angulaire de la politique de défense européenne. Ce sommet a défini le type de missions dans lesquelles les unités militaires des États membres de l'UEO pourraient être engagées: des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, des missions de maintien de la paix, des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.⁸³²

Le traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997, était un autre document important en la matière. L'article J1.7 du traité d'Amsterdam précisait que « la politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire à une défense commune »⁸³³. Le traité a incorporé les missions de Petersberg de l'UEO. Il a aussi proposé une coopération en matière d'armement et la création d'un Haut représentant pour la PESC.

Mais, il faudra attendre le sommet franco-britannique de Saint-Malo, en décembre 1998, pour assister à un véritable tournant dans la construction de l'Europe de la défense avec le revirement des Britanniques qui refusaient toute duplication des moyens militaires de l'OTAN. En octobre 1998, au sommet européen informel de Pörttschach en Autriche, le premier ministre britannique Tony Blair a déclaré que « si nous voulons que l'Europe puisse égaler l'influence des Américains, il doit y avoir de notre part un engagement et une capacité

⁸²⁹Traité sur l'Union européenne, Journal officiel, No. C191, 29 Juillet 1992, <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html> consulté le 8 Juin 2013

⁸³⁰*Ibid.*

⁸³¹*Ibid.*

⁸³²Déclaration de Petersberg, Bonn, 19 juin 1992, http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_petersberg_faite_par_le_conseil_des_ministres_de_l_ueo_bonn_19_juin_1992-fr-16938094-bb79-41ff-951c-f6c7aae8a97a.html consulté le 10 Juin 2013

⁸³³Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes, Journal officiel No.C340, 10 Novembre 1997, <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html> consulté le 10 Juin 2013

à agir dans des situations militaires ». ⁸³⁴ Ce changement d'orientation britannique peut s'expliquer par l'inquiétude d'être marginalisé en Europe et la peur d'un désengagement progressif des États-Unis du théâtre européen. La déclaration finale du sommet de Saint Malo a précisé que « l'UE (qui) doit avoir une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces crédibles, avec les moyens de les utiliser en étant prête à le faire afin de répondre aux crises internationales. » ⁸³⁵

La guerre de Kosovo en 1999 a de nouveau marqué l'incapacité européenne en matière de défense. Dès le début de la crise balkanique en 1991, le Kosovo, province yougoslave majoritairement peuplée de musulmans d'origine albanaise, a revendiqué son indépendance. À partir de 1996, l'armée de libération du Kosovo (UCK) a continué de multiplier les actions paramilitaires contre les forces serbes qui réprimaient violemment les Kosovars musulmans. Afin de résoudre ce conflit, la communauté internationale a réuni une conférence de paix à Rambouillet le 6 février 1999. Mais puisqu'on n'a pas pu obtenir de résultat concret et que les Kosovars puis les Serbes n'ont pas accepté les ultimatums, l'OTAN a lancé l'opération *Allied Force* le 24 mars 1999 qui s'est traduite par une campagne aérienne de bombardement. Comme cette opération a été réalisée sans l'autorisation préalable du Conseil de sécurité, sa légitimité est devenue un sujet de discussion. Le Président Clinton a mis en avant les arguments moraux de la « guerre juste » afin de justifier l'intervention de l'OTAN. ⁸³⁶ Le 9 juin 1999 le cessez-le-feu est accepté par la République Fédérative de Yougoslavie et, trois jours plus tard, l'OTAN a déployé la force armée multinationale KFOR (*Kosovo Force*) en vue d'assurer la sécurité et la reconstruction post-conflit. Cette crise a mis en lumière le fossé en matière de capacités militaires d'intervention entre les États européens et les États-Unis. ⁸³⁷ La dépendance européenne envers les États-Unis en matière militaire durant la crise de Kosovo a montré que l'UE doit renforcer son intégration politique sur le plan de la politique étrangère et de sécurité.

Le sommet de Cologne (3 et 4 juin 1999) où l'UE a annoncé qu'elle « jouera pleinement son rôle sur la scène internationale » ⁸³⁸ était le reflet de cette prise de conscience. Au cours du

⁸³⁴Maartje RUTTEN, « De Saint Malo à Nice: les textes fondateurs de la défense européenne », *Cahiers de Chaillot*, No.47, Mai 2000, p.1

⁸³⁵*Ibid.*, p.8

⁸³⁶Emily SCHROEDER, "The Kosovo crisis: Humanitarian imperative versus international law", *The Fletcher Forum of World Affairs*, Vol.28, No.1, Winter 2004, p.183

⁸³⁷Christopher HILL, *op.cit.*, p. 305-328

⁸³⁸Maartje RUTTEN, *op.cit.*, p.46

même sommet, les missions de l'UEO sont transférées à l'UE et Javier Solana a été désigné comme Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. Lors du sommet d'Helsinki (11 et 12 décembre 1999) les Européens ont décidé de mettre en place une politique de défense commune ainsi que des capacités de défense évaluées à 60.000 hommes projetables dans un délai de 60 jours pour 2003.⁸³⁹ De plus, on a mis en place des outils institutionnels en matière de défense: un Comité politique et de sécurité (COPS), un Comité militaire (CMUE) et un État-major de l'UE (EMUE). Ces organismes ont été précisés lors du sommet de Feira (19 et 20 juin 2000) et confirmés à Nice (7-9 décembre 2000).⁸⁴⁰ En décembre 2001, la déclaration de Laeken a proclamé la PESD opérationnelle pour entreprendre une mission autonome de gestion des crises.⁸⁴¹

1.3. Leçons tirées de la crise yougoslave: construction des outils militaires européens

La première initiative pour la construction d'un outil militaire européen est d'origine franco-allemande. Dans l'esprit du traité de l'Elysée, la brigade franco-allemande (BFA) a été créée le 2 octobre 1989 en vue de contribuer au renforcement du lien politique et culturel entre les deux pays. Elle représente l'« unique tentative d'intégration militaire que l'Europe a connue depuis le projet avorté de la CED en 1954 ».⁸⁴² La brigade franco-allemande est « la première grande unité dont les formations qui la composent sont placées en permanence sous commandement binational. »⁸⁴³ Elle a ouvert la voie à l'harmonisation des procédures et des principes communs en matière d'instruction, d'entraînement et d'opérations qui ont un impact direct sur l'interopérabilité des deux armées de terre, française et allemande. Mais il faut préciser que la BFA n'était pas une fin en soi. Le général allemand Helmut Neubauer, général de brigade entre 1991-1993, considérait la BFA comme « l'avant-garde de la future défense européenne commune ».⁸⁴⁴ La BFA est importante non seulement parce qu'elle constitue une tentative considérable en direction d'une défense coordonnée sur le plan européen, mais aussi

⁸³⁹ *Ibid.*, p.88

⁸⁴⁰ *Ibid.*, p.133-136 et 183

⁸⁴¹ Maartje RUTTEN, « De Nice à Laeken: Les textes fondamentaux de la défense européenne », Vol II, *Cahiers de Chaillot*, No.51, Avril 2002, p.196

⁸⁴² Jean ARTHUIS, « Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi finances pour 1993 », *SENAT*, Rapport No.137, 16 décembre 1992, p.71

⁸⁴³ «Coopération militaire franco-allemande: la brigade franco-allemande», *Deutsch-Französische Brigade Franco-Allemande*, Müllheim, le 10 septembre 2012, p.1

<http://www.allemagne.diplo.de/contentblob/3665664/Daten/2692276/04dfbrigadedatei.pdf> consulté le 10 Juin 2013

⁸⁴⁴ Pierre MAGNUSZEWSKI, (Prof. Yves Jeanclos), «Corps militaires plurinationaux et Edification d'un système européenne de défense», Département de Science politique, Université de Strasbourg, Juin 2007, p.139

parce qu'elle rassemble des forces de deux nations, ennemis d'hier. La brigade a été engagée, dans les opérations extérieures communes, dans le cadre de l'OTAN en ex-Yougoslavie en 1996 et puis, en 2004-2005, en Afghanistan dans le cadre de la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité). Aujourd'hui près de 5900 militaires et 150 civils de la brigade servent conjointement dans les garnisons qui se trouvent des deux côtés du Rhin et qui serviront de base à la constitution d'un corps européen.⁸⁴⁵

La crise yougoslave a montré que la guerre en Europe n'a pas disparu et que les Européens n'étaient pas capable de résoudre une crise purement européenne sans l'intervention de l'OTAN. Par conséquent, à l'occasion du Conseil européen de Luxembourg du 14 octobre 1991, François Mitterrand et Helmut Kohl ont proposé d'étendre les capacités de la BFA pour la transformer en un "Corps européen" (Eurocorps). Le 22 mai 1992, à La Rochelle, à l'occasion du 59^e sommet franco-allemand, François Mitterrand et Helmut Kohl ont annoncé la décision officielle de créer l'Eurocorps, formalisée dans le «rapport de La Rochelle».⁸⁴⁶

Dès le 1^{er} juillet 1992, un état-major provisoire s'est installé à Strasbourg, ville symbole, européenne et frontalière. Le texte publié à La Rochelle soulignait que cette initiative était ouverte aux autres États européens: « Compte tenu de cette perspective européenne, la France et l'Allemagne invitent le plus grand nombre d'États membres de l'UEO à participer au Corps européen ». ⁸⁴⁷ La Belgique a été le premier pays qui a répondu positivement en avril 1993, suivie par l'Espagne en 1994 et par le Luxembourg en 1996. (La Pologne deviendra le sixième membre le 1^{er} Janvier 2016.) Par contre, Washington a manifesté des réactions négatives à l'égard du renforcement de la coopération militaire franco-allemande qui pourrait conduire « à créer l'embryon d'une armée européenne en dehors de l'OTAN ». ⁸⁴⁸

Le premier engagement de l'Eurocorps, devenu opérationnel en 1995, était en 1998, en Bosnie-Herzégovine, sous le commandement de l'OTAN. L'Eurocorps a pris le

⁸⁴⁵Coopération militaire franco-allemande: la brigade franco-allemande, <http://www.elysee50.de/Cooperation-militaire-franco-7244.html> consulté le 10 Juillet 2013

⁸⁴⁶Eurocorps, <http://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/1399861c-7b2e-4cff-b508-9a59aac89ba9> consulté le 11 Juin 2013

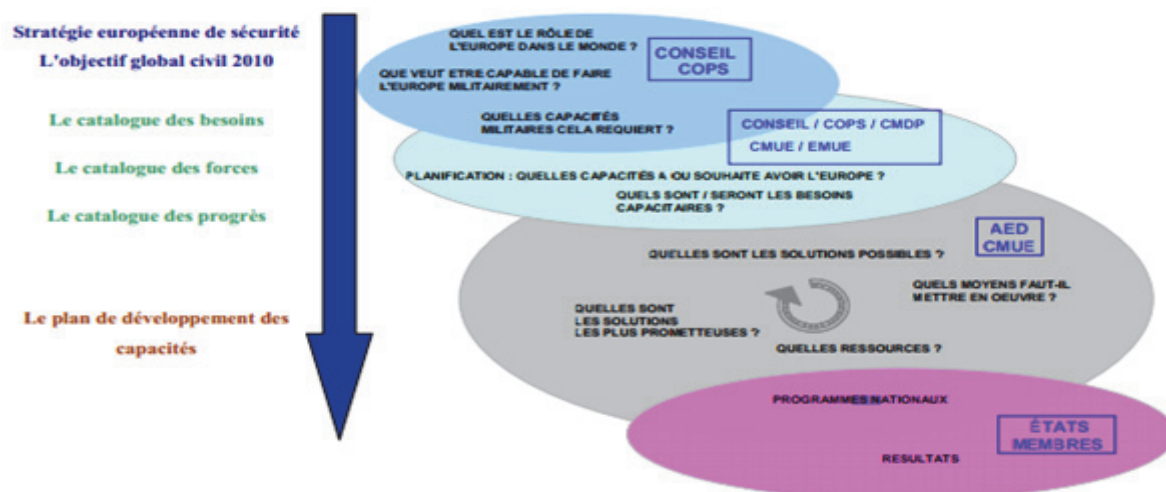
⁸⁴⁷Rapport fait au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité relatif au Corps européen et au statut de son Quartier général entre la République française, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume de Belgique, le Royaume d'Espagne et le Grand-Duché de Luxembourg, Assemblée nationale, No.3679, 7 Février 2007, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r3679.asp> consulté le 11 Juin 2013

⁸⁴⁸Pierre FAVIER et Michel Martin ROLAND, *La décennie Mitterrand – Les défis*, Tome 3, Paris, Seuil, 1996, p.20

commandement de l'opération de l'OTAN au Kosovo en 2000. En parallèle à la décision en matière de capacités globales (Headline goals) lors du sommet d'Helsinki en 1999, les pays composant l'Eurocorps ont décidé de le transformer en un corps de réaction rapide à la disposition de l'UE et de l'OTAN lors de la réunion du Conseil des ministres de l'UEO de Luxembourg (22-23 novembre 1999).⁸⁴⁹

Il serait convenable d'ajouter que l'insuffisance européenne durant la crise yougoslave a incité les Européens à identifier leurs lacunes capacitaires. L'inventaire des forces et moyens, interprété à la lumière des précédentes opérations dans les Balkans, a servi de base à la définition de l'Objectif global d'Helsinki. Les conférences d'engagement, puis d'amélioration des capacités, tenues en 2000 et en 2001 ont rendu possible d'identifier un « *catalogue de capacités* » militaires nécessaires pour mettre en oeuvre cet objectif global.⁸⁵⁰ Ensuite, on assiste à la préparation d'un « *catalogue de forces* » qui précise « les contributions qu'accepteraient de mettre à disposition les États membres, à savoir un potentiel de 100 000 hommes, 400 avions de combat et 100 bâtiments, assorti de contributions additionnelles d'États tiers. »⁸⁵¹ Tous ces efforts montrent l'ambition de l'UE pour renforcer sa capacité militaire.

Figure 9: Processus de développement des capacités



Source: « Développements des capacités militaires européennes », Déclaration de Presse, Conseil de l'UE, Juillet 2009, p.4

⁸⁴⁹Maartje RUTTEN, « De Saint Malo à Nice », *op. cit.*, p.75

⁸⁵⁰Rapport d'information déposé à l'Assemblée nationale par la Commission de la défense nationale et des forces armées, « Les nouveaux défis de la construction de l'Europe de la défense », No.2531, 27 septembre 2005, p.11

⁸⁵¹*Ibid.*

Le quartier général de l'Eurocorps a obtenu la certification de Quartier Général de Force de Réaction Rapide de l'OTAN, en septembre 2002. Au début de l'année 2004, le Conseil de l'Atlantique Nord a demandé à l'Eurocorps de prendre le commandement de la mission de l'OTAN en Afghanistan. Environ 450 militaires de l'Eurocorps ont constitué l'essentiel du quartier général de l'ISAF à Kaboul d'août 2004 à février 2005.⁸⁵² En 2006, l'Eurocorps a été certifié comme force de réaction de l'OTAN.

Aujourd'hui, outre à cinq nations-cadre, la Grèce, la Pologne, l'Italie et la Turquie détachent un nombre d'officiers à l'État-major. L'Eurocorps n'est attaché à aucune organisation militaire et c'est le comité commun composé des chefs d'état-major de la défense et les directeurs politiques du Ministère des Affaires étrangères des pays membres qui décident de son déploiement. À la suite de la signature du traité de Strasbourg par les nations-cadre en février 2009, l'Eurocorps a obtenu la pleine capacité juridique. Il acquiert ainsi une grande autonomie dans la gestion financière et matérielle.⁸⁵³

La création de l'Euroforce opérationnelle rapide (Eurofor) en Mai 1995 durant la réunion des ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense de l'Espagne, de la France et de l'Italie à Lisbonne était une autre initiative européenne à vocation militaire. Le Portugal a déclaré son intention d'adhérer aux Euroforces par une déclaration commune jointe à la déclaration de Lisbonne. Les Euroforces composées d'une force terrestre (Eurofor) et d'une force maritime (Euromarfor) sont les résultats de la volonté des trois pays méditerranéens, membres de l'UEO pour se doter de structures militaires communes non permanentes. Le but de ces trois pays était de créer une force d'intervention rapide de l'UEO pour la zone Méditerranée, même si le champ d'intervention ne se limite pas à la Méditerranée.⁸⁵⁴

Contrairement à l'Eurocorps, les Euroforces ne disposent pas d'unités permanentes placées sous un commandement, ses structures ne sont pas organiques et elles sont rassemblées sur demande. C'est le Comité interministériel de Haut niveau, composé des chefs d'état-major des armées et des directeurs politiques des ministères des affaires étrangères des États

⁸⁵²Eurocorps, <http://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/1399861c-7b2e-4cff-b508-9a59aae89ba9> consulté le 11 Juin 2013

⁸⁵³Eurocorps, <http://www.defense.gouv.fr/terre/presentation/organisation-des-forces/eurocorps/eurocorps> consulté le 11 Juin 2013

⁸⁵⁴ Michel CALDAGUES et André BOYER, Rapport d'information No.183 sur les forces européennes EUROFOR et EUROMARFOR, 1997/1998, http://www.senat.fr/rap/r97-183/r97-183_mono.html consulté le 11 Juin 2013

participant, qui assure la coordination politico-militaire, fixe les conditions d'emploi de la force et donne les directives à son commandement.⁸⁵⁵

La création des Euroforces est directement liée à la volonté exprimée par l'UEO, lors de la réunion ministérielle de Petersberg en 1992, de pouvoir faire appel à des unités militaires, dans un ensemble varié de situations. Chaque nation doit identifier périodiquement ces forces en termes de capacités et y contribuer à hauteur de 5000 hommes. Une configuration-type pour l'Euromarfor pourrait être « un porte-avions, quatre à six unités d'escorte, une force de débarquement de la taille maximum d'une brigade (3000 à 5000 hommes), des bâtiments amphibies de la force de débarquement et un bâtiment ravitailleur de combat ».⁸⁵⁶ Les Euroforces pourraient également être utilisées dans le cadre de l'OTAN.

L'Eurofor n'a toutefois jamais été engagée en tant que telle lors d'une opération extérieure.⁸⁵⁷ Elle a participé à des états-majors composites : AFOR en Albanie (1999), KFOR au Kosovo (2000-2001), EUFOR Concordia en Macédoine (octobre-décembre 2003) puis EUFOR Althéa (décembre 2006 - juin 2007) en Bosnie-Herzégovine. L'Eurofor a cessé définitivement toute activité au 2 juillet 2012. Toutefois, l'Euromarfor qui a participé à l'opération Coherent Behaviour en Méditerranée orientale, Active Endeavour, Enduring Freedom, MTF UNIFIL et Atalanta est toujours active.

À côté de ces trois outils militaires, il existe encore d'autres initiatives des forces multinationales européennes comme le Groupe aérien européen regroupant la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas; le corps germano-néerlandais⁸⁵⁸; le Corps du Nord-Est créé par l'Allemagne, le Danemark et la Pologne⁸⁵⁹; l'unité commune de lutte contre les mines mise en place par les États baltes⁸⁶⁰; la force amphibie italo-espagnole⁸⁶¹ et anglo-néerlandais⁸⁶², etc.

⁸⁵⁵ *Ibid.*

⁸⁵⁶ Assemblée de l'UEO, Document 1668, 10 novembre 1999, p.8

⁸⁵⁷ Michel CALDAGUES et André BOYER, Rapport d'information No.183 sur les forces européennes EUROFOR et EUROMARFOR, 1997/1998, http://www.senat.fr/rap/r97-183/r97-183_mono.html consulté le 11 Juin 2013

⁸⁵⁸ The German/Netherlands Corps, <http://www.lgnc.org/> consulté le 11 Juin 2013

⁸⁵⁹ Multinational Corps Northeast, <http://www.mncne.pl/> consulté le 11 Juin 2013

⁸⁶⁰ The Baltic Naval Squadron, <http://forsvaret.dk/DANEX05/eng/Background/BALTRON/Pages/default.aspx> consulté le 11 Juin 2013

⁸⁶¹ Spanish-Italian Amphibious Force, <http://www.defensa.gob.es/en/politica/seguridad-defensa/contexto/fuerzas/siaf/> consulté le 11 Juin 2013

En outre, l'UE dispose d'un centre satellitaire de Torrejon en Espagne créé en 1993 par la décision du conseil des ministres de l'UEO en juin 1991. Au cours de la crise du Golfe, les Européens ont pris conscience de leurs insuffisances militaires et de l'importance du renseignement dans le conflit. Comme l'Europe avait été dépourvue de moyens spatiaux, elle avait été dépendante des États-Unis en matière de renseignement. Ce centre a donc été créé pour soutenir le processus de décision de l'UE dans le domaine de la PESD à l'aide de l'exploitation des images d'origine spatiale. Ainsi, ce centre joue un rôle important en termes de prévention, d'aide à la décision, de planification et de conduite des opérations militaires et des missions civiles de l'UE. Le centre qui était un organe subsidiaire permanent de l'UEO est devenu une agence de l'UE en 2002.⁸⁶³

1.4. Le reflet de la crise irakienne sur la PESD

Après les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis ont déclaré « la guerre » contre le terrorisme, puis contre l'Irak de Saddam Hussein, accusé de « posséder des armes de destruction massive et d'aider, d'entraîner et d'héberger des terroristes, y compris des agents d'Al-Qaïda »⁸⁶⁴, devenant une cible de cette guerre. Tel qu'indiqué plus en détails dans le troisième chapitre de la première partie, cette guerre a suscité une grande divergence au sein de l'UE. D'un côté, il y avait les partisans de la guerre comme le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et les pays d'Europe de l'Est; de l'autre côté, la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg constituaient l'axe du refus.

Dès le début de l'année 2002, le président George W. Bush avait commencé à donner le signal d'une intervention militaire à l'Irak. En janvier 2002, Bush a déclaré que l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord forment un « axe du mal » et il faut agir contre eux.⁸⁶⁵ Pendant la conférence de presse du 26 mai 2002, Bush a affirmé qu'un changement de régime était nécessaire en Irak.⁸⁶⁶ Dans cette atmosphère, la France et l'Allemagne qui se sont réunies à l'occasion du

⁸⁶² UK/NL Amphibious Force,

http://www.defensie.nl/english/navy/marines/cooperation_with_the_british_marines/ consulté le 11 Juin 2013

⁸⁶³ Les agences de l'UE sont des organismes de droit public ayant une personnalité juridique propre et distincte des institutions européennes principales.

⁸⁶⁴ Discours du président Bush du 17 mai 2003, www.monde-diplomatique.fr/cahier/irak/a9941 consulté le 12 Juin 2013

⁸⁶⁵ Discours du président Bush du 29 janvier 2002,

<http://edition.cnn.com/2002/ALLPOLITICS/01/29/bush.speech.txt/> consulté le 12 Juin 2013

⁸⁶⁶ Conférence de presse du 26 mai 2002, <https://www.mtholyoke.edu/acad/intrel/bush/iraqjust.htm> consulté le 12 Juin 2013

40^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée le 22 janvier 2003 ont proposé la création d'une Union européenne de sécurité et de défense (UESD) pour montrer la détermination de ses membres à renforcer le pilier européen de l'Alliance.⁸⁶⁷ Mais cette proposition est restée sans écho, puisqu'une semaine plus tard la Lettre commune de 8 dirigeants européens appelant au soutien du Président Bush dans la crise irakienne a été publiée.⁸⁶⁸

En février 2003, Jacques Chirac et Tony Blair se sont réunis pour le 25^e sommet franco-britannique du Touquet. Bien que les oppositions de deux gouvernements soient totalement contradictoire sur la guerre d'Irak, les deux pays ont pu prendre des décisions importantes en matière de défense: renforcement de la coopération des deux groupes aéronavals (interopérabilité) avec « l'objectif d'avoir en permanence un porte-avions européen disponible »; lancement des études pour voir la possibilité d'une coopération franco-britannique en matière de construction de porte-avions.⁸⁶⁹

Face à la guerre d'Irak, la Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg se sont réunis à Tervuren le 29 avril 2003 et ont proposé de renforcer les coopérations en matière de défense; une clause générale de solidarité et de sécurité commune liant tous les États membres de l'UE; la reformulation des tâches Petersberg; la création d'une Agence européenne de développement et d'acquisition de capacités militaires; la création d'un Collège européen de Sécurité et de Défense; et le concept de l'Union européenne de sécurité et de défense pour ouvrir la voie aux Etats qui souhaitent aller plus rapidement et plus loin dans le renforcement de leur coopération en matière de défense.⁸⁷⁰

Durant le Conseil européen de Thessalonique des 20 et 21 juin 2003, les chefs d'Etat et de gouvernements ont adopté le projet de traité constitutionnel comme "document de base" pour la Conférence intergouvernementale⁸⁷¹. En matière de PESD, le projet prévoyait l'élargissement des missions de Petersberg, la création d'une Agence européenne dans le

⁸⁶⁷Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Élysée, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/relations-franco-allemandes/declaration-commune-2003.shtml> consulté le 13 Juin 2013

⁸⁶⁸ Pour le texte de la Lettre des 8, voir <http://www.globalpolicy.org/component/content/article/168/36565.html> consulté le 13 Juin 2013

⁸⁶⁹ L'Europe de la défense, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000131-l-europe-de-la-defense/chronologie> consulté le 13 Juin 2013

⁸⁷⁰ Antonio MISSIROLI, 'De Copenhague à Bruxelles: Les textes fondamentaux de la défense européenne », *Cahiers de Chaillot*, No.67, Décembre 2003, p.76-81

⁸⁷¹ L'Europe de la défense, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000131-l-europe-de-la-defense/chronologie> consulté le 13 Juin 2013

domaine du développement des capacités de défense, de la recherche, des acquisitions et de l'armement, et l'établissement possible de "coopérations structurées" entre les États qui plus loin dans le renforcement de leur coopération en matière de défense.⁸⁷²

En outre, la crise irakienne a permis aux dirigeants européens de prendre conscience qu'il était nécessaire d'avoir une analyse stratégique commune de sécurité afin de concrétiser la culture stratégique européenne qui est différente de celle des États-Unis. Le document intitulé "Une Europe sûre dans un monde meilleur- Stratégie européenne de sécurité" a donc été rédigé sous l'autorité du Haut représentant Javier Solana, présenté par lui-même au Conseil européen. Ce dernier l'a adopté lors de sa réunion des 12 et 13 décembre 2003 à Bruxelles.⁸⁷³ Dans le document, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux, la déliquescence des États et la criminalité organisée sont identifiés comme principales menaces pour l'Europe. En vue de défendre sa sécurité et promouvoir ses valeurs, l'Union se concentre sur trois objectifs stratégiques: faire face aux menaces, construire la sécurité dans notre voisinage et fonder l'ordre international sur un multilatéralisme efficace. Puisque la stratégie européenne de sécurité définit une approche commune des menaces et des moyens devant être mobilisés pour y répondre, il constitue un progrès important pour la PESD.

Dans le cadre de l'objectif global d'Helsinki, l'Union a établi fixé trois catalogues: le catalogue qui fixe les besoins nécessaires à l'accomplissement des missions de Petersberg (*Helsinki headline goal catalogue*), les contributions des États membres (*Helsinki forces catalogue*) et les progrès à réaliser pour combler les lacunes constatées (*Helsinki progress catalogue*). Celui-ci a servi de base à la conférence sur l'amélioration des capacités militaires de l'Union en novembre 2001 où le Plan d'action européen pour le renforcement des capacités militaires (*ECAP – European Capability Action Plan*) a été officiellement lancé.⁸⁷⁴ Le processus d'ECAP représente l'ensemble de mesures et mécanismes destinés à combler les lacunes capacitaires identifiées au cours du processus de la réalisation de l'Objectif global

⁸⁷²Traité établissant une constitution pour l'Europe, Journal officiel C310, 16 Décembre 2004, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2004:310:SOM:fr:HTML> consulté le 13 Juin 2013

⁸⁷³Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne de sécurité, Bruxelles, 12 Décembre 2003, <http://consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf> consulté le 13 Juin 2013

⁸⁷⁴« Les nouveaux défis de la construction de l'Europe de la défense », Rapport d'information soumis à l'Assemblée nationale, No.2531, 27 Septembre 2005, p.29

d'Helsinki. Pendant la période de 2001 à 2005, les Groupes de projet d'ECAP ont traité les lacunes opérationnelles⁸⁷⁵:

1. Force spéciales (Special Operation Forces)
2. Ravitaillement en vol (Air-to-Air Refuelling)
3. Recherche et sauvetage (Combat Search and Rescue)
4. Hélicoptères (Helicopters)
5. ISTAR Information Exchange Framework
6. Medical
7. NBC
8. Commandement et de quartiers généraux (Headquarters)
9. Transport stratégique aérien (Strategic Air Mobility)
10. Transport stratégique maritime (Transport Strategic Sea Lift)
11. Drones (Unmanned Air Vehicles)
12. Défense anti missile balistique tactique (Tactical Ballistic Missile Defence)
13. Moyens opérationnels d'espace (Space Assets)
14. Interopérabilité (Interoperability)

Figure 10: Liste des groupes de projet du plan ECAP

	Groupes de projet	Nations présidentes	Remarques
1	Quartiers généraux	Royaume-Uni	Travail productif vers une harmonisation des procédures et la multinationalisation des quartiers généraux d'opération.
2	Drones (UAV)	France	Projet MALE (France, Pays-Bas, Suède).
3	Ravitaillement en vol	Espagne	Mise sur pied d'une flotte collective d'avions ravitailleurs placée sous le commandement de l'OTAN, selon un schéma analogue aux AWACS alliés. La France s'est dissociée de cette démarche, au motif qu'elle n'assure pas d'économies de fonctionnement substantielles ni ne respecte les responsabilités de chaque Etat.
4	Opérations	Portugal	Bonnes avancées de ce groupe avec

⁸⁷⁵*Ibid.*

	spéciales		diffusion d'un guide de planification.
5	Recherche et sauvetage au combat	Allemagne	Développement de l'expertise européenne dans une niche capacitaire.
6	Protection et détection nucléaire, bactériologique et chimique (NBC)	Italie	Travaux qualitatifs: création d'un bataillon multinational (France, Allemagne, Autriche), d'une capacité biologique d'alerte et exercices.
7	Interopérabilité dans les opérations d'évacuation et d'assistance humanitaire	Belgique	Domaine non exploré auparavant, qui doit permettre dans le contexte spécifique de telles opérations, de définir les moyens nécessaires à une action collective.
8	Défense antimissiles tactiques	Pays-Bas	Redondant avec le <i>Prague capabilities commitment</i> (PCC) de l'OTAN. Promotion du système PATRIOT-3 par les Pays-Bas.
9	Transport stratégique aérien	Allemagne	Objectifs semblables à l'OTAN. Un mémorandum d'entente a d'ailleurs récemment été signé par l'Union européenne et l'OTAN sur l'affrètement d'Anonov 124 gros porteurs.
10	Aspects spatiaux	France	Cohérent avec le nouvel objectif global 2010.
11	Transport stratégique maritime	Grèce	Promotion d'un centre de coordination à Athènes par la Grèce. La France privilégie la création d'un centre interarmées de coordination du transport stratégique à partir des organismes existants à Eindhoven (<i>European Airlift Center</i> et cellule de coordination du transport maritime).
12	Aspects médicaux	Pays-Bas	Travaux constructifs.
13	Hélicoptères d'attaque	Italie	Toujours peu de candidats déclarés pour ces groupes qui devraient fusionner.
14	Hélicoptères de support	Italie	
15	Surveillance, ciblage et reconnaissance (ISTAR)	Royaume-Uni et Suède	Perspective d'un mécanisme provisoire en 2006.

Source: "Rapport d'information sur le nouveaux défis de la construction de l'Europe de la défense", SENAT, No.2531, 27 Septembre 2005

Les lacunes les plus évidentes sont les capacités d'alerte et de renseignement (les satellites), l'aviation de transport stratégique, la faible aéromobilité (les hélicoptères de transport et de combat) et dans le domaine naval, l'inexistence de bâtiments militaires spécialisés, l'absence d'une défense anti-missiles et les moyens de projection comme les porte-avions et le transport stratégique maritime.

En prenant en compte ces lacunes capacitaires et l'échec de la création des Forces de réaction de l'UE, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont présenté en février 2004 le concept de "groupement tactique" (battle group). Selon ce concept, les groupements tactiques de 1500 hommes devraient être prêts à être déployés, dans un délai de quinze jours pour une durée de 30 à 120 jours et susceptibles de mener une mission spécifique ou une opération constituant la première phase d'une opération plus large.⁸⁷⁶ On a décidé de créer 13 groupes de combat qui seront opérationnels à l'échéance de 2007. Les groupes peuvent être formés par un seul État membre (France ou Royaume-Uni) ou par une nation cadre (Allemagne, Italie ou Espagne) avec le soutien des autres. Par exemple, la Norvège a contribué à la formation du groupement tactique nordique bien qu'elle ne soit pas un État membre de l'UE. La Turquie a construit un groupe de combat avec l'Italie et la Roumanie. La troisième option peut être la formation des unités multinationales comme l'Eurocorps.⁸⁷⁷ Deux groupements tactiques sont à disposition de l'UE, en stand-by pour une durée de six mois. Les États s'occupent de l'authentification, de l'entraînement, du commandement et de la gestion financière du groupement tactique qu'ils forment. La création d'une telle force de réaction rapide européenne est sans doute un avancement important en terme de capacité militaire de l'Union. Mais puisqu'ils n'ont jamais été déployés sur le terrain jusqu'aujourd'hui, ils n'ont pas pu démontrer leur valeur ajoutée.

Le concept de groupement tactique est inclus dans le « l'objectif global 2010 (Headline Goal 2010) » approuvé par le Conseil européen de Bruxelles des 17 et 18 juin 2004.⁸⁷⁸ Le second objectif global insistait sur la dimension qualitative (forces armées interopérables avec l'OTAN et l'ONU, durabilité, capacités déployables rapidement, soutien, le partage des renseignements). Il prévoyait que les États membres seraient "en mesure, d'ici 2010, de réagir par une action rapide et décisive, en appliquant une approche totalement cohérente à tout

⁸⁷⁶«Sécurité et défense de l'UE: Textes fondamentaux 2004», *Cahiers de Chaillots*, No.75, Février 2005, p.10-16

⁸⁷⁷Gustav LINDSTORM, "Enter the EU Battlegroups", *Chaillot Paper*, No. 97, Février 2007, p.49

⁸⁷⁸«Sécurité et défense de l'UE: Textes fondamentaux 2004», *Cahiers de Chaillots*, No.75, Février 2005, p.32-45

l'éventail des opérations de gestion de crise relevant du traité sur l'Union européenne".⁸⁷⁹ Afin de bien gérer le processus, on a décidé d'établir un cadre de planification à l'aide de trois catalogues: **catalogue des besoins** qui fixe les types d'unités, de ressources et de moyens nécessaires; **catalogue des forces** qui définit les capacités mises éventuellement à disposition de l'UE par les États membres, sur un plan qualitatif et quantitatif ; **catalogue des progrès** qui souligne les lacunes à combler pour éviter les risques opérationnels qu'elles peuvent générer.⁸⁸⁰

L'Agence européenne de défense (AED) dont la création a été confirmée par le Conseil européen de Thessalonique a été établie le 12 juillet 2004.⁸⁸¹ L'Agence a pour tâche d'améliorer les capacités de défense de l'UE (division « capacités »), notamment dans le domaine de la gestion des crises; de promouvoir la coopération européenne dans le domaine de l'armement (division « armement »); de renforcer la base industrielle et technologique de défense (BITD) de l'UE et créer un marché européen des équipements de défense concurrentiel sur le plan international (division « industrie /marché »); d'améliorer l'efficacité de la recherche et technologie (division « recherche et technologie »). Les principales décisions sont prises par le Comité directeur, présidé par le Haut Représentant et composé des ministres de la Défense. Tous les États de l'Union sont membres de l'Agence européenne de défense, à l'exception du Danemark en raison de sa dérogation en matière PSDC. Depuis décembre 2006, l'AED s'est concentré ses travaux sur le Plan de développement des capacités, préparé en coopération avec le Comité militaire et les États membres. L'objectif principal de ce plan est d'assurer le consensus sur les besoins capacitaires entre les États membres. Le Plan de développement des capacités n'est pas un plan au sens classique du terme, c'est-à-dire, il ne définit pas le nombre d'unités ou d'équipements militaires. Il décrit plutôt les défis à venir et donc les besoins, les tendances et les lacunes en matière de capacités.⁸⁸² Le Comité directeur de l'AED a regroupé les contributions en un seul document en juillet 2008 qui a lancé des travaux, notamment dans un premier temps, douze domaines d'actions jugés prioritaires⁸⁸³.

⁸⁷⁹ *Ibid.*, p.121

⁸⁸⁰ Développement des capacités militaires européennes, http://consilium.europa.eu/media/1222509/110106%20updated%20factsheet%20capacit%C3%A9s%20militaires%20-%20version%208_fr.pdf consulté le 15 Juin 2013

⁸⁸¹ Sécurité et défense de l'UE: Textes fondamentaux 2004", *op. cit.*, p.188

⁸⁸² Alexander WEIS, "Améliorer les capacités pour répondre aux futures besoins de la PSDC", dans *Quelle Défense Européenne en 2020*, Alvaro de Vasconcelos (dir.), Paris, ISS, 2010, p.116

⁸⁸³ "Développements des capacités militaires européennes", Déclaration de Presse, Conseil de l'UE, Juillet 2009, p.4, http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/sede/dv/sede171109factsheemilcap_/sede171109factsheemilcap_fr.pdf consulté le 15 Juin 2013

- Les mesures contre les systèmes anti-aériens portables
- Les opérations de réseaux informatiques
- Les mesures anti-mines dans les zones maritimes littorales
- L'approche globale et ses incidences militaires
- Les renseignements humains militaires et la formation culturelle/linguistique
- L'architecture du renseignement, de la surveillance, de l'acquisitions de cibles et la reconnaissance
- Le soutien médical
- La défense contre les attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires
- Le soutien logistique par des prestataires tiers
- Les mesures contre les engins explosifs improvisés
- Une meilleure disponibilité des hélicoptères

Le Plan de développement des capacités a fourni une base importante en terme de capacité pour les activités comme la surveillance maritime, différents travaux liés à l'espace, les drones et les capacités non létales.

Par ailleurs, le concept de la Force de gendarmerie européenne (FGE/Eurogendfor)⁸⁸⁴ proposé par la France a été mis en œuvre en septembre 2004. Elle inclut les forces de police à statut militaire de la France, de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal et de la Roumanie. Cette force dont l'état-major se trouve en Italie est composée d'une trentaine de personnes. La FGE est apte à intervenir durant la phase militaire de la crise, la phase de transition - crise de moyenne intensité, et la phase de théâtre stabilisé et engagement à titre préventif.⁸⁸⁵ La FGE a une capacité initiale de réaction rapide d'environ 800 personnes sous un délai de 30 jours. Elle doit pouvoir couvrir tous les aspects d'une opération de gestion de crise, principalement en mission de substitution. Elle est capable d'effectuer les missions d'un policier intégré: maintien de l'ordre, sécurité publique, police judiciaire, recherche et exploitation du renseignement.⁸⁸⁶ La FGE a participé à l'opération Althéa de l'UE en Bosnie-Herzégovine en 2007, déployé en Afghanistan sous le commandement de la FIAS de l'OTAN en 2009 et apporté son soutien à la mission des Nations Unies en Haïti en 2010.

1.5. La PSDC après la crise libyenne

18 mois après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (1^{er} décembre 2009) qui avait renforcé l'espoir d'une politique de défense plus intégrée et plus efficace grâce à d'importantes

⁸⁸⁴ Il convient de préciser que tous les pays européens ne disposent pas de telles formations.

⁸⁸⁵ Force de gendarmerie européenne, <http://www.eurogendfor.org/francais/organisation/qu-est-ce-que-la-force-de-gendarmerie-europeenne-fge-> consulté le 15 Juin 2013

⁸⁸⁶ *Ibid.*

répercussions sur la PESD, l'intervention de l'OTAN en Libye en mars 2011 a montré encore une fois que l'UE était incapable d'agir contre une crise à son seuil. Avant de passer à la crise libyenne, il convient de rappeler les apports du traité de Lisbonne en matière de PESD.

Tout d'abord, dans ce traité, la PESD a été renommée politique de sécurité et de défense commune (PSDC).⁸⁸⁷ Le spectre de l'action de l'Union en matière de PSDC a été élargi avec l'extension des missions de Petersberg aux actions conjointes en matière de désarmement, aux missions de conseil et d'assistance en matière militaire, aux missions de prévention des conflits et de maintien de la paix et aux opérations de stabilisation à la fin des conflits. La création du poste de Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité est une autre nouveauté institutionnelle. Le Haut représentant agit en qualité de vice-président de la Commission européenne et de président du Conseil des ministres des affaires étrangères. Une autre innovation est la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Ce corps diplomatique a pour objectif de soutenir le Haut représentant à mener la politique étrangère et de sécurité commune.

Ce traité introduit en outre une clause de solidarité et une clause d'assistance mutuelle. Il prévoit qu'« au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies »⁸⁸⁸. Il est cependant indiqué que « l'OTAN reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre. »⁸⁸⁹ Quant à la clause de solidarité, elle assigne le devoir à chaque État membre de porter assistance, par tous les moyens (y compris militaires), à un État membre touché par une attaque terroriste ou une catastrophe naturelle ou d'origine humaine. L'une des nouveautés spécifiques à la PESD est le concept de « coopération structurée permanente » (CSP). Ce concept envisage la possibilité d'une coopération plus étroite dans le domaine du développement de capacités militaires entre les États membres qui souhaite aller plus loin en la matière. Il regroupe « les États membres qui remplissent des critères plus élevés de capacités militaires et qui se sont engagés de manière contraignante dans les missions les plus exigeantes. »⁸⁹⁰ Cette coopération est ouverte à tous, mais chacun

⁸⁸⁷Traité de Lisbonne, Journal officiel No. C306, 17 Décembre 2007, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2007:306:SOM:FR:HTML> consulté le 17 Juin 2013

⁸⁸⁸*Ibid.*

⁸⁸⁹*Ibid.*

⁸⁹⁰*Ibid.*

doit s'engager à atteindre certains objectifs. Il faut ajouter que le caractère interétatique de la PESD est resté inchangé. Il existe cependant quatre exceptions à cette règle: les décisions définissant une action ou une position de l'Union sur la base d'une décision du Conseil européen; les décisions définissant une action ou une position de l'Union sur proposition du Haut représentant ; les décisions mettant en œuvre une décision qui définit une action ou une position de l'Union dans le domaine de la PESC; la nomination d'un représentant spécial, sur proposition du Haut représentant.⁸⁹¹

Les défenseurs de l'Europe de la défense espéraient que ces nouvelles dispositions feraient gagner à l'UE un nouveau élan en terme de sécurité et de défense. Mais l'attitude de l'Union envers la crise libyenne a détruit ces espoirs et mis sous les yeux que 20 ans après la crise balkanique, l'Europe était "magnifiquement non préparée".⁸⁹² En février 2011, des protestations anti-gouvernementales ont éclaté en Libye et ont rapidement tourné à la violence. Ces événements s'inscrivent dans le contexte du « Printemps arabe ».⁸⁹³ La révolte contre le régime de Muammar Kadhafi, au pouvoir depuis 42 ans, prend de l'ampleur en peu de temps. Les forces pro-Kadhafi et les opposants ont ainsi commencé à s'affronter. Le Conseil national de transition a été mis en place le 27 février 2011 par les représentants de l'insurrection qui se déclare être "le seul représentant de la Libye" en mars 2011. Celui-ci a été reconnu par la majorité des Etats membres l'UE. Du fait de l'augmentation de la violence, le 17 mars 2011 le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1973, autorisant des frappes aériennes contre les forces de Kadhafi pour la protection du peuple libyen.⁸⁹⁴

Deux jours après, la France (opération Harmattan) et le Royaume-Uni (opération Ellamy) ont lancé des raids aériens pour tenter de mettre un terme à la répression de la révolte. En application de la résolution 1973 du Conseil de sécurité, plusieurs pays membres de l'ONU ont pris des mesures militaires immédiates pour protéger les populations civiles, dans le cadre de l'opération *Odyssey Dawn* menée par les États-Unis à partir de 29 mars 2011. Autrement dit, la décision européenne d'intervenir a été prise au niveau des États et non de l'Union. Le

⁸⁹¹ *Ibid.*

⁸⁹² Adrian JOHNSON and Saqeb MUEEN (ed.), "Short War, Long Shadow: The Political and Military Legacies of the 2011 Libya Campaign", Whitehall Report, *RUSI*, 2012, p.73

⁸⁹³ Le "Printemps arabe" est un ensemble d'événements populaires ayant touché de nombreux pays du monde arabe à partir de décembre 2010. Les principales causes de ces événements qui ont commencé en Tunisie le 17 décembre 2010 sont à forte dimension sociale: le manque de libertés individuelles et publiques, la corruption politique, le chômage, le coût de la vie élevé, l'insécurité sociale, etc.

⁸⁹⁴ Résolution 1973, S/RES/1973 (2011), 17 Mars 2011,

[http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1973\(2011\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1973(2011)) consulté le 17 Juin 2013

Conseil de l'UE a approuvé la mise en œuvre d'une opération militaire (EUFOR Libye) le 1^{er} avril 2011 afin d'apporter une aide humanitaire, évacuer les réfugiés et déployer du personnel médical. Toutefois, puisque la condition de son déploiement était la demande d'assistance de l'Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (même si la résolution 1973 du Conseil de sécurité était suffisante pour ce déploiement), la mission n'a pas été réalisée.

Le 31 mars 2011, l'OTAN a pris le commandement de l'effort militaire international concernant la Libye. L'opération *Unified Protector* menée par l'OTAN avait trois volets: « l'imposition d'un embargo sur les armes en Méditerranée pour bloquer l'approvisionnement du régime libyen en armes et en matériel assimilé; la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne pour empêcher les appareils libyens de bombarder des cibles civiles; des frappes aériennes et navales contre les forces militaires impliquées dans les attaques ou menaçant d'attaquer des populations et des zones civiles libyennes. »⁸⁹⁵ Quant à l'UE, elle a envoyé une aide de 125 millions d'euros afin de répondre aux besoins des civils frappés par le conflit.⁸⁹⁶ Après la mort de Kadhafi, l'OTAN a annoncé la fin de sa mission le 31 octobre 2011.

L'incapacité européenne d'intervenir en Libye pour appliquer la résolution 1973 de l'ONU a montré que l'UE est toujours loin de mettre en œuvre l'Europe de la défense. Dans les premiers jours de la crise, des divergences parmi les États membres ont commencé à s'exprimer. L'Italie, la Grèce et la Malte ont refusé d'imposer des sanctions à la Libye, étant donné que Kadhafi était leur partenaire commercial traditionnel.⁸⁹⁷ L'abstention de l'Allemagne lors du vote du Conseil de sécurité de l'ONU sur la résolution franco-britannique autorisant l'intervention militaire était une vraie lacune politique pour l'Union.⁸⁹⁸ L'attitude

⁸⁹⁵L'OTAN et la Libye, http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_71652.htm consulté le 18 Juin 2013

⁸⁹⁶L'Europe accroît son aide humanitaire dans le cadre de la crise libyenne, IP/11/621, 23 Mai 2011, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-11-621_fr.htm consulté le 18 Juin 2013

⁸⁹⁷Jolyon HOWORTH, "The EU and NATO after Libya and Afghanistan: The future of EU-US security cooperation", *Yale Journal of International Affairs*, Vol.8, Issue 1, Winter 2013, p.32

⁸⁹⁸ Il faut ajouter que la Russie a aussi choisi de s'abstenir lors du vote, au lieu de bloquer la résolution. Comme la Russie a une tendance à s'opposer à des interventions militaires dans des pays étrangers, cette abstention semble intéressante. Elle peut être expliquée par la volonté russe de ne pas ternir ses bonnes relations avec Washington. Selon l'expert Fiodor Lyoukanov, « l'abstention russe à l'ONU est guidée par un choix pragmatique du Kremlin, celui de plus s'ingérer dans un pays jugé non prioritaire. » (Libye: Poutine et Medvedev en désaccord", *Le Figaro*, 22 Mars 2011) Mais, puisqu'aujourd'hui la Russie considère ce geste de bonne volonté comme une erreur, elle maintient une position ferme concernant la question syrienne pour ne pas permettre à la communauté internationale de faire de la Libye un précédent pour les conflits futurs. (Fiodor Lyoukanov, *La Russie au Moyen Orient: Une Bataille des Principes?*, *Politique Etrangère/ Défense*, Mai 2013, p.332)

négalive du Royaume-Uni et de l'Italie envers la proposition de la France de mener une campagne aérienne portant l'étendard de l'UE et non de l'OTAN a mis sous les yeux que le manque de volonté politique continuait d'être le principal obstacle à l'Europe de la défense. La crise de Libye a donc montré que les divergences parmi les États membres empêchent la réalisation d'une mission non seulement militaire mais aussi civile.⁸⁹⁹ Certains diplomates européens résumaient la situation en disant: « la PSDC est fermée jusqu'à nouvel ordre » ou « la PSDC est morte en Libye, nous devons choisir une dune de sable sous laquelle on peut l'enterrer ». ⁹⁰⁰ Jolyon Howorth, professeur à l'Université de Bath, note que « la Libye était exactement la sorte de mission pour laquelle l'UE était en train de se préparer depuis la crise balkanique dans les années 90. Pourtant, la division politique et l'incapacité militaire ont foulé aux pieds la nécessité stratégique ». ⁹⁰¹

Traditionnellement, la PSDC est revenue à l'agenda européen à la fin de la crise libyenne, après une période de somnolence entre 2009-2011 (sauf l'accord de coopération militaire signé durant le sommet franco-britannique de Lancaster House du 2 novembre 2010 et l'initiative du Triangle de Weimar par laquelle la Pologne, la France et l'Allemagne ont envoyé une lettre à l'Haut représentant Catherine Ashton pour demander de faire avancer la PSDC.)

Durant la crise, les opérations menées par certains pays européens avaient clairement montré les besoins et les manques dans certains secteurs, surtout en matière de renseignement, de reconnaissance et de surveillance, de munitions de précision et de ravitaillement en vol. Les drones d'observation et des avions ravitailleurs américains ont du venir en aide aux Européens. Par conséquent, durant la réunion de l'AED, le 30 novembre 2011, ont été retenues 11 initiatives majeures de coopération comme la formation des pilotes, le renseignement, les satellites, etc. ⁹⁰² Le 23 Mai 2011, une Task Force sur les industries et les marchés de la défense a été mise en place par la Commission européenne pour aider

⁸⁹⁹Erik BRATTBERG, "Opportunities lost, opportunities seized: the Libya crisis as Europe's perfect storm", *European Policy Center*, Policy Brief, June 2011, p.1

⁹⁰⁰Anand MENON, "European Defence Policy from Lisbon to Libya", *Survival*, Vol.53, No.3, May 2011, p.76

⁹⁰¹Jolyon HOWORTH, "CSDP and NATO Post-Libya: Towards the rubicon?", *EGMONT*, Security Policy Brief, No.35, July 2012, p.1

⁹⁰²« L'Europe muscle sa défense, 11 projets opérationnels », <http://www.bruxelles2.eu/defense-ue/capacites-milit-%E2%80%93-exercices-ue/leurope-muscle-sa-defense-11-projets-operationnels-liste-et-details.html> consulté le 20 Juin 2013

l'industrie militaire européenne à rester compétitive sur les marchés mondiaux.⁹⁰³ En dépassant leurs désaccords, la France, l'Allemagne et la Pologne ont signé l'accord technique qui met en place le Battlegroup de Weimar en juillet 2011. Le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UE du 1^{er} décembre 2011 a pris la décision de créer « une dynamique capacitaire avec des projets en matière de ravitaillement en vol et aussi de futurs satellites de communication. »⁹⁰⁴ De plus, ce Conseil soulignait l'importance d'« améliorer significativement la performance de l'UE en matière de planification et de conduite des opérations civiles et militaires. »⁹⁰⁵

Durant la réunion entre les ministres des Affaires Etrangères et de la Défense de la France, de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Italie et de l'Espagne qui se sont réunis le 15 novembre 2012 dans le cadre du groupe "Weimar +", les ministres ont proposé le développement des capacités de défense de l'UE pour renforcer l'efficacité des opérations européennes et la compétitivité des industries européennes de défense.⁹⁰⁶ Les ministres de la Défense ont adopté le 19 novembre 2012 un code de conduite sur le partage et la mutualisation capacitaire proposé par l'AED.⁹⁰⁷ En insistant sur « l'augmentation de l'efficacité, de la visibilité et de l'impact de la PSDC, le renforcement du développement des capacités en matière de défense et de l'industrie européenne de la défense », le Conseil européen des 13 et 14 décembre 2012 a décidé que le Conseil européen de décembre 2013 sera consacré aux questions de défense et de sécurité.⁹⁰⁸ Par ailleurs, l'Union a lancé deux nouvelles opérations: l'EUCAP SAHEL Niger a été créé en juillet 2012 afin d'améliorer les capacités des forces de sécurité nigériennes pour faire face au terrorisme et à la criminalité organisée de manière efficace et coordonnée. L'EUCAP Nestor destinée à apporter un soutien à la mise en place de capacités

⁹⁰³ Marchés publics de la défense, Commission européenne, http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/rules/defence_procurement/index_fr.htm consulté le 20 Juin 2013

⁹⁰⁴ « L'UE relance la coopération militaire treize ans après Saint-Malo », *Le Monde*, 20 Décembre 2011

⁹⁰⁵ *Ibid.*

⁹⁰⁶ Réunions des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Italie et de Pologne, Paris, 15 Novembre 2012,

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/121113_Outcome_proposal_V_FR_PROPRE_2_cle88fd72.pdf consulté le 20 Juin 2013

⁹⁰⁷ Code de conduite sur le partage et la mutualisation, AED, 19 Novembre 2012, <http://www.eda.europa.eu/docs/news/code-of-conduct.pdf> consulté le 21 Juin 2013

⁹⁰⁸ Conseil européen, EUCO 205/12, Bruxelles, 14 Décembre 2012, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st00/st00205.fr12.pdf> consulté le 21 Juin 2013

maritimes régionales dans les États de la Corne de l'Afrique et de l'ouest de l'océan Indien a été créée aussi en juillet 2012.⁹⁰⁹

2. Les relations entre l'UE et l'OTAN

La guerre de Corée a transformé l'OTAN, initialement un projet équilibré, en une alliance dominée par les États-Unis.⁹¹⁰ La menace communiste a suscité des inquiétudes parmi les Européens et a donc renforcé le leadership exercé par les États-Unis.

Jusqu'à la fin de la guerre froide, l'OTAN, sous le leadership américain, a été vue par les Européens comme le garant de leur sécurité. Selon le Secrétaire général de l'Alliance Lord Ismay, "l'OTAN avait la triple fonction de garder les Russes dehors, les Américains dedans et les Allemands à terre."⁹¹¹ Pourtant, après l'effondrement de l'URSS, autrement dit, la disparition d'un ennemi directement identifiable, la légitimité de l'OTAN est devenue un sujet de discussion. Mais le maintien d'une présence stratégique américaine permanente en Europe a été néanmoins souhaité de part et d'autre de l'Atlantique pour deux raisons principales: premièrement, la guerre du Golfe et la guerre dans les Balkans ont montré que l'OTAN est encore nécessaire pour assurer la sécurité et la défense de l'Europe; deuxièmement, il y avait la demande de sécurité des nouveaux pays de l'Est, après la dislocation de l'URSS. On a donc décidé que l'OTAN devait être « globalisée » pour répondre aux nouvelles menaces au delà des limites établies de sa zone de responsabilité conduisant à élargir sa sphère géographique ainsi que son domaine de compétences.⁹¹²

Le conflit issu de la dissolution de l'ex-Yougoslavie dans les années 90 a montré que le continent européen n'était pas à l'abri de guerres et l'OTAN avait toujours un rôle à jouer dans la sécurité européenne en montrant la faiblesse des Européens et leur dépendance aux forces américaines. La réapparition de la guerre sur le théâtre européen a rendu plus pertinente

⁹⁰⁹Pour plus d'information voir <http://consilium.europa.eu/eeas/security-defence/eu-operations/eucap-sahel-niger?lang=fr>; <http://consilium.europa.eu/eeas/security-defence/eu-operations/eucap-nestor?lang=fr> consulté le 21 Juin 2013

⁹¹⁰Michael HARRISON, *The Reluctant Ally : France and Atlantic Security*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1981, p.16-33

⁹¹¹Timothy Garton ASH, *In Europe's Name: Germany and the Divided Continent*, London, Vintage, 1994, p. 389

⁹¹²Jean-Sylvester MONGRENIER, « La nouvelle OTAN: des rivages Nord Atlantiques aux confins eurasiatiques », *Hérodote*, No. 118, 2005, p.35

la mise en place d'une défense commune européenne et elle a ouvert la voie à la mise en œuvre de l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD).⁹¹³

L'IESD qui est née lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord de Bruxelles en janvier 1994⁹¹⁴ avait l'objectif de renforcer la composante européenne de l'OTAN tout en consolidant le lien transatlantique et en permettant aux Alliés européens d'assumer une plus grande responsabilité dans leur sécurité et leur défense communes.⁹¹⁵ « Du point de vue de l'approche historique la PESD, faisant partie de la PESC, devrait être perçue comme une émanation de l'IESD. »⁹¹⁶ Elle est importante pour refléter la volonté américaine d'accroître les responsabilités de l'UE en matière de sécurité et de défense. Les États-Unis se sont longtemps demandé s'il fallait voir dans la PESD une amie ou une concurrente de l'OTAN.⁹¹⁷ Même si les États-Unis ne voulaient pas que l'évolution de la PESD porte atteinte à l'OTAN, ils souhaitaient un partenaire européen fort pour les aider à faire face aux nouvelles menaces. Ils ont donc décidé de soutenir l'émergence d'une IESD qui renforcera le pilier européen de sécurité atlantique. En outre, lors de ce sommet, Washington a proposé de créer des groupes de forces interarmées multinationales (*Combined Joint Task Forces*), forces séparables mais non séparées de l'OTAN mises à la disposition de l'UEO.⁹¹⁸

Jean-Christophe Romer, professeur des universités à l'IEP de Strasbourg, souligne qu'«on peut supposer que Washington accorde aux Européens une réelle autonomie de décision pour remplir des missions de Petersberg auxquelles les États-Unis ne souhaitent pas participer. Or, deux ans, plus tard, le 3 juin 1996, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Alliance, à Berlin, cette autonomie européenne se révèle illusoire. Washington rappelle que ces forces [...] resteront placées sous le commandement du Saceur⁹¹⁹ ». ⁹²⁰ Cette insatisfaction des Européens donnerait naissance à la déclaration de Saint Malo dont l'objectif était de

⁹¹³Laurent HOTTIAUX et Joanna LIPONSKA-LABEROU, *op.cit.*, p.71

⁹¹⁴ Il faut rappeler que la déclaration de Rome qui a fixé l'objectif d'une identité de sécurité européenne et l'harmonisation progressive des politiques des États membres en matière de défense a été publiée en 1984.

⁹¹⁵Déclaration des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance atlantique, Bruxelles, 11 janvier 1994, http://www.cvce.eu/obj/declaration_des_chefs_d_etat_et_de_gouvernement_de_l_alliance_atlantique_bruzelles_11_janvier_1994-fr-7073c2ab-515e-472e-85ce-e93fc3daea4f.html consulté le 26 Juin 2013

⁹¹⁶ Helena BOGUSLAWSKA, "Le lien transatlantique et le développement de l'identité européenne de sécurité et de défense", Conseil de Partenariat Euro-Atlantique, Juin 2003, p.5

⁹¹⁷Robert E. HUNTER, "The European Security and Defense Policy: NATO's Companion or Competitor?", *RAND Corporation*, Santa Monica, 2002

⁹¹⁸Stanley R. SLOAN, « Les États-Unis et la défense européenne », *Cahiers de Chaillot*, No.39, Avril 2000, p.11

⁹¹⁹Saceur: Commandement suprême des forces alliées en Europe. Aujourd'hui il est l'un des deux commandants stratégiques de l'OTAN et il dirige le Commandement allié Opérations (ACO).

⁹²⁰Jean-Christophe ROMER, "Face aux crises internationales", *op. cit.*, p.251

lancer une véritable PESD. Les « trois D »⁹²¹, à savoir le risque de découplage (des actions de l'OTAN et de l'UE), de doubles emplois (s'agissant des capacités) et de discrimination (à l'encontre de pays membres de l'OTAN mais non intégrés à l'UE), mentionnés par Madeleine Albright, Secrétaire d'État du Président Clinton, quelques jours après le sommet de Saint Malo montre bien le mécontentement américain. Par contre, au niveau officiel, l'administration Clinton a soutenu la PESD. Mais le secrétaire d'État adjoint Strobe Talbott a affirmé que « nous ne voudrions pas d'une IESD qui commence par naître dans l'OTAN, pour ensuite en sortir et s'en éloigner, car cela conduirait à une IESD qui ferait d'abord double emploi avec l'OTAN, puis en serait une concurrente ».⁹²² Mais cette initiative n'a pas eu de succès.

Les principes de base de la relation et de la complémentarité OTAN-UE se sont établis par les accords « Berlin plus » (avril 1999) qui définissaient les conditions et l'articulation des forces de l'OTAN avec celles de l'UE dans les opérations de gestion de crise. Ces accords seront officialisés en 2003. Ils garantissent l'accès de l'Union à des capacités de planification de l'OTAN pouvant contribuer à la planification militaire d'opérations dirigées par l'Union. L'opération Concordia (en Macédoine) en mars 2003 était la première menée dans le cadre des accords « Berlin plus ».

Il faut ajouter que la mise en place de l'accord « Berlin plus » a été durablement retardée par le conflit turco-chypriote qui constitue une autre source de difficulté pour les relations entre l'OTAN et l'UE. La Turquie, membre de l'OTAN et candidate à l'UE s'oppose à la signature d'accords de sécurité permettant aux deux organisations d'échanger entre elles des informations opérationnelles. La raison de cette opposition est la non adhésion de la Chypre au programme « Partenariat pour la paix » qui est une condition nécessaire pour la mise en œuvre de ces accords.⁹²³ « Cette situation affecte en particulier la coopération opérationnelle sur les théâtres où les deux organisations sont engagées en parallèle (Kosovo, Afghanistan) ».⁹²⁴ Chaque fois qu'une mission « PESD » met en jeu des moyens de renseignement et des ressources de l'OTAN, la Turquie exige ainsi une non participation

⁹²¹ Madeleine ALBRIGHT, « The right balance will secure NATO's future », *Financial Times*, 7 december 1998

⁹²² Jolyon HOWORTH, « L'intégration européenne et la défense », *op. cit.*, p.68

⁹²³ « Décision 2004/803/PESC du Conseil du 25 novembre 2004 concernant le lancement de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine », <http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?mode=dbl&lang=fr&ihtmlang=fr&lng1=fr.fr&lng2=bg.cs.da.de.el.en.es.et.fi.fr.hu.it.lv.mt.nl.pl.pt.ro.sk.sl.sv.&val=392004:cs> consulté le 27 Juin 2013

⁹²⁴ Jean-Paul PERRUCHE, « La relations UE/OTAN: problématique et perspectives », *Études de l'IRSEM*, No.4, Septembre 2010, p.115

de Chypre pour le recours aux accords de Berlin plus. En retour, Chypre refuse l'accès de la Turquie à l'AED. Sadi Erguvenç, ancien représentant militaire turc au sein du Comité militaire de l'OTAN, affirme que « il existe trois options pour sortir de cette impasse: l'adhésion de la Turquie à l'UE, la participation de Chypre au programme "Partenariat pour la paix" ou la signature d'un accord entre la Turquie et l'AED. La résolution de ce conflit ne semble pas donc possible dans un avenir proche. »⁹²⁵

Si on revient à l'attitude américaine envers la PESD, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, en abandonnant son ambivalence initiale, l'administration Bush a commencé à appuyer une intégration européenne plus forte en matière de sécurité et de défense. Dans le discours qu'il a prononcé à Bruxelles, le président Bush a souligné que les États-Unis étaient favorables à une Europe forte et unie.⁹²⁶ Le rôle joué par les Européens dans le cadre de la guerre d'Afghanistan était certainement la principale raison de ce changement de vision. Néanmoins, il faut souligner qu'il n'existe pas d'approche conjointe en matière de lutte contre le terrorisme. Contrairement à l'OTAN qui n'hésite pas de recourir à la force contre les groupes terroristes, l'UE préfère de concentrer son activité, notamment par des politiques de sécurité complémentaires de celles des Etats membres, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme tant interne qu'international.

Par ailleurs, les préoccupations des États-Unis ont refait surface du fait de l'initiative belge d'organiser un sommet réunissant l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg à Tervuren en avril 2003 durant lequel on a pris la décision de créer une cellule distincte de planification opérationnelle. Cette initiative a été vue par les États-Unis comme une tentative à faire de l'UE un contrepoids à l'OTAN.⁹²⁷ En effet, la question de ce qu'on entend réellement par autonomie de la PESD a été et continue à être un sujet de débat, soit entre l'UE et les Etats-Unis soit entre les Européens eux-mêmes.⁹²⁸

D'autre part, on peut parler d'une certaine compétition au niveau de la génération et de la mise en commun des forces entre l'OTAN et l'UE du fait des ambitions similaires dans les

⁹²⁵ Entretien avec Sadi ERGUVENC, ancien représentant militaire turque au sein du Comité militaire de l'OTAN, Istanbul, 02 Janvier 2012

⁹²⁶ Pour le texte du discours du président Bush, voir <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2005/02/20050221> consulté le 27 Juin 2013

⁹²⁷ Stephen LARRABEE, "Les Etats-Unis et l'évolution de la PSDC", *op. cit.*, p.54

⁹²⁸ Michele MELCHIONNA, (Prof. Pierre Verluise), "PESD-OTAN: Quelles relations dans l'avenir?", L'Ecole de Guerre, Mars 2008, p.20

domaines des opérations de maintien de la paix et de stabilisation.⁹²⁹ Par exemple, l'intervention de l'UE au Congo en 2003 à l'initiative de la France, menée sans recours aux moyens de l'OTAN et sans concertation avec celle-ci, a irrité certains responsables des États-Unis et de l'OTAN.⁹³⁰ L'intervention au Darfour était un autre sujet de désaccord parmi les États-Unis qui voulaient que l'OTAN mène une opération au Darfour et la France qui défendait que c'est l'UE qui devait conduire cette mission. Deux ponts aériens ont finalement été organisés: l'un par l'OTAN, l'autre par l'Union. On peut donc affirmer que l'un des principaux problèmes entre les deux organisations découle de la division des tâches et des responsabilités, soit d'un point de vue géographique, soit d'un point de vue fonctionnel. Puisque les deux organisations ont étendu leur rayon d'action en dehors de l'Europe, il n'est pas possible de distinguer les zones d'intervention. De plus, concernant les fonctions remplies, une division des tâches n'a jamais été définie.

Un autre sujet important concernant les relations entre l'OTAN et l'UE est le double emploi au niveau des capacités. L'Alliance fait référence à ce sujet dans son nouveau concept stratégique: « nous coopérerons plus étroitement pour le développement des capacités, de manière à réduire au minimum les doubles emplois et à maximiser le coût-efficacité. »⁹³¹ Les doubles emplois auxquels l'OTAN fait souvent référence est sans doute un sujet important pour les relations transatlantiques. Une *duplication* inutile entraîne un gaspillage de ressources déjà limitées. Mais, il faut se rendre compte que la *duplication* dans certains domaines « peut être recherchée pour assurer une certaine redondance de systèmes les plus complexes. »⁹³² Dans ce sens les améliorations et les développements de services de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ainsi qu'une capacité de commandement, de contrôle et de communication renforceront le pilier européen de l'OTAN.⁹³³ Robert G. Bell, Secrétaire général adjoint de la Division de l'OTAN pour le soutien de la défense, estime que « les États-Unis ont besoin d'alliés puissants militairement, et pas uniquement au niveau politique et économique. L'axe transatlantique, sur lequel repose

⁹²⁹ Joaquin BROCH HUESO, "La relation UE-OTAN: complémentarité ou subordination ?", *La Revue Géopolitique*, Mars 2010, <http://www.diploweb.com/La-relation-UE-OTAN.html> consulté le 27 Juin 2013

⁹³⁰ Stephen LARRABEE, "Les Etats-Unis et l'évolution de la PSDC", *op. cit.*, p.58

⁹³¹ Concept stratégique: Engagement actif, défense moderne, Lisbonne, 19-20 Novembre 2010, p.31, http://www.nato.int/nato_static/assets/pdf/pdf_publications/20120214_strategic-concept-2010-fra.pdf consulté le 29 Juin 2013

⁹³² Helena BOGUSLAWSKA, "Le lien transatlantique et le développement de l'identité européenne de sécurité et de défense", *NATO Academic Forum*, Fellowship Reports, Juin 2003, p.30

⁹³³ *Ibid.*, p.30-31

l'OTAN, devrait être un axe équilibré sur toute sa longueur alors que l'équilibre et la force sont inextricablement liés. »⁹³⁴

La décision de créer la Force de réaction de l'OTAN (FRO/NRF) prise lors du sommet de l'Alliance à Prague en 2002 peut cependant être considérée comme une duplication de la Force de réaction de l'UE créée à l'occasion du sommet européen d'Helsinki en 1999. Composée de 25.000 hommes, la FRO est déployable n'importe où dans le monde en 5 jours, sur une période pouvant aller jusqu'à 30 jours. En d'autres termes, comme le souligne Prof. Jean-Christophe Romer « lorsque les 60.000 hommes de la Force de réaction de l'UE arriveront sur le terrain, la FRO sera déjà présente depuis cinq semaines, et les seconds devront se soumettre aux logiques établies par les premiers. »⁹³⁵ Le général Rainer Schuwirth, directeur de l'État-major militaire de l'UE, a admis que « le fait que ces deux programmes sont menés en parallèle contribue à une confusion sur leur nature parmi les commentateurs, dont certains spéculent sur la possibilité de concurrence entre deux organisations. »⁹³⁶ L'éventuel différend a été résolu par l'abandon de la mise en œuvre des Force de réaction de l'UE en 2003.

En revanche, ce genre de désaccords ou de concurrence n'empêchent pas le développement des relations entre l'UE et l'OTAN. En vue de dépasser une éventuelle duplication en terme de capacité commune de la planification, on a créé deux nouvelles structures: l'EMUE accueille une équipe de liaison permanente de l'OTAN depuis novembre 2005, et une cellule de l'UE a été mise en place au SHAPE (commandement stratégique de l'OTAN pour les opérations) en mars 2006.⁹³⁷ En outre, dans le cadre de l'opération maritime européenne « Atalanta », commencée en décembre 2008, il est possible de voir une coordination importante entre l'UE et l'OTAN pour lutter contre la piraterie dans le golfe d'Aden. Par ailleurs, le retour de la France dans le commandement intégré de l'Alliance, annoncé par le président Sarkozy en novembre 2007 et devenu effectif en avril 2009 lors du sommet de l'OTAN à Strasbourg-Kehl, était un pas important pour diminuer le sentiment de concurrence et favoriser la coopération.

⁹³⁴Robert G. BELL, « Renforcer les capacités de l'Alliance », *NATO Review*, été 2002, www.nato.int/docu/review/2002/issue2/french/military.html consulté le 29 Juin 2013

⁹³⁵Jean-Christophe ROMER, "Face aux crises internationales", *op. cit.*, p.257

⁹³⁶Rainer SCHUWIRTH, "Atteindre l'Engagement de capacités d'Helsinki", *NATO Review*, automne 2002 www.nato.int/docu/review/2002/issue3/french/art.4 consulté le 29 Juin 2013

⁹³⁷"OTAN-UE: Un partenariat stratégique", http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49217.htm consulté le 29 Juin 2013

La vision américaine envers la PESD qui avait progressivement commencé à changer durant les deux mandats de Bush du fait de l'évolution de la guerre en Afghanistan et de la difficulté américaine en Irak, était explicitement positive durant le premier mandat d'Obama. « Les Américains ont compris qu'ils ont besoin d'alliés et [...] que le danger ne vient pas de la PSDC mais du désarmement et de la baisse des budgets de défense en Europe. »⁹³⁸ On peut voir le reflet de cette vision dans la *Quadriennial Defense Review* du Pentagone en février 2010 qui souligne l'importance croissante des relations Etats-Unis/UE comme « amplificateur de puissance pour la projection de la puissance transatlantique dans le monde »⁹³⁹. Le discours du Secrétaire à la Défense Robert Gates à Bruxelles en Juin 2011 affirme clairement la nouvelle vision américaine en ce qui concerne la PCSD.⁹⁴⁰ Il a remarqué que l'opération en Libye a nettement mis en évidence les limites capacitaires de l'Europe. En outre, Gates a attiré l'attention sur les dangers de la division du travail classique entre les deux parties, entre le *soft* humanitaire-maintien de la paix, dévolu à l'Europe et le *hard* des missions de combat. On peut donc dire que Washington souhaite voir une Europe de la défense forte et efficace qui possède la capacité de prendre en charge des opérations non seulement civiles mais aussi militaires au moins dans certains de ses discours.

Par ailleurs, l'engagement de l'Eurocorps en Bosnie en 1998 pour renforcer la SFOR, au Kosovo en 2000 pour contribuer au KFOR et en Afghanistan en 2004 pour prendre le commandement de l'ISAF; et le développement d'une coopération multilatérale européenne en matière d'armement au sein de l'OTAN mettent en évidence le côté satisfaisant de la coopération transatlantique. De plus, les projets de la « smart defence »⁹⁴¹, adoptés lors du sommet de Chicago de l'OTAN en mai 2012, ont ouvert la voie à une meilleure coopération entre les deux organisations afin de renforcer leurs capacités militaires.

En tenant en compte l'objectif commun de l'OTAN et de l'UE qui est de contribuer à la paix et à la stabilité internationale, il faut agir en coopération et d'une façon complémentaire en terme de capacités. Les deux organisations ont besoin l'une de l'autre pour atteindre cet

⁹³⁸Maya KANDEL, « Le regard américain sur la PSDC et l'Europe de la défense », dans Jean-Paul PERRUCHE (dir.), *L'Europe de la défense post-Lisbonne : Illusion ou défi ?*, Études de l'IRSEM, No.11, 2011, p.216

⁹³⁹Quadriennial Defense Review, Washington, February 2010, p.65,

<http://www.defense.gov/qdr/qdr%20as%20of%2029jan10%201600.PDF> consulté le 29 Juin 2013

⁹⁴⁰Robert GATES, «The Security and Defense Agenda (Future of NATO)», Bruxelles, 10 Juin 2011, <http://www.defense.gov/speeches/speech.aspx?speechid=1581> consulté le 29 Juin 2013

⁹⁴¹La «smart defence» signifie la collaboration parmi les Alliés pour le développement, l'acquisition et le maintien en condition des capacités militaires nécessaires pour assumer les tâches essentielles de l'Alliance en vue de dépenser les budgets de la défense plus efficacement.

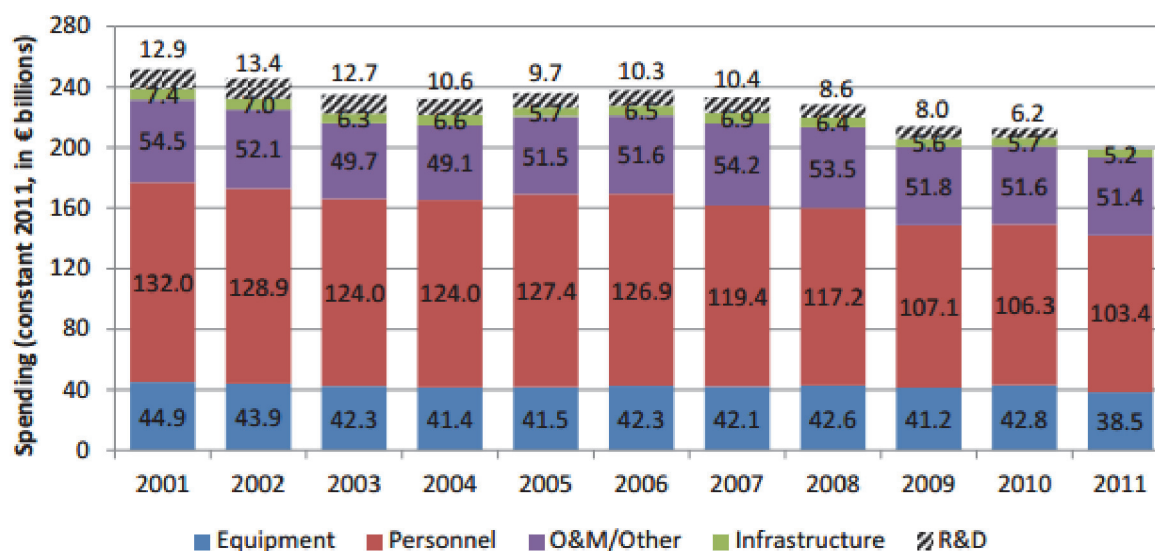
objectif. L'OTAN peut aider l'UE à mener des opérations militaires en termes de capacité et de moyen et l'UE peut contribuer significativement à une opération de reconstruction menée par l'OTAN. Il est important de noter la remarque de James Dobbins, diplomate américain: «c'est en réalité l'OTAN qui a besoin de l'aide de l'UE pour mener à bien nombre des tâches qu'elle est appelée à exécuter aujourd'hui, et non l'inverse.»⁹⁴²

3. La composante militaro-industrielle

3.1. La coopération en matière d'armement

Puisque la défense et l'armement sont des domaines réservés des États, la production, le commerce et l'acquisition des biens et services de défense ont ainsi été exclus du processus d'intégration européenne. Pourtant, après la guerre froide, l'augmentation des dépenses pour la restructuration des forces armées, la hausse des coûts de développement de systèmes d'armes complexes, le nombre croissant d'opérations de gestion des crises, le déclin des budgets de défense en Europe ont incité les Européens à reconsidérer la coopération en matière d'armement.

Figure 11: Dépense de défense en Europe par catégories (2001-2011)



Source: "European Defense Trends 2012: Budgets, regulatory frameworks and the industrial base", Washington, CSIS, December 2012, p.4

⁹⁴²James DOBBINS, « Friends Again ? », in Marcin ZABOROWSKI (dir.), *Friends again: EU-US relations after the crisis*, IESUE, Paris, 2006, p. 26

Les coopérations bilatérales en matière d'armement ont commencé dès la fin de la décennie 1950. Le premier contrat d'armement entre la France et l'Allemagne est antérieur au traité de l'Élysée (1963). Il concerne le Transall, un avion de transport de troupe et de matériel à moyen rayon d'action, qui est entré en service opérationnel en 1967. Les projets communs ultérieurs ont inclus le missile sol-air Roland, les missiles antichars Hot et Milan et l'avion d'appui tactique Alpha-Jet. L'idée d'une coopération multilatérale en Europe s'est développée d'abord au sein de l'OTAN. Le comité de Finbel dont la mission était d'assurer la coopération dans les programmes d'armements, a été créé en 1953 par les chefs d'état-major de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Belgique et du Luxembourg. Ce comité est devenu Finabel avec la participation de l'Allemagne en 1956. Sa vocation est de « promouvoir et faciliter l'interopérabilité des forces terrestres dans tout le spectre des opérations militaires, en recherchant l'harmonisation des concepts, des doctrines et des procédures », et de « développer une compréhension commune des problèmes de défense en recherchant la complémentarité et la coopération avec l'OTAN et les structures militaires de l'UE ».⁹⁴³

L'Eurogroupe, créé en 1968 à l'initiative de la Grande-Bretagne pour renforcer la coopération des alliés européens de l'OTAN en matière de défense et pour favoriser la standardisation des matériels était un pas important pour la formation d'une Europe de l'armement. Il a été complété par le groupe européen indépendant de programmes (GEIP), créé en 1976. Rassemblant 13 États européens de l'OTAN, le GEIP visait à favoriser la coopération sur des projets purement européens. Ses objectifs sont l'harmonisation des cycles de remplacement, le parrainage d'entreprises en commun et l'élimination du double emploi dans le développement de l'arsenal européen.⁹⁴⁴ Le GEIP était favorable à la mise en place d'un Secrétariat européen des acquisitions de défense qui pourrait ouvrir la voie à l'établissement d'une organisation permanente. « Mais ni la Grande-Bretagne ni la France ne souhaitaient vraiment l'avènement d'une structure d'une telle envergure dans ce domaine. »⁹⁴⁵

En 1992, le GEIP est devenu le Groupe Armement de l'Europe occidentale (GAEO) au sein de l'UEO. En tant que « forum européen de coopération en matière d'armement », le GAEO occupe une place importante dans le soutien aux efforts d'élaboration d'une politique européenne de l'armement. Son rôle est de « favoriser une harmonisation des besoins

⁹⁴³FINABEL, <http://www.finabel.org/> consulté le 30 Juin 2013

⁹⁴⁴Keith HAYWARD, « Vers un système européen d'acquisition des armements », *Cahiers de Chaillot*, No.27, Juin 1997, p.25

⁹⁴⁵*Ibid.*

opérationnels, une politique de normalisation et l'interopérabilité des équipements; de rechercher l'ouverture des marchés nationaux de défense à la concurrence européenne; de préserver et de renforcer une base industrielle et technologique de défense (BITD) européenne; d'élargir et d'animer la coopération en matière de recherche et de développement.”⁹⁴⁶ Parmi ses nombreux acquis, on peut mentionner: l'établissement de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale (OAE0) en novembre 1996; la mise en œuvre du programme de R&T Europa (*European understandings for research organisation, programmes and activities*) en mai 2001, destiné à favoriser la coopération européenne en matière de recherche et technologie; la création de *l'European defence industries group*, structure créée pour représenter l'industrie européenne de défense, etc.⁹⁴⁷ Le traité d'Amsterdam a reconnu le GAEO comme « instance européenne de coopération en matière d'armement».⁹⁴⁸ Suite à la création de l'AED en 2004, il a été dissout en 2005 comme l'OAE0 qui a cessé ses activités en 2006.

L'Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement (OCCAR) est la première tentative concrète de gestion des programmes d'armement au niveau européen. Créée en 1996 par la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, son objectif est de faciliter “à parvenir à un meilleur rapport coût-efficacité en rationalisant les procédures d'acquisition, en améliorant la compétitivité de leurs industries grâce à une baisse des coûts et au remplacement du « principe du juste retour »⁹⁴⁹ par une approche des bénéfices industriels plus souple, sur plusieurs années et programmes.”⁹⁵⁰ Après la ratification de la Convention portant création de l'OCCAR en 2000, l'OCCAR a obtenu la personnalité juridique. Concernant le processus de prise de décision, l'OCCAR est la première organisation compétente en matière d'armement qui ne fonctionne pas exclusivement selon la règle de l'unanimité.

Plusieurs projets franco-allemands éprouvés, tels que les programmes Hot, Roland et Milan, ont servi de projets pilotes pour structurer les nouveaux cadres réglementaires. Aujourd'hui

⁹⁴⁶Le Groupe armement de l'Europe occidentale, <http://www.defense.gouv.fr/dga/international2/cooperation/le-groupe-armement-de-l-europe-occidentale-gaio> consulté le 30 Juin 2013

⁹⁴⁷*Ibid.*

⁹⁴⁸Traité d'Amsterdam, Journal officiel No. C340, 10 Novembre 1997, <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html> consulté le 30 Juin 2013

⁹⁴⁹ Sur base de ce principe, la contribution financière des États aux programmes de l'OCCAR est censée correspondre aux investissements de l'OCCAR dans leurs industries nationales.

⁹⁵⁰Keith HAYWARD, *op. cit.*, p.32

l'OCCAR gère les programmes suivants: avion de transport militaire A400M (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Turquie); véhicule blindé BOXER (Allemagne, Pays-Bas); radar de contrebatterie Cobra (France, Allemagne, Royaume-Uni, Turquie); radio logicielle ESSEOR (Finlande, France, Italie, Pologne, Espagne, Suède); frégate européenne multimission FREMM (France, Italie); famille de systèmes surface-air du futur FSAF (France, Italie); systèmes de missile antiaérien principal PAAMS (France, Italie, Royaume-Uni); système de satellite MUSIS (France, Italie); hélicoptère nouvelle génération Tigre (Allemagne, Espagne, France).⁹⁵¹

Au sein du Conseil de l'UE, le groupe politique d'armement (POLARM) a été créé en juillet 1995 et a relevé directement du Comité des Représentants permanents (COREPER). Pour la mise en œuvre d'une politique d'armement, dans le cadre de la PESC, le POLARM a présenté des recommandations au Conseil de l'UE. Le groupe a conclu trois projets de résolution concernant la standardisation, les défis posés par la restructuration industrielle dans le secteur de la défense et la sécurité d'approvisionnement qui ont été adoptés ensuite par le Conseil. Depuis la création de l'AED, le POLARM est inactif.

En juin 1998, le Conseil de l'UE a adopté le Code de conduite européen en matière d'exportations d'armements.⁹⁵² Il faut souligner que le Code n'est pas un instrument non juridiquement contraignant. Il a pour objectif de permettre une plus grande transparence dans les transactions sur les armes et d'assurer une certaine harmonie entre les politiques nationales d'exportation. Le Code de conduite a été à la fois « salué comme un pas important vers une approche européenne commune des exportations d'armements et critiqué pour ses nombreuses échappatoires et lacunes »⁹⁵³.

En juillet 1998, les ministres de la défense de six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède) ont signé une Lettre d'Intention (Letter of Intent-LoI) qui vise à faciliter les restructurations transfrontières des industries de défense. Sur cette base, les pays concernés ont signé, en juillet 2000, un Accord Cadre, couvrant six domaines: sécurité des approvisionnements, procédures de contrôle des exportations, sécurité des

⁹⁵¹OCCAR Programmes, <http://www.occar.int/programmes> consulté le 2 Juillet 2013

⁹⁵²Burkard SCHMITT, « L'Europe de l'armement, les textes fondamentaux de la coopération européenne », *Cahiers de Chaillot*, No. 59, Institut d'Études de Sécurité, avril 2003, p. 23-28

⁹⁵³*Idem*, « L'Union européenne et l'armement: Quelle agence dans quel marché ? », *Cahiers de Chaillot*, No.63, Août 2003, p.36

informations classifiées, recherche et technologie (R&T), traitement de l'information technique et harmonisation des besoins militaires.⁹⁵⁴

Dans le domaine de la sécurité des approvisionnements, les pays s'engagent à ne pas faire obstacle à la fourniture d'articles et de services de défense produits sur leur territoire à d'autres partenaires de la LoI. Dans le domaine des exportations, l'Accord cadre vise à simplifier les procédures d'exportation des programmes en coopération. Dans le domaine de la R&T, les partenaires de la LoI ont décidé de créer un système d'échange d'information sur leurs politiques et stratégies nationales et le développement d'un code de conduite qui coordonne leurs relations avec les sociétés transnationales de défense. Pour le traitement des informations techniques, les dispositions de l'Accord Cadre sont destinées à développer des standards communs destinés aux droits de propriété intellectuelle. Dans le domaine de l'harmonisation des besoins militaires, on a mis en place une nouvelle méthodologie, fondée sur l'engagement de chacun d'informer les autres de leurs planifications nationales respectives en créant une base de donnée consacrée aux futurs besoins de capacités.⁹⁵⁵

Après la création de l'Agence européenne de défense, la LoI a établi des relations de travail avec celle-ci. Certaines activités (génération des projets de R&T, harmonisation des besoins militaires) sont progressivement reprises par l'AED. Dans d'autres domaines (sécurité d'approvisionnement, traitement de l'information technique), la LoI partage avec l'AED ses résultats et l'informe de l'évolution des travaux.⁹⁵⁶

La création de l'AED en juillet 2004 constitue la démarche la plus importante pour la mise en œuvre d'une politique européenne d'armement. La mission de l'Agence est « d'assister le Conseil et les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer les capacités de défense de l'Union dans le domaine de la gestion des crises et soutenir la PESD dans son état actuel et son développement futur. »⁹⁵⁷ Les objectifs généraux sont de remplir l'écart entre les ambitions politiques de l'Union et les capacités militaires insuffisantes pour répondre à ces ambitions, de définir une politique d'armement européenne, de favoriser la coordination en

⁹⁵⁴ *Ibid.*, p.28

⁹⁵⁵ *Ibid.*, p.30

⁹⁵⁶ Letter of Intent, Juillet 1998, <http://www.defense.gouv.fr/dga/international2/cooperation/la-loi-letter-of-intent> consulté le 5 Juillet 2013

⁹⁵⁷ À propos de la PSDC - L'Agence européenne de défense, http://eeas.europa.eu/csdp/about-csdp/eda/index_fr.htm consulté le 5 Juillet 2013

matière de R&T de défense et de lancer de nouveaux programmes nécessaires pour atteindre la compétitivité souhaitée de la base industrielle et technologique de défense (BITD).⁹⁵⁸ Le GAEO et l'OAEIO ont été absorbés par l'AED qui travaille en étroite collaboration avec la LoI et l'OCCAR.

Le 10 novembre 2008, les ministres de la défense de douze pays (l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la Roumanie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovaquie) ont signé une déclaration visant à ce que l'AED engage des travaux afin d'étudier la faisabilité des modèles pour la création d'une flotte européenne de transport aérien.⁹⁵⁹ Cette flotte a l'objectif de réduire les lacunes en matière de transport aérien européen en mettant en commun des appareils comme l'A400M et le C130 (Hercules). Le Commandement du transport aérien européen dont le commandement est basé à Eindhoven (Pays-Bas), a été inauguré en septembre 2010 en permettant aux armées française, allemande, belge et néerlandaise de partager des moyens de transport aérien. Ce nouveau dispositif est ouvert aux autres pays européens. (Le *Luxembourg* est officiellement devenu le cinquième pays à s'y joindre en novembre 2012.) Il a été utilisé pour la première fois durant l'opération Harmattan en Libye en 2011.

Le traité de Lisbonne a permis d'étendre les compétences de l'AED aux aspects industriels et commerciaux des questions d'armement. Le principal fruit de ce développement était l'initiative sur la mutualisation et le partage capacitaire. En décembre 2010, les ministres européens ont signé la première véritable initiative à propos de « mutualisation et partage capacitaire (*pooling and sharing*) ». ⁹⁶⁰ En novembre 2012, les ministres de la Défense ont adopté un code de conduite sur le partage et la mutualisation capacitaire proposé par l'AED. Ce code de conduite suggère de renforcer « la coopération dans le développement de toute nouvelle capacité, de protéger d'éventuelles coupes les budgets alloués à des programmes menés en coopération, ou encore de garantir les échanges entre les différentes formes de coopération régionale, devrait permettre de structurer la coopération sur le long terme, et de

⁹⁵⁸ Anita ROTH, « L'Agence Européenne de Défense: virage vers l'avenir ou de Vénus à Mars ? », *AFRI*, Vol. VI, 2005, p.624

⁹⁵⁹ « Développement des capacités militaires européennes », Conseil de l'UE, Juillet 2009, http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/sede/dv/sede171109factsheemilcap_/sede171109factsheemilcap_fr.pdf consulté le 6 Juillet 2013

⁹⁶⁰ « European Defence Agency seeking savings through pooling and sharing », EDA, 9 Décembre 2010, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/mailing/file971.PDF consulté le 6 Juillet 2013

l'ancrer dans les planifications de défense nationale. »⁹⁶¹ En juillet 2012, l'OCCAR et l'AED ont signé accord de partenariat, formalisant une coopération qui est déjà existante.

Aujourd'hui il est possible de mentionner plusieurs domaines de coopérations industrielles et technologiques, certaines sous l'impulsion, directe ou indirecte, de l'AED: ravitaillement en vol, hélicoptères, transport aérien, domaine maritime, surveillance de la terre depuis l'espace, les programmes missiles, drones, hôpitaux modulaires, etc. Le 19 novembre 2012, le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a annoncé que dix États européens – France, Belgique, Espagne, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Norvège – venaient de signer un accord « pour que l'Europe se dote d'ici à 2020 d'une capacité commune d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport » – dans le cadre du programme MRTT (multi-rôle transport tanker).⁹⁶² On planifie également de créer une unité multinationale d'appareils A400M pour renforcer la capacité de transport aérien stratégique. Puisque les conflits modernes imposent de développer des machines capables de porter au plus près des combats, des matériels et des hommes, un projet d'hélicoptère de transport lourd a été mis en oeuvre pour combler le manque de mobilité tactique sur les nouveaux théâtres d'opérations.

Parmi les concepts d'emploi des forces tant actuels que futurs, l'utilisation et la maîtrise de l'espace constituent des éléments prépondérants. La maîtrise d'instruments permettant le monitoring à partir de l'espace s'avère une condition *sine qua non* pour toute politique militaire. C'est pourquoi les Européens ont mis en place un programme de satellites de reconnaissance (programme MUSIS) qui remplacera les satellites de reconnaissance optique français Hélios ainsi que les satellites radar italien COSMO-SkyMed et allemand SAR-Lupe. De plus, en vue d'accroître la sécurité des transports maritimes, de contrôler l'immigration illégale et la traite des êtres humains, et de lutter contre les pollutions marines, on a mis en oeuvre un projet de système de surveillance maritime. D'autre part, il est indéniable que l'émergence et le développement des drones ont considérablement modifié la manière de mener la guerre, puisqu'ils offrent de nouvelles possibilités, notamment en matière de surveillance, améliorent les capacités de planification et réduisent les forces armées présentes

⁹⁶¹Jean Claude ARNOULD, « L'Europe de la défense à l'heure de la crise budgétaire : une opportunité pour davantage de coopération ? », Fondation Robert Schuman, Question d'Europe, No.259, Novembre 2012, <http://www.eda.europa.eu/docs/default-source/news/fondation-schuman-26112012.pdf> consulté le 6 Juillet 2013

⁹⁶²« La relance de l'Europe de la défense », Rapport d'information, Assemblée Nationale, 9 Avril 2013, p.75 http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rap-info/i0911.asp#P632_190569 consulté le 7 Juillet 2013

au sol. C'est pour cette raison que le développement des drones MALE est une des priorités de l'AED.

3.2.L'industrie de défense européenne

L'eupéanisation de la base industrielle et technologique de défense, mettant un terme aux multiples doublons et concurrences intra-européennes constitue la condition *sine qua non* de l'Europe de défense. Pourtant, on voit toujours une hétérogénéité des systèmes de défense au sein de l'UE. Jean-Paul Hébert, économiste et chercheur à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, distingue quatre catégories en la matière⁹⁶³: premièrement il y a des systèmes complets et autonomes comme celui de la France et de la Grande Bretagne. Dans ces deux pays, la production couvre la gamme complète des armements sur une base essentiellement autonome. Deuxièmement il y a des systèmes importants mais incomplets et plus dépendants comme celui de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et de la Suède. Même si la gamme de production comporte certaines limites (nucléaire notamment, mais aussi avions de combat ou missiles) dans ces pays, ils ont une capacité de systémier, ou de maître d'œuvre leur permettant de réaliser nationalement nombre de production. Troisièmement il y a des industries spécialisées comme la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande et l'Autriche. Bien que ses pays aient des industries de défense de taille beaucoup plus réduite, elles sont perfectionnées dans certains segments. Enfin il y a des industries peu développées comme le Danemark, la Grèce et le Portugal où la production de l'armement est d'un volume limité et d'un niveau technique moins élevé.

La baisse de la demande intérieure due à la réduction des budgets nationaux et la pression concurrentielle d'une industrie américaine concentrée ont conduit les industriels européens à restructurer le secteur.⁹⁶⁴

Les premiers accords de coopération dans le domaine de l'industrie de défense entre la France, l'Espagne, l'Allemagne, la Suède, l'Italie et le Royaume-Uni ont été conclus dans des

⁹⁶³ Jean Paul HEBERT, « D'une production commune à une production unique? La coopération européenne en matière de production d'armement comme moyen de renforcement de l'autonomie stratégique européenne » dans Jean Paul HEBERT et Jean HAMOT (ed.), *Histoire de la coopération européenne dans l'armement*, Paris, CNRS Editions, 2004, p.208-209

⁹⁶⁴ Fanny DUBRAY, "Vers une industrie de défense européenne?", *Le Taurillon*, Novembre 2010, <http://www.taurillon.org/Vers-une-industrie-de-la-defense-europeenne> consulté le 7 Juillet 2013

années 1960. Les premiers programmes multilatéraux avec des filiales communes ont été mis en oeuvre dans les années 1980. Au début des années 1990, les entreprises d'armement ont commencé à créer quelques regroupements au niveau européen sous forme de *joint-ventures* par métier.⁹⁶⁵ Pour ce type de regroupement, on peut donner l'exemple de la création d'Eurocopter, entreprise d'hélicoptère franco-allemande en 1992. Parmi les pays européens, on voit l'émergence d'un consensus sur la nécessité de concentrer l'industrie dans les secteurs de l'aérospatial et de l'électronique de défense. La France, l'Espagne, et l'Italie ont accéléré les rapprochements européens en privatisant leur industrie de défense.⁹⁶⁶ Ces mouvements de privatisations ont conduit à la constitution d'Aérospatiale Matra, Thomson-CSF et Alcatel Space en France, Indra Sistemas et CASA en Espagne, et Finmeccanica en Italie. La nécessité de l'intégralité du renseignement pour les missions européennes a incité la France (90%), l'Espagne (5%) et l'Italie (5%) à lancer le projet de la première génération de satellites de reconnaissance optique militaire, Hélios I. Coproduit par ces pays, Hélios I a été lancé le 7 juillet 1995. L'Allemagne devait également participer au projet, mais elle a été dissuadée par les Etats-Unis. Le 20 octobre 1999, trois groupes industriels, l'anglais British Aerospace, le français Aérospatiale Matra et l'italien Finmeccanica ont annoncé la fusion de leurs activités de missiles.⁹⁶⁷

La privatisation des grands groupes nationaux a conduit à l'émergence de trois groupes européens de dimension mondiale: EADS, BAE Systems et Thalès. EADS (European Aeronautic, Defense and Space Company), résultat de la fusion des groupes aéronautiques français Aérospatiale-Matra et allemand DASA, est né le 14 octobre 1999. Après la participation du Français Dassault Aviation et de l'Espagnol CASA, EADS a obtenu une position dominante dans l'aéronautique européenne. Il occupe aujourd'hui une place dominante dans le secteur industriel militaire et aéronautique mondial grâce aux hélicoptères civils d'Eurocopter, au lancement de satellites avec Arianespace, aux missiles militaires avec le MBDA et aux projets de la construction d'avions avec Airbus, de lanceurs spatiaux avec Astrium, d'armements et d'équipements électroniques au sein de la division Cassidian.⁹⁶⁸

⁹⁶⁵Hélène MASSON, « Les industries de défense en Europe », *Géoéconomie*, No.26, été 2003, p.41

⁹⁶⁶*Ibid.*, p.43

⁹⁶⁷Ulrika MÖRTH, *Organizing European Cooperation: The case of armaments*, Maryland, Rowman and Littlefield Publishers, 2003, p.82

⁹⁶⁸European Aeronautic Defence and Space Company, <http://www.eads.com/eads/int/en/our-company/What-we-do.html> consulté le 10 Juillet 2013

EADS a enregistré un chiffre d'affaires de 48,1 milliards d'euros en 2011 et emploie environ 133 000 personnes à travers le monde.⁹⁶⁹

Il convient de détailler le projet Airbus A 400M, avion de transport militaire polyvalent, destiné à répondre au besoin de l'Europe en terme de transport stratégique. Il peut transporter 116 hommes et 35 tonnes de matériels, mais aussi être utilisé pour le ravitaillement en vol.⁹⁷⁰ En tant que société mère d'Airbus, EADS s'occupe de ce projet de longue date. Le programme A400M a débuté en 1997 par la demande de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, du Royaume-Uni et de la Turquie. La gestion de ce projet a été confiée à l'OCCAR. En juin 2001, les pays concernés ont signé un mémorandum d'Entente mais ultérieurement l'Italie s'est retirée du projet au profit de gros porteur américain Hercules C-130 J. « De 291 avions, lors de la première déclaration d'intention, le nombre d'avions tombe à 180 au dernier contrat signé en 2003, le nombre minimum estimé par Airbus dès le début du programme pour commencer la production ».⁹⁷¹ Le nombre d'exemplaire s'est élevé à 192 avec les demandes de la Malaisie et de l'Afrique du Sud. Même si le premier vol de l'A400M avait été prévu pour janvier 2008, du fait des problèmes techniques et politiques, le programme a été retardé. Le coût a été estimé au début du programme à un total de 20 milliards d'euro, pourtant, à cause des retards, le coût s'est élevé à 26 milliards d'euros.⁹⁷² L'A 400M devrait entrer en service en 2014.

L'Euro Hawk était un autre projet important mené conjointement par EADS et l'américain Northrop Grumman. Le projet consistait à développer un drone HALE (Haute Altitude Longue Endurance) qui est capable d'évoluer à plus de 18.000 mètres d'altitude pendant 30 heures. Basé sur le drone américain Global Hawk, l'Euro Hawk sera équipé du niveau système de surveillance développé par EADS. L'unique client de ces nouveaux drones était l'Allemagne. Cette dernière a reçu un prototype en 2011 à 508 millions d'euros et elle devait dépenser 500 millions de plus pour quatre autres appareils. Mais elle a annoncé qu'elle renonçait à ce projet faute de certification des autorités aériennes européennes. L'Agence européenne de sécurité

⁹⁶⁹ EADS Figures, <http://www.eads.com/eads/int/en/investor-relations/Debt/key-figures.html> consulté le 10 Juillet 2013

⁹⁷⁰ Airbus Military, <http://www.airbusmilitary.com/Aircraft/A400M/A400MAbout.aspx> consulté le 10 Juillet 2013

⁹⁷¹ « L'Airbus A400M: un programme et un contrat à rebondissement », <http://www.bruxelles2.eu/marches-de-defense/a400m/lairbusa400munprogrammeetuncontratarebondissementdossier.html> consulté le 10 Juillet 2013

⁹⁷² « Airbus: le premier A400M livré à l'armée de l'air française début juin », RFI, 15 Février 2013, <http://www.rfi.fr/economie/20130215-A400M-aeronautique-bourget-armee-militaire-cargo-airbus> consulté le 10 Juillet 2013

aérienne (AESA) a annoncé qu'« elle ne certifierait ces appareils que pour des survols de zones désertes, qu'il s'agisse de la banquise ou des océans, faute d'un système anticollision qui protégerait les avions de ligne. »⁹⁷³ « L'appareil n'est pas certifiable sans des dépenses considérables », a déclaré le ministère allemand de la Défense et a annoncé sa renonciation.⁹⁷⁴

Créée en 1999, l'entreprise britannique BAE Systems résulte de la fusion de British Aerospace (BAE) et de Marconi Electronic Systems (MES). Son spectre de produits est très large: aérospatial, missiles, naval, terrestre et électronique de défense. Avec un chiffre d'affaires 2009 de 22.4 milliards £ et un effectif de 88.200 employés⁹⁷⁵, BAE Systems représente le premier groupe de défense en Europe. Il participe aux projets comme le F-35 Lightning II et Eurofighter Typhoon.

Quant à Thales, ses origines remontent à 1998 lorsque les branches spécialisées dans les activités militaires de Alcatel, Dassault Electronique et Thomson CSF (le résultat de la fusion en 1968 du Groupe électronique Thomson avec la CSF). Il est un des leaders mondiaux des équipements à destination de la défense et de la sécurité, de l'aérospatial et du transport. Thales produit les systèmes électroniques et optroniques de nombreux programmes: Satellites: Sicral (Italie), Satcom BW (Allemagne), Koreasat (Corée), Helios et Pleiade (France), COSMO-SkyMed (Italie) et SarLupe (Allemagne); Hélicoptères: Tigre et NH90, K-SAM; Missiles: FSAF, SAAM, Starstreak, VT1, etc. Son chiffre d'affaires total a atteint 14 158 milliards d'euros en 2012.⁹⁷⁶

L'industrie européenne de la défense réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 55 milliards d'euros. Elle réalise à peu près 30 % de la production mondiale et emploie plus de 300 000 personnes.⁹⁷⁷ La Communication de la Commission de 2007 souligne que « L'industrie européenne de la défense est également potentiellement apte à produire l'ensemble des capacités requises pour relever les défis survenant à l'échelle mondiale et à

⁹⁷³«Berlin renonce à un programme de drones de plus d'un milliard d'euros», *Le Monde*, 14 Mai 2013

⁹⁷⁴*Ibid.*

⁹⁷⁵BAE Systems, <http://www.baesystems.com/our-company-rzz/about-us/where-we-operate> consulté le 12 Juillet 2013

⁹⁷⁶Thales Group,

http://www.thalesgroup.fr/Group/Investors/Documents/Releases_and_Publications/2013/Thales_r%C3%A9sultats_annuels_2012_-_communiqu%C3%A9_de_presse/ consulté le 12 Juillet 2013

⁹⁷⁷A strategy for a stronger and more competitive European defence industry, COM (2007) 764, Commission européenne, 5 Décembre 2007, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0764:FIN:en:PDF> consulté le 12 Juillet 2013

fournir aux forces déployées dans le monde pour l'Union les équipements et les systèmes très performants nécessaires à l'accomplissement de leur mission».⁹⁷⁸ Pourtant, la baisse des budgets de défense, la préférence nationale chez les Etats producteurs d'armement, la réticence à accepter la dépendance mutuelle, l'incoordination parmi les Etats membres en matière de définition des besoins, de R&D ou de mise en place de programmes de production communs, et la non-application des règles européennes relatives aux marchés publics dans le cas des marchés de défense constituent des obstacles devant l'industrie européenne de défense.⁹⁷⁹

En juin 2012, EADS et BAE Systems ont annoncé leur intention de fusionner. Cette fusion aurait signifié qu'en générant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 78 milliards et en comptant environ de 225.000 salariés, ils deviendraient le leader sur les marchés de l'aéronautique (civil et militaire) et du spatial, devant Boeing et Lockheed Martin.⁹⁸⁰ Ce rapprochement était très important pour pouvoir pénétrer le marché militaire américain. Pourtant, l'entreprise britannique BAE a annoncé le 10 octobre 2012 que les négociations entre les deux groupes avaient échoué à cause des désaccords entre les gouvernements britannique, allemand et français.⁹⁸¹ « Paris et Londres étaient favorables à la fusion, mais l'Allemagne a eu peur que la fusion ait donné lieu à un duopole Toulouse pour le civil et Londres pour le militaire. »⁹⁸² Par ailleurs, il faut dire qu'à part les désaccords entre les Etats, plusieurs grands actionnaires de deux groupes étaient réticents à cette fusion. Par exemple, Invesco Perpetual, qui dit détenir 13,3% des actions ordinaires de BAE, a attiré l'attention sur les craintes d'ingérence des États, l'absence de logique stratégique de l'opération et le manque de visibilité concernant les dividendes au-delà de 2013.⁹⁸³

⁹⁷⁸*Ibid.*

⁹⁷⁹*Ibid.*

⁹⁸⁰« Échec de la fusion EADS/BAE: les gouvernements n'ont pas trouvé d'accord », *Le Huffington Post*, 10 Octobre 2012

⁹⁸¹Communiqué: BAE Systems PLC et EADS N.V., 10 Octobre 2012, http://www.eads.com/eads/france/fr/presse/press.fr_20121010_eads_bae_announcement.html consulté le 13 Juillet 2013

⁹⁸²« BAE-EADS: Pourquoi les négociations sur la fusion ont échoué », http://www.francetvinfo.fr/economie/entreprises/fusion-bae-eads-les-negociations-entre-les-deux-geants-de-l-aeronautique-ont-echoue_153215.html consulté le 13 Juillet 2013

⁹⁸³*Ibid.*

3.3. Le marché européen des équipements de défense

Les États membres de l'Union ont dépensé 407 milliards de dollar en 2012⁹⁸⁴. C'est un chiffre considérable, même s'il est largement inférieur au budget de défense américain. Il y a une tendance générale de comparer le budget de défense des États-Unis à celui de l'UE. Mais le vrai sujet de discussion devrait être l'efficacité de la dépense, plutôt que le fossé capacitaire entre l'UE et les États-Unis. Le manque d'un marché européen de la défense est l'un des principaux handicaps à l'efficacité de la dépense militaire de l'Union.

La clause de « sécurité nationale » (mesures en matière de sécurité et intérêts essentiels des États) figurant à l'article 346 du TFUE (ancien article 296 du TCE)⁹⁸⁵ suscite un marché européen de la défense fragmenté avec des degrés de transparence variables, favorisant les industries nationales. L'interprétation excessive de l'article 346 du TFUE est donc vue comme l'un des principaux obstacles devant la mise en œuvre d'un marché européen de défense.⁹⁸⁶ Or, un marché commun de défense qui consisterait en un ensemble d'acquéreurs desservis par un ensemble de fournisseurs pouvant commercer sans restriction peut éviter les répétitions non nécessaires, créer des pôles d'excellence et tirer parti de volumes de production plus importants.⁹⁸⁷

L'objectif de la mise en place d'un marché européen de défense a été déjà précisé par le GAEO. Depuis 1996 la Commission européenne publie un certain nombre de communication sur l'industrie de défense.⁹⁸⁸ Les communications publiées en novembre 1997, en mars 2003 et en décembre 2007 soulignaient l'importance de la création d'un marché commun des équipements de défense au niveau européen. Le Code de conduite de l'UE sur les exportations d'armes datant de 1998 était un autre pas important vers un marché commun de défense. Le

⁹⁸⁴ Military expenditure, SIPRI, 2013, <http://www.sipri.org/yearbook/2013/03> consulté le 13 Juillet 2013

⁹⁸⁵ L'article 346, Paragraphe 1 du TFUE : « tout État membre peut prendre les mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité et qui se rapportent à la production ou au commerce d'armes, de munitions et de matériel de guerre ».

⁹⁸⁶ Daniel KEOHANE (ed.), « Towards a European Defence Market », *Chaillot paper*, No. 113, November 2008, p. 13-47

⁹⁸⁷ Burkard SCHMITT, « L'Union européenne et l'armement », *op. cit.*, p.60

⁹⁸⁸ Communication COM (1996)10 - "The challenges facing the European defence-related industry, a contribution for action at European level" (24.01.1996); Communication COM (1997)583 - "Implementing European Union strategy on defence-related industries (12.01.1997); Communication COM (2003) 113 final - "Towards a European Union defence equipment policy" (11.03.2003); Green Paper on the public defence procurement –September 2004; Communication on the contribution of the Green Paper planned for December 2005; Communication COM (2007)764 "A strategy for a stronger and more Competitive European Defence Industry" (05.12.2007)

code vise à instaurer des «normes communes élevées» pour les exportations d'armes et à «renforcer l'échange d'informations dans ce domaine en vue d'assurer une plus grande transparence».⁹⁸⁹ Le Conseil a évalué la mise en œuvre du code sur une base annuelle afin d'harmoniser les politiques nationales de contrôle des exportations d'armements.⁹⁹⁰

Un autre acteur qui a joué un rôle important à propos de marché de défense était sans doute l'AED qui a pour rôle d'instaurer «un régime intergouvernemental visant à accroître la concurrence sur le marché européen des équipements de défense»⁹⁹¹. En 2005, le comité directeur de l'AED a approuvé le code de conduite sur les marchés publics de la défense.⁹⁹² Tous les États membres de l'UE et la Norvège ont adhéré au code qui portait sur les achats de matériel militaire auxquels s'appliquent les dispositions de l'article 346. Les marchés ont été publiés sur le tableau d'affichage électronique de l'Agence. En 2011, plus de 683 marchés d'une valeur estimée à quelque 25 milliards d'euros ont été publiés sur ce tableau.⁹⁹³

En mai 2006, un code de bonnes pratiques dans la chaîne d'approvisionnement qui favorise une plus grande concurrence en multipliant les avantages des entreprises secondaires et des petites et moyennes entreprises a été approuvé.⁹⁹⁴ En octobre 2008, le comité directeur a approuvé un code de conduite sur les compensations qui s'applique à l'ensemble des pratiques de compensation requises comme condition d'achat ou résultant de l'achat de biens ou services en matière de défense.

Afin de faciliter les transferts sur les marchés publics de défense, la Commission a préparé en décembre 2007 une proposition qui souligne que les acheteurs peuvent raisonnablement compter sur le fait que les produits qu'ils commandent leurs seront livrés sans complications

⁹⁸⁹ «Contrôle des exportations d'armement», SEAE, http://www.eeas.europa.eu/non-proliferation-and-disarmament/arms-export-control/index_fr.htm#a consulté le 15 Juillet 2013

⁹⁹⁰ Les rapports annuels peuvent être consultés sur le site web du SEAE: http://www.eeas.europa.eu/non-proliferation-and-disarmament/arms-export-control/index_fr.htm consulté le 15 Juillet 2013

⁹⁹¹ «L'industrie de la défense», Parlement européen, http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_5.9.5.html consulté le 15 Juillet 2013

⁹⁹² *Ibid.*

⁹⁹³ EDA 2011 Financial Report, <http://eda.europa.eu/docs/finance-documents/2011-financial-report.pdf> consulté le 16 Juillet 2013

⁹⁹⁴ Le code de conduite sur les marchés publics de la défense, 21 Novembre 2005, http://europa.eu/legislation_summaries/foreign_and_security_policy/cfsp_and_esdp_implementation/l33236_fr.htm consulté le 16 Juillet 2013

administratives inutiles.⁹⁹⁵ Elle a également présenté ce qu'il est convenu d'appeler le paquet défense, destiné à rapprocher l'UE de son objectif visant à créer un véritable marché européen de l'armement. Ce paquet contenait en particulier les trois éléments suivants: une communication destinée à accroître la compétitivité du secteur; une proposition de directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense pour une plus grande ouverture et une concurrence intra-européenne dans les marchés de défense nationaux; une proposition de directive relative aux transferts intracommunautaires des produits et technologies dans le domaine de la défense.⁹⁹⁶

En décembre 2008, le Parlement européen a adopté une première directive simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense. La directive attire l'attention sur les dispositifs nationaux qui «contiennent des divergences susceptibles de faire obstacle à la circulation des produits [de défense] et de fausser la concurrence».⁹⁹⁷ Elle fixe le principe selon lequel le transfert de ces produits continue d'être soumis à l'autorisation de l'État membre d'origine et au respect de garanties dans l'État membre de destination. Une autre étape importante était l'adoption d'une autre directive par le Parlement en juillet 2009 qui vise à améliorer l'ouverture et la compétitivité des marchés de défense et de sécurité.⁹⁹⁸ Cette directive fixe les règles européennes concernant les achats d'armes, de munitions et de matériel de guerre liés à la défense nationale, et également les achats d'équipement, de travaux et de services à des fins de maintien de la sécurité.

Suite à la Conférence de haut niveau sur les industries et les marchés de défense et de sécurité le 23 mai 2011, l'Union a mis en place un groupe de travail sur les industries et les marchés

⁹⁹⁵ Commission européenne, Proposition de directive simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté, COM (2007), 765 final, 5 décembre 2007, <http://data.grip.org/documents/200904081111.pdf> consulté le 20 Juillet 2013

⁹⁹⁶ Commission européenne, Proposition de directive relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés publics de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité, COM (2007), 766 Final, 5 décembre 2007, http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2007&nu_doc=766 consulté le 20 Juillet 2013

⁹⁹⁷ Directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:146:0001:0036:fr:PDF> consulté le 20 Juillet 2013

⁹⁹⁸ Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:216:0076:0136:fr:PDF> consulté le 20 Juillet 2013

de la Défense pour fixer les options politiques afin de créer le marché européen de défense et de renforcer la compétitivité de l'industrie de la défense.⁹⁹⁹

En outre, le Conseil européen qui s'est tenu le 19-20 décembre 2013 à Bruxelles a souligné "l'importance que revêtent les arrangements sur la sécurité d'approvisionnement pour le développement de la planification et de la coopération à long terme ainsi que pour le fonctionnement du marché intérieur de la défense" et a invité la Commission à élaborer "une feuille de route pour un régime global en matière de sécurité d'approvisionnement applicable dans l'ensemble de l'UE, qui prenne en compte la mondialisation des chaînes d'approvisionnement critiques."¹⁰⁰⁰

D'autre part, Jean-Barthélemy Maris, docteur en droit de l'université de Toulouse-1 Capitole, note qu'« aujourd'hui en ce qui concerne les secteurs de l'aéronautique, de l'espace et de la défense, le droit communautaire de la concurrence ne constitue un obstacle ni à la création d'entreprises communes ni à la création ou au renforcement de groupes européens ».¹⁰⁰¹

Toutes ces avancées sur le plan communautaire montrent qu'il y a un certain consensus parmi les Etats membres de l'UE sur la nécessité d'un marché des équipements de défense. Toutefois, en considérant la complexité en termes d'acquisition, de concurrence, de transfert et d'exportation dans le secteur de la défense, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Maris soutient que le marché européen de l'armement existe mais il est en pleine structuration. « Il existe parce que l'UE est parvenue à intégrer dans son cadre juridique la quasi-totalité des éléments qui structurent ce marché à l'image des marchés nationaux ».¹⁰⁰² Pour lui, « le seul élément manquant est l'intégration de l'OCCAR et une communautarisation des exportations d'armements. »¹⁰⁰³

Un marché européen des équipements de défense permettrait de disposer des meilleurs technologies, à un prix raisonnable, et sans être dépendant de l'étranger pour ses

⁹⁹⁹ « Marchés publics de la défense », Commission européenne

http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/rules/defence_procurement/index_fr.htm consulté le 20 Juillet 2013

¹⁰⁰⁰ Conclusion du Conseil européen du 19-20 décembre 2013, Bruxelles, EUCO 217/13,

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/140267.pdf consulté le 30 décembre 2013

¹⁰⁰¹ Jean Barthélemy MARIS, *La structuration du marché européen de l'armement*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.292

¹⁰⁰² *Ibid.*, p.487

¹⁰⁰³ *Ibid.*

approvisionnement stratégiques. Si pour certaines technologies (comme le nucléaire) il est concevable que les gouvernements européens fassent appel uniquement à des entreprises nationales, le blocage de la concurrence entre les entreprises rendrait difficile l'obtention des meilleures capacités militaires, au meilleur prix possible. C'est pour cette raison que le marché unique de défense doit être soutenu par une politique industrielle européenne dans ce domaine. Les Etats membres de l'UE, disposant d'entreprises nationales, développent des technologies redondantes et même s'ils coopèrent entre eux, il existe inévitablement une concurrence sur les marchés à l'exportation.¹⁰⁰⁴ Une politique industrielle européenne aiderait à contrôler cette redondance, à faciliter les coopérations transfrontalières et à créer des centres d'excellences technologiques à l'échelle européenne.

Afin de conclure ce chapitre, il faut tout d'abord dire que l'Europe de la défense se développe généralement dans des contextes de crises, mais aussi qu'il progresse très lentement à cause d'un manque de volonté politique lié aux intérêts nationaux, aux visions différentes du niveau d'ambition et du rôle joué sur la scène internationale, aux cultures stratégiques différentes et aux relations avec les Etats-Unis. A cause de ce manque, les lacunes industrielles (marchés de défense fragmentés, maigres crédits de R&D, sous-dimensionnement structurel des entreprises européennes), capacitaires (ravitaillement en vol, moyens de renseignement, de reconnaissance et de surveillance, transport stratégique et tactique) et opérationnelle restent à combler. Quant aux relations avec l'OTAN, le défaut d'articulation claire entre l'UE et l'Alliance constitue un obstacle à la progression de l'Europe de la défense. De plus, certains pays européens continuent à favoriser l'OTAN en ce qui concerne les affaires militaires et le différend turco-chypriote continue d'être un handicap pour une relation constructive entre l'Alliance et l'UE. En outre, le partage inégal du fardeau entre les Américains et Européens est souvent critiqué par Washington.

Pourtant, malgré ces difficultés, il faut prendre conscience qu'une Europe de la défense forte est dans l'intérêt de l'Alliance pour protéger la paix et la stabilité internationale en tenant compte de la complexité des crises modernes, de la nécessité de l'outil militaire dans la solution des conflits, et de l'importance des phases de stabilisation et de reconstruction. Le chapitre suivant sera donc consacré à la capacité européenne à gérer des crises dans une

¹⁰⁰⁴ Fabio LIBERTI, "Les dépenses de défense en Europe: peut-on faire mieux sans dépenser plus ?", *Notre Europe*, Policy Paper, No. 46, Juin 2011, p.31-32

approche globale en combinant hard et soft power.

CHAPITRE II. Combiner “soft power” et “hard power”: Exemple de l’approche globale dans la gestion des crises

Comme Joseph Nye affirme “toute entreprise de puissance menée par un Etat devra combiner à la fois les ressources du hard power telles que la coercition et l’argent, et celles du soft power telles que la séduction et la persuasion, en vue d’établir des stratégies de smart power.”¹⁰⁰⁵ Il n’est pas suffisant pour l’UE de combler ses lacunes afin de renforcer sa capacité militaire. Il est aussi important de pouvoir combiner cette capacité avec les moyens de la puissance douce. Pour cet objectif, il faut posséder les outils diplomatiques, économiques, militaires, politiques, légaux, et culturels, ensuite choisir le bon outil, ou la bonne combinaison d’outils, la mieux adaptée à chaque situation.

L’approche globale dans la gestion des crises constitue un bon exemple de l’utilisation d’une telle combinaison. Le monde d’aujourd’hui est parcouru par des crises de tout ordre: naturelle, humaine, économique, politique, etc. Elles sont latentes ou peuvent se transformer en conflit, mettant en danger la paix et la sécurité internationale. Il est donc crucial de prévenir ou de gérer ces crises. La complexité des crises modernes nécessite une approche globale, qu’il s’agisse de l’utilisation effective de l’ensemble des instruments politiques, diplomatiques, économique, civils, culturels et militaires, dans toutes les phases des crises. Comme on l’a déjà indiqué, l’OTAN et l’UE agissent de temps en temps en coopération et d’une façon complémentaire afin de mieux contribuer à la paix et à la sécurité internationale en mettant en œuvre une approche globale.

Ce chapitre sera consacré à la capacité européenne de gestion des crises dans le cadre de l’approche globale qui est le reflet de la stratégie du smart power européen.

1.L’émergence de la notion de sécurité humaine

Le nouveau contexte international se caractérise par des menaces non militaires, renforçant l’importance de la sécurité politique, économique, sociétale et environnementale (la

¹⁰⁰⁵ Joseph NYE, *The Future of Power*, op. cit., p.23

subdivision de la notion de sécurité par l'École de Copenhague¹⁰⁰⁶), des dimensions qui découlent de l'interdépendance croissante. La période post guerre froide témoigne donc de l'émergence de la notion de sécurité humaine dans les relations internationales. La globalisation a bouleversé la vision traditionnelle westphalienne et les Etats ont perdu leur monopole non seulement comme acteur, mais également comme sujet de la sécurité.¹⁰⁰⁷ Puisque des problèmes communs nécessitent des solutions communes, la sécurité nationale a ainsi commencé à faire place à la sécurité collective qui évoque tout système de mise en commun des responsabilités en matière de sécurité au sein d'une communauté donnée et à la sécurité humaine qui vise à protéger tous les individus des menaces militaires ou non-militaires.

La sécurité humaine est un terme assez vague. Deux conceptions de la sécurité humaine s'affrontent: celle, dite étroite, de la protection contre la crainte et celle, dite élargie, de la protection contre le besoin.¹⁰⁰⁸ Tandis que la première cherche à protéger les populations en situation de danger dans les zones de conflit, la seconde veut promouvoir le développement et les droits humains pour amoindrir les menaces et éradiquer les causes de violence.¹⁰⁰⁹ Le concept, tel que le souligne Dominique David, directeur exécutif de l'Institut français des relations internationales, "allie la sauvegarde contre des violences ponctuelles à la sauvegarde vis-à-vis d'atteintes chroniques [...] Il est de plus en plus pris pour référence par l'ONU, qui rappelle ainsi que la sécurité doit aller bien au-delà de la défense armée des territoires."¹⁰¹⁰ On peut dire que les deux dimensions sont d'égale importance pour faire face aux menaces et aux vulnérabilités d'aujourd'hui. Le terme de sécurité humaine a été officiellement utilisé pour la première fois en 1994 dans un rapport préparé par le Programme des Nations Unies pour le Développement sur le développement humain.¹⁰¹¹ Ce rapport recommandait une transition

¹⁰⁰⁶ L'École de Copenhague a été structurée par les travaux des chercheurs du Copenhagen Peace Research Institute comme Barry Buzan, Ole Waever et Jaap de Wilde. Ces chercheurs voulaient étendre le champ d'investigation des études de sécurité au-delà des aspects purement militaires et des relations interétatiques. L'École de Copenhague insiste sur l'importance de la sécurité politique, qui s'agit la stabilité institutionnelle de l'État et de son régime politique; de la sécurité économique, qui concerne les conditions de maintien du bien-être et de la prospérité d'un État; de la sécurité environnementale, comme protection des conditions de la vie humaine sur terre; et de la sécurité sociétale qui s'agit les atteintes à la culture et la langue d'une entité politique.

¹⁰⁰⁷ Josepha LAROCHE, *La brutalisation du monde. Du retrait des Etats à la décivilisation*, Paris, Liber, 2012, p.55

¹⁰⁰⁸ Charles-Philippe DAVID, *La guerre et la paix*, Paris, Science Po, 2013, p.102

¹⁰⁰⁹ Amitav ACHARYA, "La sécurité humaine" dans John BAYLIS et Steve SMITH (ed.), *La globalisation de la politique mondiale. Une introduction aux relations internationales*, Montréal, Modulo, 2012, p.489-490

¹⁰¹⁰ Dominique DAVID, "Sécurité" dans Jean KLEIN et Thierry de MONTBRIAL (dir.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, p.502

¹⁰¹¹ « Human Development Report 1994: New dimensions of human security », United Nations, 1994, <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh1994/chapitres/> consulté le 12 Août 2013.

conceptuelle profonde de la sécurité nucléaire, donc militaire, vers la sécurité humaine.

La notion de “responsabilité de protéger (R2P)”, dérivée du concept de sécurité humaine, est devenue centrale dans la formulation des politiques intérieures et internationales. Cette notion a été développée en septembre 2000 par la Commission internationale de l’intervention et de souveraineté des Etats qui ont déposé un rapport intitulé “la responsabilité de protéger”.¹⁰¹² Pour cette commission, la sécurité humaine est une responsabilité de droit international qui s’impose à l’Etat. Les Etats doivent donc protéger leur propre population et aider les autres Etats à se doter de la capacité d’assumer cette responsabilité. Il est important de souligner que la communauté internationale a la responsabilité de prendre des mesures si les Etats ne veulent pas ou ne peuvent pas protéger leur population. La R2P doit se concentrer sur les besoins humains de ceux qui demandent protection ou assistance et recouvre la sécurité physique, le bien-être économique et social, le respect des droits individuels et des libertés fondamentales.¹⁰¹³

En outre, cette commission reconnaissait la possibilité d’une intervention à titre humanitaire en cas de nécessité en précisant qu’une telle intervention doit répondre à six critères essentiels: autorité appropriée, juste cause, bonne intention, dernier recours, proportionnalité des moyens et perspectives raisonnables.¹⁰¹⁴ Le Secrétaire des Nations unies Kofi Annan a placé ce concept au programme du Sommet mondiale des 14-16 Septembre 2005. Depuis son introduction officielle en 2005 à l’ONU, le concept n’a en effet été invoqué que deux fois: en Côte d’Ivoire et en Libye en 2011. Dans plusieurs cas, elle a été sciemment ignorée (Darfour-2003, Myanmar, Géorgie, Kenya, Zimbabwe-2008, Sri Lanka et Guinée-2009, Syrie-2012)¹⁰¹⁵.

Un document de réflexion, déposé en novembre 2011 par le Brésil, a réouvert le débat concernant les critères du recours à la force. Ce document propose de compléter le concept de R2P par la notion de « responsabilité en protégeant ». Il suggère d’utiliser tous les moyens pacifiques disponibles pour protéger les civils, produire aussi peu de violence et d’instabilité

¹⁰¹² « La responsabilité de protéger », Rapport de la Commission internationale de l’intervention et de souveraineté des Etats, Ottawa, Décembre 2001, http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/rapport%20intern%20comm%20inzake%20interv%20en%20soev%20staat%20over%20beschermingsver_fr_tcm313-70467.pdf consulté le 12 Août 2013

¹⁰¹³ *Ibid.*

¹⁰¹⁴ *Ibid.*

¹⁰¹⁵ Charles-Philippe DAVID, *op. cit.*, p.104

que possible durant l'utilisation de la force, recourir à la force d'une manière proportionnée et utiliser la force en dernier recours.¹⁰¹⁶ Mais cette tentative d'encadrer le recours à la force par des critères stricts ne reçoit pas l'appui de tous les pays, c'est pourquoi le débat sur ce sujet est toujours ouvert.

2. La capacité européenne de gestion des crises

Dans le contexte international de l'après guerre froide où la sécurité humaine est devenue l'une des priorités de la communauté internationale, la gestion des crises qui sont de nature à mettre en danger la sécurité humaine a gagné de l'importance.

Pour Thierry Tardy, chercheur à l'EUISS, en termes généraux, la crise est une situation d'anomie provoquée par le changement. La notion de "crise" s'oppose en principe à celle de "normalité". Une situation est qualifiée de crise "si elle présente des caractéristiques considérées comme anormales sur une période donnée et si, sur cette période, les outils de régulation existants s'avèrent inadéquats."¹⁰¹⁷ La crise peut être défini comme un moment de rupture à l'intérieur d'un système organisé.¹⁰¹⁸ Selon Philippe Moreau-Defarges, la crise consiste-t-elle en "la rupture d'un équilibre dynamique, équilibre qui résulte d'un rapport de forces et d'une confrontations d'actions de natures diverses qui s'exercent selon les tendances générales de la politique des Etats."¹⁰¹⁹ Dans le champ des relations internationales, la crise internationale signifie "une situation d'instabilité provoquée par un événement prévu ou soudain, susceptible de déstabiliser la communauté, l'Etat ou la région qui subit, et ayant un impact sur la sécurité régionale et/ou internationale."¹⁰²⁰ Les causes de la crise peuvent être d'origine naturelle, humaine, économique, politique, etc.

Quant à la gestion de la crise, elle peut être définie comme "l'ensemble des politiques mises en oeuvre par un ou plusieurs acteur(s) externe(s) à la crise et visant à prévenir la crise, à traiter une crise ou un conflit ouvert et ses conséquences, ou à aider les Etats et sociétés touchés par une crise à rétablir une situation de normalité ou à consolider la paix après que le

¹⁰¹⁶ Ismaïl REGRAGUI, Michal SYMONIDES, "Le Brésil face au printemps arabe", *Perspectives Internationales*, No.2, Avril-Septembre 2012, p.128

¹⁰¹⁷ Thierry TARDY, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix*, Bruxelles, Do Boeck, 2009, p.15

¹⁰¹⁸ Jean-Louis DUFOUR, *Un siècle des crises internationales: De Pékin (1900) au Caucase (2008)*, Bruxelles, André Versaille, 2009, p.21

¹⁰¹⁹ *Ibid.*, p.19

¹⁰²⁰ Thierry TARDY, *op. cit.*, p.17

conflit a cessé.”¹⁰²¹ Les Etats, les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales ou des acteurs privés peuvent contribuer à la gestion d’une crise. Elle implique “une forme de substitution à des structures nationales défailtantes, ou plus précisément une superposition d’actions internationales et locales.”¹⁰²² Elle recouvre des actions de nature politique, militaire ou économique comme l’action diplomatique, les mesures préventives, le déploiement des forces, l’aide humanitaire, le déploiement de forces de police, l’assistance technique ou financière, etc.

Dans la littérature relative aux relations internationales, il y a une tendance à utiliser la gestion des crises et la gestion des conflits d’une façon interchangeable. Pourtant le terme de conflit implique une opposition entre différents types d’acteurs tandis que la crise signifie une situation de désordre, laquelle peut ou non déboucher sur un conflit.¹⁰²³ Le conflit peut être décrit comme un conflit armé opposant deux ou plusieurs acteurs. Par conséquent, la réponse à une crise (catastrophe naturelle ou attentat terroriste) est souvent différente d’une réponse à un conflit armé. Toutefois, on peut dire que ces deux termes sont proches car les crises peuvent conduire aux conflits et les conflits sont sources de crises. D’ailleurs, on a constaté au cours de l’histoire un continuum paix-crise-guerre, tout au moins jusqu’à l’apparition de l’arme nucléaire.¹⁰²⁴ Néanmoins, dans la littérature, on utilise plutôt la gestion de crise, qui est un concept plus large que celui de gestion de conflit.

La gestion actuelle des crises englobe la prévention de la crise/du conflit, la maîtrise de la crise/du conflit et la gestion post-conflituel. La prévention des conflits “consiste en une action concertée ayant pour objectif la dissuasion, la résolution et/ou l’arrêt des conflits avant leur éclatement, c’est-à-dire avant une escalade de la violence, interne ou externe”.¹⁰²⁵ Pour le général Eric de la Maisonnette, président de la « Société de Stratégie » qui est une association de recherche et de réflexion stratégique, le concept de prévention inclut “l’ensemble des méthodes et des dispositions qui vise à fournir les indices et à procurer les délais nécessaires et suffisants à un acteur stratégique pour lui permettre d’enrayer un engrenage conflictuel”.¹⁰²⁶ La prévention constitue la première ligne de défense pour enrayer

¹⁰²¹ *Ibid.*, p.21

¹⁰²² *Ibid.*, p.22

¹⁰²³ *Ibid.*

¹⁰²⁴ Lucien POIRIER, *Essais de stratégie théorique*, Paris, FEDN, 1982, p.315-374

¹⁰²⁵ Sophia CLEMENT, “La prévention des conflits dans les Balkans: le Kosovo et l’ARY de Macédoine”, *Cahiers de Chaillot*, No.30, Décembre 1997, p.17

¹⁰²⁶ Eric de la MAISONNETTE, *La violence qui vient*, Paris, Arléa, 1997, p.230

les risques d'un conflit. La prévention est utilisée très souvent dans un contexte imminent de crise, alors que les risques de guerre ou de conflit armés sont grands. Elle s'attaque aux causes immédiates d'un déclenchement possible des hostilités. La prévention peut être mise en oeuvre par les moyens coercitifs ou non coercitifs, selon les volontés politiques des tierces parties et notamment de l'ONU.

Outre l'ONU, l'OSCE accorde également une importance particulière à la prévention des conflits. Lors du Sommet de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe, qui s'est tenue le 21 novembre 1990 à Paris, les Etats membres ont décidé d'établir un Centre de Prévention des Conflits. Il avait pour objectif d'assister le Conseil dans la réduction des risques de conflit et de servir de plateforme de consultation et de communication dans le domaine militaire.¹⁰²⁷ Depuis le Sommet d'Istanbul de 1999, il agit, entre autre, comme un système d'alerte. En 1992 l'OSCE a créé le Bureau du Haut Commissaire sur les Minorités Nationales pour pouvoir chercher des solutions rapides à des tensions ethniques pouvant mettre en danger la paix et la stabilité régionale.

En cas d'insuffisance des mesures de prévention et donc de l'éclatement d'une crise, il faut mettre en oeuvre un nouveau effort mobilisant des ressources particulières (diplomatiques, militaires, économiques). Cette phase qui vise à limiter les impacts extérieurs de la montée en puissance de la crise, à mettre un terme aux conflits armés et à protéger les populations civiles peut inclure les opérations de gestion de crise qui combinent les moyens militaires et civils.

Dans les environnements post-conflituels, les actions conduites sont destinées à prévenir la reprise des combats et assurer la durabilité de la paix. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'assurer la sécurité, le développement économique et la bonne gouvernance. Dans le domaine de la sécurité, l'instrument principal est le déploiement de forces de maintien de la paix qui ont pour but de créer les conditions de sécurité. Afin de consolider la paix, il est crucial de promouvoir la relance économique et d'assister les autorités locales dans la mise en place de programmes structurels, et de renforcer les institutions démocratiques permettant à l'Etat d'assurer ses fonctions essentielles.

La gestion des crises se trouve au cœur de la Politique Étrangère et de Sécurité de l'UE,

¹⁰²⁷François MABILLE, "Paix, prévention des conflits et alerte précoce", Juin 2011, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-966_es.html consulté le 13 Août 2013

depuis le début des années 90, du fait de son importance pour la sécurité européenne. Le traité de Maastricht souligne que l'objectif de la PESC est « [...] le renforcement de la sécurité de l'Union; le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale... ». ¹⁰²⁸ L'UE a donc mis en œuvre deux niveaux théoriques de gestion institutionnelle des crises et des conflits: un niveau politique, pris en charge par l'Union dans le cadre de la PESC; et un niveau opérationnel par l'UEO (Les compétences opérationnelles de gestion de crise de l'UEO seront intégrées dans le cadre de l'UE par le traité de Nice en 2003).

Avant la gestion européenne des crises, il conviendrait de parler de l'étape précédente qui est la prévention des crises. Les crises et les conflits sont souvent les conséquences des dysfonctionnements politiques, sociaux, économiques et écologiques. C'est pour cette raison qu'il est crucial d'améliorer les conditions de vie, de lutter contre la pauvreté, d'assurer le respect des droits de l'homme, d'empêcher la désagrégation des structures étatiques, de lutter contre les catastrophes naturelles pour prévenir les crises et les conflits. Etablie en 2001, la stratégie de Göteborg qui conciliait les politiques ayant pour objet un développement durable était un pas important pour la prévention des conflits, puisqu'elle avait l'objectif d'éradiquer les causes des conflits. ¹⁰²⁹ Elle visait à promouvoir un développement durable du point de vue environnemental, économique et social dans le monde.

L'UE a développé une grande variété d'instruments qui sont, directement ou indirectement, au service de la prévention des conflits comme la politique européenne d'aide au développement, l'ouverture du marché européen aux exportations des pays en développement, le libre accès au marché communautaire de tous les produits – à l'exclusion des armes – en provenance des pays les moins avancés, la contribution financière et technique à l'infrastructure, les programmes d'assistance pour la stabilité démocratique et le dialogue politique. Cette gamme qui comprend à la fois des instruments de la puissance dure et de la puissance douce montre aussi le potentiel de l'UE pour exercer le smart power.

Par ailleurs, en vue d'anticiper et de prévenir un conflit, l'Union bénéficie de quelque 140

¹⁰²⁸ Traité sur l'Union européenne, Journal officiel, No. C191, 29 Juillet 1992, <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html> consulté le 12 Août 2013

¹⁰²⁹ La Stratégie de Göteborg qui a été adoptée par le Conseil européen de Göteborg des 15-16 juin 2001 désigne les principes et objectifs de l'UE en matière de développement durable. (Conclusion de la présidence, Conseil européen de Göteborg, 15-16 juin 2001, http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_europeennes/Conclusions_CE/goteborg_juin_2001.pdf consulté le 12 Août 2013)

délégations du SEAE dispersées dans le monde. Le Centre d'analyse du renseignement, notamment, est un acteur important en matière d'anticipation et fournit des outils d'alerte précoce. Ce Centre travaille en collaboration avec les services de renseignement militaires des Etats membres. En outre, le Centre de situation de l'UE qui est un organisme en stand-by permanent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 assure une veille mondiale. Enfin, le Centre satellitaire de l'UE de Torrejon participe à l'évaluation de la situation par la fourniture d'analyse d'imagerie satellitaire et de données collatérales.

L'UE contribue aussi à la prévention des conflits à l'aide des missions civiles: missions de surveillance du respect de l'accord de paix (Aceh), missions de surveillance des frontières (Transnistrie), ou missions en matière de réforme du secteur de la sécurité (République Démocratique du Congo).

Lorsqu'il n'est pas possible de prévenir une crise, il faut alors la gérer. Les opérations menées pour gérer les crises peuvent être de nature militaire, civile ou civilo-militaire. La transformation de l'environnement stratégique international a favorisé l'émergence d'une approche globale, faisant intervenir des instruments politiques, diplomatiques, économiques et militaires. Dans ce cadre, le rapport de la présidence sur la PESD, publié en 2000, souligne que "face aux crises, la spécificité de l'Union réside dans sa capacité à mobiliser une vaste gamme de moyens et d'instruments tant civils que militaires, lui donnant ainsi une capacité globale de gestion de crise et de prévention des conflits."¹⁰³⁰ Il conviendrait de traiter l'outil militaire dans la gestion européenne des crises et la gestion civile des crises, avant de passer à l'approche globale de l'UE.

2.1.La gestion militaire des crises

La gestion militaire des crises vise à favoriser, par une présence militaire, l'établissement d'un environnement pacifié et à créer les conditions de sécurité.¹⁰³¹ Dans sa dimension militaire, la gestion de crise peut aboutir à des opérations de maintien de la paix et d'imposition de la paix. Dans le contexte de l'après-guerre froide, pour faire face aux conflits, l'Agenda pour la paix, présenté par Boutros Boutros-Gali, secrétaire général des Nations Unies, en 1992, proposait la

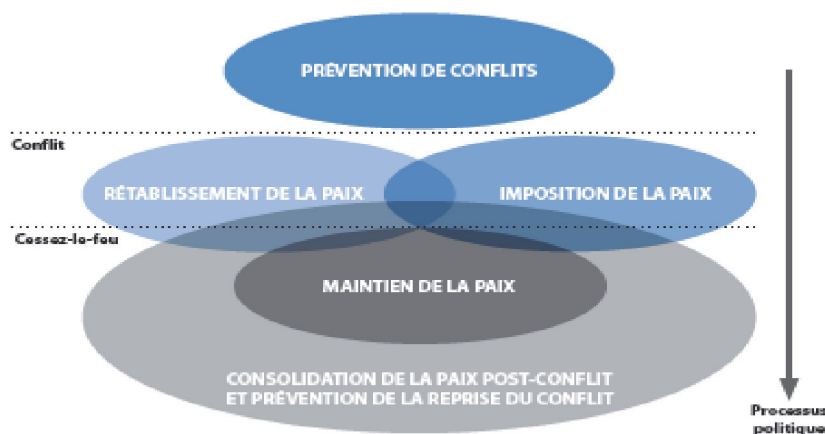
¹⁰³⁰«Rapport de la présidence sur la PESD», Nice, 04 décembre 2000, p.1
<http://ec.europa.eu/dorie/fileDownload.do?sessionId=Y76mSJHXhs0PKLSbS5hKrBlg38c81zKNbvgTZ5PBrhD2zgY2SF8v!1826707273?docId=124615&cardId=124615> consulté le 13 Août 2013

¹⁰³¹ Thierry TARDY, *op. cit.*, p.25

diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, l'imposition de la paix et la consolidation de la paix.¹⁰³²

L'ONU définit ces concepts comme suit¹⁰³³ : La prévention des conflits comprend des mesures diplomatiques ou structurelles visant à empêcher que les différends intra ou interétatiques ne deviennent des conflits armés. Le rétablissement de la paix comprend, normalement, des actions diplomatiques visant à mener les parties en conflit à un accord négocié. Le maintien de la paix implique la préservation de la paix après les combats et le soutien à la mise en oeuvre des accords facilités par ceux qui sont chargés du rétablissement de la paix. L'imposition de la paix comprend l'application, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, de mesures coercitives, y compris l'usage de la force militaire, pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. La consolidation de la paix comprend des différentes mesures destinée à la réduction des risques de reprise d'un conflit et à la promotion d'un développement durable.

Figure 12: Activités entreprises par les Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales



Source: “Opérations de maintien de la paix des Nations Unies: principes et orientations”, New York, 2008, p.20

¹⁰³²“Agenda pour la paix”, Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la déclaration adoptée par la réunion au sommet du Conseil de sécurité, 31 janvier 1992, http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/1652~v~Agenda_pour_la_paix.pdf consulté le 13 Août 2013

¹⁰³³“Opérations de maintien de la paix des Nations Unies: principes et orientations”, Organisation des Nations Unies, New York, 2008, p.18-19

L'objectif de cette nouvelle approche est de contribuer à la paix et la sécurité internationale en répondant aux nouvelles menaces. Il est donc important d'acquérir une certaine capacité militaire pour pouvoir mener des opérations de maintien, d'imposition et de consolidation de la paix qui nécessitent l'usage de la force militaire. Une telle utilisation de la force militaire sert à la puissance douce de l'Union.

2.1.1. La gestion militaire de crise à l'européenne

Comme l'affirme Louis Gautier, professeur en science politique à l'Université Paris 1, "après 1990, les notions d'intervention et de projection extérieures ont supplanté dans la doctrine les concepts de défense et de sécurité."¹⁰³⁴ Par conséquent, depuis l'adoption de la déclaration de Petersberg en 1992 qui prévoyait l'utilisation des unités militaires des Etats membres de l'UEO pour des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, des missions de maintien de la paix et des missions de forces de combats pour la gestion de crise, la capacité militaire européenne de gestion de crises continue à développer.

Dans le cadre du développement des capacités militaires de l'UE en vue de l'Objectif global à l'horizon 2010 (mai 2004), l'UE a identifié 5 scénarios différents de réponse à une crise pour la planification stratégique: séparation des parties par la force; stabilisation, reconstruction et avis militaires aux pays tiers; prévention des conflits; opérations d'évacuation; assistance aux opérations humanitaires.¹⁰³⁵ Les trois premiers scénarios nécessitent davantage une force robuste et durable tandis que les deux dernières requièrent pourtant une réponse militaire rapide.¹⁰³⁶ Par conséquence, comme on l'a vu plus haut, adopté en 2004, le concept de Groupement Tactique a mis à disposition de la PSDC une capacité de réaction rapide qui peut être déployée dans des zones lointaines en cas de déclenchement d'une crise. Le 1er janvier 2007, le concept de groupement tactique de l'UE a atteint sa pleine capacité opérationnelle.

Quant au mécanisme de la décision, présidé par le Haut Représentant, le Conseil de gestion des crises qui est une entité permanente de haut niveau chargée de considérer tous les aspects

¹⁰³⁴ Louis GAUTIER, "La défense européenne ou le tigre de papier", dans Dominique REYNIE, *L'opinion européenne en 2006*, Paris, La Table Ronde, 2006, s.28

¹⁰³⁵ Catalogue des forces 2006, Secrétariat général du Conseil de l'UE, Novembre 2006, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/esdp/91845.pdf consulté le 14 Août 2013

¹⁰³⁶ "Le COPS approuve le concept de réaction rapide", *Europolitique*, 4 Mai 2009, <http://www.europolitique.info/politiques-sectorielles/le-cops-approuve-le-concept-de-reaction-rapide-art213750-12.html> consulté le 14 Août 2013

transversaux de la réponse aux crises.¹⁰³⁷ L'officier général qui préside le Comité militaire de l'UE et le directeur général de l'EMUE participent aux réunions du Conseil de gestion des crises. Le Comité militaire élabore les options stratégiques, en particulier la chaîne de commandement en désignant le commandant de l'opération et les quartiers généraux d'opération qui sont chargés de développer le concept d'opération (palette de capacités nécessaires à la réalisation des objectifs) et le plan opérationnel (les forces et le soutien nécessaires). Ces documents doivent être approuvés par le COPS qui autorise le déploiement des troupes. Le COPS, sous l'autorité du Conseil, exerce le contrôle politique et la direction stratégique. Le cas échéant, le Conseil de gestion des crises peut décider d'activer la plateforme de crise pour appréhender une crise d'une façon plus globale.¹⁰³⁸

Concernant le financement des opérations militaires, les opérations militaires de l'Union ne sont pas prises en charge par le budget de l'UE. Ces opérations sont ainsi financées par des contributions des Etats membres en créant un mécanisme de gestion du financement des coûts communs relatifs à ces opérations qui s'appelle Athena. Dirigé par un Comité spécial représentant les Etats membres, le mécanisme Athéna a été créé en 2004.¹⁰³⁹

2.1.2. Les opérations militaires de l'UE

La première opération militaire Concordia a été lancée le 31 Mars 2003 en Ancienne République Yougoslave de Macédoine en prenant la relève de l'opération de l'OTAN "Allied Harmony". L'opération Concordia visait à contribuer à la mise en place d'un environnement stable et sûr dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord cadre d'Ohrid.¹⁰⁴⁰ L'Union a mis un terme à cette opération en décembre 2003. La planification et le commandement de l'opération ont été assurés avec le recours aux moyens et capacités de l'OTAN, dans le cadre de l'accord de Berlin plus (2003).

La deuxième opération militaire de l'UE a été menée à la suite de l'appel de l'ONU pour prendre la relève des casques bleus qui assuraient la sécurité de la ville de Bunia en

¹⁰³⁷ Alain SPOIDEN, "Le militaire dans les structures européennes de gestion des crises", *Revue Militaire Belge*, No.5, Décembre 2012, p.45

¹⁰³⁸ *Ibid.*, p.46

¹⁰³⁹ "Financing of CSDP military operations: Athena", Council of the EU, [http://www.consilium.europa.eu/policies/common-security-and-defence-policy-\(csdp\)/financing-of-csdp-military-operations](http://www.consilium.europa.eu/policies/common-security-and-defence-policy-(csdp)/financing-of-csdp-military-operations) consulté le 16 Août 2013

¹⁰⁴⁰ « Concordia/FYROM », EEAS, <http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/concordia/> consulté le 19 Août 2013

République démocratique du Congo. L'objectif de l'opération Artémis était de contribuer à la stabilisation des conditions de sécurité et à l'amélioration de la situation humanitaire à Bunia.¹⁰⁴¹ L'Artémis qui s'est achevée en septembre 2003 était la première opération menée de manière autonome.

Troisièmement, l'opération EUFOR Althéa a été lancée en Bosnie-Herzégovine en décembre 2004. Cette opération a fait suite à la décision de l'OTAN de terminer son opération SFOR et à l'adoption de la résolution 1575 autorisant le déploiement d'une force de l'UE en Bosnie-Herzégovine par le Conseil de sécurité.¹⁰⁴² En ayant recours aux moyens et capacités de l'OTAN, l'EUFOR Althéa a pour objectif de garantir le respect à l'accord de paix de Dayton. Cette opération est conduite dans le cadre des accords de Berlin plus.¹⁰⁴³

Quatrièmement, en juillet 2005, le Conseil de l'UE a décidé d'une action de soutien civilo-militaire à l'opération AMIS II (Mission de l'Union Africaine au Soudan) au Darfour, région du Soudan en proie à une grave déstabilisation. Sur le plan militaire, elle vise une aide en matière de planification à tous les niveaux de commandement de l'AMIS II, y compris la structure de coordination du soutien logistique; l'envoi d'observateurs militaires; la formation de militaires et d'observateurs africains; une assistance dans le domaine du transport stratégique et tactique.¹⁰⁴⁴ Sur le plan civil, il s'agit de fournir à l'Union africaine (UA) des conseillers en matière de police, un soutien à la formation du personnel du CIVPOL (élément civil de l'AMIS II) et un soutien à la création d'une unité de police au sein du secrétariat de l'UA. Cette opération s'est terminée en décembre 2007.

Cinquièmement, en réponse à une demande de l'ONU, l'Union a décidé l'opération EUFOR RD Congo en soutien de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo) lors des élections en République démocratique du Congo en juillet 2006.¹⁰⁴⁵ Le 25 avril 2006, la résolution 1671 du Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé le déploiement temporaire d'une force

¹⁰⁴¹« Artemis/RDC », EEAS, http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/artemis-drc/index_en.htm le 19 Août 2013

¹⁰⁴²Résolution 1575 (2004) du Conseil de sécurité sur la situation en Bosnie-Herzégovine, 22 novembre 2004, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1575%20\(2004\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1575%20(2004)) consulté le 19 Août 2013

¹⁰⁴³« Althea/BIH », EEAS, http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/althea-bih/index_en.htm consulté le 19 Août 2013

¹⁰⁴⁴« EU support to AMIS (Darfur) », EEAS, <http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eu-support-amis-darfur/> consulté le 19 Août 2013

¹⁰⁴⁵« EUFOR RD Congo », EEAS, <http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eufor-rd-congo/> consulté le 19 Août 2013

européenne en vue de soutenir la transition démocratique en RDC.¹⁰⁴⁶ L'opération EUFOR RD Congo s'est terminée le 30 novembre 2006.

Sixièmement, le 28 janvier 2008, l'Union a pris la décision officielle de lancer l'opération militaire de transition dans l'Est du Tchad et dans le Nord-Est de la République centrafricaine, conformément à la résolution 1778 (2007).¹⁰⁴⁷ La force européenne était chargée d'assurer la protection des civils en danger, notamment les réfugiés et les personnes déplacées.¹⁰⁴⁸ Elle devait également faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et protéger les policiers de l'ONU chargés de former des policiers locaux. Cette opération s'est achevée le 15 mars 2009.

La septième mission militaire de l'UE a pour objectif de lutter contre les pirates qui lancent des attaques dans le golfe d'Aden et l'océan Indien. L'opération Atalanta, lancée en décembre 2008 est la première opération maritime de l'Union.

Huitièmement, en avril 2010, l'UE a lancé une mission de formation militaire en Somalie, en vue de contribuer au renforcement du gouvernement fédéral de transition et des institutions de Somalie.¹⁰⁴⁹

Finalement, l'Union a lancé la mission de formation militaire EUTM Mali en février 2013, afin de permettre aux autorités maliennes de restaurer l'autorité de l'État et l'ordre, et de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme.¹⁰⁵⁰ Lors du Conseil des Affaires étrangères en décembre 2013, on a décidé de lancer une opération militaire en République centrafricaine du fait de l'insécurité et des violations de droits de l'Homme et du droit international

¹⁰⁴⁶Résolution 1671 (2006) du Conseil de sécurité sur la situation concernant la République démocratique du Congo, 25 avril 2006, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1671%20\(2006\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1671%20(2006)) consulté le 20 Août 2013

¹⁰⁴⁷Résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité sur la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région, 25 septembre 2007, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1778%20\(2007\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1778%20(2007)) consulté le 20 Août 2013

¹⁰⁴⁸“EUFOR Tchad/RCA”, EEAS, <http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eufor-tchad-rca/> consulté le 20 Août 2013

¹⁰⁴⁹“EUNAVFOR Somalia”, EEAS, <http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eu-navfor-somalia/> consulté le 20 Août 2013

¹⁰⁵⁰“EUTM Mali”, EEAS, http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eutm-mali/index_en.htm consulté le 20 Août 2013

humanitaire.¹⁰⁵¹

Il est important de préciser que toutes ces opérations ne sont pas parfaitement réussies. Pour évaluer le succès d'une opération militaire Annemarie Peen Rodt, maître de conférences à l'Université de Roskilde, propose quatre critères: la réalisation des objectifs internes (si les objectifs précisés par l'UE pour chaque opération ont été atteints), la pertinence interne (la rapidité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité), réalisation des objectifs externes (si la poursuite, la diffusion, l'escalade et l'intensification de la violence ont été empêchées) et la pertinence externe (si l'usage de la force était discriminatoire et proportionnel).¹⁰⁵² Le succès interne se réfère à une opération considérée comme réussie selon l'UE. Quant au succès externe, il indique un impact positif sur la situation du conflit.

À titre d'exemples, EUFOR Concordia était une opération réussie en matière de réalisation des objectifs internes car cette opération a atteint les objectifs de contribuer à un environnement stable afin de permettre la mise en œuvre de l'accord-cadre d'Ohrid, et d'assurer une présence internationale dans les zones majoritairement albanophones. Concernant la pertinence interne, malgré certaines limites, cette opération était réussie en matière de rapidité et de rapport coût-efficacité. Il faut également ajouter qu'EUFOR Concordia a montré la capacité européenne de conduire une opération militaire de gestion de crise à petite échelle. Elle a aussi illustré que les accords de Berlin Plus fonctionnent plutôt bien. L'opération Concordia était donc politiquement bénéfique pour l'UE. Quant à la réalisation des objectifs externes, la situation sécuritaire en Macédoine s'est améliorée après le lancement de l'opération Concordia et aucune violence n'a eu lieu.¹⁰⁵³ En ce qui concerne la pertinence externe, EUFOR Concordia n'a pas recouru à la force en Macédoine, puisqu'aucune violence n'a eu lieu dans le pays.

En tenant compte des objectifs de l'opération Artémis en RDC qui était de contribuer à la stabilisation des conditions de sécurité et à l'amélioration de la situation humanitaire à Bunia, on peut dire qu'elle était une opération réussie en matière de réalisation des objectifs internes. Elle a interdit le port des armes à Bunia et a établi des points de contrôle aux entrées de la

¹⁰⁵¹ Conclusions du Conseil sur la République centrafricaine, Bruxelles, 16 décembre 2013, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/FR/foraff/140112.pdf consulté le 12 Janvier 2014

¹⁰⁵² Annemarie Peen RODT, "EU Performance in Military Conflict Management", in Richard G. WHITMAN and Stefan WOLFF, *The European Union as a Global Conflict Manager*, London, Routledge, 2012, p.169-188

¹⁰⁵³ *Ibid.*, p.179

ville. Elle a assuré la sécurité de l'aéroport et les camps de réfugiés dans sa zone d'opérations. Plusieurs groupes de milices ont été désarmés.¹⁰⁵⁴ L'UE a répondu rapidement à l'appel de l'ONU pour prendre la relève des Casques bleus. Les militaires européens ont été déployés à Bunia sous sept jours après la prise de décision de lancer une opération. La projection de force d'intervention rapide a été un succès pour l'Union, bien que la planification ait été faite par la France avant le lancement de l'opération Artémis. Toutefois, elle a mis sous les yeux les lacunes de la capacité de transport stratégique. Concernant la pertinence interne, elle a été trop limitée dans le temps, la portée et la zone géographique.¹⁰⁵⁵ L'opération Artémis a réussi à atteindre son objectif externe pendant le déploiement, mais elle n'a pas pu empêcher la poursuite de la violence après son retrait. En outre, même si elle était la première opération militaire de gestion de crise de l'UE, menée sous l'attaque physique directe, le recours à la force des forces européennes était proportionnel.¹⁰⁵⁶ On peut donc dire que l'opération Artémis représente un succès relatif pour l'UE.

L'opération RD Congo dont l'objectif était de soutenir la MONUC lors des élections en RDC en juillet 2006 peut-être considérée comme une réussite en matière de réalisation des objectifs internes car les élections ont eu lieu sans problème particulier. Concernant la pertinence interne, le lancement de l'opération a pris un certain temps du fait du long processus, en matière de planification opérationnelle. Il a pris trois mois pour répondre à l'appel de l'ONU et six mois pour lancer l'opération. Puisque EUFOR RDC visait à mener des patrouilles de sécurisation, essentiellement dans la capitale congolaise ainsi que dans des provinces "sensibles", c'est-à-dire limitées en termes géographiques, elle a pu empêcher l'escalade de la violence dans ces villes. Autrement dit, son succès en matière de réalisation des objectifs externes dépendait du mandat limité de l'opération.¹⁰⁵⁷ En prenant en compte l'intensification du conflit à l'est du pays, on peut parler seulement d'un succès partiel. Puisque l'objectif d'EUFOR Congo n'était pas d'opérer dans tout le pays ou de gérer le conflit dans son ensemble, l'UE n'a pas dû recourir à la force d'une manière excessive.¹⁰⁵⁸

¹⁰⁵⁴ Antonino GREACI, "L'Opération Artémis de l'UE en RD du Congo. La naissance d'une Europe de la défense ?", *Europe: Interactions globales - Global Interactions*, Global Studies Institute, p.59

¹⁰⁵⁵ Kees HOMAN, "Operation Artemis in the DRC" in Andrea RICCI and Eero KYTOEMAA, *Faster and more United? The debat about Europe's crisis response capacity*, Directorate General for External Relations, 2007

¹⁰⁵⁶ *Ibid.*

¹⁰⁵⁷ Jolyon HOWORTH, *Security and Defence Policy in the European Union*, *op. cit.*, p.231-241

¹⁰⁵⁸ Annemarie Peen RODT, *op. cit.*, p. 178

Comme la présence des soldats européens, les patrouilles régulières et les opérations ciblées ont produit un effet de dissuasion, l'opération EUFOR Tchad/RCA dont les objectifs étaient d'assurer la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, et de promouvoir la sécurité du peuple était réussis en terme de réalisation des objectifs internes. En ce qui concerne la pertinence interne, même si l'opération EUFOR Tchad/RCA a été lancée en janvier 2008, elle n'a pas pu atteindre sa pleine capacité opérationnelle jusqu'en septembre 2008. De plus, l'acquisition des troupes et du matériel nécessaires des États membres de l'UE était un problème considérable. Quant à la réalisation des objectifs externes, bien qu'EUFOR Tchad/RCA ait pu réduire la violence dans sa zone d'opérations, le conflit se poursuivait dans la région. Concernant la pertinence externe, EUFOR a ouvert le feu seulement après avoir été la cible de tirs et elle a utilisé une force militaire proportionnelle contre les groupes armés locaux.¹⁰⁵⁹

Il est encore trop tôt pour évaluer le succès des opérations militaires de l'UE qui sont toujours en cours. Toutefois, on peut affirmer que, pour pouvoir mener des opérations militaires efficaces, il ne suffit pas d'afficher des quantités de forces et de prévoir les procédures assurant leur mise en oeuvre. Tout d'abord, le manque d'un quartier général européen de conduite des opérations militaires affecte négativement le succès des opérations. Ce manque se traduit par une fragmentation artificielle de la planification en phases politico-stratégiques et opérationnels qui empêche la flexibilité. La délocalisation découlant des différents niveaux militaro-stratégique présente également des problèmes dans le domaine de commandement et de contrôle. Ainsi en est-il de la discontinuité entre commandement militaire ad hoc – tel que l'Eurocorps – et les structures de la PSDC basées à Bruxelles – tel que le COPS.

De plus, le manque d'une telle institution de coordination empêche de réagir rapidement à des crises comme le cas de la Libye a montré. Faute d'existence d'un quartier général européen permanent, pour piloter ses opérations, l'Union utilise les cinq quartiers généraux nationaux (France, Royaume-Uni, Allemagne, Grèce, Italie) et le SHAPE (conformément aux accords de Berlin Plus).

Afin de surmonter ce problème, un projet visait à mettre en place une structure permanente destinée à la planification des opérations européennes a été proposé par la France,

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*, p. 185

l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et l'Espagne (Weimar plus) en décembre 2010.¹⁰⁶⁰ Le projet de création d'un quartier général européen a été présenté dans un rapport de la Haute Représentation en juillet 2011. Néanmoins, le Royaume-Uni a opposé son veto à ce projet lors du Conseil des ministres des Affaires étrangères du 18 juillet 2011 en mettant en avant le risque de duplication avec les structures existantes de l'OTAN ainsi que l'argument financier.¹⁰⁶¹

A part l'absence d'un quartier général européen, le processus long de la PSDC et les lacunes en matière de génération de force, renseignement, d'observation, d'équipement et de transport ont un impact négatif sur l'efficacité des opérations.

2.2.La gestion civile des crises de l'UE

Le passage du conflit à la paix durable n'est pas possible en cas d'absence d'une capacité civile de gestion des crises car sans cette capacité, même si l'affrontement cesse, le risque de réémergence de la violence continuera. La gestion civile des crises inclut toute activité de nature politique, économique ou sociale, pouvant contribuer à l'établissement de la paix et de la sécurité. Le contexte international qui a présidé à l'émergence de la PESD, a donné naissance à la gestion civile des crises de l'UE dans les années 1990. Les conflits qui ont éclaté dans les Balkans ont déclenché le développement de l'approche européenne de gestion civile des crises. Les Européens qui ont eu des difficultés à prévenir et à gérer l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, sont toutefois intervenus avec des moyens civils et policiers limités, à côté d'un soutien financier au titre de l'aide humanitaire et de la reconstruction économique.

Le Conseil européen d'Helsinki (1999) qui avait approuvé la création du Comité politique et de sécurité (COPS), du comité militaire (CMUE) et de l'état-major (EMUE), a également décidé de mettre en oeuvre un mécanisme de coopération pour la gestion non militaire des crises.¹⁰⁶² Ce mécanisme sera institué pour coordonner et utiliser plus efficacement les divers moyens de la gestion civile des crises, parallèlement aux moyens militaires, dont disposent

¹⁰⁶⁰ « Politique de sécurité et de défense commune: les ministres des Affaires étrangères du triangle de Weimar s'engagent », <http://www.france-allemande.fr/Politique-de-securite-et-de-6206.html> consulté le 23 Août 2013

¹⁰⁶¹ Marion SOURY, "Le projet de quartier général militaire européen: un échec?", Nouvelle-Europe, Octobre 2011, <http://www.nouvelle-europe.eu/le-projet-de-quartier-general-militaire-europeen-un-echec> consulté le 23 Août 2013

¹⁰⁶² Conseil européen d'Helsinki, 10-11 décembre 1999, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00300-r1.f9.htm consulté le 23 Août 2013

l'Union et les États membres.¹⁰⁶³ La COPS contribuera désormais à l'exécution des opérations européennes sous l'autorité du Conseil de l'UE. En tant qu'organe militaire le plus élevé au sein du Conseil, le Comité militaire assure la consultation et la coopération militaire entre les États membres de l'Union dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Quant à l'État-major, il assure un lien entre le CMUE et les ressources militaires à la disposition de l'UE. Dans des situations de gestion des crises, il sollicite et traite des informations précises qui lui sont transmises par des différentes sources et fournit au CMUE et au COPS des avis et des directives sur des options militaires stratégiques.¹⁰⁶⁴

Il faut souligner que la Commission est aussi un acteur important pour la mise en œuvre de la PESD. Elle contribue à la PESD et à la gestion des crises à partir de la Direction Générale (DG) des Relations Extérieures, DG du Commerce, DG de l'Élargissement, DG du Développement et DG de l'Aide Humanitaire. La Commission possède des instruments préventifs et de long terme pour gérer les crises comme le dialogue politique; les accords économiques et commerciaux; le soutien macro-économique; la coopération et l'aide au développement; le secours d'urgence; l'aide à la reconstruction.¹⁰⁶⁵ Les principaux instruments de la Commission pour la stabilisation et la reconstruction après les crises sont l'assistance financière exceptionnelle, les instruments financiers de long terme, le Mécanisme de Réaction Rapide¹⁰⁶⁶ et le Mécanisme de Protection Civile¹⁰⁶⁷.

Le 22 mai 2000, dans le cadre du renforcement de la PESD, le Conseil a décidé d'instituer un comité chargé des aspects civils de la gestion des crises (Civcom).¹⁰⁶⁸ En fonctionnant comme

¹⁰⁶³ *Ibid.*

¹⁰⁶⁴ État-major de l'Union européenne, Europa,

http://europa.eu/legislation_summaries/foreign_and_security_policy/cfsp_and_esdp_implementation/r00006_fr.htm consulté le 23 Août 2013

¹⁰⁶⁵ L'Union européenne et la gestion des crises", Question d'Europe No.22, Mars 2006, <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0022-l-union-europeenne-et-la-gestion-des-cries> consulté le 23 Août 2013

¹⁰⁶⁶ Ce mécanisme est à la fois un instrument d'urgence autonome et un mécanisme de transition ouvrant la voie aux programmes d'assistance de long terme. Il est financé par une ligne budgétaire spécifique.

¹⁰⁶⁷ Ce mécanisme coordonne l'aide envers les pays victimes de catastrophes, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union. Il vise à fournir aux populations du matériel de secours d'urgence juste après la catastrophe. Il a été mis en œuvre durant le tsunami en Asie du Sud (2004/2005); les ouragans Katrina et Rita aux États-Unis (2005); les tremblements de terre en Chine (2008), en Haïti (2010) et au Japon (2011); les inondations dans les Balkans (2010); les incendies de forêt en Grèce (2007, 2012); les troubles civils en Libye (2011), et l'explosion sur une base navale à Chypre (2011).

¹⁰⁶⁸ Décision du Conseil du 22 mai 2000 instituant un comité chargé des aspects civils de la gestion des crises (2000/354/PESC),

http://www.cvce.eu/obj/decision_2000_354_pesc_du_conseil_instituant_un_comite_charge_des_aspects_civils_de_la_gestion_des_crisis_22_mai_2000-fr-8e34d295-416e-48ea-9fd4-18045d234f25.html

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00300-r1.f9.htm consulté le 23 Août 2013

un groupe de travail du Conseil, ce comité fournit des informations et formule des recommandations aux instances appropriées du Conseil.

2.2.1. Le sommet de Feira (2000) et ses suites

Le sommet de Feira (19-20 juin 2000) marque une étape importante dans l'histoire de la gestion civile des crises de l'UE, puisqu'ils ont défini la composante civile de la PESD¹⁰⁶⁹. A Feira, l'UE a précisé quatre priorités¹⁰⁷⁰:

- La police: les États membres se sont engagés à fournir 5000 policiers, dont 1400 déployables en 30 jours, afin de suppléer, soutenir, former ou assister les forces de police locale.

- Le renforcement de l'État de droit en suppléant, formant ou assistant les institutions locales défaillantes, avec le soutien des experts.

- L'administration civile afin de contribuer au rétablissement de systèmes administratifs effondrés et de se charger de la formation des fonctionnaires de l'administration civile locale dans les sociétés en transition.

- La protection civile: par des équipes d'évaluation des catastrophes, un centre européen de coordination des moyens et des équipes d'intervention pouvant aller jusqu'à 2000 experts en vue d'assurer l'assistance aux actions humanitaires.

La présidence suédoise de 2001 a donné une primauté aux aspects civils de la gestion des crises en liant la gestion civile des crises avec la prévention des conflits et la coopération UE-ONU.¹⁰⁷¹ Le Conseil européen de Göteborg (2001) a officiellement fixé ces deux nouveaux objectifs concrets pour les aspects civils de la gestion des crises. Ils devraient être réalisés jusqu'en 2003 grâce à des contributions volontaires.¹⁰⁷² En outre, la Commission a créé en février 2001, le Mécanisme de Réaction Rapide qui permet le financement communautaire

¹⁰⁶⁹ Conseil européen de Santa Maria da Feira, 19-20 Juin 2000, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00200-r1.f0.htm consulté le 25 Août 2013

¹⁰⁷⁰ La Capacité de l'UE à agir, Ministère de la Défense, <http://www.defense.gouv.fr/das/relations-internationales/l-europe-de-la-defense/la-capacite-de-l-ue-a-agir/capacites-civiles> consulté le 25 Août 2013

¹⁰⁷¹ Anders BJURNER, « Visions and Achievements of the Swedish Presidency in Developing a Civilian Crisis Management Capability », *EU Civilian Crisis Management Capability*, Conference Report, SWEFOR/SPAS, Stockholm, 20 April 2001, p.11-14

¹⁰⁷² Conclusion de la présidence, Conseil européen de Göteborg, 15-16 juin 2001, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00200-r1.f1.pdf consulté le 25 Août 2013

d'actions civiles en situation d'urgence.¹⁰⁷³

Les leçons tirées des premières opérations civiles (MPUE Bosnie-Herzégovine et Proxima en Macédoine) ont considérablement influencé la conception et le fonctionnement des actions civiles de la PESD. En novembre 2003, la présidence italienne de l'UE a proposé d'améliorer les capacités de commandement et le déploiement des Unités de police intégrées.¹⁰⁷⁴ Un mois auparavant, le Ministre français de la défense a proposé la création d'un Corps européen de gendarmerie qui consistait en un groupe pionnier pour faciliter l'engagement de forces de police à statut militaire. D'autre part, l'Union a adopté un "Concept pour les missions de contrôle et de surveillance"¹⁰⁷⁵ et des "Critères communs de formation pour les aspects civils de la gestion de crises"¹⁰⁷⁶.

L'élargissement de l'UE en 2004 et les leçons tirées des premières opérations ont incité l'Union à adopter un plan d'action pour les aspects civils de la gestion de crise en juin 2004 en vue de renforcer le volet civil de la PESD. Ce plan définissait les priorités de travail et les échéances concernant le renforcement des capacités civiles et leur intégration croissante. Il se déclinait en sept thématiques: des ambitions pour l'avenir, des paramètres pour l'avenir, des capacités, des synergies, rendre les capacités civiles plus opérationnelles, la formation et le recrutement, la coopération avec les partenaires.¹⁰⁷⁷ De plus, il affirme que les Etats membres fourniront volontairement 5761 personnels de police, 631 personnels juridiques, 562 personnels administratifs et 4988 personnels pour la protection civile.¹⁰⁷⁸ Bien que ces chiffres soient considérables, les ministres ont mis l'accent sur l'importance de la disponibilité et la déployabilité de ces personnels, ainsi que les niveaux de compétence et d'expérience. La création d'une équipe de protection civile de l'UE était une des propositions.

Le plan d'action de juin 2004 a été complété par l'adoption, en décembre de la même année, d'un objectif global de capacités civiles pour 2008 qui définissait les objectifs de l'UE relatifs

¹⁰⁷³ Mécanisme de Réaction Rapide, 26 Février 2001, http://europa.eu/legislation_summaries/other/r12701_fr.htm consulté le 25 Août 2013

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*, p.300-307

¹⁰⁷⁵ Comprehensive EU concept for missions in the field of Rule of Law in crisis management including annexes, EU Council, Doc. 9792/03, Brussels, 26 May 2003

¹⁰⁷⁶ *Common criteria on training for EU civilian aspects of crisis management*, EU Council, Doc. 14799/1/03, 21 November 2003

¹⁰⁷⁷ Action Plan for Civilian Aspects of ESDP, European Council, 17-18 June 2004, <http://consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/Action%20Plan%20for%20Civilian%20Aspects%20of%20ESDP.pdf> consulté le 30 Août 2013

¹⁰⁷⁸ *Ibid.*

aux aspects civils de la PESD.¹⁰⁷⁹ En ce qui concerne la gestion civile des crises, les États membres ont identifié six secteurs prioritaires: police, État de droit, administration civile, protection civile, mission d'observation et soutien aux représentants spéciaux de l'Union. Conformément à cet objectif, l'UE doit déployer des dispositifs intégrés et variables de gestion civile des crises qui répondent aux besoins spécifiques sur le terrain et qui contribuent au renforcement des institutions locales par le biais de conseils, formations, actions de suivi et « missions de substitution ».¹⁰⁸⁰

La durée et la qualification du personnel prenant part des missions de gestion civile des crises revêtent une importance décisive pour la mission. Puisque la rapidité est essentielle pour l'efficacité de l'opération, on a décidé d'être capable de lancer une mission dans les cinq jours suivant l'approbation par le Conseil du concept de gestion de la crise. Le personnel devrait pouvoir être déployées dans les 30 jours qui suivent la décision de lancer une mission.¹⁰⁸¹

Par ailleurs, en 2004, la Cellule civilo-militaire a été créée pour renforcer la coopération civilo-militaire dans la gestion de crise. Placée au sein de l'Etat-major militaire, cette cellule est destinée à “faciliter la « synchronisation » des différentes composantes des futures « opérations conjointes » (civilo-militaires) européennes.”¹⁰⁸² La cellule doit également pouvoir générer un centre d'opérations destiné à assurer la planification opérationnelle d'une opération autonome de l'UE pour laquelle aucun Etat-major national n'est sollicité.¹⁰⁸³

En novembre 2007, les ministres des affaires étrangères européens ont approuvé l'objectif global civil pour 2010 (*Civilian Headline Goal 2010*). Ce nouvel objectif insiste sur la nécessité de disposer des ressources humaines requises pour les missions civiles, la disponibilité des experts nationaux, la poursuite du développement capacitaire, le retour d'expérience, les synergies indispensables entre instruments et militaires, ou encore le renforcement des relations avec les acteurs extérieurs à l'UE.¹⁰⁸⁴

¹⁰⁷⁹ Objectif global civil pour 2008, Conseil de l'UE, 15863/04, Bruxelles, 7 décembre 2004
<http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/04/st15/st15863.fr04.pdf> consulté le 30Août 2013

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*

¹⁰⁸¹ *Ibid.*

¹⁰⁸² Stéphane PFISTER, (Prof. Philippe Braillard), “La gestion civile des crises: un outil politico-stratégique au service de l'Union européenne”, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Geneve, 2008, p.77

¹⁰⁸³ Thierry TARDY, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix: Acteurs, activités, défis*, Editions De Boeck, 2009, p.100

¹⁰⁸⁴ Civilian Headline Goal 2010, approved by the ministerial Civilian Capabilities Improvement Conference and noted by the General Affairs and External Relations Council on 19 November 2007,

Après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le processus décisionnel en matière de PSDC, ainsi que la gestion des crises a changé.¹⁰⁸⁵ Le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, également vice-président de la Commission européenne a commencé à conduire la PSDC. Le Service européen pour l'Action qui assiste le Haut représentant contribue également au processus de gestion de crise. La double casquette du Haut représentant offre la possibilité au Parlement européen d'utiliser à la fois le vote d'investiture et la motion de censure envers le Haut représentant. Le Parlement participe aussi au vote des dépenses liées aux aspects civils des missions PSDC. De plus, la Direction de planification et gestion de crises (CMPD) a été créée par le Traité de Lisbonne afin d'exécuter la planification au niveau politique et stratégique des opérations européennes.

Par ailleurs, après le lancement de l'Instrument de stabilité en 2007, le rôle de la Commission en matière de réponse aux crises, s'est considérablement accru.¹⁰⁸⁶ Par rapport au mécanisme de réaction rapide qui l'a précédé, le volet « riposte aux crises » de l'Instrument de stabilité représente une augmentation importante en terme de dotation financière.¹⁰⁸⁷ L'Unité Prévention des Conflits et Gestion des Crises, au sein de la DG RELEX, est chargée de coordonner les activités de la Commission relatives à la prévention des conflits.

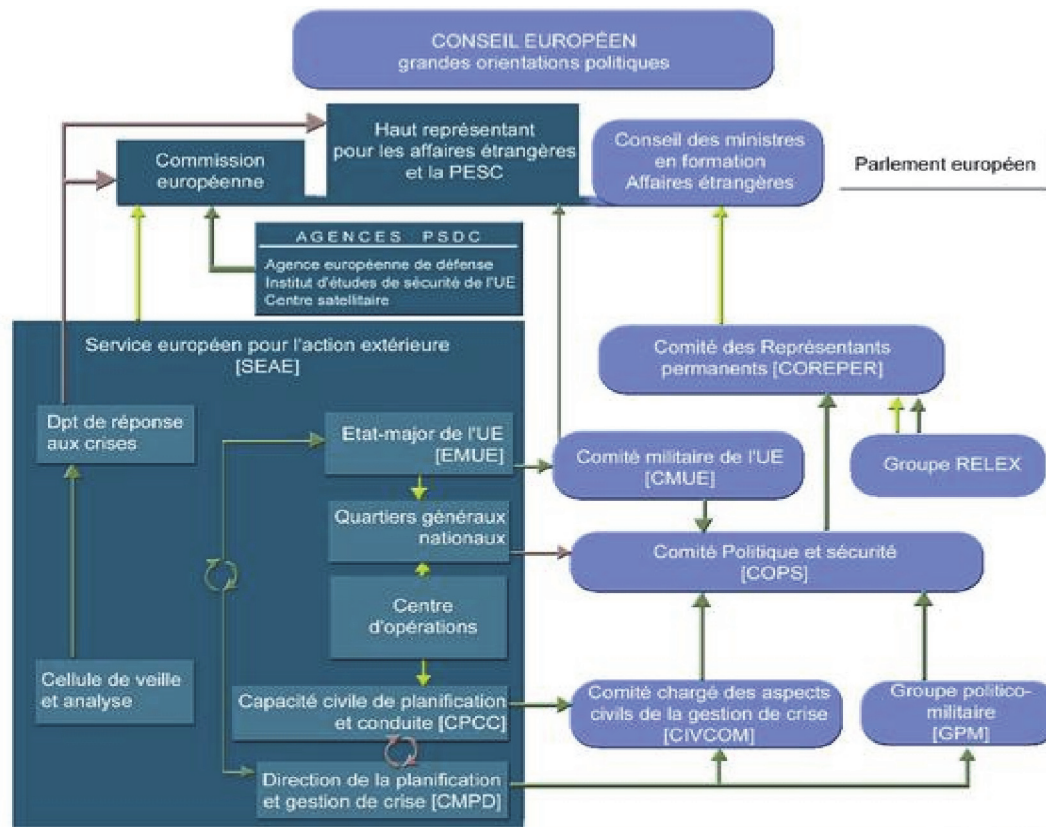
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/Civilian_Headline_Goal_2010.pdf consulté le 02 Septembre 2013

¹⁰⁸⁵Traité de Lisbonne, Journal officiel No. C306, 17 Décembre 2007, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2007:306:SOM:FR:HTML> consulté le 03 Septembre 2013

¹⁰⁸⁶Reglement CE No.1717/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 instituant un instrument de stabilité, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:327:0001:0011:FR:PDF> consulté le 03 Septembre 2013

¹⁰⁸⁷Richard WRIGHT et Juha AUVINEN, "Quelles ambitions pour la gestion des crises civile?", dans Alvaro de VASCONCELOS (dir.), *Quelle défense européenne en 2020*, EU-ISS, Paris, 2010, p.133

Figure 13: Processus décisionnel en matière de la PSDC



Source: Ministère de la Défense République Française

Concernant le financement des opérations civiles, elles sont financées dans leur intégralité par le budget PESC. D'autre part, l'Instrument de stabilité qui bénéficie d'une enveloppe d'environ 2 milliards d'euros pour la période 2007-2013¹⁰⁸⁸, est un outil de la Commission en faveur de la sécurité dans les pays partenaires en situation de crise. Le Fonds européen de développement contribue quant à lui au financement de l'aide au développement sur le long terme pour les pays ACP (Afrique Caraïbes, Pacifique). Il peut également être mis à contribution pour apporter un soutien financier aux opérations de soutien à la paix conduites par les acteurs africains comme l'Union africaine.¹⁰⁸⁹

¹⁰⁸⁸ Instrument de stabilité (2007-2013), Europa, http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/asia/114171_fr.htm consulté le 04 Septembre 2013

¹⁰⁸⁹ Les financements de la PSDC, Ministère de la Défense, République Française, <http://www.defense.gouv.fr/das/relation-internationales/l-europe-de-la-defense/les-financements-de-la-psdc/les-financements-de-la-psdc> consulté le 04 Septembre 2013

2.2.2. Les opérations civiles de l'UE

A partir de 2013, le nombre des missions civiles de l'UE s'est élevé à 20. Les objectifs de ces opérations sont généralement le renforcement de l'Etat de droit, la formation des cadres ou/et de l'armée, de la protection des populations, du respect des droits de l'homme, l'assistance aux frontières, etc. Ce sont le plus souvent les missions de gestion de "fin de crises" dont le mandat nécessite plusieurs renouvellement.

Figure 14: Opérations européennes

NOM	DATE	PAYS	TYPE
EUPM BIH	01/2003 -	Bosnie-Herzégovine	Mission de police
Concordia	03/2003 - 12/2003	Macédoine (ARYM)	Militaire
Artémis	06/2003 - 09/2003	République démocratique du Congo (RDC)	Militaire
Proxima	12/2003 - 12/2005	Macédoine (ARYM)	Mission de police
EUJUST Thémis	07/2004 - 07/2005	Géorgie	Etat de droit
EUFOR Althea	12/2004 -	Bosnie-Herzégovine	Militaire
EUJUST Lex	02/2005 -	Iraq	Etat de droit
EUPOL Kinshasa	04/2005 - 06/2007	RDC	Mission de police
EUSEC RDCongo	06/2005 -	RDC	Réforme du secteur de la sécurité
AMIS	06/2005-06/2006	Soudan (Darfour)	Civilo-militaire
Aceh MM	09/2005-03/2006	Indonésie (Aceh)	Surveillance
EUBAM Rafah	11/2005 -	Territoires palestiniens	Surveillance
EUBAM Moldavie-Ukraine	11/2005 -	Ukraine/Moldavie	Surveillance
EUPAT	12/2005 - 06/2006	Macédoine (ARYM)	Mission de police
EUPOL COPPS	01/2006 -	Territoires palestiniens	Mission de police
EUFOR RDCongo	06/2006 - 12/2006	RDC	Militaire

EUPOL Afghanistan	06/2007 -	Afghanistan	Mission de police
EUPOL RD Congo	07/2007 -	RDC	Mission de police
EUFOR Tchad/RCA	03/2008 - 03/2009	Tchad	Militaire
EUSSR Guinée-Bissau	03/2008 -	Guinée-Bissau	Réforme du secteur de la sécurité
EU LEX	06/2008 -	Kosova	Etat de droit
EUMM Géorgie	09/2008 -	Géorgie	Surveillance
EUNAVFOR Atalanta	12/2008 -	Corne de l'Afrique	Militaire
ETUM Somalie	04/2010 -	Somalie	Mission de formation
EUAVSEC Soudan du Sud	06/2012 -	Soudan du Sud	Mission de sécurisation
EUCAP Nestor	07/2012 -	Corne de l'Afrique	Mission de formation
EUCAP Sahel	08/2012 -	Niger	Mission de formation
EUTM Mali	02/2013 -	Mali	Mission de formation
EUBAM Libye	05/2013 -	Libye	Assistance aux frontières

On peut classer les missions civiles de l'Union en quatre catégories: les missions de police, les missions dans le domaine de l'État de droit, les missions de surveillance et les missions en matière de réforme du secteur de la sécurité. Il serait opportun de traiter ce sujet en analysant une mission représentative de chaque catégorie. Ces missions représentatives seront choisies en tenant compte de la diversité géographique des théâtres d'opération.

2.2.2.1. Mission d'État de droit: EULEX Kosovo

La notion d'État de droit se trouve au centre de l'intégration européenne et constitue l'un des principes fondamentaux de l'UE. Considéré comme une dimension clé pour apporter la paix, la stabilité et la prospérité au monde, l'État de droit est un élément essentiel de la PESC. L'importance de la promotion de l'État de droit au niveau international afin de renforcer l'ordre international et la sécurité des citoyens européens a été soulignée par la stratégie

européenne de sécurité, adoptée en 2003.¹⁰⁹⁰ De plus, les différents instruments politiques et juridiques bilatéraux de la Politique européenne de voisinage (PEV) et du processus de stabilisation et d'Association avec les pays des Balkans occidentaux se réfèrent de manière récurrente à cette notion.¹⁰⁹¹ La notion d'État de droit est aussi au cœur des diverses missions civiles de l'UE comme EULEX Kosovo. Puisqu'elle est déployée dans une région stratégique où la crédibilité de l'Union est en jeu et qu'elle est la plus innovante et ambitieuse mission civile de l'UE, la mission EULEX Kosovo mérite d'être traitée.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le Kosovo était devenu une province autonome de la République fédérative de Serbie, au sein de la Yougoslavie. En mars 1989, Slobodan Milosevic a supprimé l'autonomie constitutionnelle du Kosovo, à majorité albanaise. Les Albanais se sont révoltés d'abord pacifiquement contre la suppression de l'autonomie du Kosovo. En juillet 1990, des députés kosovars ont publié une déclaration constitutionnelle faisant du pays une république. Ensuite, en septembre 1991, le Kosovo a déclaré l'indépendance, bien qu'elle ait été reconnue seulement par l'Albanie. Toutefois, puisque cette politique de résistance passive n'était pas efficace, l'Armée de libération du Kosovo (UÇK) qui a amorcé une campagne de guérilla contre les Serbes a été créée en 1996. Les violents affrontements entre séparatistes albanais et autorités serbes et la mise en œuvre d'une épuration ethnique ont causé une campagne de plusieurs mois de bombardements aériens de l'OTAN. En juin 1999, un cessez-le-feu a été accepté par la République fédérative de Yougoslavie et le Kosovo a été placé sous l'administration de l'ONU.

Conformément à la résolution 1244 du 10 juin 1999 du Conseil de sécurité de l'ONU¹⁰⁹², qui autorise la présence civile et militaire au Kosovo, la Mission intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) a été mise en place pour administrer le territoire disposant d'une « autonomie substantielle ». Entre 1999-2008, le statut final du Kosovo est resté indéterminé. En février 2008, le Kosovo a déclaré son indépendance vis-à-vis de la République de Serbie. Tandis que l'indépendance du Kosovo est reconnue par la majorité des pays de l'Occident, quelques pays européens comme la Chypre, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie et la Slovaquie

¹⁰⁹⁰ Stratégie européenne de sécurité: Une Europe sû dans un monde meilleur, Bruxelles, 12 décembre 2003, <http://consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf> consulté le 04 Septembre 2013

¹⁰⁹¹ A titre d'exemple voir "Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Bosnie-Herzégovine, d'autre part", Luxembourg, 16 juin 2008, <http://www.gisti.org/IMG/pdf/bosnie-ce.pdf> ; EU/Moldova Association Agreement, 29 Novembre 2013, http://eeas.europa.eu/moldova/assoagreement/assoagreement-2013_en.htm consulté le 04 Septembre 2013

¹⁰⁹² S/RES/1244 (1999), adoptée par le Conseil de sécurité sur la situation en Kosovo, 10 juin 1999, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1244\(1999\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1244(1999)) consulté le 04 Septembre 2013

se sont refusés à reconnaître le nouvel État.

Néanmoins, les désaccords parmi les États membres de l'UE sur la qualité étatique du Kosovo n'ont pas fait obstacle à un accord unanime sur le déploiement de la mission européenne en février 2008 dont l'objectif est d'aider les autorités du Kosovo dans les domaines liés à l'État de droit pour assurer la stabilité dans une région relevant de son voisinage immédiat.

La mission EULEX Kosovo a recruté 1900 experts internationaux et 1100 personnes parmi la population locale afin d'assister et de soutenir les institutions du Kosovo et les autorités judiciaires, et de contribuer au renforcement d'un système judiciaire multiethnique indépendant.¹⁰⁹³ Cette mission a trois caractéristiques qui la distinguent des autres missions civiles européennes. Le premier est sa taille. Son effectif autorisé est de 3000 personnes. Les travaux de l'EPUE ont permis de faire une estimation réaliste concernant la taille de la mission pour qu'elle puisse accomplir les tâches requises. Néanmoins, trouver du personnel expérimenté, surtout dans le domaine judiciaire, pour une telle mission était un problème apparent. À propos de la composition du personnel, c'est la première fois que le personnel américain a contribué à une mission civile européenne. 77 polices américaines ont été placées sous le commandement de l'UE. Deuxièmement, les missions civiles précédentes avaient déjà démontré l'inefficacité d'une distinction entre la police et les affaires judiciaires.¹⁰⁹⁴ C'est pour cette raison qu'EULEX Kosovo est la première mission d'État de droit qui intègre les domaines de justice, de police et de douane. Troisièmement, EULEX a donné une importance particulière aux tâches horizontales comme la programmation, la formation du personnel, la création d'une unité d'anti-corruption et la coopération avec les ONG locales. En outre, EULEX était une mission ambitieuse en matière budgétaire. L'Union a dépensé 614 millions d'euros durant les cinq dernières années.¹⁰⁹⁵

Dans le domaine de la justice, EULEX conseille les institutions kosovares, jouant aussi un

¹⁰⁹³ EULEX Kosovo, EU Council Secretariat, December 2008,

http://www.europa.rs/upload/documents/press/081205_EULEX.pdf consulté le 05 Septembre 2013

¹⁰⁹⁴ Giovanni GREVI, "EULEX Kosovo", in Giovanni GREVI, Damien HELLY et Daniel KEOHANE (ed.), *European Security and Defence Policy: The first 10 years*, Paris, ISS, 2009, p.360

¹⁰⁹⁵ "European Union assistance to Kosovo related to rule of law", Special Report No.18, European Court of Auditors, 2012, p.12

rôle exécutif, en prenant part aux procédures d'accusation et aux décisions judiciaires.¹⁰⁹⁶ D'autre part, EULEX a des pouvoirs exécutifs sur certains crimes comme les crimes de guerre, le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme. Dans le secteur de la police, EULEX a un pouvoir exécutif pour maintenir l'ordre dans les territoires kosovars. Elle est aussi chargée de contribuer à la formation des unités de police kosovare. Concernant le domaine de la douane, l'objectif d'EULEX est d'entraîner les officiers locaux et de collecter des données sur les échanges commerciaux.

Par ailleurs, depuis juin 1999, conformément à la résolution 1244 de l'ONU, l'OTAN dirige une opération de soutien de la paix au Kosovo, visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région.¹⁰⁹⁷ Tandis que les deux organisations agissent sur le même terrain, il n'existe pas de protocole d'entente officielle entre la KFOR et EULEX. Mais ceci n'empêche pas qu'elles coopèrent surtout pour maintenir l'ordre et la sécurité.

Pour pouvoir comprendre l'efficacité/inefficacité de cette mission en matière de puissance douce de l'UE, il est essentiel de prendre en compte son impact sur les améliorations dans les domaines concernés et la perception des acteurs concernés envers la mission. Tout d'abord, il faut souligner qu'au nord du Kosovo où les Serbes du Kosovo habitent, il existe des «structures parallèles», autrement dit des municipalités, des écoles ou des hôpitaux, plus ou moins contrôlées par Belgrade, avec une forte présence de structures criminelles de type mafieux, qui appliquent les lois serbes et reçoivent des financements de la Serbie.¹⁰⁹⁸ Les papiers d'identité, les plaques d'immatriculation et la monnaie sont serbes. C'est pourquoi le déploiement d'EULEX en 2008 a engendré des réactions de la part des Serbes du pays, ne reconnaissant que la MINUK et d'une partie de la population albanaise, percevant EULEX comme la preuve de la division du pays.¹⁰⁹⁹ Dans le secteur de la justice, l'un des problèmes importants était la possibilité pour les juges de choisir la loi applicable entre les lois yougoslaves, lois de la MINUK et lois approuvées par le parlement kosovar après la

¹⁰⁹⁶ Denis ROLLAND et Camilla CARINI, "La mission EULEX, défi pour l'Union européenne: contribuer à l'établissement d'un Etat de droit au Kosovo" dans *l'Europe: nouvelles approches*, FARE Cahier No.2, Paris, L'Harmattan, 2012, p.122

¹⁰⁹⁷ S/RES/1244 (1999), adoptée par le Conseil de sécurité sur la situation en Kosovo, 10 juin 1999, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1244\(1999\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1244(1999)) consulté le 04 Septembre 2013

¹⁰⁹⁸ "Le Kosovo trois ans après l'indépendance", Rapport d'information n° 698 (2010-2011) de Jean FAURE André VANTOMME, fait au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense, *SENAT*, 30 juin 2011, <http://www.senat.fr/rap/r10-698/r10-6982.html> consulté le 05 Septembre 2013

¹⁰⁹⁹ Denis ROLLAND et Camilla CARINI, *op. cit.*, p.124

déclaration d'indépendance.¹¹⁰⁰ Il était donc très difficile de contenter à la fois les Serbes et les Albanais. Dans le domaine de la police, la situation était encourageante pour l'UE grâce à la création d'une force de police multiethnique.

Quand EULEX a exprimé son intention de signer un protocole d'accord concernant la coopération dans le secteur de la police avec le ministère de l'Intérieur serbe en 2009¹¹⁰¹, elle a commencé à perdre de sa popularité aux yeux des Kosovars, même si cet accord a été signé au nom de la mission. De plus, même s'il y avait des efforts de communication avec l'opinion publique pour donner une image positive de la mission (EULEX serait une présence nécessaire pour un Kosovo devant pouvoir devenir membre de l'UE, dans un futur indéterminé.)¹¹⁰², la divergence européenne sur la question du statut du Kosovo a créé une méfiance initiale de la population albanophone envers le rôle de la mission.¹¹⁰³ D'autre part, il était assez difficile de satisfaire les attentes de la population locale qui voyait la communauté internationale comme l'instance chargée, en cas de conflit, de trouver la solution appropriée aux problèmes du pays.¹¹⁰⁴ Par exemple, selon un sondage de mars 2011, 16,2% des Kosovars d'origine albanaise affirmaient que la réduction du chômage devait devenir une priorité d'EULEX.¹¹⁰⁵ Il était encore plus difficile pour l'UE de convaincre les Serbes habitant du nord que cette mission était également dans leur intérêt. D'autre part, en mars 2011, l'arrestation d'un groupe d'anciens combattants de l'UÇK pour des crimes de guerre a provoqué une vague de manifestation anti-EULEX, puisque la plupart de ces combattants sont perçus comme des héros nationaux par les Albanais du Kosovo.

Pourtant, le succès d'EULEX dans la lutte contre la corruption qui était un problème très sensible pour les Kosovars a fait augmenter la confiance des citoyens kosovars dans la mission. Selon des observateurs, c'était la première fois que "les citoyens du Kosovo pouvaient [...] espérer apprendre enfin quelque chose sur le gouffre où disparaît l'argent de leurs impôts."¹¹⁰⁶ Ceci explique pourquoi seulement 22% des Kosovars sont satisfaits des travaux de la mission EULEX, selon les résultats du *Kosovo Security Barometer* publié par

¹¹⁰⁰ *Ibid.*, p.125

¹¹⁰¹ "Kosovo: Mobilisation contre l'accord EULEX/Serbie", *Le Courrier des Balkans*, 14 Septembre 2009

¹¹⁰² S. PETERS, "Strategic communications of crisis management operations of international organizations: ISAF Afghanistan and EULEX Kosovo", *EU Diplomacy Papers*, No.1, 2010, p.24-25

¹¹⁰³ Denis ROLLAND et Camilla CARINI, *op. cit.*, p.137

¹¹⁰⁴ *Ibid.*

¹¹⁰⁵ *Ibid.*

¹¹⁰⁶ S. HAXHIAJ, "Kosovo: Fatmir Limaj, alias M.20 %, alias Commandant Corruption", *Le Courrier du Kosovo*, 8 Juillet 2010

Kosovar Center for Security Studies en décembre 2012.¹¹⁰⁷ On peut donc dire que les opinions publiques sont très sensibles et chaque tentative de l'EULEX peut changer leurs perceptions.

Même si dans un rapport publié en octobre 2012, la Cour des comptes européenne constate que “l’aide apportée dans les domaines de la police et de la justice n’a donné lieu qu’à des succès modestes.” et que “le niveau de la criminalité organisée et de la corruption reste élevé au Kosovo”¹¹⁰⁸, depuis 2012, la situation au Kosovo a connu des progrès importants grâce à une coopération renforcée entre les autorités Kosovares et EULEX. Cette dernière a contribué à lutter contre le blanchiment d’argent, la corruption et le crime organisé, et mettre en place un mécanisme pour identifier les demandeurs d’asile ayant besoin d’une protection internationale. Le domaine de la justice a enregistré des progrès, grâce à l’approbation d’une série de lois. EULEX est efficace pour suivre et conseiller le personnel local, comme dans le cas de la Cour suprême, ou trois sur cinq appartiennent à la mission.¹¹⁰⁹ Les structures et les procédures douanières ont été modernisées. Mais EULEX a eu des difficultés concernant la création de forces de police liées aux communautés locales.

En outre, le rapport de la Cour des comptes européenne souligne qu’au nord du pays, les résultats sont quasiment nuls”.¹¹¹⁰ Par contre, l’accord qui a été signé entre la Serbie et le Kosovo en avril 2013 prévoit que les Serbes doivent se retirer du financement et de l’administration de la police et de la justice. Il est prévu que les Serbes vivants au nord du Kosovo reçoivent un certain degré d’autonomie par la création d’une association des communes serbes du Kosovo.

En juin 2012, le mandat d’EULEX a été prolongé de deux ans, jusqu’au 14 juin 2014. La structure de la mission (divisée en trois sections: justice, police et douane) a aussi changé. Selon la structure nouvelle, il y a deux principales divisions: division « renforcement » chargé du conseil et de l’assistance et une division « exécutive », plus directement opérationnelle. Quant au montant financier destiné à couvrir les dépenses d’EULEX

¹¹⁰⁷ Kosovo Security Barometer, December 2012, http://www.qkss.org/repository/docs/Kosovo_Security_Barometer_Report_English_152996.pdf consulté le 05 Septembre 2013

¹¹⁰⁸ “European Union Assistance to Kosovo related to the rule of law”, European Court of Auditors, Special report No.18, 2012, <http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/17766744.PDF> consulté le 05 Septembre 2013

¹¹⁰⁹ Denis ROLLAND et Camilla CARINI, *op. cit.*, p.145

¹¹¹⁰ “European Union Assistance to Kosovo related to the rule of law”, European Court of Auditors, Special report No.18, 2012, <http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/17766744.PDF> consulté le 05 Septembre 2013

KOSOVO du 15 juin 2013 au 14 juin 2014, il est de 110 000 000 d'euro.¹¹¹¹

Selon le rapport de suivi du Kosovo publié par la Commission européenne en 2013¹¹¹², la situation en termes politique et économique dans le pays s'est améliorée. Le Kosovo a mis en place des réformes politiques dans les domaines de l'État de droit, de l'administration publique et de la protection des minorités. En avril 2013, le Kosovo et la Serbie ont conclu un accord historique qui vise à normaliser les relations entre les deux pays. Le 3 novembre 2013, et pour la première fois depuis l'indépendance, des élections locales ont eu lieu sur l'ensemble du territoire kosovar.

Sur le plan économique, le Kosovo est devenu membre de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en décembre 2012. En juin 2013 la Banque européenne d'investissement et le Kosovo ont conclu un accord-cadre. En outre, le Kosovo a pris un certain nombre de mesures ciblées sur le commerce. À la suite de ces avancées importantes, un dialogue sur la libéralisation des visas a été ouvert, et le Conseil européen a donné son accord sur la participation du Kosovo aux programmes de l'UE. En juin 2013 le Conseil a autorisé la Commission à négocier un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec le Kosovo. L'ASA avec le Kosovo envisage une coopération étroite pour le développement de relations économiques et commerciales, la libre circulation des travailleurs, la liberté d'établissements et de prestation de services ainsi que la circulation des capitaux.¹¹¹³ L'accord comporterait également un volet politique et judiciaire. Ce volet met en exergue l'importance de la mission EULEX pour le Kosovo car la capacité administrative des autorités kosovares est loin d'être satisfaisante.

Néanmoins, le rapport souligne la nécessité de renforcer la réforme de l'administration publique et consolider l'état de droit, en fournissant en particulier des preuves de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, de la réforme de l'appareil judiciaire et de la

¹¹¹¹ Décision 2013/241/PESC du Conseil du 27 mai 2013 modifiant l'action commune 2008/124/PESC relative à la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:141:0047:0047:FR:PDF> consulté le 05 Septembre 2013

¹¹¹² Kosovo 2013 Progress Report, http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2013/package/brochures/kosovo_2013.pdf consulté le 05 Septembre 2013

¹¹¹³ Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations concernant un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo, COM (2013) 200 final, 20 juin 2013, <http://www.senat.fr/ue/pac/E8256.html> consulté le 05 Septembre 2013

liberté d'expression. D'autre part, le rapport met l'accent sur l'importance de renforcer la coopération étroite avec EULEX.

On peut finalement dire qu'EULEX joue un rôle important pour rapprocher le Kosovo des standards européens. Bien que la situation au Kosovo soit loin d'être complètement satisfaisante, on observe des avancées notables en ce qui concerne l'État de droit. Toutes ces avancées en matière d'État de droit au Kosovo renforcent la puissance douce de l'UE et constituent une opportunité pour l'UE de se présenter sur la scène mondiale comme un acteur responsable. Le Kosovo essaye d'accomplir les réformes nécessaires pour atteindre les standards européens afin de devenir membre de l'Union. L'UE dispose donc d'une puissance normative remarquable à influencer la gouvernance du Kosovo. EULEX Kosovo est une occasion pour l'Union de montrer qu'elle peut apporter de la valeur ajoutée à la gestion de crise et à la consolidation de la paix. Une telle image contribuera à la puissance douce de l'UE.

La création d'une force de police répondant aux standards internationaux est un exercice de reconstruction et de stabilisation de l'État. C'est pour cette raison que conformément aux décisions prises par le Conseil de Feira en juin 2000, les États membres de l'UE se sont engagés à renforcer leurs capacités à fournir des policiers pour les missions de conseil, formation, surveillance et encadrement dans le cadre de la PESD (1000 officiers de police ou gendarmes, dans un délai de 30 jours).

Les missions de police demeurent au premier plan de l'opérationnalisation du volet civil de la PSDC, non seulement du fait du nombre de personnel sur le terrain, mais aussi du fait du nombre de missions en cours. À titre d'exemples, on prendra la mission EUPOL Afghanistan.

2.2.2.2.Mission de police: EUPOL Afghanistan

La mission EUPOL Afghanistan a été créée six ans après le début de l'opération « Liberté Immuable» (*Enduring Freedom*) lancée en octobre 2001 par une coalition internationale dirigée par les États-Unis. Cette opération a été mise en œuvre à la suite des attaques du 11 septembre 2001 pour chasser du pouvoir les talibans accusés d'avoir protégé les dirigeants d'Al-Qaida, et détruire les camps d'entraînement et les infrastructures terroristes en Afghanistan. Après la campagne initiale qui a permis l'instauration d'un gouvernement

provisoire dirigé par Hamid Karzaï, par la résolution 1386 du 20 décembre 2001¹¹¹⁴, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé le déploiement de la force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) sous l'égide de l'OTAN. Depuis août 2003, le FIAS a pour mission d'aider les autorités afghanes à assurer efficacement la sécurité dans tout le pays, et de contribuer à la formation et au développement des forces de sécurité nationales afghanes.

À la suite de l'opération "Liberté Immuable", la stabilisation et la reconstruction sont devenues les principaux problèmes du pays. Dans ce contexte, la communauté internationale a organisé une conférence sur l'assistance à la reconstruction de l'Afghanistan à Tokyo en janvier 2002. Dans cette conférence, les donateurs ont décidé de donner trois milliards de dollars pour la reconstruction.¹¹¹⁵ De plus, les Etats-Unis ont assumé la responsabilité de créer l'armée nationale afghane et les pays européens se sont engagés à entraîner et équiper la police nationale afghane. Dans ce but, les Allemands ont pris la responsabilité d'entraîner les officiers de police afghans pour maintenir l'ordre civil et poursuivre les criminels, les Britanniques d'entraîner l'unité de la police anti-narcotique et les Italiens de contribuer à la mise en route d'une réforme de l'ensemble du système judiciaire.¹¹¹⁶

Mais le manque d'une coopération entre ces trois pays et l'insuffisance de la mission allemande en matière d'équipement et de personnel a incité l'UE à mener une mission de police en Afghanistan, nommée « EUPOL Afghanistan » en juin 2007.¹¹¹⁷ EUPOL Afghanistan a pour objectif de mener une action d'encadrement, de formation spécialisée, de suivi et de conseil auprès des ministères afghans de l'Intérieur et de la Justice, de contribuer à la professionnalisation de la police nationale afghane et à l'établissement de liens entre police et réforme de la justice.¹¹¹⁸ Deux effectifs de 400 civils et policiers européens ont été autorisés par le Conseil européen.¹¹¹⁹

¹¹¹⁴ S/RES/1386 (2001), Adoptée par le Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan, 20 décembre 2001, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1386\(2001\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1386(2001)) consulté le 06 Septembre 2013

¹¹¹⁵ Abdul Naim ASAS, *Les enjeux stratégique de l'Afghanistan*, Paris, L'Harmattan, 2013, p.115

¹¹¹⁶ Kubra TURK, "Less than one year for the EUPOL Afghanistan: Again an insufficiency", *Turkish Weekly*, 10 juin 2012

¹¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹¹⁸ Action commune 2007/369/PESC du Conseil du 30 mai 2007 relative à l'établissement de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN), Journal officiel de l'UE, 31 Mai 2007, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:139:0033:0038:FR:PDF> consulté le 06 Septembre 2013

¹¹¹⁹ "Mission de police de l'UE en Afghanistan (EUPOL Afghanistan)", Conseil de l'UE, http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/sede/dv/300/300909/300909factsheet_eupol_afghanistan_3_fr.pdf consulté le 06 Septembre 2013

On peut dire que cette mission s'intègre dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'Afghanistan et l'UE. L'UE est l'un des principaux bailleurs de fonds de l'aide au développement et de l'aide humanitaire en Afghanistan. (quelque 2,5 milliards d'euros entre 2002 et 2011).¹¹²⁰ L'Union est aussi le premier contributeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public qui finance les dépenses de fonctionnement de la police afghane. Depuis l'ouverture d'une délégation de l'UE à Kaboul en 2002, l'Union a aidé à la réalisation d'un certain nombre de projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, de l'agriculture, de l'État de droit, etc.¹¹²¹ La déclaration conjointe entre l'UE et l'Afghanistan, signée en novembre 2005, précise les domaines d'action prioritaires: consolidation du système politique démocratique; promotion d'un gouvernement responsable; l'État de droit; les droits de l'homme; le développement d'une véritable société civile; et des efforts en matière de gouvernance.¹¹²² Outre ces domaines, le document stratégique pour l'Afghanistan (2007-2013) insiste sur la réforme du secteur rural, la santé, et la gouvernance.¹¹²³ C'est donc dans le cadre du développement d'une gouvernance efficace que l'UE s'engage pour la réforme des secteurs de la police. Par contre, ces contributions ne sont pas sans condition. En retour, le gouvernement afghan doit faire des efforts pour assurer l'équité électorale, lutter contre la corruption, respecter les droits de l'homme, et promouvoir l'État de droit. Cette condition montre qu'outre sa puissance douce, l'Union utilise également sa puissance dure envers l'Afghanistan.

EUPOL Afghanistan, sans contestation une mission importante pour la crédibilité de l'Union, est loin d'être une mission facile à conduire à cause des différents obstacles. L'absence d'une culture policière en Afghanistan est le premier obstacle à la formation d'une police nationale afghane. Comme le note Tim Foxley, analyste associé au Ministère britannique de la Défense, « la police nationale afghane est, depuis plus de deux décennies, associée au renforcement plutôt qu'à la lutte contre le crime. Cela découle de l'utilisation des forces de police, qui pendant longtemps n'étaient rien d'autre que des milices au service des chefs de guerre

¹¹²⁰ Développement et coopération-Eurpeaid, Afghanistan, http://ec.europa.eu/europeaid/where/asia/country-cooperation/afghanistan/afghanistan_fr.htm consulté le 06 Septembre 2013

¹¹²¹ Qayoom SUROUSH, "The EUPOL Challenges to Success in Afghanistan", *Afghan Institute for Strategic Studies*, 25 Mai 2013

¹¹²² Déclaration conjointe UE-Afghanistan, 14519/05 (Presse 299), Bruxelles, le 16 novembre 2005 <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&t=PDF&gc=true&sc=false&f=ST%2014519%202005%20INIT&r=http%3A%2F%2Fregister.consilium.europa.eu%2Fpd%2Fft%2F05%2Fst14%2Fst14519.fr05.pdf> consulté le 07 Septembre 2013

¹¹²³ Document de stratégie République islamique d'Afghanistan 2007-2013, Commission européenne, http://eeas.europa.eu/afghanistan/csp/07_13_fr.pdf consulté le 07 Septembre 2013

locaux, et qui avaient pour but d'assurer l'ordre public, de s'occuper des opposants, et de collecter des taxes et des impôts (discretionnaires). »¹¹²⁴ D'une façon similaire, le rapport de la chambre des Lords britannique souligne que la police nationale afghane a été longtemps sous-financée, et s'est lentement transformée en refuge et moyens de reconversion pour les ex-miliciens inquiets de la diminution de leur pouvoir.¹¹²⁵ Cette situation est la principale raison de la méfiance du peuple afghan vis-à-vis des forces de police. D'autre part, les talibans utilisent cette perception négative concernant la mauvaise performance de la police nationale afghane comme un instrument de propagande pour saper le moral des officiers de police afghane.¹¹²⁶

Le manque de vision commune de l'objectif des capacités à atteindre constitue un autre problème. Selon Nicolas Fescharek, doctorant au CERI-Sciences Po, les difficultés de la mission « découlent d'abord du fait que les pays européens n'ont pas la même vision ni du contenu de l'approche civile, ni du rôle de la police européenne dans un contexte de conflit armé. Dès le début de l'intervention, les États européens engagés au Sud du pays, comme le Royaume-Uni, ont été favorables à une police plus offensive du type gendarmerie pour soulager leurs soldats au combat. D'autres nations, comme l'Allemagne ou l'Italie, elles-mêmes dans des zones relativement stables, ont privilégié une police centrée sur la promotion de l'État de droit et le maintien de l'ordre. »¹¹²⁷ Cependant, après le lancement de "mission de formation de l'OTAN Afghanistan (NTM-A)" en novembre 2009, destiné essentiellement au combat, la mission EUPOL s'est focalisée sur des fonctions plus civiles.¹¹²⁸

D'autre part, si on compare les effectifs et les budgets de l'EUPOL (400 personnels/un budget annuel de 60,5 millions d'euros) et du NTM-A (environ de 2000 personnels/un budget annuel

¹¹²⁴ Nicolas GIACOMETTI, "EUPOL Afghanistan; objectifs, limites et perspectives", *Au Café de l'Europe*, 24 Octobre 2012, <http://aucafedeurope.com/2012/10/24/eupol-afghanistan-objectifs-limites-et-perspectives/> consulté le 08 Septembre 2013

¹¹²⁵ "The EU's Afghan Police Mission", House of Lords, European Union Committee, 8th report of session 2010-2011, <http://www.publications.parliament.uk/pa/ld201011/ldselect/ldeucom/87/87.pdf> consulté le 07 Septembre 2013

¹¹²⁶ Maxime LARIVE, "From Speeches to Actions: EU involvement in the war in Afghanistan through the EUPOL Afghanistan mission", Paper presented at the 12th EUSA Biennial Conference Boston, 3-5 March 2011, p.20

¹¹²⁷ Nicolas FESCHAREK, « Ce que l'Afghanistan a changé pour l'UE », *CERI*, 19 Avril 2011, http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/04/19/ce-que-l-afghanistan-a-change-pour-l-union-europeenne_1509746_3232.html consulté le 08 Septembre 2013

¹¹²⁸ Nicolas GIACOMETTI, *op. cit.*

de 10 milliards d'euros)¹¹²⁹, on peut se rendre compte du manque de volonté des États membres de l'UE. De même, jusqu'en 2011, la mission n'a pas pu être effectivement au complet. Par conséquent, le manque de personnel et le sous-financement détériorent l'image de la mission qui pourrait être un bon exemple de l'utilisation de la puissance douce de l'UE.

En outre, puisque l'Union n'est pas le seul acteur extérieur à l'Afghanistan engagé dans la sécurisation et la stabilisation du pays, le manque d'une coopération et la coordination parmi ses différents acteurs constitue un handicap. La mission la plus importante de formation de la police afghane est la "mission de formation de l'OTAN Afghanistan" qui a été mise sur pied en novembre 2009. Elle soutient la FIAS pour permettre au peuple afghan de prendre en main sa sécurité en supervisant l'instruction et l'encadrement des forces de sécurité nationales afghanes, soit l'armée nationale afghane, l'aviation afghane et la police nationale afghane. L'ONU est aussi présente par l'intermédiaire de sa « mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan », lancée en mars 2002, afin de faire de la formation en matière de droits de l'homme. Certains États sont également actifs sur le territoire afghan au titre d'accords bilatéraux comme le Canada qui contribue à la formation de certaines unités de police pour les missions antiterroristes. Cette diversité d'approches, de moyens et de stratégies suscite quelques problèmes. À titre d'exemples, EUPOL a pour objectif de créer une police civile tandis que NTM-A se concentre sur des missions de combat. En revanche, la police nationale afghane étant entièrement à construire, elle a besoin de ces deux types de formation. De plus, la dispute turco-chypriote limite toujours la coopération entre l'OTAN et l'UE qui agissent sur le même terrain.¹¹³⁰

Par ailleurs, on peut dire que l'Union n'a pas pu bien évaluer le contexte à la fois sécuritaire, culturel et social en Afghanistan. Sur le plan sécuritaire, EUPOL a été formée comme une mission civile se déroulant dans un cadre relativement pacifié et sans combat majeurs. Par contre, en 2007 comme en 2013, la violence qui cible la police afghane se poursuit dans le pays. La focalisation européenne sur une police du temps de paix manque donc d'intérêt à court terme. Au niveau culturel, l'objectif de l'Union est de renforcer le pouvoir central afghan qui est traditionnellement faible. Historiquement, ce sont les chefs locaux associés aux

¹¹²⁹ Voir Historique de l'opération EUPOL Afghanistan, Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix, <http://www.operationspaix.net/33-historique-eupol-afghanistan.html> consulté le 08 Septembre 2013

¹¹³⁰ Pour la dispute turco-chypriote, voir les pages 275-276

conseils traditionnels qui représentent la première source de décisions politiques.¹¹³¹ C'est pourquoi l'approche de l'UE n'est pas adaptée aux réalités culturelles afghanes traditionnellement méfiantes vis-à-vis du pouvoir central et donc de ses forces de police.¹¹³² Quant au niveau social, le taux élevé d'illettrisme, la consommation de drogues, et l'absence de considération pour les droits de l'Homme influencent négativement les travaux de la mission EUPOL.

En prenant en compte tous ces défis rencontrés par EUPOL Afghanistan, on peut mentionner qu'en cas de conflit armé l'approche civile communautaire ne peut se mettre en place du fait du manque d'ordre public, comme l'illustre EUPOL Afghanistan. Cette erreur stratégique qui a affecté négativement le succès de la mission a limité la puissance douce de l'Union en détériorant l'image de l'UE en tant qu'acteur global en matière de sécurité. La situation en Afghanistan rend nécessaire de mettre en œuvre une approche globale, combinant des mesures civiles et militaires et les coordonnant. En outre, la présence de l'UE n'est pas suffisamment visible en Afghanistan. Elle n'est pas perçue comme un acteur unitaire. Du fait des obstacles découlant de la culture afghane, du contexte sécuritaire en Afghanistan, du manque de vision commune et de volonté des États membres de l'UE, et de l'absence de coopération entre l'UE et l'OTAN, l'Union est en difficulté de mettre en œuvre un agenda politique efficace et de le faire visible parmi les autres contributeurs qui se trouvent dans le pays. C'est pour cette raison que même si 82% des Afghans expriment leur confiance dans la police nationale afghane selon une enquête menée par la Fondation Asie (États-Unis) en 2012¹¹³³, EUPOL Afghanistan n'a pas permis à l'UE jusqu'à aujourd'hui d'exercer une influence cooptive en Afghanistan. Un changement de stratégie semble donc nécessaire pour l'Union, puisqu'en juin 2013 le Conseil européen a prolongé la durée de la mission EUPOL jusqu'au 31 décembre 2014 et qu'il a déjà déclaré son intention de poursuivre l'aide en Afghanistan après le retrait des troupes de l'OTAN à la fin de l'année 2014.¹¹³⁴

¹¹³¹ Nicolas GIACOMETTI, *op. cit.*

¹¹³² *Ibid.*

¹¹³³ "Survey: Afghans perceive Afghan National Police as "mostly positive", December 2012, <http://www.eupol-afg.eu/?q=node/227> consulté le 09 Septembre 2013

¹¹³⁴ Communiqué de presse, 3288 session, Conseil de l'UE, Bruxelles, 20 janvier 2014, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/FR/foraff/140741.pdf consulté le 09 Septembre 2013

2.2.2.3.Mission de surveillance: Aceh MM

Après la proclamation de son indépendance en 1945, l'Indonésie a accordé un statut spécial à la province d'Aceh, dans les domaines de la religion, du droit coutumier et de l'éducation en 1959. Mais cette autonomie partielle n'a pas satisfait Aceh, et la découverte de gaz et de pétrole dans le nord-est de la province en 1971 a enflammé les tensions entre la province et le gouvernement. La fondation du mouvement pour un Aceh libre (Gerakan Aceh Merdeka/GAM) en 1976 qui entreprend une série d'attaques contre les institutions indonésiennes, le conflit entre le gouvernement indonésien et GAM a conduit à trois décennies de conflits. Les deux parties ont signé un mémorandum d'entente qui a ouvert la voie à une résolution du conflit le 15 août 2005. Outre le désarmement, la démobilisation et la réintégration des rebelles, cet accord prévoit l'institution d'une autonomie locale pour la province, la possibilité de créer des partis politiques locaux et une meilleure répartition des revenus de l'exploitation du gaz et du pétrole.¹¹³⁵ De plus, conformément à cet accord, une mission civile conjointe de l'UE et de l'ASEAN sera mise en place pour surveiller le respect du cessez-le-feu, la démobilisation et la réintégration du GAM, le désarmement, le transfert des forces militaires et des forces de police non organiques et le respect des droits de l'homme.

L'Union a mis en œuvre un programme spécial qui comprend la réintégration des prisonniers, les élections locales, et les réformes judiciaires pour soutenir la normalisation politique et promouvoir la démocratie. Le potentiel de l'UE dans la reproduction de cette expérience réussie ne doit pas être exagéré car les conditions internes changent d'un pays à l'autre.

La mission de surveillance à Aceh (MSA) lancée par l'UE et cinq pays membres (Brunei, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) de l'ASEAN, est devenue opérationnelle en septembre 2005. Elle est la première mission de l'UE en Asie et elle constitue la première coopération de ce type avec des pays de l'ASEAN. Le montant de référence financière pour la mission était de 9 millions d'euros, mais les États membres de l'UE et des pays contributeurs ont versé un montant supplémentaire de 6 millions d'euros.¹¹³⁶ On a déployé 125 moniteurs européens et 93 moniteurs qui viennent des pays de l'ASEAN. La mission s'est terminée en

¹¹³⁵ Historique de l'opération MSA, Réseau de recherche sur les opérations de paix, <http://www.operationspaix.net/114-historique-msa.html> consulté le 11 Septembre 2013

¹¹³⁶ Le Conseil crée une mission de surveillance à Aceh, C/05/230, Bruxelles, le 9 septembre 2005, http://europa.eu/rapid/press-release_PRES-05-230_fr.htm consulté le 11 Septembre 2013

mars 2006.

La MSA a tout d'abord pris la tête dans le domaine du secours humanitaire, puisque Aceh avait été dévastée par le violent séisme intervenu en décembre 2004. Pour aider les pays touchés par la catastrophe, l'UE a consacré un montant de 1,5 milliard d'euros, ce qui la place au premier rang des donateurs.¹¹³⁷ Ces efforts sont sans doute importants pour la réputation de l'UE en tant que fournisseur principal de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement. Elle s'est ensuite concentrée sur les affaires sécuritaires, notamment la surveillance de l'amnistie pour les prisonniers du GAM, le désarmement, le redéploiement des forces indonésiennes de sécurité et la réintégration des anciens combattants. Après le désarmement du GAM, la mission a surveillé le transfert des forces non organiques militaires et policières pour rejoindre leur base d'origine conformément au mémorandum. Ensuite, la MSA a continué à surveiller les fonctions exercées par les militaires et les policiers qui doivent désormais se limiter aux compétences réglementaires en temps de paix.¹¹³⁸ Le succès du désarmement et du transfert des forces ont renforcé l'image de l'UE aux yeux du peuple local puisqu'ils sont essentiels pour la bonne évolution de la situation dans la province.

La réintégration des ex-combattants du GAM était sans doute une étape difficile pour la mission car le problème n'était pas seulement de distribuer l'argent en petites tranches, mais il s'agissait d'une question de répartir des terres et des logements, assurer la sécurité physique et un environnement propice à la prospérité économique, etc. Bien que l'efficacité de la réponse des autorités indonésiennes à ces besoins soit discutable, en réalisant 500 entretiens avec les anciens prisonniers, la MSA a significativement contribué à la compréhension de leurs perspectives et leurs priorités.¹¹³⁹ Quant à la surveillance du respect des droits de l'homme, en soulignant la délicatesse du sujet, Maryse Alie, doctorante à l'Université catholique de Louvain, note que "le fait que la MSA se soit abstenue de surveiller étroitement le respect des

¹¹³⁷ "Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, Comité économique et social européen et au Comité des régions - Renforcer la capacité de réaction de l'UE en cas de catastrophes et de crises dans les pays tiers", COM/2005/0153 final, Bruxelles, 20 Avril 2005, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52005DC0153:FR:HTML> consulté le 11 Septembre 2013

¹¹³⁸ Voir les articles 4.10 et 4.11 du mémorandum d'entente, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/MoU_Aceh.pdf consulté le 11 Septembre 2013

¹¹³⁹ Piere Antoine BRAUD and Giovanni GREVI, "The EU mission in Aceh: implementing peace", *EUISS*, Occasional paper, No.61, December 2005, p.30-31

droits de l'homme à Aceh a sans doute été un des facteurs qui ont contribué à sa réussite.”¹¹⁴⁰

L'utilisation d'une gamme variée d'outils pour gérer les crises est cruciale pour faire face à des situations de gestion de crises de plus en plus complexes. Il faut donc avoir la capacité de déployer les ressources multifonctionnelles de gestion civile des crises dans un format intégré. La MSA est un bon exemple d'une mission complexe qui nécessite une expertise diversifiée des moniteurs. C'est pour cette raison que la majorité de ces moniteurs avaient une formation militaire et disposaient d'un savoir-faire. Il est important de noter que la MSA a réalisé quelques “premières” surtout en matière d'intégration. C'était non seulement une opération viable avec la participation des partenaires de l'ASEAN, mais elle a aussi rassemblé les militaires, les ex-militaires et les civils pour former une équipe efficace et crédible.¹¹⁴¹

Il ne serait pas faux de dire que la MSA a été une des garanties de la mise en œuvre des accords de paix. La MSA était sans doute un succès pour l'UE qui a montré sa capacité de conduire une mission de consolidation de paix dans le cadre de la PSDC. La coopération avec des États membres de l'ASEAN a été une plus-value et a permis une approche régionale de la résolution du conflit. Puisque les autres membres de l'ASEAN connaissent des conflits comparables sur certains aspects avec celui d'Aceh. L'apparition d'une telle approche par l'initiative européenne renforce la crédibilité et l'image positive de l'Union ainsi que sa puissance douce. Cette mission qui prouve que l'UE ne reste pas indifférente aux crises au-delà de son voisinage immédiat a contribué sa perception en tant qu'acteur global. Reuben Wong, maître de conférences à l'Université de Singapour, souligne que la perception indonésienne de la capacité militaire de l'UE a été renforcée par l'utilisation de la PESD dans la région.¹¹⁴² Par exemple, après la MSA, les élites indonésiennes ont commencé à percevoir l'UE comme deuxième partenaire plus important après les États-Unis.¹¹⁴³ Selon le haut Représentant Javier Solana, l'engagement européen à Aceh a donné un nouvel élan aux relations entre l'UE et l'Indonésie.¹¹⁴⁴ En outre, la coopération avec l'ASEAN était une illustration de la détermination de l'Union à soutenir les organisations régionales pour la

¹¹⁴⁰ Maryse ALIE, “Les accords du paix de 15 Août 2005 entre le GAM et le gouvernement indonésien: Un cadre juridique nouveau pour une paix durable?”, *Droit Fondamentaux*, No.6, Decembre 2006, p.47

¹¹⁴¹ Piere Antoine BRAUD and Giovanni GREVI, *op. cit.*, p.34

¹¹⁴² Reuben WONG, “Still in Deficit Perceptions of the EU's Capabilities among Foreign Policy Elites in Singapore, Indonesia and Vietnam”, *EU External Affairs Review*, Vol. 2, July 2012, p.41

¹¹⁴³ Natalia CHABAN et al (eds.), *The EU through the eyes of Asia*, Volume 2, Singapour, World Scientific, 2009, p.115-116

¹¹⁴⁴ Kees Bote KEIZER, “Effective engagement: the European Union, liberal theory and the Aceh peace process”, University of Canterbury, European Studies Department, 2008, p.92

promotion de la paix et de la stabilité internationale. Ceci est une contribution importante au concept de multilatéralisme efficace.

Par ailleurs, même si le désarmement du GAM, la démilitarisation de la province d'Aceh et l'octroi des amnisties semblent avoir été positivement gérés, il faut cependant revoir et améliorer le contrôle du respect des droits de l'homme et augmenter le petit nombre d'observateurs ou d'enquêteurs. De plus, il faut rappeler que le succès de la MSA dépend tout d'abord du respect du gouvernement indonésien et du GAM au memorandum d'entente.

Cette mission a donné à l'Union l'opportunité de se présenter comme une puissance alternative (qui préfère des outils de la puissance douce) dans une région traditionnellement dominée par les États-Unis.¹¹⁴⁵

2.2.2.4. Mission de réforme du secteur de la sécurité: EUSEC RD Congo

Vers la fin des années 1990, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) est devenue un élément central de l'agenda international dans les États touchés par des conflits. Aujourd'hui, il y a un consensus croissant en ce que la RSS est indispensable pour la stabilisation et la reconstruction efficaces car il existe un lien indéniable entre le risque de conflit et des questions telles que la pauvreté, la démographie, les droits de l'homme, l'environnement, etc. La consolidation durable de la paix nécessite de s'attacher à la sécurité de l'État en même temps qu'à la sécurité humaine. Il ne serait pas possible d'instaurer la paix et d'assurer le développement durable sans réformer le secteur de la sécurité car la RSS crée un terrain propice à des initiatives en matière de consolidation de la paix et de reconstruction.¹¹⁴⁶

Selon la définition du Comité d'aide au développement de l'OCDE, la RSS "relève d'une approche holistique, qui comprend tous les acteurs, leurs rôles, responsabilités et actions, dans une synergie visant à assurer la gestion du système de façon cohérente avec les normes démocratiques et les principes de bonnes gouvernances, contribuant ainsi au bon

¹¹⁴⁵ *Ibid.*, p.101

¹¹⁴⁶ Alan BRYDEN et Heiner HANGGI, "Reforming and Restructuring the Security Sector" dans Alan BRYDEN et Heiner HANGGI, *Security Governance in Post-conflict Peacebuilding*, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces, 2005, p.23

fonctionnement du cadre général sécuritaire.”¹¹⁴⁷ Par conséquent, les initiatives dans le cadre de la RSS se concentrent sur les institutions centrales comme les forces armées, la police, le pouvoir judiciaire.

En tant qu’un volet essentiel de la prévention et de la sortie des conflits internes dans des « États fragiles »¹¹⁴⁸, l’UE donne une importance particulière à la RSS. La stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003, affirme un renforcement du rôle de l’UE dans les réformes en matière de sécurité. Depuis cette date, l’Union a fait de la RSS une de ces priorités comme l’illustre le “concept de l’Union européenne pour le soutien de la PESC à la RSS”¹¹⁴⁹, publié en octobre 2005 et sa communication “réflexion sur l’appui apporté par la communauté européenne à la réforme du secteur de la sécurité”¹¹⁵⁰, publiée en mai 2006. Dans la stratégie de l’UE pour l’Afrique, adoptée en 2005, l’UE affirme son intention de soutenir la paix dans les situations d’après-conflit en Afrique en développant une stratégie et une capacité de promotion de la RSS.¹¹⁵¹ D’autre part, la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité constitue la première priorité de la stratégie Conjointe UE-Afrique adoptée en 2007. Elle souligne l’importance de favoriser le développement économique et le renforcement des autorités locales afin d’assurer la sécurité et la bonne gouvernance. Ce double objectif correspond à la RSS qui souligne qu’il n’existe pas de développement sans sécurité.

Les États africains sont particulièrement touchés par ces conflits qui unissent à la capacité des gouvernements à absorber les aides au développement et de les utiliser pour accroître la stabilité et la prospérité de leur pays. Dans ces États, l’instabilité politique suscite un manque

¹¹⁴⁷ Comité d’aide au développement de l’OCDE, Lignes directrices du CAD sur la réforme des systèmes de sécurité et la gouvernance, 2005, <http://www.oecd.org/fr/developpement/incaf/31785341.pdf> consulté le 11 Septembre 2013

¹¹⁴⁸ Selon le Comité d’aide au développement de l’OCDE, un Etat est fragile lorsque le gouvernement et les instances étatiques n’ont pas les moyens et/ou la volonté politique d’assurer la sécurité et la protection des citoyens, de gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté au sein de la population. (Le renforcement de l’Etat dans les Etats fragiles, OCDE, <http://www.oecd.org/fr/cad/incaf/lerenforcementdeletatdanslesetatsfragiles.htm> consulté le 12 Septembre 2013)

¹¹⁴⁹ EU Concept for ESDP Support to Security Sector Reform, 12566/4/05, Bruxelles, 13 Octobre 2005, <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=EN&t=PDF&gc=true&sc=false&f=ST%2012566%202005%20REV%204&r=http%3A%2F%2Fregister.consilium.europa.eu%2Fpd%2Fen%2F05%2Fst12%2Fst12566-re04.en05.pdf> consulté le 12 Septembre 2013

¹¹⁵⁰ Réflexion sur l’appui apporté par la Communauté européenne à la réforme du secteur de la sécurité, COM(2006) 253 final, Bruxelles, 24 Mai 2006, http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0253fr01.pdf consulté le 12 Septembre 2013

¹¹⁵¹ La stratégie de l’UE pour l’Afrique: vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l’Afrique, SEC(2005)1255, Bruxelles, 12 Octobre 2005, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0489:FIN:FR:PDF> consulté le 12 Septembre 2013

de distinction entre les menaces internes et externes et empêche la répartition des rôles entre les forces de sécurité.¹¹⁵² L'armée est souvent utilisée pour protéger les régimes au pouvoir et pour effectuer des travaux traditionnels de la police. Cette situation affaiblit la légitimité des gouvernements et favorise l'émergence d'États défaillants. L'un de ces pays africains est la République Démocratique du Congo (RDC).

Après avoir déclaré son indépendance de la Belgique en 1960, le Zaïre (ancien nom de la RDC) a connu des tensions ethniques, de l'oppression et de l'insécurité sous la présidence de Mobutu Sese Seko. En 1996, les tensions provenant de la guerre civile et du génocide au Rwanda se sont propagées au Zaïre et ont abouti à la chute du président Mobutu. Laurent-Désiré Kabila, à la tête du groupe armé congolais, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), a accédé au pouvoir en mai 1997 en obtenant le soutien politique et militaire du Rwanda et de l'Ouganda. Mais le conflit régional entre 1998-2003 a conduit à l'assassinat de Kabila et son fils Joseph Kabila lui a succédé en janvier 2001. Il a signé un accord de paix avec l'Ouganda et le Rwanda en février 2001 pour le retrait de leurs troupes qui se trouvent en RDC. Les troupes de maintien de la paix de l'ONU sont arrivées au pays en avril de la même année. Pourtant, le conflit a recommencé en janvier 2002 à la suite d'affrontements entre des groupes ethniques dans le Nord-est. Ce conflit a conduit à l'établissement d'un gouvernement de transition entre 2003-2006. Ses principaux objectifs étaient la restauration de la paix dans l'est du pays, et l'organisation d'élections législatives.¹¹⁵³ Néanmoins, même après l'élection de Joseph Kabila en tant que président de la RDC en octobre 2006, le pays a continué d'être victime de l'insécurité, notamment dans l'est du pays, mais aussi dans d'autres provinces. Il y a de nombreuses zones sur lesquelles le gouvernement n'exerce aucun contrôle et l'armée congolaise qui est mal équipée et mal entraînée ne peut pas assurer la protection des fronts.

À partir de l'installation des institutions politiques transitoires en 2003, le secteur de la sécurité est devenu l'objet de multiples réformes. Depuis 2003, l'UE joue un rôle actif dans ce processus de réforme. Aussi bien le Conseil de l'UE que la Commission européenne ont développé des initiatives dans le secteur de la sécurité. Dans le domaine de la défense, l'UE a mis en œuvre une série de réformes en se basant sur le "Plan stratégique national pour

¹¹⁵² Quentin WEILER, "The European Union and Security Sector Reform in Africa: a leader in theory, a laggard in reality?", *Bruges Regional Integration & Global Governance Papers*, January 2009, p.5

¹¹⁵³ Steven Van DAMME, "The European Union as a post-modern security actor? Defence reform in the Democratic Republic of Congo", Presenting paper at GARNET Conference, Brussels, 24-26 Mai 2008, p.10

l'intégration des forces armées", adopté par le gouvernement congolais en 2005.¹¹⁵⁴ De plus, la Commission européenne a consacré 20 millions d'euros au Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration en Afrique Centrale entre 2002-2009.¹¹⁵⁵ Ce programme a pour but de contribuer à la création d'un environnement sécuritaire global et un processus de paix et de stabilisation régional en aidant à la démobilisation et réintégration des anciens combattants. En juin 2005, le Conseil européen a approuvé la Mission de conseil et d'assistance de l'UE en matière de RSS en RDC (EUSEC RDC) à la suite de la demande officielle du gouvernement congolais.

Composée d'une cinquantaine de personnes, militaires et civils, la mission EUSEC RDC vise à fournir conseil et assistance aux autorités congolaises afin d'apporter un soutien dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. L'objectif général de la mission est de soutenir les autorités congolaises pour reconstruire une armée qui assurera la sécurité et de créer les conditions favorables pour rétablir l'ordre social et économique. Cette mission est la première de son genre dans le cadre de la PSDC: une mission civile visant à fournir des conseils militaires. Elle constitue également une nette extension de la portée de l'action de l'UE au-delà des traditionnelles missions de Petersberg.

Par ailleurs, à part la mission « EUSEC RD Congo » qui est consacrée à la réforme de l'armée, en juillet 2007 l'UE a lancé la mission « EUPOL RD Congo » pour contribuer à la restructuration de la police.

Puisque la justice est un élément essentiel aux efforts de reconstruction à long terme, la Commission européenne a mis en œuvre le programme de réhabilitation de la justice à l'Est de la RDC (REJUSCO) en 2005. Ce programme cible la chaîne pénale dans son ensemble en renforçant les institutions de la justice (polices, tribunaux, prisons), ses acteurs (police judiciaire, magistrats, avocats, greffiers, agents pénitentiaires) et les garanties pour les justiciables (témoins, prévenus, victimes).¹¹⁵⁶

¹¹⁵⁴ "DRC: DDR and Reform of the Army", Amnesty International, Report No. AFR 62/001/2007, 2007, www.amnesty.org/en/library/asset/AFR62/001/2007/en/dom-AFR620012007en.pdf consulté le 13 Septembre 2013

¹¹⁵⁵ Programme multi-pays de Démobilisation et Réintégration: Evaluation de fin de programme, Oslo, Juin 2010, http://www.mdrp.org/PDFs/MDRP_ReportFinalScanteam_fn.pdf consulté le 13 Septembre 2013

¹¹⁵⁶ "La Commission européenne contribue à la réhabilitation de la justice à l'Est de la République Démocratique du Congo", Bruxelles, IP/06/845, 26 Juin 2006, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-06-845_fr.htm consulté le 13 Septembre 2013

Les réformes dans le secteur de sécurité impliquent non seulement les structures de défense, la police, l'État de droit et le système judiciaire, mais aussi la promotion de la bonne gouvernance, le contrôle interne et externe des institutions concernées et les ressources financières pour soutenir toutes ces activités. C'est pour cette raison que la mission EUSEC dont le mandat s'est progressivement élargi au cours des ans, compte trois principaux champs d'actions: le soutien technique, la formation et la coordination des efforts internationaux et locaux en matière de RSS.¹¹⁵⁷ Concernant la modernisation de l'administration dans l'armée, EUSEC a recensé et distribué des cartes d'identité militaires infalsifiables. On a ensuite créé une base de données pour suivre les militaires et a mis en place une chaîne de finance afin de contrôler les flux financiers. En outre, EUSEC a formé et mis en place un corps d'experts administratifs et financiers. Finalement, on a installé un réseau informatique en vue d'assurer la communication et la gestion administrative.

En 2005, les soldats congolais recevaient un salaire de 10 dollars par mois, bien en dessous du seuil de pauvreté absolue qui est de 1 dollar par jour.¹¹⁵⁸ Ils n'avaient pas de logement, transport, équipement ou soutien médical approprié. Ces conditions ont conduit les meilleurs combattants à quitter l'armée. En conséquence, la corruption dans l'armée congolaise est devenue très répandue. Afin d'assurer le retour de ces soldats, EUSEC a séparé la chaîne de commandement de la chaîne de paiement et a donné les salaires directement aux nouvelles brigades intégrées.

D'autre part, en effectuant un recensement dans l'armée, EUSEC a aussi mis en place un système d'enregistrement biométrique des soldats dans une base de données centrale. Ceci a considérablement contribué à la suppression de nombreux soldats "fantômes" de l'armée. Une autre contribution importante de la mission est son conseil stratégique sur la réforme de l'armée. En 2007, sous le leadership de l'état-major des armées congolaises, les officiers de l'EUSEC et de l'ONU ont développé un plan stratégique pour la réforme militaire qui a été adopté par le président congolais en 2009.¹¹⁵⁹ En outre, EUSEC a réalisé d'autres petits projets comme la protection des femmes et des enfants touchés par les conflits armés et la formation en matière de droits de l'homme, d'informatique, d'administration militaire, etc.

¹¹⁵⁷ Historique de l'opération EUSEC –RDONGO, <http://www.operationspaix.net/34-historique-eusec-rdcongo.html> consulté le 13 Septembre 2013

¹¹⁵⁸ Caty CLEMENT, "EUSEC RD Congo: The EU mission to provide advice and assistance to security sector reform in the DRC", in Giovanni GREVI et al (ed.), *European Security and Defence Policy: The first 10 years (1999-2009)*, Paris, EU-ISS, 2009, p.247

¹¹⁵⁹ Caty CLEMENT, *op. cit.*, p.248

Quant aux problèmes qui limitent le succès de la mission, le premier est l'absence d'une coopération entre les missions européennes en RDC. La RSS est une composante essentielle de reconstruction de l'État, qui vise à renforcer les principes démocratiques, la légitimité de l'État et la gouvernance. Dans ce contexte, la RSS nécessite une approche intégrée qui comprend le renforcement de la capacité et de la légitimité des institutions qui contrôlent les forces nationales de sécurité ainsi que d'autres composantes du système de sécurité et de justice. C'est pourquoi la coopération entre les missions EUSEC et EUPOL est très importante, par contre, il n'existe aucun document qui précise la nature d'une telle coopération ou de la complémentarité des activités menées.

De plus, l'impossibilité de mener une seule mission intégrée pour la RSS en RDC a conduit à l'apparition de trois lignes budgétaires distinctes: EUSEC dans le domaine militaire, EUPOL dans le domaine policier et REJUSCO dans le domaine judiciaire.

D'autre part, le budget initial (1.6 millions d'euros) alloué pour soutenir les activités liées au secteur de la défense a été plutôt limité.¹¹⁶⁰ La division incertaine du travail entre les différents acteurs de l'UE impliqués dans la réforme du secteur de sécurité en RDC a donné lieu à des querelles politiques notamment entre le Conseil et la Commission. Par exemple, quand le haut représentant Solana a demandé au chef de la mission EUSEC d'élaborer une stratégie de RSS, la Commission a montré son mécontentement en affirmant que le Conseil dépasse les limites de sa compétence.¹¹⁶¹

L'un des principaux défis pour l'Union en ce qui concerne son engagement dans la RDC est le manque de la coordination. La coordination entre le Conseil et la Commission, entre les États membres (la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) et les institutions européennes mais aussi entre les acteurs européens et les autres acteurs de la communauté internationale engagés et entre l'UE et les autorités congolaises est nécessaire pour l'efficacité des initiatives.

Par ailleurs, la difficulté de mettre en œuvre une telle mission découle de la nécessité de mettre en place des réformes complémentaires, comme la réforme de l'armée, de la justice, de

¹¹⁶⁰ "Council establishes mission to provide advice and assistance for security sector reform in the Democratic Republic of Congo", C/05/105, Brussels, 2 May 2005

http://europa.eu/rapid/press-release_PRES-05-105_en.htm consulté le 13 Septembre 2013

¹¹⁶¹ Caty CLEMENT, *op. cit.*, p.249

la fonction publique, des finances publiques, etc. Ce processus nécessite aussi une coordination entre les différents acteurs nationaux comme la police et l'armée ou comme le Ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice. En outre, les relations entre le peuple et la police constituent un autre défi préoccupant. Les Congolais perçoivent la police comme une force publique plutôt qu'un service public.¹¹⁶²

De plus, le manque d'expérience du personnel est un autre handicap pour le succès de la mission. Le personnel a été embauché pour son expertise technique (militaire), plutôt que sa capacité à travailler pour une mission de RSS. La plupart des membres militaires de la mission n'est pas nécessairement bien qualifiée pour être engagée dans le contexte politique et judiciaire de la RDC. C'est pourquoi les avancées dans le domaine du contrôle parlementaire et de la justice militaire sont considérablement limitées.¹¹⁶³

La RSS est un outil important pour renforcer la puissance douce de l'UE car les initiatives européennes dans le domaine de la RSS montrent que l'UE se comporte en puissance responsable et en acteur de sécurité. Favorisant un large concept de sécurité, le concept européen de la RSS met l'accent non seulement sur la sécurité extérieure, mais aussi sur la sécurité intérieure, en termes de sécurité physique de la population et la protection des droits. Les enquêtes et les sondages menées en RDC montrent que les Congolais perçoivent plutôt positivement les travaux de la mission EUSEC et soutiennent les initiatives européennes durables.¹¹⁶⁴

Selon les résultats du projet *Worldwide Governance Indicators*, conduit par la Banque mondiale, l'indicateur de stabilité politique augmente et celui de violence réduit en RDC depuis 2005.¹¹⁶⁵ Même si ces indicateurs reflètent le succès de la mission EUSEC en matière de stabilité politique, les indicateurs concernant l'État de droit, le contrôle de la corruption et l'efficacité des pouvoirs publics démontrent qu'une stratégie à long terme est indispensable pour améliorer la situation en RDC. Il n'existe pas de cadre global qui fournit une analyse du contexte congolais et une direction stratégique pour les activités de la RSS. Pourtant, ces

¹¹⁶² Arnout JUSTAERT, "Coordination et alignement européen dans la réforme de la police congolaise", *IIEB Working Paper*, No.37, January 2010, p.4

¹¹⁶³ Caty CLEMENT, *op. cit.*, p.250-251

¹¹⁶⁴ EUSEC Congo, ISIS Europe, European Security Review, <http://www.isis-europe.eu/sites/default/files/programmes-downloads/Oct2011EUSECCONGO.pdf> consulté le 13 Septembre 2013

¹¹⁶⁵ Country Data Report for Congo: 1996-2012, *Worldwide Governance Indicators*, <http://info.worldbank.org/governance/wgi/pdf/c45.pdf> consulté le 13 Septembre 2013

activités seraient plus efficaces si elles sont guidées par une stratégie qui précise les priorités et les objectifs communs.

Les missions civiles de la PSDC sont l'un des instruments les plus visibles de la puissance douce de l'Union. Néanmoins, par rapport aux initiatives de la Commission européenne, ces missions sont entravées par un calendrier strict, des ressources limitées et un mandat trop ambitieux.¹¹⁶⁶ La Commission possède une variété de ressources et d'instruments pour déployer des initiatives de la RSS à long terme: Fonds européen de développement, Instrument de stabilité, Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, etc. Il est donc crucial d'assurer la coopération entre les institutions européennes concernées. De plus, basé sur des relations particulières avec les pays tiers, les États membres de l'UE développent bilatéralement des politiques de la RSS au lieu de mettre en œuvre des initiatives sous le parapluie de l'UE. Ceci a des impacts négatifs sur l'image de la PSDC, puisqu'il met sous les yeux la difficulté de l'Union à agir en commun. Si l'Union réussit à résoudre les problèmes qui limitent l'efficacité et la crédibilité de cette mission de RSS, son prestige en tant qu'acteur de sécurité et puissance responsable augmentera.

À part les quatre types de missions civiles mentionnées ci-dessus, l'Union a lancé deux nouvelles missions en 2012: EUAVSEC au Sud Soudan en vue de sécuriser l'aéroport de Juba au Sud Soudan et EUCAP Nestor qui vise à renforcer les capacités maritimes, de cinq pays situés dans la Corne de l'Afrique et l'océan Indien occidental.

En prenant en compte les problèmes apparus durant les missions civiles de l'UE, on peut noter que trouver du personnel civil expérimenté est un vrai handicap pour l'Union. De plus, puisque les experts civils viennent de systèmes et de formations différents, ils ne constituent pas un groupe professionnel homogène. Il serait opportun d'améliorer les standards de formation et d'offrir certaines incitations au personnel qui participe aux missions civiles comme l'avancement de carrière ou le développement professionnel. Il est aussi important pour le personnel civil d'être bien informé sur le contexte socioculturel du pays cible. En outre, le manque de coordination et de coopération avec les autres acteurs internationaux qui agissent sur le même terrain constitue un autre handicap pour le succès de la mission.

¹¹⁶⁶ Arnout JUSTAERT, "The implementation of the EU security sector reform policies in the Democratic Republic of Congo?", *European Security*, Vol.21, No.2, p.221

Le passage de la violence à la paix durable n'est pas possible en cas d'absence d'une capacité civile de gestion des crises. Même si le conflit cesse, il peut resurgir sans cette capacité. On peut donc affirmer qu'à la fois la capacité civile et militaire de la gestion des crises sont importantes pour soutenir la paix et la sécurité internationale. Il faut donc pouvoir combiner effectivement les instruments civils et militaires dans le cadre d'une approche globale en vue de répondre plus effectivement aux différentes crises.

3. L'Approche Globale de l'UE

La complexité et la diversité des crises d'aujourd'hui ont mis sous les yeux qu'il n'est plus possible d'assurer l'ordre et la paix durable en s'appuyant seulement sur l'action militaire. Il est devenu important de rendre compte d'un bon fonctionnement des systèmes social, économique, politique et juridique. Il est donc nécessaire que les Etats qui interviennent dans la résolution des crises possèdent une large gamme d'instruments civils et militaires. Cette nécessité a donné naissance à l'apparition du concept d'"approche globale" (*comprehensive approach*) qui peut être défini comme une "démarche visant à développer entre les parties, différents degrés d'interaction dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et du développement économique et social, en vue d'une meilleure cohérence et d'une plus grande efficacité dans le règlement de la crise tant dans la conception de l'intervention que dans son exécution sur le théâtre."¹¹⁶⁷

Concernant l'origine du concept, certains auteurs comme Christopher Schnaubelt, chercheur au Collège de Défense de l'OTAN, font remonter la naissance historique de l'approche globale à la mise en place de liens entre militaires et diplomates, et ce dès la fin du XVIIIe siècle.¹¹⁶⁸ D'autres préfèrent citer Clausewitz qui évoquait déjà l'importance de l'étonnante "trinité" le peuple, le commandement militaire et le gouvernement pour la guerre.¹¹⁶⁹ En

¹¹⁶⁷"Approche globale dans la gestion des crises extérieures", Concept interarmées, Ministère de la Défense, République Française, Janvier 2011, http://www.cicde.defense.gouv.fr/IMG/pdf/20120621_np_cicde_cia-3-4-approche-globale.pdf consulté le 05 Septembre 2013

¹¹⁶⁸Christopher M. SCHNAUBELT, (ed.) *Operationalizing a comprehensive approach in semi-permissive environments*, Rome, NATO Defense College, Research division, 2009, p. 8.

¹¹⁶⁹ Clausewitz désignait sous le terme de « l'étonnante trinité » le phénomène de la guerre, les forces dominantes « de cette étonnante trinité, où l'on retrouve d'abord la violence originelle de son élément, la haine et l'animosité, qu'il faut considérer comme une impulsion naturelle aveugle, puis le jeu des probabilités et du hasard, qui font d'elle une véritable activité de l'âme, et sa nature subordonnée d'instrument de la politique, par laquelle elle appartient à l'entendement pur. [...] Le premier de ces trois éléments intéresse particulièrement le peuple, le second le commandant et son armée, et le troisième relève plutôt du gouvernement. [...] Ces trois tendances qui apparaissent comme autant de législatrices sont profondément enracinées dans la nature de l'objet,

revanche, il ne serait pas faux de dire que le besoin d'une approche globale est né dans les années 1990 avec l'apparition de nouvelles conflictualités qui sont plus complexes qu'avant du fait de l'interconnexion des intervenants et des enjeux, l'impact politique des actions militaires, la diffusion de l'information, etc. La multiplication des opérations de maintien de la paix de l'ONU a montré la nécessité d'accomplir des fonctions civiles et militaires pour assurer la paix, la stabilité, la sécurité et le développement économique et social dans les différentes régions du monde. Le rapport de Brahimi, publié en 2000 par un Groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix, nommé par Kofi Annan, a souligné l'absence de structures capables et de faire travailler ensemble les différents acteurs concernés par le maintien de la paix.¹¹⁷⁰ Depuis, un certain nombre de règles ont été mises en place et des structures ont été élaborées.

L'OTAN a contribué considérablement au développement de l'approche globale dans la gestion des crises. Le cas du Kosovo peut être accepté comme un événement clé dans le développement de cette approche. Il est possible de voir la référence à l'approche globale dans le concept stratégique de 1999 adopté par l'Alliance: "L'Alliance est attachée à une approche globale de la sécurité, qui reconnaît l'importance des facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux en plus de l'indispensable dimension de défense."¹¹⁷¹

Il est important de mentionner que le concept d'approche globale est toujours en construction. Il est donc logique qu'"il soit employé dans des acceptions sensiblement différentes selon les acteurs, les institutions et les théâtres stratégiques de référence"¹¹⁷², même s'il est le produit du "bon sens". L'UE a donc développé sa propre approche globale à l'aide de la coordination civilo-militaire (CMCO). Dans le cadre de la PESD, la CMCO traite les besoins de coordination effective de tous les acteurs européens engagés dans la planification et la mise en

tout en variant de grandeur. La théorie qui voudrait en laisser une de côté ou qui établirait entre elles un rapport arbitraire, se mettrait immédiatement dans une telle contradiction avec la réalité qu'il faudrait la considérer comme nulle pour cette raison. » (Carl von CLAUSEWITZ, *De la guerre*, Paris, Les éditions de minuit, 1959, Livre I., Chapitre 1)

¹¹⁷⁰ Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix, Organisation des Nations Unies, 21 Octobre 2000, http://www.un.org/fr/peacekeeping/sites/peace_operations/ consulté le 4 Octobre 2013

¹¹⁷¹ « Le Concept Stratégique de l'Alliance », Approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999, <http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm> consulté le 07 Septembre 2013

¹¹⁷² "Approche(s) globale(s): Réflexions sur un concept en construction", Institut des hautes études de défense nationale, Table ronde du 6 mai 2010, p.1 http://www.ihedn.fr/userfiles/file/debats_fond/approche-globale/Approche_globale-direction-formation_06mai2010.pdf consulté le 07 Septembre 2013

place d'une réponse de l'UE aux crises.¹¹⁷³ L'objectif principal est d'associer la composante militaire et la composante civile de gestion de crises avec la possibilité d'interventions militaires de gestion de crises depuis le Conseil européen de Cologne en 1999, et la possibilité de missions civiles de gestion de crises (de police, de justice, d'administration civile et de protection civile) adoptées au Conseil de Feira en 2000.¹¹⁷⁴

Il est important de distinguer la CMCO de la Coopération Civile-Militaire (CIMIC) qui a pour objectif d'assurer le succès d'une opération militaire complexe en établissant une coopération entre les militaires et les autorités locales et civiles. Par exemple, les opérations de gestion des crises nécessitent l'aide des institutions civiles et de la population en vue d'obtenir les ressources, l'information et la sécurité. La CIMIC est donc un élément important pour l'efficacité des opérations de gestion des crises. Contrairement à la CIMIC qui prévoit la coopération avec les acteurs externes dans le cadre des opérations dirigées par l'UE, la CMCO définit la coordination interne entre les différentes organes de l'Union en vue de faciliter la planification et la mise en oeuvre de l'opération. Si le CIMIC ne se rapporte qu'aux questions opérationnelles et tactiques de soutien, le CMCO concerne lui les liens entre civils et militaires au niveau politique et stratégique, c'est-à-dire au sein des institutions de l'Union.¹¹⁷⁵ En outre, la CMCO vise à établir une culture de coordination quotidienne dans toutes les phases de la gestion des crises de l'UE.¹¹⁷⁶ Cette culture de coopération repose sur une coopération continue et sur des objectifs politiques partagés. Il est indispensable qu'il couvre les phases d'approche, de planification et de mise en place de l'opération.

Le concept européen d'approche globale a donc commencé à se développer par la mise en oeuvre de la CMCO en 2003 et il s'est répandu sous la présidence britannique en 2005. Le Royaume-Uni, l'Autriche et la Finlande, les trois pays assurant la présidence de l'UE durant la période Juin 2005-Décembre 2006 ont convenu sur un *Non-Paper on CMCO in the context of CFSP/ESDP*.¹¹⁷⁷ Ce document précise cinq paramètres pour la CMCO: l'analyse, la planification, la gestion des crises, la méthodologie du processus, et la gestion des

¹¹⁷³ « Civil Military Co-ordination », EU Military Staff, Doc. 14457/03, 7 novembre 2003, <http://register.consilium.eu.int/pdf/en/03/st14/st14457.en03.pdf> consulté le 07 Septembre 2013

¹¹⁷⁴ *Ibid.*

¹¹⁷⁵ Cécile WENDLING, « L'approche globale dans la gestion civilo-militaire des crises », *Cahier de l'IRSEM*, No.6, Novembre 2010, p.37

¹¹⁷⁶ Radek KHOL, *op. cit.*, p.123

¹¹⁷⁷ Stephen PULLINGER, « Developing EU Civil Military Coordination: the Role of the new Civilian Military Cell », Joint Report by ISIS Europe and CeMISS, Brussels, June 2006, p.17

capacités.¹¹⁷⁸

Etablie en juin 2005, la Cellule civilo-militaire, dont l'objectif est d'effectuer une série de tâches de planification et de soutien aux opérations, a joué un rôle important pour la mise en oeuvre de ce document. Il est important d'ajouter que la cellule civile-militaire devrait contribuer à la planification stratégique de réponse aux crises lors des opérations conjointes civiles et militaires en développant des options stratégiques qui comprennent les deux dimensions. Au second semestre de l'année 2009, la présidence suédoise a insisté sur l'importance du concept de l'approche globale pour le volet civilo-militaire de la CSDP. En conséquence, la CMPD (Direction de la planification et de la gestion de crises) qui est un avancement considérable en terme de planification au niveau politique et stratégique a été créée en novembre 2009.

Après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009, en franchissant les limites de la CSDP, cette approche s'est répandue dans la totalité des relations extérieures. Ce développement peut être pensé dans le cadre du smart power, puisqu'il vise l'utilisation des instruments les plus appropriés selon les circonstances. Il est donc nécessaire de pouvoir utiliser effectivement une gamme d'instruments et hiérarchiser ces derniers.

Par exemple, envers la crise syrienne l'Union essaye de mettre en œuvre l'approche globale dont les lignes principales sont fixées dans une communication conjointe de l'UE sous le titre « Envers une approche globale de l'UE face à la crise syrienne », publiée en juin 2013.¹¹⁷⁹ Selon ce document, «la réponse de l'UE vise à soutenir un processus politique susceptible d'apporter une solution durable à la crise, de prévenir la déstabilisation régionale qui résulterait du débordement du conflit sur les pays voisins, de gérer la situation humanitaire dramatique en aidant les populations touchées, et de gérer les conséquences du conflit sur et dans l'UE.»¹¹⁸⁰ Cette communication propose de soutenir un règlement politique, garantir l'accès à l'aide humanitaire dans toutes les régions touchées par la guerre, augmenter d'environ 400 millions d'euros l'aide financière du budget de l'UE en 2013, établir des dérogations au régime de sanctions afin d'offrir un soutien à la population, aider les Nations unies à traiter les

¹¹⁷⁸ *Ibid.*

¹¹⁷⁹ Communication conjointe de l'UE intitulée «Vers une approche globale de l'UE face à la crise syrienne», Commission Européenne - IP/13/596, 24 Juin 2013,

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-596_fr.htm?locale=FR consulté le 10 Septembre 2013

¹¹⁸⁰ *Ibid.*

plaintes pour violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, promouvoir la solidarité envers les personnes particulièrement vulnérables, prévenir toute radicalisation de citoyens de l'UE et s'occuper des combattants étrangers de l'UE qui se sont rendus dans la zone de conflit, préparer la phase de reconstruction et de réhabilitation d'après-guerre.¹¹⁸¹

Puisque l'approche globale a une nature multidimensionnelle, l'UE s'appuie sur les politiques communautaires, les accords de partenariat et de coopération, le dialogue politique, la PEV, la coopération au développement, l'intervention militaire, etc. En outre, depuis 2003, on voit que la "politique étrangère structurelle"¹¹⁸² de l'UE est au service de la sécurité de l'Europe au sein d'une sécurité internationale appréhendée comme un bien commun.¹¹⁸³ La politique de reconstruction en Bosnie-Herzégovine en est un exemple. Les opérations militaires et les missions civiles doivent donc être complétées par des politiques appropriées de gestion des crises car le succès de ces opérations dépend étroitement de la confiance du peuple local. Le rapport d'évaluation rédigé par le général américain McChrystal, commandant des forces internationales en Afghanistan, révélait la nécessité d'assurer la crédibilité aux yeux des Afghans.¹¹⁸⁴ En tirant leçon de ce manque de l'OTAN, l'UE doit mettre en œuvre une approche globale qui gagne le soutien du peuple local et lui offre un environnement sécurisé.

La mise en œuvre de l'approche globale dans le cadre de la gestion des crises est basée sur un mécanisme de coordination parmi les institutions principales de l'UE. A la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le SEAE est devenu l'acteur dominant de ce processus. Afin d'harmoniser les outils civils et militaires de l'action extérieure de l'Union, le SEAE a créé la plate-forme de crise qui regroupe les différentes structures de gestion de crise du SEAE (CMPD, Crisis Response, CPCC, EMUE, SitCen) et les services pertinents de la Commission. A travers cette plate-forme, elle envisage d'assurer une coordination rapide des moyens pour

¹¹⁸¹ *Ibid.*

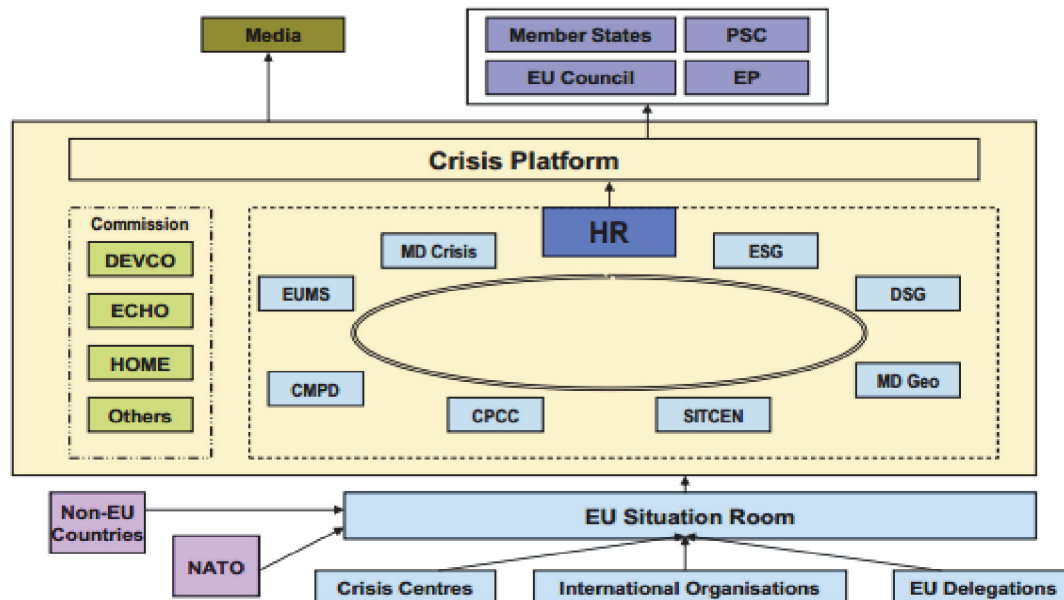
¹¹⁸² Cette politique découle du désir de "transférer à plus ou moins grande échelle différents principes d'organisation qui caractérisent aussi le système politique, social, économique et inter-étatique des États de l'UE: démocratie et bon gouvernement de l'État, droits de l'homme, les différents principes d'Helsinki (comme la résolution pacifique des conflits), coopération et intégration politique et économique régionale, etc. Le soutien de réformes politiques et économiques et des tentatives d'accroissement du développement économique des États concernés constitue une partie importante de cette politique." (Stéphan KEUKELEIRE, "Au-delà de la PESC: La politique étrangère structurelle de l'Union européenne", *AFRI*, Vol.II, Janvier 2001, p.546)

¹¹⁸³ Sven BISCOP, *The European Security Strategy: A Global Agenda for Positive Power*, Aldershot/Burlington, Ashgate, 2005

¹¹⁸⁴ Camille SICOURMAT, Benoist BIHAN et Michel GOYA, "L'axe du moindre mal: le plan d'Obama-McChrystal pour l'Afghanistan », *Cahier de l'Irsem*, No.2, Mars 2010, p.32

répondre aux crises: instrument politique, diplomatique, militaire, économique, humanitaire ou l'aide au développement.

Figure 15: Plate-forme de crise du SEAE



Source: Représentation permanente de la France auprès de l'UE

Avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, c'est le COPS qui assumait la responsabilité de la coordination entre les éléments militaires et civils pour pouvoir mettre en oeuvre une opération efficace. Aujourd'hui, la structure nouvelle qui incarne le CMCO est le Crisis Management Planning Directorate (CMPD), l'un des départements du nouveau SEAE. Son objectif est d'intégrer les instruments civils et militaires dans les différentes phases de la gestion de crise, depuis la planification stratégique jusqu'à la gestion de crise.¹¹⁸⁵ Par ailleurs, la Commission européenne contribue à l'approche globale par son instrument de stabilité, son aide humanitaire, son mécanisme communautaire de protection civile, ses programmes d'aide à la reconstruction et au développement, ses mesures économiques d'appui, et tout ce qui est de l'ordre de la reconstruction d'institution sur place. D'autre part, en donnant une importance particulière au multilatéralisme efficace, l'UE travaille en coordination avec d'autres acteurs internationaux comme les Nations Unies, l'Union africaine, l'OSCE, l'OTAN, etc.

¹¹⁸⁵ "Crisis Management and Planning Directorate (CMPD)", EEAS, <http://www.eeas.europa.eu/csdp/structures-instruments-agencies/cmpd/> consulté le 13 Septembre 2013

Pour mieux comprendre l'approche globale de l'UE dans le cadre de la gestion de crise, on s'appuiera sur trois exemples particulièrement représentatifs des missions civiles et militaires en Bosnie-Herzégovine, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel.

3.1.L'opération Althéa

L'échec de l'UE dans son intervention en Bosnie et son incapacité à apporter une sécurité crédible et « robuste » s'est reproduit quelques années plus tard pendant la crise du Kosovo. En tirant la leçon de ces échecs, l'UE a décidé d'établir sa propre politique de sécurité militaire et de renforcer le volet civil de la PESD. Ce n'est donc pas surprenant que la première mission européenne ait été lancée en Bosnie-Herzégovine en janvier 2003 au moment où l'UE s'est déclarée opérationnelle pour la gestion des crises.

Soutenu par les programmes de développement institutionnel de la Communauté européenne, la Mission de Police de l'UE (MPUE) avait pour but de contribuer à la mise en œuvre du processus de paix en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à la réalisation de la politique régionale de l'Union. Cette politique qui fixait dès 1996, un cadre aux relations avec cinq pays de la région de l'Europe du Sud-Est dont la Bosnie-Herzégovine, se basait sur la stabilité politique et économique de la région. De plus, la Bosnie-Herzégovine relevait du Processus de stabilisation et d'association (PSA), outil dont la Commission européenne s'est dotée en 1999 pour gérer ses relations avec les États des Balkans occidentaux. En 2002, le Conseil de l'UE a nommé Paddy Ashdown représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Lors du Sommet européen de Thessalonique en juin 2003, le PSA a été enrichi afin d'offrir aux États de la région une réelle perspective d'intégration à terme. La même année, elle a été reconnue comme candidat potentiel à l'adhésion à l'UE.¹¹⁸⁶ C'est pour cette raison que l'Union soutenait activement l'établissement et le maintien de la démocratie et de l'État de droit; le respect des minorités et des droits de l'Homme; la relance de l'activité économique. L'Union fournissait aussi une assistance financière à la région, notamment à travers le programme CARDS (Assistance Communautaire pour la Reconstruction, le Développement et la Stabilisation). La contribution européenne était de 4,65 milliards d'euros pour la période

¹¹⁸⁶La Bosnie-Herzégovine a signé un accord de stabilisation et d'association en 2008, acceptant ainsi les conditions d'adhésion à l'UE. La même année, les deux parties ont signé l'accord visant à faciliter la délivrance de visas et l'accord de réadmission et l'accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement.

2000-2006.¹¹⁸⁷

La MPUE visait à établir des dispositifs durables de police sous gestion bosniaque, à améliorer le niveau de la police locale, et à veiller à ce qu'un contrôle politique approprié soit exercé sur la police. La MPUE a été composée d'environ 500 policiers originaires de plus de 30 pays (18 pays non membres de l'Union ont été invités à participer à la mission).¹¹⁸⁸ Tous ces apports européens doivent être pensés dans le cadre de la prévention des crises, puis qu'un environnement de démocratie, de stabilité et de sécurité faciliterait à empêcher l'éclatement d'un conflit.

Il faut préciser que quand l'opération MPUE a été lancée, les tensions politiques et ethniques entre les Croates, les Serbes et les Bosniaques avaient considérablement diminué par rapport à la période suivant les accords de Dayton.¹¹⁸⁹ Néanmoins, ils n'avaient pas été complètement résolus et continuaient plus ou moins ouvertement. De plus, les efforts pour la construction d'un avenir commun se heurtaient à l'absence d'une autorité centrale puissante et donc à l'émergence de leaders locaux corrompus.

C'est dans cet environnement que l'opération Althéa a succédé à la force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) le 2 décembre 2004 en recourant aux moyens de l'OTAN dans le cadre des arrangements « Berlin Plus ». Ayant un budget de 27 millions d'euros et composée initialement de 7 000 hommes originaires de 33 pays (dont 22 États membres de l'UE), elle était une opération assez ambitieuse.¹¹⁹⁰ Puisque l'UE considère la Bosnie-Herzégovine comme un tout et qu'elle est strictement opposée à l'éclatement du pays, l'UE donne une importance particulière à la stabilité et à la paix en Bosnie-Herzégovine. C'est pour cette raison que les objectifs politiques de l'Union étaient de faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine devienne un pays stable, viable, pacifique et multiethnique, coopérant pacifiquement avec ses voisins et irréversiblement engagé sur la voie de l'adhésion à l'UE (objectif à long terme); de soutenir les progrès que la Bosnie-Herzégovine accomplit par elle-même en vue de son intégration dans l'UE, en contribuant à l'instauration d'un climat de sûreté

¹¹⁸⁷ Agnieszka NOWAK, "L'Union en action: la mission de police en Bosnie", *ISS, Occasional Papers*, No.42, Janvier 2003, p.24

¹¹⁸⁸ "EUPM/BIH", EEAS, <http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eupm-bih/> consulté le 14 Septembre 2013

¹¹⁸⁹ Thomas BERTIN, "The EU Military Operation in Bosnia", in Michael MERLINGEN and Rasa OSTRAUSKAITE (eds.), *European Security and Defence Policy*, London, Routledge, 2008, p. 62

¹¹⁹⁰ "Althea/BIH", EEAS, http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/althea-bih/index_en.htm consulté le 14 Septembre 2013

et de sécurité (objectif à moyen terme); assurer une transition sans discontinuité de la SFOR à la force de l'UE (objectif à court terme).¹¹⁹¹

Les quatre principales tâches militaires de l'EUFOR Althéa étaient d'assurer une solide présence militaire afin de jouer un rôle dissuasif vis-à-vis des éléments récidivistes des forces armées de la Bosnie-Herzégovine et des autres groupes armés; de contribuer à l'instauration d'un climat de sûreté et de sécurité; de mener des opérations d'information à l'appui des objectifs politiques de l'UE; de prendre en charge les éventuels aspects résiduels de l'accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (l'accord de paix de Dayton).¹¹⁹² Il existe aussi quatre tâches de soutien essentielles: soutenir la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la criminalité organisée, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, l'État de droit; contribuer à réformer le secteur de la défense et à fournir aux autorités de la Bosnie-Herzégovine; soutenir le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les autorités compétentes, notamment en procédant à l'arrestation de personnes inculpées de crimes de guerre; dans la limite des moyens et des capacités disponibles, aider à l'évacuation *in extremis* d'agents de la communauté internationale.¹¹⁹³

La première phase de l'opération (fin 2004-début 2007) s'est concentrée plutôt sur la lutte contre les réseaux de criminalité organisée en Bosnie-Herzégovine. Il s'agissait notamment de priver certains acteurs politiques, militaires et paramilitaires bosniens des soutiens dont ils bénéficiaient dans les milieux de l'économie illicite.¹¹⁹⁴ Dans cette période, les autorités de la Bosnie-Herzégovine ont créé une armée professionnelle multi-éthnique et une force centrale de police.

Durant la deuxième phase (début 2007-fin 2010), la mission a été restructurée et ses effectifs réduits à environ 2200 hommes.¹¹⁹⁵ Cette restructuration peut être expliquée par les efforts des autorités de la Bosnie-Herzégovine et l'absence d'une menace sérieuse.

¹¹⁹¹“Concept pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine - Opération ALTHEA”, Conseil de l'UE, 12576/04, 29 Septembre 2004, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/04/st12/st12576.fr04.pdf> consulté le 14 Septembre 2013

¹¹⁹²*Ibid.*

¹¹⁹³*Ibid.*

¹¹⁹⁴ Nadège RAGARU, “L'opération Althea en Bosnie-Herzégovine et la gestion européenne du « post-conflit »”, *Les Études du CERJ*, No.139, Novembre 2007, p.14

¹¹⁹⁵« Missions de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine », Europa, http://europa.eu/legislation_summaries/foreign_and_security_policy/cfsp_and_esdp_implementation/ps0008_fr.htm consulté le 14 Septembre 2013

La troisième phase a commencé avec la décision du Conseil de l'UE, prise en janvier 2010, sur la mise en œuvre d'un soutien non-exécutif au niveau du renforcement des capacités locales et à la formation pour les autorités locales.¹¹⁹⁶ Le Conseil de l'UE a rappelé que la réforme du secteur de la sécurité est un volet important du processus global de réforme en Bosnie-Herzégovine et indique que l'EUFOR-Althéa contribuera significativement au renforcement des capacités locales et à la formation. En tenant compte de cette restructuration, il ne serait pas faux de dire que Althéa est une opération civilo-militaire plutôt que purement militaire. Jolyon Howorth souligne que l'UE suit une approche globale pour la gestion des crises en comparant la SFOR avec Althéa: "la première représente une "chirurgie d'urgence" en tant que dernière étape de la route de Dayton, quand la deuxième représente la "réhabilitation" en tant que la première étape sur la route de Bruxelles."¹¹⁹⁷

Avant son engagement en Bosnie-Herzégovine, l'UE n'avait jamais déployé simultanément une opération militaire et une opération civile sur un terrain de post-conflit (en Macédoine, les deux missions avaient été consécutives).¹¹⁹⁸ En raison de cette inexpérience, le partage des rôles et la coordination entre MPUE et EUFOR a constitué un défi jusqu'en 2006. Den attirant l'attention à ce défi, Ana Juncos, maître de conférence à l'Université de Bristol, rapportait les propos d'un responsable de la Mission européenne de police: « Nous ne sommes pas là pour faire le travail de la police, nous sommes là pour encadrer, suivre et inspecter, pour aider à construire des institutions locales (...) mais au lieu de cela, ils [les officiers de police bosniens] attendent et s'attendent à ce que nous fassions les choses qu'ils devraient faire eux-mêmes.»¹¹⁹⁹

Prenant en compte ces défis, on a signé un nouveau document destiné à préciser les responsabilités exactes des deux missions en 2006.¹²⁰⁰ Désormais toutes les opérations nécessitant le soutien d'EUFOR seraient initiées et planifiées par la police bosnienne, le suivi étant assuré par EUPM. De plus, l'organisation des réunions mensuelles entre les acteurs opérationnels de l'UE afin d'assurer la coordination entre les deux missions était une mesure

¹¹⁹⁶ Conseil de l'UE, Communiqué de Presse, 2922ème Session du Conseil-Affaires étrangères, 5685/10, 5 Janvier 2010, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st05/st05686.fr10.pdf> consulté le 14 Septembre 2013

¹¹⁹⁷ Jolyon HOWORTH, *Security and Defence Policy in the European Union*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, p. 236

¹¹⁹⁸ Nadège RAGARU, *op. cit.*, p.19

¹¹⁹⁹ *Ibid.*, p.20

¹²⁰⁰ *Common Operational Guidelines for EUPM-EUFOR Support to The Fight Against Organised Crime*, Council of the EU, 10769/1/06, 11 mai 2006, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/06/st10/st10769-re01.en06.pdf> consulté le 16 Septembre 2013

exemplaire pour les futures missions. Celle-ci a fait gagner de l'expérience pratique commune à l'UE et a contribué à la "bruxellisation" de la gestion des crises internationales.¹²⁰¹ Par ailleurs, selon le général Leakey, commandant de l'opération EUFOR Althéa entre décembre 2004-décembre 2005, on a appris plusieurs leçons concernant le partage des coûts, l'échange de renseignements et la délimitation claire des tâches entre les forces de l'UE et de l'OTAN qui opèrent sur le même théâtre.¹²⁰²

La MPUE s'est achevée officiellement le 30 juin 2012. Son chef, Stephan Feller, a souligné que la majorité des objectifs de la MPUE dans la région a été atteint et a affirmé que la MPUE « a été un acteur significatif pour l'amélioration de la sécurité en Bosnie-Herzégovine [...] et a pu contribuer à l'établissement de l'État de droit ». ¹²⁰³ L'opération Althéa est toujours en cours avec un effectif de 840 soldats depuis début 2013.¹²⁰⁴

3.2.L'opération Atalanta

De nos jours, les actes de piraterie dans le golfe d'Aden et au large de la Somalie constituent un problème sécuritaire majeur du fait de l'importance stratégique de la zone qui constitue une route maritime cruciale pour des approvisionnements en hydrocarbures. Une zone que franchissent chaque année près de 20 000 navires et par laquelle transitent 30% des approvisionnements européens en pétrole.¹²⁰⁵

¹²⁰¹ Joachim Alexander KOOPS, *The European Union as Integrative Power*, Brussels, Brussels University Press, 2011, p.348

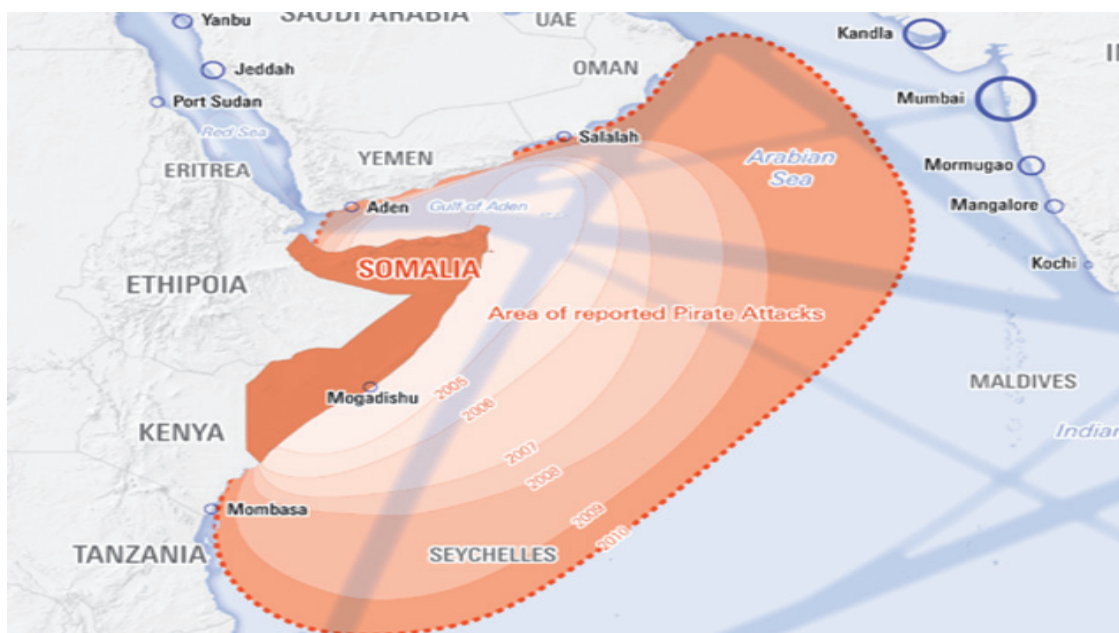
¹²⁰² "CSDP Missions and Operations: Lessons learned processes", European Parliament, Directorate General for External Policies, Policy Department, April 2012, p.49, [http://www.tepsa.eu/download/CSDP%20Missions%20and%20Operations%20Lessons%20Learned%20Processes%20\(DG-%20External%20Policies\).pdf](http://www.tepsa.eu/download/CSDP%20Missions%20and%20Operations%20Lessons%20Learned%20Processes%20(DG-%20External%20Policies).pdf) consulté le 16 Septembre 2013

¹²⁰³ « Bosnie-Herzégovine/UE », <http://www.operationspaix.net/28795-details-actualite-bosnie-herzegovine-ue.html> consulté le 16 Septembre 2013

¹²⁰⁴ "Althea/BIH", EEAS, http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/althea-bih/index_en.htm consulté le 16 Septembre 2013

¹²⁰⁵ Gérard VALIN, "La lutte contre la piraterie au large de la Somalie", *EchoGéo*, Septembre/Novembre 2009, <http://echogeo.revues.org/11338> consulté le 16 Septembre 2013

Carte 2: Piraterie dans le golfe d'Aden



Source : Wikipédia

Depuis 2008, la piraterie constitue un vrai défi au large de la Somalie, notamment dans le golfe d'Aden. C'est dans ce contexte que l'UE a lancé en décembre 2008 l'EU NAVFOR - Opération Atalanta, première mission maritime de l'UE conformément aux résolutions du Conseil de sécurité (1814, 1816, 1838, 1846 adoptées en 2008 et 1897 adoptée en 2009).¹²⁰⁶

Le mandat de cette opération est d'assurer la protection des navires du Programme alimentaire mondial (PAM) qui acheminent l'aide alimentaire aux populations déplacées de Somalie ainsi que l'escorte des navires de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); d'assurer la dissuasion, la prévention et la répression des actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes de la Somalie; d'assurer la protection au cas par cas des navires vulnérables naviguant au large des côtes de Somalie; et de contribuer à la surveillance des activités de pêche au large des côtes de la Somalie.¹²⁰⁷

La zone d'opération de l'EU NAVFOR couvre le sud de la mer Rouge, le golfe d'Aden et une

¹²⁰⁶ Pour plus d'information concernant les résolutions voir: <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/2008.shtml> et <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/2009.shtml> consulté le 16 Septembre 2013

¹²⁰⁷ "EUNAVFOR Somalia", EEAS, http://www.eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eu-navfor-somalia/index_en.htm consulté le 18 Septembre 2013

grande partie de l'océan Indien, y compris les Seychelles.¹²⁰⁸ Elle comprend également le littoral de la Somalie ainsi que ses eaux territoriales et intérieures. Outre les navires de guerre qui effectuent des patrouilles, des avions de reconnaissance et de patrouille maritime mènent des opérations de reconnaissance et de surveillance. Les activités principales de l'EU NAVFOR sont la dissuasion, la prévention et la répression des actes de piraterie et des vols à main armée en mer.¹²⁰⁹

Ce sont les Pays Bas, l'Espagne, l'Allemagne, la France, la Grèce, la Suède, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et l'Estonie qui contribuent à cette opération. Mais la Norvège, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine sont aussi parmi les pays participants. Plus d'une vingtaine de bâtiments et d'aéronefs participent à l'opération, soit plus de 1800 militaires.¹²¹⁰ Le budget de cette opération s'est élevé à 8,4 millions d'euros en 2010, à 8,05 millions d'euros en 2011 et à 8,3 millions d'euros en 2012.¹²¹¹ Un budget de 14,9 millions d'euros est prévu jusqu'au mois de décembre 2014.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'approche globale de l'Union, puisqu'elle comprend des composantes militaires, sécuritaires, humanitaires et politiques. Au niveau de la sécurité, les navires de la guerre effectuent des patrouilles pour assurer la sécurité des autres navires et bateaux. Les navires de guerre de l'EU NAVFOR aident aux navires qui sont la cible d'une attaque de pirates ou qui se trouvent dans une autre situation d'urgence. En outre, l'UE a signé des accords de transfert pour que les prisonniers capturés puissent être remis aux autorités de justice au Kenya ou aux Seychelles.

Cibler les pirates en mer et déployer des navires de guerre à des fins de dissuasion est sans doute une partie importante de la lutte contre la piraterie. Toutefois, il faut se rendre compte que la question de la piraterie se règle à terre. La priorité doit donc être de rebâtir l'Etat de droit, de mettre en place des forces de sécurité en Somalie. « La piraterie en Somalie est le symptôme d'un État défaillant », dit Quy-Toan Do, économiste senior au département des études de la Banque mondiale et ajoute « il faut s'attaquer au système, pas seulement aux

¹²⁰⁸ Eunavfor Atalanta, Brochure d'information, http://eunavfor.eu/wp-content/uploads/2013/08/20130801_EU-Naval-Force-Brochure-dinformation-French.pdf consulté le 18 Septembre 2013

¹²⁰⁹ *Ibid.*

¹²¹⁰ *Ibid.*

¹²¹¹ *Ibid.*

pirates.»¹²¹² Pour cela, la communauté internationale doit mobiliser des ressources afin d'aider la Somalie à se doter d'un système politique qui fonctionne bien. En outre, il faut prendre les mesures nécessaires pour réduire le taux de pauvreté de la population en créant des emplois pour les jeunes et augmentant les salaires. Dans ce cadre, l'UE a alloué à la Somalie une enveloppe totale de 215,8 millions d'euros au titre du Fonds entre 2008-2013.¹²¹³ Les principaux domaines de cet aide sont sur la gouvernance, l'éducation, le développement économique et la sécurité alimentaire.

L'UE a également mené l'opération EUCAP Nestor en 2012 afin de contribuer au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique et l'opération EUTM Somalie. Cette opération est destinée à renforcer le gouvernement national somalien et les institutions du pays à l'aide d'une formation militaire aux membres des forces armées nationales somaliennes. De plus, l'UE soutient financièrement la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour contribuer au renforcement de l'efficacité des forces de police somaliennes et lutter contre tout abus et violation grave des droits de l'homme.¹²¹⁴ Au niveau politique, en janvier 2012, l'UE a désigné un représentant spécial pour la Corne de l'Afrique en vue de coordonner les différentes actions. L'UE a contribué politiquement à la mise en place d'un gouvernement avec l'élection de Cheikh Sharif Cheikh Ahmed. Au niveau judiciaire, l'UE est le plus grand contributeur au programme de lutte contre la piraterie de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC). Un programme de soutien commun UE/UNODC aux systèmes judiciaires du Kenya, des Seychelles et de Maurice a été mis en place en vue d'aider ces pays à faire face aux exigences supplémentaires liées à la poursuite et à la détention des pirates présumés.¹²¹⁵

En bref, malgré l'existence de quelques problèmes comme la saturation de certaines prisons aux Seychelles par les pirates, le manque de renseignement, la concentration sur les

¹²¹² "The Pirates of Somalia: Ending the Threat, Rebuilding a nation", The World Bank, 2013, <http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/pirates-of-somalia-main-report-web.pdf> consulté le 18 Septembre 2013

¹²¹³ Somalia Joint Strategy Paper for the period 2008-2013, European Commission, http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/scanned_so_csp10_en.pdf consulté le 18 Septembre 2013

¹²¹⁴ Mission militaire de l'UE pour contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes, Parlement européen, avril 2011, http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/sede/dv/sede240511factsheeteutm_/sede240511factsheeteutm_fr.pdf consulté le 18 Septembre 2013

¹²¹⁵ "Coopération judiciaire internationale en vue de mettre un terme à l'impunité », EEAS, http://eeas.europa.eu/piracy/judicial_cooperation_fr.htm consulté le 18 Septembre 2013

conséquences plus que sur les sources de la piraterie¹²¹⁶, l'Union essaye de mettre en œuvre une approche globale pour mettre un terme au climat propice à la criminalité organisée en Somalie.

Le 23 mars 2012, le Conseil de l'UE a prorogé le mandat de l'Opération Atalanta jusqu'en décembre 2014. En outre, la décision du Conseil envisage « d'élargir la zone d'opérations pour y inclure le littoral somalien et les eaux intérieures somaliennes pour que l'UE puisse travailler directement avec le gouvernement fédéral de transition et les autres entités somaliennes. »¹²¹⁷

3.3.L'engagement européen au Sahel

Le terme Sahel désigne la région géographique correspondant à la bande méridionale du désert du Sahara.¹²¹⁸ Pourtant il n'y a pas une définition des limites de cette région. Certains experts ont adopté une définition large correspondant à la région délimitée par la mer Méditerranée au Nord, la Mauritanie et l'océan Atlantique à l'Ouest, le bassin de la mer Rouge à l'Est et le Tchad au Sud.¹²¹⁹ Quant à l'UE, elle a adopté une définition plus étroite de cette région correspondant à la Mauritanie, au Mali et au Niger désignés comme les «trois principaux États sahéliens» tout en y incluant «certaines régions du Burkina Faso et du Tchad».¹²²⁰

¹²¹⁶Stéphane PFISTER, *op. cit.* p.45

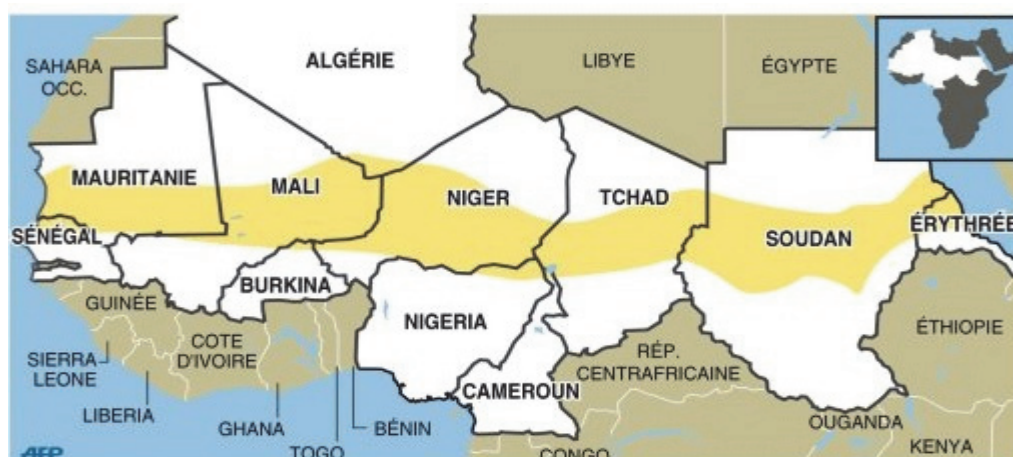
¹²¹⁷ « EUNAVFOR – Opération Atalanta: Démantèlement des dépôts logistiques des pirates en Somalie », Fiche d'information, 15 mai 2012, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/esdp/131055.pdf consulté le 20 Septembre 2013

¹²¹⁸ «Une stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel», Parlement européen, Direction B, Mai 2012, p.19

¹²¹⁹ Yves LACOSTE, «Sahara, perspectives et illusions géopolitiques», *Hérodote*, Vol.142, No.3, 2011, p.20

¹²²⁰ « Strategy for Security and Development in Sahel », European External Action Service, Brussels, 21 March 2011, http://www.eeas.europa.eu/africa/docs/sahel_strategy_en.pdf consulté le 20 Septembre 2013

Carte 3: Région du Sahel



Source: International Islamic News Agency

Cette région souffre d'une instabilité chronique depuis de nombreuses années du fait de l'absence d'autorité étatique, du sous-développement économique, de groupes terroristes comme Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), réseaux de trafiquants de stupéfiants et d'immigration illégale, de crise alimentaire et nutritionnelle, de rivalité entre les groupes ethniques, et des épidémies. La Mauritanie, le Mali et le Niger sont en difficulté à assurer la sécurité sur leur territoire.¹²²¹ La région du Sahel est en forte croissance démographique (le Sahel est passé de 17 millions d'habitants en 1950 à 81 millions en 2012¹²²²), mais en terme de santé, d'espérance de vie, d'accès à l'éducation et de niveau de vie décent, les pays du Sahel figurent parmi les plus faibles du monde. Au Sénégal, en Mauritanie, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, la moitié de la population vit avec moins de 2 dollars par jour.¹²²³

En outre, dans cette région l'hétérogénéité de peuplement, d'ethnies, et de langues peuvent constituer une source d'insécurité à cause des rivalités parmi les différents groupes. Par exemple, en Mauritanie, il existe une rivalité entre les Maures, les Arabo-berberes et les Négro-africains. Le caractère difficilement contrôlable des immenses frontières saharo-sahéliennes facilite le passage des groupes terroristes et des trafiquants de drogue d'un pays à l'autre. Au plan sanitaire, la situation est dramatique du fait des épidémies. La crise alimentaire et nutritionnelle est un autre problème préoccupant au Sahel. Les Agences des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont lancé début 2013 un appel pour plus de

¹²²¹ «Une stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel», Parlement européen, Direction B, Mai 2012, p.10

¹²²² « Sahel: Pour une approche globale », Rapport d'information, No. 720, *SENAT*, 3 juillet 2013, p.61

¹²²³ *Ibid.*, p.64

1,6 milliard de dollars afin d'aider les personnes touchées par cette crise.¹²²⁴

Le Sahel dispose toutefois d'un grand potentiel d'approvisionnement en sources d'énergie et en minerais. La Mauritanie est un gisement important de minerais de fer, essentiel à l'industrie de l'acier en Europe. Le Niger, quatrième producteur mondial d'uranium, fournit près de 8,7 % de la production mondiale d'uranium et couvre 12 % des besoins de l'UE.¹²²⁵ D'autre part, cette région possède un certain potentiel d'exploration pétrolière, notamment au Tchad et, dans une moindre mesure, en Mauritanie et au Niger.¹²²⁶ La région joue également un rôle important dans les plans européens relatifs aux projets d'énergie solaire et dans le projet de gazoduc transsaharien ayant pour objectif d'acheminer le gaz nigérian vers l'Europe.¹²²⁷ Il n'est donc pas surprenant que l'UE, comme les autres puissances, ait un vif intérêt pour le Sahel. L'adoption de la "Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel" en mars 2011 est le reflet de cet intérêt.

Afin de faire face aux différents facteurs qui menacent la sécurité de la région, la Stratégie propose une vision globale concernant l'engagement de l'Union européenne dans la région qui comporte quatre domaines d'action stratégiques¹²²⁸: i) développement, bonne gouvernance et résolution des conflits internes; ii) action politique et diplomatique; iii) sécurité et État de droit; et iv) lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Depuis l'adoption de la stratégie pour le Sahel, plusieurs projets ont été élaborés. Le programme de lutte contre le terrorisme au Sahel est destiné à renforcer les capacités locales et à soutenir la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.¹²²⁹ Le système d'information de la Police d'Afrique de l'Ouest est un autre programme qui vise à créer une plate-forme d'échange d'informations des services de police qui mettra en relation les outils de cinq pays (Bénin, Ghana, Mali, Mauritanie et Niger), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'INTERPOL.¹²³⁰ Quant au projet en faveur de la paix et de la sécurité de la CEDEAO, elle prévoit le renforcement de la

¹²²⁴ *Ibid.*, p.69

¹²²⁵ Emmanuel GREGOIRE, "Niger: Un État à forte teneur en Uranium", *Hérodote*, Vol.142, No.3, 2011, p. 206-225

¹²²⁶ Benjamin AUGÉ, "Les Nouveaux Enjeux Pétroliers de la Zone Saharienne", *Hérodote*, Vol.142, No. 3, 2011, p. 183-205.

¹²²⁷ Riccardo FABIANI, "Is the Trans Sahara Gas Pipeline a Viable Project? The Impact of Terrorism Risk", *Terrorism Monitor*, Vol. VII, No.25, 2009, p. 9-12

¹²²⁸ "L'Union européenne et le Sahel", Fiche d'information, Bruxelles, 6 Février 2014, http://eeas.europa.eu/statements/docs/2014/140206_01_fr.pdf consulté le 20 Septembre 2013

¹²²⁹ "Une stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel", Parlement européen, Direction B, Mai 2012, p.29

¹²³⁰ *Ibid.*

capacité institutionnelle et l'application de certaines composantes thématiques des initiatives de prévention des conflits de la CEDEAO.¹²³¹

Les ressources déjà affectées ou prévues, qui contribuent de manière spécifique aux objectifs de la présente Stratégie, sont aux alentours de 650 millions d'euros (dont 450 millions d'euros environ dans les trois pays du Sahel et au niveau régional de l'Afrique occidentale et approximativement 200 millions d'euros dans les pays du Maghreb).¹²³²

Puisqu'il n'y a pas de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité, et il est indispensable d'aider les pays de la région à assurer leur sécurité pour permettre la croissance de leurs économies et une réduction de la pauvreté. C'est pour cette raison que toutes ces démarches de l'UE sont cruciales pour l'avenir de la région du Sahel. Elles sont également importantes afin de prévenir les crises régionales, puisqu'elles ciblent les racines des problèmes sécuritaires. D'autre part, la nomination d'un représentant spécial de l'Union pour la région du Sahel en 2013 était un autre pas important pour la prévention des crises qui est une condition *sine qua non* de l'approche globale.

L'apparition en 2007 du groupe Al-Qaïda au Maghreb islamique et l'augmentation subséquente du nombre d'attentats et d'enlèvements dans la région du Sahel étaient des sources de préoccupation pour l'UE depuis des années. Le désordre en Libye après la chute de Mouammar Kadhafi en octobre 2011 et la prise de contrôle du nord du Mali par des groupes islamistes au début de l'année 2012 ont incité les Européens à percevoir la menace islamiste de manière plus sérieuse. Par conséquent, en août 2012, l'UE a lancé sa mission civile EUCAP (*European Union Capacity Building Mission*) Sahel pour contribuer à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme dans la région du Sahel. La mission comporte une cinquantaine d'agents internationaux et une trentaine d'agents locaux. Grâce à ces éléments de liaison, la mission devrait contribuer à renforcer la coordination régionale avec le Mali et la Mauritanie.¹²³³ L'objectif principal de cette mission est la formation des forces de sécurité intérieure du Niger, dans le but d'aider les autorités nigériennes dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

¹²³¹ *Ibid.*

¹²³² « Strategy for Security and Development in Sahel », European External Action Service, Brussels, 21 March 2011, http://www.eeas.europa.eu/africa/docs/sahel_strategy_en.pdf consulté le 20 Septembre 2013

¹²³³ « La relance de l'Europe de la défense », Rapport d'information, Assemblée nationale, 9 Avril 2013, p.45

Suite à la crise qui a secoué le Mali après le coup d'État du 22 mars 2011, l'UE a lancé la mission EUTM (*EU training mission*) Mali en février 2013. Le coup d'État était le résultat d'un conflit qui a opposé dans le nord du Mali, l'armée malienne aux rebelles touaregs (les habitants du Sahara central et des bordures du Sahel) du Mouvement national pour la libération de l'Azawad¹²³⁴ et au mouvement salafiste Ansar Diné¹²³⁵. Une certaine passivité d'un gouvernement qui était plus préoccupé par les élections à venir malgré la dégradation de la situation a poussé plusieurs soldats maliens à se rebeller contre leurs supérieurs militaires et civils, provoquant la chute du gouvernement.¹²³⁶ Le 22 mars 2011, quelques douzaines de soldats armés ont organisé un coup d'État et ont pris le pouvoir. Cette situation a été condamnée de manière unanime par la communauté internationale. La CEDEAO a mené la Mission internationale de soutien au Mali (MISMA) le 20 décembre 2012 avec l'adoption par le Conseil de sécurité de la Résolution 2085¹²³⁷ pour rétablir l'ordre. A la suite de la demande du gouvernement du Mali, la France a mené l'opération Serval le 11 janvier 2013 afin de soutenir les troupes maliennes contre les groupes rebelles. Même si les Européens ont exprimé un soutien politique unanime à la France au déclenchement de l'opération Serval, cet appui est resté limité. Dix jours après les premières frappes contre les groupes islamistes, l'armée française comptait concrètement avec l'aide britannique (deux avions C17), belge (deux C130 et deux hélicoptères) et danoise (un C130).¹²³⁸

L'EUTM Mali est une mission complémentaire de la MISMA qui vise à entraîner quatre bataillons maliens en prévision de la reconquête du nord du pays. Composée d'environ 400 militaires européens, dont 250 formateurs, l'EUTM Mali a ainsi pour mission de contribuer à améliorer les capacités militaires et l'efficacité des forces armées maliennes afin de permettre, sous autorité civile, le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays.¹²³⁹ La France en tant que nation cadre est le plus grand contributeur avec ses 207 personnels. A part la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, la République tchèque, la Belgique, la Pologne et

¹²³⁴ Il s'agit d'une organisation politique et militaire touarègue active au nord du Mali. Ses principaux objectifs sont l'autodétermination et l'indépendance de l'Azawad, territoire presque entièrement désertique situé dans le Nord du Mali.

¹²³⁵ Groupe islamiste qui milite pour l'instauration de la charia au Mali.

¹²³⁶ "Historique de l'opération EUTM-Mali", Réseau de recherche sur les opérations de paix, <http://www.operationspaix.net/173-historique-eutm-mali.html> consulté le 22 Septembre 2013

¹²³⁷ Résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité, 20 décembre 2012, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2085\(2012\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2085(2012)) consulté le 22 Septembre 2013

¹²³⁸ "L'appui de l'Union européenne à l'opération au Mali reste limitée", *Le Monde*, 23 Janvier 2013

¹²³⁹ "Historique de l'opération EUTM-Mali", Réseau de recherche sur les opérations de paix, <http://www.operationspaix.net/173-historique-eutm-mali.html> consulté le 22 Septembre 2013

les pays nordiques ayant fait une offre groupée ont participé à cette mission.¹²⁴⁰ Son but n'est pas le combat contre les groupes armés terroristes qui sévissent au Mali, à la différence de l'opération Serval menée par la France en janvier 2013. L'objectif de cette mission s'inscrit dans le cadre de l'approche globale car l'enjeu est d'améliorer les capacités et l'efficacité des forces armées maliennes pour rétablir l'ordre et la sécurité.

D'autre part, l'UE tente d'inciter le Mali à renforcer ses liens avec le Niger et la Mauritanie car la coopération entre ces pays est nécessaire pour faire face ensemble aux problèmes de sécurité et de développement de la région.

Néanmoins, il faut souligner que le cas du Mali a démontré que pour des missions de combat en conditions d'urgence, l'intervention nationale reste plus efficace que l'intervention européenne car son processus décisionnel à 28 pour initier une action extérieure n'est pas adapté à des situations urgentes.¹²⁴¹ C'est pour cette raison que la France a lancé l'opération Serval avec un appui timide du Royaume-Uni en matière de renseignement et de la Belgique en matière d'hélicoptères et d'avions de transport. De plus, les capacités européennes en matière de renseignement, de ravitaillement en vol ou en surveillance ont à nouveau montré leurs limites, nécessitant un appui américain et canadien.

Par ailleurs, l'approche globale de l'UE envers le Sahel se heurte à certaines limites comme le partage des informations relatives à la façon dont les fonds d'aide au développement sont dépensés. En outre, aucune synthèse détaillée de l'ensemble des engagements de l'UE dans les différents domaines d'action n'est disponible.¹²⁴² De plus, il est essentiel de bien choisir les domaines prioritaires pendant la dépense de l'aide financière. Par exemple, même si le maintien de la sécurité alimentaire est crucial pour la région du Sahel, elle est traitée de manière secondaire dans la présentation de l'aide financière de l'UE.¹²⁴³

3.4. Les limites de l'approche globale de l'UE

En partant de ces trois exemples, on peut dire que l'approche globale européenne dans le cadre de la gestion de crise a souffert d'un certain nombre de problème ou de faiblesse, de

¹²⁴⁰ *Ibid.*

¹²⁴¹ « L'opération Serval au Mali », Rapport d'information, Assemblée Nationale, No.1288, 18 juillet 2013, p.84

¹²⁴² « Une stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel », Parlement européen, Direction B, Mai 2012, p.31

¹²⁴³ *Ibid.*

nature politique, institutionnelle ou capacitaire. Tout d'abord, les divergences nationales sur le rôle que doit jouer l'Union dans le champ de la sécurité peuvent empêcher le lancement d'une opération requise ou prolongent le processus de décision ce qui est préjudiciable à l'efficacité de l'opération. Sur le plan quantitatif, les missions de l'Union sont assez modestes et le nombre des opérations masque des déploiements parfois assez faibles.¹²⁴⁴ En outre, la plupart des opérations militaires européennes ne comporte pas un niveau de risques comparable à celui assumé par les autres organisations en charge de la gestion de crise, telles que l'ONU ou l'OTAN.¹²⁴⁵ Au niveau politique, la Commission et le Secrétariat du Conseil relèvent de mandats, de cultures institutionnelles et de relations à l'Etat qui sont différents. Il est donc probable que cette situation conduise à placer ces deux organes dans une logique de compétition et ainsi à influencer négativement la coordination et la cohérence des missions. La coordination entre les mécanismes concernés de la Commission et les institutions chargées de la gestion de crise sous l'autorité du Conseil devrait donc être renforcée.

Dans le domaine civil, l'Union a de grandes difficultés à recruter des officiers de police, magistrats et autres experts civils qui ne sont pas fonctionnaires de carrière. Le volet civil de la PESD peine donc à constituer un réservoir d'experts mobilisables contrairement aux forces militaires qui disposent d'effectifs permanents. En outre, même si la formation est un aspect déterminant de la gestion civile des crises, elle n'est pas totalement formalisée et moins centralisée pour le volet civil de la PESD.

D'autre part, sur le théâtre d'opération, l'insuffisance du partage de l'information, qui est une condition *sine qua non* pour l'approche globale, constitue un réel problème. Il est aussi nécessaire de développer des outils informatiques qui pourraient intégrer la diversité des utilisateurs, militaires et civils.¹²⁴⁶

De plus, la différence de financement entre les opérations civiles et militaires constitue un obstacle. Bien que les opérations civiles de la PSDC soient financées dans leur intégralité par le budget PESC, les opérations militaires sont financées par des contributions des États membres selon le mécanisme Athéna. Il serait souhaitable que la composante civile des missions militaires soit davantage mise en exergue pour que ces missions puissent bénéficier

¹²⁴⁴ Thierry TARDY, *op. cit.*, p.112

¹²⁴⁵ *Ibid.*

¹²⁴⁶ Cécile WENDLING, *op. cit.*, p.48

d'un financement sur des fonds communautaires.¹²⁴⁷

Il est aussi important de renforcer la coopération entre l'UE et l'OTAN en termes de gestion des crises dans le cadre de l'approche globale. Cette coopération aiderait à surmonter l'image d'une répartition des rôles suivant le partage suivant: le *hard power* pour l'OTAN, qui mène des opérations militaires pour gérer les crises et le *soft power* pour l'UE, qui se concentrerait sur des opérations de maintien de la paix et de reconstruction des pays. La création d'une cellule de fusion OTAN-UE dans l'avenir renforcerait la capacité de gestion de crises des deux organisations.¹²⁴⁸ L'intégration et l'échange opérationnel donneraient l'occasion d'offrir une assistance mutuelle de personnel, ainsi que le développement professionnel individuel. Pourtant sans doute, le véritable avancement en la matière se ferait à la suite de la résolution du conflit turco-chypriote qui ne semble toutefois pas facile à résoudre dans un avenir proche.

Pour conclure ce chapitre, l'évolution des conflits et des menaces après la guerre froide a conduit à une évolution du concept de sécurité. La dimension de la sécurité nationale a élargi en incluant la sécurité commune et la sécurité humaine. Du fait de cette évolution, la capacité de gestion de crise visant à empêcher l'apparition des facteurs qui peuvent mettre en danger la paix et la sécurité internationale a gagné de l'importance. Par conséquent, la gestion des crises s'inscrit au cœur de la PESD depuis le début des années 90. En utilisant ses instruments politiques, diplomatiques, économiques et militaires, l'Union essaye de prévenir les conflits, maintenir la paix, stabiliser le pays ou la région en crise et promouvoir la reconstruction dans les pays concernés.

Outre les opérations militaires qui visent à mettre un terme aux conflits internes en cours, l'UE mène des missions civiles en vue de promouvoir des renforcements dans le secteur de la police, de l'État de droit, de la surveillance des frontières et des accords de paix. De plus, dans le temps, l'UE a considérablement étendu son rayon d'action (des Balkans occidentaux au Caucase du Sud, de l'Afrique au Proche-Orient et à l'Asie). Cette situation nous incite à demander quel bénéfice politique l'UE retire-t-elle de toutes ces opérations. Situées dans le contexte de la stratégie européenne de sécurité, ces opérations aident à mieux définir l'Union

¹²⁴⁷La relance de l'Europe de la défense, Rapport d'information, No.911, Assemblée nationale, 9 Avril 2013, p.51

¹²⁴⁸Darrell DRIVER, "The European Union and the Comprehensive Civil-Military Approach in Euro-Atlantic Security", *Strategic Studies Quarterly*, Fall 2010, p.151

en tant qu'acteur de la sécurité internationale. Elles permettent à l'UE de trouver sa place dans l'univers du maintien de la paix déjà chargé en acteurs internationaux en montrant sa plus-value. De plus, en favorisant l'élaboration d'une culture stratégique européenne, ces opérations contribuent à la création d'une PSDC plus intégrée.

Aujourd'hui, l'Union essaye de mettre en oeuvre une approche globale dans la gestion des crises qui lui permet d'être présente à tous les stades de gestion d'une crise, dans des actions de prévention, de maintien et de consolidation de la paix. Puisque cette approche nécessite la combinaison effective des différents moyens (politique, diplomatique, économique, militaire, etc), elle conduit à la mise en oeuvre une stratégie de smart power.

CHAPITRE III. L'UE à l'ère du smart power

L'interdépendance économique croissante, la sophistication des menaces modernes et la nature changeante de la puissance, liée aux développements en matière de connaissance et de communication, ont poussé les pays à utiliser la puissance douce et la puissance dure d'une façon plus stratégique et effective, en combinant les différents outils selon le contexte. L'UE, acteur post-national de l'arène internationale, a déjà affirmé, implicitement ou explicitement, sa volonté de rester un acteur prépondérant sur la scène mondiale.

A titre d'exemple, la création du SEAE en décembre 2010, a couronné un long processus qui a commencé avec la coopération politique européenne (1970) et a continué par le lancement de la PESC (1992) et de la PESD (1999). Son objectif est de renforcer et de concrétiser la capacité d'action commune de l'UE sur le monde. D'après Mai'a Cross David, maître de conférences à l'Université de Southern California, le SEAE montre l'engagement européen au smart power car il servirait à la capacité européenne d'être mieux préparés face à des crises, et d'assurer une meilleure cohérence de la politique étrangère.¹²⁴⁹ De plus, à part ses opérations civiles et militaires, déjà en cours dans les différentes régions du monde, l'Union a lancé quatre opérations civiles (EUCAP Sahel, EUAVSEC Soudan du Sud, EUCAP Nestor et EUBAM Libye) et une opération militaire (EUTM Mali) en 2012-2013. Par ailleurs, malgré la crise économique, en 2012, l'UE (Etats membres et institutions confondus) a consacré 55,2

¹²⁴⁹ Mai'a CROSS DAVID, "Europe as a Smart Power: The Impact of the European External Action Service", APSA 2011 Annual Meeting Paper, ARENA Centre for European Studies, 8 Août 2011, p.13

milliards d'euros à l'aide publique au développement.¹²⁵⁰ (A titre de comparaison, les versements des Etats-Unis étaient 30.5 milliards de dollars en 2012.)¹²⁵¹

Outre ces actions, les discours des fonctionnaires et des politiciens européens montrent que dans l'avenir, l'Union ne souhaite pas se contenter d'être une puissance purement économique, normative ou douce. Le président français, François Hollande, note que "l'Europe doit prendre davantage de responsabilités politiques à l'échelle du monde. L'Europe, grande puissance économique – la première. Mais encore tellement timide pour affirmer ses principes, ses volontés, ses engagements pour régler les grandes affaires du monde. Oui, nous devons reprendre [...] avec les Européens, les processus nécessaires pour enfin aboutir à des négociations au Moyen-Orient. Oui, nous devons aussi mener une politique européenne de défense [...], à échanger, à coopérer, à monter des projets communs, à pouvoir, là encore, affirmer une industrie commune pour notre défense."¹²⁵²

Durant la conférence de Munich sur la sécurité en 2010, la Haute représentante de l'UE, Catherine Ashton, a attiré l'attention sur la nécessité de combiner les instruments militaires, civils et diplomatique en disant qu'il n'est pas toujours possible de faire face aux problèmes sur la scène internationale en utilisant uniquement des moyens diplomatiques.¹²⁵³ Lors de son discours à l'Université d'Oxford en 2008, le Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires Olli Rehn a remarqué que l'UE doit combiner sa puissance douce et sa puissance dure pour une meilleure cohérence dans l'action extérieure.¹²⁵⁴

Quant à l'opinion publique, 71% des Européens souhaitent que l'UE exerce «un leadership fort dans les affaires du monde».¹²⁵⁵ Les résultats des Eurobaromètres montrent que plus de 70% des citoyens de l'UE sont en faveur d'une politique étrangère européenne qui est

¹²⁵⁰ Aide au développement, 7 Août 2013, <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/aide-au-developpement.html> consulté le 10 Octobre 2013

¹²⁵¹ Statistiques de l'aide, OECD, 2012, <http://www.oecd.org/fr> consulté le 10 Octobre 2013

¹²⁵² Discours de François Hollande: "Une nouvelle Europe doit voir le jour", 20 Mars 2012, http://www.melogranorosso.eu/index.php?option=com_k2&view=item&id=271:grand-discours-de-fran%C3%A7ois-hollande--une-nouvelle-europe-doit-voir-le-jour consulté le 10 Octobre 2013

¹²⁵³ « Ashton calls for the EU's soft power to be smart power too », New Europe, 14 Février 2010, <http://www.neurope.eu/article/ashton-calls-eu-s-soft-power-be-smart-power-too> consulté le 11 Octobre 2013

¹²⁵⁴ Discours d'Olli Rehn à l'Université d'Oxford le 1er Mai 2008, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-08-222_en.htm consulté le 10 Octobre 2013

¹²⁵⁵ Transatlantic Trends, Topline Data 2013, The German Marshall Fund, <http://trends.gmfus.org/files/2013/09/TT-TOPLINE-DATA.pdf> consulté le 11 Octobre 2013

autonome des États-Unis.¹²⁵⁶ Concernant la défense européenne, les taux d’approbation de la PSDC varient entre 68% et 79% pour la période 1992-2013.¹²⁵⁷

Il est également possible de voir les perspectives de positionnement de l’UE sur l’échiquier mondial pour l’avenir dans les différents textes publiés par les institutions européennes. Le “Projet pour l’Europe à l’horizon 2030”, préparé par le groupe de réflexion au Conseil européen, affirme que “les citoyens européens ont indiqué qu’ils souhaitaient que l’UE prenne davantage en charge leurs intérêts et valeurs sur la scène mondiale. [...] Les États membres devraient comprendre que l’UE est un multiplicateur de puissance, qui, s’ils y ont de plus en plus recours, leur permet d’atteindre des objectifs qui seraient sinon hors de leur portée.” et il ajoute que “l’origine du problème se trouve dans la disparité qui existe entre les capacités dont l’UE dispose dans les domaines dans lesquels elle est habilitée à agir (économie, commerce, aide au développement, politique de la concurrence) et l’absence de véritables instruments communs dans le domaine dans lequel son mandat initial connaît une expansion, à savoir la politique étrangère et de sécurité.”¹²⁵⁸

Le rapport général sur l’activité de l’UE publié par la Commission européenne en 2012 indique que “La PSDC, avec ses 15 missions et opérations sur le terrain, reste un instrument visible, nécessaire et concret dans l’éventail des instruments dont dispose l’Union européenne. Elle témoigne de la volonté de l’Union d’aborder les défis sécuritaires actuels et de sa capacité à le faire. Dans le contexte d’une demande croissante pour que l’Union européenne devienne un acteur plus capable, plus cohérent et plus stratégique sur la scène internationale, cette politique constitue un élément essentiel d’une approche plus globale.”¹²⁵⁹

Les conclusions du Conseil européen qui s’est tenu le 19-20 décembre 2013 sont aussi considérables. Pour la première fois depuis l’entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Conseil européen a tenu un débat thématique sur la défense. Les États membres de l’UE se sont engagés à ce qu’“une PSDC crédible et efficace continue d’être développée,

¹²⁵⁶ Olivier de FRANCE, « What EU citizens think about European defence », *EU-ISS*, Brief Issue, No.43, November 2013, p.2

¹²⁵⁷ *Ibid.*, p.1

¹²⁵⁸ “Projet pour l’Europe à l’horizon 2030”, Conseil européen, Mars 2010, <http://www.european-council.europa.eu/home-page/highlights/project-europe-2030?lang=fr> consulté le 11 Octobre 2013

¹²⁵⁹ “Rapport général sur l’activité de l’UE”, Commission européenne, 2012, http://europa.eu/generalreport/pdf/rg2012_fr.pdf consulté le 11 Octobre 2013

conformément au traité de Lisbonne et aux possibilités qu'offre celui-ci.”¹²⁶⁰ On a décidé “d'approfondir la coopération en matière de défense en améliorant la capacité de mener des missions et des opérations et en tirant pleinement parti des synergies afin d'améliorer le développement et la disponibilité des capacités civiles et militaires requises.”¹²⁶¹ On souligne la détermination de l'UE à travailler en étroite coopération avec ses partenaires mondiaux, transatlantiques et régionaux.

En bref, l'UE a l'intention de faire davantage entendre sa voix sur la scène internationale dans l'avenir. Pour ce but, l'Union doit renforcer la panoplie d'instruments qu'elle dispose et les utiliser de façon effective en fonction du contexte. Elle doit aussi jouer un rôle moteur dans la définition des nouvelles règles de la gouvernance mondiale pour continuer à occuper une place importante sur la scène mondiale. Pour progresser dans ce sens, l'UE doit essentiellement se concentrer sur cinq domaines clés: une stratégie smart de sécurité pour constituer une feuille de route en vue de l'utilisation des différents instruments en fonction de la situation et de l'objectif de la politique étrangère; la Coopération structurée permanente qui sert au renforcement de la puissance militaire, puisqu'elle vise à relancer le processus d'intégration militaire parmi les Etats les plus volontaires de l'Union; la coopération renforcée avec l'OTAN qui contribue à la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur de sécurité, mais aussi à un meilleur partenariat avec les Etats-Unis; la cyber puissance qui donne la possibilité d'utiliser les instruments cybers pour produire les résultats désirés; et la diplomatie publique qui contribue au déploiement de la puissance douce et aide à gérer l'environnement international à l'aide du contact avec un public étranger.

L'économie est sans doute un domaine aussi critique que ceux mentionnés ci-dessus pour le rôle de l'UE dans les relations internationales. Comme Pierre Vimont, Secrétaire général exécutif du SEAE affirme “sans le règlement de la crise financière, tout le reste n'a pas trop d'importance”.¹²⁶² Néanmoins, puisque le règlement de la crise financière est un sujet spécifique, elle dépasse le cadre de ce travail. Il faut toutefois soigneusement souligner que la puissance économique est une condition *sine qua non* du smart power.

¹²⁶⁰ Conclusions du Conseil européenne, 19-20 décembre 2013, EUCO 217/13, Bruxelles
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/140267.pdf consulté le 11 Octobre 2013

¹²⁶¹ *Ibid.*

¹²⁶² Pierre Vimont, “Inventons notre propre intégration”, Presseurop, 30 Janvier 2012,
<http://www.presseurop.eu/fr/content/blog/1460011-pierre-vimont-inventons-notre-propre-integration> consulté le 11 Octobre 2013

Après avoir étudié les cinq domaines clés pour le smart power à l'européenne, on essaiera d'analyser l'exercice du smart power par l'UE à partir de deux exemples qui nous aideront également à expliquer que "smartness" d'une stratégie dépend son succès, c'est-à-dire, l'obtention ou non des résultats désirés.

Si une politique ne sert pas à la réalisation des objectifs ou des intérêts à court ou à long terme, on ne peut pas parler d'une utilisation "effective" des ressources de la puissance dure et de la puissance douce qui apporte théoriquement le smart power. Afin de montrer que la simple possession des instruments de la puissance, même leurs combinaisons stratégiques n'est pas suffisante pour le smart power, on prendra comme exemples les relations de l'UE avec la Chine et la PEV envers le Sud de la Méditerranée.

1. Les cinq domaines clés en quête du smart power européen

1.1. L'adoption d'une stratégie de smart power

Du point de vue théorique, smart power concerne la combinaison des ressources matérielles et intellectuelles. Mais c'est aussi une stratégie qui vise leur combinaison effective en fonction de la situation et de l'objectif de la politique étrangère. Une "stratégie smart" est nécessaire pour convertir ces ressources en puissance réelle afin d'obtenir les résultats désirés. Selon Joseph Nye, cette stratégie doit pouvoir répondre à cinq questions: Quels sont les objectifs ou les résultats préférés; Quelles sont les ressources disponibles et dans quels contextes; Quelles sont les positions et les préférences des groupes ciblés; Quelles formes de comportement de puissance (*power behavior*) sont plus susceptibles de réussir; Quelle est la probabilité de succès? Une telle stratégie faciliterait l'élaboration des politiques et la coordination des actions afin d'atteindre les objectifs.

La stratégie européenne de sécurité, élaborée par le Haut représentant Javier Solana et adoptée par le Conseil européen de décembre 2003, est le seul document portant sur les valeurs et les objectifs fondamentaux de l'Union, codifiant les objectifs généraux à long terme et reflétant le consensus parmi les Etats membres sur ces objectifs. Elle est « une sorte de philosophie générale de l'action européenne dans le monde ».¹²⁶³ Elle a été révisée en 2008 par le rapport

¹²⁶³Javier SOLANA, « Préface », in Nicole GNESOTTO (dir.), *La Politique de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, Paris, 2004, p. 6

sur la mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité au vu des changements de l'environnement international.¹²⁶⁴

Toutefois, les changements dans le contexte international continuent sans cesse: le Printemps arabe, la réorientation stratégique américaine en direction de la zone Asie-Pacifique, les nouvelles crises, etc. De plus, l'UE a aussi changé du fait des récents élargissements. Quand la stratégie européenne de sécurité avait été adoptée en 2003, le nombre des pays membres de l'Union était de 15. Autrement dit, près de la moitié des membres actuels de l'UE n'ont pas été directement impliqués dans l'élaboration de cette stratégie.

Tous ces changements externes et internes et l'échec européen de répondre effectivement et rapidement aux crises internationales ont suscité des débats au sein de l'UE concernant la nécessité d'une nouvelle stratégie de sécurité. Lors de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Copenhague en mars 2012, plusieurs représentants nationaux ont plaidé en faveur d'une nouvelle stratégie européenne de sécurité.¹²⁶⁵ Les Suédois et les Finlandais ont essayé d'inscrire cette question à l'agenda politique de réunion, mais ils n'ont pas pu réussir. Pourtant l'Italie, la Pologne, la Suède et l'Espagne ont lancé en juillet 2012 une initiative académique visant à instaurer un débat sur le renouvellement de la stratégie européenne de sécurité.

“Sans une stratégie plus complète, l'action préventive et la réaction rapide, deux des buts clés de la stratégie, sont virtuellement impossibles, comme en témoigne l'improvisation initiale en Libye” dit Sven Biscop et souligne que “la politique étrangère et de sécurité de l'UE doit avoir une portée globale et être une source d'inspiration fondée sur ces valeurs, à l'instar du système social européen, de l'économie de marché conjuguée à une certaine forme de régulation étatique, ou encore de l'idéal démocratique.”¹²⁶⁶

Selon lui, “non seulement l'Union doit identifier clairement ses intérêts supérieurs, mais la stratégie de sécurité doit prendre sa part dans leur défense. Le problème avec la stratégie de

¹²⁶⁴Rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité -Assurer la sécurité dans un monde en mutation-, S407/08, Bruxelles, 11 décembre 2008, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf consulté le 21 Octobre 2013

¹²⁶⁵Pierre MINARD, “La réforme de la stratégie européenne de sécurité: Etat des lieux d'un débat sur la diplomatie et la défense européenne”, *GRIP*, Note d'analyse, 6 mai 2013, p.2

¹²⁶⁶Sven BISCOP, « The Value of Power, the Power of Values: A Call for an EU Grand Strategy », *Egmont Policy Paper*, No. 33, Institut Egmont, octobre 2009

2003 et du rapport de 2008 est qu'aucun d'eux ne permet d'établir une telle identification, la question des actions concrètes n'y est pas abordée, l'objectif étant avant tout la recherche du consensus.¹²⁶⁷

Une nouvelle stratégie qui fixe les objectifs communs de l'UE, qui précise l'identité de l'UE en tant qu'acteur de politique étrangère et de sécurité, qui désigne le degré d'association avec les partenaires stratégiques, qui fournit un mandat clair et large pour les actions extérieures de l'UE, qui renforce la légitimité des initiatives européennes et qui reflète la culture stratégique européenne est une nécessité apparente. Il serait donc convenable de prendre en considération les cinq questions signalées par Nye pendant la rédaction de la nouvelle stratégie de l'Union.

1. Quels sont les objectifs ou les résultats attendus?

Dans le monde d'aujourd'hui, même les grandes puissances ne peuvent pas atteindre tous leurs objectifs. Il est primordial pour les Etats de préciser leurs priorités qui structureront leurs politiques. « En ne définissant les objectifs qu'au cas par cas ou en se limitant à des discours d'intention sur les valeurs de l'UE, l'Union rend son rôle international complexe et peu lisible. »¹²⁶⁸ L'imprécision des objectifs et des intérêts européens peut susciter la méfiance de ses partenaires.¹²⁶⁹ Par exemple, si le critère de conditionnalité qui est un élément important de la puissance normative de l'UE est perçue par les partenaires comme un moyen de promouvoir les intérêts européens, celle-ci aurait un impact négatif sur la puissance normative de l'Union.

Il ne serait pas faux de dire que la stratégie européenne de sécurité de 2003 et sa révision de 2008 sont incomplètes en termes d'objectifs. Faire face aux menaces, construire la sécurité dans le voisinage et assurer un ordre international fondé sur un multilatéralisme efficace qui sont définis par la stratégie européenne de sécurité comme des objectifs stratégiques sont assez vagues et larges.

La stratégie européenne de sécurité fait référence à l'interdépendance entre la sécurité de l'UE

¹²⁶⁷ *Ibid.*

¹²⁶⁸ Paul HERAULT, (Prof. Pierre Grosser), "Penser l'intérêt européen: Du compromis entre intérêts nationaux à l'intérêt général européen", Science Politique des Relations Internationales, IEP de Paris, Septembre 2009, p.76

¹²⁶⁹ Comme le souligne Raymond ARON, "Une puissance dominante qui ne proclame pas d'objectifs définis est suspecte d'ambitions illimitées", *Paix et Guerre entre les Nations*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, p.81-82

et la sécurité internationale et affirme que l'UE fait des efforts pour renforcer la sécurité humaine en réduisant la pauvreté, les inégalités et les maladies en promouvant la bonne gouvernance et les droits de l'homme, en apportant une aide au développement et en s'attaquant aux causes profondes des conflits et de l'insécurité.¹²⁷⁰

Afin de contribuer à un environnement international plus sûr (*secure*), l'UE s'est engagée dans la lutte contre les principales menaces: le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux, la déliquescence des Etats, la criminalité organisée, les cyberattaques, l'insécurité énergétique, la piraterie et le changement climatique. Les voisins engagés dans des conflits violents, les États faibles où la criminalité organisée se répand, les sociétés défailtantes ou une croissance démographique explosive aux frontières de l'Europe constitueraient pour l'UE autant de problèmes. C'est pourquoi l'objectif européen est de contribuer à un monde fait d'Etats démocratiques bien gouvernés, puisque la protection de la sécurité internationale dépend de la qualité de la société internationale. Elle essaye donc d'assurer la stabilité et la bonne gouvernance en Europe et au-déla, en utilisant son large éventail d'instruments. On peut donner l'exemple des accords de stabilisation et d'association avec les pays des Balkans occidentaux, la mission européenne d'assistance à la frontière en Transnistrie, le soutien financier et budgétaire durable à l'Autorité palestinienne, son engagement à l'Afghanistan, etc.

On peut donc dire que les objectifs sont définis dans la stratégie européenne d'une façon générale en faisant référence aux valeurs et aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il serait plus convenable de fixer des objectifs plus clairs dans la nouvelle stratégie comme la défense territoriale contre toutes les menaces, la protection du modèle économique et social, la préservation des voies de communication et de commerce, la sécurisation de l'énergie et d'autres ressources naturelles, la protection des infrastructures critiques, le maintien du droit international, la précision des grandes lignes des relations avec l'OTAN, la Russie et de la Chine, etc. Il est aussi important de définir les zones prioritaires pour l'action extérieure de l'UE comme la géographie de la PEV et de l'UPM, le Sahel, etc. Une stratégie doit tout d'abord pouvoir répondre à la question pourquoi il faut agir, avant de

¹²⁷⁰Rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité -Assurer la sécurité dans un monde en mutation-, S407/08, Bruxelles, 11 décembre 2008, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/FR/reports/104632.pdf consulté le 21 Octobre 2013

répondre comment agir, quand agir ou agir en utilisant quels instruments. C'est pour cette raison que les objectifs sont les clés de voûte des stratégies.

2. Quelles sont les ressources disponibles et dans quels contextes?

La deuxième étape comprend un inventaire précis des ressources disponibles et l'utilisation de cet inventaire conformément aux différents contextes. Sur le plan militaire, depuis son lancement en 1998, la PESD a progressé sur tous les fronts bien que la part des pays européens au niveau mondial en matière de dépenses de défense ait diminué entre 2001 et 2011, passant de 30 à 18%¹²⁷¹. Les opérations militaires dans le cadre de la PSDC montrent le potentiel de l'UE en la matière. Néanmoins, il y a un certain nombre de facteurs qui limitent la puissance militaire de l'UE. Tout d'abord bien que les effectifs de l'UE-27 soit environ de 2 millions, seulement 10 à 15% de ces effectifs sont déployables.¹²⁷² De plus, les politiques de défense de quelques pays européens sont toujours liées au contexte de la Guerre froide: de nombreuses armées de l'UE sont encore basées sur la conscription nationale (Autriche, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce et Suède) ou elle a été abolie lors de la dernière décennie ou plus récemment (Allemagne, Bulgarie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovenie), en outre, des structures de forces de quelques pays européens contiennent un excès de certaines capacités militaires comme le char de combat principal, l'avion de combat d'ancienne génération, etc. D'autre part, il existe des lacunes capacitaires, opérationnelles et industrielles qui limitent la puissance militaire de l'UE. Il faut souligner que l'UE recourt à la force militaire pour mettre en oeuvre des opérations de maintien de la paix ou des interventions humanitaires au lieu de la défense territoriale qui est assurée par l'OTAN.

Sur le plan économique, l'UE est la première zone économique mondiale avec un PIB de 16 630 milliards de dollars en 2012.¹²⁷³ L'Union est l'un des marchés de consommation les plus importants et attractifs de la planète. Son statut d'union économique et monétaire constitue la principale source de la puissance économique de l'Union. D'autre part, depuis 1999, l'euro est devenu la seconde monnaie de réserve mondiale. Quant au commerce, l'Union, qui intervient pour près de 20% dans le total des importations et des exportations dans le monde, est la première puissance commerciale mondiale. Avec 14,16% des exportations et 16,80%

¹²⁷¹“Europe de la defense”, SENAT, *op. cit.*, p.31

¹²⁷²Sven BISCOP, “Permanent Structured Cooperation”, *op. cit.*, p.3

¹²⁷³La Banque Mondiale, Données 2012, <http://donnees.banquemondiale.org/region/EUU> consulté le 10 Septembre 2012

des importations, elle demeure le deuxième exportateur et le premier importateur.¹²⁷⁴ En outre, l'UE est le premier pôle mondial pour les investissements directs étrangers. De l'Europe vers l'étranger, quelque 370 milliards d'euros ont été investis en 2011.¹²⁷⁵ On peut donc dire que malgré la crise économique et financière dont l'Union souffre depuis 2008, l'UE jouit toujours d'une certaine puissance économique. Par conséquent, les deux principaux instruments de la puissance économique (sanctions et aides au développement) sont utilisés couramment par l'UE. L'Union - Etats membres et institutions européennes confondus - fournit environ 55 % du total mondial de l'aide publique au développement, ce qui en fait de loin le premier bailleur de fonds aux pays en développement. Quant aux sanctions, l'Union utilise différents types de sanctions afin de forcer un pays à changer sa politique ou son comportement.

Aujourd'hui, l'UE apparaît bien comme une « puissance douce » capable d'exercer une influence réelle sur le reste du monde. L'attractivité culturelle (histoire, art, cuisine, etc), les valeurs politiques (liberté, démocratie, droits de l'homme, égalité, etc) et la politique étrangère (vision kantienne du monde, primauté du droit international, multilatéralisme, etc) sont les principales sources qui nourrissent la puissance douce de l'UE. On peut y ajouter la réputation et la qualité des institutions d'éducation, le développement technologique et le tourisme. Autrement dit, l'image positive de l'UE, ses capacités de communication, l'exemplarité de son comportement, l'attractivité de sa culture, de ses idées, son rayonnement scientifique et technologique, mais aussi de sa place au sein des institutions internationales lui permettant de contrôler l'ordre du jour de ses débats et de figer des rapports de puissance renforce la puissance douce de l'Union. Cette puissance assure à l'UE une capacité à influencer, à modifier le comportement des autres nations et donc l'environnement économique et politique international sans utiliser la coercition.

Même si la possession de ces instruments est importante, il faut pouvoir envisager leurs utilisations dans différents contextes. Par exemple, les périodes de crises économiques peuvent obliger l'UE à réduire son aide au développement ou ses dépenses de défense. En outre, l'apparition d'un nouveau concurrent peut influencer négativement la puissance douce

¹²⁷⁴CIA World Factbook, European Union, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ee.html> consulté le 12 Septembre 2012

¹²⁷⁵Eurostat, Communiqué de presse, 13 Juin 2012, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/2-13062012-BP/FR/2-13062012-BP-FR.PDF consulté le 12 Septembre 2012

de l'UE. Aujourd'hui beaucoup d'étudiants choisissent la Chine pour continuer leurs études supérieures. L'UE doit aussi concurrencer la Chine pour conserver ses intérêts économique en Afrique.

3. Quelles sont les positions et les préférences des groupes ciblés?

Pour mettre en oeuvre une stratégie smart, la possession des instruments n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs désirés, il faut aussi pouvoir choisir le meilleur instrument en tenant compte des préférences des groupes ciblés. Par exemple, il n'y a pas de sens à formuler une affirmation générale sur le recours à la puissance militaire car sa perception est différente dans les pays post-industriels (UE), les pays industrialisés (BRICS) et les pays pré-industriels (Afrique). Les attitudes à l'égard de l'utilisation légitime de la force militaire varient selon ces contextes. Du fait de l'indépendance complexe parmi les démocraties post-industrielles, les ressources de la puissance économique et de la puissance douce sont prioritaires par rapport à la puissance militaire. Toutefois, elle est nécessaire pour les opérations de maintien de la paix, les interventions humanitaires ou la lutte contre le terrorisme. Par exemple, l'Union africaine a demandé l'aide de l'UE pour lutter contre les islamistes Al-Chabab en Somalie en 2012.

Quant à la puissance douce, la conditionnalité démocratique est une source de la puissance douce de l'UE. Mais sa crédibilité est depuis longtemps questionnée par les africains. Karen Elizabeth Smith, professeur à London School of Economics and Politics, affirme qu'«on constate dans les années 90 une baisse des aides au Kenya, Soudan, Togo et Zaïre qui se sont vus appliquer la clause de suspension suite à des violations des droits de l'homme. D'autres pays comme l'Afrique du Sud, le Burkina Faso et la Zambie ont vu leur aide augmenter malgré leur situation politique loin d'être positive. De telles évaluations restent pourtant ambiguës, voire même erronées.»¹²⁷⁶ Ce «double standard» de l'Union peut engendrer chez les Africains le sentiment que l'Europe n'a pas de considération pour l'Afrique.

¹²⁷⁶ Piera SCIAMA, «L'aide au développement et l'apprentissage démocratique dans les ACP», Nouvelle-Europe, Octobre 2012, <http://www.nouvelle-europe.eu/l-aide-au-developpement-et-l-apprentissage-democratique-dans-les-acp> consulté le 12 Septembre 2012

4. Quelles formes de comportement de puissance (*power behavior*) sont plus susceptibles de réussir?

Une stratégie smart nécessite la compétence de choisir le meilleur comportement de puissance (command power ou co-optive power) conformément à la situation. Le command power correspond à la capacité de changer les comportements des autres et utilise plus souvent les ressources de la puissance dure; tandis que le co-optive power renvoie à la capacité de changer les préférences des autres et, utilise principalement les ressources de la puissance douce. Ils peuvent être utilisés séparément ou conjointement.

Par exemple, l'UE utilise sa politique d'élargissement comme la carotte en imposant un ensemble de règles à tous les pays candidats qui voudraient l'intégrer à l'UE. L'UE combine sa puissance normative et le *command power* envers les pays qui pratiquent la peine de mort. Dans les Etats en déliquescence, le *command power* peut être nécessaire pour rétablir l'ordre, mais si l'objectif est d'encourager le peuple à un changement de régime, il est inévitable de recourir au *co-optive power*. D'autre part, il est possible d'utiliser le *co-optive power* pour empêcher le recrutement des groupes terroristes à long terme, mais il est indispensable d'utiliser le command power pour faire face au terrorisme à court terme. Une intervention militaire dans un pays qui souffre d'une guerre civile peut être une réponse immédiate, mais elle doit être supportée par l'aide financière pour la remise en place de l'infrastructure et le soutien à la réforme du secteur de la sécurité dans le pays concerné.

5. Quelle est la probabilité de succès?

La dernière étape est l'évaluation de la probabilité de succès pour atteindre les objectifs. Il faut pouvoir prendre en compte tous les facteurs qui peuvent influencer le succès d'une politique ou d'un comportement. Tout d'abord, il est crucial de tenir compte des principes internationaux, surtout sur l'usage de la force militaire. Obtenir le consentement de la communauté internationale avant d'intervenir militairement à un pays est un facteur important pour le succès de cette intervention. Il est donc important d'obtenir l'approbation du Conseil de sécurité de l'ONU avant de recourir à la force militaire et d'éviter un acte unilatéral comme l'attaque préventive.

D'autre part, il est essentiel pour les opérations militaires et les sanctions de bien définir les

limites en terme de temps, d'espace, de coût et de capacité. L'opération Concordia a montré les lacunes de l'UE en matière de logistique et de coordination. Les lacunes capacitaires en matière de ravitaillement en vol, de drones MALE et de transport stratégique et tactique se sont manifestées durant l'opération au Mali. Les dépenses opérationnelles liées à la politique extérieure et de sécurité commune (la PESC, dont la PSDC est partie intégrante) sont en principe à la charge du budget de l'Union et ce principe freine les bonnes volontés des Etats membres. La prolongation des opérations peuvent donc influencer leurs succès.

Concernant la puissance douce, même si la politique européenne de voisinage et le dialogue méditerranéen sont généralement évoqués comme un instrument de la puissance douce, elles n'ont pas donné les résultats attendus jusqu'ici. Le manque de confiance et de «sentiment d'appartenance» de la part des membres méridionaux et les divers conflits qui dominent les relations entre les partenaires sont les principales causes de l'échec.¹²⁷⁷ En outre, les mécanismes de la différenciation et de la conditionnalité dans le cadre de la PEV peuvent influencer négativement la cohérence et la crédibilité d'ensemble de la PEV. De plus, l'UE n'envoie pas de signal net sur les finalités de la PEV et ce manque d'orientations clairement dessinées amoindrit la portée du message délivré et en brouille la réception.¹²⁷⁸

Par ailleurs, il est impossible de nier l'importance d'une culture politique clairement identifiée pour élaborer une stratégie. C'est cette absence de quête qui handicape l'élaboration d'une stratégie européenne.

Il faut également ajouter que l'étape suivante doit être la rédaction d'un Livre blanc européen sur la défense qui déterminerait les scénarios d'engagement des forces militaires en fonction du concept de sécurité de l'Union.¹²⁷⁹ Il est important pour guider l'allocation des moyens financiers, fonder la planification de défense et fixer les principes de la structuration de l'outil militaire. Le Livre blanc permettra à définir le rôle et les missions des forces armées, la doctrine d'emploi des forces, la stratégie militaire, les capacités, les programmes d'investissement et les questions administratives.

¹²⁷⁷ Stefan BROCZA, "L'échec de la politique méditerranéenne de l'UE", *Horizons et débats*, No.51, Décembre 2011

¹²⁷⁸ Yves VEYRIER, "L'Union européenne et ses relations de voisinage", Avis et rapports du Conseil Economique, Social et Environnemental, 2009, p.20

¹²⁷⁹ Louis GAUTIER, "La défense européenne ...", *op. cit.*, p.37

1.2. La mise en place de la Coopération Structurée Permanente

Dès le début de la création de l'UE, l'une des principales préoccupations était de surmonter l'hétérogénéité des attitudes étatiques à l'égard de l'intégration. Il est sans doute plus difficile d'assurer l'intégration dans les domaines régaliens des Etats nations comme la monnaie et la défense. Pourtant, l'UE a réussi à mettre en oeuvre l'union économique et monétaire qui constitue la phase ultime de l'intégration économique avec la création d'une monnaie commune. Ce développement considérable donne de l'espoir aux Européens défenseurs d'une Europe plus intégrée en matière de défense. L'histoire de l'UE a déjà montré qu'une coopération spécialisée à l'initiative d'un "groupe pionnier" est nécessaire pour ouvrir la voie à une plus grande intégration européenne. L'espace Schengen et la zone Euro ont procédé de cette approche.

Afin de ne pas bloquer le processus d'intégration, l'UE a accepté l'existence de certaines formes de différenciation. Par exemple, on a accordé une dérogation permanente au Danemark pour les questions de défense. Concernant l'Union économique et monétaire, il existe une première différenciation relative au passage à la monnaie unique et une deuxième résultant de la possibilité accordée au Royaume-Uni et au Danemark de bénéficier d'une dérogation permanente (La Suède a également bénéficié *de facto* d'une dérogation.) En outre, le traité d'Amsterdam de 1997 a introduit le mécanisme des « coopérations renforcées ».¹²⁸⁰ Il s'agit d'une coopération plus étroite entre les pays membres de l'UE qui souhaitent poursuivre l'approfondissement de la construction européenne en remplissant certaines conditions. Les coopérations spécialisées sont soit dans le cadre des traités comme les accords de Schengen soit en dehors des traités comme les coopérations dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace ou de la justice et de la police.

La Coopération structurée permanente (CSP) est un exemple récent pour celle dans le cadre des traités. Même si c'est le traité de Lisbonne qui a introduit la CSP par son article 42, paragraphe 6 afin de renforcer la collaboration dans le domaine militaire, l'idée d'une coopération plus étroite, dite "structurée" entre certains Etats membres de l'UE dans ce

¹²⁸⁰ Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes, Journal officiel, No. C 340, 10 Novembre 1997
<http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11997D/htm/11997D.html#0001010001> consulté le 11 Octobre 2013

domaine est née dans le groupe de travail de la Convention sur la Défense.¹²⁸¹ Par conséquent, le régime de la CSP a figuré à l'article I-40 et à l'article III-312 du traité établissant une Constitution pour l'Europe qui a été rejeté par les Français et les Néerlandais lors des référendums en 2005. Il a donc fallu attendre l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009 pour que la CSP soit officiellement introduite. Concernant le choix des termes constitutifs, Alain de Neve, doctorant en sciences politiques à l'Université catholique de Louvain, affirme qu'il reflète la volonté de ne pas brusquer les États traditionnellement réticents au principe des coopérations renforcées dans le domaine de la défense.¹²⁸²

La CSP a le but de relancer le processus d'intégration militaire parmi les États les plus volontaires de l'Union. Elle se met en place entre les États membres qui s'engagent à avoir des critères plus élevés de capacités militaires et ont souscrit à des engagements plus contraignants en vue de missions plus exigeantes.¹²⁸³ Le traité de Lisbonne précise deux critères de participation: l'un est d'ordre industriel, l'autre est d'ordre opérationnel. Il faut "procéder plus intensivement au développement de ses capacités de défense" à l'aide du développement de ses contributions nationales, de la participation à des forces multinationales, aux principaux programmes européens d'équipement et à l'activité de l'Agence européenne de défense.¹²⁸⁴ De plus, il faut "avoir la capacité de fournir, au plus tard en 2010, soit à titre national, soit comme composante de groupes multinationaux de forces, des unités de combat ciblées pour les missions envisagées, configurées sur le plan tactique comme un groupement tactique (dans un délai de 5 à 30 jours en cas de besoins pour une période de 30 à 120 jours.)"¹²⁸⁵

Cette coopération est ouverte à tous les États membres. Les États membres qui souhaitent créer une coopération doivent le notifier au Conseil et au Haut représentant. Un État membre peut décider ultérieurement de la rejoindre. A la suite de la notification, le Conseil décide à la majorité qualifiée d'établir la coopération structurée permanente et la liste des États

¹²⁸¹"Final Report of Working Groupe VIII-Defense", The European Convention, CONV 461/02, Brussels, 16 December 2002, <http://european-convention.eu.int/pdf/reg/en/02/cv00/cv00461.en02.pdf> consulté le 11 Octobre 2013

¹²⁸²Alain de NEVE, "La Coopération Structurée Permanente: débats et hypothèses de mise en oeuvre", *Institut Royal Supérieur de Défense, Sécurité et Stratégie*, No.110, Octobre 2011, p.32

¹²⁸³Articles 42 et 46 et Protocole No. 10 du Traité de Lisbonne, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2007:306:SOM:FR:HTML> consulté le 11 Octobre 2013

¹²⁸⁴Protocole No. 10 sur la Coopération Structurée Permanente établie par l'article 28A du Traité de Lisbonne, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2007:306:0153:0155:FR:PDF> consulté le 12 Octobre 2013

¹²⁸⁵*Ibid.*

participants. Le traité de Lisbonne ne prévoit pas de quota minimum d'Etats participants à la CSP.

Pour atteindre les objectifs d'ordre industriel et d'ordre opérationnel, les Etats membres qui participent à la CSP s'engagent à coopérer en vue d'atteindre des objectifs agréés concernant le niveau des dépenses d'investissement en matière d'équipements de défense; à rapprocher, dans la mesure du possible, leurs outils de défense, notamment en harmonisant l'identification des besoins militaires, en mettant en commun et en spécialisant leurs moyens et capacités de défense, ainsi qu'en encourageant la coopération dans les domaines de la formation et de la logistique; à prendre des mesures concrètes pour renforcer la disponibilité, l'interopérabilité, la flexibilité et la capacité de déploiement de leurs forces, notamment en identifiant des objectifs communs en matière de projection de forces; à participer, le cas échéant, au développement de programmes communs ou européens d'équipements majeurs dans le cadre de l'AED.¹²⁸⁶ Le traité prévoit aussi un système de contrôle pour le bon fonctionnement de la CSP. L'AED est chargée de vérifier que les critères sont remplis. Néanmoins, toutes les décisions sont soumises au Conseil.

On peut parler d'un consensus au sein de l'UE sur la nécessité de compléter le processus de mutualisation et partage avec la CSP. Onze ministres des Affaires étrangères des pays membres ont préparé un rapport en septembre 2012 qui affirme que la politique européenne de défense doit être plus ambitieuse et dépasser la mutualisation et le partage. Il est donc nécessaire de mettre en oeuvre la CSP.¹²⁸⁷

Par ailleurs, étant assez vague, la structure du contenu de la CSP reste encore à définir. Le choix des critères spécifiques auxquels chaque Etat membre doit satisfaire pour prendre part dans la CSP est très important pour l'efficacité et la consolidation de la coopération. La première idée était d'établir l'accès à la CSP par le biais d'un budget militaire de 2% du PIB.¹²⁸⁸ Toutefois, cette idée a suscité des réactions de la Belgique et de l'Autriche qui souhaitent prendre part au processus d'intégration européenne, mais dont les dépenses

¹²⁸⁶ *Ibid.*

¹²⁸⁷ Final Report of the Future of Europe Group of the Foreign Ministers of Austria, Belgium, Denmark, France, Italy, Germany, Luxembourg, the Netherlands, Poland, Portugal and Spain, Septembre 2012, http://www.cer.org.uk/sites/default/files/westerwelle_report_sept12.pdf consulté le 12 Octobre 2013

¹²⁸⁸ Aurore BRUNET, "Le traité de Lisbonne et la politique de défense: la coopération structurée permanente", *Lex Electronica*, Vol.15, No.3, Printemps 2011, p.9

militaires sont en dessous de la moyenne.¹²⁸⁹ Puisque la mise en place d'une CSP inclusive, c'est-à-dire, la fixation des critères qui ne marginaliseraient aucun pays, est dans l'intérêt de tous les Etats membres de l'UE, le critère budgétaire ne semble pas acceptable. Il serait plus convenable d'établir des critères d'ordre qualitatif plutôt que quantitatif. Selon Sven Biscop, directeur du programme Sécurité et gouvernance mondiale à l'Institut royal des relations internationales d'Egmont, les critères fixés dans le cadre de la CSP ne devraient pas se baser sur les capacités existantes actuelles, mais sur des objectifs à poursuivre dans le temps (comme cela a été fait pour l'euro) suivant un calendrier établi.¹²⁹⁰

Une note de travail de l'Institut Egmont consacrée à la CSP propose quatre critères pour l'opérationnalité de la CSP.¹²⁹¹ Un premier critère est l'accroissement du niveau de déploiement et des capacités de soutien des forces européennes. Les auteurs proposent ainsi de déterminer un accroissement du niveau de déploiement de 25% sur 5 ans, et une augmentation de l'aptitude de soutien de 50% sur 10 ans. Le second critère est l'harmonisation des dépenses de défense des États membres. Pour les États de l'UE qui dépensent moins de 1,63% de leur PIB en matière de défense, il serait demandé de ne pas descendre en dessous de ce niveau. Le troisième critère est la participation des États membres participants, autant de fois que possible, aux programmes de l'AED dans le but de mettre en oeuvre les projets de mutualisation et partage. Le dernier critère est «l'obligation de participation» des États membres participants aux missions civiles et militaires de l'UE. La forme et les moyens mobilisés pour ces missions resteraient, toutefois, à la discrétion des Etats membres.

La caractéristique commune de ces critères est leur utilité pour restructurer les budgets de la défense, réduire la duplication et renforcer les capacités militaires européennes à travers l'interopérabilité. De façon similaire, la feuille de position publiée par la Belgique, la Hongrie et la Pologne souligne l'importance de la CSP pour la restructuration des budgets de la

¹²⁸⁹*Ibid.*

¹²⁹⁰Sven BISCOP, "Permanent Structured Cooperation and the Future of ESD: Transformation and Integration", *European Foreign Affairs Review*, Vol.13, No.14, Hiver 2008, p.7

¹²⁹¹Sven BISCOP and Joe COELMONT, "Permanent Structured Cooperation for Effective European Armed Forces", *Egmont Institute*, Security Policy Brief 9, March 2010, p.7-8

défense et l'amélioration de la capacité opérationnelle de l'UE.¹²⁹² Elle propose de mettre en oeuvre une approche inclusive au lieu de l'Europe de la défense à deux vitesses, d'améliorer la coopération en matière d'armement, de privilégier l'approche civilo-militaire, d'établir une configuration flexible et d'assurer la conformité aux engagements de l'OTAN.¹²⁹³

Il est très important que tous les Etats membres aient vocation à participer à cet Eurogroupe de défense et que dès le départ, une masse critique de nations comme le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, susceptible d'entraîner les autres, joue le rôle principal. D'autre part, il faut souligner que les Etats membres ne partiront pas tout à fait de zéro. Il y a de nombreux Etats membres qui contribuent à des forces multinationales et qui participent aux activités de l'Agence; la coopération dans le domaine de la formation continue; l'adaptation des forces pour la projection est depuis longtemps à l'ordre du jour de l'UE. Par contre, afin de servir à la création de l'Europe de la défense, dans le cadre de la CSP, il faut harmoniser les budgets de défense jusqu'à un pourcentage minimum du PIB, augmenter des budgets R&D en pourcentage des budgets de défense, améliorer les capacités opérationnelles en donnant une importance particulière à la capacité de projection, appuyée par les moyens navals et aériens adaptés; en mettant sur pied une Force de réaction rapide européenne, prête à intervenir sans délai et en assurant la mutualisation des moyens logistiques et l'harmonisation des doctrines militaires. Concernant les équipements de défense, il est essentiel d'harmoniser les besoins opérationnels en matière d'équipements; de développer la base industrielle et technologique européenne de défense par le lancement de programmes européens; d'encourager les échanges intracommunautaires pour les technologies de défense et de sécurité; de participer aux programmes de l'AED.

Tous ces développements permettront l'amélioration militaire sans frais supplémentaire sur les économies, l'augmentation des capacités d'action et de l'influence en soutien d'une politique étrangère commune et un meilleur partage des risques dans les opérations de l'UE. Autrement dit, les initiatives prises dans le cadre de la CSP offriront aux Etats membres un «retour sur investissement». Comme Patrick Le Roy l'affirme, "l'UE a besoin, aujourd'hui et pour la survie de sa PCSD, d'une mise en marche de la CSP qui lui assurera des rails et une

¹²⁹²Position paper by Belgium, Hungary and Poland on Permanent Structured Cooperation, Brussels, Belgian Presidency of the EU, June 2010, <http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/0/50/29/09/Docs-Textes/CoopStructPsdPap-BeHuPl1006b.pdf> consulté le 13 Octobre 2013

¹²⁹³*Ibid.*

locomotive.”¹²⁹⁴

1.3. Une meilleure coopération avec l’OTAN

Puisque 22 membres de l’UE sont en même temps membres de l’Alliance atlantique, il est crucial de franchir les problèmes qui constituent des obstacles devant le renforcement des relations entre ces deux organisations. Pour certains pays, la défense de l’Europe c’est l’OTAN et rien que l’OTAN, ce sont les Etats-Unis qui sont la première puissance militaire du monde. Il n’est donc pas nécessaire de créer une défense européenne autonome, bien que la fonction d’une Europe de la défense ne soit pas la défense de l’Europe. Par contre, de Washington, la vision des choses a considérablement changé au cours de la dernière décennie.

1.3.1. Le changement de vision des Etats-Unis

Puisqu’il n’y a plus de menace conventionnelle sur le théâtre européen, les Etats-Unis insistent pour que les Européens prennent davantage leurs responsabilités en matière de défense et qu’ils partagent le fardeau d’une façon plus équitable. “L’Europe consacre chaque année environ trois fois moins de crédits à sa défense, quatre fois moins à ses équipements militaires et huit fois moins à la recherche en matière de défense que les Etats-Unis.”¹²⁹⁵ Mais aucun pays européen n’envisage sérieusement d’accroître son effort de défense, ils tentent même de baisser les dépenses militaires à cause de la crise financière et budgétaire dont l’Europe souffre depuis 2008. En conséquence, en 2011, Robert Gates, ancien secrétaire américain à la Défense, a averti les Européens que “si l’actuel déclin des capacités militaires européennes n’est pas stoppé voire renversé, les futurs dirigeants américains [...] risquent tout simplement de conclure que le retour ne mérite pas l’investissement des États-Unis dans l’OTAN”.¹²⁹⁶

En outre, comme la dernière Directive Stratégique américaine de janvier 2012 montre, pour l’administration d’Obama, le centre de gravité des intérêts de sécurité américains a glissé vers l’Est, le Moyen-Orient et la zone Asie-Pacifique. En conséquence, les Etats-Unis réduisent

¹²⁹⁴Patrick LE ROY, “Sans une CSP immédiate pas d’avenir à la PSDC”, *Revue Défense Nationale*, Tribune No.49, Février 2011, p.6

¹²⁹⁵“Quelle Europe pour quelle défense?”, Rapport d’information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail, *SENAT*, No.713, 3 juillet 2013, p.20

¹²⁹⁶Jean Jacques MEVEL, “Otan: la dernière flèche de Robert Gates”, *Le Figaro*, 10 Juin 2011

ses investissements pour la sécurité et la défense de l'Europe. Or, l'OTAN a fonctionné jusqu'ici "sur le principe (non-écrit) que la défense de l'Europe était garantie, organisée et largement financée par les Etats-Unis (*US leadership*), en échange d'un soutien par les Européens de leur politique étrangère et de sécurité et de retombées avantageuses pour leur industrie de défense."¹²⁹⁷

D'autre part, l'étude du Pew Research Center, publiée en juin 2012, sur l'état de l'opinion publique américaine concernant la politique étrangère américaine démontre qu'une grande majorité des Américains souhaitent voir une diminution des engagements militaires de leur pays à l'étranger (selon 83% des répondus, les Etats-Unis doivent accorder moins d'importance aux problèmes à l'étranger et se concentrer sur ses propres problèmes).¹²⁹⁸ Cette tendance peut être expliquée par la "fatigue expéditionnaire" résultant des interventions en Irak et en Afghanistan. De plus, il faut prendre en compte le fait que la crise économique de 2008 a rendu nécessaire de réduire les dépenses militaires américaines. Les Etats-Unis sont passés, pour la première fois depuis la disparition de l'URSS, sous le seuil de 40 % des dépenses militaires mondiales, et la chute des dépenses militaires était de 6% en 2012.¹²⁹⁹ En partant de ces évolutions, on peut dire qu'il sera désormais plus difficile pour les dirigeants américains de justifier vis-à-vis du Congrès et de leur opinion publique des dépenses militaires au profit de l'Europe qui ne semble pas menacée et qui ne fait aucun effort en faveur de sa défense.¹³⁰⁰ Les Européens doivent donc prendre conscience qu'ils ne peuvent plus s'appuyer sur les Etats-Unis en matière de défense et ils doivent assurer leurs responsabilités au sein de l'OTAN. Mme. Muriel Domenach, consule générale de France à Istanbul, souligne que les Etats-Unis demandent aux Européens de prendre leurs responsabilités en matière de défense et il ne semble plus possible de négliger cette demande décisive.¹³⁰¹

Par ailleurs, l'Europe a des intérêts propres, distincts de ceux des Etats-Unis. C'est le cas pour l'environnement proche de l'UE comme les Balkans ou la rive sud de la Méditerranée qui font partie intégrante de l'histoire européenne et avec qui l'UE souhaite développer des relations

¹²⁹⁷ Jean Paul PERRUCHE et Jolyon HOWORTH, "Le futur de l'OTAN est européen", *Le Monde*, 21 Mai 2012

¹²⁹⁸ "U.S. Foreign Policy: Key Data Points from Pew Research", *Pew Research Center*, June 2012, <http://www.pewresearch.org/key-data-points/u-s-foreign-policy-key-data-points/> consulté le 18 Octobre 2013

¹²⁹⁹ "Les dépenses militaires réculent légèrement dans le monde", *La Croix*, 15 Avril 2013

¹³⁰⁰ "Quelle Europe pour quelle défense?", Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail, *SENAT*, No.713, 3 juillet 2013, p.29

¹³⁰¹ Entretien avec Mme. Muriel Domenach, consule générale de France à Istanbul, Istanbul, 20 Mars 2014

de bon voisinage. C'est pour cette raison qu'elle doit pouvoir agir de manière autonome en ayant des moyens à la fois civils et militaires. Une division du travail classique entre les deux rives de l'Atlantique, entre le "soft" des missions civiles lancées par l'Europe et le "hard" des opérations militaires menées par les Etats-Unis n'est pas acceptable pour les deux côtés tout au moins dans le discours officiel.

La principale force de l'UE, notamment par rapport à l'OTAN, est de pouvoir mettre en oeuvre une vaste palette d'instruments allant de l'aide au développement à l'action militaire, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler une approche globale. Les opérations dans la Corne de l'Afrique et au Sahel montrent que l'UE réussit à mettre en oeuvre une approche globale. La coopération entre l'UE et l'OTAN doit permettre de tirer profit des points forts des deux organisations et favoriser un renforcement mutuel de leurs actions. Quand les intérêts des Américains et des Européens coïncident, l'OTAN devrait jouer le rôle principal et l'UE intervenir en complément en tant que besoin. Si les intérêts ne sont pas équivalents, c'est l'UE qui devrait agir d'une façon autonome pour protéger ses intérêts. Au concept de "séparables mais non séparées" qui avait cours dans les années 90 devrait se substituer celui d'"intégrées dans l'UE et disponibles pour l'OTAN".¹³⁰² En cas d'engagement simultané des deux organisations sur le même théâtre, des protocoles de coopération *ad hoc* devraient être adoptés pour assurer la coordination.¹³⁰³

1.3.2. Le smart defence

Un autre sujet important pour les relations OTAN-UE est la mise en oeuvre de l'initiative de "smart defence" qui est une suite de la « comprehensive approach ». En tant qu'une variante du pooling and sharing de l'AED, ce concept a été adopté lors du sommet de Chicago en février 2012. Le smart defence est "une nouvelle culture de la coopération qui encourage les Alliés à collaborer pour le développement, l'acquisition et le maintien en condition des capacités militaires nécessaires pour assumer les tâches essentielles de l'Alliance définies dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN."¹³⁰⁴

Les restrictions budgétaires découlant de la crise économique et le coût élevé des équipements

¹³⁰²Jean Paul PERRUCHE et Jolyon HOWORTH, *op. cit.*

¹³⁰³Jean Paul PERRUCHE, "La relation UE/OTAN", *op. cit.*, p.127

¹³⁰⁴"La défense intelligente", http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_84268.htm? consulté le 20 Octobre 2013

de défense (de 6% à 8% par an)¹³⁰⁵ agrandissent l'écart des dépenses de défense entre les pays européens et les États-Unis. Pour cette raison, l'objectif de l'initiative de smart defence est d'améliorer la contribution des pays membres de l'OTAN, en matière de défense et de sécurité, malgré un contexte budgétaire plus restreint. Elle s'appuie sur les domaines capacitaires considérés comme critiques pour l'OTAN, tels que la défense antimissile balistique, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, le maintien en condition, la formation et la préparation des forces, l'efficacité de la prise à partie et la protection des forces¹³⁰⁶. Dans le cadre du smart defence, il faut tout d'abord définir les priorités (les capacités dont l'OTAN a le plus besoin), promouvoir une spécialisation pour axer les efforts sur les atouts et chercher des solutions aux lacunes en coopérant avec les Alliés.

L'OTAN joue principalement le rôle de facilitateurs, les projets multinationaux étant en règle générale menés par une nation cadre. Les États choisissent à la carte les projets qui leur importent, aucun autre engagement n'étant requis au-delà des différents projets.¹³⁰⁷ Conformément au principe de la priorisation les États membres doivent, dans le développement de leurs capacités, s'orienter en premier lieu sur le Concept stratégique de l'OTAN de 2010¹³⁰⁸ et les besoins en capacités qui en découlent pour les Forces de l'OTAN à l'horizon 2020¹³⁰⁹. Les projets de smart defence sont donc répartis en sept catégories: préparation/entraînement (prepare), projection des capacités (project), contact avec l'ennemi (engage), endurance/maintien sustain), consultation et commandement (consult, command & control), protection des troupes et dispositifs (protect) et moyens d'information (inform).¹³¹⁰

Quant à la spécialisation, elle ne vise que les pays membres, surtout les petits États, qui se spécialisent dans certaines capacités comme la surveillance de l'espace aérien de l'OTAN créée par les pays baltes, la spécialisation de l'Estonie dans le domaine cyber, de la

¹³⁰⁵Daniel KEOHANE, "Smart Defense and the Capability Challenge: Why NATO needs the EU", Riccardo ALCARO and Sonia LUCARELLI (ed.), *Dynamic Change: Rethinking NATO's Capabilities, Operations and Partnerships*, Academic Conference, NATO Allied Command Transformation, Università di Bologna and Istituto Affari Internazionali, 2012, p.30

¹³⁰⁶"La défense intelligente", http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_84268.htm? consulté le 20 Octobre 2013

¹³⁰⁷"Repenser la Coopération de Sécurité: Pooling and Sharing, Smart Defence et la Suisse", CSS, No.126, décembre 2012, p.2

¹³⁰⁸« Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord » adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Lisbonne, 19 Novembre 2010, http://www.nato.int/nato_static/assets/pdf/pdf_publications/20120203_strategic-concept-2010-fr.pdf consulté le 21 Octobre 2013

¹³⁰⁹Déclaration du sommet sur les capacités de défense pour les forces de l'OTAN à l'horizon 2020, Communiqué de presse (2012) 064, 21 Mai 2012, http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_87594.htm?mode=pressrelease consulté le 21 Octobre 2013

¹³¹⁰*Ibid.*

République tchèque dans la connaissance ABC, du Luxembourg dans la reconnaissance ou la Lettonie dans la réponse médicale. Pourtant, le succès de la spécialisation dépend du renoncement des pays concernés à la disposition du spectre complet des forces (afin de faire face à des scénarios de guerre de haute intensité) qui nécessite une dépense élevée et une redondance des équipements militaires.

D'autre part, il est possible de parler d'une subrégionalisation de la coopération en la matière qui regroupe un petit nombre de pays voisins dont la taille, la culture stratégique et les intérêts sécuritaires sont similaires. On peut donner l'exemple de la coopération étroite entre les pays nordiques dans les domaines de la planification stratégique, du développement des capacités, de la formation et des exercices. Même si elle a un caractère différent et plus "comprehensive", on peut aussi mentionner la coopération entre la France et le Royaume-Uni à la suite de la signature du traité de Lancaster House en 2010.

A part ces groupements géographiques, il existe également des initiatives multinationales thématiques comme l'European Participating Air Forces qui rassemble des Etats européens (Belgique, Pays-Bas, Danemark, Norvège) avec des avions de combat F-16, et le Commandement du transport aérien européen qui vise à une utilisation plus efficace des moyens de transport aérien et de ravitaillement en vol dont disposent la Belgique, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ces exemples montrent que les initiatives dans le cadre de smart defence étaient déjà présentes au sein de l'OTAN avant le lancement de ce concept. Ces initiatives peuvent donc faciliter la mise en oeuvre des nouveaux projets dans le cadre de smart defence. L'ancien SACT Stéphane Abrial affirme que "l'OTAN doit continuer à fournir le cadre et être un catalyseur pour des projets multinationaux. Mais elle doit aussi servir en tant que promoteur de la cohérence et une source de conseils stratégiques, afin d'éclairer le processus décisionnel national."¹³¹¹

Par ailleurs, il faut souligner que ce concept otanien qui vise une dépense effective de défense n'est pas unique. En période de contraintes budgétaires fortes, la mutualisation et le partage est devenu une priorité pour l'UE. Sous l'initiative de l'AED, on a identifié 11 domaines capacitaires de coopération européenne (le ravitaillement des avions en vol, le renseignement, l'entraînement des pilotes, les hôpitaux de campagne). Ce parallélisme entre le smart defence

¹³¹¹NATO, Press briefing by General Stéphane Abrial, Supreme Allied Commander Transformation (SACT), September 12, 2012, http://www.nato.int/cps/en/natolive/opinions_89944.htm consulté le 21 Octobre 2013

de l'OTAN et les projets menés par l'AED engendre donc la question suivante: quelle initiative est le meilleur choix pour mettre les Européens en situation de responsabilité?

Le traité de défense de Lancaster House signé en 2010 entre la France et le Royaume-Uni pour renforcer leur coopération en matière de sécurité et de défense montre que “le bénéfice à attendre de la mutualisation et le partage est proportionnel à l'interdépendance acceptée, c'est-à-dire *"in fine"* à la souveraineté partagée.”¹³¹² Pour pouvoir parler d'un partage de souveraineté, il faut qu'il s'intègre dans des politiques convergentes, des objectifs de sécurité et des stratégies partagés, c'est-à-dire dans un processus d'intégration politique.¹³¹³ C'est pour cette raison que la nature sui generis de l'UE assure un cadre plus approprié à la mutualisation et au partage. Les partages concernés ont des incidences politiques, économiques, industrielles et opérationnelles et en tant que projet politique global, l'UE a l'avantage par rapport à l'OTAN. Par exemple, l'Union peut lier ses objectifs en terme de capacité militaire et ses projets dans le cadre de la politique industrielle de défense de l'UE. Jolyon Howorth va plus loin en suggérant que “comme l'UE est un projet politique tandis que l'OTAN est une organisation consacrée plutôt à la sécurité. [...] Alors le rôle de l'AED doit être central et le Commandement allié pour la transformation (ACT) doit être transformé en une agence qui assure la liaison avec la base industrielle de défense des Etats-Unis.”¹³¹⁴

Mais il est sans doute important d'assurer la coordination en la matière entre les deux organisations car une coopération entre un groupe de pays membres de l'UE servirait de base pour une autre coopération dans le cadre de l'OTAN. On a déjà mentionné l'European Participating Air Forces et le Commandement du transport aérien européen. D'autre part, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède ont déjà renforcé leur coopération pour la défense régionale sous le parapluie de NORDEFCO. Les forces aériennes de la Norvège, de la Finlande et de la Suède s'entraînent ensemble. La Bulgarie et la Roumanie se sont récemment mis d'accord pour faciliter la surveillance dans l'espace aérien de l'autre.

Les principaux soucis qui ralentissent le processus de mutualisation et partage de l'UE et de smart defence de l'OTAN sont l'idée de perte de la souveraineté nationale (à l'égard de la coopération), les intérêts des industries nationales de la défense (à l'égard de la priorisation) et

¹³¹²Jean Paul PERRUCHE et Jolyon HOWORTH, *op. cit.*

¹³¹³*Ibid.*

¹³¹⁴Jolyon HOWORTH, “CSDP and NATO Post-Libya”, *op. cit.*, p.5

le manque de confiance parmi les partenaires. Afin de bénéficier des résultats d'une coopération étroite, les pays membres doivent accepter certains coûts comme une souveraineté limitée en la matière. La préoccupation majeure est que les forces militaires communes peuvent devenir indisponibles si l'un des partenaires désapprouve une opération quelconque. On peut donner l'exemple de l'Allemagne qui a interdit aux membres allemands des équipages des avions radar AWACS de l'OTAN de remplir leur mission durant l'intervention en Libye. En outre, le désaccord entre l'Allemagne et la France concernant le niveau de risque auquel les troupes doivent être exposées rend impossible de déployer la brigade franco-allemande pour la plupart du temps.

Les industries nationales de défense ont peur de perdre du poids après la consolidation des industries de défense en Europe. Certaines compétences et emplois dans l'industrie de la défense peuvent aussi être menacés. Quant au manque de confiance, les gouvernements sont méfiants envers le partage des données de la technologie militaire sensible avec les alliés.

Afin de minimiser les risques de désaccord découlant de ces soucis, les pays membres peuvent coopérer avec les autres membres qui ont des cultures stratégiques similaires au début du processus de coopération. Le succès de cette coopération inciterait les autres pays à y prendre part dans le temps. Les gouvernements peuvent aussi réduire la possibilité de bloquer leur usage des capacités communes par leurs partenaires en déterminant les règles de l'usage en avant. Par exemple, contrairement à l'AWACS de l'OTAN, les avions utilisés par le commandement européen de transport aérien (il met sous un seul commandement plus de 200 avions militaires des Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et la France) appartiennent au pays participant. Par conséquent, un pays peut refuser de participer à une opération, mais il ne peut pas empêcher les autres membres d'y participer.¹³¹⁵

En bref, la coopération dans le domaine des capacités constitue l'un des enjeux essentiels de la relation UE-OTAN. Jolyon Howorth note que les objectifs des initiatives de smart defence de l'OTAN et de mutualisation et de partage de l'UE sont identiques: tirer profit des coopérations en matière de capacités militaires.¹³¹⁶ Pourtant, il est crucial que ces deux initiatives ne se concurrent pas et ne se dupliquent pas mais, au contraire, se complètent et se

¹³¹⁵ Clara Marina O'DONNELL, "The trials and tribulations of European defence co-operation", *Centre for European Reform*, July 2013, p.3

¹³¹⁶ Entretien téléphonique avec M. Jolyon Howorth, professeur à l'Université de Yale, 6 Mars 2014

renforcent mutuellement. Si les pays membres divisent leurs budgets de défense, déjà limités, entre l'UE et l'OTAN afin de remplir les objectifs capacitaires définis différemment par l'Union et l'Alliance, ce ne serait pas une dépense effective pour renforcer la capacité militaire européenne. Il est primordial que les priorités en terme de capacité soient définies conjointement par l'UE et l'OTAN. Dans ce but, les deux organisations peuvent désigner ensemble un Etat membre en tant que chef de file pour une capacité donnée. Ceci garantirait que pour chaque compétence militaire, les deux organisations poursuivent le même chemin afin d'améliorer leurs capacités. L'ECAP de l'UE et l'Engagement Capacitaire de Prague de l'OTAN qui définissent les listes des priorités doivent être fusionnés en un seul.

Le dialogue régulier entre l'ACT et l'AED a une grande importance en la matière. Cette coopération est cruciale pour les deux organisations car celles-ci disposent en réalité pour l'essentiel (22 alliés sur 28 étant membres de l'UE) du même « réservoir de forces ».¹³¹⁷ Autrement dit, les capacités militaires, nationales ou multinationales, développées dans le cadre de l'UE peuvent être utilisées dans une opération conduite par l'OTAN, et réciproquement.¹³¹⁸

Dans ce contexte, l'initiative des forces connectées (*connected forces*) qui vise à permettre aux forces employées par l'OTAN de mieux travailler ensemble, et également avec les partenaires mérite d'être traitée. "Au-delà de l'interopérabilité des équipements, il s'agit d'une démarche centrée sur les compétences, qui intègre également les volets doctrine, organisation, entraînement, logistique et infrastructure liés à l'emploi d'une capacité."¹³¹⁹ Cette initiative est importante pour assurer l'interopérabilité entre l'OTAN et l'UE, puisqu'elle donne une importance particulière aux entraînements communs.

Par ailleurs, puisque l'UE et l'OTAN jouent des rôles différents en matière de politique de sécurité dans leur voisinage immédiate, la perception de ces deux organisations par la Russie est différente. Pour les Russes, l'OTAN est toujours perçu comme une partie du jeu de la puissance globale du fait de sa puissance militaire.¹³²⁰ Par contre, l'agenda européen de

¹³¹⁷ "L'Union européenne, partenaire stratégique de l'OTAN", La France à l'OTAN, http://www.rpfrance-otan.org/spip.php?page=mobile_art&art=1156 consulté le 21 Octobre 2013

¹³¹⁸ *Ibid.*

¹³¹⁹ Compte rendu de la Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées, 7 Février 2010, <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20130204/etr.html> consulté le 21 Octobre 2013

¹³²⁰ Teija TILIKAINEN, "The EU, NATO and Russia", Alvaro de VASCONCELOS (co.), *What do Europeans want from NATO?*, ISS, Report no.8, November 2010, p.20

politique sécurité est vu par Moscou plus pragmatique et moins conflictuel que l'OTAN. Il existe des coopérations dans les domaines de lutte contre le terrorisme et de maintien de la paix. (l'Union a utilisé les hélicoptères russes durant l'opération de Tchad et les navires russes ont supporté l'opération Atalanta.) C'est pour cette raison que l'Union peut jouer un rôle de médiateur entre la Russie et l'Occident afin de renforcer les coopérations entre ces deux parties.

1.4.La cyberpuissance

Au cours des vingt dernières années, Internet et, plus généralement, le cyberspace qui est défini par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information comme un "espace de communication constitué par l'interconnexion mondiale d'équipement de traitement automatisé de données numériques"¹³²¹, a apporté des changements profonds à toutes les formes d'activité de la vie. Les secteurs clés comme la finance, la sécurité, la santé, l'énergie et les transports dépendent aujourd'hui de technologies de l'information et des communications du fait de leurs avantages en matière de rapidité, de disponibilité, d'absence de frontières et de coût financier qu'ils représentent. Toutefois, cette dépendance vulnérabilise la sécurité des infrastructures et des données.

Les défis, les menaces et les attaques se multiplient de plus en plus vite et constituent un risque majeur non seulement pour les services essentiels comme l'eau, les soins de santé, l'électricité et le transport mais aussi pour la sécurité des sociétés à cause des attaques criminelles, à caractère politique, terroristes ou commanditées par un Etat. Pour le particulier ou le civil, il est essentiel de protéger sa vie privée, ses données personnelles mais également ses biens physiques. Une intrusion à l'ordinateur peut avoir comme conséquences un vol des données personnelles et même un cambriolage. Les entreprises doivent protéger leur patrimoine informationnel (ses données stratégiques, son savoir-faire..), mais aussi leurs systèmes d'information. Quant à l'Etat, la situation est encore plus complexe car les Etats doivent prendre en considération non seulement la cybercriminalité mais aussi la cyberguerre et le cyberterrorisme qui seront développés dans les paragraphes suivants.

¹³²¹“Défense et sécurité des systèmes d'information:stratégie de la France”, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes, 2011, <http://www.enisa.europa.eu/media/news-items/french-cyber-security-strategy-2011> consulté le 30 Octobre 2013

Par ailleurs, la complexité et l'incontrôlabilité du cyberspace ont remis en cause le rôle central accordé à l'Etat par les réalistes. Bien que les gouvernements restent des acteurs importants, ils ne peuvent pas avoir le contrôle total sur le cyberspace. Ils sont remplacés par des organisations dites en "réseaux" qui développent leur propre modèle de gouvernance. En partant de ce constat, Joseph Nye attire l'attention sur la nature changeante de la puissance et sa diffusion, puisque les Etats ne sont pas en mesure de contrôler ce domaine. Une grande partie de la population a l'accès à la puissance à l'aide de la diffusion de l'information. Le rôle joué par les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc) au cours des événements du Printemps arabe est un bon exemple de diffusion de la puissance. Le cyberspace ne remplacera pas l'espace géographique et n'abolira pas la souveraineté des Etats mais la diffusion de la puissance dans le cyberspace compliquera l'exercice du pouvoir.¹³²²

Nye définit la cyber puissance comme "la capacité à obtenir les résultats souhaités en utilisant les informations interconnectées par voie électronique."¹³²³ Selon lui, la puissance cyber peut être utilisée pour produire les résultats désirés à l'intérieur ou en dehors du cyberspace. Dans l'intra-cyberspace, on utilise des instruments d'information comme les attaques par déni de service pour le hard power (la Géorgie a souffert des attaques par déni de service durant le conflit russo-géorgien en 2008) et pour le soft power, la fixation des normes (l'adoption de la stratégie de cybersécurité de l'UE en 2013).

On peut également utiliser des instruments physiques comme le contrôle du gouvernement sur les entreprises (la poursuite judiciaire a obligé Yahoo à contrôler ce qu'il transmet à la France-hard power-) et promouvoir une infrastructure pour aider les activistes des droits de l'homme (soft power). Quant à l'extra-cyberspace, l'information cybernétique peut aussi devenir une ressource du hard power en endommageant les systèmes SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition), c'est-à-dire les commandes et contrôle de logiciels, les infrastructures, etc. (Le ver informatique Stuxnet supposé développé par les Etats-Unis et Israël pour s'attaquer à des systèmes nucléaires de l'Iran.) Pour le soft power, il s'agit de mener des campagnes de diplomatie publique pour influencer les opinions publiques. Les instruments physiques peuvent aussi être utilisés sous forme de coupure des câbles (hard power) et l'organisation des manifestations contre ce qu'ils abusent la puissance cyber (soft power). Par exemple, en 2006,

¹³²² Joseph NYE, *The Future of Power*, op. cit., p.119

¹³²³ *Ibid.*

beaucoup d'Américains à Washington ont manifesté contre Yahoo qui a fourni les noms des activistes chinois et a causé leur arrestation par le gouvernement chinois.

1.4.1. La cyberguerre

Le cyberspace est considéré comme le cinquième champ de conflictualité après la terre, la mer, l'air et l'espace. Puisqu'aujourd'hui les supports militaires sont très dépendants du domaine cyberspace, la cyber puissance est devenue un élément incontournable des technologies militaires modernes et des nouvelles doctrines de la guerre.

La cyberguerre qui peut être définie comme l'ensemble des activités d'ordre et d'importance militaires qui ont lieu au sein de cette dimension nouvelle, est devenue un des instruments de la puissance dure. Elle est un conflit entre Etats, par contre "elle peut aussi engager des acteurs non étatiques de plusieurs manières. Dans la cyberguerre, il est très difficile d'avoir une force ciblée et proportionnée."¹³²⁴ Cette situation découle de la nature dématérialisée, déterritorialisée et décentralisée du cyberspace, à la différence des autres champs de conflictualité. La cyberguerre entre les Etats qui est le complément de la révolution numérique peut être vue comme l'enfant de la RMA (*Revolution in Military Affairs*) qui désigne l'adaptation du système militaire aux technologies numériques.¹³²⁵

La première forme de cyber guerre est l'attaque informatique lancée pour dégrader, neutraliser ou détruire l'infrastructure militaire de l'opposant, et surtout ses capacités de commandement, contrôle, communication et calcul d'un côté, intelligence; surveillance et reconnaissance (C4ISR) de l'autre. "Au lieu d'envoyer des chasseurs-bombardiers furtifs pour détruire la capacité radar et transmission d'un ennemi, il est possible d'utiliser des moyens informatiques offensifs pour éradiquer les circuits et les logiciels à l'aide des virus, ver, cheval de Troie, bombe logique, etc."¹³²⁶ On peut donner l'exemple de l'infiltration des hackers chinois aux systèmes d'armes américaines comme le système de la défense antimissile et d'avions de combats.

¹³²⁴Paul CORNISH, David LIVINGSTONE, Dave CLEMENTE et Claire YORKE, "On Cyber Warfare", Chatham House Report, Novembre 2010, p.37

¹³²⁵Nicolas ARPAGIAN, "La cyberguerre", *Annales*, Novembre 2010, p.4 <http://www.anales.org/ri/2010/ri-novembre-2010/Arpagian.pdf> consulté le 30 Octobre 2013

¹³²⁶Laurent MURAWIEC, "La Cyberguerre", *Agir*, No.2, Décembre 1999, p.4

La deuxième forme de cyberguerre est l'attaque dirigée contre l'infrastructure civile de l'adversaire afin de créer le chaos. Les infrastructures concernées sont celles de transport, de distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité, de réseaux de télécoms, de circuits bancaires et financiers, etc. L'Estonie, un Etat membre de l'UE, a été victime de cyberattaques visant des sites Internet des administrations publiques, des banques et des journaux nationaux en 2007. Puisque ces attaques ont eu lieu après la crise diplomatique entre l'Estonie et la Russie à propos d'un projet de déplacement du Soldat de bronze¹³²⁷, le gouvernement estonien a accusé la Russie de faire ces attaques. Durant le conflit russo-géorgien en 2008, la Georgie était cible d'une grande vague de cyberattaques envers les infrastructures du pays.

La guerre psychologique qui constitue la troisième forme de cyberguerre a pour objectif de créer et d'implanter chez l'ennemi une fausse réalité en vue de saper la confiance qu'accorde une population à ses repères traditionnels, l'Etat et ses organes.¹³²⁸ En utilisant un satellite lancé pour l'occasion, il est possible de télédiffuser sur les fréquences désirées des images vidéomorphées montrant Saddam Hussein qui avoue sa criminelle incurie et son mépris du peuple (le cas de l'Irak).¹³²⁹

La quatrième forme est le cyber espionnage dont l'objectif est d'acquérir des données confidentielles. En attirant l'attention sur la pratique courante de l'espionnage, John Suffolk, l'ancien responsable informatique auprès du gouvernement britannique, affirme que "certains disent que la profession d'espion est la deuxième plus ancienne au monde. Les gens tentent de dérober des informations à quelqu'un d'autre et je ne pense pas que quiconque soit surpris qu'un gouvernement, quel qu'il soit, essaye de voler des informations à un autre gouvernement, quel qu'il soit".¹³³⁰

L'exemple le plus connu est le virus Flame qui est un type très complexe de logiciel malveillant visant à infiltrer un ordinateur à l'insu de son utilisateur pour en prendre le contrôle, collecter des informations ou effacer des fichiers.¹³³¹ Il a ciblé diverses installations pétrolières de la région du Moyen-Orient, surtout de l'Iran. D'après la société Kaspersky, plus

¹³²⁷ Représentant un soldat en uniforme soviétique, ce statue avait été érigée en 1947 à Tallinn, en mémoire des soldats soviétiques de la Deuxième Guerre mondiale.

¹³²⁸ Laurent MURAWIEC, *op. cit.*, p.6

¹³²⁹ *Ibid.*

¹³³⁰ "Le cyberespionnage serait universel", *Le Figaro*, 29 Mai 2013

¹³³¹ "Cyber défense", Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, *SENAT*, No.681, 18 Juillet 2011, p.17

de 1000 ordinateurs auraient été recensés comme infectés, début juin, en Iran, dans les territoires palestiniens, en Syrie, au Liban, en Arabie Saoudite, aux Emirats arabes unis et en Égypte, mais aussi au Soudan ou dans d'autres pays du Proche et du Moyen Orient.¹³³² Pour Eugène Kaspersky, fondateur de la société éponyme, «FLAME représente une nouvelle étape dans la cyberguerre». D'après lui, « il faut bien comprendre que de telles armes peuvent être facilement utilisées contre n'importe quel pays. Et contrairement à la guerre conventionnelle, les pays les plus développés sont ici les plus vulnérables ».¹³³³

1.4.2. Les autres formes de cybermenace et les moyens d'y faire face

Comme on l'a déjà mentionné, les Etats ne sont pas les seuls acteurs sur le cyberspace. Les groupes non-étatiques et les individus bénéficient des avantages des technologies de l'information et des communications. Les terroristes qui utilisent l'Internet pour commettre des actes illégaux, communiquer et/ou manipuler des personnes sont l'un de ces groupes. Le coût d'accès faible, la dépendance de la société aux réseaux d'information, la difficulté de désigner l'origine des attaques, la large couverture des cyberattaques dans les médias accroissent l'utilisation du cyberspace pour des actes terroristes. Il est important de distinguer le cyberterrorisme du simple cybercrime, qui consiste à détourner l'usage d'un système dans un but simplement crapuleux.¹³³⁴ A part les attaques contre les infrastructures clés des Etats et l'espionnage, les groupes terroristes utilisent les réseaux numériques pour transmettre leurs messages et leurs idéologies aux autres afin de recruter de nouveaux agents terroristes ou pour communiquer.

En vue de faire face à ces cybermenaces, un nombre croissant d'Etats ont organisé des unités de cyber-guerre et les ont dotées de moyens humains et financiers considérables. La « militarisation » du cyberspace, menée par les Etats pour se prémunir d'attaques informatiques d'ampleur, a marqué l'année 2012 selon le rapport annuel de l'association de référence Clusif. « La militarisation du cyberspace est enclenchée. Elle passe par un renforcement des capacités défensives, voire offensives des Etats qui recrutent des spécialistes, publient des documents stratégiques, affinent leur communication et mènent des

¹³³² *Ibid.*

¹³³³ *Ibid.*

¹³³⁴ Patrick CHAMBET, "Le cyber-terrorisme", p.2 <http://www.chambet.com/publications/Cyberterrorisme.pdf> consulté le 30 Octobre 2013

cyber-exercices » résume le rapport du Clusif.¹³³⁵

Pourtant, puisque les attaques contre les systèmes d'information est une menace transnationale, les Etats ont tenté de coopérer avec les autres. Le seul texte de dimension internationale est la Convention sur la cybercriminalité de Budapest en date du 23 novembre 2001 du Conseil de l'Europe.¹³³⁶ Mais quelques Etats membres de l'UE comme la Pologne, la Suède, le Luxembourg, l'Irlande et la Grèce ne l'ont toujours pas ratifiée en mettant en avant leurs intérêts de sécurité nationale car cette convention permet à un pays d'accéder à des données informatiques stockées sur le territoire d'un autre pays sans l'autorisation de ce dernier.¹³³⁷ En outre, l'OTAN a ouvert un centre d'analyse en Estonie sur le sujet, l'ONU a organisé des sommets mondiaux en 2003 et en 2005 sur la société de l'information, le G-8 a créé un dispositif d'alerte 24h sur 24.

Quant à l'UE, elle a créé une agence dédiée à la sécurité des systèmes d'information: ENISA (European Union Agency for Network and Information Security). Elle a pour mission d'assurer un niveau élevé de sécurité des réseaux et de l'information en intervenant en tant qu'expert en matière de sécurité des réseaux et de l'information auprès des autorités nationales et des institutions européennes; en favorisant l'échange de meilleures pratiques; en facilitant les contacts entre les institutions (nationales et européennes) et les entreprises.¹³³⁸ En tant que cible de plusieurs attaques informatiques, elle a adopté un grand nombre de texte, bien que son action en la matière soit restée jusqu'à présent relativement limitée. A la suite de l'attaque informatique de janvier 2011 visant le marché européen du carbone, où les entreprises peuvent échanger leurs certificats de quotas d'émission de CO₂, l'UE a intensifié ces efforts.

En vue d'assurer la sécurité des systèmes d'information et de faire face aux cybermenaces, les institutions européennes ont adopté un certain nombre de documents comme la communication de la Commission européenne relative à « la protection des infrastructures

¹³³⁵ Panorama de la cybercriminalité année 2012, CLUSIF, 17 Janvier 2013, <http://www.clusif.asso.fr/fr/production/ouvrages/pdf/CLUSIF-2013-Panorama-Cybercriminalite-annee-2012.pdf> consulté le 2 Novembre 2013

¹³³⁶ Convention sur la cybercriminalité, Conseil de l'Europe, Budapest, 23 Novembre 2001, <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?CL=FRE&NT=185> consulté le 2 Novembre 2013

¹³³⁷ "Convention sur la cybercriminalité: pas de ratification russe à l'horizon", *RIA Novosti*, 9 Novembre 2010

¹³³⁸ "ENISA", Europa, <http://www.enisa.europa.eu/media/enisa-en-francais> consulté le 2 Novembre 2013

d'information critiques » de mars 2011¹³³⁹, le rapport sur la sécurité et la défense du cyberspace soumis au Parlement européen en 2012¹³⁴⁰ et la Stratégie de cybersécurité de l'UE adoptée en février 2013¹³⁴¹. Pour lutter contre les cybermenaces, la Stratégie de cybersécurité de l'UE précise cinq priorités stratégiques: parvenir à la cyber-résilience, faire reculer considérablement la cybercriminalité, développer une politique et des moyens de cyberdéfense liée à la PSDC, développer les ressources industrielles et technologiques en matière de cybersécurité, instaurer une politique internationale de l'UE en matière de cyberspace.¹³⁴²

Par ailleurs, les efforts de cybersécurité dans l'UE ont aussi une dimension de cyberdéfense. Cette dernière est un thème de travail récent de la politique de sécurité et de défense commune, notamment au sein de l'Agence européenne de défense. Considérant la défense du cyberspace parmi ses priorités majeures, l'AED a établi une équipe de projet chargée de la cybersécurité dans le cadre de laquelle la majorité des Etats membres coopèrent à la mise en commun des expériences. Il est important que les efforts en la matière soient soutenus par la R&D et une coopération étroite entre les pouvoirs publics et le secteur privé. La Stratégie de cybersécurité de l'UE souligne que la Haute représentante se concentrera sur la définition des exigences de cyberdéfense opérationnelle de l'UE et promeut le développement de moyens et technologies de cyberdéfense propres à l'Union; l'élaboration du cadre politique de cyberdéfense de l'UE pour protéger les réseaux dans le contexte de missions et d'opérations de PSDC; la promotion du dialogue et de la coopération entre les acteurs civils et militaires dans l'UE en mettant l'accent sur l'échange de bonnes pratiques, le partage d'informations et l'alerte rapide; le maintien d'un dialogue avec les partenaires internationaux, notamment l'OTAN.¹³⁴³

Il faut souligner que tous ces efforts ne renforcent pas seulement la puissance dure de l'UE mais aussi sa puissance douce, puisqu'elle contribue à la production des normes et des règles

¹³³⁹Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la protection des infrastructures d'information critiques, COM (2011) 163 final, Bruxelles, 31 Mars 2011, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0163:FIN:FR:PDF> consulté le 2 Novembre 2013

¹³⁴⁰Rapport sur la sécurité et la défense du cyberspace, A7-0335/2012, Parlement européen, 17 Novembre 2012, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2012-0335+0+DOC+XML+V0//FR> consulté le 2 Novembre 2013

¹³⁴¹«Stratégie de cybersécurité de l'UE: un cyberspace ouvert, sur et sécurisé», JOIN (2013) I final, Bruxelles, 7 Février 2013, http://eeas.europa.eu/policies/eu-cyber-security/cybsec_comm_fr.pdf consulté le 2 Novembre 2013

¹³⁴²*Ibid.*, p.5

¹³⁴³*Ibid.*, p.12

communes pour la sécurité du cyberspace.

1.5. La diplomatie publique européenne

La diplomatie publique peut être définie comme la tentative de gérer l'environnement international à l'aide du contact avec un public étranger¹³⁴⁴. Ce terme a été utilisé pour la première fois par Edmund Gullion, un diplomate états-unien, en 1965 lors de la fondation du Centre Edouard Murray à l'Ecole Fletcher de droit et de diplomatie de l'Université Tuft. Selon lui, la diplomatie publique est l'ensemble des moyens utilisés par les gouvernements, les groupes privés et les particuliers afin d'influencer les attitudes et les opinions des autres peuples dans un sens favorable à la politique étrangère.¹³⁴⁵

Les nouveautés dans les sphères géopolitiques, économiques, technologiques et sociales et la promotion des intérêts nationaux ont modifié l'approche classique des communiqués diplomatiques. Une simple incitation diplomatique à agir auprès des gouvernements et organisations internationales n'est plus suffisante aujourd'hui. Il faut cibler un public plus large car du fait des révolutions de communication et d'information, les publics sont devenus plus méfiants envers les politiques et les discours des gouvernements. C'est pourquoi la capacité d'influencer les opinions publiques, en d'autre terme la capacité de "gagner les coeurs et les esprits" par la diplomatie publique constitue un des éléments les plus cruciaux des politiques étrangères aujourd'hui. Hans Tuch, diplomate américain, attire l'attention sur cette capacité de communication: "[le gouvernement doit pouvoir] communiquer avec les publics étrangers dans le but de faire comprendre ses idées et ses idéaux, ses institutions et sa culture ainsi que ses objectifs nationaux et ses politiques actuelles."¹³⁴⁶ Pour assurer une telle communication, une variété de moyens est à la disposition des gouvernements: la radiodiffusion internationale, les activités culturelles, les échanges académiques et les bourses, les programmes de visite et de conférence, les publications, etc... Les cibles de la diplomatie publique sont le public d'un pays étranger, les médias, les leaders d'opinion, les groupes des jeunes, les chefs d'entreprises et les ONG.

¹³⁴⁴Nicholas J. CULL, *Public Diplomacy: Lessons from the Past*, Los Angeles, Figueroa Press, 2009, p.12

¹³⁴⁵"What is Public Diplomacy?", The Edward R. Morrow Center of Public Diplomacy, <http://fletcher.tufts.edu/murrow/public-diplomacy.html> consulté le 30 Septembre 2012

¹³⁴⁶Hans N. TUCH, *Communicating with the World: U.S. Public Diplomacy Overseas*, New York, St.Martin's Press, 1990, p.3

Certains sceptiques pensent que l'expression « diplomatie publique » n'est qu'une rebaptisation de la propagande. Pourtant Joseph Nye affirme qu'« une simple propagande est aussi contre-productive que la diplomatie publique; tout comme la diplomatie publique ne se résume pas à une simple campagne de relations publiques. La diplomatie publique implique aussi le développement d'une relation sur le long terme entre les peuples. »¹³⁴⁷

De nos jours, presque tous les Etats essayent de pratiquer la diplomatie publique par la mobilisation de différents moyens en vue de se rendre désirables auprès de la population d'un Etat cible ou de contrer son image négative auprès de cette même population. Quel que soit l'objectif, les gouvernements doivent accorder une importance particulière à trois dimensions de la diplomatie publique: les communications quotidiennes qui permettent d'expliquer le contexte des décisions en matière de politique intérieure et de politique étrangère; la communication stratégique qui développe un ensemble de thèmes simples, tout comme le ferait une campagne politique ou publicitaire; le développement de relations à long terme par le biais de bourses d'études, d'échanges, de formations, de séminaires, de conférences et l'accès aux canaux médiatiques¹³⁴⁸.

De nos jours, l'Internet a favorisé les nouvelles formes de communication comme des milliers de blog, chatroom, les sites web et les applications de média social (*Youtube* et *Myspace*) qui assurent un accès illimité à l'information. C'est pourquoi, l'audience d'aujourd'hui n'est plus seulement composée de destinataires passifs. Le rôle du média social dans les récentes manifestations en Tunisie et en Egypte prouve cette réalité.

Une diplomatie publique efficace nécessite une bonne compréhension d'éléments tels que la crédibilité, l'auto-critique et du rôle de la société civile afin de produire la puissance douce. En outre, il faut souligner que la diplomatie publique requiert une communication à double sens qui comprend à la fois parler et écouter car sans écouter le public ciblé, on ne peut pas développer des politiques de communication effectives pour transmettre le message ou l'image désiré.

La nécessité d'une diplomatie publique effective pour l'UE découle tout d'abord de

¹³⁴⁷ Joseph NYE, « La Nouvelle Diplomatie Publique », *Le Project Syndicate*, February 2010, <http://www.project-syndicate.org/commentary/the-new-public-diplomacy/french> consulté le 30 Septembre 2012

¹³⁴⁸ *Ibid.*

l'importance du support des publics étrangers pour lutter contre les menaces globalisées surtout le terrorisme et les crimes organisés. D'autre part, la bonne image de l'Union contribuerait à attirer des touristes et des investisseurs étrangers et à la crédibilité des produits et entreprises européens et de l'euro. Un autre atout de la diplomatie publique européenne serait de surmonter les images stéréotypées qui viennent de l'histoire – comme par exemple “l'Allemagne nazie”. Finalement, une série d'événements, parmi lesquels figurent les attaques terroristes aux États-Unis du 11 septembre 2001, l'assassinat de Theo van Gogh, aux Pays-Bas, les attentats à la bombe de Madrid et de Londres et les débats sur les caricatures du prophète Mahomet, ont déclenché un débat intensif au sein de l'Union sur l'islamophobie. Pour ne pas donner l'image d'un club chrétien hostile au monde musulman, l'Union doit gagner les coeurs et les esprits des musulmans. Tous les efforts pour mettre en œuvre une diplomatie publique effective aideront aussi à faire face au déficit d'image à l'intérieur même de l'UE.

La communication entre l'Union et les pays tiers se produit tous les jours par les différents canaux: les discours télévisés des leaders européens, les films européens, le sticker bleu de l'UE, les matches des équipes européennes, les expositions des peintres européens, la poignée de main des entrepreneurs européennes, la voix des présentateurs sur *BBC World* ou *Deutsch Welle*, etc. Tous ces canaux de communication assurent une certaine visibilité à l'UE sur la scène mondiale. Mais la question qui se pose est de savoir si l'Union dans son ensemble peut communiquer son message et donner l'image qu'elle veut transmettre au monde.

Pris individuellement, les pays européens sont expérimentés en matière de diplomatie publique. Par exemple, l'Angleterre utilise le *BBC World Service* pour améliorer sa réputation et son image, le programme de bourse *Chevening* pour attirer les étudiants étrangers et le *British Council* pour diffuser sa culture. La Radio France International, le programme de bourse Eiffel et l'Alliance Française sont également les éléments clés de la diplomatie publique française. Par contre, sur le plan communautaire, on peut dire que les européens ne coopèrent pas suffisamment en vue de réaliser une action commune pour la diplomatie publique européenne. Corina Suteu, directrice de l'Institut Culturel Roumain à New York, affirme que l'Europe du Sud-Est n'arrive pas à comprendre pourquoi les instituts culturels de l'Europe de l'Ouest ne travaillent pas tous ensemble, tandis que l'Europe parle toujours de la

coopération”¹³⁴⁹. La seule initiative pour coordonner les activités des différents instituts culturels était la création de Consortium des Instituts culturels des Etats membres de l'Union européenne qui regroupe 12 membres.

L'institution européenne qui joue un rôle essentiel en matière de diplomatie publique est la Commission européenne qui est active en matière d'aide aux directions générales (RELEX, Commerce, Elargissement, Développement et Coopération). Avant la création du Service Européen de l'Action Extérieure (EEAS), la direction générale des Relations Extérieures avait une importance particulière à propos de la communication avec les pays tiers (les sites web dans les langues locales, les visites des délégations étrangères, les contacts avec les universités, la publication des brochures et des bulletins, le dialogue avec la société civile, etc...). La direction générale de Commerce a contribué aux efforts de diplomatie publique en décidant de promouvoir le commerce libre et équitable, encourager le développement durable, supporter les négociations multilatérales sur le plan international et aider les pays sous-développés¹³⁵⁰.

Après la création de l'EEAS, la direction générale des Relations Extérieures est devenue une partie intégrante de cette nouvelle structure. Puisque l'organigramme de l'EEAS inclut une division de la communication stratégique et une unité de diplomatie publique, on peut dire que l'EEAS serait le principal coordinateur des activités de diplomatie publique au sein de l'UE. D'autre part, les délégations européennes réalisent des activités de diplomatie publique comme la préparation de sites web dans les langues locales, l'organisation d'événements (le 9 Mai journée de l'Europe, les conférences, les visites), la publication de bulletins et brochures, le soutien aux ONG locales, etc...

Les documents les plus récents en la matière sont les suivants: White Paper on a European Communication Policy (2006), Towards a Communication Strategy for the EU's External Relations (2006), Europe in the World (2006), Report of the External Communication Activities (2007) et Guidelines on Cooperation in External Communication (2009). Tous ces documents soulignent l'importance de donner à l'Europe un visage humain pour faciliter la

¹³⁴⁹Fiske de GOUVEIA, *European Infopolitik: Developing EU Public Diplomacy Strategy*, London, The Foreign Policy Center, 2005, p.12

¹³⁵⁰Anna MICHALSKI, "The EU as a Soft Power: the Force of Persuasion", dans Jan MELISSEN, *The New Public Diplomacy*, NewYork, Palgrave Macmillan, 2005, p.138

consolidation des liens entre les gens et l'Union, d'exploiter le potentiel offert par les nouvelles technologies et d'harmoniser les efforts de communication au sein de l'Union.

Quant aux activités de diplomatie publique de l'UE, l'Union donne une importance particulière à la transmission de l'information pour présenter son histoire, ses politiques et ses institutions, éviter les malentendus, et assurer la transparence et la légitimité de ses actions. Pour transmettre l'information, elle utilise les sites web, les brochures, les bulletins, la salle de presse en ligne, les communiqués de presse, les services audio et vidéo, la chaîne paneuropéenne d'actualité *Euronews*, les enquêtes et les résultats de sondage, la chaîne thématique sur *YouTube*, etc...

En tant que leaders d'opinion, élites et décideurs politiques de demain, les jeunes doivent être considérés comme la cible de la diplomatie publique. Il est donc nécessaire de gagner leur sympathie, être apprécié par eux et créer des liens avec eux. Dans ce contexte, le programme Erasmus-Mundus est un des instruments les plus importants de la diplomatie publique européenne. Le programme Erasmus-Mundus vise à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur grâce à des bourses et à la coopération universitaire entre l'Europe et le reste du monde en offrant un soutien financier aux établissements et des bourses aux individus. On peut dire que ce programme est le pas le plus important de la mise en oeuvre d'une politique de *brain drain*. Le Programme de visiteurs dans l'Union européenne (EUVP) offre aux jeunes leaders qui proviennent de pays situés en dehors de l'Union européenne la possibilité de faire un stage et d'obtenir des renseignements de premier ordre sur les politiques de l'Union européenne, sur ses institutions et sur ses réalisations. L'Union organise également différents événements tels que la semaine de l'Europe, les journées des films européens, les festivals de musique, etc.

Les opérations civiles et militaires de l'UE sont d'autres instruments considérables de la diplomatie publique européenne, puisqu'elles donnent l'image d'une puissance responsable et renforcent la visibilité de l'Union sur la scène mondiale. Par exemple l'opération EUNAVFOR Atalanta est le résultat de la préoccupation de l'Union par le fait que la piraterie et le vol à main armée au large des côtes somaliennes continuent de peser sur la sécurité maritime internationale ainsi que sur les activités économiques. Depuis la signature de l'accord de paix de Dayton en 1995, l'UE joue un rôle fondamental de soutien dans la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine. Par l'opération EUJUST Irak, l'Union a contribué à

renforcer la primauté du droit et promouvoir une culture de respect des droits de l'homme.

Mais sans doute, l'instrument fondamental de la diplomatie publique européenne est la politique d'élargissement qui permet à l'Union d'obtenir des modifications radicales de comportement des pays qui négocient leur adhésion. On peut donner l'exemple de la Turquie où il est possible de voir l'impact important de l'UE sur la consolidation démocratique et l'amélioration des droits humains. Suite à la décision de l'UE, en 1999, de considérer la Turquie comme candidate officielle à l'adhésion, le Parlement turc a adopté plusieurs amendements portant sur des sujets sensibles de la politique turque, tels que l'abolition de la peine de mort ou la réduction du rôle de l'armée. L'UE a sponsorisé des programmes de formation pour les juges, les procureurs et les policiers et a aidé de nombreuses organisations de la société civile en Turquie.¹³⁵¹ Des fonctionnaires de l'UE ont exposé des cas de violations des droits de l'homme ou des minorités. Ces développements ont eu des répercussions positives sur la perception du peuple turc envers l'UE. Mais en retardant son adhésion à l'UE, cette dernière risque de pousser la Turquie à un anti-européisme.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'une diplomatie publique plus coordonnée, plus intégrée et plus efficace nécessite une stratégie de diplomatie publique européenne qui unifiera les efforts et les messages à transmettre. Pour pouvoir assurer la coordination, il est important de créer une direction de diplomatie publique et de fournir des ressources financières à l'aide d'un budget dédié à ces activités. On ne doit pas oublier que le plus important n'est pas ce que l'on dit mais ce que le public ciblé entend. Il conviendrait d'utiliser des messages différents pour chaque public et éviter une approche "taille unique". Puisqu'il n'est pas possible de voir les résultats des actions de diplomatie publique à court terme, il serait indispensable de suivre la perception de l'Union dans des pays concernés à l'aide des enquêtes et des recherches thématiques. Il serait convenable de présenter la pluralité des voix et des opinions comme un atout intrinsèque de l'UE afin de promouvoir la pluralisme et la diversité culturelle ainsi que la nature spécifique et l'histoire particulière de l'Union.

Il est primordial pour l'Union d'investir à la diplomatie publique, si elle souhaite concurrencer les puissances émergentes car la Chine et l'Inde donnent une importance particulière aux activités de diplomatie publique. Il n'est donc pas étonnant de trouver

¹³⁵¹ Jan ZIELONKA, "L'Union européenne, agent mondial de la démocratie", *AFRI*, Vol.IX, Juillet 2008, p.435

beaucoup plus d'ouvrages et d'articles sur la diplomatie publique chinoise et indienne qu'europpéenne¹³⁵².

2.Le Smart Power: De la théorie à la pratique

Steven Lukes, Joseph Nye et David Baldwin, universitaires connus pour leurs travaux sur la notion de puissance, soulignent que les ressources ne garantissent pas l'obtention des résultats désirés. Sans la mise en oeuvre des politiques effectives pour convertir ces ressources en puissance réelle, elles seront restées en tant que potentiel. Dans le chapitre précédent, on a déjà donné quelques exemples pour montrer l'exercice du smart power par l'UE dans la gestion des crises en mettant en oeuvre une approche globale. Mais l'utilisation du smart power n'est pas limitée aux périodes de crise. Elle peut également être utilisée durant l'exécution des relations bilatérales ou multilatérales.

Dans ce cadre, l'Union préfère d'utiliser le pouvoir d'attraction et de cooptation (négociation, diplomatie publique, aide au développement, primauté des valeurs et des normes) à long terme et, si nécessaire, de recourir au pouvoir de contrainte à court terme (sanction, boycott, rupture des liens diplomatiques, intervention militaire) au lieu d'utiliser ensemble les approches de hard et soft power dans toutes les étapes de l'influence. Par exemple, les Etats-Unis utilisent les porte-avions comme un vecteur de puissance. Il existe actuellement 10 porte-avions américains en Asie-Pacifique. Comme la crise nucléaire de la Corée du Nord a montré, les Etats-Unis n'hésitent pas à faire décoller leurs avions de combat, déployés sur les bases militaires américaines à Guam, au Japon et en Corée du sud, pour montrer leur pouvoir de contrainte. En même temps, les Etats-Unis investissent dans des campagnes de diplomatie publique pour "gagner les coeurs et les esprits" des peuples de la région.

¹³⁵² Exemples: Sook Jong LEE and Jan MELISSEN, *Soft Power in East Asia*, London, Palgrave Macmillan, 2011; Jiang WANG, *Soft Power in China*, London, Palgrave Macmillan, 2010; Ingrid d'HOOOGHE, "The rise of China's public diplomacy", *Clingendael Diplomacy Papers* No.12, July 2007; Yiwei WANG, "Public Diplomacy and the Rise of Chinese Soft Power", *The ANNALS*, Vol.616, No.1, March 2008, p.257-273; Hongmei LI, "The Chinese Diaspora and China's Public Diplomacy", *International Journal of Communication*, Vol.6, 2012, p.2245-2279; Zhou QINGAN and Mo JINWEI, "How 21st-Century China Sees Public Diplomacy as a Path to Soft Power?", *Global Asia*, Fall 2012; Ian HALL, "India's New Public Diplomacy", *Asian Survey*, Vol.52, No.6, p.1089-1110; Elizabeth HANSON, "India, China and the New Public Diplomacy", Presentation at the Indian Association of International Studies/Institute for Research on India and International Studies Convention, New Delhi, December 10-12, 2012; Sarah Ellen Graham, "Engaging India: Public Diplomacy and Indo-American Relations to 1957", *CPD Perspectives on Public Diplomacy*, Paper 10, November 2012, etc.

Les exemples choisis pour montrer l'exercice européen du smart power serviront également à expliquer que le "smartness" d'une politique ou d'une initiative dépend du résultat obtenu. Pour pouvoir parler de smart power, il est nécessaire d'obtenir les résultats désirés à court ou à long terme, après avoir utilisé l'outil ou la combinaison d'outils nécessaires conformément à une stratégie définie au préalable.

2.1. Les relations de l'UE avec la Chine

Il ne serait pas faux de dire que la Chine, puissance émergente dans le système mondial, est un partenaire incontournable pour l'UE surtout en terme économique. Comme on l'a déjà indiqué dans la première partie, les relations diplomatiques entre l'Europe et la Chine ont été établies en 1975 et se sont progressivement renforcées au fil des années à travers des dialogues bilatéraux. Avec le lancement du Partenariat global en 2003 qui englobe également les questions de politique étrangère et de sécurité, les relations entre les deux parties ont pris un nouvel essor.

En ayant pour objectif d'améliorer ses gains économiques et commerciaux, d'accéder aux marchés et aux consommateurs chinois, de protéger ses industries, de défendre ses intérêts en Asie-Pacifique et en Afrique et de lutter contre le changement climatique et des cyberattaques, l'Union utilise à la fois les instruments de la puissance dure et de la puissance douce séparément ou simultanément d'une façon stratégique.

Depuis 2004, l'Union est devenue le premier partenaire commercial de la Chine. Les relations économiques et commerciales constituent donc la pierre angulaire des rapports entre la Chine et l'UE. Comme le développement économique de la Chine dépend largement de l'exportation, l'Union compte de plus en plus pour la Chine en matière économique et commerciale. C'est pour cette raison que le premier instrument utilisé par l'UE dans le cadre de ses relations avec la Chine est sa puissance économique. L'Union a joué un rôle important pendant le processus de l'adhésion de la Chine à l'OMC. Ceci donne la possibilité à l'UE de porter plainte devant l'OMC concernant les droits antidumping chinois.¹³⁵³

Aujourd'hui l'Union fait pression sur la Chine pour que les entreprises européennes puissent

¹³⁵³Pour plus d'information voir le Communiqué de presse de la Commission européenne http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-772_fr.htm consulté le 5 Novembre 2013

accéder au marché chinois sans faire face à des obstacles comme le contrôle des prix ou les standards sanitaires arbitraires et les problèmes liés à la propriété intellectuelle.¹³⁵⁴ Par ailleurs, Bruxelles n'a toujours pas consenti à octroyer à la Chine le statut d'«économie de marché» qui offrirait aux produits chinois de meilleures garanties d'accès au marché européen, malgré la demande chinoise depuis longtemps.

Un autre sujet important pour les relations est le non respect des droits de l'homme par les autorités chinoises. Puisque les droits de l'homme sont une des valeurs fondamentales de l'Union, cette dernière donne une importance particulière à ce sujet. A plusieurs reprises, l'UE a critiqué ces abus, en insistant en particulier sur les droits civils et politiques (par exemple la liberté d'expression, de religion, d'association).¹³⁵⁵ «Malgré les progrès accomplis par le gouvernement chinois dans la promotion de certains droits économiques et sociaux, l'exercice des droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion, de la presse ainsi que du droit de se syndiquer fait l'objet d'une répression persistante»¹³⁵⁶ mentionne la Résolution du Parlement européen du 14 mars 2013. Celle-ci ajoute que «les organisations de défense des droits de l'homme continuent de signaler de graves abus des droits de l'homme par les autorités chinoises, notamment la condamnation de dissidents connus tels que le lauréat du prix Nobel de la paix emprisonné, Liu Xiaobo, de nouvelles restrictions à la liberté des médias et de l'internet, une surveillance et un harcèlement accru des avocats, des défenseurs des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales, une intensification de la surveillance et de la répression des Ouïghours, des Tibétains et de leurs libertés, ainsi qu'un accroissement des disparitions forcées et des détentions arbitraires, parfois dans des centres de détention secrets et illégaux connus sous le nom de «prisons noires»»¹³⁵⁷

La question de la répression chinoise au Tibet est un sujet de discussion depuis longtemps. Le Tibet, occupé par la Chine depuis octobre 1950, a connu de nombreux soulèvements jusqu'aujourd'hui. Et les manifestations ont souvent été violemment réprimées par l'armée chinoise en suscitant des réactions de la part de la communauté internationale. A titre exemple, en réaction à la violence à Lhassa (capitale du royaume du Tibet) la chancelière allemande Merkel a annoncé qu'elle ne participera pas aux Jeux olympiques de Pékin en

¹³⁵⁴Andréas TANK, «Les relations UE-Chine», INSEEC, 2002, p.5

¹³⁵⁵Résolution du Parlement européen du 14 mars 2013 sur les relations UE-Chine, 2012/2137(INI), Strasbourg, 14 Mars 2013<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0097+0+DOC+XML+V0//FR> consulté le 5 Novembre 2013

¹³⁵⁶*Ibid.*

¹³⁵⁷*Ibid.*

2008.¹³⁵⁸ Sa décision a été précédée par des annonces similaires par le Premier ministre Donald Tusk de la Pologne et par le président Vaclav Havel de la République tchèque.¹³⁵⁹

Concernant le sujet des droits de l'homme, l'Union utilise à la fois les instruments de la puissance dure et de la puissance douce. Jusqu'en 1995, l'UE basait sa défense des droits humains en Chine sur la critique ouverte et la sanction. Suite aux événements de Tian'anmen, les Etats membres ont imposé des sanctions commerciales et un embargo sur la vente des armes à la Chine et ont suspendu leurs relations diplomatiques (instrument de la puissance dure). De plus, entre 1989 et 1995, les Etats membres ont systématiquement soutenu les résolutions onusiennes condamnant Pékin. Depuis 1995, l'UE suit une politique de coopération diplomatique au lieu de la critique publique qui provoque l'hostilité de Pékin (instrument de la puissance douce). Le dialogue sur les droits de l'homme est donc devenu le principal instrument européen de promotion des droits humains en Chine.¹³⁶⁰ Puisque les progrès du gouvernement chinois dans le domaine des droits de l'homme sont insuffisants, l'UE a refusé la demande de Pékin (soutenue par les demandes de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne) de lever l'embargo sur la vente des armes à la Chine. Néanmoins, il ne serait pas faux de dire que ce sont les Etats-Unis qui ont incité les Etats européens à maintenir l'embargo. Une politique de conditionnalité vis-à-vis de la Chine pourrait être plus efficace, mais le manque de volonté motivé par des intérêts économiques et commerciaux empêche une telle décision.

La coopération en matière de sécurité entre l'Europe et la Chine ne se déroule pas dans le cadre des relations traditionnelles de hard power (alliance, exercices de combat, partage de renseignements, ou transferts de technologie militaire). Elle se repose sur des canaux plus "soft" et moins directs, tels que les dialogues de haut niveau, les discussions sur la sécurité régionale, les échanges militaires, les exercices de base, etc. Le plus important est la question de Taiwan qui est un problème préoccupant pour les relations sino-américaines, ne constitue pas un obstacle pour les relations entre la Chine et l'UE, puisque l'Union reconnaît le gouvernement de la République populaire de Chine comme le seul gouvernement légitime de Chine.

¹³⁵⁸Ian TRAYNOR and Jonathan WATTS, "Merkel says she will not attend opening of Beijing Olympics", *The Guardian*, 29 March 2008

¹³⁵⁹*Ibid.*

¹³⁶⁰Elena FIERRO, *The EU's Approach to Human Rights Conditionality in Practice*, The Hague, Martinus Nijhoff, 2003, p. 201

Les discours européens en faveur du multilatéralisme contribuent à l'image positive de l'UE auprès de la Chine. Pékin prétend que l'UE et la Chine partagent des visions communes pour restructurer le système international en le multipolarisant. Lors de la deuxième réunion du Forum Chine-Europe qui s'est tenue à Hambourg en 2006, l'ancien premier ministre Wen a affirmé que "les deux parties soutiennent le multilatéralisme [...] Sur la base de leurs intérêts communs et des besoins réciproques, la Chine et l'Europe ont renforcé et continueront à renforcer leur coopération."¹³⁶¹ On peut donc dire qu'aux yeux des chinois, l'UE joue un rôle international actif plus affirmé, comme un moyen pour garantir un équilibre dans le système international et offre une alternative à une relation jugée parfois trop exclusive avec les Etats-Unis.¹³⁶² Ceci constitue un important instrument de la puissance douce de l'Union vis-à-vis de la Chine.

Concernant la diplomatie publique européenne qui cherche à influencer directement les coeurs et les esprits des Chinois, on peut prendre l'exemple des programmes de mobilité d'étudiant qui est un moyen important de la diplomatie publique. En 2011, plus de 120 000 étudiants chinois sont allés dans des Etats membres de l'UE pour continuer leurs études, un nombre six fois plus élevé qu'en 2000.¹³⁶³ Plus de 42.000 étudiants chinois sont partis étudier en Europe en 2008. En outre, la Chine est le pays le plus représenté parmi les bénéficiaires de bourses Erasmus-Mundus. En tant que leaders d'opinion, élites et décideurs politiques de demain, les jeunes sont donc considérés par l'UE comme la cible de la diplomatie publique.

Par ailleurs, l'établissement de l'ordre du jour est un élément important du smart power. Dans ce cadre, l'UE s'est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre le changement climatique (bien public mondial) et en a fait une priorité de l'ordre du jour de la communauté internationale. Depuis la fin des années 1990, l'UE a pris la tête de la lutte mondiale contre le réchauffement climatique. Même après le retrait américain du protocole de Kyoto, l'UE a intensivement utilisé son pouvoir diplomatique pour que d'autres pays respectent leurs engagements. Pour l'Europe, le principal défi des prochaines années consistera à convaincre les principaux producteurs d'émissions au niveau mondial –notamment la Chine et les Etats-Unis (les deux plus grands émetteurs de CO₂ au monde)– de participer à un système

¹³⁶¹Bates GILL and Melissa MURPHY, "China-Europe Relations", CSIS, May 2008, p.5-6

¹³⁶²Alvaro de VASCONCELOS, "L'UE et la multipolarité: vers un multilatéralisme efficace?", *ISS*, Mai 2008, p.5

¹³⁶³"EU-China Student and Academic Staff Mobility: Present Situation and Future Developments", GHK Consulting and Renmin University, April 2011,

http://www.emeuropaasia.org/upload/EMECW11/Study_EU_China_mobility.pdf consulté le 6 Novembre 2013

contraignant de réduction des niveaux de pollution atmosphérique. En conséquence, la Chine n'a pas pu rester indifférente à l'ordre du jour de la communauté internationale et s'est engagée à faire des efforts pour réduire ses émissions de carbone. "Alors que certains pays n'ont commencé à réduire leurs émissions de carbone que lorsqu'elles ont atteint 22 tonnes par personne, la Chine a commencé à les réduire dès 6 tonnes d'émissions par personne" a dit Xie Zhenhua, directeur adjoint de la Commission nationale du développement et de la réforme de Chine.¹³⁶⁴ En novembre 2011, un livre blanc sur les politiques adoptées et les actions lancées pour lutter contre le changement climatique a été publié par les autorités chinoises.

Dernièrement, l'Union tente de mettre en oeuvre une stratégie de smart power afin de gérer sa rivalité avec la Chine en Afrique. Aujourd'hui, la croissance explosive de la Chine dont le but est de satisfaire ses besoins en ressources naturelles est très visible en Afrique. Le volume d'échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique a augmenté de 80 % entre 2009 et 2011 pour atteindre 166,3 milliards de dollars en 2011, selon les chiffres publiés par le ministère du Commerce chinois.¹³⁶⁵ Les investissements directs étrangers chinois en Afrique ont augmenté de 58,9 % en 2011 pour atteindre 1,7 milliards de dollars.¹³⁶⁶

A part l'aide au développement, la Chine utilise l'investissement dans les infrastructures comme un moyen de puissance douce. De plus, on parle aujourd'hui de l'émergence du "consensus de Pékin"¹³⁶⁷ qui peut être défini comme une diplomatie autour d'un modèle chinois, qui reposerait sur le respect mutuel entre Etats et la non-ingérence et sur le développement économique et structurel au détriment du "consensus de Washington", un modèle de développement et de gouvernance propre aux États-Unis, qui met la démocratie en avant comme clé du développement économique. Le consensus de Pékin est en contradiction avec la politique européenne d'aide au développement, régie par la conditionnalité démocratique. Cette politique impose aux pays africains demandeurs d'aide le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux ainsi que l'instauration de la bonne gouvernance au sein de leurs institutions. Bien que cette politique soit dans l'intérêt du peuple africain, sa crédibilité est questionnée par les Africains. Il est donc essentiel d'éviter

¹³⁶⁴ "La Chine déterminé à lutter contre le changement climatique", *Xinhua*, 19 Novembre 2013, http://french.xinhuanet.com/environnement/2013-11/19/c_132900427.htm consulté le 10 Novembre 2013

¹³⁶⁵ Résolution du Parlement européen du 14 mars 2013 sur les relations UE-Chine, 2012/2137(INI), Strasbourg, 14 Mars 2013, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0097+0+DOC+XML+V0//FR> consulté le 10 Novembre 2013

¹³⁶⁶ *Ibid.*

¹³⁶⁷ Pour plus d'information voir, Joshua Cooper RAMO, "The Beijing Consensus", *Foreign Policy Center*, 2004

des applications de double standard. L'Union doit intensifier ses investissements dans les infrastructures en vue de contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer l'accès aux transports, aux communications, à l'eau et à l'énergie et soutenir les investissements privés afin de gagner les cœurs et les esprits des Africains.

L'UE doit également continuer à utiliser ses instruments de puissance dure sous forme d'opérations militaires pour faire face à la piraterie, protéger les civils, restaurer l'autorité de l'État, de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme, etc. Toutefois, il ne faut pas ignorer la nécessité de mettre en oeuvre une diplomatie publique active destinée à sensibiliser le peuple africain aux politiques européennes envers l'Afrique.

En résumé, il est possible de dire que l'Union suit une stratégie de smart power dans le cadre de ses relations avec la Chine en définissant ses objectifs, en utilisant des moyens coercitifs et non coercitifs selon le contexte et en tenant compte des préférences des Chinois. Les résultats (les gains économiques et commerciaux, la lutte contre le changement climatique, les contacts entre les peuples, etc) sont plutôt satisfaisants pour l'UE.

2.2.La Politique Européenne de Voisinage (PEV) envers le Sud de la Méditerranée

La politique européenne de voisinage a été mise en place en 2004 dans le but de renforcer les relations avec ses pays voisins de l'est et du sud afin de promouvoir la prospérité, la stabilité et la sécurité à ses frontières. L'objectif principal de l'Union est de créer un cercle de pays amis car un environnement de désordre ou de chaos dans son voisinage affecterait négativement la sécurité et la prospérité de l'Union. Par exemple, un environnement de chaos peut susciter un flux migratoire vers l'UE ou l'infiltration de terroristes en Europe.

La PEV s'applique aux pays européens: Biélorussie, Moldavie, Ukraine, puis aux pays du Caucase méridional: Arménie, Azerbaïdjan, Georgie, et aux partenaires Euro-méditerranéen: Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie (Compte tenu de l'intensification de la répression, l'UE a suspendu la signature de l'accord d'association avec la Syrie en mai 2011), et Tunisie.

La PEV est portée par plusieurs formes de coopération régionale, comme le partenariat oriental, l'Union pour la Méditerranée et la synergie de la mer Noire. Mais on traitera de la

PEV en direction du Sud pour voir si l'Union a réussi à mettre en oeuvre une stratégie de smart power dans le cadre de ses relations avec les voisins du Sud.

La PEV se base sur des plans d'actions bilatéraux qui définissent une feuille de route commune, avec un programme de réformes politiques et économiques et des priorités à court et moyen termes. La coopération entre l'Union et le pays concerné doit se développer sur les axes suivants¹³⁶⁸:

- Extension du marché intérieur par l'adoption de règles et de normes communes qui permettent aux pays voisins de profiter des bienfaits d'un modèle construit sur les quatre libertés de circulation (biens, personnes, services et capitaux).
- Ouverture du marché pour faciliter l'intégration du marché qui exige des pays voisins qu'ils concluent des accords commerciaux dans le respect des règles de l'OMC.
- Politique de migration légale et de circulation des personnes qui permet à l'Union et aux pays voisins de mettre en commun leurs ressources humaines de telle manière à ce qu'elles soient utilisées là où elles sont le plus nécessaires.
- Intensification de la coopération en matière de prévention et de lutte contre les menaces communes pour la sécurité que sont le terrorisme, la criminalité organisée transnationale, la fraude douanière et fiscale, les risques nucléaires et écologiques et les maladies transmissibles.
- Coopération dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises se traduisant par une participation plus active de l'UE.
- Promotion des droits de l'homme, intensification de la coopération culturelle et amélioration de la compréhension mutuelle à l'aide du développement d'une société civile et d'amélioration des programmes communautaires en matière de recherche et d'éducation, d'échanges bilatéraux d'enseignants et d'étudiants.
- Intégration aux réseaux de transport, d'énergie et de télécommunications et à l'espace européen de recherche pour faciliter l'action des pays voisins en matière d'interconnexion des infrastructures.
- Nouveaux instruments de promotion et de protection des investissements pour améliorer la

¹³⁶⁸“L'Europe élargie-Voisinage: un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud”, COM (2003) 104 final, Bruxelles, 11 Mars 2003, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0104:FIN:FR:PDF> consulté le 10 Novembre 2013

gouvernance dans les pays voisins et faciliter les transferts de technologie au sens large.

-Aide à l'intégration à l'OMC qui est une condition nécessaire pour développer des relations commerciales et attirer les investissements.

-Nouvelles sources de financement pour lutter contre la pauvreté, atténuer les impacts sociaux de la transition.

Les plans d'action guident la mise en œuvre de l'assistance financière de l'Union. En 2007, l'Union a mis en œuvre l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) qui remplace les fonds TACIS et MEDA pour le financement de la PEV. Pour la période 2007-2014, l'allocation initiale était de 12 milliards d'euros.¹³⁶⁹ Pourtant cette assistance n'est pas sans condition, les bénéfices sont liés aux progrès faits dans des secteurs définis, notamment les réformes économiques, la démocratisation et le respect des droits de l'homme. Si un pays partenaire viole ces principes, l'UE peut suspendre son aide économique, c'est-à-dire, l'UE utilise des instruments de la puissance dure (carotte et bâton). De plus, à part l'aide économique, l'accès au marché européen et l'encouragement des investissements sont les autres avantages de la PEV. On peut donc dire que l'UE utilise sa puissance économique pour l'attraction, autrement dit, les instruments de la puissance dure apportent la puissance douce.

En outre, la PEV ne se limite pas à la mise en place d'accords de coopération ou de commerce, mais elle permet également une association politique, une meilleure intégration économique, une amélioration de la mobilité et un renforcement des contacts entre les peuples. Ces domaines de coopération montrent que l'Union utilise également ses instruments de la puissance douce. La mobilité et les contacts entre les peuples sont les principaux moyens de la diplomatie publique.

Si on prend l'exemple de la Tunisie, le papier stratégique 2007-2013 de l'UE considère l'engagement international de la Tunisie à un certain nombre des organisations, ses activités contre l'immigration illégale, ses mesures pour combattre le terrorisme, ainsi que son soutien pour assurer la sécurité énergétique comme des progrès importants.¹³⁷⁰ Il affirme aussi que la performance économique et sociale est satisfaisante. Par contre, il y a toujours un manque de transparence électorale, un système judiciaire faible et une gouvernance politique

¹³⁶⁹La Politique Européenne de Voisinage, <http://www.rpfrance.eu/La-politique-europeenne-de.html> consulté le 11 Novembre 2013

¹³⁷⁰Instrument européen de voisinage et de partenariat, Tunisie, Document de stratégie 2007-2013, http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/country/enpi_csp_nip_tunisia_fr.pdf consulté le 11 Novembre 2013

insatisfaisante. Malgré ces manques, la Tunisie a continué de bénéficier de l'aide financière. Ceci peut être interprété en ce que les progrès dans le domaine de la sécurité sont prioritaires pour l'UE par rapport au respect aux droits de l'homme et aux principes fondamentaux. Cet écart d'exécution (*implementation gap*)¹³⁷¹ en matière des droits de l'homme constitue un obstacle pour le smart power européen.

En outre, le Printemps arabe a montré plus visiblement que l'Union a raté ses propres objectifs. Durant son discours en février 2011, deux mois après l'éclatement du Printemps arabe, Stefan Füle, Commissaire européen à l'Élargissement et à la Politique européenne de voisinage, a concédé que "l'UE n'a pas suffisamment défendu les droits de l'homme et la démocratie. Elle a supposé que la stabilité a été réalisée par les régimes autoritaires."¹³⁷² L'Union n'a pas pu mettre en oeuvre une politique efficace envers le Printemps arabe qui a eu une intensité variable selon les pays. En Egypte et en Tunisie, le chef de l'Etat est tombé alors qu'en Syrie les manifestations se sont transformées en conflit et à une guerre en Libye. Les revendications dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie ont montré la faiblesse de la PEV, puisque des progrès concrets dans ces domaines étaient des conditions d'accès à l'aide économique. L'UE n'a pas pu donner une réponse commune immédiate. Cette situation met également en question l'efficacité de l'aide économique de l'UE.

Durant le début des soulèvements populaires en Tunisie et en Égypte, l'UE a entrepris une révision de ses politiques de voisinage. Après un certain temps d'hésitations et de division, le président de la Commission José Manuel Barroso a déclaré en mars 2011: « Je pense qu'il est de notre devoir de dire aux peuples arabes que nous sommes à leurs côtés! Depuis Bruxelles, je veux adresser ce message aux jeunes Arabes qui se battent actuellement pour la liberté et la démocratie: nous sommes à vos côtés.»¹³⁷³ Dans sa proposition de partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée du 8 mars 2011, la Commission a défini les grandes orientations de la stratégie européenne à l'égard du bassin.¹³⁷⁴ Le 25 Mai 2011, la Communication intitulée "Une stratégie nouvelle à l'égard d'un

¹³⁷¹"Inconsistent European policies fail to address human rights abuses in Tunisia", Euro-Mediterranean Human Rights Network, 2010, p.15

¹³⁷²Stefan Füle European Commissioner for Enlargement and Neighbourhood Policy Speech on the recent events in North Africa Committee on Foreign Affairs (AFET), European Parliament Brussels, 28 February 2011 http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-11-130_en.htm consulté le 11 Novembre 2013

¹³⁷³José Manuel BAROSSO, « Statement by President Barroso on the situation in North Africa », Point presse, Discours 11/137, 2 mars 2011

¹³⁷⁴*Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée*, Commission européenne, COM(2011) 200 final, 8 mars 2011

voisinage en mutation” a été publiée, qui repensait les implications de la PEV dans leur ensemble.¹³⁷⁵ Cette communication souligne la nécessité d’une nouvelle approche en termes de voisinage qui se base sur la différenciation, renvoyant à l’idée de permettre à chaque voisin de définir le degré de coopération qu’il souhaite obtenir avec l’UE et la conditionnalité (un engagement à organiser des élections dûment contrôlées, libres et justes constituera une condition préalable.)

En matière d’aide financière, l’UE a prévu plus d’un milliard d’euros de financements supplémentaires pour la période 2011-2013.¹³⁷⁶ D’autre part, l’UE a adopté en septembre 2011 un ensemble de mesures pour soutenir les processus de transition: le programme SPRING (*Support to Partnership, Reform and Inclusive Growth*) vise à promouvoir les partenariats, les réformes et la croissance inclusive, en distribuant 350 millions d’euros d’aide entre 2011 et 2013 selon le principe de la conditionnalité.¹³⁷⁷ La Commission a lancé plusieurs projets pilotes afin d’aider les régions pauvres, favoriser le développement des PME et investir dans l’enseignement supérieur. Le mécanisme de financement de la société civile est doté de 22 millions d’euros pour 2011-2013.¹³⁷⁸ En vue d’assurer une intégration économique progressive dans le marché intérieur de l’UE, l’Union a proposé de négocier l’instauration de zones de libre-échange approfondies et complètes. De plus, l’UE a mis en oeuvre des mesures restrictives pour faire pression sur les régimes autoritaires.

En résumé, les révolutions « surprises » ont bouleversé la stratégie de l’Union dans la région en mettant en question le “smartness” de la PEV. Même si l’UE possède les moyens nécessaires pour établir un engagement mutuel en faveur de valeurs communes telles que la démocratie, les droits de l’homme, l’État de droit, la bonne gouvernance, les principes de l’économie de marché et le développement durable, elle n’a pas pu convertir ces moyens en résultats désirés. A l’aide de la PEV révisée, l’Europe cherche à diffuser une image positive de ses valeurs et de ses modes de fonctionnement, contribuant au développement d’un cercle des pays bien gouvernés dans le sud du bassin méditerranéen.

¹³⁷⁵ *Une stratégie nouvelle à l’égard d’un voisinage en mutation*, Commission européenne, COM(2011) 303, 25 mai 2011

¹³⁷⁶ “Réponse de l’UE au «Printemps arabe»: état des lieux deux ans après”, European Consilium, Bruxelles, 8 Février 2013, http://consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/FR/foraff/135518.pdf consulté le 11 Novembre 2013

¹³⁷⁷ Timo BEHR, “Après la révolution: l’UE et la transition arabe”, *Notre Europe*, Papier 54, Avril 2012, p.11

¹³⁷⁸ *Ibid.*

Comme on l'a déjà indiqué dans le développement, les stratégies de smart power sont jugées conformément à leur succès, c'est-à-dire au résultat obtenu. La possession des instruments nécessaires, pas plus que leurs utilisations effectives n'apporterait le smart power. Il est essentiel de mettre en oeuvre des politiques durables et crédibles en considérant les différents contextes, les préférences et les perceptions du groupe ciblé, ainsi que la probabilité du succès d'une telle politique.

Pour terminer ce chapitre, si l'Union souhaite une meilleure disposition des instruments de la puissance et une meilleure stratégie pour diriger et coordonner les actions européennes, il est de l'intérêt de l'UE de mettre en oeuvre la CSP qui peut ouvrir la voie à une défense plus approfondie de l'Union, de renforcer sa coopération avec l'OTAN, d'adopter une nouvelle stratégie européenne de sécurité, d'améliorer sa puissance cyber et d'accorder plus d'importance à la diplomatie publique au niveau de l'UE. Par ailleurs, si les politiques ou les actions menées dans le cadre du smart power ne réussissent pas d'apporter les objectifs désirés, il faut reconsidérer soit la manière de l'utilisation de ces outils soit la combinaison choisie soit l'évaluation du contexte.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Les développements sur le plan militaire à la suite de chaque crise internationale a contribué à renforcer la puissance militaire de l'UE qui est l'un des composants du smart power. Puisque ce dernier nécessite l'utilisation d'une large gamme d'outil (séparément ou simultanément), il est crucial que les instruments de la puissance militaire se trouvent parmi ces outils. La puissance militaire ne sert pas seulement à la défense territoriale ou à la dissuasion, mais aussi à la participation aux opérations de maintien ou de consolidation de la paix, aux missions civiles comme l'assistance humanitaire ou la formation militaire, et aux exercices militaires avec les partenaires. Autrement dit, les instruments de la puissance dure peuvent également servir à la puissance douce.

Dans ce cadre, malgré les carences capacitaires, opérationnelles, industrielles, économiques, et les relations avec l'OTAN qui sont loin d'être parfaites, la PSDC continue à se développer, comme le prouvent les coopérations en matière d'armement et d'industrie, les démarches pour créer marché européen des équipements de défense à long terme et une vingtaine

d'opérations militaires dans les différentes régions du monde. En outre, en combinant les moyens militaires avec les moyens civils, l'Union tente de développer une approche globale dans la gestion des crises pour répondre plus efficacement aux différentes crises. La complexité des crises modernes exige une approche globale, qu'il s'agisse de l'utilisation effective de l'ensemble des instruments politiques, diplomatiques, économique, civils, culturels et militaires, aussi bien dans les phases de prévention et de gestion des crises. On peut donc dire que l'approche globale peut constituer un exemple de l'utilisation du smart power dans le cadre de la gestion des crises, si elle sert à l'obtention des résultats désirés.

A part la gestion de crise, la capacité de combiner les outils de la puissance dure et de la puissance douce est indispensable pour les relations bilatérales ou multilatérales dans le monde moderne marqué par l'interdépendance croissante, la révolution de la communication, la sophistication des menaces et l'émergence des nouvelles puissances. Pour continuer à occuper une place centrale sur la scène mondiale dans l'avenir, il semble nécessaire pour l'Union de préparer et adopter une nouvelle stratégie de sécurité fondée sur une culture stratégique commune qui reste à définir, mettre en place la CSP, promouvoir une meilleure coopération avec l'OTAN, accorder de l'importance à la cyber puissance et renforcer sa diplomatie publique. Toutes ces améliorations aideront à rendre l'UE plus capable pour utiliser de façon effective et rentable la panoplie des instruments qu'elle dispose, de protéger ses valeurs, de défendre ses intérêts et d'atteindre ses objectifs.

CONCLUSION GENERALE

Depuis la fin des années 1990, le monde a connu une évolution d'une rapidité et d'un ampleur impressionnant. Les relations internationales, comme la plupart des autres domaines, n'ont pas échappé à cette évolution. Les relations internationales du XXI^e siècle sont marquées par le développement des technologies de l'information et de la communication, l'interdépendance parmi les Etats, la sophistication des menaces, l'émergence et la réémergence de nouvelles puissances, le multilatéralisme croissant et le glissement du centre de gravité stratégique mondial vers l'Asie.

Tous ces changements ont inévitablement eu des répercussions sur la nature et l'exercice de la puissance qui est une notion centrale des relations internationales. A part l'économie qui continue d'être un élément indispensable de la puissance, les facteurs matériels de la puissance comme la population, le territoire et même la force militaire ont perdu de leurs importances. Le poids du facteur militaire est loin d'avoir disparu, mais d'autres facteurs, notamment immatériels, ont gagné en importance. Ceci peut être expliqué par le niveau faible du risque d'affrontement direct entre les Etats et l'émergence de la puissance douce. S'agissant une forme indirecte d'exercice de la puissance, la puissance douce s'appuie sur l'attraction et la persuasion à travers la culture, les institutions, les valeurs, etc.

De nos jours, la majorité des acteurs internationaux possèdent, à des degrés divers, une ou plusieurs des ressources de la puissance. L'acteur qui a donc une large palette de ressources (l'économie, le commerce, une culture attirante, l'intériorisation des valeurs internationalement reconnues, une politique étrangère multilatérale et multidimensionnelle, la maîtrise de l'information et de la connaissance, la supériorité technologique et la force militaire) à sa disposition sera plus avantageux par rapport aux autres pour protéger ses intérêts et accroître son influence sur la scène mondiale.

D'ailleurs, les difficultés rencontrées dans la lutte contre le terrorisme et dans la gestion des crises internationales ont déjà montré les limites de la seule utilisation de la puissance dure ou de la puissance douce. Dans le monde moderne où la nature des défis ont évolué, les menaces sont devenues de plus en plus complexes et sophistiquées, il est crucial de pouvoir combiner les outils de la puissance douce et de la puissance dure, outre l'accès à des différents outils de puissance. Il faut donc être apte à choisir le meilleur parmi les outils diplomatiques,

économiques, militaires, politiques, légaux, et culturels ou la bonne combinaison d'outils, la mieux adaptée à chaque situation. On appelle cette capacité "smart power". Il n'est pas une nouvelle forme de puissance, mais plutôt une approche qui précise la méthode pour utiliser les ressources d'une manière efficace afin d'atteindre les objectifs. Il conduit à réévaluer les outils de la puissance douce et de la puissance dure qui contribuent à la composition du smart power, l'interaction entre ces outils, et le choix de l'outil approprié en tenant compte le contexte et les conditions.

Concernant le smart power, il est important de ne pas confondre la puissance potentielle et la puissance réelle. Les ressources acquises n'apportent pas forcément les résultats attendus. On doit acquérir la capacité de les convertir en puissance réelle à travers des politiques effectives. Ces ressources doivent être utilisées pour la persuasion, l'incitation, la coercition, les sanctions ou le recours à la force afin de produire la puissance de type relationnelle ou pour fixer les règles du jeu sur la scène mondiale afin de produire la puissance structurelle. Pour exercer le smart power, il faut fixer les objectifs, préciser les ressources disponibles, définir les positions et les préférences des groupes ciblés, bien évaluer les formes de comportement de puissance qui sont plus susceptibles de réussir et prévoir la probabilité de succès.¹³⁷⁹ Le smart power est donc l'utilisation stratégique de la coercition et de la cooptation. Il nécessite non seulement la capacité mais également un certain talent.

Dans un monde marqué par le réalisme libéral –réaliste par sa prudence et son pragmatisme, multilatéral par l'importance accordée au libéralisme et à la société internationale-, tous les acteurs de la scène internationale sont à la recherche de puissance en vue de protéger leurs intérêts et de peser davantage dans les mécanismes de la gouvernance mondiale. En parallèle à cette recherche, le concept de smart power a commencé à attirer l'attention des acteurs majeurs de la scène internationale. Les Etats-Unis l'ont présenté comme la nouvelle doctrine de la politique étrangère américaine en 2009. Dans les travaux académiques sur les puissances émergentes comme le Brésil, l'Inde et la Chine, le concept de smart power est devenu de plus en plus visible.¹³⁸⁰ Dans ce monde compétitif, la situation de l'UE est encore plus complexe

¹³⁷⁹ Joseph NYE, *The Future of Power*, op. cit., p.208-209

¹³⁸⁰ "India's smart power wins admirers in distant Brazil", *Deccan Herald*, March 2013; Dhruva Jaishankar, "India's smart card", *The Indian Express*, 28 January 2009; Kishore Mahbubani, "Smart power, Chinese style", *The American Interest*, March 2008; Alistar Cook, "Smart power potential under Xi Jinping", *East Asia Forum*, March 2013; Danielle Jacon Ayres Pinto, "Brazil's Smart Power: A New Way to Influence International Politics", <http://files.isanet.org/ConferenceArchive/e62299428f1747dfa48957c9aaeb6b85.pdf> consulté le 12

en tant qu'acteur *sui generis*. La construction européenne est basée sur le postulat du dépassement de la puissance, même si elle est encore constituée de puissances westphaliennes. Dans ce cadre, l'UE cherche à défendre ses intérêts dans une logique de rapports de force, tout en portant une vision universelle.

Du fait de sa préférence pour les outils non militaires, l'UE est souvent envisagée comme une puissance civile, normative ou douce. Force est de constater que la défense collective des pays européens contre une agression extérieure est garantie par l'OTAN et que l'Union n'envisage pas de créer une armée européenne. Néanmoins, défendant une vision *sui generis* de la puissance militaire, l'Union possède une certaine capacité militaire pour gérer le conflit, aider à la transition, stabiliser la situation post-confliktuelle, fournir une assistance en matière militaire, faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. Cette capacité militaire est la principale raison qui explique le dépassement des concepts de la puissance civile et de la puissance normative.

De plus, l'Union est souvent qualifiée de puissance douce du fait de sa capacité d'attraction et de persuasion à travers sa politique d'élargissement, sa politique d'aide au développement, ses négociations d'accords extérieurs, ses interventions dans des crises diplomatiques, etc. Toutefois, l'UE utilise également la coercition comme un outil de la PESC, soit dans le cadre de ses politiques communautaires comme les sanctions commerciales, ou les sanctions contre les régimes violant les droits de l'homme ou menaçant la paix internationale. Cette situation met en cause la considération selon laquelle la puissance européenne relève du seul soft power. Comme l'Union sait manier l'attraction et la séduction, mais aussi la coercition, on peut dire qu'elle tient plutôt du smart power. L'approche globale de l'UE dans le cadre de la gestion de crises, les relations de l'UE avec la Chine (les relations économiques et commerciales, le non-octroi de statut d'économie de marché, l'embargo sur les ventes d'armes, etc.) et avec le sud de la Méditerranée (l'assistance financière, les accords de coopération, suspension de l'aide économique, etc.) montrent que l'Union combine de façon raisonnée les outils de puissance douce et de puissance dure selon les contextes et les circonstances.

D'autre part, l'approche par le smart power semble très proche de la pensée stratégique européenne. Le smart power implique un certain engagement en faveur du multilatéralisme qui est une valeur européenne clé. La stratégie européenne de sécurité souligne aussi la nécessité de regrouper les différents instruments et moyens afin de faire face aux nouvelles menaces.¹³⁸¹ De plus, elle note que la coopération avec les partenaires et les voisins est une nécessité car il n'est pas possible de résoudre seul tous les problèmes. En outre, la légitimité internationale se trouve au centre du smart power, puisqu'elle aide à peser sur les mécanismes de la gouvernance mondiale. L'Union jouit déjà d'une certaine légitimité sur la scène mondiale grâce à l'importance donnée au droit international, à la résolution pacifique des différends, aux décisions du Conseil de sécurité avant d'agir et au multilatéralisme. A part ces facteurs, la légitimité de l'UE découle de ces politiques qui sont soumises au crible de la délibération et de la négociation à vingt-huit, un groupement mieux à même de produire un tel bien qu'un seul Etat qui privilégiera ses propres intérêts.

Bien que l'UE possède un large éventail d'instruments pour exercer le smart power, cet éventail n'est pas sans limite. Par exemple, l'absence d'une politique étrangère commune concrète envers les pays touchés par le printemps arabe, l'insuffisance de la PEV à répondre aux crises diplomatiques, l'incapacité à construire un espace euro-méditerranéen intégré politiquement et économiquement et les discours des hommes politiques européen nuisant à certaines valeurs européens comme le pluralisme, la non-discrimination et la tolérance affecte négativement la puissance douce européenne.

Quant à la puissance dure, depuis 2008, l'Europe se trouve paralysée par une crise économique susceptible d'affecter son influence sur la scène internationale. Mais la relance de l'économie européenne se poursuit dans la plupart des pays de l'UE, même si la vitesse et l'intensité de cette reprise varient. Il est essentiel pour l'UE de prendre les mesures nécessaires en vue de sortir de la crise et d'éviter l'éclatement d'une autre, puisque le poids économique est l'une des conditions *sine qua non* de la puissance. Même si l'Union continue d'être perçue comme un leader mondial en terme économique, cette crise a nui à la crédibilité de la zone Euro et à l'image positive de l'intégration économique européenne.

¹³⁸¹ "Une Europe sûre dans un monde meilleure", Stratégie européenne de sécurité, Bruxelles, 12 décembre 2003, <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf> consulté le 12 Février 2014

Parmi les composants du smart power, celui qui constitue le maillon faible est la capacité militaire au niveau communautaire. Même si on ne reste pas dans l'appréhension classique de la puissance, en termes de coercition et de force militaire, il n'est pas suffisant de disposer uniquement la puissance normative ou la puissance douce car on ne se bat pas qu'avec des idées ou des représentations C'est pourquoi la force militaire est un composant important du smart power. Mais la politique européenne de sécurité et de défense qui a été lancée il y a près de 20 ans est toujours loin d'être complète et satisfaisante comme le montrent les crises d'Irak, de Mali et de Libye. Il est vrai que les Etats sont les principaux acteurs du développement de la politique européenne de défense, mais ils en sont aussi les principaux freins.

Les défis durant la mise sur pied des opérations européennes ont montré qu'il faut apporter des améliorations à tous les stades de la gestion de crises: de l'alerte rapide au développement et à l'exécution des opérations, en passant par la prévention des conflits, la planification d'anticipation et la préparation. Il exige pour cela de rationaliser les structures décisionnelles de l'Union. La phase de planification et le lancement d'une opération constituent un véritable problème du fait de la diversité d'opinion parmi les Etats membres. D'autre part, il serait plus opportun de créer un état-major opérationnel permanent propre à l'UE au lieu de s'appuyer sur les états-majors en place pour la conduite des opérations militaires pour planifier et diriger de façon plus efficace les opérations européennes. Il conviendrait aussi de faire des efforts supplémentaires pour améliorer la capacité en matière de gestion civile des crises. Des équipes civiles permanentes, au niveau national, pourraient être mises en place, en vue de constituer une sorte de corps de l'UE.

En outre, il est paradoxal que l'UE soit confrontée à des difficultés pendant la constitution de forces pour des opérations militaires, tandis que deux des groupements tactiques (battlegroups), créés pour permettre le déploiement de forces de réaction rapide dans des situations de crise au-delà des frontières de l'UE, sont en état d'alerte. Leur impact a jusqu'à présent été plus symbolique que réel du fait de leur non utilisation jusqu'aujourd'hui. Il faut donc trouver des moyens de mieux utiliser cette capacité.

La crise économique et budgétaire qui a conduit la baisse des budgets de défense des pays européens tandis que les dépenses de défense des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) ont

fortement augmenté entre 2001 et 2013.¹³⁸² Afin d'utiliser les ressources disponibles d'une façon rationnelle, les Etats membres de l'UE doivent mutualiser, partager et synchroniser de plus en plus leurs moyens militaires, non seulement par volonté politique mais aussi par nécessité. Il est prioritaire de renforcer les capacités par les initiatives de mutualisation et de partage, surtout dans les domaines de ravitaillement en vol, systèmes d'aéronefs télépilotes, hélicoptères, transport aérien, domaine maritime, télécommunications par satellite, surveillance de la terre depuis l'espace, programmes missiles, défense contre les cyberattaques, etc. Les technologie à usage dual comme les drones, les équipements de communication ou la détection des armes CBN doivent être prioritaires.

D'autre part, l'UE doit disposer d'une base industrielle et technologique de défense (BITDE) plus intégrée, plus durable, plus innovante et plus compétitive non seulement pour pouvoir assurer le développement et le soutien de ses capacités de défense mais aussi pour accroître son autonomie stratégique. En outre, un marché européen des équipements de défense qui faciliterait de disposer des meilleurs technologies, à un prix raisonnable, et sans être dépendant de l'étranger pour ses approvisionnements stratégiques revêt une importance cruciale. Finalement, en vue de garantir la compétitivité à long terme de l'industrie européenne de défense et de se doter des capacités modernes nécessaires, il est indispensable de conserver l'expertise en recherche et technologie dans le domaine de la défense, en particulier en matière de technologies critiques. Les États membres de l'UE doivent donc augmenter leurs investissements dans des programmes de recherche en coopération, en particulier les investissements communs.

De plus, le Traité de Lisbonne assure le cadre général d'une Union d'avant-garde, fondée sur les éléments existant déjà dans la coopération européenne actuelle en matière de défense. Au moment voulu, la Coopération structurée permanente peut permettre à un groupe d'Etats membres de renforcer leur coopération en matière de défense, sans en être empêchés par les autres.

Compte tenu des défis complexes et transnationaux qui pesent sur la sécurité des Etats, l'UE doit approfondir ses relations avec ses principaux partenaires, notamment avec l'OTAN. Les objectifs des initiatives de smart defence de l'OTAN et de mutualisation et de partage de l'UE

¹³⁸² Voir *The Military Balance 2014*, Vol.114, No.1, February 2014

sont de tirer profit des coopérations en matière des capacités militaires. Si ces deux initiatives se complètent, se renforcent mutuellement et définissent les priorités ensemble au lieu de se concurrencer ou de se dupliquer, elles peuvent atteindre cet objectif plus facilement. Toutes ces améliorations renforceront la capacité militaire de l'UE qui semble être le maillon faible du smart power européen. Puisque l'Europe a des intérêts propres, distincts de ceux des Etats-Unis, notamment envers l'environnement proche de l'UE comme les Balkans et la rive sud de la Méditerranée, et l'Afrique, elle doit pouvoir agir de manière autonome en ayant des moyens à la fois civils et militaires.

Le renforcement des capacités en terme économique, militaire et politique ne peut pas sans doute être assurée en une seule étape, elle ne peut être que l'aboutissement de multiples petit pas dans une convergence consentie par chacun des Etats membres. Ces renforcements sont importants pour consolider la puissance européenne qui tient du smart power.

Il convient de souligner que même si l'intégration européenne a permis de construire une Union dotée d'une panoplie d'instruments pour agir sur la scène mondiale, celle-ci ne lui confère pourtant qu'une puissance relative si ces instruments ne s'intègrent pas dans une ambition politique. Par conséquent, la puissance de l'UE dépend de la capacité des Etats membres de dépasser leurs intérêts nationaux divergents en élaborant des positions communes. Les divergences parmi les Etats membres de l'UE sur les questions de l'élargissement, de l'avenir et de la culture stratégique de l'UE affectent négativement la puissance européenne. La crise financière et économique a de plus en plus accentué les divisions et les suspicions entre les pays membres de l'UE. Tous ces divergences et intérêts différents suscitent un manque de volonté politique des Etats membres de l'UE pour agir de concert dans le cadre de la PESC. Par exemple, si l'opération de Libye avait été menée par la décision unanime des pays membres de l'UE, elle aurait constitué un exemple réussi du smart power européen -la puissance normative combinée à l'usage de la force.

En raison de ces divergences, l'UE donne parfois l'image d'être dans l'impasse concernant la définition de son rôle et de sa place dans l'espace mondial d'aujourd'hui. Par contre, les discours des fonctionnaires et des politiciens européens ainsi que les enquêtes et les sondages d'opinion européenne montrent qu'il existe, plus ou moins, un consensus pour que l'UE prenne davantage en charge leurs intérêts et valeurs sur la scène mondiale et qu'elle exerce

plus d'influence dans un monde plus multipolaire.¹³⁸³ A titre d'exemples, 71% des Européens souhaitent que l'UE exerce «un leadership fort dans les affaires du monde »¹³⁸⁴. 70% des citoyens de l'UE sont en faveur d'une politique étrangère européenne autonome des États-Unis.¹³⁸⁵ Ces intentions structurent la perspective de positionnement de l'UE sur l'échiquier mondial pour l'avenir qui est de rester en bonne place dans la hiérarchie des puissances. Cette perspective nécessite le déploiement de puissance structurelle grâce à son poids économique, de puissance par la norme, de puissance par cooptation et par commandement d'une façon stratégique et combinée. Dans ce but, les Européens doivent réfléchir à leurs intérêts communs et développer une vision stratégique. En reposant sur une telle vision commune, il serait possible de mettre au point un concept stratégique européen. Comme Hubert Védrine, ancien ministre français des Affaires étrangères, l'affirme, «les dirigeants européens, communautaires et nationaux, doivent défendre les intérêts vitaux des Européens dans la compétition multipolaire, faire de l'Europe un pôle du monde en formation, peser, bien sur, aussi, pour en améliorer les règles. Sinon, elle sera spectatrice et vite déclassée. Ils doivent expliquer sans fard à leurs opinions, longtemps idéalistes, introverties et ingénues. Nous ne vivons pas dans une aimable “communauté internationale” mais dans une compétition générale.»¹³⁸⁶

On peut donc affirmer qu'en théorie, le concept de smart power paraît pertinent pour expliquer le modèle de la puissance de l'UE, mais en pratique, l'Union a des difficultés à exercer le smart power en raison du manque de volonté parmi ces pays membres. Le problème provient non pas de l'absence de ressources, mais d'un blocage dans une conjoncture particulière, face au passage à l'acte.

Il convient également d'ajouter que le smart power est un idéal-type, c'est-à-dire, qu'il est une forme pure dont on ne trouve aucun équivalent empirique mais il permet de cerner les tendances propres à ce concept. Le smart power à l'européenne est donc l'une de ces tendances. La présente étude nous donne la possibilité de faire des évaluations à partir des pratiques de l'UE. Ces pratiques montrent que l'utilisation simultanée de la puissance douce

¹³⁸³ Jolyon HOWORTH, *Security and Defence Policy in the European Union*, Second Editions, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2014, p.26

¹³⁸⁴ *Transatlantic Trends*, Topline Data 2013, The German Marshall Fund, <http://trends.gmfus.org/files/2013/09/TT-TOPLINE-DATA.pdf> consulté le 11 Octobre 2013

¹³⁸⁵ Olivier de FRANCE, « What EU citizens think about European defence », *EU-ISS*, Brief Issue, No.43, November 2013, p.2

¹³⁸⁶ Hubert VEDRINE, *Dans la mêlée mondiale: 2009-2012*, Paris, Fayard, 2012, p.270

et de la puissance dure est plus susceptible d'être efficace par rapport à une utilisation séparée de l'une et de l'autre. Par exemple, l'Union combine sa puissance normative (sa capacité d'établir des normes universelles) avec la puissance dure (comme la menace de baisser ou de suspendre l'aide au développement en cas d'une violation des droits de l'homme). En outre, l'Union préfère d'utiliser la puissance douce à long terme (diplomatie publique, aide au développement, etc.) avec un recours occasionnel à la coercition (opérations militaires, suspension de l'aide au développement, gel des avoirs, etc.). Toutes ces analyses servent à une meilleure compréhension du smart power et au développement de ce concept en voie de maturation.

Au fur et à mesure que les recherches consacrées à ce concept se développent, il deviendra plus mature en terme de substance et il sera plus facile de proposer une définition globale. Comme piste de recherche pour l'avenir, on peut proposer d'analyser les circonstances dans lesquelles il serait plus efficace d'ajouter la puissance dure à la puissance douce et les outils de puissance qui se combinent le mieux. Ces recherches ne contribueront pas seulement au développement du concept, mais aussi à l'élaboration des politiques étrangères, puisqu'elles indiquent l'utilisation effective des différents instruments maintenus par les Etats pour atteindre les objectifs visés.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

1. Documents officiels

A strategy for a stronger and more competitive European defence industry, COM (2007) 764, Commission européenne, 5 Décembre 2007

Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autres part, Cotonou, 23 Juin 2000

Action Plan for Civilian Aspects of ESDP, European Council, 17-18 June 2004

Afghanistan: Expliquer à l'opinion publique les raisons d'une guerre, Assemblée de l'UEO, Cinquante-huitième session, Document C/2070, 18 mai 2010

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, Journal Officiel des Communautés Européennes, 2000/C, 364/01, 18 Décembre 2000

CIMIC Concept for EU-led Crisis Management Operations, Council Doc. 7106/02, 18 mars 2002

Civil-Military Co-ordination, EU Military Staff, Doc. 14457/03, 7 novembre 2003

Civil Protection in the Framework of Crisis Management - Draft Concept, EU Council Presidency, Doc.10882/1/02, Brussels, 16 September 2002

Civilian Headline Goal 2008- General Secretariat Document: Multifunctional Civilian Crisis Management Resources in an Integrated Format, Doc.10462/5, Brussels, 23 June 2005

Civilian Headline Goal 2010, Approved by the ministerial Civilian Capabilities Improvement Conference and noted by the General Affairs and External Relations Council on 19 November 2007

Civilian Capabilities Commitment Conference: Ministerial Declaration, Brussels, 22 November 2004

Code de conduite sur le partage et la mutualisation, Agence européenne de défense, 19 Novembre 2012

Common criteria on training for EU civilian aspects of crisis management, EU Council, Doc. 14799/1/03, 21 November 2003

Common Operational Guidelines for EUPM-EUFOR Support to The Fight Against Organised Crime, Council of the EU, 10769/1/06, 11 mai 2006

Communication conjointe de l'UE intitulée «Vers une approche globale de l'UE face à la crise syrienne», Commission Européenne - IP/13/596, 24 Juin 2013

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la protection des infrastructures d'information critiques, COM (2011) 163 final, Bruxelles, 31 Mars 2011

Communication de la Commission pour un nouveau partenariat avec l'Asie du Sud – Est, COM(2003) 399, 2003

Comprehensive EU concept for missions in the field of Rule of Law in crisis management including annexes, EU Council, Doc. 9792/03, Brussels, 26 May 2003

Concept pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine - Opération ALTHEA, Conseil de l'UE, 12576/04, 29 Septembre 2004

Concept stratégique de l'Alliance Atlantique, Rome, Novembre 1991

Concept stratégique de l'Alliance, Washington, 23-24 Avril 1999

Concept stratégique: Engagement actif, défense moderne, Lisbonne, 19-20 Novembre 2010

Conclusion de la présidence, Conseil européen de Göteborg, 15-16 juin 2001

Convention sur la cybercriminalité, Conseil de l'Europe, Budapest, 23 Novembre 2001

Cusco Declaration on the South American Community of Nations Third South American Presidential Summit, Cusco, 8 December 2004

Décision du Conseil du 22 mai 2000 instituant un comité chargé des aspects civils de la gestion des crises (2000/354/PESC)

Déclaration commune du sommet UE-Russie concernant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord UE-Russie, 11214/08 (Presse 192), Khanty-Mansiysk, 27 juin 2008

Déclaration de Nuremberg sur un partenariat renforcé UE-ASEAN, Conseil de l'Union européenne, C/07/54, 15 Mars 2007

Déclaration de Petersberg, Union de l'Europe Occidentale Conseil des Ministres, Bonn, 19 juin 1992

Déclaration des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UEO, Rome, 27 Octobre 1984

Déclaration du sommet de Washington, Communiqué de presse (1999) 063, 23-24 Avril 1999

Déclaration du sommet sur les capacités de défense pour les forces de l'OTAN à l'horizon 2020, Communiqué de presse (2012) 064, 21 Mai 2012

Development of European Military Capabilities, EU Council Secretariat, July 2009

ESDP 2009-The Military Dimension, Interparliamentary Conference on ESDP, Stockholm, 9 November 2009

Directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté

Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE

Draft EU Concept for Comprehensive planning 2005, EU Council Secretariat, Doc. 13983/05, 03 November 2005

EU Military Rapid Response Concept, Council of the EU, 5654/09, Brussels, 23 January 2009
Final Report of Working Groupe VIII-Defense, The European Convention, CONV 461/02, Brussels, 16 December 2002

Implementing European Union strategy on defence-related industries, Communication COM (1997) 583, 12 Janvier 1997

La réactivation de l'UEO. Déclaration et communiqués 1984 à 1987, Secretary-General of Western European Union, London, 1988

La stratégie de l'UE pour l'Afrique: vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique, Commission des Communautés Européenne, SEC (2005) 1255, Bruxelles, 12 Novembre 2005

Le rôle opérationnel de l'UEO, Assemblée de l'UEO, document 1567, 13 Mai 1997, 43^{ème} session

Les forces armées européennes, Assemblée de l'UEO, document 1468, 12 Juin 1995, 40^{ème} session

MERCOSUR-EU Troika Summit, Lima, 9541/1/08 REV 1, Conseil de l'UE, 17 Mai 2008

Mise en œuvre des décisions du sommet de Nice dans le domaine opérationnel de la politique européenne de sécurité et de défense, Assemblée de l'UEO, document A/1734, 19 Juin 2001, 47^{ème} session

Multifunctional Civilian Crisis Management Resources in an Integrated Format: Civilian Response Team, Council of the EU, 10462/05, Brussels, 23 June 2005

National Security Strategy, Washington, May 2010

Objectif global civil pour 2008, Conseil de l'UE, 15863/04, Bruxelles, 7 décembre 2004

Organiser la sécurité en Europe-Aspect défense, Assemblée de l'UEO, document 1510, 8 Février 1996, Session extraordinaire

Place de l'UEO dans l'organisation de la sécurité de l'Europe après les décisions prises par l'UE et l'OTAN à Amsterdam et à Madrid, Assemblée de l'UEO, document 1581, 16 Octobre 1997, 43^{ème} session

Plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, Assemblée de l'UEO, Document 1122, 27 Octobre 1987

Police Capabilities Commitment Conference Statement, General Affairs Council attended by the European Union Ministers responsible for police Bruxelles, 19 novembre 2001

Position paper by Belgium, Hungary and Poland on Permanent Structured Cooperation, Brussels, Belgian Presidency of the EU, June 2010

Presidency report on ESDP, Seville European Council (21-22 June 2002), 13463/02, 24 Octobre 2002

Rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité -Assurer la sécurité dans un monde en mutation-, S407/08, Bruxelles, 11 décembre 2008

Rapport sur la sécurité et la défense du cyberspace, A7-0335/2012, Parlement européen, 17 Novembre 2012

Règlement CE No.1717/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 instituant un instrument de stabilité

Résolution du Parlement européen du 14 mars 2013 sur les relations UE-Chine, 2012/2137(INI), Strasbourg, 14 Mars 2013

Réunions des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Italie et de Pologne, Paris, 15 Novembre 2012

Quadriennial Defense Review, Washington, February 2010

Single Progress Report on the Development of EU Military Capabilities for the First Semester of 2010, Council of the EU, 8234/10, COSDP 268, 6 April 2010

Standardisation and Interoperability, EU Council, Presidency, Doc. 13307/01, Brussels, 26 October 2001

Stratégie commune de l'Union européenne à l'égard de la Russie, Journal officiel, No. L 157, 24 Juin 1999

Stratégie de cybersécurité de l'UE: un cyberspace ouvert, sur et sécurisé, JOIN (2013) I final, Bruxelles, 7 Février 2013

The challenges facing the European defence-related industry, a contribution for action at European level, Communication COM (1996)10 , 24 Janvier 1996

The European Security and Defence Policy: from the Helsinki Headline Goal to the EU Battlegroups, European Parliament, Directorate-General for External Policies of the Union Directorate B, DGExPo/B/PolDep/Note/2006_146, 12 September 2006

The NATO Strategic Concept and Evolution of NATO, Assemblée de l'UEO, document A/2085, 2 Décembre 2010, 59^{ème} session

Towards a European Union defence equipment policy, Communication COM (2003) 113 final 11 Mars 2003

Traité d'alliance et d'assistance mutuelle, Dunkerque, 4 Mars 1947

Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, Varsovie, 14 Mai 1955

Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes, Journal officiel No.C340, 10 Novembre 1997

Traité d'Atlantique Nord, Washington, 4 April 1949

Traité de collaboration économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, Bruxelles, 17 Mars 1948

Traité de l'Elysée, Paris, 22 Janvier 1963

Traité de Lisbonne, Journal Officiel, 2007/C 306/01, 17 Décembre 2007

Traité établissant une Constitution pour l'Europe, Journal Officiel, 2004/C, 310/01, 16 Décembre 2004

Traité instituant la Communauté économique européenne, Rome, 25 Mars 1957

Traité instituant la Communauté européenne de défense, Paris, 27 mai 1952

Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, Rome, 25 Mars 1957

Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Paris, 18 Avril 1951

Traité sur l'Union européenne, Journal Officiel, No. C191, 29 Juillet 1992

Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée, Commission européenne, COM(2011) 200 final, 8 mars 2011

Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie européenne de sécurité, Paris, EU-ISS, 12 décembre 2003

Une politique de défense européenne: Contribution à la Convention, Assemblée de l'UEO, document A/1798, 3 Décembre 2002, 48^{ème} session

Une politique européenne de défense, Assemblée de l'UEO, document 1445, 17 Novembre 1994, 40^{ème} session

Une stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel, Parlement européen, Direction B, Mai 2012

Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation, Commission européenne, COM(2011) 303, 25 mai 2011

2. Résolutions

Résolution 867 sur l'Irak-Koweït, S/RES/867 (1991), 3 Avril 1991

Résolution 1368 sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes, S/RES/1368 (2001), 12 septembre 2001

Résolution 1386 sur la situation en Afghanistan, S/RES/1386 (2001), 20 Décembre 2001

Résolution 1441 sur l'Irak et le Koweït, S/RES/1441 (2002), 8 Novembre 2002

Résolution 1671 sur la situation concernant la République démocratique du Congo, S/RES/1671 (2006), 25 avril 2006

Résolution 1778 sur la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région, S/RES/1778 (2007), 25 septembre 2007

Résolution 1973 sur la situation en Jamahiriya arabe libyenne, S/RES/1973 (2011), 17 Mars 2011

Résolution 2085 sur le conflit malien, S/RES/2085 (2012), 20 décembre 2012

3. Presse

“Afghanistan: départ des dernières troupes combattantes françaises”, *Le Nouvel Observateur*, 15 Décembre 2012

« Airbus: le premier A400M livré à l'armée de l'air française début juin », *RFI*, 15 Février 2013

“Ashton calls for the EU's soft power to be smart power too”, *New Europe*, 14 Février 2010

“Berlin renonce à un programme de drones de plus d'un milliard d'euros”, *Le Monde*, 14 Mai 2013

“Chine-UE: Un sommet sous tension”, *Deutch Welle*, 20 Septembre 2012

“Chronologie du monde arabe”, *Le Monde Diplomatique*, 1 Janvier 2007

“Crise de la dette: les Etats-Unis frileux à l'idée d'aider l'Europe”, *Le Point*, 07 Décembre 2011

“Crise de la dette: quel effort pour la défense ?”, *Le Monde*, 06 Décembre 2011

“Crise en zone euro: Obama multiplie les contacts, veut un “plan immédiat”, *L’Express*, 7 Juin 2012

“Culture: cette culture qui plait à tout le monde”, *Le Figaro*, 26 Mars 2010

« Échec de la fusion EADS/BAE: les gouvernements n'ont pas trouvé d'accord », *Le Huffington Post*, 10 Octobre 2012

“L’OTAN fixe sa mission en Afghanistan après le retrait de 2014”, *Le Monde*, 11 Octobre 2012

“L’UE et le Mercosur relancent leurs négociations sur un accord de libre-échange”, *Le Monde*, 17 Mai 2010

“L’UE lance une enquête antidumping contre les fabricants chinois”, *Le Temps*, 6 Septembre 2012

« L’UE relance la coopération militaire treize ans après Saint-Malo », *Le Monde*, 20 Décembre 2011

“La Chine déterminé à lutter contre le changement climatique”, *Xinhua*, 19 Novembre 2013

“Le cyber espionnage serait universel”, *Le Figaro*, 29 Mai 2013

“Les dépenses militaires reculent légèrement dans le monde”, *La Croix*, 15 Avril 2013

“UE et États-Unis visent une zone de libre-échange en 2015”, *Le Figaro*, 13 Février 2013

“Une nouvelle ère s'ouvre pour l'Union pour la Méditerranée”, *Le Monde*, 13 Septembre 2011

“Sommet UE-Russie: les accords suspendus au respect des droits de l’homme”, *Radio France Internationale*, 21 Décembre 2012

“Syrie: la crise humanitaire s'aggrave”, *L’Express*, 13 Mai 2013

“Washington met en garde l’Europe contre la levée de l’embargo imposé à la Chine”, *Le Monde*, 6 Avril 2005

ALBRIGHT Madeleine, « The right balance will secure NATO’s future », *Financial Times*, 7 december 1998

CASSEN Bernard, “L’introuvable défense européenne”, *Le Monde diplomatique*, Juin 1999

DEMETZ Jean-Michel, « Blair chef de guerre », *L’express*, 29 novembre 2001

DUPUY Georges, « Un Monde de brut », *L’Express*, 13 février 2003

JOFFE Josef, “The Perils of Soft Power”, *NewYork Times Magazines*, 14 Mai 2006

LACHEVRE Cyrille, “Le combat de la BCE pour plus de gouvernance européenne”, *Le Figaro*, 2 Juin 2011

LAGARDE Dominique, LOUYOT Alain, « Le Dessous des cartes », *L'Express*, 13 février 2003

MACSHANE Denis, "Europe needs to speak with one voice", *The Independent*, 29 June 2008

MEVEL Jean Jacques, "Otan: la dernière flèche de Robert Gates", *Le Figaro*, 10 Juin 2011

NYE Joseph S., "The US can reclaim Soft Power", *Los Angeles Times*, 21 Janvier 2009

NYE Joseph S., "Ignoring Soft Power", *Chicago Tribune*, 16 Mai 2004

PERRUCHE Jean Paul, HOWORTH Jolyon, "Le futur de l'OTAN est européen", *Le Monde*, 21 Mai 2012

QUATREMER Jean, "Petite leçon de fédéralisme à l'usage de Nicolas Sarkozy", *Libération*, 25 Juillet 2011

SCHREIBER Thomas, "Le rêve américain de la nouvelle Europe", *Le Monde Diplomatique*, Mai 2004

TRAYNOR Ian, WATTS Jonathan, "Merkel says she will not attend opening of Beijing Olympics", *The Guardian*, 29 March 2008

VIMONT Pierre, "Inventons notre propre intégration", *Presseurop*, 30 Janvier 2012

WEBER Tim, "Cybercrime threat rising sharply", *BBC News*, 31 January 2009

WRIGHT Robert, "An America Foreign Policy that Both Realists and Idealists Should Fall in Love with", *The New York Times*, 16 Juillet 2006

4. Rapports

"Agenda pour la paix", Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la déclaration adoptée par la réunion au sommet du Conseil de sécurité, 31 janvier 1992

"Cyber défense", Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, *SENAT*, No.681, 18 Juillet 2013

"L'opération Serval au Mali", Rapport d'information, Assemblée Nationale, No.1288, 18 juillet 2013

"La relance de l'Europe de la défense", Rapport d'information, Assemblée Nationale, 9 Avril 2013

"La responsabilité de protéger", Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de souveraineté des Etats, Ottawa, Décembre 2001

"Les comptes rendus de missions sur le projet de Constitution européenne", Rapport d'information, Assemblée Nationale, No.1476, 3 Mars 2004

“Les nouveaux défis de la construction de l'Europe de la défense”, Rapport d’information déposé à l’Assemblée nationale par la Commission de la défense nationale et des forces armées, No.2531, 27 septembre 2005

“Pour en finir avec l’Europe de la défense-Vers une défense européenne”, Rapport d’information No.713 (2012-2013), SENAT, 3 juillet 2013

Rapport du Groupe d’étude sur les opérations de paix, Organisation des Nations Unies, 21 Octobre 2000

Rapport fait nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité relatif au Corps européen et au statut de son Quartier général entre la République française, la République fédérale d’Allemagne, le Royaume de Belgique, le Royaume d’Espagne et le Grand-Duché de Luxembourg, Assemblée nationale, No.3679, 7 Février 2007

Rapport sur la coopération politique européenne en matière de politique étrangère, Copenhague, 23 Juillet 1973

Rapport sur les problèmes de l'unification politique, Luxembourg, 27 Octobre 1970

“Sahel: Pour une approche globale”, Rapport d’information, No. 720, *SENAT*, 3 juillet 2013

Special Report No 2/96 concerning the accounts of the Administrator and the European Union Administration, Mostar (EUAM) accompanied by the replies of the Commission and the Administrator of Mostar, Official Journal C 287 , 30/09/1996

“Vers une véritable Union Economique et Monétaire”, Rapport présenté par Herman Van Rompuy, Conseil Européen, Bruxelles, 26 Juin 2012

ARMITAGE Richard, NYE Joseph S., « CSIS Commission on Smart Power – A Smarter, More Secure America», *CSIS – Bipartisan Commission on Smart Power*, 2007

ARTHUIS Jean, “Rapport fait au nom de la commission des finances, du controle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi finances pour 1993”, *SENAT*, Rapport No.137, 16 décembre 1992

BORGO Yves POZZO di, “Union Européenne-Russie: quelles relations?”, Rapport d’information, No. 307, SENAT, Session ordinaire de 2006-2007

CORNISH Paul, LIVINGSTONE David, CLEMENTE Dave, YORKE Claire, “On Cyber Warfare”, *Chatham House Report*, Novembre 2010

JOHNSON Adrian, MUEEN Saqueeb (ed.), “Short War, Long Shadow: The Political and Military Legacies of the 2011 Libya Campaign”, Whitehall Report, *RUSI*, 2012

KATSELI Louka T., *Developing a security and defence culture in the ESDP*, Report submitted on behalf of the Committee for Parliamentary and Public Relations, Document A/1816, 49th Session, 3 June 2003

SCHILLING Eva, “When the rising dragon sees fading stars: China’s view of the European Union”, *CEPS Special Report*, No.73, November 2012

TREVERTON Gregory, JONES Set, “Measuring National Power”, *Rand Corporation*, 2005

5. Entretiens

Entretien avec Sadi ERGUVENC, ancien représentant militaire turque au sein du Comité militaire de l'OTAN, Istanbul, 02 Janvier 2012

Entretien avec M. Salim DERVISOGLU, ancien chef d'état-major des Forces Navales Turques, Istanbul, 17 Février 2012

Entretien avec M. Ali SEMIN, chercheur à l'Université de Gazi, Ankara, 15 Avril 2013

Entretien avec M. Keiji FUKUDA, consul général du Japon à Istanbul, 02 Mai 2013

Entretien avec M. Fatih OZBAY, maitre de conférences spécialisé sur la Russie à l'Université technique d'Istanbul, Istanbul, 7 Mai 2013

Entretien avec M. Ali OZTURKMEN, porte-parole du “Mouvement turkmène syrien”, Ankara, 20 Mai 2013

Entretien avec M. Can BAYDAROL, représentant permanent de la Commission européenne à Ankara, Ankara, 27 Juin 2013

Entretien avec M. Roger KANGAS, professeur à l'Université de Défense nationale des Etats-Unis, Istanbul, 16 Juillet 2013

Entretien avec M. Pablo de Benavides ORGAZ, consul générale d'Espagne à Istanbul, Istanbul, 20 Novembre 2013

Entretien avec M. Stefano FANTARONI, premier conseiller des affaires politiques, Délégation de l'Union européenne en Turquie, Ankara, 2 Décembre 2013

Entretien en ligne avec M. Joseph S. NYE, professeur à la Kennedy School of Government de l'Université Harvard, 11 Janvier 2014

Entretien avec M. Gianluca ALBERINI, consul générale d'Italie à Istanbul, Istanbul, 4 Mars 2014

Entretien téléphonique avec M. Jolyon HOWORTH, professeur à l'Université de Yale, 6 Mars 2014

Entretien avec Mme. Mauriel DOMENACH, consule générale de France à Istanbul, Istanbul, 20 Mars 2014

Entretien téléphonique avec M. Bertrand BADIE, professeur à l'IEP de Paris, 4 Juin 2014

6. Sites Internet

Amnesty International. “Enfants et droits humains”. Disponible sur : <http://www.amnesty.org/fr/children> consulté le 5 Mai 2013

ARPAGIAN Nicolas, “La cyberguerre”, *Annales* [en ligne]. Novembre 2010, p.4 [consulté le 30 Octobre 2013]. Disponible sur: <http://www.anales.org/ri/2010/ri-novembre-2010/Arpagian.pdf>

BAE Systems. Disponible sur: <http://www.baesystems.com> consulté le 12 Juillet 2013

BELL Robert G., « Renforcer les capacités de l'Alliance », *NATO Review* [en ligne]. Été 2002, [consulté le 29 Juin 2013]. Disponible sur: www.nato.int/docu/review/2002/issue2/french/military.html

BBC World Service Poll. “Views of Europe Slide Sharply in Global Poll, While Views of China Improve”. Disponible sur: http://www.globescan.com/images/images/pressreleases/bbc2012_country_ratings/2012_bbc_country%20rating%20final%20080512 consulté le 10 Mai 2012

CIA, The World Factbook. « Economy of China ». Disponible sur : www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/ consulté le 20 Novembre 2012

CIA, The World Factbook. “European Union”. Disponible sur: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ee.html> consulté le 12 Septembre 2012

Commission européenne. Marchés publics de la défense. Disponible sur : http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/rules/defence_procurement/index_fr.htm consulté le 20 Juin 2013

Conseil de l'UE. “Développement des capacités militaires européennes”. Juillet 2009. Disponible sur : http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/sede/dv/sede171109factsheetmilcap_/sede171109factsheetmilcap_fr.pdf consulté le 6 Juillet 2013

Coopération militaire franco-allemande: la brigade franco-allemande. Disponible sur: <http://www.elysee50.de/Cooperation-militaire-franco,7244.html> consulté le 10 Juillet 2013

ENISA. “Défense et sécurité des systèmes d'information: stratégie de la France”. Disponible sur : <http://www.enisa.europa.eu/media/news-items/french-cyber-security-strategy-2011> consulté le 30 Octobre 2013

“EU-China Student and Academic Staff Mobility: Present Situation and Future Developments”. GHK Consulting and Renmin University. April 2011. Disponible sur: http://www.emeuropasiasia.org/upload/EMECW11/Study_EU_China_mobility.pdf consulté le 6 Novembre 2013

Eurobarometer 60. "Public Opinion in the European Union". Autumn 2003, p.78. Disponible sur : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb60/eb60_rapport_standard_en.pdf consulté le 10 Novembre 2012

European Aeronautic Defence and Space Company. Disponible sur: <http://www.eads.com/eads/int/en/our-company/What-we-do.html> consulté le 10 Juillet 201

European Defence Agency. Disponible sur : <http://www.eda.europa.eu/> consulté le 5 Juillet 2013

Eurostat. "Reprise des flux d'investissements entre l'UE27 et le reste du monde en 2011". Communiqué de presse. 13 Juin 2011. Disponible sur: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/2-13062012-BP/FR/2-13062012-BP-FR.PDF consulté le 12 Septembre 2012

Eurostat. "UE: 502,5 millions d'habitants au 1er janvier". Disponible sur : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-28072011-AP/FR/3-28072011-AP-FR.PDF consulté le 10 Septembre 2012

Force de gendarmerie européenne. Disponible sur: <http://www.eurogendfor.org/francais/organisation/qu-est-ce-que-la-force-de-gendarmerie-europeenne-fge-> consulté le 15 Juin 2013

"Global Opinion of Obama Slips, International Policies Faulted". Pew Research Center. 13 Juin 2012. Disponible sur: <http://www.pewglobal.org/2012/06/13/chapter-4-rating-countries-and-institutions/> consulté le 24 September 2012

Human Rights Watch. "[Chechnya: Research Shows Widespread and Systematic Use of Torture](http://www.hrw.org/en/news/2006/11/12/chechnya-research-shows-widespread-and-systematic-use-torture)". Disponible sur: <http://www.hrw.org/en/news/2006/11/12/chechnya-research-shows-widespread-and-systematic-use-torture> consulté le 5 Mai 2013

International Monetary Fund. "International Reserves and Foreign Currency Liquidity". Disponible sur: <http://www.imf.org/external/np/sta/ir/IRProcessWeb/data/ECB/eng/CURecb.HTM> consulté le 12 Septembre 2012

La Banque Mondiale. "Données 2011". Disponible sur: <http://donnees.banquemondiale.org/region/EUU> consulté le 10 Septembre 2012 consulté le 12 Septembre 2012

Le Centre Satellitaire de l'UE. "Un outil opérationnel de prévention et de gestion des crises". Disponible sur: <http://www.cesa.air.defense.gouv.fr/IMG/pdf/espace-10.pdf> consulté le 12 Juin 2013

Ministere de la Défense, République Française. "La PSDC: comment ça marche?". Disponible sur: <http://www.defense.gouv.fr/das/relations-internationales/l-europe-de-la-defense/la-psdc-comment-ca-marche/la-psdc-comment-ca-marche> consulté le 03 Septembre 2013

OBAMA Barack, “Speech at Woodrow Wilson Center” [en ligne]. Washington, 1 Août 2007, p.3 [consulté le 12 Novembre 2012]. Disponible sur: www.cfr.org/publication/13974 consulté le 12 Septembre 2012

OCCAR. « OCCAR Programmes ». Disponible sur: <http://www.occar.int/programmes> consulté le 2 Juillet 2013

OTAN. “La défense intelligente”. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_84268.htm? consulté le 20 Octobre 2013

OTAN. “Les 20 ans de la Déclaration de Londres, qui a marqué la naissance d'une nouvelle OTAN », juillet 2010. Disponible sur: http://www.nato.int/cps/fr/SID-6B037413-6C83B7A5/natolive/news_64790.htm?blnSublanguage=true&selectedLocale=&submit=select consulté le 25 Juin 2013

OTAN. « L’OTAN et la Libye ». Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_71652.htm consulté le 18 Juin 2013

NYE Joseph, “Le pouvoir militaire est-il obsolète?”, *Project Syndicate* [en ligne]. 11 Janvier 2010 [consulté le 20 Novembre 2012]. Disponible sur: <http://www.project-syndicate.org/commentary/is-military-power-becomingobsolete/french#7E0DEOqvXuUhXUre.99> consulté le 12 Septembre 2012

Parlement européen. “Union européenne, Puissance Commerciale”. Disponible sur : http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_6.2.1.pdf consulté le 14 Septembre 2012

Pew Research Center. “Anti-Americanism: Causes and Characteristics”. Disponible sur: <http://www.pewglobal.org> consulté le 10 Novembre 2012

OTAN. “Pourquoi nous devons investir dans la défense”. Disponible sur : http://www.nato.int/cps/fr/SID82E9437E7A9563E9/natolive/news_91256.htm?selectedLocale=fr consulté le 27 Avril 2013

RICHARD Benoit, “Les Etats-Unis à l'ère du Smart Power”, *Science Humaines* [en ligne]. 15 Juin 2011 [consulté le 10 Novembre 2012]. Disponible sur: http://www.scienceshumaines.com/les-etats-unis-a-l-ere-du-smart-power_fr_23518.html

GATES Robert, “The Security and Defense Agenda (Future of NATO)” [en ligne]. Bruxelles, 10 Juin 2011 [consulté le 29 Juin 2013]. Disponible sur: <http://www.defense.gov/speeches/speech.aspx?speechid=1581>

SCHUWIRTH Rainer, “Atteindre l’Engagement de capacités d’Helsinki”, *NATO Review* [en ligne]. Automne 2002 [consulté le 29 Juin 2013]. Disponible sur: www.nato.int/docu/review/2002/issue3/french/art.4

SEAE. Disponible sur: <http://www.eeas.europa.eu> consulté le 15 Juillet 2013
Service Européenne pour l’Action Extérieure. Disponible sur : http://www.eeas.europa.eu/index_fr.htm consulté le 10 Septembre 2011

SIPRI. « Military Expenditures 2013 », <http://www.sipri.org/yearbook/2013/03> consulté le 13 Juillet 2013

Thales Group. Disponible sur: <http://www.thalesgroup.fr> consulté le 12 Juillet 2013

The Edward R. Morrow Center of Public Diplomacy. “What is Public Diplomacy?”. Disponible sur: <http://fletcher.tufts.edu/murrow/public-diplomacy.html> consulté le 30 Septembre 2012

“Transatlantic Trends 2012”, German Marshall Fund. Disponible sur: http://trends.gmfus.org/files/2012/09/TT-2012_complete_web.pdf consulté le 28 Avril 2012

VALIN Gérard, “La lutte contre la piraterie au large de la Somalie”, *EchoGéo* [en ligne]. Septembre/Novembre 2009 [consulté le 16 Septembre 2013]. Disponible sur: <http://echogeo.revues.org/11338>

“Views of Europe Slide Sharply in Global Poll, While Views of China Improve”. BBC World Service Poll. 10 Mai 2012. Disponible sur: http://www.globescan.com/images/images/pressreleases/bbc2012_country_ratings/2012_bbc_country%20rating%20final%20080512 consulté le 25 Septembre 2012

“What is Public Diplomacy?”, The Edward R. Morrow Center of Public Diplomacy. Disponible sur: <http://fletcher.tufts.edu/murrow/public-diplomacy.html> consulté le 30 Septembre 2012

WOMACK Brantly, “Dancing Alone: A Hard Look at Soft Power”, *The Asia-Pacific Journal* [en ligne]. 2005 [consulté le 20 Octobre 2012]. Disponible sur: <http://www.japanfocus.org/-Brantly-Womack/1975>

BIBLIOGRAPHIE

1.Ouvrages généraux

ALLEMAND Sylvain, DAGORN René Eric, VILACA Olivier, *La Géographie Contemporaine*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2005

ARENDT Hannah, *Du Mensonge à la Violence: Essais de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Lévy, 1972

ARON Raymond, *Guerre et Paix entre les Nations*, Paris, Calmann-Lévy, 2004

ARON Raymond, *Penser la guerre, Clausewitz*, Tome 1, Paris, Editions Gallimard, 1976

ASH Timothy Garton, *In Europe's Name: Germany and the Divided Continent*, London, Vintage, 1994

BADIE Bertrand, *L'impuissance de la puissance: Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard 2004

BADIE Bertrand, VIDAL Dominique, *Puissance d'hier et de demain: L'Etat du monde 2014*, Paris, La Découverte, 2013

BALASSA Bela, *The Theory of Economic Integration*, London, Allen & Unwin, 1962

BALDWIN David A., *Economic Statecraft*, Princeton University Press, 1985

BANCHOFF Thomas, SMITH Michell (dir.), *Legitimacy and the European Union*, Londres, Routledge, 1998

BARNAVI Elie, GOOSSENS Paul (ed.), *Les frontières de l'Europe*, Bruxelles, Edition de Boeck, 2001

BATTISTELLA Dario, *Théories des Relations Internationales*, 3^{ème} Edition, Paris, Press de Sciences-Po, 2009

BAYLIS John, SMITH Steve (ed.), *La globalisation de la politique mondiale. Une introduction aux relations internationales*, Montréal, Modulo, 2012

BERTONCINI Yves, CHOPIN Thierry, DULPHY Anne, KAHN Sylvain, MANIGAND Christine (ed.), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Armand Colin, Paris, 2008

BESSON Samantha, TASIOULAS John, *The Philosophy of International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2010

BITSCH Marie-Thérèse (dir.), *Cinquante ans de traité de Rome*, Stuttgart, F. Steiner Vlg, 2009

BITSCH Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1996

BOLLIER David, *The Rise of Netpolitik. How the Internet is Changing International Politics and Diplomacy*, A Report of Eleventh Annual Aspen Institute, Roundtable on Information Technology, Washington, The Aspen Institute, 2003

BRUNET Roger, *Les villes «européennes»*, Paris, Datar, 1989

BULL Hedley, *The Anarchical Society; a Study of Order in World Politics*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2002

BURCHILL Scott, LINKLATER Andrew, DEVETAK Richard, DONNELLY Jack, PATERSON Matthew, REUS-SMIT Christian and, TRUE Jacqui, *Theories of International Relations*, Third Edition, New York, Palgrave, 2005

CARR Edward Hallett, *The Twenty Years Crisis; 1919-1939*, 2nd Edition, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2001

- CHARILLON Frédéric, *Politique Etrangère: Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002
- CHETAIL Vincent, VAN DER POEL Cédric, RAMEL Sylvie, SCHWOK René, *Prévention, gestion et sortie des conflits*, Genève, IEUG/Collection Euryopa, 2006
- CHRISTIANSEN Thomas, JOERGENSEN Knud E., WIENER Antje (ed.), *The social construction of Europe*, London, Sage, 2001
- CLAUSEWITZ Carl von, *De la guerre*, Paris, Les éditions de minuit, 1959
- CONESA Pierre, *La Fabrication de l'ennemi: ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, Paris, Pierre Laffont, 2011
- COURTY Guillaume, DEVIN Guillaume, *La Construction européenne*, 3^{ème} Edition, Paris, La Découverte, 2010
- CSURGAI Gyula, *Les Enjeux Géopolitique des Ressources Naturelles*, Lausanne, L'Age d'Homme, 2006
- DAVID Charles-Philippe, *La guerre et la paix*, Paris, Science Po, 2013
- DAVID Charles-Philippe, *Repenser la sécurité: nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Québec, Editions Fides, 2002
- DAVID Dominique, *Conflits, Puissances et Stratégies en Europe: Le dégel d'un continent*, Bruxelles, Bruylant, 1992
- DEBLOCK Christian, "L'ALENA, Tremplin ou trappe?", *Cahier de recherche – CEIM*, Mars 2010
- DEUTSCH Karl, *The Analysis of International Relations*, 3e édition, New Jersey, Prentice-Hall, 1988
- DEUTSCH Karl et al., *Political Community and the North Atlantic Area*, Princeton, Princeton University Press, 1957
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Itinéraires: Idées, hommes et nations d'Occident, XIXe-XXe siècles*, Paris, PUB, 1992
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *L'idée d'Europe dans l'histoire*, Paris, Denoel, 1965
- DUROUSSET Maurice, *L'Union européenne au XXIe siècle*, Paris, Ellipses, 2002
- DUSSOUY Gérard, *Les Théories de la Mondialité: Traité de Relations Internationales*, Tome III, Paris, L'Harmattan, 2009

- ESPER Philippe et al., *Un monde sans Europe*, Paris, Fayard, 2011
- FAVIER Pierre, ROLAND Michel Martin, *La décennie Mitterrand – Les défis*, Tome 3, Paris, Seuil, 1996
- FEBVRE Lucien, *L'Europe. Genèse d'une civilisation*, Paris, Perrin, 1999
- FIERRO Elena, *The EU's Approach to Human Rights Conditionality in Practice*, The Hague, Martinus Nijhoff, 2003
- FOUCHER Michel, *L'Europe et l'avenir du monde*, Paris, Odile Jacob, 2009
- GAUCHON Pascal, HUISSOUD Jean-Marc, *Les grandes puissances du XXIe siècle*, Paris, PUF, 2007
- GAUTIER Louis, *Face à la guerre*, Paris, La Table Ronde, 2006
- GILPIN Robert, *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987
- GILPIN Robert, *War and Change in World Politics*, New York, Cambridge University Press, 1981
- GINSBURG Roy, *The European Union in international politics: Baptism by fire*, Maryland, Rowman & Littlefield, 2001
- GIRAULT René, *Etre historien des relations internationales*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1998
- GOLDSMITH Jack L., POSNER Eric A., *The Limits of International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2006
- GOLDSMITH Jack, WU Tim, *Who controls the Internet? Illusions of a borderless world*, Oxford, Oxford University Press, 2006
- GROTIUS Hugo, PRADIER-FODERE Paul, *Le droit de la guerre et de la paix*, Vol.I, Paris, Guillaumin et cie, 1867
- HAKIM Peter, LITAN Robert E. (ed.), *The Future of North American Integration*, Washington, Brookings Institution Press, 2002
- HEISBOURG François, *Hyperterrorisme: la nouvelle guerre*, Paris, Odile Jacob, 2001
- HENDERSON Conway H., *Understanding International Law*, London, Wiley-Blackwell, 2010
- HOFMEISTER Wilhelm (ed.), *Security Politics in Asia and Europe*, Singapore, Konrad-Adenauer-Stiftung, 2010

IFESTOS Panayiotis, *European Political Cooperation: Towards a Framework of Supranational Diplomacy?*, Gower, Aldershot, 1987

JERVIS Robert, *The Logic of Images in International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1970

KELSEN Hans, « Contribution à la théorie du traité international », dans C. LEBEN, *Hans Kelsen. Écrits français de droit international*, Paris, PUF, 2001

KENNEDY Paul, *The Rise and Fall of the Great Powers: Economic Change and Military Conflict from 1500 to 2000*, London, Hyman, 1988

KEOHANE Robert O. (ed.), *Neorealism and Its Critic*, New York, Columbia University Press, 1986

KEOHANE Robert O., NYE Joseph S., *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1972

KRASNER Stephen D., *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, 1983

LABBE Marie Hélène, *L'arme économique dans les relations internationales*, Paris, PUF, 1994

LAROCHE Josepha, *La brutalisation du monde. Du retrait des Etats à la décivilisation*, Paris, Liber, 2012

LE BRAS Hervé, *L'adieu aux masses: démographie et politique*, Paris, L'aube, 2002

LEQUESNE Christian, SUREL Yves (ed.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004

LUCARELLI Sonia, FIORAMONTI Lorenzo (eds.), *External perceptions of the European Union as a global actor*, London, Routledge, 2010

MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince*, Paris, Le Livre de Poche, 2000

MACLEOD Alex (dir.), *Relations Internationales: Théories et concepts*, Quebec, Athena, 2008

MAISONNEUVE Eric, *La violence qui vient*, Paris, Arléa, 1997

MANNERS Ian, *Substance and Symbolism: An Anatomy of Cooperation in the New Europe*, Aldershot, Ashgate, 2000

MARTEL Frédéric, *Mainstream*, Paris, Flammarion, 2010

MAYER Hartmut, VOGT Henri, *A Responsible Europe? Ethical Foundations of EU External Affairs*, London, Palgrave Macmillan, 2006

MERLE Marcel, *Sociologie des relations internationales*, 4e éd., Paris, Dalloz, 1988

- MONTBRIAL Thierry de, KLEIN, Jean, *Dictionnaire de Stratégie*, Paris, PUF, 2008
- MORAVCSIK Andrew, *The Choice for Europe: Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, London, UCL Press, 1998
- MORIN Edgar, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1987
- MORGENTHAU Hans J., *Politics among Nations, The Struggle for Power and Peace*, 6th Edition, New York, Alfred Knopf, 1985
- ONUF Nicholas, "Worlds of Our Own Making: The Strange Career of Constructivism" dans Donald J. PUCHALA (ed.), *Visions of International Relations*, University of South Carolina Press, 1989
- PARANQUE Bernard, GRENIER Corinne, LEVRATTO Nadine (dir.), *L'Euroméditerranée: de l'espace géographique aux modes de coordination socioéconomiques*, Paris, L'Harmattan, 2007
- PELLON Gealle, LIEGEOIS Michel (dir.), *Les organisations régionales européennes et la gestion des conflits*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2010
- RAMEL Frédéric, *Philosophie des Relations Internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002
- RENOUVIN Pierre, DUROSELLE Jean-Baptiste, *Introduction à l'Histoire des Relations Internationales*, Paris, Pocket, 2007
- REZSOHAZY Rudolf, *Emergence des valeurs communes aux Européens à travers l'histoire*, Paris, L'Harmattan, 2012
- RHODES C. (dir.), *The European Union in the World Community*, Boulder, Westview Press, 1998
- RIFKIN Jeremy, *Le rêve européen*, Paris, Fayard, 2006
- ROCHE Jean-Jacques, *Relations Internationales*, 3^{ème} Edition, Paris, LGDJ, 2005
- ROCHE Jean-Jacques, *Théories des Relations Internationales*, Paris, Montchrestien, 2010
- SACKS Carol Cosgrove et al. (eds), *The New International Actors: the United Nations and the European Economic Community*, Londres, MacMillan, 1970
- SCELLE Georges, *Précis de droits des gens: principes et systématiques*, Paris, Sirey, 1932
- SCHMITT Carl, *Théologie politique*, Paris, Gallimard, 1988

- SCHWOK René, *Théories de l'intégration européenne: Approches, concepts et débats*, Paris, Montchrestien, 2005
- SCHNAPPER Pauline, *La Grande-Bretagne et l'Europe. Legrand malentendu*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000
- SHAMBAUGH David, SANDSCHNEIDER Eberhard, HONG Zhou (eds), *China-Europe Relations: perceptions, policies and prospects*, New York, Routledge, 2007
- SJOSTEDT Gunnar, *The External Role of the European Community*, Farnborough, Saxon House, 1977
- SMITH Steve, BAYLIS John, *The Globalization of World Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2006
- SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2003
- Stockholm International Peace Research Institute, *SIPRI Yearbook 2013*, Oxford, Oxford University Press, 2013
- STOREY John, *Cultural Theory and Popular Culture: An Introduction*, Essex, Pearson Education, 2006
- STRANGE Susan, *States and Markets: An Introduction to International Political Economy*, 2e Edition, London, F. Pinter, 1994
- SZUCS Jenő, *Les trois Europes*, Paris, Harmattan, 1985
- TARDY Thierry, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix*, Bruxelles, Do Boeck, 2009
- TERTRAIS Bruno, *La guerre sans fin*, Paris, Seuil, 2004
- TUCH Hans N., *Communicating with the World: U.S. Public Diplomacy Overseas*, New York, St.Martin's Press, 1990
- VAISSE Maurice, *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle : 1958-1969*, Paris, Arthème Fayard, 1998
- VALERY Paul, *La Crise de l'Esprit*, Variété I, Paris, Gallimard, 1924
- VEDRINE Hubert, *Dans la mêlée mondiale: 2009-2012*, Paris, Fayard, 2012
- VERGERON Karine Lisbonne-de, *L'Europe vue de Chine et d'Inde depuis la crise: nouvelles perspectives des grands émergents asiatiques*, Paris, Fondation Robert Schuman, 2012
- VIOTTO Paul R., KAUPPI Mark V., *International Relations Theory: Realism, Pluralism, Globalism and Beyond*, New Jersey, Prentice Hall, 1998

WALTZ Kenneth N. *Man, the State and War*, New York, Columbia University Press, 1959

WALTZ Kenneth N., *Theory of International Relations*, New York, McGraw Hill, 1979

WASSENBERG Birte, CLAVERT Frédéric, HAMMAN Philippe (dir.), *Contre l'Europe ? Anti-européisme, euroscepticisme et alter-européisme dans la construction européenne de 1945 à nos jours (Volume I) : les concepts*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2010

WEBER Max, *Economie et Société*, Tome I, Paris, Plon, 1971

ZAKARIA Fareed, *The Post-American World*, New York, Norton, 2008

ZIELONKA Jan (ed.), *Paradox of European Foreign Policy*, La Haye, Kluwer Law International, 1988

2. Ouvrages spécialisés

2.1. Concept de puissance

ART Robert J., WALTZ Kenneth N. (ed.), *The Use of Force. Military Power and International Politics*, Maryland, Rowman and Littlefield Publishers, 2004

BERENSKOETTER F., WILLIAMS M.J. (ed.), *Power in World Politics*, London, Routledge, 2007

BONIFACE Pascal, *La puissance internationale*, Paris, Dunod, 1994

BUHLER Pierre, *La puissance au XXI^e siècle: les nouvelles définitions du monde*, Paris, CNRS Editions, 2011

BUZAN Barry, "The Theory and Practice of Power in International Relations: Past and Future", dans J. V. CIPRUT (ed.), *The Art of the Feud: Reconceptualizing International Relations*, Westport, Praeger, 2000

DAHL Robert A., "Power", dans David SILLS (ed.), *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol.12, New York, Macmillan Co and Free Press, 1968

DEHOVE Mario, "L'Union européenne, une puissance toujours virtuelle" dans BADIE et al., *Qui a peur du XXI^{ème} siècle ? Le nouveau système international*, Paris, La Découverte, 2006

DOWDING Kaith, *Power*, Buckingham, Open University Press, 1996

FOUCAULT Michel, *Power*, New York, The New York Press, 2000

GALTUNG Johan, *The European Community: A Superpower in the Making*, London, George Allen & Unwin, 1973

- GNESOTTO Nicole, *L'Europe et la puissance*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998
- GULICK Edward V., *Europe's Classical Power of Balance*, Norton, The Norton Library, 1955
- HASELER Stephen, *Super-State: The New Europe and Its Challenges to America*, London, I.B Tauris, 2004
- KEOHANE Robert, NYE, Joseph S., *Power and Interdependence*, New York, Longman, 2001
- LASSWELL Harold D., KAPLAN, Abraham, *Power and Society: A framework for political inquiry*, Yale, Yale University Press, 1950
- LEFEBVRE Maxime, *L'Union européenne peut-elle devenir une grande puissance?*, Paris, Reflexeurope, 2012
- LEONARD Mark, *Pourquoi l'Europe dominera le 21^{ème} siècle*, Paris, Plon, 2006
- LINDBERG Tod (ed.), *Beyond Paradise and Power. Europe, America and the Future of a Troubled Partnership*, New York, Routledge, 2005
- LUKES Steven, *Power: A Radical View*, London, Macmillan Press, 1974
- MORGENTHAU Hans, *Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York, McGraw Hill, 1985
- SCHNABELL Rockwell A., ROCCA Francis, *The next superpower?: The Rise of Europe and Its Challenges to the United States*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2005
- ZIELONKA Jan, *Europe as Empire: The Nature of the Enlarged European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2006

2.2. Politique de sécurité et de défense commune

- ALGISAKIS Maximos (ed.), *Europe et sortie des conflits*, Genève, Institut Européen de l'Université de Genève, 2005
- BIAVA Alessia, « La culture stratégique de l'UE dans le domaine de la sortie des crises et des conflits: un cadre de référence », in CHETAIL Vincent, VAN DER POEL Cédric, RAMEL Sylvie, SCHWOK René, textes édités par, *Prévention, gestion et sortie des conflits*, Genève, IEUG/Collection Euryopa, 2006
- BISCOP Sven, *The European Security Strategy: A Global Agenda for Positive Power*, Aldershot/Burlington, Ashgate, 2005

BITTERLICH Joachim, *France-Allemagne: Mission Impossible?*, Paris, Editions Albin Michel, 2005

BUFFOTOT Europe des armées ou Europe désarmée ?, Paris, Editions Michalon, 2005

BUFFOTOT Patrice (dir.), *La défense de l'Europe: les adaptations de l'après-guerre froide*, Paris, La Documentation Française, Coll. « Les études de la Documentation Française », 1998

BUFFOTOT Patrice (dir.), *La défense en Europe: nouvelles réalités, nouvelles ambitions*, La Documentation française, 2001

BUFFOTOT Patrice, KLEIN Jean, VILBOUX Nicole, *Vers une politique Européenne de Sécurité et de Défense*, Paris, Economica, 2003

CRAWFORD Beverly (ed.), *The future of European security*, Berkeley, University of California, 1992

DUKE Simon, *The elusive quest for European Security: From EDC to CFSP*, Bakingstoke, Macmillan, 2000

DUMOULIN André, *L'identité européenne de sécurité et de défense. Des coopérations militaires croisées au Livre blanc européen*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes, Collection La Cité Européenne, 1999

DUMOULIN André, PASCALLON Pierre (dir.), *Quelle politique de sécurité et de défense pour l'Europe?*, Paris, L'Harmattan, 2009

DUMOULIN André, REMACLE Eric, *L'Union de l'Europe occidentale: Phénix de la défense européenne*, Bruxelles, Bruylant, 1998

GAUTIER Louis, "La défense européenne ou le tigre de papier", dans Dominique REYNIE, *L'opinion européenne en 2006*, Paris, La Table Ronde, 2006, s.27-39

GNESOTTO Nicole (ed.), *EU Security and Defence Policy: The First Five Years (1999-2004)*, EU-ISS, Paris, 2004

GNESOTTO Nicole (dir.), *La Politique de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)*, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, Paris, 2004

GRANT Charles, *E.U. 2010. An Optimistic Vision of the Future*, Centre for European Reform, Londres, 2000

GREVI Giovanni, HELLY Damien, KEOHANE Daniel, *European Security and Defense Policy: the first 10 years*, Paris, EU-ISS, 2009

HAINE Jean-Yves, *L'Eurocorps et les identités européenne de défense: du gage franco-allemand à la promesse européenne*, Paris, Ministère de la Défense, Les Documents du C2SD, 2001

HEBERT Jean Paul, HAMIOT Jean (ed.), *Histoire de la coopération européenne dans l'armement*, Paris, CNRS Editions, 2004

HOLLAND M. (dir.), *Common Foreign and Security Policy : The Record and the Reforms*, Londres, Pinter, 1997

HOWORTH Jolyon, *Security and Defence Policy in the European Union*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007

HOTTIAUX Laurent, LIPONSKA-LABERON, Joanna, *La politique européenne de défense*, Paris, L'Harmattan, 2000

JEANCLOS Yves, « La PESC et la mondialisation des relations de paix et de sécurité de l'Union européenne » dans Stanislav KIRSCHBAUM (dir.), *La paix a-t-elle un avenir ? L'ONU, l'OTAN et la sécurité internationale*, Paris, L'Harmattan, 2000

KEOHANE Daniel, VALASEK, Thomas, *Willing and able? EU defence in 2020*, London, Center for European Reform, 2008

KERNIC Franz, CALLAGHAN Jean, MANIGART Philippe, *Public Opinion on European Security and Defense. A Survey of European Trends and Public Attitudes Toward C.F.S.P. and E.S.D.P.*, Peter Lang, Bern-Bruxelles, 2002

MARIS Jean Barthélemy, *La structuration du marché européen de l'armement*, Paris, L'Harmattan, 2012

MERCHET Jean-Dominique, *Défense européenne, la grande illusion*, Paris, Larousse, 2009

MERLINGEN Michael, OSTRAUSKAITE Rasa (eds.), *European Security and Defence Policy*, London, Routledge, 2008

MEYER Christoph O., *The Quest for a European Strategic Culture*, New York, Palgrave Macmillan, 2006

MISSIROLI Antonio, *Yearbook of European Security*, EUISS, Paris, 2014

MÖRTH Ulrika, *Organizing European Cooperation: The case of armaments*, Maryland, Rowman and Littlefield Publishers, 2003

REHRL Jochen, WEISSERTH Hans-Bernhard, *Hand Book on CSDP*, Vienne, Axel Scala, 2010

REMACLE Eric (dir.), *La PESC, l'UEO et la CIG*, Bruxelles, ULB, 1996

ROMER Jean-Christophe, « L'Union européenne face aux crises internationales: débuts et développements de la PESC et de la PESD », dans M. T. BITSCH (dir.), *50 ans de traité de Rome 1957-2007*, Stuttgart, F. Steiner Vlg, 2009, p. 246-265

SALMON Trevor, *Towards a European Army*, London, Lynne Rienner, 2003

TERPAN Fabien, *La politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union européenne*, La Documentation française, Paris, 2010

VASCONCELOS Alvaro de (dir.), *Quelle défense européenne en 2020*, EU-ISS, Paris, 2010

VENNESSON Pascal (dir.), *Politiques de défense: institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000

WOLF Charles Jr., ZYCHER Benjamin, *European Military Prospects, Economic Constraints, and the Rapid Reaction Force*, RAND, Santa Monica, 2001

2.3. Smart Power-Soft Power

ADAM Bernard (dir.), *Europe: Puissance tranquille?*, Bruxelles, Editions Complexe, 2006

CULL Nicholas J., *Public Diplomacy: Lessons from the Past*, Los Angeles, Figueroa Press, 2009

EVERTS Steven, FREEDMAN Lawrence, GRANT Charles, HEISBOURG François, KEOHANE Daniel, O'HANLON Michael, *A European Way of War*, London, Center for European Reform, 2004

GOUVEIA Fiske de, *European Infopolitik: Developing EU Public Diplomacy Strategy*, London, The Foreign Policy Center, 2005

HUISSOUD Jean-Marc, ROYER Pierre (dir.), *Europe: la puissance au bois dormant*, PUF, Paris, 2008

KAGAN Robert, *Paradise and Power: America and Europe in the New World Order*, London, Atlantic Books, 2004

LAIDI Zaki, *La norme sans la force*, Paris, Science Po, 2008

LEONARD Mark, *Public Diplomacy*, London, Foreign Policy Center, 2002

MELISSEN Jan, *The New Public Diplomacy: Soft Power in International Relations*, New York, Palgrave Macmillan, 2005

NYE Joseph S., *Soft Power: the Means to Success in World Politics*, New York, Public Affairs, 2004

NYE Joseph S., *The Future of Power*, New York, Public Affairs, 2011

ORBIE Jan, "A civilian power in the world? Instruments and objectives in European Union external policies", in ORBIE Jan (ed.), *Europe's global role. External policies of the European Union*, Aldershot, Ashgate, 2008

PARMAR Inderjeet, COX, Michael (ed.), *Soft Power and US Foreign Policy: Theoretical, Historical and Contemporary Perspectives*, New York, Routledge, 2010

SNOW Nancy, TAYLOR Phillip, *Handbook of Public Diplomacy*, New York, Routledge, 2009

TELO Mario, *Europe: A Civilian Power? European Union, Governance, World Order*, New York, Palgrave MacMillan, 2006

WHITMAN Richard, *From Civilian Power to Superpower? The International Identity of the European Union*, London, MacMillan Press, 1998

2.4. NATO/PSDC

ALCARO Riccardo, LUCARELLI Sonia (ed.), *Dynamic Change: Rethinking NATO's Capabilities, Operations and Partnerships*, Academic Conference, NATO Allied Command Transformation, Università di Bologna and Istituto Affari Internazionali, 2012

AYBET Gülnur, MOORE, Rebecca R. (ed.), *NATO: In Search for a Vision*, Washington, Georgetown University Press, 2010

BEHNKE Andreas, *NATO's Security Discourse after the Cold War: Representing the West*, London, Routledge, 2012

BOZO Frédéric, *Deux stratégies pour l'Europe: de Gaulle, les Etats-Unis et l'Alliance atlantique: 1958-1969*, Paris, Plon, 1996

CAHEN Alfred, *The Western European Union and N.A.T.O. Building a European Defence Identity within the Context of Atlantic Solidarity*, Londres, Brassey's Atlantic Commentaries series, No.2, 1989

DUIGNAN Peter, *NATO: Its past, present and future*, California, Hoover Institution Press, 2000

EDSTROM Hakan, MATLARY Janne Haaland, PETERSSON Magnus, *NATO: The power of partnerships*, New York, Palgrave Macmillan, 2011

EZNACK Lucile, *Crises in the Atlantic Alliance: Affect and Relations among NATO members*, New York, Palgrave Macmillan, 2012

GARDNER Howard (ed.), *NATO and the European Union: New world, new Europe, New threats*, Aldershot, Ashgate, 2004

GAUTIER Louis, *La défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2009

GOLDGEIER James M., *The Future of NATO*, Council Special Report, No.51, New York, Council on Foreign Relations, 2010

GRANDPERRIER Catherine, *Le nouveau concept de l'OTAN et la défense de l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2012

HARRISON Michael, *The Reluctant Ally: France and Atlantic Security*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1981

HOWORTH Jolyon, KEELER John (ed.), *Defending Europe: the EU, NATO and the Quest for European Autonomy*, Basingstoke, Palgrave, 2003

HUNTER Robert E., *The European Security and Defense Policy: NATO's Companion or Competitor?*, RAND Corporation, Santa Monica, 2002

JEANCLOS Yves, *La sécurité de l'Europe et les relations transatlantiques au seuil du XXI^e siècle*, Bruxelles, Bruylant, 2003

KAGAN Robert, *La puissance et la faiblesse*, Paris, Plon, 2003

KAGAN Robert, *Le revers de la puissance*, Paris, Plon, 2004

KAPLAN Lawrence, *NATO Divided, NATO United*, London, Praeger Publishers, 2004

KASHMERI Sarwar, *NATO 2.0: Reboot or Delete?*, Washinton, Photomac Books, 2011

LAWRENCE Kaplan, *NATO Divided, NATO United: The Evolution of an Alliance*, Westport, Praeger Publishers, 2004

LELLOUCHE Pierre, *L'allié indocile: La France et l'OTAN, de la Guerre froide à l'Afghanistan*, Paris, Edition du Moment, 2009

MILLER Frédéric, VANDOME Agnes, MCBREWSTER John, *Identité Européenne de Sécurité et de Défense*, Berlin, Alphascript Publishing, 2011

NAZEMROAYA Mahdi Darius, HALLIDAY Denis J., *The globalization of NATO*, Atlanta, Clarity Press, 2012

NYE Joseph, *The paradox of American power, why the world's only superpower can't go it alone*, Oxford, Oxford University Press, 2002

LOUDRAAT Chantal de Jonge, "Economic Sanctions and International Peace and Security", dans Chester A. CROCKER, Fen Osler HAMPSON and Pamela AALL (ed.), *Leashing the Dogs of War*, Washington, US Institute of Peace Press, 2007

PASCALLON Pierre, *Quel avenir pour l'OTAN*, Paris, L'Harmattan, 2012

PETERSSON Magnus, MATLARY Janne Haaland, *NATO's European Allies: Military Capability and Political Will*, New York, Palgrave Macmillan, 2013

ROMER Jean-Christophe (dir.), *L'Europe et l'OTAN face aux défis des élargissement de 1952 et 1954*, Bruxelles, Bruylant, 2005

RUPP Richard, *NATO after 9/11: An Alliance in Continuing Decline*, New York, Palgrave Macmillan, 2006

RYNNING Sten, *NATO Renewed: The Power and Purpose of Transatlantic Cooperation*, New York, Palgrave Macmillan, 2005

RYNNING Sten, *NATO in Afghanistan: The Liberal Disconnect*, Stanford, Stanford Security Studies, 2012

SOUTOU Georges-Henri (dir.), *L'Europe et l'OTAN face aux défis des élargissements de 1952 à 1954: Acte de colloque*, Bruxelles, Bruylant, 2006

STANLEY Sloan A., *Permanent Alliance?: NATO and the Transatlantic Bargain from Truman to Obama*, London, Bloomsbury Academic, 2010

THIES Wallace J., *Why NATO Endures?*, New York, Cambridge University Press, 2009

TODOROV Tzvetan, *Le nouveau désordre mondial*, Paris, Robert Laffont, 2003

VAÏSSE Maurice, MELANDRI Pierre, BOZO Frédéric, *La France et l'OTAN*, Waterloo, André Versaille, 2012

WASSENBERG Birte, FALEG Giovanni, MLODECKI Martin W. (dir.), *L'OTAN et l'Europe: Quels liens pour la sécurité et la défense européenne ?*, Bruxelles, Peter Lang, 2010

WEBBER Mark, SPERLING James, SMITH Martin, *NATO's Post-Cold War Trajectory: Decline or Regeneration*, New York, Palgrave Macmillan, 2012

YOST David S., *NATO Transformed: The Alliance's New Roles in International Security*, Washington, United States Institute of Peace, 1999

ZABOROWSKI Marcin (dir.), *Friends again: EU-US relations after the crisis*, IESUE, Paris, 2006

ZORGBIBE Charles, *L'histoire de l'OTAN*, Paris, Edition Complexe, 2002

3. Thèses

COOMANS Michel, (Prof. Christian Frank), "Union européenne et Soft power: de la PESC à la RSE", Département de Science Politique et Sociale, Université Catholique de Louvain, Juin 2008

LEFEBVRE Maxime, (Prof. Serge Sur), "Union européenne: la fédération d'Etats-nations entre préférences nationales, jeux de puissance et coopération institutionnelle", Thèse de doctorat, Département de Science politique, Université Panthéon-Assas, Février 2012

MAGNUSZEWSKI Pierre (Prof. Yves Jeanclos), "Corps militaires plurinationaux et édification d'un système européenne de défense", Département de Science politique, Université de Strasbourg, Juin 2007

PARACHOS Lianos, (Prof. Adrian Hyde-Price), "European Strategic Culture: assessing the ESDP years (1998-2005)", Department of Politics and International Relations, University of Leicester, April 2008

PFISTER Stéphane, (Prof. Philippe Braillard), “La gestion civile des crises: un outil politico-stratégique au service de l'Union européenne”, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève, 2008

RIBET Roseline, (Prof. Suzanne Lalonde), “Les défis de la politique européenne de défense”, Département de droit, Université de Montréal, Juin 2004

4. Articles

4.1. Etudes générales

ADLER Emmanuel, “Imagined (security) communities: cognitive regions in international relations”, *Millennium: Journal of International Studies*, Vol. 26, No. 2, June 1997, p. 249-277

ASHLEY Richard K, “The poverty of neorealism”, *International Organization*, Vol.38, No.2, 1984, p.225-286

BEHR Timo, “Après la révolution: l'UE et la transition arabe”, *Notre Europe*, Papier 54, Avril 2012

BONO Giovanna, “ESDP: theoretical approaches, the Nice Summit and hot issues”, *Research and Training Network*, February 2002

BRAILLARD Philippe, MASPOLI, Gianluca, “La révolution dans les affaires militaires paradigmes: stratégiques, limites et illusions”, *AFRI*, Vol. 2, Janvier 2002, p.630-645

BUZAN Barry, “From International System to International Society. Structural Realism and Regime Theory Meet English School”, *International Organization*, Vol. 47, No. 3, summer 1993, p.327-352

CLEMENT Sophia, “La prévention des conflits dans les Balkans: le Kosovo et l'ARY de Macédoine”, *Cahiers de Chaillot*, No.30, Décembre 1997

COHEN-TANUGI Laurent, “L'influence Normative Internationale de l'Union Européenne: Une Ambition Entravée”, *IFRI*, No.40, Mars 2002

DAHL, Robert “The concept of power”, *Behavioral Sciences*, Vol.2, 1957, p.201-215

DECAUX Emmanuel, “Valeurs démocratiques communes et divergences culturelles”, *Questions Internationales*, Paris, La documentation française, No. 9, septembre-octobre 2004

DRIVER Darrell, “The European Union and the Comprehensive Civil-Military Approach in Euro-Atlantic Security”, *Strategic Studies Quarterly*, Fall 2010, p.136-155

DUNA Dacian, “The CSFP in the European integration theories: from intergovernmentalism to consociationalism”, *Romanian Journal of Security Studies*, No.1, Fall 2010, p.38-50

ERIKSSON Arita, "EU defence integration: a case for a neo-fonctionalist explanation", Paper to be presented at the European Consortium on Political Science Research, Turin, 12-15 September 2007

FAUCHON Pierre, SICARD François, "L'Europe des coopérations volontaires ou comment donner une nouvelle impulsion à l'Europe", *Fondation Robert Schuman*, Notes 47, 2010

FORSBERG Thomas, « Explaining the emergence of the ESDP: setting the research agenda », *Paper prepared for the European Consortium for Political Research*, Turin, 12-15 Septembre 2007

FORSBERG Thomas, "Integration theories, theory development and European Security and Defence Policy", *Paper presented at the 5th Pan-European Conference on EU Politics*, Porto, 23-26 June 2010

FORSTER Anthony, "Defence and European integration", *Journal of Theoretical Politics*, Vol.9, No.3, July 1997, p.297-315

FRANK Robert, "Penser historiquement les relations internationales", *Annuaire français des relations internationales*, Vol. IV, 2003, p.42-65

GALLAROTTI Giulio, "Soft Power: What it is, why it's important, and the conditions under which it can be effectively used", *Division II Faculty Publication*, Paper 57, 2011

GASTAMBIDE Axel, "La CAN et le MERCOSUR: bilan et perspectives", *Bulletin de l'Institut français d'études andines*, 2001, Vol. 30, No. 2, p.233-263

GUILHAUDIS Jean-François, "Les institutions de sécurité (ONU, OTAN, UEO, CSCE, PESC) face à la crise de l'ex-Yougoslavie", *Cahiers du CEDSI*, No. 17, 1996

GILBOA Eytan, "Searching for a Theory of Public Diplomacy", *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, No. 616, March 2008, p. 55-77

GREVI Giovanni, "The interpolar world: a new scenario", *EU-ISS*, Occasional Paper, No.79, June 2009

HASSNER Pierre, "Ni sang ni sol? Crise de l'Europe et dialectique de la territorialité", *Cultures et Conflits*, No.21-22, 1996, p.115-131

HOFFMANN Stanley, "Raymond Aron et la théories des relations internationales", *Politique étrangère*, No.4, 2006, p.723-734

HOFFMAN Stanley, "The Crisis of International Liberalism", *Foreign Policy*, No.98, Spring 1995, p.159-177

IKENBERRY John, KUPCHAN Charles, "Liberal Realism: The Foundations of a Democratic Foreign Policy", *The National Interests*, Fall 2004, p.38-49

IRONDELLE Bastien, VENNESON Pascal, "La défense européenne: un objet de science politique », *Politique européenne*, No.8, Automne 2002, p.5-12

KLOM Andy, "Mercosur and Brazil: a European perspective", *International Affairs*, Vol.79, No.2, p.351-168

LACOSTE Yves, "Sahara, perspectives et illusions géopolitiques", *Hérodote*, Vol.142, No.3, 2011, p.12-41

LANDAU Alice, "Conceptualiser l'UE: apports et limites des théories des relations internationales", *Swiss Political Science Review*, No.2, Été/Automne 1995, 258-287

LEFEBVRE Maxime, « Réenchanter le rêve européen? », *Politique étrangère*, No.4, Hiver 2011, p.743-754

LEQUESNE Christian, SMITH Andy, « Union européenne et science politique: où en est le débat théorique ? », *Cultures et Conflits*, No.28, Hiver 1997

LUCARELLI Sonia, "The External Image of the European Union", *Garnet Working Paper*, No.17, 2007

LUCARELLI Sonia, FIORAMONTI Lorenzo, "Have you heard of the EU? An analysis of global images of the European Union" *GARNET Policy Brief*, No.7, September 2008

LYNCH Cecelia, KLOTZ Audie, "Le constructivisme dans la théorie des relations internationales", *Critique Internationale*, No.2, Hiver 1999, p.51-62

MALAMUD Andrés, "Mercosur Turns 15: Between Rising Rhetoric and Declining Achievement", *Cambridge Review of International Affairs*, Vol. 18, No. 3, October 2005, p.421-436

MCDOWELL Mark, "Public Diplomacy at the Crossroads: Definitions and Challenges in an 'Open Source' Era", *The Fletcher Forum of World Affairs*, Vol. 32, No.2, Special Edition, 2008

METZ Steven, "La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident", *Politique Etrangère*, Vol.68, No.1, 2003, p.25-40

MEYER Christoph, « Convergence towards a European strategic culture? A constructivist framework for explaining changing norms », *European Journal of International Relations*, Vol.11, No.4, 2005, p.523-549

MEYER Christoph and Eva STRICKMANN, "Solidifying Constructivism: How Material and Ideational Factors Interact in European Defence", *JCMS*, Vol.49, No.1, 2011, p.61-81

MISSIROLI Antonio, *De Copenhague à Bruxelles. Les textes fondamentaux de la défense européenne*, Volume III, Cahiers de Chaillot, No.67, Paris, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, 2003

NORHEIM-MARTINSEN Per Martin, « Beyond Intergovernmentalism: the Governance Approach to the European Security and Defence Policy », Paper presented at the 4th Pan-European Conference on EU Politics, University of Latvia, Riga, 25-27 September 2008

OJANEN Hanna, « Theories at loss? EU-NATO fusion and the low-politicisation of security and defense in European integration », Working Papers, *Finnish Institute of International Affairs*, Issue 35, 2002

PETITEVILLE Franck, “L’Union Européenne, Acteur International “Global”?”, *Revue internationale et stratégique*, No.47, Mars 2002, p.145-157

POULAIN Michèle, “Les Attentats du 11 Septembre et Leurs Suites: Quelques Points de Repères”, *AFDI*, Paris, 2002, p.27-48

PROST Yannick, “Les nouvelles puissances: un danger pour le système international”, *Etudes Internationales*, Vol.39, No.2, 2008

RAMEL Frédéric, “Carl Schmitt face à Hans Kelsen: la joute se poursuit à l’échelle internationale”, *Études internationales*, Vol. 40, No.1, 2009, p.17-35

ROCHE Jean-Jacques, « Raymond Aron, un demi-siècle après Paix et Guerre entre les Nations », (1^{er} partie), *Revue Défense Nationale*, No.736, Janvier 2011, p.7-18

ROCHE Jean-Jacques, « Raymond Aron, un demi-siècle après Paix et Guerre entre les Nations », (2^{ème} partie), *Revue Défense Nationale*, No.737, Février 2011, p.11-22

REMOND Mathieu, “Ventes d’armes à la Chine: la fin de l’embargo européen ?”, *Politique Etrangère*, No.2, Été 2008, p.307-318

ROMER Jean Christophe, “La politique du voisinage est-elle l’étranger proche de l’UE? Des voisins en commun”, *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, No.97-98, Janvier 2010, p.29-32

ROSEN Stephen P., « Military Effectiveness: Why Society Matters, » *International Security*, vol. 19, No. 4, Spring 1995

ROY Olivier, « Afghanistan: les raisons d’un conflit interminable », *Cultures et Conflits*, No.1, Hiver 1990

SAURUGGER Sabine, “Theorising the State in the European Union: a concrete approach to sovereignty”, *Jus Politicum*, No.8, September 2012

SICOURMAT Camille, BIHAN Benoist, GOYA Michel, “L’axe du moindre mal: le plan d’Obama-McChrystal pour l’Afghanistan », *Cahier de l’Irsem*, No.2, Mars 2010

SIDJANSKI Dusan, “L’approche fédérative de l’UE ou la quête d’un fédéralisme européen inédit?” *Notre Europe*, Etudes et Recherche, No.14, Juillet 2001

SMITH Karen Elizabeth, “The use of political conditionnality in the EU’s relations with third countries: How effective ?”, *ECSA International Conference*, Seattle, June 1997

STARK Hans, “Convergences et divergences franco-allemands sur l’Europe: Où va-t-on?”, *Revue des questions allemandes*, No. 2, 2002, p.43-51

TONRA Ben, « Constructing the Common Foreign and Security Policy: the utility of a cognitive approach », *JCMS*, Vol.41, No.4, 2003, p.731-756

VASCONCELOS Alvaro de, “L’UE et la multipolarité: vers un multilatéralisme efficace?”, *ISS*, Mai 2008

VIRALLY Michel, “Panorama du droit international contemporain. Cours général de droit International public”, *RCADI*, Vol.183, 1983, 9-382

WAEVER Ole, « Identity, integration and security: solving the sovereignty puzzle in EU studies », *Journal of International Affairs*, Vol.44, No.1, 1995, p.389-431

WENDLING Cécile, “L’approche globale dans la gestion civilo-militaire des crises”, *Cahier d’IRSEM*, No.6, Novembre 2010

WHITE Brian, “Expliquer la défense européenne: un défi pour les analyses théoriques”, *La Revue Internationale et Stratégique*, No. 48, Hiver 2002-2003, p.89-97

WHITMAN Richard, “The Fall and Rise of Civilian Power Europe?”, Australian National University, *National Europe Center Paper*, No.16, 2002

ZIMELIS Andris, “Conditionality and the EU-ACP partnership: a misguided approach to development?”, *Australian Journal of Political Science*, Vol.46, No.3, August 2011, p.389-406

4.2. Concept de puissance

ARON Raymond, “Macht, Power, puissance: prose démocratique ou poésie démoniaque?”, *Etudes politiques*, 1972, p.26-51

ASHLEY Richard K, “The eye of power: the politics of world modeling”, *International Organization*, Vol.37, No.3, 1983, p.3-22

BACHRACH Peter, BARATZ, Morton, “Two Faces of Power”, *American Political Science Review*, No. 56, 1962, p.947-952

BALDWIN David, “Power analysis and world politics: new trends versus old tendencies”, *World Politics*, Vol.31, No.2, 1979, p.161-194

BALDWIN David, “Interdependence and power: a conceptual analysis”, *International Organization*, Vol.34, No.4, 1984, p.471-506

BARNETT Michael, DUVALL Raymond “Power in international politics”, *International Organization*, Vol.59, No.1, Winter 2005, p.39-75

BOILLOT J. J., “Economic Balance of Powers after the crisis. Global Perspectives for 2025 East Asia and European Visions”, presented at Conference on International Cooperation in Times of Global Crisis: Views from G20 Countries, CEPII - ICRIER – Bruegel, New Delhi, 15 September 2009

BORZEL Tanja A., RISSE Thomas, "Venus approaching Mars? The European Union as an Emerging Civilian World Power", Freie Universität, Berlin Working Paper on European Integration, No.11, April 2009

BUHLER Pierre, "Puissance et démographie", *AFRI*, Volume V, 2004, p.3-33

DONICI Gabriel-Andrei, IONEL Simona, ÎNCALȚĂRĂU Cristian, "European Union-World Economic Power", CES Working Paper, Vol.2, No.1, 2010, p.27-41

FARRELL Theo, "Culture and Military Power", *Review of International Studies*, No.24, 1998, p.407-416

FERGUSON Niall, "Think again: power", *Foreign Policy*, No.134, p.18-22

FROST Ellen, "What is Economic Power?", *Joint Force Quarterly*, Issue 53, No.2, April 2009, p.9-11

GARCIA Maria, "The European Union and Latin America: Transformative power Europe versus the realities of economic interests", *Cambridge Review of International Affairs*, iFirst, 2012, p.1-20

GRAY Colin, "Hard power and soft power: the utility of military force as an instrument of policy in the 21st century", *Strategic Studies Institute*, April 2011

GIULIANI Jean-Dominique, "Union européenne-Russie: Je t'aime moi non plus", *Géoéconomie*, No.43, Avril 2007, p.3-18

GUZZINI Stefano, "The Concept of Power: a Constructivist Analysis", *Millennium*, No.33, 2005, p. 495-522

HAM Peter van, "The Power of War: Why Europe Needs It?", *Clinghendael Diplomacy Papers*, No.19, December 2008

HOLSTI K. J., "The concept of power in the study of international relations", *Background*, Vol.7, No.4, p.179-194

HYDE-PRICE Adrian, "Normative Power Europe: a Realist Critique", *Journal of European Public Policy*, Vol.13, No.2, Mars 2006, p.217-234

KOOPS Joachim Alexander, *The European Union as Integrative Power*, Brussels, Brussels University Press, 2011

LUKES Steven, « Power and the Battle for Hearts and Minds », *Millennium*, Vol.33, No.3, 2005, 477-493

MALIS Christian, “Raymond Aron et le concept de puissance”, *Institut de Stratégie et des Conflits*, 2003

MANNERS Ian, “Normative Power Europe Reconsidered”, CIDEL Workshop, Oslo, 23-24 Octobre 2004

MARTENS Stephan, « Puissances et valeurs au 21^e siècle: les termes du débat euro-américain », *Etudes Internationales*, Vol.40, No.2, 2009

MAULL Hanns W., « Germany and Japan: The New Civilian Powers », *Foreign Affairs*, Vol. 69, No. 5, Hiver 1991, p. 91-106

MCCORMICK John, “The European Superpower”, *Jean Monnet/Robert Schuman Paper Series*, Vol.5, No.8, April 2005

ROGERS James, “From Civilian Power to Global Power: Explicating the European Union’s Grand Strategy through the Articulation of Discourse Theory”, *JCMS*, Vol.47, No.4, 2009, p.831-862

SJURSEN Helene, “What Kind of Power?”, *Journal of European Public Policy*, Vol.13, No.2, 2006, p.169-181

VERLUISE Pierre, “L’Union européenne: Quelle puissance économique et commerciale?”, *La Revue Géopolitique*, Chronique Européenne, Juillet 2011

WENDT Alexandre, “Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics”, *International Organization*, Vol. 46, No. 2, 1992, p.391-425

ZIELONKA Jan, “Europe as a global actor: empire by example?”, *International Affairs*, Vol 84, No.3, 2008, p.471-484

4.3. Politique de sécurité et de défense commune

“La PESD après le traité de Lisbonne”, Analyses du CSS, *Center for Security Studies EHT Zurich*, No.28, Février 2008

« L’Europe de la défense un an après le traité de Lisbonne », *Institut de Thomas More*, Note de Benchmarking 5, Octobre 2010

« L’Europe de la défense: une nouvelle étape est-elle possible ? », *Fondation pour la Recherche Stratégique*, Etudes et débats, No.2, 2010

“Repenser la Coopération de Sécurité: Pooling and Sharing, Smart Defence et la Suisse”, *CSS*, No.126, décembre 2012

ANKERSEN Christopher, « What color is your elephant? The military aspect of European security », *Paper prepared for Study Group on Europe’s Security Capabilities*, Centre for the Study of Global Governance, London School of Economics and Political Science, June 2004

BAILES Alyson J. K., « The EU and a better world: what role for the European Security and Defence Policy? », *International Affairs*, Vol.84, No.1, 2008, p.115-130

BELTRAN Jacques, PARMENTIER Guillaume, « L'identité européenne de sécurité et de défense: de Potsdam à Helsinki, en passant par Saint-Malo, Cologne et Pristina », dans *Annuaire Français des Relations Internationales*, 2000

BERTRAM Christoph, HEISBOURG, François, SCHILD, Joachim, BOYER, Yves, “Un nouveau départ: pour une initiative franco-allemande dans le domaine de la défense européenne”, *Fondation pour la Recherche Stratégique et Stiftung Wissenschaft und Politik*, Novembre 2002

BIAVA Alessia, « Vers un quartier général européen – Les implications pour le développement d'une culture stratégique européenne », *Cahier du CEREM*, No.7, Février 2009

BISCOP Sven, “Able and willing? Assessing the EU's capacity for military action”, *European Foreign Affairs Review*, Vol. 9, 2004, p.509-527

BISCOP Sven, “Permanent Structured Cooperation and the Future of ESDP: Transformation and Integration”, *EGMONT-Royal Institute for International Relations*, Paper presented at the 3rd Seminar in the EUISS-coordinated series on the European Security Strategy, Helsinki, 18-19 September 2008

BISCOP Sven, “The Value of Power, the Power of Values: A Call for an EU Grand Strategy”, *Egmont Policy Paper*, No. 33, Institut Egmont, Octobre 2009

BISCOP Sven, COELMONT Jo, “Europe deploys towards a civil-military strategy for CSDP”, *EGMONT Paper 49, Royal Institute for International Relations*, June 2011

BISCOP Sven, COELMONT Jo, “Permanent Structured Cooperation for Effective European Armed Forces”, *Egmont Institute*, Security Policy Brief 9, March 2010

BISCOP Sven, COELMONT Jo, “Pooling and Sharing: From slow march to quick march?”, *Security Policy Brief*, No. 23, *Royal Institute for International Relations*, May 2011

BJURNER Anders, « Visions and Achievements of the Swedish Presidency in Developing a Civilian Crisis Management Capability », *EU Civilian Crisis Management Capability*, Conference Report, SWEFOR/SPAS, Stockholm, 20 April 2001

BONO Giovanna, “The EU's military doctrine: an assessment”, *International Peacekeeping*, Vol.11, No.3, s.439-456

BRATTBERG Erik, “Opportunities lost, opportunities seized: the Libya crisis as Europe's perfect storm”, *European Policy Center*, Policy Brief, June 2011

BRUNET Aurore, “Le traité de Lisbonne et la politique de défense: la coopération structurée permanente”, *Lex Electronica*, Vol.15, No.3, Printemps 2011

BUFFOTOT Patrice, « Défense européenne: quel avenir ? », *Etudes*, Tome 395, Octobre 2001, p.297-307

CARTA Catherina, "The EEAS : the puzzle of a service of a new kind", London School of Economics, *Paper prepared for the UACES Conference "The Lisbon Treaty Evaluated – Impact and consequences"*, Woburn House, 31 January-1 February 2011

COHN-BENDIT Daniel, KAGAN Robert, « Europe's future in a turbulent world », *2011 CUSE Annual Conference*, Brookings Institution, Washington, 26 May 2011

COSKUN Bezen Balamir, "Does strategic culture matter? Old Europe, New Europe and Transatlantic Security", *Perceptions*, Summer-Autumn 2007, p.71-90

COUTEAU-BEGARIE Hervé, "Unité et diversité des cultures stratégiques en Europe," in *Vers une politique européenne de sécurité et de défense: défis et opportunités*, actes du colloque organisé les 15-16 juin 2001 par le Centre de Relations Internationales et de Stratégie

DAVIDSHOFER Stephan, "La gestion de crise de l'Union européenne: modalités d'une réappropriation", *Actes du séminaire de recherche doctorale commun*, IEUG/Collection Europy, 2006

DUKE Simon, "CESDP and the EU response to 11 September: identifying the weakest link", *European Foreign Affairs Review*, Vol.7, 2002, p.153-169

DUMOULIN André, "Les citoyens face à la défense européenne", Europe Vision 6, *IFRI*, Bruxelles, Novembre 2010

DUMOULIN André, "Sémantique de la stratégie européenne de sécurité", *AFRI*, Vol. VI, 2005, p.632-646

EDMUNDS Timothy, "What are armed forces for? The changing nature of military roles in Europe", *International Affairs*, Vol.82, No.1, 2006, p.1059-1075

EHRHART Hans-Georg, « Paris-Berlin dans l'architecture de défense européenne: vieille Europe ou avant-garde ? », *IFRI*, Notes du Cerfa, No.1, Mars 2003

FOUCAULT Martial, IRONDELLE Bastien, MERAND Frédéric, "Public Opinion and ESDP: does strategic culture matter?", *EUSA Conference*, Los Angeles, April 2009

GLIERE Cathérine, *EU security and defence: Core documents 2004*, Volume V, Cahiers de Chaillot n°74, Paris, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, 2005

GLIERE Cathérine, *EU security and defence: Core documents 2005*, Volume VI, Cahiers de Chaillot n°87, Paris, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, 2006

GLIERE Cathérine, *EU security and defence: Core documents 2006*, Volume VII, Cahiers de Chaillot n°98, Paris, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, 2007

GLIERE Cathérine, *EU security and defence: Core documents 2007*, Volume VIII, Cahiers de Chaillot n°112, Paris, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, 2008

GLIERE Cathérine, *EU security and defence: Core documents 2008*, Volume IX, Cahiers de Chaillot n°117, Paris, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, 2009

GLIERE Cathérine, *EU security and defence: Core documents 2009*, Volume X, Paris, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, 2010

GNESOTTO Nicole, "Lessons of Yougoslavia", *Cahiers de Chaillot*, No.14, Mars 1994

GÖLER Daniel, « Strategic culture and CSDP: the case of Libya », *European Consortium for Political Research*, Panel Paper, Reykjavik, 2011

GÖLER Daniel et Mathias JOPP, « L'Allemagne, la Libye et l'UE », *Politique étrangère*, No.2, Été 2011, p.417-428

GRAY Colin S., «Strategic Culture as Context: The First Generation of Theory Strikes Back», *Review of International Studies*, Vol. 25, 1999, p.49-70

HASSNER Pierre, « Kosovo: devant l'échec », *Esprit*, Vol. 23, No. 6, 1999, p.175-178

HAYWARD Keith, "Vers un système européen d'acquisition des armements", *Cahiers de Chaillot*, No.27, Juin 1997

HEISBOURG François, "Défense européenne: la mise en oeuvre", *Cahier de Chaillot*, No.42, Septembre 2000

HILLEBRAND Ernst, « Vers une armée européenne », *Fondation Friedrich-Ebert*, Janvier 2008

HOWORTH Jolyon, "ESDP and the Quest for European Autonomy: a historical necessity?", *Paper to be presented to the Fifth International Security Forum*, Zurich, 14-16 October 2002

HOWORTH Jolyon, "European defence and the changing politics of the European Union: Hanging together or hanging separately?", *Journal of Common Market Studies*, Vol.39, No.4, November 2001, p.765-789

HYDE-PRICE Adrian, « European Security, Strategic Culture and the Use of Force », *European Security*, Vol.13, No.4, 2004

IRONDELLE Bastien, VENNESSON Pascal, « La défense européenne: un objet de science politique », *Politique européenne*, No.8, 2002

JUNCOS Ana, « Bosnia and Herzegovina: A testing ground for the ESDP? », *CFSP Forum*, Vol. 4, No. 3, mai 2006

KEMPIN Ronja, ONDARZA Nicolai Von, « CSDP on the brink », *German Institute for International and Security Affairs*, SWP Comment, No.13, May 2011

KEMPIN Ronja, ONDARZA Nicolai Von, « La PSDC menacée d'érosion? », *Friedrich Ebert Stiftung – Fondation Jean-Jaurès*, Note d'Orion, No.14, Juin 2011

KEOHANE Daniel (ed.), « Towards a European Defence Market », *Chaillot paper*, No. 113, November 2008

KING Anthony, "Towards a European military culture?", *Defence Studies*, Vol.6, No.3, September 2006, p.257-277

KHOL Radek, "Coordination civile et militaire dans la gestion des crises de l'UE", VI^{ème} Séminaire International sur la Sécurité et la Défense en Méditerranée, Fundacio CIDOB, 5-6 novembre 2007

LARSEN Henrik, "The EU: a global military actor?", *Cooperation and Conflict*, Vol.37, No.3, 2002, p.283-302

LE ROY Patrick, "Sans une CSP immédiate pas d'avenir à la PSDC", *Revue Défense Nationale*, Tribune No.49, Février 2011

LIBERTI Fabio, "La dépense en matière de défense en Europe: peut-on faire mieux sans dépenser plus?", *IRIS*, Notre Europe, Policy Paper 46, Juin 2011

LUCARELLI Sonia, "European political identity, Foreign policy and the others' image: an under-explored relationship", GARNET, Jointly executed research project, 2005

MANIGART Philippe, MARLIER, Eric, "European Public Opinion on the future of its security", *Armed Forces & Society*, Vol.19, No.3, Spring 1993, p.335-352

MARGARAS Vasilis, "Common Security and Defence Policy and the Lisbon Treaty Fudge", *EPIN*, Working Paper, No.28, June 2010

MASSON Hélène, « Les industries de défense en Europe », *Géoéconomie*, No.26, été 2003, p.41-65

MENON Anand, "European Defence Policy from Lisbon to Libya", *Survival*, Vol.53, No.3, June-July 2011, p.75-90

MENON Anand, « La politique de défense européenne après le traité de Lisbonne », *Politique étrangère*, No.2, Été 2011, p.375-387

MEYER Christoph O., "European Defence: Why Institutional Socialisation is Not Enough?", *Oxford Journal on Good Governance*, Vol.2, No.1, 2005

MEYER Christoph O., "Theorising European Strategic Culture: Between Convergence and the Persistence of National Diversity", *CEPS Working Document*, No. 204, June 2004

MINARD Pierre, "La réforme de la stratégie européenne de sécurité: Etat des lieux d'un débat sur la diplomatie et la défense européenne", *GRIP*, Note d'analyse, 6 mai 2013

MISSIROLI Antonio (ed.), “Enabling the future European Military Capabilities”, *EUISS*, Report No.16, May 2013

MORAVCSIK Andrew, “Preferences and power in the European Community: a liberal intergovernmentalist approach”, *Journal of Common Market Studies*, Vol. 31, No.4, 1993, p.475-524

MOTTOLA Kari, “Drivers of defense integration within the European Union”, Paper prepared for the Sixth Pan-European International Relations Conference, Turin, 12-15 September 2007

NEVE Alain de, “La Coopération Structurée Permanente: débats et hypothèses de mise en oeuvre”, *Institut Royal Supérieur de Défense, Sécurité et Stratégie*, No.110, Octobre 2011

NOWAK Agnieszka, “L’Union en action: la mission de police en Bosnie”, *ISS, Occasional Papers*, No.42, Janvier 2003

O’DONNELL Clara Marina, “The trials and tribulations of European defence co-operation”, *Centre for European Reform*, July 2013

PERRUCHE Jean-Paul (dir.), *L’Europe de la défense post-Lisbonne : Illusion ou défi ?*, Études de l’IRSEM, No.11, 2011

PIOT Axelle, “La force armée est-elle encore utile à la politique étrangère ?”, *Lettre de l’IRSEM*, No.4, June 2013

POSEN Barry, « ESDP and the structure of world power », *The International Spectator*, Vol.XXXIX, Janvier 2004, p.5-17

PULLINGER Stephen, “Developing EU Civil Military Coordination: the Role of the new Civilian Military Cell”, *Joint Report by ISIS Europe and CeMISS*, Brussels, June 2006

RAGARU Nadège, “L’opération Althea en Bosnie-Herzégovine et la gestion européenne du « post-conflit »”, *Les Etudes du CERI*, No.139, Novembre 2007

RAMEL Frédéric, “L’UE au regard du Kosovo: un Sisyphe à la puissance étriquée”, *Stratégique*, No.74-75, Février/Mars 1999, p.77-106

RAY Leonard and Gregory JONSTON, « European anti-americanism and choices for a European Defense Policy », *Political Science and Politics*, Vol.40, No.1, January 2007, p.85-91

REIS Bruno Cardoso, “Europeans are from Athens: European Strategic Culture and the deepening of ESDP in an Enlarged EU”, *EU-CONSENT*, Paper based on discussions held at the Lisbon conference on New Perspectives for European Security, Mai 2009

REMACLE Eric, « Propos sceptiques sur la stratégie européenne de sécurité », *La Revue Nouvelle*, No.5, Mai 2004, p.50-65

ROTH Anita, « L’Agence Européenne de Défense: virage vers l’avenir ou de Vénus à Mars ? », *AFRI*, Vol. VI, 2005, p.615-631

RUTTEN Maartje, *De Nice à Laeken: les textes fondateurs de la défense européenne*, Volume II, Cahiers de Chaillot n°51, Paris, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, 2002

RUTTEN Maartje, *De Saint-Malo à Nice: les textes fondateurs de la défense européenne*, Volume I, Cahiers de Chaillot n°47, Paris, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, 2001

RYNNING Sten, « The European Union: Towards a strategic culture? », *Security Dialogue*, Vol.34, No.4, December 2003, p.479-496

SALMON Trevor, "The European Security and Defence Policy", *European Foreign Affairs Review*, No.10, 2005

SANTOPINTO Federico, « La France et l'Europe de la défense: deux énigme », GRIP, Note d'analyse, 28 Mars 2011

SCHMITT Burkard, « L'Europe de l'armement, les textes fondamentaux de la coopération européenne », *Cahiers de Chaillot*, No. 59, Institut d'Etudes de Sécurité, avril 2003

SCHMITT Burkard, « L'Union européenne et l'armement: Quelle agence dans quel marché ? », *Cahiers de Chaillot*, No.63, Août 2003

SCHROEDER Emily, "The Kosovo crisis: Humanitarian imperative versus international law", *The Fletcher Forum of World Affairs*, Vol.28, No.1, Winter 2004, p.179-200

SMITH Michael, « The framing of European Foreign and Security Policy: towards a post-modern policy framework », *Journal of European Public Policy*, Vol.10, No.4, 2003, p.556-575

SWEENEY Simon, "European Security and Defence Policy: the evidence from mission experience that ESPD is gaining substance, or not?", *Paper presented at the Political Studies Association Conference*, University of Manchester, 7-9 April 2009

TEIXEIRA Nuno Severino, "European defense: past legacy, present changes, future challenges", European University Institute, EUI Working Papers, RSCAS, March 2012

TREACHER Adrian, "From Civilian Power to Military Actor: The EU's Resistable Transformation", *European Foreign Affairs Review*, No.9, Issue 1, 2004, p.66

TOJE Asle, « Introduction: The EU Strategic Culture », *The Oxford Journal on Good Governance*, Vol.2, No.1, 2005

ULRIKSEN Stale, "Requirements for future European military strategies and forces structures", *International Peacekeeping*, Vol.11, No.3, p.457-473

VAISSE Maurice, « L'Europe sans défense: du blocus de Berlin à Sarajevo », *L'Histoire*, No.198, Avril 1996 p.48-55

VALASEK Thomas, “Surviving austerity: The case for a new approach to EU military collaboration”, *Center for European Reform*, April 2011

VARWICK Johannes, “Quiet security revolution”, *Internationale Politik*, No. 8, Summer 2007, p.22-27

VENNESSON Pascal et al., “Is There a European Way of War?: Role Conceptions, Organizational Frames, and the Utility of Force”, *Armed Forces and Society*, Vol.35, No.4, 2009, p.628-645

WALLACE William, “Is there a European Approach to War?”, European Foreign Policy Unit Working Paper, London School of Economics and Politics, March 2005

WASINSKI Christophe, « La culture stratégique: évaluation d’un concept et de ses ramifications en relations internationales », *Cahiers du RMES*, Vol. III, No.1, Été 2006, p.117-141

WITNEY Nick, “Re-energising Europe’s Security and Defense Policy”, *ECFR*, July 2008

4.4. Smart Power-Soft Power

“Employing Smart Power”, Symposium paper sponsored by CACI International and US Naval Institute, 24 March 2009

AGGESTAM Lisbeth, “Ethical power Europe?”, *International Affairs*, 2008, Vol. 4, No.1, p.1-12

ARMITAGE Richard and Joseph S. NYE, “CSIS Commission on Smart Power-a Smarter, More Secure America”, *CSIS*, 2007

BICCHI Federica, “Our size fits all: normative power Europe and the Mediterranean”, *Journal of European Public Policy*, 2006, Vol. 13, No.2, p.286-303

BJORKDAHL Annika, “Coupling EU’s normative and military power in peace support operations”, *paper presented at the ECPR conference*, Turin, 12-15 September 2007

BULL Hedley, “Civilian Power Europe: A Contradiction in Terms?” *JCMS*, Vol.21, No.2, 1982, p.149-170

CARTA Catherina, “The external image of the European Union”, *GARNET*, Jointly executed research project 5.2.1, 2006

CHAOUAD Robert, “Les fins possible de l’Europe”, *La Revue Internationale et Stratégique*, No.80, Hiver 2010, p.127-137

CHARMELOT Jacques, « Le smart power américain, un défi pour l’Europe », *Fondation Robert Schuman*, No.127, Février 2009

COLSON Philippine, "Soft power discourse and the significance of EU foreign policy methods", Paper presentation at the conference, European Union Center of Excellence of Dalhousie University, 2009

CROSS Mai's K., "EU Foreign Policy and the Challenge of Public Diplomacy", Presented at the European Consortium of Political Research IR Conference, Stockholm, September 9-11, 2010

DEMIRTAS Birgul, "EU's new position in the international order: from regional to global power", *Perceptions*, Spring 2006, p.49-75

DIEZ Thomas, "Constructing self and changing others: reconsidering 'normative power Europe'", *Millennium Journal of International Studies*, 2005, Vol 33, No.3, p.613-636

FAN Ying, "Soft power: power of attraction or confusion?", *Place Branding and Public Diplomacy*, Vol.4, No.2, 2008, s.147-158

FIORAMONTI Lorenzo, "African perceptions of the European Union: assessing the work of the EU in the field of democracy promotion and peacekeeping", *International Institute for Democracy and Electoral Assistance*, 2009

GRANT Charles, "Is Europe doomed to fail as a power?", *Centre for European Reform*, July 2009

GREATHOUSE Craig, "Challenges of Power and the European Union: Conflicting Strategic Cultures and Traditional Power Politics", *Paper presented at The EU as a Global Actor: Perspectives on Power Sponsored by European Union Center for Excellence at Georgia Tech University*, 19 September 2008

HAINE Jean-Yves, "The EU's Soft Power Not Hard Enough?", *Conflict and Security*, Winter-Spring 2004, p.69-76

HILL Christopher, "Superstate or Superpower? The future of the European Union in world politics", *LSE Working Paper*, July 2002

HUNTER Robert, GNEHM, Edward, JOULWAN, George, "Integrating Instruments of Power and Influence", *RAND Corporation*, 2008

HYDE-PRICE Adrian, "Normative power Europe: a realist critique", *Journal of European Public Policy*, Vol.13, No.2, March 2006, p.217-234

KOUNALAKIS Markos, SIMONYI Andras, "The hard truth about soft power", *USC Center on Public Diplomacy*, CPD Perspectives on Public Diplomacy, Paper 5, 2011

KROENIG Matthew, "Taking soft power seriously", *Comparative Strategy*, Vol.29, No.5, 2010, p.412-431

KROHN Fabian, "What kind of power? The EU as an international actor", *Atlantic Community*, 2009

LA PORTE Teresa, "The power of the European Union in global governance", *USC Center on Public Diplomacy*, CPD Perspectives on Public Diplomacy, Paper 1, 2011

LAIDI Zaki, "Peut-on prendre la puissance européenne au sérieux?", *Cahiers Européens*, No .5, 2005

LECOUTRE Sophie, "The US Shift towards Smart Power and its impact on the Transatlantic Security Partnership", *EU Diplomacy Papers*, February 2010

LINDSTORM Gustav, "Enter the EU Battlegroups", *Chaillot Paper*, No. 97, Février 2007

LYNCH Dov, "Communicating Europe to the World: What Public Diplomacy for the EU?", *European Policy Center*, EPC Working Paper, No.21, November 2005

MATLARY Janne Haaland, "When Soft Power Turns Hard: Is an EU Strategic Culture Possible?", *Security Dialogue*, Vol.37, No.1, 2006, p.105-121

MAULL Hanns, "Europe and the New Balance of Global Order", *Royal Institute of International Affairs*, Vol.81, No.4, July 2005, p.775-799

NOSSEL Suzanne, "Smart Power", *Foreign Affairs*, Vol. 83, No.2, March-April 2004

NOSSEL Suzanne, "Smart Power: From theory to practice", *Citizens for Global Solutions Annual Conference*, Washington D.C., 17 March 2011

NOYA Javier, "The Symbolic Power of Nations", *Place Branding*, Vol.2, No.1, p.53-67

NYE Joseph S., "Power and Foreign Policy", *Journal of Political Power*, Vol.4, No.1, April 2011, p.9-24

NYE Joseph S., "Progressive Realism", Belfer Center for Science and International Affairs-Harvard University, Cambridge, August 2006

NYE Joseph S., "Public Diplomacy and Soft Power", *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, No.616, 2008, p.94-109

NYE Joseph S., "Smart Power", *Democracy Journal*, No.2, Fall 2006

NYE Joseph S., "The Decline of America's Soft Power", *Foreign Affairs*, Vol.83, No.3, May-June 2004

PACE Michelle, "Perceptions from Egypt and Palestine on the EU's role and impact democracy building in the Middle East", *IDEA*, 15 Novembre 2009

PETITEVILLE Franck, "L'Union dans les relations internationales du soft power à la puissance ?", *Questions internationales*, No.2, p.435-457

POLLOCK Helen, "The Soft Power Dilemma: Can the European Union Sacrifice the Carrot and the Stick and Command with Soft Power Alone?," Claremont-UC Undergraduate Research Conference on the European Union, 2009

PORTELA Clara, "The perception of the European Union in Southeast Asia", *Asia Europe Journal*, Vol.8, 2010, p.149-160

REHN Olli, "Europe's smart power in its region and the world", Speech at the European Studies Centre, St Antony's College, University of Oxford, 1 May 2008

SCOTT Shirley, ORIANA, Lucia, "International law, soft power and public diplomacy", *Australian Political Science Association Conference*, Australian National University, 2011

SMITH Karen, "Beyond the civilian power EU debate", *Politique Européenne*, No.37, March 2005

SMITH Karen, "Still civilian power", European Foreign Policy Unit Working Paper, London School of Economics and Politics, January 2005

SMITH Karen, "The end of civilian power EU: a welcome demise or cause for concern?", *The International Spectator*, Vol. XXXV, No. 2, April-June 2000, p.11-28

SMITH Mitchell, « Soft Power Rising », *Culture and Politics*, No.20, January-February 2006

STAVRIDIS Stelios, "Why the militarizing of the European Union is strengthening the concept of a 'Civilian power Europe'", *European University Institute Working Papers*, No.17, 2001

TELO Mario, "The EU as an incipient civilian power: A systemic approach", *Politique européenne*, No.22, March 2007

TOJE Asle, "The European Union as a Small Power", *JCMS*, Vol.49, No.1, 2011, p.43-60

WAGNSSON Charlotte, "The EU as strategic actor, pragmatic re-actor or passive role?", *Swedish National Defence College*, Paper presented at Third Pan-European Conference on EU Politics, Istanbul, 21-23 September 2006

WALDNER Benita Ferrero, « The European Union and the world: a hard look at soft power », *Speech at the Columbia University*, New York, 24 September 2007

WOOD Steve, "Pragmatic power Europe", *Cooperation and Conflict*, No.46, 2011, p.242-261

WILSON Ernest, "Hard Power, Soft Power, Smart Power", *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, No.616, March 2008, p.110-124

4.5. NATO/PSDC

BOGUSLAWSKA Helena, "Le lien transatlantique et le développement de l'identité européenne de sécurité et de défense", *NATO Academic Forum*, Fellowship Reports, Juin 2003

CARTIGNY Claude, "1966: La France quitte les organismes militaires de l'OTAN", *Recherches Internationales*, No.75, No.1, 2006, p.145-154

CORNISH Paul, « EU and NATO: Cooperation or Competition? », European Parliament, Brussels, October 2006

CORNISH Paul and Geoffrey EDWARDS, "Beyond the EU/NATO dichotomy: the beginning of a European strategic culture", *International Affairs*, No.77, March 2001, p.587-603

DOMINGUEZ Roberto, « European Security Governance: NATO and EU », Suffolk University, *11th Biennial of the EU Studies Association*, Los Angeles, 23-25 April 2009

HELBIG Robert, "Defining its future, engaging its public: NATO's new Strategic Concept as a tool for survival", *ISU Conference Paper*, American University, Washington, 8 April 2011

HOFMANN Stephanie, "Institutional Overlap in the Realm of Security: the case of NATO and ESDP", *Perspective on Politics*, Vol. 7, 2009, p.45-52

HOWORTH Jolyon, "Britain, NATO and CESDP: Changing tactics for a fixed strategy", *European Foreign Affairs Review*, Vol.53, 2000, p.1-20

HOWORTH Jolyon, "CSDP and NATO Post-Libya: Towards the rubicon?", *EGMONT*, Security Policy Brief, No.35, July 2012

HOWORTH Jolyon, "NATO and ESDP: Institutional Complexities and Political Realities", *Politique Etrangère*, April 2009, p.95-106

HOWORTH Jolyon, "The EU and NATO after Libya and Afghanistan: The future of EU-US security cooperation", *Yale Journal of International Affairs*, Vol.8, Issue 1, Winter 2013, p.30-39

KAMP Karl-Heinz, "NATO's Chicago Summit: A Thorny Agenda", *NATO Defense College*, Research Paper, No.70, November 2011

KARDAS Saban, "Inserting flexibility into NATO?", *Perceptions*, Vol.8, September-November 2003,

KEMPIN Ronja, MAWDSLEY Jocelyn, "ESDP as an act of American Hegemony", *Paper presented at the 11th biennial Conference of the European Union Studies Association*, Los Angeles, 23 April 2009

KRAMER Franklin, SERFATY, Simon, « Recasting the Euro-Atlantic Partnership », *CSIS*, February 2007

LINDSTROM Gustav, "EU-US Burdensharing: who does what?", *Cahiers de Chaillot*, IES-EU, No.82, September 2005, p.5-9

MONGRENIER Jean-Sylvester, « La nouvelle OTAN: des rivages Nord Atlantiques aux confins eurasiatiques », *Hérodote*, No. 118, 2005, p.27-47

MOSHES Arkady, "EU-Russia relations: unfortunate continuity", *Fondation Robert Schuman*, European Issues, No.129, 24 Février 2009

NAUMANN Klaus, "Security without the US? Europe's perception of NATO", *Strategic Studies Quarterly*, Fall 2009, p.50-64

OJANEN Hanna, "The EU and NATO: Two competing models for a common defence policy", *JCMS*, Vol.44, No.1, March 2006, p.57-76

ORDZHONIKIDZE Maria, "La Russie et l'Occident, une enquête d'opinion", *Géoéconomie*, No.43, Avril 2007, p.83-90

PERRUCHE Jean-Paul (dir.), « OTAN: continuité ou rupture ? », *Etudes de l'Irsem*, No.4, Septembre 2010

ROMER Jean-Christophe, "Alliance of alliances", Communication au 7th pan-european international relations conference, Stockholm, 7-11 septembre 2010

SCHNAUBELT Christopher M. (ed.), *Operationalizing a comprehensive approach in semi-permissive environments*, Rome, NATO Defense College, Research division, 2009

SERFATY Simon, "Repenser l'Atlantique dans un monde à repenser », *Politique Etrangère*, No.1, Printemps 2011, p.185-196

SLOAN Stanley, "Burdensharing in NATO: the US and Transatlantic Burdensharing", *Les Notes de l'IFRI*, No.12, 1999

SLOAN Stanley, « Les Etats-Unis et la défense européenne », *Cahiers de Chaillot*, No.39, Avril 2000

STIVACHTIS Yannis, "American Perceptions of the European Union and Its Role in World Affairs", *Review of European Studies*, Vol.4, No.3, July 2012, p.64-76

STURM Paul, "NATO and the EU: Cooperation", *ISIS Europe*, No.48, February 2010

TERTRAIS Bruno, "Europe/Etats-Unis: Valeurs communes ou divorce culturel", No. 36, *Note de la Fondation Robert Schuman*, Octobre 2006

THIELE Ralph, "Making Security Smart", *ISPSW*, Strategy Series: Focus on Defense and International Security, No.177, February 2012

VALASEK Tomas, « The roadmap to better EU-NATO relations », *Center for European Reform*, December 2007

VASCONCELOS Alvaro de (co.), *What do Europeans want from NATO?*, ISS, Report No.8, November 2010

VENNESSON Pascal, "Les Etats-Unis et l'Europe face à la guerre: perceptions et divergences dans l'emploi de la force armée", *Etudes internationales*, Vol.36, No.4, 2005, p.527-54

ANNEXES

1. Dimensions de la puissance militaire

COMMANDE			COOPTATION	
				
Type de comportement	Coercition physique	Menace de coercition	Protection	Assistance
Modalités	Combat et destruction	Diplomatie coercitive	Alliance et maintien de la paix	Aide et formation
Qualités essentielles pour le succès stratégique	Compétence	Capacité et crédibilité	Capacité et confiance	Compétence et b�nignit�
Ressources fa�onn�es	Main d'�uvre, armes et tactiques	Diplomatie agile	Troupes et diplomatie	Organisation et budgets

Source: Joseph S. NYE, *The Future of Power*, NewYork, PublicAffairs, 2011, s.42

2. Trois types de puissance

	Comportements	Principales devises	Politiques gouvernementales
Puissance militaire	Coercition Dissuasion Protection	Menace Force	Diplomatie coercitive Alliance Guerre
Puissance �conomique	Incitation Coercition	Paie�ment Sanction	Aide Pot-de-vin Sanctions
Puissance douce	Attraction Mise � l'agenda	Valeurs Culture Politiques Institutions	Diplomatie publique Diplomatie bilat�rale et multilat�rale

Source: Joseph S. Nye, *Soft Power: The Means to Succes in World Politics*, NewYork, PublicAffairs, 2004, p.31

3.Entretien en ligne avec Prof. Joseph S. NYE, 11 Janvier 2014

1.You mention that containment during the Cold War is a successful model of smart power, one involving the right mix of military deterrence and ideational considerations. However, smart power is presented as a new approach to strategic thinking. Then where does its originality come from? Why smart power can not be considered as a new wine in a old bottle?

It is. There is nothing new about the behavior in hard, soft or smart power. The concepts simply focus modern attention on that behavior.

2.How close is the EU to be a smart power? What is the EU's major obstacle to exercising smart power?

Domestic opinion in most countries in Europe does not support the military dimensions of smart power. However, the military dimensions are an integral part of smart power.

3.Is the EU mostly a soft power actor that occasionally engages in very targeted smart power or might it employ smart power in every episode of influence? In other words, is the EU's use of smart power is strictly reserved for specific domains such as crisis management?

It often requires a crisis to break through the opinion mentioned above. However, it is desirable to employ it in every episode of influence.

4.In the rapport of CSIS Commission on Smart Power, you and Richard Armitage suggest that the US should focus on five critical areas. Are these areas relevant for the EU as well? Otherwise, what are the critical areas for the EU in order to become a smart power?

Yes, the EU should give priority to alliances and partnerships, global development, public diplomacy, economic integration and technology. Europe can also benefit from past cultural ties to Africa and the Middle East.

5.In your book, *The Future of Power*, you speak of power transition and power diffusion. How do you believe these two power shifts will impact the EU's position on international arena?

Power transition is to Europe's disadvantage, as it is one influential power; diffusion which is a more novel process is to the disadvantage of all governments. The problem for all states in today's global information age is that more things are happening outside the control of even the most powerful states.

6. You argue that smart power is a part of a new paradigm which is liberal realism. In some academic works, this theory is also referred to as the English School of international relations theory. Are these two theories interchangeable?

There are similarities.

4. Entretien en ligne avec Prof. Jolyon Howorth, 06 Mars 2014

1. Catherine Ashton has already emphasized that the EU can not rely on its soft power and has called for the EU's soft power to be smart too. As military power is an essential component of smart power, the EU needs a strong and active CSDP. How do you assess smart power concept and its applicability to the EU? Is there a future for a strong CSDP?

Ashton has in fact tended to think soft power is enough but has (belatedly) latched on to smart power because it is trendy. Nobody - not even Jo Nye - really knows what it means. CSDP has no future at all if it is not strong! Today it lacks leadership, strategic vision and even a clear view of what it is attempting to be and to do on the global stage.

2. How the EU can avoid duplication between "pooling and sharing" and "smart defence"? Do you think a permanent operational HQ is necessary for the EU or would it duplicate NATO structures?

Pooling and sharing and smart defence are the same process. I used to think that the EU needs an OHQ - in fact it still does, but the future discussion should involve a sensible arrangement via NATO.

3. You have suggested an institutional and political merger between the CSDP and NATO. This sounds quite radical. Why do you think this merger is important?

Because without it, things will just go from bad to worse. Europe does not need two security entities. Operational leadership within the Atlantic Alliance must increasingly be assumed by the Europeans. For this purpose, the US must learn to take a genuine back-seat and the EU must show the will to assume its responsibility by acquiring operational autonomy through and within the Atlantic Alliance.

4.The political disagreement between Cyprus and Turkey seems to be the main problem for the CSDP and NATO relationship. How can this gridlock can be overcome?

Via NATO/CSDP dialogue.

5. Entretien téléphonique avec Prof. Bertrand BADIE, 04 June 2014

1.Qu'est-ce que vous pensez sur la notion de smart power qui semble être populaire aujourd'hui? Est-ce que vous pensez que c'est un concept innovant?

C'est un bricolage conceptuel. On a expérimenté plusieurs fois l'insuffisance de la puissance douce à elle seule depuis la guerre de Vietnam. On essaye donc d'ajuster la notion de puissance en combinant hard et soft power. Il faut souligner que Nye n'a pas inventé une nouvelle forme de puissance. Le smart power n'implique pas une nouvelle dimension car il se base toujours sur "la carotte et le bâton".

2.Comment vous définissez la puissance de l'UE? Peut-on parler d'un passage du soft power au smart power?

On peut tout d'abord affirmer que l'Union manque d'une PESD intégrée et elle est donc en difficulté en terme de puissance militaire. Pourtant il n'est pas possible de réduire la puissance européenne à la puissance douce. L'Union est plus qu'un simple soft power. Mais il ne sera pas faux de dire qu'aujourd'hui la puissance de l'UE est totalement diluée: puissance économique, commande, technique, universitaire, etc.

3.Quel est le principal défi devant le smart power européen?

Le principal défi est l'absence d'une définition généralement acceptée. Personne ne peut donner une bonne recette pour définir le concept de puissance. On ne sait donc pas selon quels critères faut-il évaluer la puissance de l'UE. Sinon, l'Union n'a toujours pas pu surmonter la légèreté des règles associatives pour construire une vraie union.

4. A votre avis, quelle place occupera l'UE sur la scène mondiale dans vingt ans ?

Il faut accepter que l'UE ait un peu perdu sa vision. Elle sait définir des règles communes pour renforcer l'Union, mais elle est en difficulté à actualiser son organisation selon la situation actuelle. L'incapacité de régénérer ses institutions prouve cette difficulté. Il n'y a pas non plus un consensus parmi les Etats membres sur l'avenir de l'UE.

6. Opérations européennes terminées



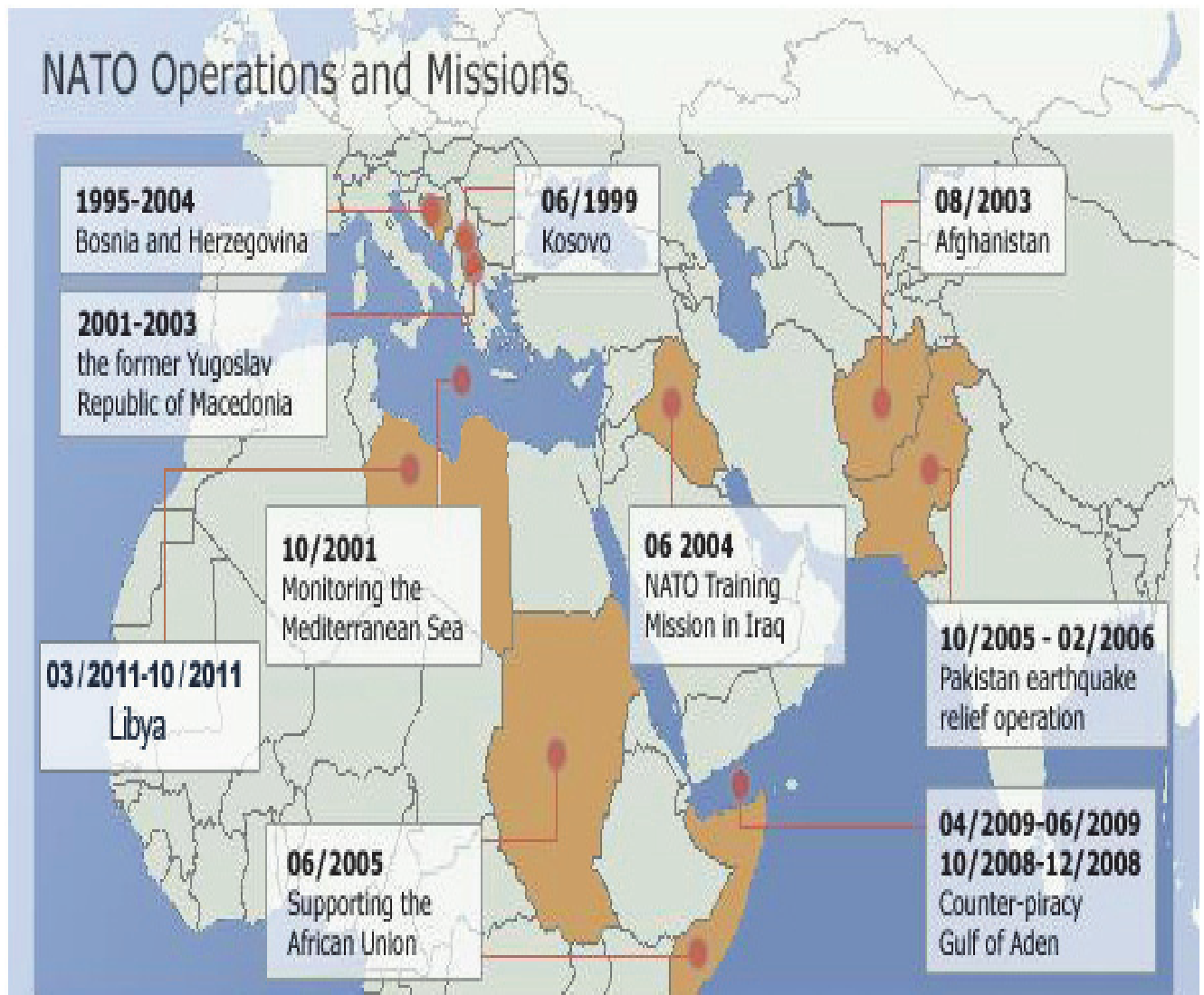
Source: European External Action Service, http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/completed/index_en.htm

7. Operations européennes en cours



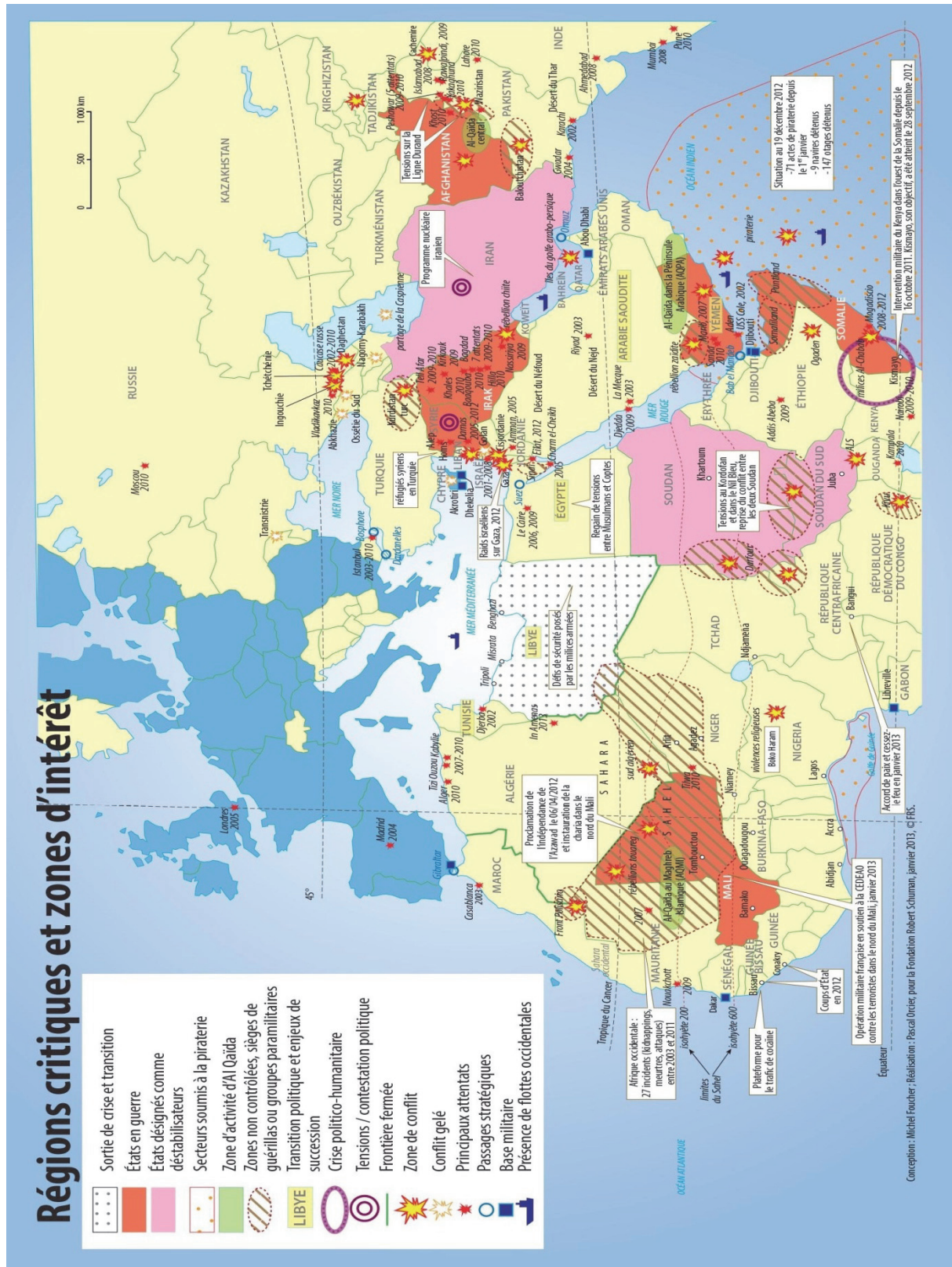
Source: European External Action Service, http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/completed/index_en.htm

8. Operations de l'OTAN



Source: Deutsche Welle, <http://www.dw.de/new-nato-strategy-must-square-the-circle-between-old-and-new-threats/a-5567150>

9. Régions critiques et zones d'intérêt pour l'UE



Source: Michel FOUCHER, “Les intérêts stratégiques des Européens: choix ou nécessité?”, Fondation Robert Schuman, Question d’Europe, No.294, 12 Novembre 2013, p.5

SOMMAIRE DES FIGURES ET CARTES

Sujet	Page
Comportements et sources de la puissance	72
PIB aux prix courants du marché de 2000 à 2010, en milliards d’euros	122
Indicateurs macroéconomiques de l’UE (2011)	122
Taux de change du dollar, du franc suisse et du yen contre l’euro (2000=100)	124
Commerce extérieure de l’UE	125
Banane bleue de Roger Brunet	130
Indicateurs “Europe 2020”	134
Une Union en cercles concentriques	155
Perception de l’influence européenne dans le monde	240
Processus de développement des capacités	258
Liste des groupes de projet du plan ECAP	264
Dépense de défense en Europe par catégories (2001-2011)	281
Activités entreprises par les Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales	306
Processus décisionnel en matière de la PSDC	320
Opérations européennes	321
Plate-forme de crise du SEAE	351
Piraterie dans le golfe d’Aden	357
Région du Sahel	361
Opérations européennes terminées	481
Operations europeennes en cours	482
Operations de l’OTAN	483
Régions critiques et zones d’intérêt pour l’UE	484

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>Première Partie: Le concept de puissance et l'Union européenne</u>	17
<u>Chapitre I. La puissance: perspectives historiques et théoriques</u>	18
<u>1. Les ambiguïtés d'un concept et les différentes définitions</u>	19
<u>1.1. La puissance selon les historiens</u>	21
<u>1.2. La puissance selon les politistes</u>	24
<u>1.3. La puissance selon les juristes</u>	30
<u>2. Les facteurs de la puissance</u>	35
<u>3. Le concept de puissance dans les théories des relations internationales</u>	39
<u>3.1. La puissance dans la théorie réaliste</u>	39
<u>3.2. La puissance dans la théorie libérale</u>	45
<u>3.3. La place de la puissance dans les autres théories</u>	52
<u>4. La rédefinition de la puissance par Joseph S. Nye</u>	57
<u>4.1. La puissance dure (Hard power)</u>	58
<u>4.1.1. La puissance économique</u>	59
<u>4.1.2. La puissance militaire</u>	63
<u>4.2. La puissance douce (Soft power)</u>	67
<u>4.3. Smart power</u>	79
<u>Chapitre II. L'UE: quelle type de puissance?</u>	89
<u>1. Une puissance civile</u>	92
<u>1.1. Qu'est-ce que la puissance civile?</u>	92
<u>1.2. Les discussions autour du concept de puissance civile</u>	94
<u>2. Une puissance normative</u>	99
<u>2.1. La définition de puissance normative par Ian Manners</u>	99
<u>2.2. La norme sans la force?</u>	102
<u>2.3. Les critiques apportées au concept de puissance normative</u>	104
<u>3. Une puissance douce (soft power)</u>	107
<u>3.1. Les sources du soft power de l'UE</u>	108
<u>3.1.1. Sa culture</u>	108
<u>3.1.2. Ses valeurs politiques</u>	112
<u>3.1.3. Sa politique étrangère</u>	113
<u>3.2. Les limites de la puissance douce européenne</u>	116
<u>4. Une puissance dure (hard power)</u>	120
<u>4.1. Toujours un géant en terme d'économie?</u>	121
<u>4.1.1. La puissance économique et commerciale de l'UE</u>	121
<u>4.1.2. Les principaux instruments de la puissance économique</u>	127
<u>4.1.3. Les limites de cette puissance</u>	129

4.1.4. La crise économique et financière de 2008	131
4.2. Toujours un nain en terme de force militaire?	137
4.2.1. Les débats sur la puissance militaire européenne	137
4.2.2. La mise en oeuvre de la PESD	140
4.2.3. Les instruments militaires de l'UE	142
 Chapitre III. Une Union trop diversifiée pour l'Europe puissance?	146
1. La diversité et l'uniformité au sein de l'UE	149
1.1. Divergences et convergences en matière d'élargissement	149
1.2. Divergences et convergences en matière d'avenir européen: Europe fédérale ou intergouvernementale	156
1.3. Divergences et convergences en matière de culture stratégique	163
 2. Les grands moments de la divergence et de la convergence européenne	173
2.1. La guerre d'Afghanistan: le facteur de l'OTAN	173
2.2. La guerre d'Irak: avec les Etats-Unis ou contre les Etats-Unis?	177
2.2.1. Les partisans de la guerre	179
2.2.2. L'axe du refus	183
2.3. Le débat autour de la Constitution européenne	185
 Chapitre IV. 'Europe puissance' vue d'ailleurs	192
1. L'Union perçue de l'extérieur	194
1.1. L'UE vue des Etats-Unis	194
1.2. Perspective russe	199
1.3. L'UE vue de Chine	207
1.4. Perspective africaine	212
1.5. L'UE et le monde arabe	220
 2. L'Union vue par des groupements régionaux extra-européens	225
2.1. L'ALENA	226
2.2. Le MERCOSUR	229
2.3. L'ASEAN	234
 Conclusion de la première partie	241
 Deuxième Partie: Les moyens de la puissance européenne en quête du smart power...	243
 Chapitre I. La route longue et difficile devant l'Europe de la défense	244
1. Les accélérateurs de la défense européenne: les crises	247
1.1. Les premières tentatives de la défense européenne contre la menace soviétique	247
1.2. La crise yougoslave et la relance de l'UEO	252
1.3. Leçons tirées de la crise yougoslave: construction des outils militaires européens	256
1.4. Le reflet de la crise irakienne sur la PESD	261
1.5. La PSDC après la crise libyenne	268
 2. Les relations entre l'UE et l'OTAN	274

3. La composante militaro-industrielle.....	281
3.1. La coopération en matière d'armement.....	281
3.2. L'industrie de défense européenne.....	288
3.3. Le marché européen des équipements de défense.....	293
 Chapitre II. Combiner “soft power” et “hard power”: exemple de l'approche globale dans la gestion des crises	298
1. L'émergence de la notion de sécurité humaine.....	298
2. La capacité européenne de gestion des crises.....	301
2.1. La gestion militaire des crises.....	305
2.1.1. La gestion militaire de crise à l'européenne	307
2.1.2. Les opérations militaires de l'UE.....	308
2.2. La capacité civile de gestion des crises.....	314
2.2.1. Le sommet de Feira (2000) et ses suites	316
2.2.2. Les opérations civiles de l'UE	321
2.2.2.1. Mission d'État de droit: EULEX Kosovo	322
2.2.2.2. Mission de police: EUPOL Afghanistan.....	329
2.2.2.3. Mission de surveillance: Aceh MM.....	335
2.2.2.4. Mission de réforme du secteur de la sécurité: EUSEC RD Congo.....	338
3. L'approche globale de l'UE.....	346
3.1. L'opération Althéa.....	352
3.2. L'opération Atalanta.....	356
3.3. L'engagement européen au Sahel.....	360
3.4. Les limites de l'approche globale de l'UE	365
 Chapitre IV. L'UE à l'ère du smart power.....	368
1. Les cinq domaines clés pour l'UE en quête du smart power.....	372
1.1. L'adoption d'une stratégie de smart power	372
1.2. La mise en place de la Coopération Structurée Permanente	381
1.3. Une meilleure coopération avec l'OTAN	386
1.3.1. Le changement de vision des Etats-Unis	386
1.3.2. Le smart defence	388
1.4. La cyberpuissance	394
1.4.1. La cyberguerre	396
1.4.2. Les autres formes de cybermenace et les moyens d'y faire face	398
1.5. La diplomatie publique européenne	401
2. Le smart power: De la théorie à la pratique.....	407
2.1. Les relations de l'UE avec la Chine	408
2.2. La Politique européenne de voisinage envers le sud de la Méditerranée	413
 Conclusion de la deuxième partie	418
 CONCLUSION GÉNÉRALE.....	420

<u>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE</u>	429
<u>ANNEXES</u>	476
<u>SOMMAIRE DES FIGURES ET CARTES</u>	485
<u>TABLE DES MATIERES</u>	486

Le potentiel de smart power de l'UE: Comment penser la puissance européenne ?

Résumé

Depuis les années 1970, bien avant l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, le statut de l'UE dans les relations internationales et donc sa puissance est une source des débats conceptuels. Bien que la construction européenne soit souvent vue comme un processus de renoncement à la puissance, l'idée d'une Europe puissance qui se substitue à l'impuissance des Etats membres après la Seconde Guerre mondiale est toujours présente parmi les représentants de divers approches des relations internationales: puissance civile, puissance normative, puissance militaire, puissance douce, etc. Il faut remarquer que la recherche pour les nouveaux concepts supposés décrire toujours mieux la nature énigmatique de la puissance européenne continue.

L'objectif de ce travail est de contribuer à ce débat en utilisant le concept de smart power, combinaison raisonnée de hard et de soft power, pour décrire le rapport de l'UE à la puissance. Le concept de smart power paraît pertinent pour expliquer le modèle de la puissance de l'Union, même si, en pratique, l'UE a des difficultés à exercer le smart power en raison du manque de volonté parmi ces pays membres.

Mot-clés: diplomatie publique, Europe de la défense, hard power, PSDC, puissance, smart power, soft power, Union européenne

Abstract

Since the 1970s, even before the Maastricht Treaty comes into force, the status of the EU in international relations and therefore its power is a source of conceptual debates. Although European integration is often seen as a process of renunciation of power, the idea of a European power which replaces the powerlessness of member states after the Second World War is always present among the representatives of various approaches to international relations: civilian power, normative power, soft power, military power, etc. It should be noted that the search for new concepts to describe better the enigmatic nature of European power is in progress.

The aim of this work is to contribute to this debate by using the concept of smart power, effective combination of hard power and soft power, in order to describe the *nature* of the power of the EU. The concept of smart power seems relevant to explain the model of the EU's power, although, in practice, the EU has difficulties in exercising smart power because of the lack of will among the member countries.

Keywords: public diplomacy, European defence, hard power, CSDP, power, smart power, soft power, European Union

